LES HONTES DU SUFFRAGE CENSITAIRE

LES

HONTES

DU

SUFFRAGE CENSITAIRE

Par Léon DEFUISSEAUX

Ancien Membre de la Chambre des Représentants.

BRUXELLES
SÉVERIN PLAPIED, ÉDITEUR

1887

LES

HONTES

DU

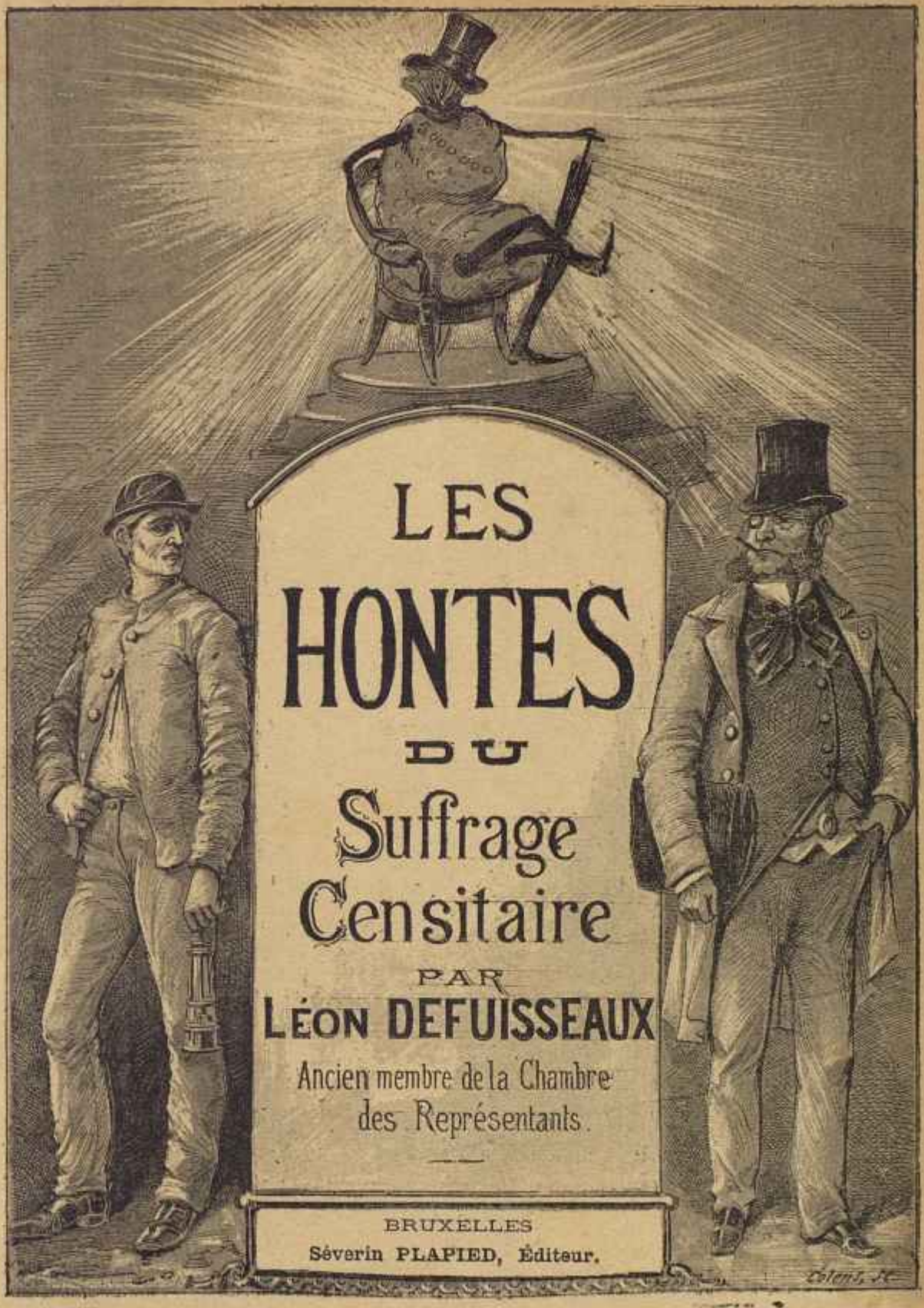

LES HONTES DU Suffrage Censitaire

PAR

LÉON DEFUISSEAUX

Ancien membre de la Chambre des Représentants.

BRUXELLES

Séverin PLAPIED, Éditeur.

(LIVRAISON 1)

LES HONTES

DU

SUFFRAGE CENSITAIRE

PAR LÉON DE FUISSEAUX

Ancien Membre de la Chambre des Représentants

CHAPITRE PREMIER

Histoire officielle de la Belgique. — Les censitaires et le peuple. Les quatre catégories de Belges.

L'Histoire de la Belgique est l'histoire de la distribution des places, fonctions, sinécures, décorations, faite entre 117,000 censitaires, électeurs, en face de cinq millions et demi de Belges non électeurs, qui travaillent onze heures par jour pour ne pas tout à fait mourir de faim.

Le principe fondamental du Gouvernement belge est celui-ci : « La somme de droits qu'exerce le citoyen belge, se mesure à la « somme d'impôts qu'il paie. »

En effet, la loi établit 4 catégories de Belges :

I. Les Belges de 1re classe, qui paient 2,406 francs d'impôt et qui sont seuls éligibles au Sénat ;

II. Les Belges de 2e classe, qui paient 42 fr. 32 d'impôt qui sont électeurs du Sénat et de la Chambre des représentants.

III. Les Belges de 3e classe qui paient 20 francs d'impôt qui sont électeurs des Conseils provinciaux.

IV. Les Belges de 4e classe qui paient 10 francs d'impôt qui sont électeurs des Conseils communaux.

Dans ces derniers temps, en 1883, une loi a élevé à la dignité des Belges de 3e et 4e classe, c'est-à-dire d'électeurs provinciaux et communaux, les Belges qui ont passé un examen sur la langue française

ou flamande, l'histoire, la géographie, les mathématiques et la morale.

De par la Constitution, ces Belges érudits ne peuvent en aucun cas être promus à la dignité de Belges de première et de seconde classe, c'est-à-dire payant 2,406 francs, ou même 42 fr. 32 c. d'impôt. Le législateur belge a voulu clairement indiquer par là que l'argent est au-dessus de l'instruction et même de la morale.

Etrange coïncidence! Il faut aller jusqu'en Chine pour rencontrer une organisation analogue : Dans ce pays, en effet, il y a 4 espèces principales de mandarins.

En dehors de ces Belges privilégiés, les autres habitants de la Belgique qui forment les sept huitièmes de la population, n'exercent aucun droit. Assimilés au bétail qui paît dans les prairies ou travaille dans les usines, on se sert de ces êtres humains pour la culture, pour l'extraction de la houille, le tissage, la verrerie, mais ils n'exercent en quoi que ce soit aucun droit d'élection ou de contrôle, pas même au sujet des travaux qui mettent leur vie en danger (1).

En présence de ces faits, on se demande si c'est bien sérieusement et pour faire illusion au peuple, ou si ce n'est pas plutôt par une suprême et cruelle ironie que le législateur belge a écrit en tête de la Constitution :

« Tous les pouvoirs émanent de la Nation. »

En écrivant l'Histoire officielle de la Belgique nous écrivons l'histoire de 117,000 censitaires privilégiés, et non pas celle du peuple belge, c'est-à-dire l'histoire des misérables qui, au nombre de près de deux millions, sont depuis un demi-siècle repoussés de toutes les assemblées politiques.

Ils n'ont, devant l'histoire, encouru aucune responsabilité, mérité ni éloge ni blâme, à moins que l'on ne considère comme blâmable la résignation avec laquelle ils ont supporté leur esclavage politique.

Quelles furent les causes de cette résignation apathique d'un peuple jadis si fier, si jaloux de ses droits et de ses libertés?

D'abord la religion. Elle dit : Les opprimés seront les premiers dans le ciel. Intelligente hypocrisie qui fait chérir par les misérables leur misère même !

---

(1) En 1879 à la suite de la catastrophe de Frameries, les ouvriers houilleurs demandèrent de nommer des délégués qui, concurremment avec les directeurs, prendraient des mesures pour la préservation de leur vie. Nommé rapporteur de leur pétition, je conclus en leur faveur, proclamant que le capital vie devait être protégé autant que le capital argent. Ce rapport n'eut même pas l'honneur d'une discussion. En France, une loi reconnaissant ce droit de contrôle aux ouvriers mineurs a été votée « à l'unanimité. » Il est vrai qu'en France les ouvriers sont tous électeurs.

Une autre cause de cette résignation apathique du peuple belge provient d'une de ses vertus :

L'amour du travail, poussé jusqu'à l'héroïsme.

L'ouvrier belge est un travailleur fanatique : il ne dérobe au travail que le temps strictement necessaire pour se nourrir et dormir. Le travail lui prend tout le jour et une partie de la nuit (1).

Pas de temps pour étudier ses droits et les revendiquer.

Pas de temps pour connaître les questions morales et politiques.

Le malheureux travaille constamment.

Indifférent à ce qui se passe au-dessus de lui, il ne lit jamais.

Méme s'il sait lire, il ne lit pas.

Il abandonne la morale aux prêtres, la politique aux avocats.

L'infortuné croit au désintéressement des uns et aux convictions des autres.

Or, tous deux n'exerçant leur profession que moyennant argent, l'argent est devenu roi et le peuple esclave. Pour comble de malheur le non exercice de ses droits a rendu le peuple belge timide.

Au physique comme au moral, l'absence d'exercice atrophie.

Le peuple belge doute de son droit et de sa force. Deux millions de travailleurs se courbent devant cent dix-sept mille jouisseurs; c'est le triomphe complet de l'oligarchie censitaire.

Quelles que soient d'ailleurs les causes de cet affaissement moral du peuple belge, l'histoire de nos deux millions de parias politiques ne serait pas à proprement parler une histoire, mais plutôt un long martyrologe, sorte de cauchemar où défileraient toutes les souffrances, toutes les humiliations, toutes les misères! Ce serait le tableau lugubre des coups de grisou du Hainaut, réveillant de leur torpeur les phtisiques des filatures flamandes, ce serait l'anémie du Borinage alternant avec la famine des Flandres, la grève succédant à la misère, le travail écrasant suivi de révoltes désespérées! Ce serait au-dessus de ce drame s'accomplissant en bas, le règne d'un roi, de sa cour, de ses courtisans, de Chambres issues du privilège et de la corruption, distribuant aux cent trente-quatre mille privilégiés censitaires l'or conquis par une population désespérément travailleuse, misérable et résignée !

L'histoire dont je fus témoin, et que je veux écrire, c'est celle des

(1) Dans la plupart des manufactures le travail commence à cinq heures et demie du matin et finit à sept heures du soir. On ne prélève que deux heures et demie pour les repas. La journée normale de onze heures et demie une fois terminée, le travail supplémentaire recommence et ne finit souvent qu'à minuit.

mœurs, de la corruption, des hypocrisies et des exactions de ceux qui s'intitulent les maîtres de la Belgique.

Il est temps que devant le peuple belge, souverain juge, comparaissent le roi, le Sénat, la Chambre, les fonctionnaires qui ont, pendant plus d'un demi-siècle, exploité les Belges comme les administrateurs des sociétés véreuses exploitent leurs actionnaires.

Le jour de la condamnation et du châtiment de ces grands coupables sera le jour de la délivrance du pays.

CHAPITRE II

Situation de la Belgique en 1869. — Espoir des doctrinaires et des catholiques de voir la monarchie constitutionnelle s'établir en France. — Dans ce but, ils accueillent dans leur journaux les attaques contre l'empire et répandent malgré eux les idées démocratiques. — La question clérico-libérale ne préside plus seule aux élections de 1870. — La revision de la Constitution à Bruxelles, à Verviers et à Mons.

Avant 1870, le Gouvernement de la Belgique était considéré comme libéral, voire même comme démocratique en Europe. Les doctrinaires comparaient avec orgueil les institutions belges aux institutions françaises. Léopold II régnait, il est vrai par droit héréditaire, mais il n'avait pas, comme l'empereur des Français, violé ses serments, emprisonné, massacré, déporté. Il y avait en Belgique, en apparence au moins, des Chambres librement élues par la Nation, des libertés constitutionnelles et une grande prospérité matérielle; en réalité il y avait un semblant de représentation nationale nommée par un semblant de peuple, appelé pays légal, des libertés respectées parce que l'on n'en faisait pas usage, et une prospérité bourgeoise qui masquait la misère du peuple.

Néanmoins beaucoup de Belges croyaient de bonne foi vivre sous un régime démocratique. La monarchie constitutionnelle étalait en face du despotisme impérial sa supériorité relative, les borgnes de la monarchie constitutionnelle se sentaient supérieurs aux aveugles de l'impérialisme.

En tout temps, en tous lieux, les doctrinaires orléanistes ont toujours été heureux et fiers de jouer au démocrate. Philippe-Égalité et Louis-Philippe ont jadis chanté *la Marseillaise*. Ce dernier aimait

à s'entendre nommer « la meilleure des républiques. » Suivant ces traditions les doctrinaires belges encourageaient les attaques des démocrates francais contre l'empire. La royaliste *Étoile belge* reproduisait *in extenso* : « Les propos de Labiénus, » l'œuvre vengeresse de Rogeard. Un peu plus tard, le même journal, ainsi que toute la presse doctrinaire, reproduisait des extraits de la *Lanterne*, de Rochefort.

Les doctrinaires riaient et applaudissaient, car ils espéraient que la chute de l'empire ramènerait en France la monarchie constitutionnelle des d'Orléans, et déjà, Léopold II, petit-fils de Louis-Philippe, neveu du duc d'Aumale, voyait son cousin le comte de Paris, assis sur le trône de France. Ils comprenaient qu'en dehors même de toute idée de solidarité de famille, l'avènement de la monarchie en France consoliderait la monarchie belge.

Les frontières et les douanes peuvent prohiber l'entrée des marchandises, non des idées; le libre-échange intellectuel entre deux pays qui parlent le même langage existera toujours, et les institutions françaises auront toujours en Belgique une force d'attraction étrangement puissante. Dans cette occurence, les doctrinaires belges qui soutenaient la propagande démocratique française, ne se doutaient pas qu'ils dépassaient le but qu'ils voulaient atteindre, et que le résultat de tous leurs efforts serait de faire connaitre et aimer la démocratie en Belgique.

Chose étrange! la bourgeoisie censitaire elle-même fut entrainée par ce courant démocratique. En 1870 des élections législatives devaient avoir lieu, et l'on vit, à la grande stupéfaction des doctrinaires, quelques idées démocratiques se mêler à l'éternelle rengaine clérico-doctrinaire qui depuis 40 ans présidait seule aux luttes électorales belges.

A Bruxelles les démocrates tenaient leurs assises à la *Louve*. On y rencontrait des hommes de tout âge et de toutes conditions. Entrons dans cette grande salle en passant sous le portique où figure la louve romaine allaitant Romulus et Remus. L'assemblée est nombreuse et remarquable à plus d'un titre : Voyez-vous ce vieillard à la figure intelligente et énergique, accompagné d'un homme jeune qui lui ressemble d'étrange façon : c'est Émile Janson père et son fils Paul.

A côté d'eux, cet homme de 35 ans environ, exhubérant, communicatif, débordant de conviction, c'est Gustave Jottrand. Plus réservé, mais non moins énergique, Adolphe Demeur, anguleux, strident, attaque ses ennemis par une dialectique serrée, moins soucieux d'entrainer son auditoire que de le convaincre. Non loin de lui, le

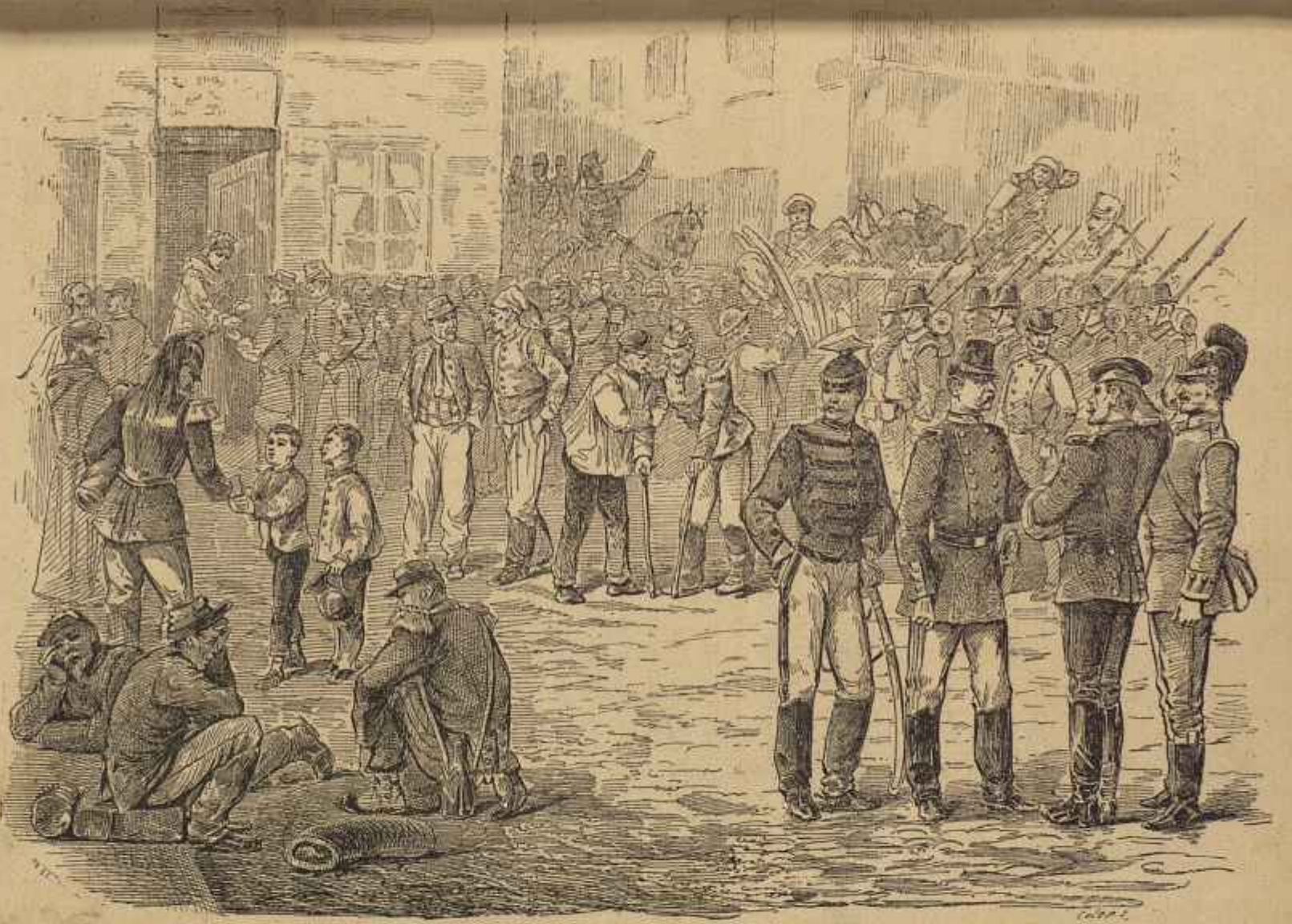

Entrée de soldats français en Belgique après la guerre de 1870

docteur Crocq, professeur savant, maigre comme une silhouette de Méphistophélès, tranchant comme un scalpel, coudoie Pauwels, le tailleur bon enfant et Potvin, le poète (Flavus Apollo), à la parole douce et abondante. J'en passe et des meilleurs.

Tous, attaquent l'Association libérale, citadelle jusqu'alors imprenable du doctrinarisme. Mais c'est surtout Paul Janson qui, par la hardiesse de ses opinions socialistes-républicaines-internationalistes, excite l'étonnement et provoque le scandale chez les libéraux officiels. Attaquant nos institutions par la base, il déclare que toute transaction sur la question du cens électoral est impossible avec les doctrinaires, car il ne reconnaît comme légitime que le Suffrage universel.

Il doit être établi à l'instant même sans restriction et sans ambages.

La monarchie doit être renversée et la République proclamée, car un roi, fût-il le meilleur de ceux qui aient jamais existé, a toujours un défaut : celui d'être de son métier!

L'humanité est grosse de la question sociale : bon gré mal gré, il faut qu'elle accouche et c'est la Société Internationale des Travailleurs qui doit hâter et accomplir la délivrance (1).

Le geste, le regard, l'attitude, tout, chez le jeune Paul Janson respirait une conviction inaltérable et profonde; sa belle voix de baryton qui éclatait alors pour la première fois en périodes éloquentes et sonores, soulevait les applaudissements unanimes de l'assemblée. L'on voyait des jeunes hommes tels que Buls, Vanderkindere, Graux. Olin, unir leur enthousiasme à celui des vieux démocrates de 1848, rajeunis par le réveil énergique de la conscience publique.

Brillante exubérance des forces démocratiques, qu'êtes-vous devenue?

---

(1) Ces idées sont très nettement résumées dans un programme signé Paul Janson et adressé aux électeurs de Bruxelles, dont voici les principaux passages :

« Je suis avec l'Association internationale des Travailleurs qui fait du programme de la misère l'objet » de ses patientes recherches, de ses laborieuses études, et contre l'Association Libérale qui a prouvé, par » son apathie systématique que ces mots : amélioration du sort des classes laborieuses, inscrite dans son » programme est un leurre et rien de plus.

» Je pense que l'heure est venue d'appeler à la vie publique l'universalité des citoyens belges. Rien ne » peut plus retarder l'avènement en Belgique du Suffrage universel qui règne aujourd'hui des bords de » l'Elbe aux rivages de l'Atlantique.

» Excusez-moi de ces longueurs, mais je suis membre de l'Association Internationale et je ne voudrais » à aucun prix passer aux yeux de qui que ce soit pour un malfaiteur.

» Je vous ai dit que j'étais socialiste. Ce n'est pas tout. La forme du gouvernement qui nous régit » actuellement me paraît essentiellement transitoire. A la différence de ceux qui pensent que la monar- » chie constitutionnelle est la meilleure des Républiques, j'estime, au contraire, que le meilleur des rois » a toujours un défaut : c'est d'être de son métier. A la monarchie il faut (c'est presque de l'histoire con- » temporaine que j'écris-là), il faut des *Te Deum*, et des revues, des prêtres et des soldats.

» C'est pourquoi je suis républicain-socialiste.

. . . . . .

Que d'espérances ne donnait pas cet imposant état-major avant la bataille électorale qui allait se livrer, et qui eut pu deviner, sous tant d'apparente sincérité, les futurs déserteurs qui devaient un jour renier leur passé, atténuer leurs honnêtes et viriles convictions, ou même, poussant jusqu'au bout l'apostasie, occuper les grades les plus élevés dans l'armée doctrinaire!

Si le parti démocratique s'était alors levé avec énergie dans tout le pays, c'en était peut-être fait de la monarchie constitutionnelle et de l'oligarchie censitaire, mais malheureusement, ce ne fut qu'à Bruxelles à Verviers et à Mons que la question de la revision constitutionnelle fut courageusement posée devant le corps électoral.

A Bruxelles, au moment où il posait sa candidature à la Chambre des Représentants, Ad. Demeur publiait une brochure dans laquelle il réclamait la revision de l'article 47 de la Constitution, qui établit le cens et de l'article 56 qui institue le Sénat.

Suppression des privilèges d'argent! tel était le cri de guerre de ceux qui luttaient au nom de la démocratie, telle était aussi la conclusion de cette brochure écrite avec la logique et la précision qui caractérisent l'auteur.

Cette publication eut un tel retentissement que, chose rare en Belgique, Demeur, put avec des chances sérieuses de succès poser sa candidature à Bruxelles et à Verviers. Nommé à Bruxelles, il ne s'en fallut que de quelques voix qu'il ne fut également nommé représentant par Verviers.

A Mons, j'eus le périlleux honneur de lutter au nom de la démocratie contre le doctrinarisme. Mon adversaire, M. Ch. de Brouckère, appartenait à cette école politique qui s'incline devant la supériorité de l'argent et devant ceux qui le possèdent, décorés, pour les besoins de la cause, du titre de « classes dirigeantes. » Il dédaignait les meetings où les non-électeurs étaient admis et la revision de la Constitution lui faisait horreur. Jamais il ne parut dans ces assemblées populaires qui furent cause de sa chute.

Il me souvient encore de ces meetings, notamment de celui qui eut lieu dans la vaste salle du *Château des Fleurs*, à Mons, où, avec une ardeur et une conviction que l'âge n'est point parvenu à refroidir, j'adjurais, au nom de l'honnêteté et du droit, les électeurs censitaires de demander eux-mêmes l'abolition de leurs privilèges électoraux.

Les difficultés seront grandes, leur disais-je, mais nous passerons à travers tous les obstacles, même à travers la Constitution!

Qu'on me pardonne ces souvenirs personnels, mais ils sont si

vivaces, qu'à l'heure actuelle je ne puis les retracer sans éprouver une émotion profonde.

Quel plus beau spectacle, en effet, que de voir les électeurs censitaires eux-mêmes reconnaître l'excès de leur pouvoir et tendre une main fraternelle aux travailleurs dont ils voulaient faire leurs égaux!

Une majorité écrasante de près de mille voix sanctionna cette campagne démocratique, dans laquelle Mons parut se souvenir d'avoir été, il y a près de cent ans, une des premières villes de Belgique qui se soit déclarée ville libre de la République Belgique (1).

Dans d'autres localités, à Charleroi notamment, la lutte, sans être portée directement sur le terrain démocratique et constitutionnel, n'avait plus le caractère exclusivement clérico-doctrinaire.

Un autre élément que l'élément conservateur faisait son apparition à la Chambre des Représentants. Le parti démocratique allait être législativement constitué; on évoquait le souvenir de Castiau, de l'honnête, de l'éloquent Castiau qui seul, après Gendebien et De Potter, avait depuis 1830, représenté la démocratie au Parlement belge ; on relisait ses lettres démocratiques, dernier appel qu'avant de mourir il avait adressé à la Belgique! En face de la mesquinerie clérico-libérale se dressait la conception politique du droit moderne : Suffrage universel et République!

Un grand nombre de députés, dont plusieurs, chose rare, tinrent leurs promesses, promettait de voter la revision de la Constitution.

Telle était la situation intérieure de la Belgique, lorsqu'éclata comme un coup de tonnerre, la guerre entre la France et l'Allemagne.

---

(1) J'ai le bonheur de posséder le document suivant qui fait foi de cette période si courte et si glorieuse de l'histoire de Mons :

VILLE LIBRE DE MONS

AVERTISSEMENT

Les administrateurs provisoires de la ville libre de Mons, établis à la Commission de surveillance, avertissent le Public que tous ceux qui auront des déclarations à faire, d'avoir chez eux des effets appartenant aux Emigrés, ou aux officiers Autrichiens, ou à qui que ce soit des personnes attachées à la maison d'Autriche, ou enfin qui appartiendrait à la maison d'Autriche même, devront dorénavant présenter leurs noms, surnoms, la rue et le numéro de leur demeure, au dit bureau de Surveillance en mains de l'un des Commissaires et du Citoyen Moyneau Descombe, Lieutenant du 4e Bataillon franc.

On recevra au dit Bureau de Surveillance les dites déclarations, depuis 10 heures du matin jusqu'à midi et depuis 3 heures de relevée jusqu'à 5 heures.

Fait au dit Bureau de Surveillance, ce 28 novembre 1792, An premier de la République Belgique.

MOYNEAU DESCOMBE; P.-J. DEJEAN, comm.;
P. DE FUISSEAUX, comm.;
M. CORNU, secret.

A Mons, de l'Imprimerie de M. J. Bocquet, Libraire Imprimeur de l'administration Provisoire.

CHAPITRE III

La bataille de Sedan. — Désarroi de l'armée belge. — Sympathies du peuple et des soldats pour les Français. — Sympathies officielles pour les Allemands.

Le 4 septembre 1870, la petite ville de Bouillon, si tranquille au fond de ses bois est dans un désarroi indescriptible. Pêle-mêle dans les rues étroites, se rencontrent des soldats de trois armées différentes. De ces trois armées, deux sont en déroute : l'armée française qui vient d'être écrasée à Sedan et l'armée belge qu'on n'a pas su mobiliser. Des colonels belges cherchent leurs régiments; les soldats errent un peu partout. Les fourgons qu'on appelle ambulances, et qui pour la plupart, datent de 1830, sont hors de service. Seuls, les soldats allemands blessés ou non, qui ont franchi la frontière, ont conservé la discipline.

En dehors de la ville, le spectacle est atroce et grandiose. Les grandes plaines situées entre Sedan et la petite chaîne de montagnes d'où l'armée allemande a mitraillé l'armée française, sont jonchées de casques et de fusils, d'hommes et de chevaux. Un grand chemin creux, près de Bazeilles, est un vaste charnier.

Des canons brisés, des chevaux morts dont le ventre est démesurément gonflé, des hommes dont les bras, la tête ou les pieds émergent, sont entassés dans ce fouillis où la boue et le sang ont tout coagulé. Bazeilles est en ruines : pas un pan de mur qui ne soit troué par les obus ou les boulets; après la mitraille le feu a achevé la destruction.

D'énormes fourgons allemands courent à travers champs, brusquement cahotés, ils vont recueillir les armes et les blessés. On creuse de grandes fosses où l'on enterre les cadavres; on les étend par couches de dix ou douze : au dessus de chaque rangée de cadavres, une couche de chlorure de chaux ; souvent Français et Allemands sont étendus dans la même fosse. On voit un champ couvert en entier de casques bavarois; un bataillon entier y a été décimé; plus loin, une grande quantité d'instruments de musique indique qu'un corps de musiciens a subi en cet endroit un terrible bombardement.

La ville de Sedan apparaît, trouée de toutes parts. Sur la grande place, au pied de la statue de Turenne, gît un monceau de fusils qui s'élève jusqu'à la hauteur des premiers étages.

Sur la même place, une grande maison sur laquelle on lit encore : *Café-Restaurant*, est en ruines. Au milieu des débris, on distingue, mêlés aux armes, les restes d'un billard détruit par un obus.

Dans une grande rue qui mène de la place aux remparts, des chants et des cris se font entendre; ils sortent d'un grand hôtel, dont les fenêtres, larges ouvertes, laissent voir des officiers allemands qui boivent du champagne.

Dans une église, convertie en ambulance, des hommes agonisent, d'autres hurlent de douleur.

Dans le fond, près de l'autel, on ampute la cuisse d'un cuirassier.

On entend s'élever dans les airs un bruit immense, produit par plusieurs centaines de mille hommes rassemblés, bruit étrange formé de cris de douleur, de joie, de clairons, de commandements, de jurons.

C'est ce que les gouvernants appellent le noble métier des armes, et les gouvernés le crime de la guerre.

Au milieu de cet abominable désordre, l'impuissance de l'armée belge éclate d'une manière évidente; elle n'a pas été régulièrement mobilisée.

On ignore généralement que lorsque l'armée belge dut se réunir sur les frontières, le Roi voulut la commander, et donna lui-même les premiers ordres de mobilisation.

Ignorant l'art de la guerre, en théorie aussi bien qu'en pratique, Léopold II donna des ordres contradictoires qui amenèrent une inénarrable confusion. Il comprit, ou on lui fit entendre, au dernier moment, qu'il ne pourrait avec honneur figurer à la tête d'une armée dans un tel désarroi, — il resta prudemment à Bruxelles, — mais s'il abandonna à temps le commandement pour ne pas étaler son incapacité militaire devant trois armées, il l'abandonna trop tard pour que l'on put ramener l'ordre dans les régiments dispersés. Quel enseignement donné aux peuples par les rois qui sont généraux de naissance!

Tandis qu'à Sedan un empereur, qu'un crime avait mis à la tête des armées françaises, les conduit au déshonneur et à la mort, en Belgique, Léopold II, qui, de par la Constitution commande aux armées, dirige les manœuvres de façon à faire sourire le fantassin Fritz, de la *Grande-Duchesse de Gérolstein*.

Sarcasme de l'histoire! En face de l'empereur criminel couvert de boue et de sang qui livre son pays, le roi Bobèche qui ne parvient

pas à mobiliser son armée sans ennemis, dans son propre pays! Quelle dissertation philosophique ferait mieux éclater la puérile et dangereuse vanité des rois et de leurs courtisans!

Cependant, la neutralité officielle de la Belgique n'empêchait pas les Belges de manifester leurs sympathies et leurs vœux pour l'une ou pour l'autre armée. Chose remarquable : alors que les chefs de l'armée, le Roi et son entourage se réjouissaient des défaites des Français, le peuple et les soldats en étaient attristés. La sympathie qui naît si naturellement entre hommes qui parlent la même langue, faisait surtout compatir les Wallons aux malheurs de la France. Il n'était pas rare de les entendre dire, en parlant des Français : « Nous. » Des bataillons belges entiers montaient dans les trains en chantant la *Marseillaise*, et cette touchante solidarité dans le malheur venant des hommes du peuple, consolait les Français vaincus, mieux que ne l'eussent fait toutes les démonstrations officielles...

Mais laissons les Allemands marcher sur Paris et les Français prendre le chemin des forteresses allemandes, pour assister en Belgique au triomphe du parti catholique qui venait de ressaisir le pouvoir.

CHAPITRE IV

Physionomie de la Chambre des Représentants. — Les deux discours que l'on y entend depuis 1830. — Émeute de Verviers du 20 juin 1870, suscitée par la loi sur la conscription. — Mort de l'ouvrier Gillis. — Le Gouvernement décore le soldat Veekmans qui l'a tué. — Interpellation à la Chambre. — Les Doctrinaires refusent de blâmer le ministère catholique.

Issue du privilège du cens, nommée par une infime minorité composée des habitants les plus riches du pays, la Chambre de représentants devait être et a toujours été conservatrice. Etrange assemblée qui par la fatalité même de son origine n'a jamais eu que ce que l'on appelle en langage parlementaire « des Centres, » qui en fait de vitalité n'a jamais eu qu'une végétation hybride bien près aujourd'hui de s'éteindre! Animés du même esprit rétrograde, les députés n'ont jamais lutté que pour la satisfaction de leurs appétits, et accessoirement de ceux de leurs électeurs. De cette situation naquirent deux partis ayant pour but l'exploitation du pays : l'un, le parti clérical, composé du clergé et de la noblesse, l'autre, le parti libéral, composé des financiers et de la bourgeoisie.

Au fond, la lutte des préjugés de noblesse contre les préjugés d'argent, des hasards de la naissance contre les hasards des coups de Bourse.

Dans les pays de Suffrage universel ces deux partis n'en font qu'un seul qui combat la démocratie; en Belgique où la démocratie n'est pas représentée, ils luttent entre eux pour le partage des dépouilles (1).

La conséquence de cet état de choses est que le Parlement belge ne connaît que deux discours depuis 1830 : le discours libéral et le discours catholique. Pendant les longues séances de la Chambre j'en pris pour ainsi dire la sténographie; que, sous le titre de Miasmes Politiques je fis paraître dans le journal *La Chronique* ; je n'hésite pas à les

(1) Nous avons fait exception pour A. Gendebien, De Potter et l'éloquent Castiau.

Meurtre de Gillis, à Verviers

reproduire, car ils feront mieux connaître et plus rapidement la Chambre, des représentants que toutes les dissertations.

Les voici :

LE DISCOURS CATHOLIQUE

La Religion peut seule maintenir l'ordre, la famille, la propriété. D'une voix émue : « Prenez garde ! » A ces mots : « prenez garde, » les 200 vieux habitués des tribunes s'accoudent à leuse aise sur le bourrelet.

Dans la salle des séances tous les députés prêtent tout à coup une vive attention. Ils connaissent depuis vingt-cinq ans le discours qui commence, mais prennent pour la galerie un air inquiet, voire même étonné. De leur côté, les journalistes officieux écrivent : *Mouvement sur tous les bancs.* Prenez garde, s'écrie l'orateur, si vous affaiblissez l'esprit religieux chez les masses ignorantes, d'y éveiller du même coup l'esprit de révolte ! Le libre examen ne respectera rien ! Après la religion, la famille ; après la famille, la propriété ! Le socialisme (*rumeurs, interruptions :* il n'y a pas de socialistes en Belgique !) la Commune (quelques voix demandent le rappel à l'ordre), les incendies, les massacres doivent frapper les sociétés sans religion. Les catholiques ne sont pas adversaires de la liberté, mais de la licence. Nos véritables ennemis sont : la vile multitude, les masses populaires qui rampent dans les sous-sols des bas-fonds interlopes ! (Phrase extraite textuellement des *Annales.*) Notre dévouement, notre culte sont voués à notre Constitution et à notre dynastie !

Les représentants catholiques feignant d'entendre pour la première fois ce discours applaudissent ; leurs journalistes écrivent que la gauche est atterrée et ils comparent aux plus grands orateurs le député qui a répété le simpiternel discours.

LE DISCOURS LIBÉRAL

Le libéralisme n'a jamais attaqué la religion (*interruption*), nous la vénérons, elle nous accompagne et nous soutient dans les principaux événements de notre vie, à la naissance, lors de notre mariage, et jusque dans la tombe ! Ce que nous attaquons... (A ces mots, les députés, les journalistes, les habitués des tribunes (sont-ils payés ? s'ils ne le sont pas, quel sujet d'étude pour les zoologistes !) s'accoudent, écrivent et prennent des airs étonnés comme ci-dessus.)... Ce que nous attaquons, ce sont les empiétements du clergé sur la société civile, son esprit de domination qui ne connaît qu'une patrie : Rome, qu'une loi : le Syllabus et l'Encyclique (*Applaudissements*). Ce que nous attaquons, ce sont ceux qui marchent au scrutin sur un ordre des jésuites et sous la crosse épiscopale ! (*Nouveaux applaudissements*). Mais, de même que nous répudions ces élèves de Loyola qui rêvent de rétablir en Belgique les bûchers de l'Inquisition et la société du moyen âge, de même nous répudions ces masses ignorantes, ces varlets de ferme et ces manouvriers auxquels nous ne confierons jamais le gouvernement du pays. (L'orateur poursuit, s'animant de plus en plus.) Oui, nous repoussons la domination du nombre, la démagogie qu'on verrait en temps d'élection, si jamais elle avait à intervenir dans nos luttes électorales, échanger ses votes contre des tonneaux de bière et de genièvre !

Ce que nous aimons, ce que nous admirons, c'est notre Constitution, notre roi et notre dynastie, auxquels la Belgique est redevable d'un demi-siècle de prospérité et de grandeur inouie dans l'histoire. (*Les applaudissements éclatent à gauche.*) Les journalistes doctrinaires écrivent: Sensation profonde, la droite est atterrée. Jamais l'illustre homme d'Etat, etc.

Au fond, ces deux discours ne sont-ils pas les mêmes?

Même admiration de la bourgeoisie.

Même idolâtrie vis-à-vis du roi.

Même aversion des classes populaires.

Même fétichisme pour la Constitution.

La seule nuance est celle-ci : Les uns prétendent respecter la religion, mais ne veulent pas qu'elle empiète sur la Constitution, les autres respectent à la fois la religion et la Constitution et prétendent que l'une n'empiète pas sur l'autre.

Cet exposé était nécessaire pour faire comprendre comment et pourquoi les doctrinaires ont toujours soutenu le gouvernement catholique quand une question démocratique était discutée, et quel dut être leur étonnement quand ils entendirent en 1870 des discours qui n'étaient pas les deux vieux discours de convention auxquels ils avaient accoutumé la Belgique depuis 1830.

Un événement très grave qui eut lieu à Verviers força les hommes et les partis qui se trouvaient en présence à se prononcer catégoriquement.

Le 20 juin 1870, les ouvriers de Verviers étaient appelés au corps pour les manœuvres du camp de Beverloo. Un grand mécontentement régnait parmi eux : la population démocratique de Verviers a plus que toute autre horreur de la conscription, qui certes est la loi la plus inique que les classes riches au pouvoir aient édictée contre les prolétaires. Vers 9 heures, ils se rendirent au nombre de quatre à cinq mille à la gare de Verviers pour dire adieu à leurs camarades qui partaient pour le camp. — Un drapeau sur lequel se détachaient en grandes lettres ces mots : « Victimes de l'impôt du sang ! » les précédait. — Cette manifestation qui, par son importance et son énergie, dépassait toutes les précédentes, porta au paroxysme l'irritation des catholiques : c'est qu'en vérité les mauvaises lois ont besoin pour subsister du silence des victimes, et que la plainte des exploités a toujours une éloquence puissante et communicative.

Dès le matin la police, la gendarmerie et l'armée étaient sur pied, attendant le moment de sévir. La manifestation des ouvriers fut toutefois si grandiose et si calme qu'aucun prétexte ne fut donné à l'armée de faire usage de ses armes, pendant toute la journée.

Vers minuit, quelques groupes isolés d'ouvriers parcouraient encore les rues encombrées de soldats. Cinq ouvriers, parmi lesquels Lam-

bert Gillis, ouvrier d'Ensival, descendaient la rue du Moulin en chantant la *Marseillaise*. Au coin de cette rue un soldat, nommé Veckman, le fusil chargé, montait la garde.

— Au large! cria le soldat en mettant en joue les ouvriers.

— Soldat! soyez doux au peuple, lui répondit Gillis.

Au même instant, un coup de feu retentit.

— Vive la Rép..., cria Gillis.

Il ne put achever : un flot de sang sortait de ses lèvres et il tombait foudroyé dans les bras de ses compagnons.

Une balle lui avait traversé le cœur.

C'était un brave et honnête homme, d'un caractère doux et loyal que Lambert Gillis. Il était aimé de tous ses compagnons, adoré de sa femme et de ses enfants. Son seul défaut était d'être démocrate et républicain; il tomba victime de ses convictions, mais sa mort servit la cause de la République autant que sa vie. Sur sa tombe les ouvriers de Verviers jurèrent fidélité à la République; chaque année un grand nombre d'entre eux viennent au cimetière de Verviers donner un souvenir à leur brave compagnon, en attendant que la future République belge rende un hommage public à son premier martyr.

Cependant le roi et les ministres, immédiatement avertis, avaient envoyé l'ordre de féliciter le soldat Veckman.

Le lendemain matin, quelques heures après la mort de Gillis, le lieutenant-général, devant les troupes rassemblées, félicitait Veckman et lui conférait les galons de caporal. Ce ne fût pas tout : Léopold II voulut, faveur insigne qui depuis 1830 n'avait jamais été accordée à un simple soldat, que le meurtrier du républicain Gillis fût nommé chevalier de son ordre.

Chose digne de remarque! Les termes équivoques de l'arrêté de nomination indiquaient le trouble de la conscience royale. Veckman, y était-il dit, est nommé chevalier de l'Ordre de Léopold « en » récompense de sa conduite énergique dans des circonstances » difficiles. »

Le roi évitait de parler de la mort de Gillis comme si une force supérieure l'eut empêché de se glorifier d'une mauvaise action. Il semblait éprouver cette première punition des coupables, qui consiste à avoir recours à l'hypocrisie.

Cependant les députés démocrates récemment élus étaient indignés contre le roi et le ministère. Ils décidèrent qu'une interpellation suivie d'un ordre du jour de blâme serait présentée et chargèrent Guillery, Jottrand et moi de la formuler et de la défendre.

La discussion, qui prit deux séances, fut très animée. Jottrand, dont rien alors ne faisait prévoir les futures défaillances, prononça un discours empreint d'éloquence démocratique qui finissait par cette phrase : « Si vous voulez qu'au jour prochain et inévitable de l'exten- » sion des droits politiques vous n'ayiez point affaire à des ennemis » aigris et fanatisés, suivez le conseil de l'ouvrier Gillis : Soyez doux » au peuple! »

Rogier, qui ne fut jamais qu'un faux démocrate et toujours un parfait courtisan, prit le premier la parole pour nous combattre. A son avis, il ne fallait ni blâmer ni approuver le ministère. Les députés qui avaient fait une interpellation sans le consulter étaient seuls blâmables.

En vain, j'essayai de lui faire comprendre, ainsi qu'à la Chambre, que dans un acte aussi grave, il n'y avait place que pour l'éloge ou pour le blâme; il n'en persista pas moins dans son équivoque doctrinaire. Bara, bientôt après, vint le soutenir. Habitué à combattre les jésuites; éduqué, dit-on, par ceux dont, en tous cas, il possède l'incomparable finesse, il déclara qu'il ne pouvait ni blâmer, ni approuver, ou plutôt qu'il désapprouvait le ministère sans cependant aller jusqu'à voter un ordre du jour de blâme.

La Chambre était visiblement gênée et elle crut un moment pouvoir enterrer cette odieuse affaire en invitant le ministre de la guerre à faire une enquête. Quinze jours plus tard cette enquête était produite devant l'assemblée.

Quoique faite comme toujours par les intéressés, on pourrait dire ici par les inculpés, elle était écrasante pour le roi et ses ministres.

Le rapport affirmait que le soldat avait été attaqué, qu'il n'avait tué Gillis que pour se défendre. Comprenant toutefois combien il était ridicule de prétendre qu'un soldat armé avait été attaqué par un ouvrier sans armes, le rapport inventait une chose plus ridicule encore : On avait, disait-il, retrouvé dans une des poches de l'ouvrier Gillis, une pierre enveloppée dans un mouchoir! Est-il besoin de dire que cette pierre ne fut jamais exhibée devant qui que ce soit ? D'un autre côté tous les témoins déclaraient que Gillis, loin d'être menaçant lorsqu'il s'était approché du soldat, lui avait adressé cette objurgation : « Soldat, soyez doux au peuple! » Bien plus, la première déposition du soldat Veckman indiquait que loin de se faire honneur du meurtre de Gillis il ne songeait qu'à se disculper en invoquant le trouble dans lequel il se trouvait et les ordres sévères qu'il avait reçus.

La Chambre était atterrée, mais dans ces circonstances graves les deux partis n'hésitèrent pas à sacrifier leur conviction pour plaire à

Léopold II. La situation était toutefois moins cruelle pour les catholiques qui soutenaient leur ministère que pour les libéraux qui perdaient l'occasion de clouer au pilori leurs adversaires au nom de l'humanité et de la justice; mais la crainte de déplaire à Léopold II l'emporta sur toute autre considération, et la plupart d'entre eux s'unirent aux catholiques pour voter l'ordre du jour pur et simple accepté par le ministère.

Léopold II fut particulièrement sensible à cette adulation des doctrinaires, d'autant plus méritoire vis-à-vis de lui qu'elle était plus coupable vis-à-vis de la conscience publique. On rapporte en effet que le soir même il daigna, dans une réception, qui avait lieu au Palais de Bruxelles, féliciter les chefs du parti doctrinaire de ce qu'il appelait, tant est grande dans les cours la perversion du sens moral, « leur courageuse attitude! »

En quittant cette séance qui fut une des plus honteuses du Parlement belge, un ancien ministre m'interpella en ces termes que je n'oublierai jamais, car ils sont la plus cruelle satyre de nos institutions politiques : « Mais pourquoi donc vous occuper si énergiquement de ces gens? Ce ne sont pas des électeurs. — Ils le deviendront, m'écriai-je, et je jure d'y consacrer mon existence!

Le meurtre de Gillis et la honteuse décoration qui le suivit eurent un épilogue étrange et dramatique. Le caporal Veckman, à qui la faveur royale semblait réserver un brillant avenir, tomba dans une mélancolie profonde. Ses camarades, loin d'avoir pour lui du respect et de l'admiration, le fuyaient. Lui-même d'ailleurs aimait la solitude. Bientôt il ne porta plus la croix de l'ordre de Léopold qui semblait lui faire horreur, et s'alita. On l'entendait souvent dans la nuit, agité par la fièvre, répéter les paroles de Gillis : « Soyez doux au peuple! » et il ne tarda pas à mourir en maudissant la nuit fatale où il avait tué un honnête homme et conquis tout à la fois une décoration et des remords.

CHAPITRE V

Demande de revision de l'article 47 de la Constitution relatif au cens et de l'article 56 relatif au Sénat devant la Chambre des Représentants. — Scandale causé par cette proposition parmi les catholiques et les doctrinaires. — La majorité du parti doctrinaire soutient cette fois encore le parti catholique. — Intervention du Roi qui redoute le suffrage universel. — La Commune est écrasée à Paris. — Triomphe de la réaction.

Le vote émis à propos de la décoration du soldat Veckman indiquait clairement au groupe démocratique de la Chambre qu'il aurait désormais à combattre le parti libéral aussi bien que le parti catholique chaque fois qu'il s'agirait d'une mesure démocratique, voire même progressiste. Il n'en fut pas moins décidé que l'on aborderait franchement la question capitale : celle du droit électoral. Il fut en outre décidé que l'on demanderait l'abolition du Sénat, cette assemblée triplement conservatrice : par l'âge d'admission (quarante ans au moins); par la longue durée du mandat (huit années); par la fortune des éligibles (paiement de mille florins de contributions).

Ad. Demeur, l'auteur de la brochure écrite contre le cens et le Sénat, brochure qui avait eu un si grand retentissement dans le pays, était tout naturellemenl désigné pour porter la question de la revision à la tribune parlementaire.

Le dépôt du projet de revision provoqua un véritable scandale dans les deux partis conservateurs. En effet, depuis 1830, catholiques et libéraux avaient constamment considéré la Constitution comme une arche sainte, le cens comme un palladium et le Sénat comme le sanctuaire du saint des saints. Depuis 1830, ces institutions formaient avec la royauté la pierre angulaire de la société en nom collectif qui a pour but l'exploitation gouvernementale de la Belgique. Les uns, les plus indulgents, les clérico-doctrinaires, disaient que c'était un acte de folie, d'autres que c'était un acte criminel, d'autres enfin se contentaient de hausser les épaules et d'accabler de leur mépris les signataires de la proposition. Eh quoi ! M. Frère, le chef incontesté

du parti libéral, n'avait-il pas proclamé que le suffrage universel ne serait établi ni en un acte, ni en deux actes, ni jamais en Belgique? — N'avait-il pas flétri les non censitaires de l'épithète méprisante de varlets de ferme et de manouvriers indignes de prendre part au gouvernement du pays? — N'avait-il pas, aux applaudissements de la Chambre, déclaré que si jamais ces indignes devenaient électeurs, ils vendraient leur vote pour quelques tonneaux de bière ou quelques litres de genièvre ! — Par quelle aberration, ces varlets de ferme, ces manouvriers, si méprisés, avaient-ils trouvé des défenseurs à la Chambre même? Par quel mépris de leurs intérêts les censitaires avaient-ils élu députés quelques hommes qui rêvaient d'établir l'égalité politique en Belgique? M. Frère ne pouvait pas y croire, ne pouvait rien y comprendre; il n'y comprend rien encore aujourd'hui, car il n'est pas dans sa nature autoritaire et froide de comprendre qu'il est dans la vie des peuples comme dans la vie des hommes des heures bénies où le privilège pèse aux privilégiés, des heures où les nobles demandent comme en 89 l'abolition des droits de noblesse, où le pouvoir usurpé pèse comme un remords, et qu'une de ces heures bénies avait sonné pour la Belgique.

Cependant Demeur est à la tribune : il va, il vient, il attaque, il se défend. Dédaigneux de la forme il expose la situation électorale comme un théorème de géomètrie et conclut comme la mathématique. Le cens, dit-il, prouve qu'on est riche, il ne prouve pas comment on le devient ni comment on cesse de l'être. Dans votre amour pour la richesse vous la confondez avec le droit et la morale. Un honnête homme peut être pauvre. Les coups de bourse enrichissent parfois, la charité, le désintéressement appauvrissent toujours. Vous faites de l'argent un Dieu ; en effet, il est ennoblit le Belge en lui conférant le plus grand de tous les droits, celui d'être, à l'exclusion de tous autres, citoyen. C'est injuste! Malgré sa voix nasillarde et son débit saccadé, Demeur fut éloquent sans le vouloir, sans le savoir, car la vérité a ce mérite : elle peut être dite par un poète ou par un mathématicien : elle est belle toujours.

Puis ce fut Guillery qui parla avec éloquence. Avec quelle conviction, quel bonheur je me joignis à eux! Jamais dans aucun Parlement on ne parla avec plus de sincérité.

Jottrand prononça un discours d'un ton de bonne foi et de conviction qui firent impression. Couvreur, logique et froid, prit aussi la parole.

Chez nos adversaires, il y avait indécision. Evidemment l'éloge du cens leur répugnait ou leur paraissait difficile à prononcer. Rogier

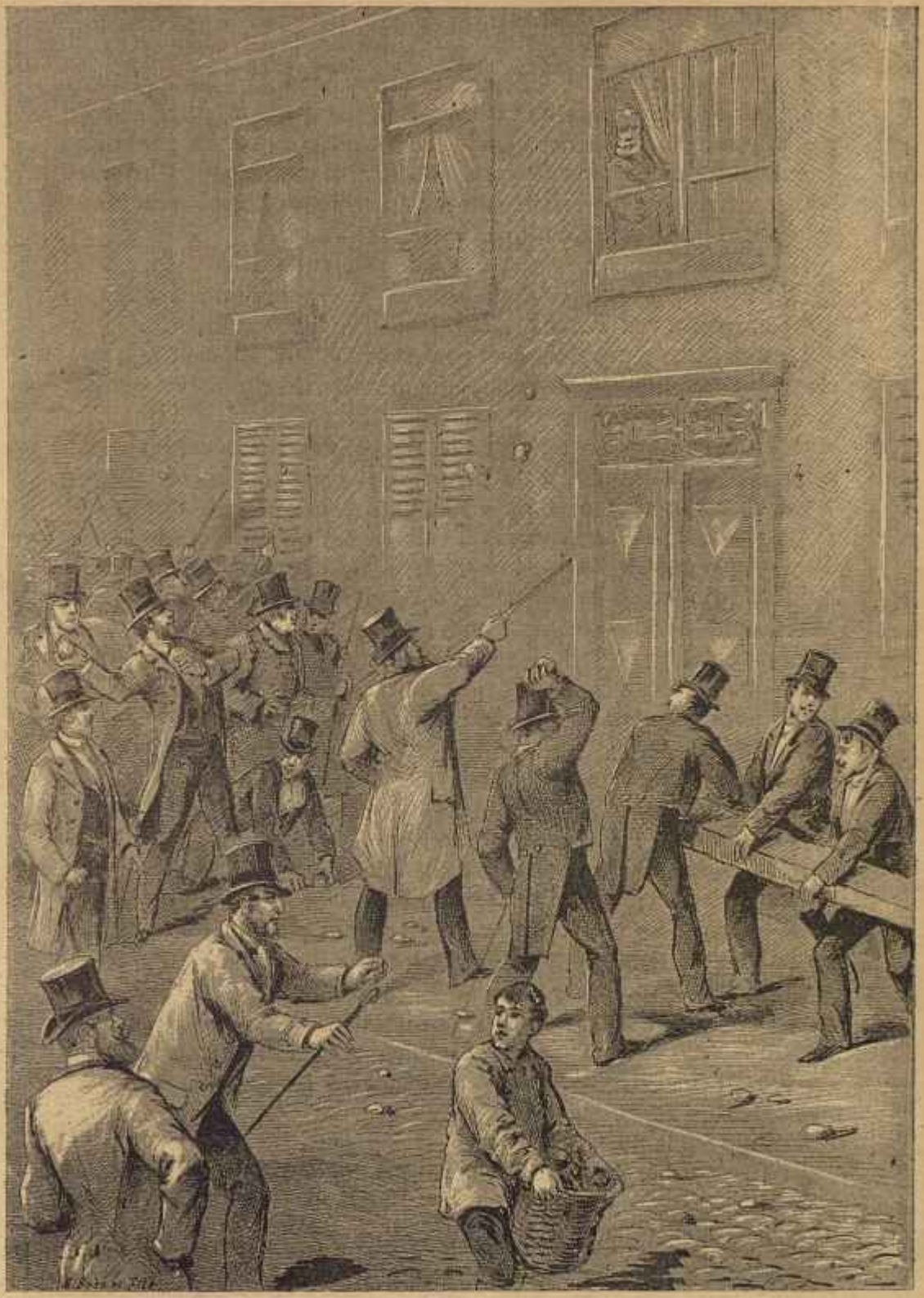

Attaque nocturne de la maison de Victor Hugo, 4, place des Barricades, à Bruxelles, le 27 mai 1871.

alla jusqu'à dire « qu'il nous écoutait avec intérêt. » Enfin le mot suprême du doctrinaire aux abois fut dit par quelques-uns : « Vous n'avez pas tort, mais nous ne vous donnerons pas raison parce que *la question n'est pas mure!* » Ces mots : Pas maintenant, plus tard, nous verrons, sont les cris de détresse doctrinaire. Combien de fois le Parlement belge ne les a-t-il pas entendus !

Dire oui en principe et non en pratique c'est l'essence même de la politique doctrinaire qui veut le progrès, *le progrès sans secousse*, et qui pour n'être pas secouée reste solennellement en place!

La discussion dura trois jours, et chaque jour amenait aux révisionnistes des adhésions dans l'opinion publique, voire même dans la Chambre. Enfin on passa au vote. Vingt-trois membres de la Chambre votèrent la proposition de revision. La politique démocratique était affirmée; près de la moitié du parti libéral avait condamné le cens!

Ce vote produisit à la cour une grande impression. Léopold II convoqua les chefs doctrinaires et catholiques et leur intima l'ordre d'enrayer le mouvement démocratique. Il fit particulièrement comprendre aux chefs du parti libéral auquel appartenaient les revisionnistes, qu'ils devaient éviter le retour de ces débats scandaleux. « La « monarchie, leur dit-il, ne peut subsister qu'appuyée sur l'aristo- « cratie et la haute bourgeoisie; le suffrage universel serait à courte « échéance la proclamation de la République. Mon père, ajouta-t-il, « trouva jadis les pouvoirs royaux insuffisants, et les libertés exces- « sives (1); augmenter les droits du peuple c'est diminuer ceux du roi. « Je m'appuie avec confiance sur les deux partis royalistes. »

Les chefs des deux partis conservateurs comprirent qu'il fallait à tout prix désunir le groupe démocratique naissant, faire agir les séductions et les menaces et montrer aux démocrates leur isolement de leurs amis les prolétaires qui ne votaient pas! Leurs efforts ne furent, hélas! point inutiles. Tous les hommes n'ont point la foi robuste du sublime charpentier de Nazareth qui, du haut de la montagne, repoussait le tentateur qui lui offrait richesse, honneurs, pouvoir. Elle est d'ailleurs à la fois si imposante et si séduisante, la revue des places, sinécures, richesses dont disposent les exploiteurs du gouvernement!

Écoutez les tentateurs!

Ils disent à l'orgueilleux : Aimez-vous les fonctions éblouissantes

---

(1) Ces paroles ont été textuellement prononcées au Congrès de 1830, par les délégués envoyés à Londres pour offrir la Couronne de Belgique à Léopold Cobourg, alors prince-conjoint de la Reine d'Angleterre.

par le titre, le pouvoir et l'uniforme? Nous vous offrons la place de gouverneur avec des entrées triomphales, et une espèce de vice-royauté dans une province? Préférez-vous exercer une autorité plus directe et que rien ne pourra désormais vous enlever? Nous vous offrons une fonction élevée dans la magistrature; la magistrature, cette délégation immédiate de la royauté, dont le titulaire inamovible, irresponsable, revêtu de pourpre et d'hermine, rend ses arrêts au milieu de tous les respects et de toutes les adulations!

A l'homme cupide ils disent : Voici des places de censeur, directeur, voire même de gouverneur de la Banque Nationale qui, sans travail appréciable rapportent 25, 50, 100,000 francs de revenus! Nous vous offrons aussi des subsides pour de grandes affaires auxquelles l'État s'intéresse, des concessions ou des rachats de chemins de fer, ou bien simplement des changements de tarifs qui font ruisseler les millions!

Au paresseux, ils disent : Voyez les grasses sinécures dans tous nos ministères, nos bibliothèques, nos musées, nos monuments!... et à côté de toutes ces tentations, nous vous offrons encore les particules, les titres de noblesse, les grandes et petites croix de l'Ordre de Léopold, tout le bric à brac des royautés qui éblouit les sots, enivre les ambitieux, séduit les femmes, ébahit le vulgaire et fait oublier la maigre démocratie qui ne peut qu'honorer les consciences sans peur et sans défaillance.

Ce langage était celui que les ministres de Louis-Philippe avaient tenu aux députés des censitaires français. Il fut écouté en Belgique, comme il l'avait été en France et, dans les deux pays, produisit le même effet. En France, on sait comment la bourgeoisie censitaire se rua sur l'argent : Députés, pairs de France, courtisans, ministres (1), se précipitèrent sur la fortune publique comme sur une vaste curée, jusqu'au jour où le peuple de Paris chassa cette meute d'exploiteurs, aux cris de « A bas les voleurs! » et fit jaillir la grande révolution de 1848 qui porte dans l'histoire le nom de « Révolution du Mépris. »

Le jour n'est pas éloigné où les mêmes causes produiront en Belgique les mêmes effets. Déjà la corruption est partout : dans les élections, dans les affaires financières, à la Chambre, au Sénat, dans les ministères. On attend d'heure en heure que le peuple belge lui aussi se lève pour chasser ces manieurs d'argent et trace sur les murs de leurs palais les mots honnêtes : Liberté, égalité, fraternité!

---

(1) Procès de Praslin, parent du roi, de Teste, ministre de la justice, condamné pour concussion, etc.

Quoi qu'il en soit, 1870 sera la date du premier réveil de la conscience publique en Belgique, il restera dans l'histoire comme une époque remarquable entre toutes, celle où une fraction importante de la bourgeoisie tendit une main fraternelle au peuple pour proclamer l'égalité politique!

Telle était la situation de la Belgique lorsqu'éclata la révolution sociale la plus importante depuis celle des esclaves conduits par Spartacus : la Commune!

Proclamée le 18 mars 1871, sur les ruines de l'empire et de Paris, bombardé par les armées allemandes, elle fut étouffée dans le sang de cinquante mille victimes.

La réaction triomphante à Paris, en France, en Europe même se crut un moment toute puissante. Son audace ne connut plus de limites. Elle ne tarda pas à le prouver en Belgique. Sa première victime fut le plus grand poète du XIXe siècle, Victor Hugo.

CHAPITRE VI

Victor Hugo réfugié à Bruxelles; la pitié du gouvernement belge pour les vaincus de la Commune. — Attaque nocturne de sa maison par la jeunesse aristocratique et doctrinaire. — Loin de protéger Victor Hugo, le gouvernement belge lance contre lui un arrêté d'expulsion. — Interpellation à la Chambre. — Désunion du groupe démocratique. — Cinq représentants seulement protestent contre l'expulsion. — Décroissance continue des aspirations démocratiques à la Chambre.

La commune était convaincue. Les mitrailleuses jonchaient Paris de cadavres et de sang. Une rage de répression s'était emparée des vainqueurs. Rien n'était respecté : ni l'âge, ni la fonction, ni le sexe. Millière, député inviolable, tombait frappé au seuil de ce panthéon où Victor Hugo devait plus tard entrer en demi-dieu. Dans ce Paris, où la femme est reine, où l'on aime, où l'on admire tout en elle, même ses fautes, la femme était saisie, baillonnée par les soldats de Gallifet et, chose jusqu'alors inconnue dans l'histoire, des soldats français égorgèrent des femmes dans les rues de Paris et aux poteaux de Satory! La délation suivait cette armée de fanatisés. Des primes étaient demandées et offertes à qui livrerait une victime. L'amitié n'était plus sûre, aucun domicile n'était respecté. Il parut un instant que toute vertu, toute pitié, avaient quitté Paris. Sous mille déguisements, à travers mille obstacles, les vaincus cherchaient les frontières. La Belgique était la plus proche : c'est là que, haletants, éperdus, quelques centaines de Communiers arrivèrent.

La Belgique aurait conquis une gloire impérissable, si, généreuse et calme au milieu d'un si grand cataclysme, elle eut donné le pain et l'asile aux vaincus, et si, confondant les Communiers et leurs vainqueurs, elle n'eut reconnu en tous que des Français qui, en 1830, avaient versé leur sang pour elle. Prononcer le mot de paix, apaiser les haines, devancer l'amnistie, s'attirer la reconnaissance des vaincus, et plus tard celle des vainqueurs eux-mêmes, redevenus cléments, telle était la volonté du peuple belge, telle ne fut pas celle du gouvernement et du Roi.

Un homme de génie, eut le courage de dire au gouvernement belge quel était son devoir. Cet homme était Victor Hugo. En avril 1871, le grand poète publiait sous le titre : « Pas de représailles! » les vers suivants :

Quoi ! bannir celui-ci ! jeter l'autre aux bastilles !
Jamais ! Quoi ! déclarer que les prisons, les grilles,
Les barreaux, les geôliers et l'exil ténébreux,
Ayant été mauvais pour nous, sont bons pour eux !
Non, je n'ôterai, moi, la patrie à personne.
Un reste d'ouragan dans mes cheveux frissonne ;
On comprendra qu'ancien banni, je ne veux pas
Faire en dehors du juste et de l'honnête un pas.
J'ai payé de vingt ans d'exil ce droit austère
D'opposer aux fureurs un refus solitaire
Et de fermer mon âme aux aveugles courroux ;
Si je vois les cachots sinistres, les verrous
Les chaînes menacer mon ennemi, je l'aime,
Et je donne un asile à mon proscripteur même ;
Ce qui fait qu'il est bon d'avoir été proscrit,
Je sauverais Judas si j'étais Jésus-Christ !

Celui qui avait écrit cette déclaration n'attendait qu'une occasion de la mettre en pratique. Elle ne tarda pas à se présenter.

Le 25 mai 1871, interpellé dans la Chambre des Représentants de Belgique au sûjet de la défaite de la Commune et des événements de Paris, M. d'Anethan, ministre des Affaires-Étrangères, fait, au nom du gouvernement belge, la déclaration qu'on va lire :

M. d'Anethan. — Je puis donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement saura remplir son devoir avec la plus grande fermeté et avec la plus grande vigilance ; il usera des pouvoirs dont il est armé pour empêcher l'invasion du sol de la Belgique de ces gens qui méritent à peine le nom d'hommes et qui devraient être mis au ban de toutes les nations civilisées (*Vive approbation sur tous les bancs*).

Ce ne sont pas des réfugiés politiques ; nous ne devons pas les considérer comme tels.

Des voix : Non ! non !

M. d'Anethan. — Ce sont des hommes que le crime a souillés et que le châtiment doit atteindre (*Nouvelles marques d'approbation*).

Le 27 mai parut la lettre suivante :

A M. le Rédacteur de l'*Indépendance belge*,

Bruxelles, 26 mai 1871.

Monsieur,

Je proteste contre la déclaration du gouvernement belge relative aux vaincus de Paris.

Quoi qu'on dise et qu'on fasse, ces vaincus sont des hommes politiques.

Je n'étais pas avec eux.

J'accepte le principe de la Commune, je n'accepte pas les hommes.

J'ai protesté contre leurs actes, loi des otages, représailles, arrestations arbitraires, violation des libertés, suppression des journaux, spoliations, confiscations, démolitions, destruction de la colonne, attaques au droit, attaque au peuple.

Leurs violences m'ont indigné comme m'indigneraient aujourd'hui les violences du parti contraire.

La destruction de la Colonne est un acte de lèse-nation. La destruction du Louvre eut été un acte de lèse-civilisation.

Mais des actes sauvages étant inconscients ne sont point des actes scélérats. La démence est une maladie et non un forfait. L'ignorance n'est pas le crime des ignorants.

La colonne détruite a été pour la France une heure triste; le Louvre détruit eut été pour tous les peuples un deuil éternel.

Mais la Colonne sera relevée et le Louvre est sauvé.

Aujourd'hui Paris est repris. L'Assemblée a vaincu la Commune. Qui a fait le 18 mars? De l'Assemblée ou de la Commune laquelle est la vraie coupable? L'histoire le dira.

L'incendie de Paris est un fait monstrueux, mais n'y a-t-il pas deux incendiaires? Attendons pour juger.

Je n'ai jamais compris Billioray, et Rigault m'a étonné jusqu'à l'indignation; mais fusiller Billioray est un crime, mais fusiller Rigault est un crime.

Ceux de la Commune, Johannard et ses soldats qui font fusiller un enfant de quinze ans (1) sont des criminels; ceux de l'Assemblée qui font fusiller Jules Vallès, Bosquet, Parisel, Amouroux, Lefrançais, Brunet et Dombrowski, sont des criminels.

Ne faisons pas verser l'indignation d'un seul côté. Ici le crime est aussi bien dans les agents de l'Assemblée que dans ceux de la Commune et le crime est évident.

Premièrement pour tous les hommes civilisés, la peine de mort est abominable;

---

(1) La lettre du 26 mai, à l'*Indépendance belge*, disait primitivement :

« Johannard et La Cecilia..... font fusiller un enfant..... »

Ce fait est inexact, comme le prouve la lettre suivante du général La Cecilia. Le général La Cecilia, disons-le en son honneur, a été commandant des francs-tireurs à Châteaudun :

« A M. Victor Hugo.

« Genève, 2 août 1871.

« Monsieur,

« Dans une lettre, désormais historique, que vous avez adressée à l'*Indépendance belge*, à la date du 26 mai, j'ai lu, avec une pénible surprise, la phrase suivante :

« Ceux de la Commune, Johannard et La Cecilia, qui font fusiller un enfant de quinze ans, sont des » criminels. »

« Par suite de quelle erreur fatale, votre voix illustre et vénérée s'élevait-elle pour m'accuser d'une lâcheté aussi odieuse? C'est ce qu'il m'importait de rechercher, mais le soin de dérober ma tête aux fureurs de la réaction m'a empêché jusqu'ici de le faire.

« Sans attendre mes explications, plusieurs de mes amis ont pris ma défense dans la presse française et étrangère; je crois pourtant devoir profiter du premier instant de tranquillité pour vous fournir quelques détails qui achèveront de dissiper vos doutes, si vous en avez encore.

« Le *Journal officiel de la Commune*, du 20 mai, contient le rapport ci-dessous que je transcris rigoureusement :

« Le citoyen Johannard. — Je demande la parole pour une communication. Je me suis rendu hier

deuxièmement l'exécution sans jugement est infâme. L'une n'est plus dans le droit, l'autre n'y a jamais été.

Jugez d'abord, puis condamnez, puis exécutez. Je pourrais blâmer, mais je ne flétrirai pas. Vous êtes dans la loi.

Si vous tuez sans jugement vous assassinez.

Je reviens au gouvernement belge.

Il a tort de refuser l'asile.

La loi lui permet ce refus, le droit le lui défend.

Moi qui écris ces lignes, j'ai une maxime ;

Pro Jure contra legem.

L'asile est un vieux droit. C'est le droit sacré des malheureux.

Au moyen âge, l'église accordait l'asile, même aux parricides.

Quant à moi, je déclare ceci :

Cet asile que le gouvernement belge refuse aux vaincus, je l'offre.

Où ? en Belgique.

Je fais à la Belgique cet honneur.

J'offre l'asile à Bruxelles.

J'offre l'asile place des Barricades, n° 4.

Qu'un vaincu de Paris, qu'un homme de la réunion dite Commune, que Paris a fort

---

« au poste qu'on m'a fait l'honneur de me confier. On s'est battu toute la nuit. La présence d'un membre « de la Commune a produit la meilleure influence parmi les combattants. — Je ne serais peut-être pas « venu sans un fait très important, dont je crois de mon devoir de vous rendre compte.

« On avait mis la main sur un garçon qui passait pour un espion — *toutes les preuves étaient contre lui « et il a fini par avouer lui-même qu'il avait reçu de l'argent, et qu'il avait fait passer des lettres aux « Versaillais.* — J'ai déclaré qu'il fallait le fusiller sur le champ. — Le général La Cecilia et les officiers « d'état-major étant du même avis, il a été fusillé à midi.

« Cet acte m'ayant paru grave, j'ai cru de mon devoir d'en donner communication à la Commune et je « dirai qu'en pareil cas j'agirai toujours de même. »

« Vrai quant au fond, ce récit renferme cependant deux inexactitudes :

« La première, c'est que l'individu que Johannard appelle un garçon était un jeune homme de 22 à 23 ans ; la seconde, c'est qu'il n'aurait pas suffi de l'avis de Johannard pour me déterminer à ordonner, conformément aux lois de la guerre, l'exécution d'un espion. Le rapport que j'ai adressé à ce sujet au délégué de la guerre témoigne que la sentence fut prononcée après toutes les formalités d'usage en pareille circonstance.

« Néanmoins j'ai réfléchi que les paroles attribuées à Johannard par l'*Officiel*, ne vous permettaient pas de conclure que l'espion fusillé par mon ordre était un enfant de quinze ans.

« J'ai donc continué mes recherches, et j'ai fini par trouver que certains journaux belges, entre autres l'*Echo du Parlement*, avaient, en reproduisant le compte rendu de l'*Officiel*, eu le soin d'ajouter que la *victime de ma férocité* était un enfant de quinze ans.

« Or, je n'ai pas besoin de vous le dire, à cette assertion j'oppose le démenti le plus formel.

« Et pour vous, Monsieur, comme pour tous ceux qui me connaissent, mon affirmation suffira, car, je le dis avec orgueil, si l'on fouille dans ma vie, on trouvera que je n'ai rien à me reprocher, pas même une faiblesse, pas même une capitulation de conscience.

« C'est donc comptant sur votre loyauté que je viens vous prier de vouloir bien effacer mon nom de votre lettre du 26 mai.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon profond respect.

Votre dévoué,

N. La Cecilia.

Ex-général de division, commandant en chef
la 2e armée de la Commune de Paris.

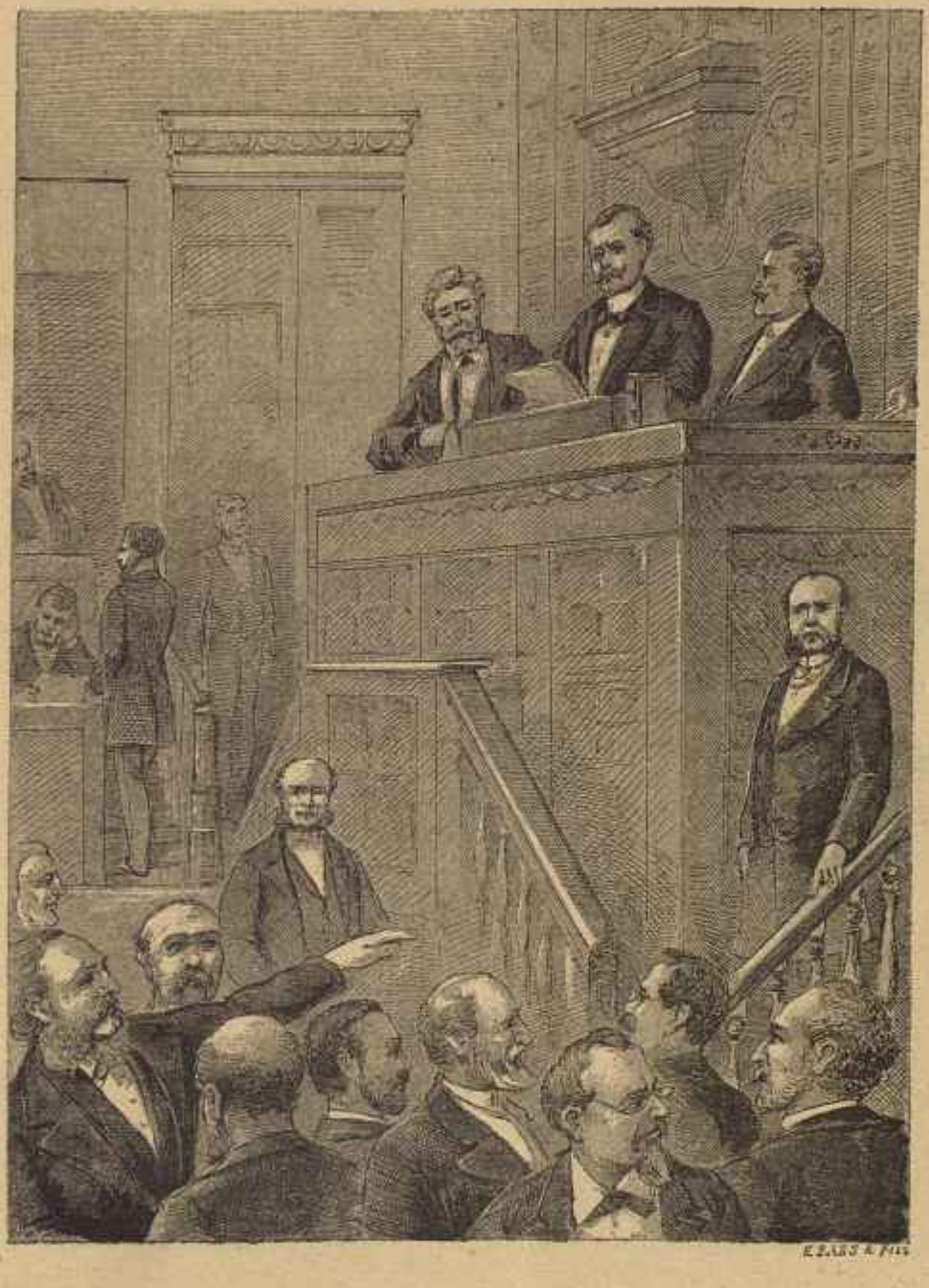

Une interpellation à la Chambre des Représentants.

peu élue et que, pour ma part, je n'ai jamais approuvée, qu'un de ces hommes, fut-il mon ennemi personnel, surtout s'il est mon ennemi personnel, frappe à ma porte, j'ouvre. Il est dans ma maison ; il est inviolable.

Est-ce que, par hasard, je serais un étranger en Belgique? Je ne le crois pas. Je me sens le frère de tous les hommes et l'hôte de tous les peuples.

Dans tous les cas, un fugitif de la Commune chez moi, ce sera un vaincu chez un proscrit ; le vaincu d'aujourd'hui chez le proscrit d'hier.

Je n'hésite pas à le dire, deux choses vénérables.

Une faiblesse protégeant l'autre.

Si un homme est hors la loi, qu'il entre dans ma maison. Je défie qui que ce soit de l'en arracher.

Je parle ici des hommes politiques.

Si l'on vient chez moi prendre un fugitif de la Commune, on me prendra. Si on le livre je le suivrai. Je partagerai sa sellette. Et pour la défense du droit on verra, à côté de l'homme de la Commune, qui est le vaincu de l'Assemblée de Versailles, l'homme de la République, qui a été le proscrit de Bonaparte.

Je ferai mon devoir. Avant tout les principes.

Un mot encore.

Ce qu'on peut affirmer, c'est que l'Angleterre ne livrera pas les réfugiés de la Commune.

Pourquoi mettre la Belgique au-dessous de l'Angleterre?

La gloire de la Belgique c'est d'être un asile. Ne lui ôtons pas cette gloire.

En défendant la France, je défends la Belgique. Le gouvernement belge sera contre moi, mais le peuple belge sera avec moi.

Dans tous les cas, j'aurai ma conscience.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

VICTOR HUGO.

Voici comment Victor Hugo raconte les événements qui suivirent :

Le 27 mai 1871, voici ce qui se passait à Bruxelles :

Un homme, un aïeul avec une jeune mère et deux petits enfants, habitait la maison n° 4 de la place des Barricades. Cet homme était en deuil. Il venait de perdre son fils. Bruxelles le connaissait pour le voir passer dans les rues, toujours seul, la tête penchée, fantôme noir en cheveux blancs.

Il avait pour logis, nous venons de le dire, le n° 4 de la place des Barricades.

Il occupait, avec sa famille et trois servantes, toute la maison.

Sa chambre à coucher, qui était aussi son cabinet de travail, était au premier étage et avait une fenêtre sur la place ; le reste de la maison se composait des appartements des femmes et des enfants. Les étages étaient fort élevés ; la porte de la maison était contiguë à la grande fenêtre du rez-de-chaussée. De cette porte un couloir menait à un petit jardin, entouré de hautes murailles, au-delà duquel était un deuxième corps de logis, inhabité à cette époque à cause des vides qui s'étaient faits dans la famille.

La maison n'avait qu'une entrée et qu'une issue, la porte sur la place.

Les deux berceaux des petits enfants étaient près du lit de la jeune mère, dans la chambre du second étage donnant sur la place, au-dessus de l'appartement de l'aïeul.

Cet homme était de ceux qui ont l'âme habituellement sereine. Ce jour-là, le 27 mai, cette sérénité était encore augmentée en lui par la pensée d'une chose fraternelle qu'il avait faite le matin même.

L'année 1871, on s'en souvient, a été une des plus fatales de l'histoire; on était dans un moment lugubre. Paris venait d'être violé deux fois; d'abord par le parricide : la guerre de l'étranger contre la France; ensuite par le fratricide : la guerre des Français contre les Français. Pour l'instant, la lutte avait cessé; l'un des deux partis avait écrasé l'autre; on ne se donnait plus de coups de couteau, mais les plaies restaient ouvertes et à la bataille avait succédé cette paix affreuse et gisante que font les cadavres à terre et les flaques de sang figé.

Il y avait des vainqueurs et des vaincus; c'est-à-dire d'un côté nulle clémence, de l'autre nul espoir.

Un unanime *væ victis* retentissait dans toute l'Europe. Tout ce qui se passait pouvait se résumer d'un mot : une immense absence de pitié. Les furieux tuaient, les violents applaudissaient, les morts et les lâches se taisaient. Les gouvernements étrangers étaient complices de deux façons : les gouvernements traîtres souriaient, les gouvernements abjects fermaient aux vaincus leurs frontières. Le gouvernement catholique belge était un de ces derniers. Il avait, dès les 26 mai, pris des précautions contre toute bonne action et il avait honteusement et majestueusement annoncé dans les deux Chambres que les fugitifs de Paris étaient au ban des nations, et que lui, gouvernement belge, il leur refusait asile.

Ce que voyant, l'habitant solitaire de la place des Barricades avait décidé que cet asile, refusé par des gouvernements à des vaincus, leur serait offert par un exilé.

Et par une lettre, rendue publique le 27 mai, il avait déclaré que, puisque toutes les portes étaient fermées aux fugitifs, sa maison à lui leur était ouverte; qu'ils pouvaient s'y présenter et qu'ils y seraient les bienvenus; qu'il leur offrait toute la quantité d'inviolabilité qu'il pouvait avoir lui-même, qu'une fois entrés chez lui personne ne les toucherait sans commencer par lui; qu'il associait son sort au leur et qu'il entendait, ou être en danger avec eux, ou qu'ils fussent en sûreté avec lui.

Cela fait, le soir venu, après sa journée ordinaire de promenade solitaire, de rêverie et de travail, il rentra dans sa maison. Tout le monde était déjà couché dans le logis. Il monta au deuxième étage et écouta à travers une porte la respiration égale des petits enfants. Puis il redescendit au premier dans sa chambre, il s'accouda quelques instants à sa croisée, songeant aux vaincus, aux accablés, aux désespérés, aux suppliants, aux choses violentes que font les hommes, et contemplant la céleste douceur de la nuit.

Puis il ferma sa fenêtre, écrivit quelques mots, quelques vers, se déshabilla rêveur, envoya encore une pensée de pitié aux vainqueurs aussi bien qu'aux vaincus, et, en paix avec Dieu, il s'endormit.

Il fut brusquement réveillé. A travers les profonds rêves du premier sommeil, il entendit un coup de sonnette; il se dressa. Après quelques secondes d'attente, il pensa que c'était quelqu'un qui se trompait de porte; peut-être même ce coup de sonnette était-il imaginaire; il y a de ces bruits dans les rêves, il remit sa tête sur l'oreiller.

Une veilleuse éclairait la chambre.

Au moment où il se rendormait, il y eut un second coup de sonnette, très opiniâtre

et très prolongé. Cette fois, il ne pouvait douter; il se leva, mit un pantalon à pied, des pantoufles et une robe de chambre, alla à la fenêtre et l'ouvrit.

La place était obscure, il avait encore dans les yeux le trouble du sommeil, il ne vit rien que de l'ombre; il se pencha sur cette ombre et demanda : Qui est là?

Une voix très basse, mais très distincte répondit : Dombrowski.

Dombrowski était le nom d'un des vaincus de Paris. Les journaux annonçaient, les uns qu'il avait été fusillé, les autres qu'il était en fuite.

L'homme que la sonnette avait réveillé pensa que ce fugitif était là, qu'il avait lu sa lettre publiée le matin, et qu'il venait lui demander asile. Il se pencha un peu, et aperçut en effet, dans la brume nocturne, au-dessous de lui, près de la porte de la maison un homme de petite taille, aux larges épaules, qui ôtait son chapeau et le saluait. Il n'hésita pas et se dit : Je vais descendre et lui ouvrir.

Comme il se redressait pour fermer la fenêtre, une grosse pierre, violemment lancée frappa le mur à côté de sa tête. Surpris, il regarda. Un fourmillement de vagues formes humaines, qu'il n'avait pas remarqué d'abord, emplissait le fond de la place. Alors il comprit. Il se souvint que la veille on lui avait dit : Ne publiez pas cette lettre, sinon vous serez assassiné. Une seconde pierre mieux ajustée brisa la vitre au dessus de son front, et le couvrit d'éclats de verre, dont aucun ne le blessa. C'était un deuxième renseignement sur ce qui allait être fait ou essayé. Il se pencha sur la place, le fourmillement d'ombres s'était rapproché et était massé sous sa fenêtre; il dit d'une voix haute à cette foule : « *Vous êtes des misérables!* »

Et il referma la croisée.

Alors des cris frénétiques s'élevèrent : A mort! A la potence! A la lanterne! A mort le brigand!

Il comprit que « le brigand » c'était lui.

Pensant que cette heure pouvait être pour lui la dernière, il regarda sa montre. Il était minuit et demi.

Abrégeons. *Il y eut un assaut furieux.* On en verra les détails dans ce livre. Qu'on se figure cette douce maison endormie, et ce réveil épouvanté. Les femmes se levèrent en sursaut, les enfants eurent peur, les pierres pleuvaient, le fracas des vitres et des glaces brisées était inexprimable. On entendait ce cri : « A mort! A mort! » Cet assaut eut trois reprises et dura sept quarts d'heure, de minuit et demi à deux heures un quart. Plus de cinq cents pierres furent lancées dans la chambre; une grêle de cailloux s'abattit sur le lit, point de mire de cette lapidation. La grande fenêtre fut défoncée; les barreaux du soupirail du couloir d'entrée furent tordus; quant à la chambre, murs, plafond, parquet, meubles, cristaux, porcelaines, rideaux arrachés par les pierres, qu'on se représente un lieu mitraillé. L'escalade fut tentée trois fois, et l'on entendit des voix crier : « Une échelle! » L'effraction fut essayée, mais ne put disloquer la doublure de fer des volets du rez-de-chaussée. On s'efforça de crocheter la porte; il y eut un gros verrou qui résista. L'un des enfants, la petite fille, était malade; elle pleurait, l'aïeul l'avait prise dans ses bras, une pierre lancée à l'aïeul passa près de la tête de l'enfant. Les femmes étaient en prières; la jeune mère, vaillante, montée sur le vitrage d'une serre, appelait au secours; mais autour de la maison en danger la surdité était profonde, surdité de terreur, de complicité peut-être. Les femmes avaient fini par remettre dans leurs berceaux les deux enfants effrayés, et l'aïeul, assis près d'eux, tenait leurs mains dans ses deux mains; l'aîné, le petit garçon, qui se souvenait du siège de Paris, disait à demi-voix en entendant le sauvage tumulte

de l'attaque : « C'est des Prussiens. » Pendant deux heures les cris de mort allèrent grossissant, une foule effrénée s'amassait dans la place. Enfin il n'y eut plus qu'une seule clameur : « Enfonçons la porte. »

Peu après que ce cri fut poussé, dans une rue voisine, deux hommes portant une longue poutre, propre à battre les portes des maisons assiégées se dirigeaient vers la place des Barricades, vaguement entrevus comme dans un crépuscule de la Forêt Noire.

Mais en même temps que la poutre, le soleil arrivait ; le jour se leva. Le jour est un trop grand regard pour certaines actions ; la bande se dispersa. Ces fuites d'oiseaux de nuit font partie de l'aurore.

Tel est le récit des événements qui se passèrent pendant la nuit du 27 mai 1871, récit fait par Victor Hugo lui-même dans son ouvrage intitulé : *Actes et Paroles*.

Le lendemain, Victor Hugo porta plainte et demanda la protection des lois. Les magistrats auxquels il s'adressa le reçurent avec un sourire moqueur; il était aisé de voir qu'ils avaient reçu l'ordre de ne pas poursuivre les coupables, et c'est à peine s'ils cachèrent devant Victor Hugo lui-même leur approbation des actes sauvages commis pendant la nuit.

Le fils d'un ministre était à la tête des malfaiteurs, aussi les magistrats n'eurent-ils pas un seul instant l'idée de leur appliquer la loi. Conséquence inévitable de l'inamovibilité qui soustrait le magistrat à tout contrôle, à toute sanction de l'opinion publique! Nommés par des hommes de parti qui ne choisissent que ceux qui leur ont donné des gages d'obéissance, les magistrats belges abdiquent, dès le jour même de leur nomination, toute indépendance vis-à-vis des ministres qui les ont nommés et dont dépend leur avancement.

Cette situation devient plus dangereuse encore pour les justiciables, quand on songe que depuis 1830, il n'y a jamais eu que deux chefs du pouvoir, l'un libéral, l'autre catholique, lesquels, à tour de rôle, ont nommé et donné de l'avancement à leurs protégés.

Aussi la justice a-t-elle toujours été une des armes les plus dangereuses entre les mains du Roi et de ses ministres. Que d'adversaires, qu'on n'avait pu ni vaincre ni séduire, furent sous des prétextes fallacieux condamnés par les magistrats! Qui ne se souvient de Faider, l'éloquent avocat démocrate, condamné pour un délit imaginaire, forcé de se réfugier en Amérique, accompagné des sympathies de toutes les honnêtes gens!

Que d'autres tombèrent victimes de leurs opinions! Faut-il citer parmi eux Alfred Defuisseaux, mon frère, si digne de l'estime et de la sympathie de tous, qui fut condamné, en apparence, pour complicité de subornation d'un témoin, et, en réalité, parce que, grâce à son

talent et à son habileté de jurisconsulte, il obtenait des dommages-intérêts considérables en faveur des ouvriers victimes d'accidents dans les houillères. Ce procès de tendance était d'autant plus perfide, qu'il peut être intenté à tout avocat qui entend un témoin avant l'audience!

L'énumération des victimes innocentes de la magistrature belge serait trop longue; contentons-nous seulement de constater que l'impunité acquise aux malfaiteurs qui attaquèrent Victor Hugo, prouva d'une manière éclatante et sans réplique ce qu'était la magistrature aux mains des hommes au pouvoir. Le public d'ailleurs, habitué dès longtemps à voir les magistrats obéir aux ordres de la Cour et des ministres ne fut pas étonné de l'impunité des coupables.

Bientôt le bruit se répandit que non seulement les coupables ne seraient pas poursuivis, mais que la victime de leur agression serait frappée, que Victor Hugo serait chassé de Belgique. Cela n'était que trop vrai : en effet, le 31 mai, trois jours après l'agression nocturne, le Ministre des Affaires Etrangères déclara au Sénat que Victor Hugo serait expulsé du royaume. Cette déclaration fut accueillie par les applaudissements unanimes de l'assemblée. Chaque sénateur eût à cœur de donner son coup de pied au lion. Le prince de Ligne déclara que la lettre de Victor Hugo était une bravade; M. le baron d'Anethan que c'était une excitation au mépris des lois; renchérissant sur eux, le marquis de Rhodes s'écria que c'était un défi et un outrage (!) à la morale publique! Enfin, le comte de Ribeaucourt se rendit à tout jamais célèbre en apostrophant le grand poète par ces mots : « Cet individu (1). »

A la Chambre des Représentants l'irritation contre Victor Hugo n'était pas moins grande. Lorsque je pris la parole pour protester contre son expulsion, je fus accueilli par des murmures.

Ils redoublèrent quand je dis :

« Ce n'était pas seulement le grand poète si longtemps exilé qui vous demandait » asile, c'était un homme auquel son âge, son génie et ses malheurs attiraient toutes » les sympathies, c'était surtout l'homme qui venait d'être élu membre de l'Assem- » blée Nationale Française par deux cent mille suffrages, c'est-à-dire par un nombre » d'électeurs double de celui qui a nommé cette Chambre toute entière! »

Les derniers mots de cette phrase qui rappelait aux députés leur origine censitaire et le nombre dérisoire de suffrages grâce auxquels

(1) Pour comble de malheur, les animaux parlèrent; un monsieur Ribeaucourt m'appelle individu!
(VICTOR HUGO. *L'Année terrible.*)

la plupart d'entre eux s'intitulent représentants du peuple (1), fut particulièrement couverte par les clameurs et les interruptions. L'ordre du jour de blâme que je déposai sur le bureau de la Chambre déchaîna toutes les colères.

Dans sa réponse, M. P. Cornesse, ministre de la justice, feignit de confondre Victor Hugo avec tous les membres de la Commune, qui, d'après lui, non-seulement n'étaient pas des hommes politiques, mais des assassins qui devaient être poursuivis et condamnés comme tels.

Il ajouta que Victor Hugo était un malfaiteur... intellectuel qui propageait dans les esprits des théories funestes.

Ces paroles honteuses étaient applaudies non seulement par les catholiques, mais par les doctrinaires. MM. Bara, Van Humbeek et Pirmez approuvaient bruyamment. A un moment donné, M. Frère-Orban dit : « Très bien! » en regardant d'une façon significative les sept députés de Liége : les sept députés applaudirent.

Rien n'est plus tristement comique que l'attitude des sept députés liégeois vis-à-vis de M. Frère-Orban. En entrant en séance chacun d'eux vient respectueusement s'incliner devant le grand chef. Dès qu'ils sont assis leurs yeux ne le quittent plus. Les moindres gestes d'approbation ou de désapprobation du maître sont répétés avec fidélité et une rapidité telles qu'on croirait qu'un appareil électrique invisible met en contact les huit personnages. Les sept députés liégeois ne demandent presque jamais la parole : Frère-Orban seul parle pour tous. Un seul député de Liége, M. Hanssens, osa pourtant un jour émettre une opinion un peu différente de celle du grand maître. Cela causa un scandale inoubliable parmi les sept députés liégeois : ils avaient l'air à la fois attristé et indigné des fanatiques qui voient leur idole insultée dans son temple!...

Mais revenons à la séance du 31 mai 1871. Demeur, répondit au Ministre de la Justice, que si la proclamation de la Commune était un crime, c'était un crime politique. « Qu'ont fait, s'écria-t-il, les » membres de la Commune? Ils ont voulu changer, ils ont changé la » forme du gouvernement. Or, si le fait de changer la forme du » gouvernement n'est pas un acte politique, déclarez franchement » qu'il n'y a plus d'actes politiques! »

Couvreur prit ensuite la parole : « Gardons, dit-il, l'impartialité de » l'histoire. Restons maîtres de nous-mêmes et de notre sang-froid, ne

(1) Tous les députés du Luxembourg, tous ceux du Limbourg, bon nombre du Hainaut et d'autres provinces sont nommés par moins de 500 électeurs, après des luttes acharnées auxquelles tout le corps électoral a pris part.

» substituons pas l'arbitraire, le bon plaisir, la passion à la justice et » aux lois ! » Aux excès des Communiers il opposa les excès des Versaillais. Jottrand souligna cette idée en sécriant : « Ce sont des « brigands, contre des brigands ! » De toutes parts on demanda son rappel à l'ordre. Ce fut en vain que Jottrand réclama le respect dû à la loi, en demandant une enquête sur l'attaque dont Victor Hugo avait été victime, M. Anspach, bourgmestre de Bruxelles, l'interrompit en disant que le récit de Victor Hugo était « un roman ! » Et pendant qu'il parlait, les dégats matériels étaient encore visibles place des Barricades !

Enfin l'ordre du jour de blâme fut mis aux voix. Cinq membres le votèrent, ce furent MM. Couvreur, Defuisseaux, Demeur, Guillery et Jottrand.

Tous les doctrinaires soutinrent de leur vote le Ministère catholique. Ils voulurent affirmer une fois de plus que lorsqu'il s'agit d'une mesure anti-démocratique et réactionnaire, les catholiques peuvent toujours compter sur eux. Chose plus grave ! Les représentants qui nous avaient soutenus de leurs votes lors de la décoration de Veekmans et de la revision constitutionnelle, nous abandonnèrent en cette occasion. Subissaient-ils le mouvement de réaction qui suivit l'écrasement de la Commune? Subissaient-ils l'influence des promesses faites par les libéraux-doctrinaires pour le cas où ils ressaisiraient le pouvoir ! On allégua les deux motifs ; quoi qu'il en soit, un an après les élections, cinq représentants seulement étaient restés fidèles à la démocratie, et le jour n'était pas éloigné ou deux d'entre eux, Couvreur et Jottrand, qui jusqu'alors avaient lutté pour elle, allaient à leur tour la quitter pour grossir les rangs des doctrinaires.

Trois jours après ces événements, Victor Hugo adressait aux cinq représentants la lettre suivante :

A MM. Couvreur, Defuisseaux, Demeur, Guillery, Jottrand,

représentants du peuple belge.

Luxembourg, 2 juin 1871.

Messieurs,

Je tiens à vous remercier publiquement ; non pas en mon nom, car que suis-je dans de si grandes questions ? mais au nom du droit que vous avez voulu maintenir, et au nom de la vérité que vous avez voulu éclaircir. Vous avez agi comme des hommes justes.

L'offre d'asile qu'a bien voulu me faire, en nobles et magnifiques paroles, l'éloquent promoteur de l'interpellation, M. Defuisseaux, m'a profondément touché. Je n'en ai

CHRISTIANISATION DES CAPITAUX

Le pape, son clergé, la magistrature et les ministres font la réclame pour Langrand-Dumonceau.

point usé. Dans le cas où les pluies de pierre s'obstineraient à me suivre, je ne voudrais pas les attirer sur sa maison.

J'ai quitté la Belgique. Tout est bien.

Quant au fait en lui-même, il est des plus simples. Après avoir flétri les crimes de la Commune, j'avais cru de mon devoir de flétrir les crimes de la réaction. Cette égalité de balance a déplu.

Rien de plus obscur que les questions politiques compliquées de questions sociales. Cette obscurité qu'on appelle l'enquête et qui parfois embarrasse l'histoire, est acquise aux vaincus de tous les partis, quels qu'ils soient ; elle les couvre en ce sens qu'elle veut l'examen. Toute cause vaincue est un procès à instruire. Je pensais cela. Examinons avant de juger, et surtout avant de condamner, et surtout avant d'exécuter. Je ne croyais pas ce principe douteux. Il paraît que tuer tout de suite vaut mieux.

Dans la situation où est la France, j'avais pensé que le gouvernement belge devait laisser sa frontière ouverte, se réserver le droit d'examen inhérent au droit d'asile, et ne pas livrer indistinctement les fugitifs à la réaction française qui les fusille indistinctement.

Et j'avais joint l'exemple au précepte en déclarant que, quant à moi, je maintenais mon droit d'asile dans ma maison, et que, si mon ennemi suppliant s'y présentait, je lui ouvrirais ma porte.

Cela m'a valu d'abord l'attaque nocturne du 27 mai, ensuite l'expulsion en règle. Ces deux faits sont désormais connexes. L'un complète l'autre ; le second protège le premier. L'avenir jugera.

Ce ne sont pas là des douleurs et je m'y résigne aisément. Peut-être est-il bon qu'il y ait toujours un peu d'exil dans ma vie.

Du reste, je persiste à ne pas confondre le peuple belge avec le gouvernement belge et, honoré d'une longue hospitalité en Belgique, je pardonne au gouvernement et je remercie le peuple.

(*Signé*) VICTOR HUGO.

Victor Hugo ne revit jamais la Belgique. A maintes reprises, depuis 1871 jusqu'à sa mort, des congrès littéraires et scientifiques le nommèrent président, en lui affirmant que le gouvernement n'appliquerait pas l'arrêté d'expulsion. Celui-ci aurait-il osé jeter en prison l'illustre poète s'il était venu présider un congrès en Belgique? Il est permis d'en douter; toujours est-il que Victor Hugo refusa constamment de donner par sa présence une marque de confiance au gouvernement belge.

Il se plaisait à dire : « J'ai été reconduit à la frontière belge par deux gendarmes, l'un catholique, l'autre libéral. L'un avait signé l'arrêté d'expulsion, l'autre y avait applaudi. Aucun d'eux n'aime la Liberté. »

Le châtiment des proscripteurs ne tarda pas d'ailleurs à se faire attendre : Victor Hugo, revenu à Paris, fut entouré jusqu'à sa mort de la vénération de la France et du monde entier. — A chacun de ses anniversaires plusieurs centaines de mille hommes venaient l'accla-

mer, et des cinq parties du monde des députations, dont la Belgique seule était absente, lui faisaient de son vivant une touchante apothéose.

A sa mort, l'humanité entière fut représentée à Paris, quand on transporta son corps de l'Arc-de-Triomphe au Panthéon, et l'on vit ses anciens proscripteurs eux-mêmes, emportés par un courant irrésistible, apporter leur humiliation et leurs regrets sur sa tombe (1). Exemple fortifiant et salutaire donné aux autoritaires de tous les pays, qui prouve que les idées de Liberté et de Démocratie finissent toujours par triompher, et qu'elles imposent parfois, de leur vivant même, de cruelles humiliations à ceux qui les ont méconnues.

(1) Entre autres M. Van Humbéeck, ancien ministre. En 1871 il avait approuvé l'expulsion par son vote. — En 1885, en sa qualité de conseiller communal de Bruxelles, il envoya à la famille du grand poète l'expression de sa douleur et de ses regrets.

CHAPITRE VII

Corruption des classes dirigeantes. — La politique, la magistrature, la religion au service des entreprises financières. — Langrand et ses complices : ministres, sénateurs, députés. — Banqueroute générale. — Le député Brasseur et ses révélations cyniques.

La révision de la Constitution rejetée, les privilèges du cens maintenus, la mort d'un ouvrier républicain motivant la décoration du soldat qui l'avait tué, Victor Hugo chassé de Belgique pour avoir défendu une idée de justice et de pitié, les malfaiteurs qui l'avaient attaqué impunis, la complicité avérée des doctrinaires et des catholiques en faveur de toutes ces mesures réactionnaires, tel fut le bilan de l'année 1870.

L'année 1871 vit les classes dirigeantes de la Belgique livrées à l'agiotage le plus effréné, l'usure, le chantage, l'escroquerie prendre des proportions jusqu'alors inconnues, les noms les plus honorés voués au mépris, le trafic impudent de tous les mandats publics, et le gouvernement lui-même, perdant toute pudeur, conférer le titre de gouverneur d'une province à un homme que la justice poursuivait pour escroquerie.

On eut dit que les classes censitaires, après avoir refusé au peuple honnête et travailleur le droit de cité, voulaient afficher publiquement, devant la majorité de la nation déshéritée de ses droits politiques, le cynisme et la cupidité des classes dirigeantes.

A cette époque, un homme se rencontra, plein d'imagination et d'audace, aussi dépourvu de préjugés qu'habile à exploiter ceux des autres, qui comprit la dépravation des classes dirigeantes et le parti qu'il en pouvait tirer. Il résolut de devenir le financier d'un des deux partis politiques qui exploitent les Belges. Il choisit le parti catholique, non pas que ce parti fût plus cupide ou plus immoral que l'autre, mais parce qu'il avait plus de cohésion et de foi niaise, parce qu'il était plus prompt que le parti libéral à l'obéissance passive et moins soucieux d'un examen quelconque.

Son plan était grandiose : obtenir les capitaux pour l'exploitation des idées religieuses; les faveurs gouvernementales par les hommes

politiques; et l'impunité par l'appui de la magistrature. Les institutions belges fournissaient un élément propice à la réussite de ses vastes projets.

Tout d'abord, Langrand-Dumonceau demanda et obtint une bénédiction pontificale pour lui et pour ses entreprises financières. Pie IX, qui venait de faire proclamer son infaillibilité, voulait en donner une preuve éclatante dans le domaine des affaires. Il déclara solennellement que Dieu inspirait Langrand et garantissait le succès de ses entreprises. Pie IX avait qualifié d'un mot, qui fit sensation dans le monde catholique, les opérations de son fils béni : « Il allait christianiser les capitaux (1) ».

Dans ce monde des croyants, où la foi brave les faits scientifiques eux-mêmes, douter de l'efficacité de la bénédiction papale eut été un crime ; aussi toutes les bourses catholiques s'ouvrirent, depuis l'aristocratique aumônière et le coffre-fort imposant, jusqu'au modeste bas de laine et au matelas de l'épargne laborieuse. Lors de la fondation de la première société financière de Langrand les fonds furent souscrits plus de cent fois. On s'inscrivait dans les presbytères, le confessionnal recevait d'étranges supplications ; on parlait banque dans les sacristies, dividende dans les couvents, et, dans leurs prières ferventes, les dévots ajoutaient le culte du moderne Baal à celui de l'infaillibilité récemment proclamée.

Dans le monde politique, Langrand avait choisi comme associés :

M. P. De Decker, ancien ministre, qui jouissait d'une grande réputation de sagesse et d'intégrité;

M. Nothomb, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de la justice, qu'on citait comme type d'honneur et de loyauté;

M. le baron Dellafaille, membre du Sénat, dont l'influence était très grande dans cette assemblée ;

MM. Vermeire et Van Overloop, tous deux représentants, qui passaient pour experts en matière financière (2);

M. le comte de Liedekerke, également représentant, qui possédait une incontestable autorité dans le monde nobiliaire;

M. Deschamps, ancien représentant, homme éloquent et chef du parti catholique de Charleroi, était son conseiller intime.

---

(1) *Notre cher fils Langrand, dit Pie IX dans un document resté célèbre, a appelé les capitaux au baptême et les a christianisés comme les barbares du* VIe *siècle.* En outre, Pie IX ennoblit Langrand et lui donna des armoiries et la couronne comtale.

(2) M. le baron Dellafaille était administrateur de l'*Industriel* et de l'*Agricole;* M. Van Overloop commissaire de l'*Industriel;* M. Vermeire administrateur de l'*Industriel* et de l'*Agricole;* M. Van Cromphaut administrateur de l'*Industriel;* M. Magherman administrateur de l'*Agricole*.

Venaient ensuite d'autres sénateurs et représentants, moins connus, mais dont la réélection était assurée, tels que MM. Magherman et Van Cromphaut, des diplomates, de hauts fonctionnaires, en un mot, tout ce que le parti catholique comptait d'hommes importants et honorés dans le monde politique.

A tous ces personnages, il convient d'ajouter MM. Jacobs, d'Anethan et Tack, tous trois ministres en 1870

Enfin dans l'ordre judiciaire, Langrand-Dumonceau comptait parmi ses amis M. de Bavay, procureur général près la Cour d'appel des trois provinces du Hainaut, d'Anvers et du Brabant. Celui-ci fit preuve du dévouement le plus fanatique vis-à-vis de Langrand ; il lui sacrifia tous ses devoirs de magistrat : à l'heure même de la catastrophe finale, au moment où Langrand était en fuite, il refusa de le poursuivre, lui et ses complices, bravant cyniquement l'opinion publique et le ministre de la justice devenu libéral par les hasards de la politique.

Ce ministre, M. Bara, n'eut jamais raison de sa résistance, et de Bavay préféra être destitué, plutôt que de poursuivre ses amis politiques.

On vit ainsi, chez les magistrats comme chez les malfaiteurs, une fidélité qui, dans le mal lui-même, n'exclut pas un certain héroïsme! Qui sait si, dans l'exercice de ses redoutables fonctions, de Bavay n'avait point parfois admiré intérieurement la fermeté des coupables qui refusaient de livrer leurs complices, et si dans le désordre financier politique et religieux de la Belgique, il ne croyait pas bien faire en sacrifiant son devoir de magistrat à sa foi catholique!

Tant il est vrai de dire que les mauvaises institutions pervertissent l'idée de justice dans l'esprit même de ceux qui sont chargés de poursuivre les criminels.

Parmi les complices de Langrand, il est un homme qui mérite de fixer spécialement l'attention, tant par le rôle qu'il joua dans les entreprises de Langrand et par les révélations cyniques dont il fut l'auteur, que par la fortune qu'il conquit et par l'émotion qu'il suscita chez un peuple habitué à ne s'étonner de rien.

Cet homme est Hubert Brasseur, élu représentant par l'arrondissement de Philippeville!

Brasseur avait, à cette époque, quarante ans environ. Orgueilleux, intelligent, audacieux et cynique, il avait tout ce qu'il fallait pour réussir dans un pays où tout se fait par l'argent et pour l'argent. Il comprit que le meilleur moyen de devenir riche était d'être représentant, ou que le meilleur moyen de devenir représentant était d'être riche.

Il poursuivit donc, en même temps, ces deux buts : la fortune et un siége à la Chambre. Il obtint l'un et l'autre. Il perdit l'honneur, si tant est qu'on perde jamais « l'honneur » aux yeux des classes dirigeantes tant qu'on reste millionnaire.

Au physique, Brasseur était un homme fort, au front large, au nez en bec d'oiseau de proie, la bouche était railleuse et le regard hardi; tout indiquait chez lui une confiance inébranlable en lui-même et une méfiance absolue, car il croyait tous les hommes corrompus ou corruptibles. Sa vie, son caractère, la direction politique et financière qu'il donna aux entreprises de Langrand, tout en cet homme mérite un examen approfondi, car son histoire est l'histoire politique, religieuse et sociale des classes dirigeantes de Belgique.

Brasseur débuta par être professeur de droit naturel à l'Université de Gand. Son enseignement était anti-clérical; plus tard, il se déclara catholique et fut élu député comme tel par l'arrondissement de Philippeville.

Dès le début des entreprises de Langrand-Dumonceau, il rêva d'édifier sa fortune au milieu de cet immense maniement de capitaux. Il eut beaucoup de peine, malgré l'adresse remarquable qu'il déploya à se faire admettre parmi les conseillers de Langrand.

Tout d'abord, il attaqua ses institutions financières, mais de façon, toutefois, à pouvoir reconstituer l'éloge sur la critique, et, à exciter chez Langrand le regret de l'avoir pour adversaire et le désir de l'avoir pour ami.

Dans un opuscule intitulé : *Examen critique des opérations de M. Langrand*, il dit au sujet du grand financier et de ses amis (1) :

Vous êtes des poètes financiers, vous frisez toujours la faillite au milieu de vos succès.

Puis, l'attaque était immédiatement suivie de l'éloge de Langrand, qu'il savait très sensible à la flatterie :

Est venu Langrand, disait-il, avec sa superbe idée de se poser comme intermédiaire, d'acheter de grandes propriétés et de les revendre en détail aux paysans, avec faculté pour eux de se libérer par annuités. Je n'hésite pas à le proclamer : c'est là, de la part de son auteur, un trait de génie (2) !

(1) Cet opuscule est adressé à MM. les membres du conseil de surveillance du *Crédit foncier et industriel*.

(2) Je dois la plupart de ces documents et de ceux qui suivent à M. L. Wilmart, auquel je suis heureux de témoigner ici toute ma gratitude. Les lecteurs qui aimeraient à connaître les détails les plus circonstanciés de la vie de Brasseur et de ses rapports avec Langrand, les trouveront dans le remarquable *Mémoire avec pièces à l'appui en cause de M. Wilmart, défendeur, contre M. Brasseur, demandeur*, publié à Bruxelles, en 1871 (imprimerie Guyot), et dans le complément dudit *Mémoire*. C'est à ces ouvrages que sont empruntés les citations qui suivent.

Dans le même travail, il se recommande en ces termes peu voilés :

Si vous adoptez ma manière de voir, je me tiendrai fort de vous soumettre un plan financier qui mettrait la Société à l'abri des orages qui peuvent d'un moment à l'autre compromettre son existence dans la situation actuelle (p. 62).

A la suite de cette invitation, Langrand lui envoya différentes brochures, et Brasseur lui répondit, le 21 novembre 1864 :

Maintenant que je vois un brillant avenir dans votre affaire, *vous pouvez disposer de moi dans les termes dont nous avons parlé dans notre avant-dernière entrevue. . . . Je vous enverrai mon contrat après demain* (p. 69).

Le 12 décembre, Brasseur écrivait à Langrand :

Je commence à exercer la mission qui me sera attribuée sous peu; suivez donc mon conseil. **Ne prenez plus de ministres dans la nouvelle affaire.** *Je conçois parfaitement qu'à une époque où vous étiez encore un illustre inconnu, vous ayez été forcé de vous entourer de grands noms politiques; mais aujourd'hui cela est parfaitement inutile* (p. 70).

Ces derniers mots dévoilent la politique belge. On se procurait un ministre comme on se procure un laquais pour tout faire. Il paraîtrait même que l'offre était plus grande que la demande, puisque Brasseur s'écriait :

Assez de ministres, n'en prenez plus!

En même temps, Brasseur écrivait aux commerçants d'Anvers :

Il est de notre devoir d'émettre notre avis sur la valeur d'un système qui absorbe les économies d'un grand nombre de capitalistes. Bon ou mauvais, ce système est tombé dans le domaine public, et il ne saurait désormais plus se soustraire à l'examen des hommes de science (p. 20).

La science, la politique, la religion, la finance, tout était mis en jeu pour obtenir de Langrand le contrat qui devait assurer la fortune de Brasseur.

Le contrat fut, en effet, signé le 17 janvier 1865. Il assurait à Brasseur :

1° Un capital de 100,000 francs;
2° Un traitement de 40,000 francs;
3° Des frais de voyage et de séjour, évalués, d'après la note insérée au chapitre de « Traitements et Commissions, » à 15,000 francs minimum.

Les ministres se rendant à la Chambre, protégés par la garde-civique.

Soit, pour la première année, 155,000 francs (1).

A partir de cette époque Brasseur devient définitivement le complice de Langrand.

Quel enseignement historique à la fois plus triste et plus instructif que la lettre suivante, écrite par Brasseur :

Gand, le 1er janvier 1865.

Mon cher Monsieur Langrand,

Décidément vous n'êtes pas forts, tous, tels que vous êtes. Je me tiens fort de vous faire souscrire les 300 millions en argent comptant et de vous faire gagner 20 p. c. par an. Je jure sur l'honneur d'exécuter ce programme, sans le concours de qui que ce soit. En attendant que je vous parle, ne prenez aucun engagement; quand je vous aurai exposé mon plan d'organisation, vous serez convaincu, comme moi, quelles ressources immenses il y a à tirer de votre position, au profit de vous et de vos actionnaires. Voilà pourquoi je sens que le mieux est de rester à vos côtés, sans fonction spéciale, d'être votre bras droit, pour organiser ensemble la vaste machine. Vous verrez qu'ensemble nous ferons des choses étonnantes. J'ai la foi basée sur l'étude.

Tâchez seulement de signer le contrat; ne faites pas trop pour ces grands noms qui ordinairement ne font pas gagner de l'argent; je me charge de tout placer.

Je viendrai mardi, et si vous jugez convenable de me présenter à ces mufles de grands noms, comme votre organisateur, vous pouvez le faire, je vous garantis qu'ils seront enchantés de connaître mon projet. Je veux vous rendre plus fort que Rothschild, et vous devez me connaître assez pour savoir que je suis sérieux dans mes affirmations et dans mes écrits. L'*International* ne sera plus qu'un satellite qui recevra sa lumière de nous. Tâchez d'être libre mercredi, et je vous exposerai tout cela. En même temps, je désirerais vivement faire connaissance de Mme Langrand, à qui vous aurez la bonté de me présenter.

Inutile de vous dire que je vous souhaite la bonne année.

Votre tout dévoué,

H. Brasseur.

Comme il est beau de voir l'intimité pleine d'abandon de ces deux hommes! Aux yeux du public, le pape bénit, les ministres sanctionnent, l'aristocratie ennoblit les entreprises; dans l'intimité, Brasseur et Langrand rient du pape, traitent les ministres comme des laquais et appellent les aristocrates « ces mufles de grands noms! »

A partir de cette époque, l'admiration de Brasseur pour Langrand ne connaît plus de bornes. Une fois le contrat signé, il écrit une

(1) Nous n'entrerons pas dans le détail des commissions allouées à Brasseur en vertu de diverses conventions, contrats ou correspondances. Nous renvoyons les lecteurs qui voudraient connaître ces détails au *Mémoire* de M. Wilmart. Il constate que les sommes attribuées à Brasseur se sont élevées à **3 millions 800,000** francs.

dernière « lettre scientifique » aux commerçants d'Anvers, lettre dans laquelle, mêlant le sacré et le profane, la finance et la religion, il s'écrie, en parlant de Langrand (p. 141) :

Dieu lui-même n'offrirait pas une sécurité plus grande !

Cependant, Brasseur, devenu, suivant son expression, le bras droit de Langrand, part pour l'Italie, où, en qualité de mandataire spécial, il doit traiter la grande affaire du rachat des biens ecclésiastiques.

Son but était de faire, en Italie, ce qui lui avait si bien réussi en Belgique : acheter la conscience des députés, sénateurs, ministres, magistrats, pour conclure des entreprises ruineuses pour l'Etat et lucratives pour lui-même. Il disposait d'immenses capitaux destinés à corrompre les « mufles » d'Italie, comme le prouve la lettre suivante :

Bruxelles, le 6 janvier 1867.

Monsieur LANGRAND, *administrateur-délégué*,

J'ai l'honneur de vous informer que je prends note du mandat que vous m'avez conféré de disposer d'une somme de cinq millions quatre cent mille lires italiennes, à distribuer, selon mon bon vouloir, aux personnes qui pourraient nous rendre des services pour assurer le succès de la négociation avec le gouvernement italien et les évêques de l'Italie pour les biens ecclésiastiques.

Vous m'avez désigné plusieurs personnes qui, à des titres différents, méritent une part de la somme que vous avez mise à ma disposition. J'ai l'honneur de vous informer que j'alloue quatre millions de lires aux personnes que vous m'avez désignées, avec prière de les distribuer entre elles dans la proportion qui est laissée à votre appréciation.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

H. BRASSEUR.

Dans les premiers temps, tout marcha au gré des désirs de l'étrange négociateur : les sommes énormes qu'il dépensa lui créèrent vite des adhérents, les promesses d'appui étaient nombreuses dans le monde politique et dans le clergé. Un moment, il crut tenir le succès et, dans son enthousiasme, il écrivit à Langrand (p. 82) :

Florence, le 12 janvier 1867.

Mon cher ami,

Notre coup de 60 millions est à peu près certain. J'en médite un autre de 25 millions qui ne vous coûtera pas le sou. Puis viendra le *Crédit Foncier*. Je vous entretiendrai de tout cela dans ma prochaine lettre. Vous voyez que les affaires se présentent admirablement . . . . . .

J'ai prêté de l'argent à Moeller. Je dépense beaucoup d'argent ici parce que je dois, moi votre représentant, beaucoup représenter.

Tous les jours je dois faire des invitations dans la presse et dans la Chambre...

Quel langage! « Notre coup est certain! J'en médite un autre!! » En proie au délire de la cupidité, le savant professeur parle dans l'intimité, à son complice, la langue verte des escrocs...

Une lettre encore (p. 87) :

J'ai, dit-il à Langrand, madré M. Caune; je l'ai roulé d'après les principes de la haute école qui sont de prendre le plus possible et de laisser partir le client heureux et content.

Cependant, le dépôt d'un cautionnement de dix millions était indispensable pour traiter l'affaire des biens ecclésiastiques d'Italie. Langrand ne pouvait l'effectuer; en effet, la rapacité des hommes politiques et autres qui l'entouraient, jointe à la distribution de dividendes fictifs, créés par de faux bilans, avait vidé les caisses du fils béni du Saint-Père.

M. Bischoffsheim, qui possédait cinquante millions et qui, grâce à cela, jouissait d'une grande considération dans le parti libéral, s'offrit à les prêter. Sénateur de la ville de Bruxelles, aussi fin en finance qu'en politique, juif de naissance et doctrinaire d'opinion, Bischoffsheim comprit que son concours était indispensable et consentit à prêter les dix millions, moyennant l'honnête intérêt de 33 pour cent... pour trois mois, ce qui représentait un taux d'intérêt de 132 pour cent par an (1).

Ces conditions furent acceptées par Langrand et ses complices.

Voici le témoignage qui prouve authentiquement l'opération usuraire du sénateur doctrinaire (p. 84) :

Déposition de M. Thomas Tillière, avocat à Bruxelles, devant M. Verdussen, procureur général, dans les affaires Langrand.

M. Brasseur, employé de M. Langrand, est un jour venu me trouver et me soumettre un contrat fait par M. de Bizemont, agent de M. Langrand à Paris, et MM. Bischoffsheim et de Hirsch, contrat dans lequel les intérêts de M. Langrand avaient été singulièrement sacrifiés. Il s'agissait d'un cautionnement à fournir par cette maison en titres de l'emprunt italien et qui devait servir à garantir l'exécution de l'opération sur les biens ecclésiastiques en Italie. La maison Bischoffsheim avait fourni ce cautionnement; elle prélevait une commission qui, calculée dans tous les avantages des diverses clauses du contrat, se montait vers 33 p. c. pour trois mois.

---

(1) Lors de la mort de M. Bischoffsheim, les conseillers communaux de Bruxelles décrétèrent, pour reconnaître les immenses services rendus au pays par le richissime sénateur, qu'un des principaux boulevards de Bruxelles porterait son nom.

Cependant, les tentatives de corruption et de chantage de Brasseur, en Italie, échouèrent. En vain il promit et distribua les « pots de vin », en vain il acheta ou crut avoir acheté la conscience des hommes politiques et du clergé : l'agent de Langrand fut, à son tour, « madré et roulé d'après les principes de la haute école » par les descendants de Machiavel.

L'achat des biens ecclésiastiques, qu'il avait conclu avec le ministère, fut rejeté par le Parlement italien.

La rage et la colère de Brasseur, après le vote de la Chambre des députés, furent extrêmes. Il ne garda plus aucune mesure; dans sa fureur et dans son trouble, il dévoila cyniquement ses manœuvres et ses complices. Il avait été convenu que Brasseur intenterait au ministre un procès en dommages-intérêts. Il y ajouta un scandale stérile et, le 12 juin 1867, il écrivit (p. 27) :

J'ai lancé quatre lettres qui ont soulevé toute l'Italie. L'effet des révélations est foudroyant au Parlement. Alberi est travaillé par la peur et il craint d'être cité. Castellani est allé prudemment à la campagne et il fait le mort. S'ils avaient le malheur de vouloir trahir la bonne cause, eux des catholiques, je n'hésiterais pas à les sacrifier et à les compromettre à leur tour.

De son côté, M. Dechamps, qui appréciait la situation avec plus de calme et de jugement, écrivait à Langrand, de Cologne, le 20 juin 1867 (p. 86) :

Mon cher ami,

Un mot de l'Italie. Quel gâchis et quel guêpier! Mais Brasseur gâte un peu votre affaire, me semble-t-il; s'il n'a pour but que de faire du bruit, de poser et de ferrailler, et de se venger des ministres, il réussit admirablement; mais à quoi tout cela va-t-il aboutir pour vous? Brasseur aura roulé et renversé M. Ferrari; mais Rattazzi restera; et comme il a attaqué l'un et l'autre, Rattazzi sera votre adversaire personnel.

Malgré cet avertissement, Brasseur n'en poursuit pas moins sa campagne de colère et de vengeance. Après les hommes politiques d'Italie, il s'adresse aux hommes politiques de Belgique. Il ordonne à l'ambassadeur belge d'agir, il menace le ministère belge lui-même. Il écrit à Langrand (page 91) :

Mon cher ami,

Ci-joint un modèle de procuration que vous ferez faire par notaire. Elle est relative au procès. Rien ne doit y manquer, parce que les énonciations contenues dans ce modèle sont essentielles.

Vous recevrez avec la présente les deux premières lettres qui ont fait une immense sensation en Italie. A votre tour, répandez-les avec notre convention.

Je viens de saisir notre ambassadeur de cette question; je le force à prendre fait et cause pour nous. S'il ne le fait pas, vous ferez attaquer le ministère belge.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous prenne en sa sainte garde (moi également).

Un bon serrement de main.

Tout à vous,

BRASSEUR.

L'orgueil et la colère de Brasseur ne pouvaient que hâter la catastrophe finale des entreprises de Langrand.

Jusqu'à ce jour, Langrand avait soutenu son crédit par la distribution de gros dividendes provenant de faux bilans élaborés par lui et ses complices. Il comptait sur la grande affaire d'Italie pour amener de nouveaux et considérables capitaux dans ses caisses. La rupture de cette affaire était son coup de grâce. Bien plus, l'argent lui manquait pour satisfaire les appétits insatiables de tous les hommes politiques qu'il tenait à sa solde. Après s'être, suivant l'expression de Brasseur, « gorgés d'or, » tous songeaient à s'enfuir.

Il est intéressant d'entendre Brasseur adjurant Langrand d'arrêter les fuyards et de les forcer à le défendre ou à succomber avec lui. Il lui écrit (p. 99) :

Monsieur l'administrateur délégué,

. . . . . .

La situation du *Crédit Foncier et Industriel* est loin d'être brillante, et vous m'avez dit souvent que la rapacité de beaucoup de vos administrateurs est cause de cette situation qui frise le désastre. Tous les tripots, tous les scandales, toutes les commissions indues ont été mis à charge du *Crédit Foncier et Industriel*, qui est ainsi le bouc émissaire de tous les péchés mortels. Voilà ce que vous m'avez souvent affirmé.

Eh bien! gardez tous ces hommes dans le *Crédit Foncier*, ne les lâchez pas, maintenant qu'ils voudraient se tourner contre vous. Vous les avez regorgés d'or, ils vous ont donné l'appui de leur nom et de leur parti politique : gardez-les, sans cela vous perdez tout ce qu'ils ont troqué contre de l'or.

Tout cela est triste, profondément triste, mais c'est ainsi : moi, votre conseiller, je remplis un devoir en vous prémunissant contre un abandon probable.

Dans l'espoir que vous prendrez la présente en sérieuse considération, je reste

Votre tout dévoué,

H. BRASSEUR.

Brasseur se montra particulièrement sévère vis-à-vis de M. Dechamps. Avait-il eu connaissance de la manière dont celui-ci avait

jugé ses négociations en Italie? On ne peut l'affirmer. Toujours est-il qu'il écrit à Langrand (p. 94) :

Quant à M. Dechamps, je ne saurais assez vous recommander d'être inébranlable dans votre résolution et de ne pas accepter sa démission. Vous avez pris, en l'associant à vos entreprises, la valeur politique de son nom : il faut que ce nom vous reste acquis, parce que vous l'avez largement payé.

Bien plus, et ce fait, je le constate à regret, vous lui avez permis, à lui et aux autres, de tripoter d'une manière scandaleuse lors de la création de la *Société hollandaise Mendel* et de l'*International* : le moins que M. Dechamps puisse faire, est de ne pas vous retirer son appui moral après avoir gagné un million d'une manière qu'un honnête homme n'oserait pas avouer. En conséquence, je vous prie de ne pas céder : la retraite de l'un entraînerait la retraite des autres.

Chose remarquable! Brasseur, dans ces lettres où il dit à Langrand : « Retenez ces hommes que vous avez regorgés d'or et qui veulent vous abandonner, » Brasseur ne lui écrit plus lui-même sur le ton de familiarité et d'intimité d'autrefois. Il ne lui écrit plus, comme le 4 janvier 1866 : « Mon bien cher ami... Je suis ravi que tout aille si bien à mon bon Langrand » (p. 92). Non, il lui écrit presque sévèrement : « Monsieur l'administrateur délégué... Je remplis un devoir... etc. »

L'astucieux Brasseur s'était d'ailleurs bien gardé de faire partie des conseils d'administration et de participer, par conséquent, à la confection des faux bilans, oh! non! il avait, non moins cupide mais plus prudent que les autres hommes de la bande, demandé et obtenu d'être « le conseil, le bras droit » de Langrand, et avait manœuvré de façon à recevoir les plantureuses commissions, tout en évitant les responsabilités éventuelles.

L'heure de ces responsabilités était venue. Brasseur le savait mieux que personne, et il croyait n'assister que comme témoin au drame final. Quelque habileté qu'il eût déployée, sa clairvoyance fut cette fois pourtant en défaut.

Abandonné par ses complices, la tête et la conscience troublées par la crainte et peut-être le remords, la caisse vide, le cœur navré par l'ingratitude de ceux qu'il avait enrichis, Langrand prit la fuite, laissant derrière lui une banqueroute de près d'un milliard, des honnêtes gens ruinés, des fripons enrichis et le plus scandaleux exemple de ce que peuvent, pour le malheur des hommes, ces trois choses réunies : l'audace, la religion et la politique.

Langrand oublia-t-il dans la précipitation de sa fuite, comme les rois détrônés, des documents qui plus tard servent à l'histoire, ou bien voulut-il se venger de l'ingratitude de ses complices en laissant aux créanciers exaspérés le nom et l'infamie de ceux qui avaient, avec lui,

accumulé tant de ruines? Nul ne le sait, toujours est-il qu'il laissa dans ses bureaux les livres, les lettres, les contrats, les correspondances, et que tous ces documents furent publiés.

C'était la mise en accusation de la moitié du Parlement belge où siégeait Brasseur lui-même, qui avait été élu en 1870 député par l'arrondissement de Philippeville.

L'effet que produisit la publication des documents que nous venons de faire connaître en partie, fut énorme. Quelque mauvaise opinion que l'on eût de la moralité des représentants et des ministres, on avait peine à croire à tant de corruption et de cynisme.

Distinguons toutefois : l'indignation et la colère de la bourgeoisie furent extrêmes, mais le peuple resta relativement calme.

Les motifs de cette attitude différente sont faciles à comprendre, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral. En effet, au point de vue matériel, le peuple, qui est rarement actionnaire dans une affaire financière, et qui, étant toujours sans ressources, ne peut guère être ruiné, ne fut que très peu atteint par la colossale escroquerie. Au point de vue moral, comment s'étonner qu'un peuple qui supporte depuis plus de cinquante ans la plus grande de toutes les escroqueries « la privation de ses droits politiques, » reste calme en présence d'une fraction de ses maîtres censitaires ruinée par l'autre? Le peuple semblait dire, comme le fabuliste : *Quid oportet? Clitellas dum portem meas?*

Toute autre était l'attitude des classes dirigeantes au sujet de cette criminelle mésaventure.

En effet, les institutions politiques avaient favorisé l'escroquerie, les hommes politiques l'avaient exécutée, la religion l'avait bénie, les grands noms avaient été ridiculisés, les représentants, les ministres, les sénateurs déshonorés! Tout ce qui constitue l'essence même des classes dirigeantes et leur prétendu droit au commandement avait été voué au mépris public, comme jadis en France, en 1848 (1). Chose plus triste encore : la bourgeoisie belge perdait, dans cet immense cataclysme, non seulement l'honneur, mais « l'Argent. »

Aussi l'indignation fut-elle extrême dans les Loges maçonniques et dans les associations libérales. Les discours les plus violents y furent prononcés. On parla tant d'honnêteté en affaires et en politique, qu'un instant on put croire que les classes privilégiées reconnaîtraient l'abus qu'elles avaient fait du pouvoir et proclameraient la souveraineté nationale.

(1) Procès de Teste et de Praslin (annulé).

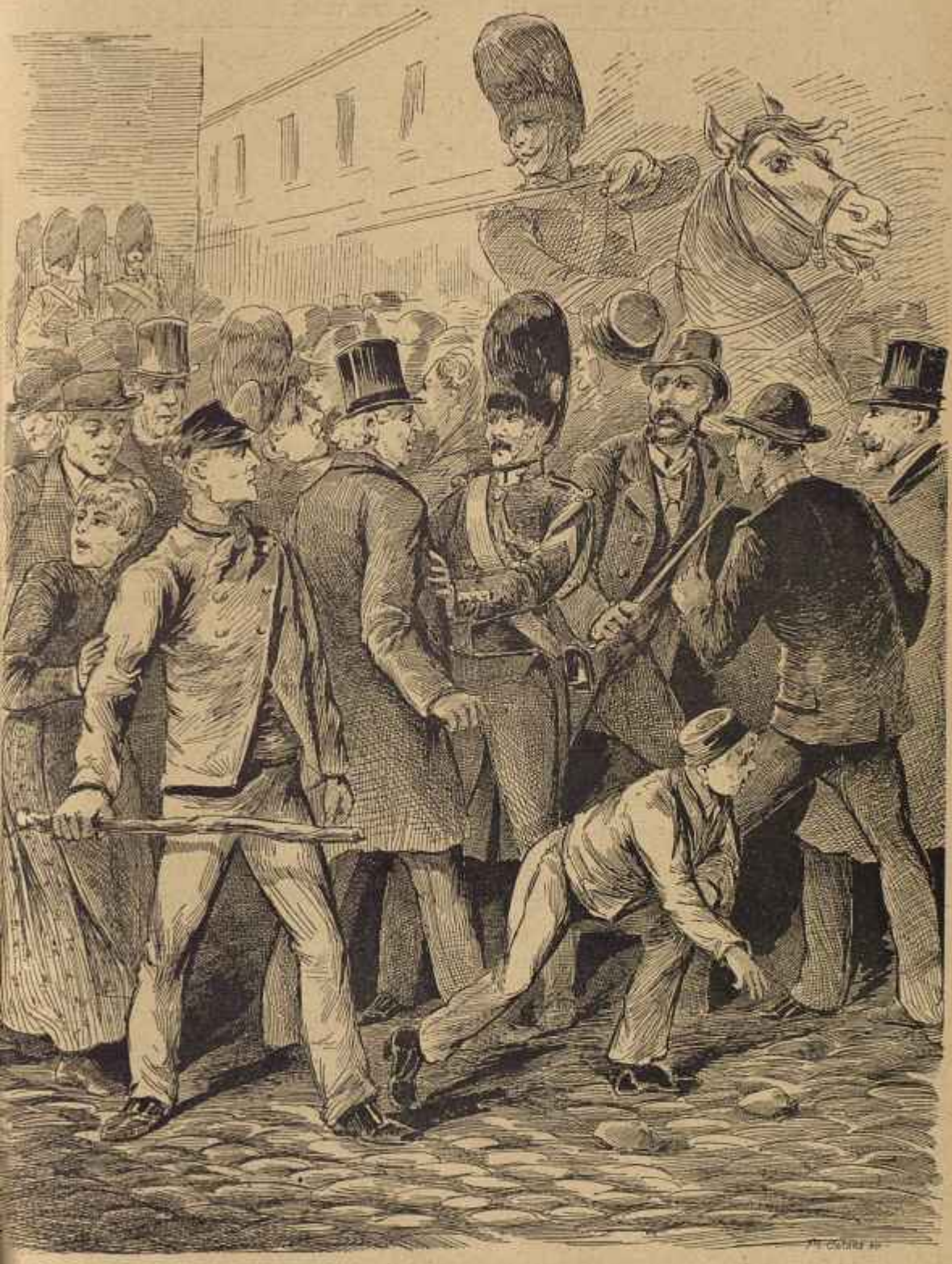

Les abords de la Chambre des Représentants gardés par la gendarmerie.

Il n'en fut rien, bien au contraire, les catholiques, maîtres du ministère et de la Chambre des représentants, où siégeaient en majorité les complices de Langrand, voulurent payer d'audace; ils eurent le cynisme de nommer M. Dedecker, administrateur de sociétés de Langrand, au poste de gouverneur de la province du Limbourg!

Mais avant de narrer les événements qui suivirent, il est indispensable de faire connaître quelle était la situation politique, financière et morale du nouveau gouverneur.

M. Dedecker, ancien représentant et ancien ministre, était, au moment de sa nomination, administrateur de deux sociétés de Langrand: l'*Hypothécaire* et l'*Industriel*. Il était, notamment, administrateur-délégué de la première de ces sociétés, c'est-à-dire le fonctionnaire le plus important et à qui incombe la plus grande responsabilité.

M. Dedecker avait touché, d'après le relevé fait par les curateurs, 1,155,414 francs. Il avait notamment, lors de la vente de l'*Hypothécaire*, société qui ne dura que trois ans, encaissé 875,124 francs, grâce à un mensonge et à un faux bilan qui permirent aux administrateurs et aux actionnaires de se partager six millions de francs qui ne leur appartenaient pas (1). Le mensonge consistait à affirmer à l'assemblée générale de l'*Industriel* que les immeubles vendus par l'*Hypothécaire* étaient comptés au prix de revient, alors qu'ils étaient majorés d'environ huit millions. En effet, des immeubles acquis pour 35,785,203 francs étaient portés dans les écritures pour un prix de

---

(1) Voici les conclusions des curateurs de la banqueroute Langrand :

« Des considérations qui précèdent, il résulte :

« 1° Que les administrateurs de la *Banque hypothécaire belge* ont dressé les trois bilans de cette Banque de manière à faire ressortir comme acquis des bénéfices non échus et éventuels; qu'ils ont même fait ressortir au bilan de 1865 des bénéfices purement fictifs, c'est-à-dire n'existant pas et ne pouvant jamais exister;

« 2° Que c'est sciemment que les susdits administrateurs ont dressé ces bilans; que même, pour donner le change au public, ils ont présenté leurs opérations autrement qu'elles n'étaient en réalité;

3° Que sur ce point il était d'autant plus facile d'induire le public en erreur que les administrateurs de la Banque jouissaient d'une confiance absolue, et que les personnes auxquelles ils s'adressaient étaient incapables de saisir le secret des combinaisons imaginées pour simuler les bénéfices;

« 4° Que la manière de procéder de la Banque a eu pour but et pour effet :

« *A*. D'attirer les capitaux du public vers des opérations chanceuses, refusées par les notaires et les grands capitalistes du pays;

« *B*. De partager des bénéfices faussement indiqués comme acquis, et de consommer ce partage le jour où les susdits administrateurs ont obtenu par voie détournée l'anonymat, qu'ils n'avaient cessé de convoiter depuis l'origine de leur entreprise;

« *C*. De permettre aux mêmes gérants de passer, moyennant un prix fabuleux, les affaires ruinées de leur Banque à une responsabilité limitée dont ils étaient aussi les administrateurs et les fondateurs; d'attirer les capitaux du public vers cette nouvelle société qui, par son capital énorme et les bénéfices qu'elle aurait pu réaliser, devait faire disparaître les infractions commises dans la gestion de la *Banque hypothécaire belge*. » (Extrait des *Annales parlementaires*, p. 44, ann. 1871-1872.)

revient de 43,675,570 francs; d'autres immeubles, acquis pour 13,218,173 francs, étaient faussement portés dans les écritures au prix de revient de 18,646,746 francs. (*Annales parlementaires*, 1871, p. 47; discours de M. Bara.) Les faux bilans consistaient principalement dans le fait d'avoir mentionné et partagé des bénéfices sur des ventes de terrains qui n'étaient pas effectuées.

Aussi M. Bara qualifia-t-il, sans être contredit, dans la séance du 22 novembre 1871 (*Annales parlementaires*, p. 48), d'abus de confiance les faits commis par le nouveau gouverneur.

Mais laissons la parole à M. Bara :

Peu importait, dit-il, à Langrand de connaître le résultat de ces affaires. Le but qu'il poursuivait était d'obtenir l'argent des participants et de faire accroire au public qu'il avait réussi dans ses spéculations. Aussi distribua-t-il à ses associés les dividendes qu'il leur avait promis par ses circulaires, sans même vérifier s'il leur était acquis.

Et M. Dedecker était membre du conseil de surveillance! membre du comité restreint de l'*Industriel*, celui qui, de son propre aveu, exerçait sur les actes de cette société une surveillance presque journalière. (*Interruption.*) (1).

Et savez-vous, messieurs, ce qu'on a distribué aux participants? On a distribué des dividendes montant pour le *minimum* à 48 p. c. et s'élevant jusqu'à 340 p. c. (*Interruption.*) Il y a à ce sujet un tableau dressé par les curateurs.

M. Van de Woestyne a touché 3,401 francs p. c. pour sa part dans la participation.

Et un membre du cabinet 70 p. c.

M. Bouvier. — Qui?

M. Bara. — M. le général Guillaume. (*Interruption.*) Eh bien, messieurs, ces parts, ces dividendes qui est-ce qui les distribuait? C'était l'*Industriel*, c'était M. Dedecker qui était membre du conseil de surveillance, qui déclarait avoir surveillé les bilans et les avoir trouvés exacts.

Enfin, messieurs, voici ce que les curateurs disent dans leur rapport :

Par son bilan du 31 août 1865, l'*Industriel* (M. Dedecker était membre du conseil de surveillance) avait distribué de gros bénéfices obtenus uniquement à l'aide de l'*abus de confiance* commis au détriment de la *Société Générale allemande*, et les administrateurs de l'*International*, dans l'assemblée générale du 14 septembre 1865, en avaient annoncé de non moins considérables pour l'exercice clôturant le 31 décembre suivant.

M. Bara insista et dit (p. 48, *Annales parlementaires*, 1871) :

Il faut que je vous explique cet abus de confiance.

Et de fait il expliqua, sans être contredit, par quelle perfide et inextricable machination Langrand et ses complices firent perdre 11 millions au prince de la Tour et Taxis.

(1) Il importe de faire connaître que toutes marques d'approbation ou d'improbation quelconques sont qualifiées aux *Annales parlementaires* du terme générique : *Interruption*.

Ici se place un incident du meilleur comique :

M. Dedecker, ne sachant trop par quel moyen se tirer d'embarras, n'hésita pas à emprunter ce moyen aux joyeux auteurs de *la Belle Hélène*, Meilhac et Halévy : on sait que Calchas, supris en flagrant délit d'avoir triché au jeu de l'oie, s'écrie, au milieu de l'hilarité générale : « Soit, j'en conviens, j'ai triché, eh bien, transigeons. » L'ex-ministre Dedecker fit de même : il avait perçu dans les affaires Langrand la somme de 1,155,414 francs, et il offrit aux curateurs de transiger moyennant la restitution de 441,000 francs. Cette transaction fut acceptée par les curateurs « sous réserve du droit des tiers. »

Tel était l'homme qui, tout à la fois, était poursuivi par les tribunaux et nommé gouverneur de la province du Limbourg!

Si Léopold II avait eu le moindre sentiment d'honnêteté, si même, à défaut d'honnêteté, il avait eu le bon sens et la sagesse que lui attribuent ses flatteurs, il eût refusé de contresigner la nomination de cet étrange gouverneur. Mais après avoir signé l'expulsion de Victor Hugo, quelques mois auparavant, il trouvait tout naturel de signer la nomination de M. Dedecker. De ces deux « individus, » le poète et le financier, l'un devait être honoré, l'autre flétri. Après avoir flétri le grand homme, il était juste d'honorer le financier.

La nomination de M. Dedecker comme gouverneur s'imposait donc. Il est vrai qu'elle était impopulaire, mais parmi les bouffonneries que professent les royalistes, il en est une qui consiste à dire que les lois ou arrêtés iniques que signe Léopold II n'altèrent en aucune façon l'amour que lui portent ses sujets. Semblables à Mlle Cunégonde, qui, dans l'immortel roman *Candide*, s'écrie : « Une jeune fille d'honneur peut bien être violée une fois, cela ne fait que consolider sa vertu, » les conservateurs doctrinaires et catholiques s'écrient : « Léopold II peut bien signer une loi inique, cela ne fait que consolider sa popularité. » La popularité de Léopold II n'était pas plus solide que la vertu de Mlle Cunégonde.

Le peuple le lui fit bientôt voir.

CHAPITRE VIII

Manifestations populaires.

La patience belge elle-même a ses limites : la correspondance de Brasseur publiée, le trafic des mandats publics avéré, la magistrature refusant de poursuivre les coupables, l'insolence d'un ministère nommant gouverneur un homme prévenu d'abus de confiance, le pape et la religion servant d'instruments à la plus vaste escroquerie que la Belgique ait jamais connue, toutes ces choses avaient secoué l'impassibilité du peuple belge.

Le 21 novembre 1871, des rassemblements tumultueux se formèrent aux abords de la Chambre des représentants; l'entrée en séance des députés catholiques, surtout des Langrandistes (c'est ainsi qu'on nommait les députés administrateurs), était saluée par les sifflets et les injures. Les députés libéraux entraient seuls par la grand'porte qui s'ouvre sur le Parc, les autres, parmi lesquels Brasseur, pénétraient à la Chambre par la petite rue de l'Orangerie.

L'honorabilité de tous les représentants était mise en suspicion : le public disait : « Si les hommes les plus honorés de la Chambre sont des escrocs, que sont donc les autres? » On riait du manque d'honneur de ces hommes qui, entre eux, ont coutume de s'appeler « honorables. »

Le 22 novembre, M. Bara interpella le ministère au sujet de la nomination de M. Dedecker. Son but n'était pas de demander la réforme des institutions politiques qui avaient favorisé les scandaleuses entreprises de Langrand, mais simplement de renverser le ministère catholique. Toutefois, quelque soin qu'il prît de ne pas attaquer la Constitution et les lois, il les mit malgré lui en cause, et, sans le vouloir, démontra tout ce qu'elles avaient d'injuste et d'odieux.

Il débuta en attaquant la magistrature en qualifiant le rapport du procureur général « d'acte de complaisance politique. » (*Annales parlementaires*, 1871, p. 41), accusation grave quand elle est proférée

par un ancien ministre de la justice! Poursuivant son discours, il dit :

Suivre le système du procureur général, ce serait, messieurs, un déni de justice pour tous les citoyens qui ont des droits contre Langrand et ses sociétés.....

Qu'on ne croie pas en Belgique que les procureurs généraux sont contre les victimes des catastrophes financières de M. Langrand; si pareille opinion s'accréditait, ce serait un malheur.....

Nous avons vu naguère, en France, un avocat général, M. Oscar de Vallée, écrire un livre contre les manieurs d'argent; qu'on ne puisse pas dire en Belgique qu'un procureur général paraisse les soutenir au détriment des honnêtes gens.

Passant ensuite de la magistrature à la politique, M. Bara s'écria :

Qu'on ne s'y méprenne pas et qu'on cesse de répéter que les affaires Langrand sont des affaires privées; qu'on n'a pas plus le droit d'y regarder que de scruter le portefeuille d'un banquier ou les livres d'un commerçant. Les affaires Langrand ne sont pas des affaires et n'ont jamais été des affaires.

Elles sont nées de la politique; elles ont vécu par la politique et rien que par la politique. Les actions et les lettres de gage n'ont été placées dans le public que *grâce à l'influence de certains chefs du parti clérical* et grâce à l'action incessante du clergé (*Annales parlementaires*, année 1871, p. 42)

Spectacle édifiant!

Un ancien ministre de la justice, M. Nothomb, est poursuivi (1); un autre ancien ministre de la justice, M. Bara, affirme, en plein Parlement, que le procureur général se sert de ses importantes fonctions pour commettre des actes de complaisance politique; un troisième ancien ministre, M. Dedecker, est tout à la fois mis en prévention et nommé gouverneur d'une province.

Ce n'est pas tout encore !

Parmi les ministres qui siègent au banc du gouvernement, trois : MM. d'Anethan, ministre des affaires étrangères; Tack, ministre des travaux publics; Jacobs, ministre des finances, ont été administrateurs de Langrand!

Et quels sont leurs juges? Ce sont d'autres Langrandistes qui s'intitulent représentants du peuple, parmi lesquels figure au premier rang M. Brasseur lui-même!

Un pareil tableau n'est-il pas fait pour inspirer à toute âme honnête le mépris du suffrage censitaire et de ses représentants, des ministres

(1) Il est vrai que MM. Nothomb et Dedecker ont prétendu qu'ils n'étaient point en prévention à cette époque; mais, comme l'a dit avec raison M. Bara (*Annales parlementaires*, p. 41), il existe un réquisitoire du mois de mai 1870 qui fait porter l'instruction sur tous les actes de Langrand-Dumonceau et sur tous les actes des administrateurs de ses sociétés; par conséquent, les administrateurs des sociétés Langrand sont compris dans la prévention, leurs actes sont l'objet de l'investigation de la justice, ils sont donc prévenus aux termes du droit. (Voir discours de M. Bara, *Annales parlementaires*, p. 41, et discours de M. Nothomb, *Annales parlementaires*, p. 69.)

et des magistrats nommés par le roi; en un mot, des institutions fondamentales de la Belgique?

Le lendemain, 23 novembre, et les jours suivants, l'agitation ne cessa d'augmenter; il y eut des rixes et quelques arrestations; des représentants catholiques furent molestés à l'entrée et à la sortie de la Chambre. Le bourgmestre convoqua la garde civique pour protéger les députés, qui n'entrèrent plus en séance qu'entre une haie de soldats citoyens, que le public comparait aux gendarmes qui protègent les coupables contre l'indignation de la foule.

Cependant, à l'intérieur de la Chambre des représentants, il y avait entre députés catholiques et libéraux des scènes à la fois tristes et comiques, dont, suivant le mot de Beaumarchais, il fallait se hâter de rire pour n'avoir pas à en pleurer.

« Eh quoi! disaient les catholiques aux libéraux,est-ce là ce que vous appelez suivre les règles du régime constitutionnel? Quel est donc cet élément nouveau, le peuple, que vous introduisez dans le jeu régulier de nos instiutions? Quel est cet atout biseauté que vous faites intervenir pour gagner la partie? Lisez le règlement du jeu constitutionnel:

Il est strictement défendu au peuple d'intervenir dans aucune question politique, c'est un droit qui n'appartient qu'aux censitaires!

» Dans notre système de bascule constitutionnelle, le peuple, vous le savez, ne compte pas, et voilà que vous le faites intervenir au dernier moment pour brouiller les enjeux! Cela s'appelle tricher! » Ils se fâchaient pour de bon : « Si cette tricherie continue, eh bien! nous dirons, à notre tour, au peuple, toute la vérité! Il s'agit de s'expliquer nettement, une fois pour toutes. Si nous ne nous entendons plus, à nous seuls censitaires, pour gouverner le peuple belge, eh bien! il ne sera plus gouverné ni par vous, ni par nous : il se gouvernera lui-même ! »

Semblables à deux larrons qui ne s'entendent pas pour partager la proie, catholiques et doctrinaires semblaient parfois disposés à la restituer à son propriétaire légitime.

Nous autres, députés démocrates, nous étions plus pressants et plus logiques encore : « Eh quoi! disions-nous aux doctrinaires, vous prenez pour arbitre de votre querelle clérico-libérale le peuple, qui, d'après la loi électorale, ne doit jamais être consulté. Quelle contradiction est la vôtre! Vous vous inclinez devant la volonté du peuple édictée d'une façon confuse, irréfléchie, désordonnée dans les rues et vous vous refusez à reconnaître cette même volonté manifestée d'une manière digne, calme et réfléchie par le bulletin de vote! »

A tous ces raisonnements, les doctrinaires ne répondaient que par une confiance insultante dans la faiblesse d'esprit du peuple de Bruxelles.

« Ce peuple, disaient-ils, ne peut comprendre que la question clérico-libérale; il ne se préoccupe aucunement de ses droits de citoyen : son *credo* politique, philosophique et moral ne va pas au delà des mots : *A bas la calotte! Vivent les libéraux!* »

Et de la rue, en effet, montaient, jusqu'à la Chambre des représentants, des cris formidables de : *A bas la calotte! Vivent les libéraux!* sans qu'un cri de *Vive le peuple! Vive le suffrage universel!* indiquât aux députés prévaricateurs que le temps de l'exploitation censitaire était passé et que le peuple voulait en finir avec la rapacité des classes dirigeantes.

Je n'en résolus pas moins de dire aux deux partis en présence que le mal dont se mourait la Belgique était la gangrène censitaire, et à transformer à la tribune l'éternelle question clérico-libérale en une question démocratique. Ne fallait-il pas d'ailleurs profiter du moment d'attention que le peuple accordait à la politique de ses maîtres pour secouer sa torpeur et l'engager à revendiquer ses droits de souverain?

Le 23 novembre 1871 une foule immense stationnait, dès le matin, à l'entrée des tribunes de la Chambre; la garde civique avait peine à refouler dans les rues adjacentes la foule hostile qui voulait huer les députés.

L'occasion était excellente pour faire entendre à la Chambre quelques principes démocratiques : en effet, tandis que, d'un côté, les catholiques, frappés de stupeur et de crainte, n'osaient proclamer la supériorité morale des classes privilégiées, les libéraux, d'un autre côté, avaient trop besoin des manifestations populaires pour attaquer la démocratie. Dans ces circonstances, je pus, sans être interrompu, dire les quelques vérités suivantes :

L'immoralité a envahi les classes élevées de la société. La politique s'est mêlée à la finance, la finance à la religion, et, finance, religion, politique, ont abouti à une immense escroquerie!

Assisterons-nous, impassibles, à cet effondrement, sans en chercher la cause?... Eh bien, messieurs, la cause de cette démoralisation est dans nos institutions et dans nos lois.

Partout, elles proclament la supériorité, la sainteté, l'infaillibilité de l'argent! . .

... Et l'on serait étonné alors que, pendant quarante années, la loi a enseigné que tous les droits, tous les pouvoirs appartiendraient à la fortune; que la première Chambre du pays lui serait livrée; que les casernes ne seraient peuplées que par les pauvres qui ne peuvent se racheter; que le droit d'être citoyen belge effectif, c'est-à-dire électeur, n'appartiendrait qu'à ceux qui justifient d'une certaine fortune; que les

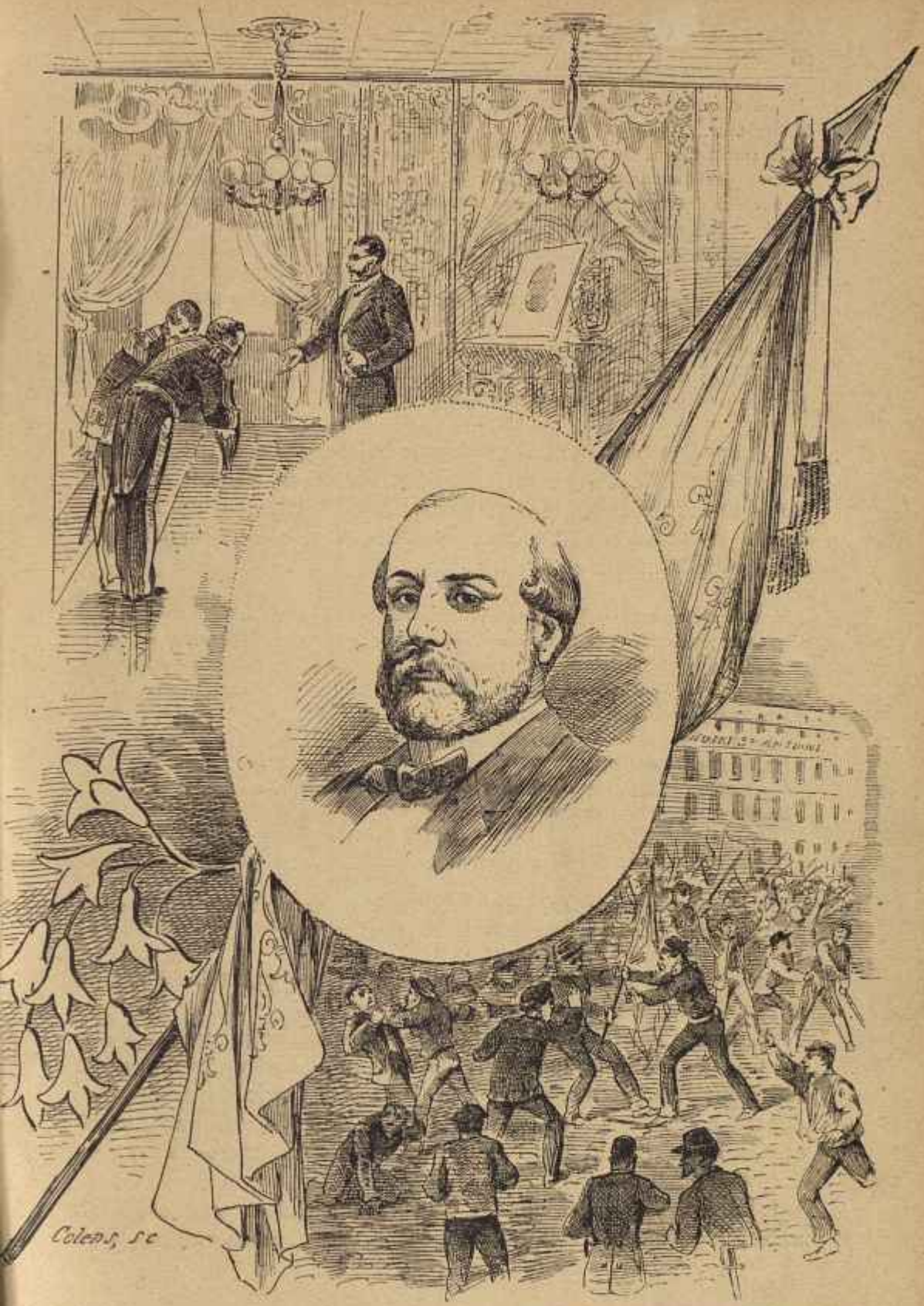

Les Hontes du Suffrage censitaire (LIVRAISON 9)

classes élevées se soient ruées sur l'argent, se soient gorgées d'or, comme dit M. Brasseur.

On serait étonné de voir la politique et la religion convoiter les richesses; des hommes, jadis honorables, succomber aux séductions de la fortune; l'on s'étonnerait de lire des documents d'un cynisme révoltant, d'entendre des hommes importants parler le langage des escrocs; l'on s'étonnerait, en un mot, de voir comme conséquence logique, inévitable, de tout ce système, des affaires Langrand et des dossiers Brasseur!

Ayons donc le courage de le reconnaître : les classes sociales les plus élevées sont les plus corrompues!

Il faut à notre corps social et politique usé un sang nouveau.

Il faut, au nom de la justice, au nom de la nécessité, appeler à nous le grand pauvre, le grand travailleur, qui s'appelle : « *le peuple!* »

Cet appel au suffrage universel pour balayer cette écurie d'Augias qu'on appelle le Parlement belge, fut écouté en silence, sans être combattu. Au surplus, les catholiques avaient hâte de terminer ces débats. Ils ne voulurent même pas entendre Brasseur. La séance se termina de la manière suivante :

M. Van Humbeeck. — Il est impossible de refuser la parole à M. Brasseur! Vous ne pouvez prononcer la clôture de la discussion; évidemment M. Brasseur a le droit de prendre la parole pour un fait personnel. Si vous la lui refusiez, ce serait un soufflet que vous donneriez à votre règlement.

Des membres. — Aux voix! aux voix!

La clôture est mise aux voix par appel nominal.

111 membres sont présents.

64 adoptent, 46 rejettent, 1 membre s'abstient (M. Nothomb).

En conséquence, la clôture est prononcée.

L'ordre du jour suivant fut ensuite présenté :

La Chambre, regrettant la nomination de M. le gouverneur du Limbourg, faite dans les circonstances actuelles, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour fut rejeté par 66 voix contre 44, et la séance fut levée au milieu de la plus grande agitation.

Comme il était aisé de le prévoir, l'émotion populaire ne fit que croître. En clôturant les débats à la Chambre, les représentants les ouvraient plus vifs que jamais dans la rue. A partir de ce jour, les députés catholiques furent insultés non seulement au commencement et à la fin de chaque séance, mais encore ils furent attaqués la nuit dans leurs maisons.

L'impunité accordée aux malfaiteurs qui avaient pendant la nuit assailli la maison de Victor Hugo, encourageait les agressions, bien

autrement excusables, dirigées contre les catholiques. M. Nothomb, qui avait, quelques mois auparavant, approuvé l'expulsion de Victor Hugo, se plaignit à la Chambre, en termes indignés, de ce que la foule avait essayé de forcer la porte de sa demeure pendant la nuit.

Comme chez Victor Hugo ! interrompit M. Couvreur. (*Annales parlementaires*, p. 66.)

Ces mots, qui firent rougir les doctrinaires aussi bien que les catholiques, prouvèrent qu'il ne suffit pas de la complicité de deux partis pour excuser une injustice ni pour en arrêter les conséquences.

MM. B. Dumortier, Delaet et d'autres députés catholiques se plaignirent aussi d'avoir été victimes de mauvais traitements de son côté; le président de la Chambre, par lettre adressée au bourgmestre de Bruxelles, constata l'impuissance de la garde civique à protéger les députés; mais ce qui parut bien plus grave aux catholiques et aux doctrinaires, ce fut de voir à cette époque le roi lui-même sifflé par le peuple, qui lui reprochait avec raison la nomination de M. Dedecker.

C'est ici le moment d'établir la part de responsabilité de Léopold II dans tous ces événements :

Comme nous l'avons dit, il avait signé avec empressement la nomination de M. Dedecker, et quand on lui annonça l'émotion qu'elle avait provoquée parmi les libéraux, Léopold II dit, avec ce sourire ironique qui lui est familier :

Les libéraux ont réellement tort de tant s'émouvoir, et devraient se montrer plus indulgents. En matière de finance, un malheur est bien vite arrivé! Quand on m'a annoncé qu'une grande catastrophe financière avait eu lieu, j'ai d'abord pensé qu'il s'agissait de la Banque Nationale.

Parole cruelle, car nul n'ignore que la Banque Nationale est une institution spécialement exploitée par les libéraux qui y placent les invalides de la politique doctrinaire. Toujours est-il que le peuple englobait dans sa colère les ministres, les députés catholiques et le roi.

En courtisan habile, M. Anspach, bourgmestre de Bruxelles, entreprit de représenter le roi comme adversaire de la nomination qu'il avait signée. Dans un discours officiel (1) il déclara que le roi avait d'abord refusé de signer la nomination Dedecker et n'avait cédé qu'à la menace faite par les ministres de donner leur démission. Le lendemain, le *Moniteur*, organe des ministres, publia un article obscur dans lequel il démentait les paroles du bourgmestre, sans toutefois compromettre le roi. Ainsi, d'un côté, les libéraux déclaraient, par

(1) Ce discours fut prononcé à la société de la *Grande Harmonie*.

l'organe de M. Anspach, que le roi n'avait cédé qu'à la contrainte; de l'autre, les catholiques disaient qu'il avait signé sans murmurer.

Cette situation équivoque et malhonnête était intolérable : le 29 novembre, l'interpellation suivante eut lieu à la Chambre des représentants (*Annales parlementaires*, p. 91) :

M. Defuisseaux. — Dans un récent discours qui a vivement impressionné la presse et le public, l'honorable bourgmestre de Bruxelles a dit « que, sur un premier refus » du roi de signer la nomination de M. Dedecker, le ministère aurait offert sa » démission. »

Le lendemain paraissait au *Moniteur* une note qui n'était ni un démenti ni une affirmation.

Je demande que le ministère veuille bien s'expliquer.

Je ne découvre pas ici, le premier, la personne royale : elle a été découverte par le discours du bourgmestre de Bruxelles et par le *Moniteur*, organe officiel du gouvernement.

Entrés dans cette voie, nous ne pouvons nous arrêter; nous devons tout savoir pour tout apprécier avec justice. Il importe donc au ministère, à M. Anspach, au public, de connaître la vérité, toute la vérité.

M. Anspach prit alors la parole et fit la déclaration suivante :

Je maintiens tout ce que j'ai dit. Je n'ai rien à en retrancher ni rien à y ajouter, et, par respect même pour l'inviolabilité de la Couronne, je m'abstiens d'entrer dans aucune explication.

Après lui, M. Kervyn de Lettenhove, ministre de l'intérieur, répliqua :

Puisque les membres du cabinet ont été attaqués, il doit du moins leur être permis de déclarer que jamais, à propos de la nomination de M. Dedecker, on n'a soulevé aucune question de cabinet, et que tous les détails publiés par certains journaux et qui se rapportent à une pression quelconque que j'aurais exercée à cette occasion, sont complétement inexacts.

Ces dernières paroles faisaient tomber la légende imaginée par M. Anspach, et le roi, comme c'était justice, continua à partager l'impopularité du ministère catholique (1).

Dans ces circonstances, Léopold II n'hésita pas à sacrifier ses ministres. Il avait commis avec eux la faute, il résolut de leur laisser à eux seuls la responsabilité.

C'était inconstitutionnel et déloyal.

Inconstitutionnel, car si Léopold II avait le droit et le devoir de refuser sa signature lors de la nomination, il n'avait plus le droit de

(1) M. de Borchgrave constata, dans la séance du 1er décembre, que la garde civique avait insulté le roi. (*Annales parlementaires*, p. 106.)

désavouer ses ministres, couverts par le sceau royal et l'approbation des Chambres.

Déloyal, car, après avoir approuvé la nomination, il ne pouvait, sans déshonneur, abandonner ses ministres à l'indignation populaire.

Mais qu'importaient, à Léopold II, la Constitution et la loyauté ! Il avait un défaut, très utile aux rois : il était égoïste.

Le 1er décembre 1871, M. d'Anethan fit, à la Chambre, au nom du gouvernement, la déclaration suivante (*Annales parlementaires*, page 105) :

M. d'Anethan, *ministre des affaires étrangères*. — Messieurs, le roi nous ayant demandé nos portefeuilles, nous les avons remis entre les mains de Sa Majesté.

En présence de cette situation, la Chambre jugera sans doute convenable de s'ajourner pendant quelques jours.

Seul alors parmi les catholiques, qui étaient tous atteints par la décision royale, M. Coomans eut le courage de préciser nettement la situation. M. Van Humbéeck ayant dit qu'il serait régulier de voter des crédits provisoires, M. Coomans s'écria :

Messieurs, je m'étonne grandement qu'on vienne invoquer la régularité en cette circonstance, où tout me semble irrégulier.

Un honorable membre vient de dire que le ministère se retire; ce n'est pas ainsi que j'ai compris la déclaration de l'honorable ministre des affaires étrangères; le ministère ne se retire pas, c'est la Couronne qui retire ses pouvoirs au ministère.

Des membres. — Oui, oui !

Et M. Coomans termina son discours, fréquemment interrompu, par ces paroles prophétiques :

Nous assistons, messieurs, aux funérailles de la Constitution.

M. Rogier. — Il ne faut pas applaudir aux funérailles.

M. Coomans. — Je n'y applaudis pas, je les déplore. Maintenant je vais prononcer des paroles qui seront applaudies par la majorité du pays et par les libéraux eux-mêmes. (*Interruption.*)

Vous m'avez traité de révolutionnaire, moi et quelques-uns de mes amis, quand nous avons demandé le suffrage universel honnête, légal, constitutionnel, celui de tous les Belges majeurs, celui de tous les Belges censés honnêtes; vous m'avez traité de révolutionnaire, vous avez repoussé le suffrage universel comme devant perdre l'ordre et la Constitution, et que faites-vous? Ces droits que vous avez refusés au peuple belge, indûment, imprudemment, selon moi, vous les avez dévolus au suffrage universel, au faux et dangereux suffrage de la rue.

Eh bien, puisqu'on a parlé de régularité, voilà une position que je veux régulariser, et, à partir d'aujourd'hui, je demande le suffrage universel. J'aime mieux voir nos ouvriers dans les comices, où ils occuperont une place honorable et légale, que de les voir dans les rues, où ils vous applaudissent indécemment, où ils nous outragent, sans protestation de votre part, et où vous leur demandez leurs applaudissements. Oui, vous acceptez et portez les médailles de l'émeute.

Le jour où nous aurons le vrai suffrage universel sera un jour de résurrection, et j'aime tant ma patrie, j'ai tant de confiance dans le bon sens belge, malgré les incroyables bêtises que je vois s'accomplir aujourd'hui, que j'espère que cette résurrection viendra, et que nous aurons la paix avec l'ordre, avec la Constitution radicalement revisée.

Les partisans du suffrage universel venaient de faire, en Coomans, une importante recrue. Depuis le 1er décembre 1871, jour où il dit à la Chambre : « Dès aujourd'hui, je demande le suffrage universel, » il ne cessa, jusqu'à l'heure actuelle, de combattre dans les rangs de la démocratie. Doué d'un rare esprit et d'une inflexible loyauté, Coomans lutta toujours pour le suffrage universel avec, dans, ou contre son parti. Il savait qu'en agissant ainsi, il ne parviendrait jamais ni à la fortune ni aux honneurs, mais sa vieille conscience (c'est ainsi qu'il la qualifiait), préférait à ces biens l'estime des hommes honnêtes et la reconnaissance des déshérités.

Quant aux ministres, ils supportèrent leur renvoi avec la résignation des laquais que l'on congédie ; en abandonnant, sans protester, leurs portefeuilles, ils sacrifièrent non seulement leur dignité, mais encore la dernière barrière que la Constitution opposait à l'autorité royale.

Leur châtiment fut cruel : ce ne fut pas seulement le mépris de l'heure présente qu'ils eurent à subir, l'avenir réservait à un de leurs chefs, M. Jacobs, une nouvelle humiliation. En 1884, Léopold II, convaincu qu'il pouvait désormais tout se permettre vis-à-vis de tels hommes, chassa de nouveau, du ministère le même, M. Jacobs, qui, cette fois encore, était soutenu par la majorité parlementaire.

Ainsi finit cette scandaleuse affaire Langrand, dans laquelle tout fut malhonnête :

Tout d'abord, l'entreprise politico-clérico-financière elle-même;

Ensuite, la haute fonction de gouverneur, conférée à un homme compromis dans ces scandales financiers;

Puis, l'abandon, par le roi, des ministres avec lesquels il avait signé la nomination ;

Enfin, l'avilissement des ministres vis-à-vis du roi et l'abandon, par les Chambres, du ministère auquel elles venaient de donner un vote de confiance.

Un grand enseignement ressortit aussi de tous ces événements : c'est que le pouvoir des rois consiste moins dans les droits que leur confèrent les lois que dans la bassesse de ceux qui sont chargés de les appliquer. Sous ce rapport, Léopold II est un des monarques les plus absolus de l'Europe.

CHAPITRE IX

Les partis réactionnaires en France.— Les légitimistes, les bonapartistes, les orléanistes : leur influence sur la politique belge. — Le comte de Chambord à Anvers. — Conspiration légitimiste. — Attitude du gouvernement clérical belge vis-à-vis du comte de Chambord. — Troubles suscités à Anvers par les manœuvres des légitimistes. — Interpellation à la Chambre.

Il est une loi morale aussi immuable et fatale que la loi physique de l'attraction des mondes : c'est la loi morale de l'attraction des peuples. De même que la loi physique, la loi morale d'attraction agit en raison de la masse et du carré des distances, à la condition que les peuples vivent dans le même monde intellectuel, c'est-à-dire parlent le même langage.

Que l'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, qu'on s'y abandonne ou qu'on y résiste, l'influence de la France, voisine de la Belgique et peuplée de près de quarante millions d'habitants, est bien autrement considérable que celle de l'Allemagne, qui, bien que notre voisine et aussi peuplée que la France, ne parle pas la même langue et ne vit par conséquent pas dans le même monde intellectuel que nous.

L'influence française est, il est vrai, moins grande sur les Belges flamands, qui subissent cette influence tout en réagissant contre elle, que sur les Belges wallons, et c'est ce qui explique les différences de mœurs, d'habitudes et même de penser qui existent entre Flamands et Wallons; toutefois l'influence française est très grande, même en Flandre, parce que les Flamands sont de plus en plus entraînés par leurs intérêts, leurs plaisirs, leurs affaires, à apprendre le français. Le mouvement flamand caractérise la résistance *in extremis*, contre l'envahissement de la langue et de l'influence française en Belgique.

Ce serait sortir du cadre de cet ouvrage que de faire voir les contre-coups, en Belgique, des révolutions françaises, notamment de celles

de 1789, de 1830 et de 1848, mais il est indispensable pour la clarté de cette histoire de constater la connexité qui existe entre les événements qui précédèrent et suivirent la Commune en France, et ceux qui eurent lieu aux mêmes époques en Belgique.

En 1872, la France était gouvernée par l'Assemblée la plus rétrograde que ce pays ait jamais connue. Toutes les espèces de réactionnaires y étaient représentées : orléanistes, bonapartistes, légitimistes. Ces sortes d'assemblées apparaissent après les grandes tourmentes, quand les peuples désespérés, perdant confiance dans l'avenir et dans le progrès, se jettent aux pieds des prêtres, où ils restent prosternés jusqu'à ce qu'ils recouvrent la raison.

Chose inouïe dans l'histoire de France, cette Assemblée fut la première qui montra ces deux vices si peu français : la méchanceté et l'ingratitude. Elle chassa de son sein Garibaldi (1) qui sortait vainqueur des héroïques combats de Dijon, et elle refusa de voter des remerciments à la Belgique qui, avec une générosité touchante, avait recueilli, soigné, consolé les soldats français. Un journal réactionnaire français, le *Figaro*, commentant et approuvant ce vote, qualifia ironiquement les Belges de « poseurs de cataplasmes. » Disons-le en l'honneur de la France, cette ingratitude lui pesa comme un remords, et quelques années plus tard, une nouvelle Chambre des députés vota, à l'unanimité et par acclamation, des remerciments à la Belgique, remerciments qui furent tout à la fois une réparation pour les Belges et une flétrissure pour l'ancienne Assemblée nationale (2).

Après l'ingratitude et la méchanceté, le ridicule : l'Assemblée

---

(1) Garibaldi avait été nommé représentant de Paris par 253,000 voix. L'Assemblée nationale refusa de l'entendre quand il vint siéger. Plus tard, Garibaldi fut de nouveau nommé représentant d'Alger par 10,600 voix. L'Assemblée annula l'élection. Victor Hugo, indigné, protesta, et, à la suite de nouvelles insultes proférées par la majorité contre Garibaldi, donna sa démission par la lettre suivante :

« Il y a trois semaines, l'Assemblée a refusé d'entendre Garibaldi; aujourd'hui elle refuse de m'entendre. Cela me suffit.

» Je donne ma démission. VICTOR HUGO. »

Louis Blanc prit alors la parole et dit :

« La voix puissante de Victor Hugo a été étouffée au moment où elle proclamait la reconnaissance de la patrie pour d'éminents services.

» Je me borne à ces quelques paroles. Elles expriment des sentiments qui, j'en suis sûr, seront partagés par tous ceux qui chérissent et révèrent le génie combattant pour la liberté. » (*Vive approbation sur plusieurs bancs à gauche.*)

M. SCHOELCHER. — Louis Blanc, vous avez dignement exprimé nos sentiments à tous.

A GAUCHE. — Oui! oui! Très bien!

(2) Mon ami Naquet, secondé énergiquement par M. Maurice Bernard, Français domicilié en Belgique, eut l'honneur d'être le promoteur de ce vote, qui honore la France autant que la Belgique. Ce vote fut émis à propos d'une pétition émanant des Français habitant la Belgique, qui suppliaient la Chambre des Députés française de revenir sur le vote honteux de l'Assemblée nationale de 1871.

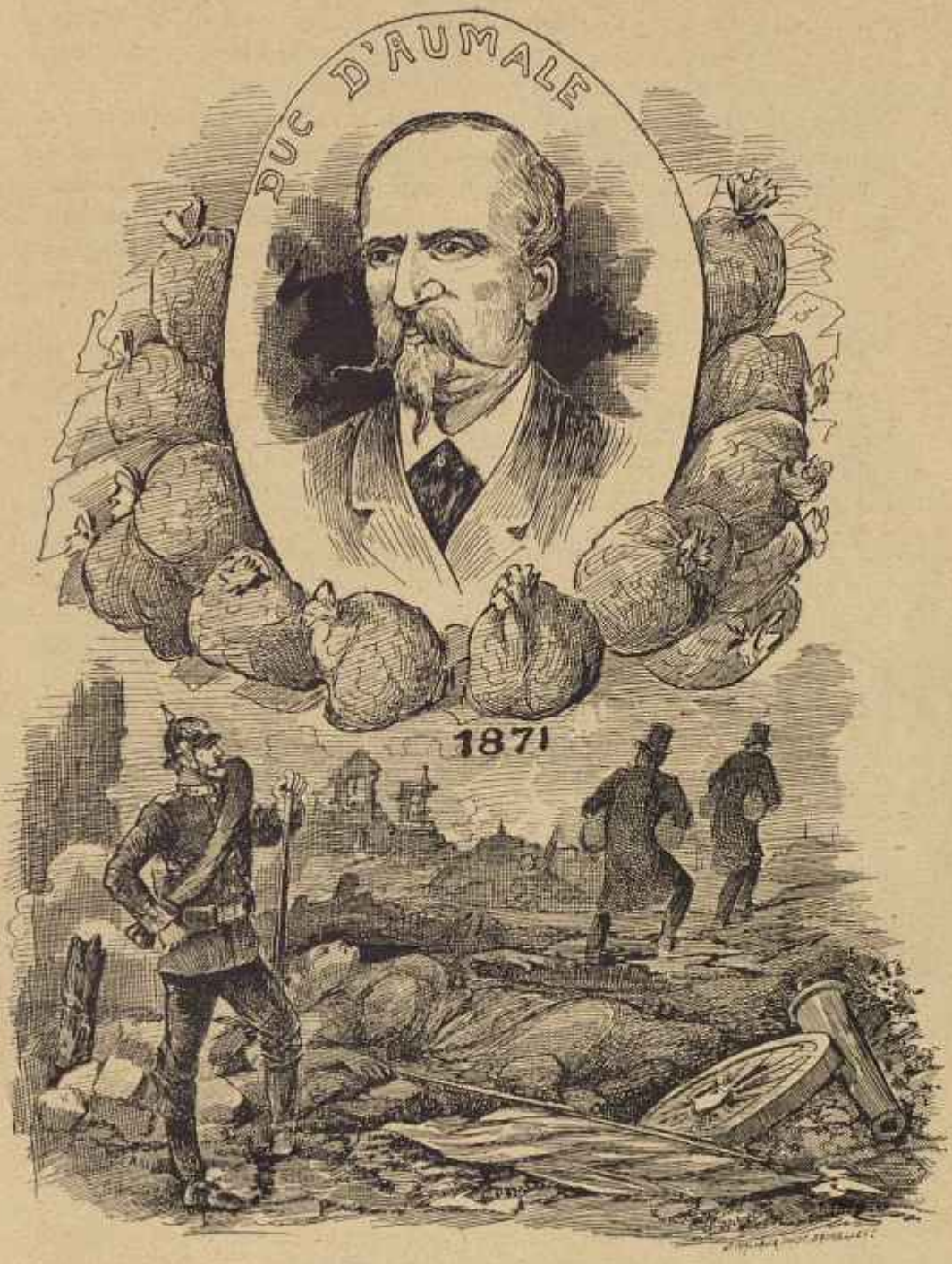

Le désintéressement des d'Orléans.

nationale de 1871 voua la France au Sacré-Cœur, et éleva un temple, sur les hauteurs de Montmartre, à l'Immaculée Conception.

Certes, la France eût été perdue par cette assemblée, élue en un jour de malheur, suivant l'expression aussi ironique qu'involontaire du ministre Beulé, si tous ces partis réactionnaires, unis par la haine de la démocratie et le fanatisme clérical, n'eussent été profondément disivés sur la question de savoir qui exercerait le pouvoir. M. Thiers, qui fut toujours au fond un bourgeois royaliste, mais qui se rendait compte de l'impuissance de cette assemblée, s'écriait avec désespoir :

« Il n'y a qu'un trône, Messieurs, et vous voulez vous asseoir à « trois dessus ! »

Il importe de se rendre compte des idées et des forces des trois partis qui se disputaient le trône de France, partis qui existent encore aujourd'hui et dont deux, le parti orléaniste et le parti clérical, existent aussi en Belgique.

L'orléanisme représente la bourgoisie, depuis le modeste négociant jusqu'au richissime banquier. A sa tête sont les juifs, les manieurs d'argent qui gagnent à la bourse ; quant à ceux qui perdent, ils disparaissent en police correctionnelle. M. Prudhomme est orléaniste, Gobseck aussi. L'orléanisme représente l'injuste milieu de toutes les réactions et de tous les privilèges ; son mot favori est « modération, » quoique rien ne soit plus immodéré que son amour des jouissances et du pouvoir. Il a une passion : l'or; une faiblesse : la vanité; une force : l'instruction ; par conséquent, il pardonne tout aux enrichis, est implacable envers les vaincus, et souverainement habile à se faire entretenir par le peuple, qu'il méprise et qu'il exploite.

L'orléaniste a un goût immodéré des décorations et des panaches, une admiration secrète pour les titres nobilaires et surtout pour les donjons aux pieds desquels ses ancêtres battaient l'eau jadis. S'il a combattu les nobles en 1789, c'était moins pour détruire leurs privilèges que pour les exercer à leur place. Instruit et retors, nul n'est plus habile que lui à manier les syllogismes, les sophismes séduisants, les ambiguités troublantes ; aussi, ce qu'il déteste avant tout, ce sont : « les principes. »

L'orléaniste combat le prêtre toutes les fois que le prêtre veut partager avec lui le pouvoir, mais il ne cherche nullement à détruire l'influence catholique. Il ne croit pas, mais il veut que le peuple croie. Il a reconnu avec une remarquable perspicacité que la religion catholique est une potion soporifique et énervante qui engourdit le

peuple mieux que l'alcool; de là résulte un système de tracasseries permanentes organisé contre l'Eglise, que les orléanistes ne veulent pourtant, à aucun prix, séparer de l'Etat.

L'orléanisme s'est tour à tour appelé centre droit, centre gauche, centre tout court, opportuniste en France, doctrinaire en Belgique, mais, quel que soit le nom qu'il ait pris ou qu'on lui ait donné, il est facile à reconnaître aux caractères généraux que nous venons d'indiquer.

Il nous a paru indispensable d'étudier dans tous ses détails le parti orléaniste, car il est l'image exacte du doctrinarisme belge; en effet, nous avons tout copié de l'orléanisme français : le cens, la conscription, la garde nationale, dite civique en Belgique; bien plus, nous lui avons emprunté le petit-fils de Louis-Philippe lui-même, et il n'y a pas jusqu'à M. Frère-Orban qui n'ait un faux air de Guizot (1).

La maladie doctrinaire fut importée de France en Belgique en 1830, et depuis lors elle se développa si prodigieusement dans notre pays, cet Éden des capitalistes, comme dit Karl Marx, qu'aujourd'hui le doctrinarisme belge fait école à son tour parmi certains hommes politiques français, dont plusieurs sont venus, pendant leur exil, se former, ou plutôt se déformer, au contact de cette politique sans dignité et sans principes (2).

Bien différents des orléanistes étaient les clérico-légitimistes qui siégeaient à côté d'eux à l'Assemblée nationale en 1872.

Le parti clérico-légitimiste représente les restes mal conservés du puissant moyen âge, dont il est la caricature. Les descendants des paladins et des barons pillards sont de petits « grelotteux » dont la dégénérescence physique et morale fait pitié. Elevés pour la plupart dans une jésuitière quelconque, où l'histoire, la science, la vérité sont défigurées, torturées, pour rester en conformité avec la religion catholique, ils sortent, à vingt ans, de ces officines d'éducation, chétifs et ignorants, heureux encore s'ils n'ont pas été souillés, dès

(1) Les plus importants journaux doctrinaires, tels que *l'Indépendance belge*, *l'Office de Publicité*, *l'Etoile belge*, furent fondés par des orléanistes français. *L'Etoile belge*, qui est le type le plus achevé du doctrinarisme, fut non seulement fondée par des orléanistes français, mais encore eut pour propriétaires, jusque dans ces derniers temps, les princes d'Orléans eux-mêmes.

(2) C'est ainsi que M. A. Ranc, ex-député français, qui a longtemps habité la Belgique, attaqua, dans un journal français, non seulement les républicains belges, mais même les progressistes, qui demandaient simplement une extension du droit de suffrage. C'était, d'après cet opportuniste de marque, une « fausse orientation. »

En France, il ne se déclare pourtant pas partisan de la royauté, ni du suffrage restreint, car, en opportuniste habile, il n'inflige, à chaque pays, que la dose d'opportunisme que ce pays peut, d'après lui, supporter. Cette façon d'agir est empruntée aux catholiques, spécialement aux jésuites.

l'enfance, par les petits-frères, ces grands éducateurs du parti catholique.

On le voit, le catholicisme, uni à l'aristocratie nobiliaire, avait produit en France, en 1870, ce qu'il produit aujourd'hui chez nous.

Aucun homme de talent ne représentait, à l'Assemblée nationale, le parti clérico-légitismiste. Mais, si le talent faisait défaut aux vieux légitimistes, les outrages de la branche cadette étaient encore vivaces dans leurs cœurs. Moins nombreux, moins habiles que les orléanistes, ils avaient sur eux une supériorité qui n'a jamais été méconnue en France : l'honnêteté. Entre le descendant de saint Louis, baptisé avec l'eau du Jourdain, et le descendant de Philippe-Égalité le régicide, les royalistes sincères n'hésitèrent pas à se déclarer pour le comte de Chambord.

L'avarice, ce vice honteux et traditionnel des d'Orléans, acheva de les perdre.

En 1871, la France devait payer à l'Allemagne cinq milliards. Le paiement de cette somme c'était l'Allemand repoussé par delà le Rhin, c'était la France rendue à elle-même.

Heure solennelle où l'argent représentait la patrie!

On vit alors des banquiers, comme Cernuschi, offrir un million, et des domestiques apporter leurs épargnes. Alors on vit aussi les princes d'Orléans réclamer 40 millions à la France.

Leur réclamation était-elle légitime?

Qu'importe! Leur cupidité retardait l'heure de la délivrance de la patrie!

L'huissier qui accompagnait les princes d'Orléans à leur rentrée en France n'était pas le chambellan qui devait leur ouvrir l'accès au trône. Les légitimistes, chez qui vivaient encore les premières notions de l'honneur, votèrent aux d'Orléans les 40 millions, pour les déshonorer.

C'était leur revanche de l'emprisonnement de la duchesse de Berry.

Les princes d'Orléans n'avaient d'ailleurs pas été unanimes à réclamer les 40 millions : le comte de Paris voulait bien revendiquer les millions, mais voulait les faire servir à sa popularité. Il proposait, immédiatement après le vote des 40 millions par l'Assemblée nationale, de les offrir pour la libération du territoire.

« Sacrifions, disait-il, ces 40 millions, cinq années de liste civile nous les rendront au centuple. »

Les autres princes préféraient le certain à l'incertain.

« L'occasion, objectaient-ils, est unique de nous faire rembourser 40 millions; qui vous dit qu'une autre Assemblée consentirait jamais à nous restituer cette somme? Il n'est pas d'ailleurs avéré que la renonciation à ces 40 millions nous vaudrait le trône de France. Il est bien plus pratique d'employer tout ou partie du revenu de cette somme, soit deux millions par an, à nous créer des partisans, que d'aventurer capital et revenu pour un triomphe douteux. »

Ces discussions durèrent plusieurs jours. On raconte que M. Thiers y fut parfois convié; on dit même que, revenant un soir d'une de ces entrevues, il dit à M. de Rémusat, qui lui demandait où il avait passé la soirée:

« J'ai assisté, dit Thiers, à la représentation de *l'Honneur et l'Argent*. »

Inutile de dire que le malicieux vieillard ne sortait pas de la Comédie Française.

Chose étrange! ce fut Léopold II, prince allemand, mais héritier de Louis-Philippe, qui décida d'une des questions les plus importantes pour l'avenir de la France! Qui sait, en effet, si à cette époque ce pays ne se serait pas, une seconde fois, abandonné aux orléanistes, en présence d'un acte de désintéressement habilement exploité?

Cette situation, bizarre en apparence, s'explique pourtant bien facilement : « Les rois n'ont pas de patrie. » En effet, non seulement ils sont fréquemment choisis en dehors du pays qu'ils gouvernent, par exemple Léopold II, né en Belgique de père et mère étrangers, mais encore leurs mariages, qui n'ont jamais lieu avec des habitants des pays qu'ils exploitent, font à chaque génération, changer d'intérêts et de patrie à leurs enfants.

Si Léopold II n'a pas une goutte de sang belge dans les veines, le comte de Paris est mi-Allemand, mi-Français, sa mère étant Mecklembourgeoise; le prince de Galles est Cobourg par son père, le prince Albert, et Hanovrien par sa mère; le roi de Grèce est Anglais, celui de Suède, Français, et ainsi de suite.

En résumé, on peut affirmer, comme nous venons de le faire, non seulement que les rois n'ont pas de patrie, mais encore qu'ils forment entre eux une grande famille internationale qui, grâce à la bêtise humaine, exploite les peuples de tous les pays du monde. Ce n'est pas à tort qu'ils s'appellent entre eux « cousins » et que dans leur intimité familiale ils se moquent de leurs patries de hasard, qui ne servent qu'à déterminer les limites de leur domination respective.

L'effet produit par la réclamation des princes d'Orléans, au moment où la France faisait des efforts désespérés pour payer sa rançon, fut

énorme. Ajouter quarante millions aux cinq milliards d'indemnité, c'était par trop orléaniste et par trop peu Français. Les d'Orléans reconnurent eux-mêmes, bientôt après, que leur avènement au trône était devenu momentanément impossible. En gens habiles, auxquels les humiliations ne coûtent rien, ils se prosternèrent devant le duc de Chambord, qui cessa tout à coup d'être à leurs yeux un enfant illégitime, pour devenir le chef de la maison de France, et l'on vit, spectacle étrange, trente ans après l'arrestation de Nantes et les scandales de Blaye, les fils de Louis-Philippe présenter humblement, à Frosdhorf, leurs excuses et leurs hommages au fils de la duchesse de Berry.

Une raison majeure inspirait aussi la conduite des princes d'Orléans : l'union du comte et de la comtesse de Chambord était inféconde, et si, d'après la morale des princes, Chambord était illégitime quand il les écartait du trône, il redevenait légitime quand il s'agissait d'hériter de ses droits.

Malheureux légitimistes ! Depuis un demi-siècle, ils ne sortaient pas de ces questions d'adultère et de stérilité ! Après la naissance si discutée du comte de Chambord, la stérilité de son mariage ! Après la fécondité suspecte de la duchesse de Berry, l'infécondité lamentable de la comtesse de Chambord ! Dure et cruelle leçon pour tous les royalistes de toutes les branches et de tous les pays ! Depuis trente ans, les sentiments et les ressentiments, les dévouements et les colères des légitimistes étaient le jouet d'une question de médecine et d'alcôve, que, dans leur charabia royaliste, ces infortunés persistaient à appeler « le droit divin. »

Qui sait, si la dynastie des d'Orléans devait se maintenir en Belgique, si nous n'aurions pas aussi, un jour, à nous préoccuper de ces questions maritales, qui compromettent l'honneur des rois et la destinée des peuples !

Au commencement de l'année 1872, l'entente orléano-légitimiste semblait complète. Il ne restait plus qu'à régler la mise en scène de la rentrée du « Roy. » A l'approche du moment suprême d'une restauration, il était indispensable que le comte se rapprochât de la frontière française. Il était nécessaire qu'il habitât un pays tout dévoué aux royalistes français et dont le gouvernement favorisât, tout au moins d'une façon tacite, la conspiration royaliste.

Sans se préoccuper des dangers qu'il attirerait sur la Belgique, Léopold II offrit notre pays comme siège de la conspiration ; il garantit non seulement aux coalisés toute liberté d'action, mais encore l'appui moral des deux partis. Il leur représenta que le parti catholique belge

était, à raison de ses principes cléricaux, très favorable aux légitimistes, et que le parti libéral, qui n'est qu'une copie du parti orléaniste français, verrait avec plaisir rétablir, en France, un trône qui devait, dans l'avenir, appartenir aux princes d'Orléans.

Léopold II alla plus loin : il promit son appui et son concours aux conspirateurs. Ceux-ci n'ignoraient pas que, sous le titre de roi constitutionnel, Léopold II exerçait, en réalité, un pouvoir absolu, grâce à la courtisanerie des hommes politiques qui l'entouraient; de plus, il avait tout intérêt à empêcher l'établissement, aux frontières belges, d'une république, dont les idées démocratiques devaient inévitablement exercer leur influence dans notre pays.

Les royalistes choisirent unanimement la Belgique pour siège de leur conspiration. Le choix de la ville que devait habiter le comte de Chambord fut longuement discuté. Tout d'abord on écarta Bruxelles, où l'ambassadeur français eût été trop à même de connaître les manœuvres des conjurés et de renseigner son gouvernement ; en outre, on savait qu'une grande partie de la bourgeoisie de cette ville était hostile aux cléricaux et se plierait difficilement aux combinaisons orléano-clérico-légitimistes. Il fut un instant question de la ville de Gand, mais on craignit le parti démocrate-socialiste, très puissant dans cette grande cité. La ville de Liége ne parut pas suffisamment cléricale aux légitimistes; enfin on tomba d'accord pour choisir Anvers comme siège du gouvernement royal provisoire (1).

Légitimistes, orléanistes et Léopold II lui-même n'avaient oublié qu'un point : c'était de se renseigner sur l'opinion politique du peuple d'Anvers. Ils avaient préjugé de l'opinion publique d'après celle des électeurs censitaires anversois, qui nomment des cléricaux conservateurs à la Chambre des représentants. Ils virent alors combien, dans les pays de suffrage restreint, les députés élus représentent mal l'opinion publique. En cette circonstance, le peuple d'Anvers qui, pas plus que celui des autres villes belges, n'a jamais été consulté légalement, se plut à donner une consultation inattendue aux clérico-légitimistes et à Léopold II leur complice (2).

---

(1) C'est à tort que M. Couvreur prétendit que le comte de Chambord avait primitivement choisi Malines comme lieu de résidence. Il ne fut jamais question de cette ville.

(2) Dans le dénombrement des partis monarchiques qui tourmentaient la France en 1872, nous n'avons mentionné que pour mémoire le parti bonapartiste. Nous avons eu pour agir ainsi deux motifs :

Le premier c'est que ce parti s'était momentanément effondré dans les désastres de Sedan et de Metz, dans l'envahissement et le démembrement de la France. L'empire avait été légalement flétri par un vote de l'Assemblée nationale, et moralement par la France, à laquelle il n'inspirait que la colère et le mépris. Qui eût pu prévoir, lorsque les légitimistes et les orléanistes votaient, toutes branches réunies, en 1871, la

Le 13 février 1872, le comte de Chambord, entouré de quelques personnages appartenant à l'aristocratie française et belge, fit son entrée à Anvers. Pendant plusieurs jours il y vécut de la vie d'un simple particulier, et, bien qu'on connût sa présence, il n'y eût contre lui aucune espèce de manifestation.

A partir du 15 février, les partisans du prince arrivèrent plus nombreux de jour en jour pour lui rendre hommage. L'*Hôtel Saint-Antoine*, où le comte de Chambord avait fixé sa résidence, était encombré de prêtres, de gentilhommes, de pélerins. De nombreux équipages armoriés encombraient la place Verte et le Marché-aux-Souliers où est situé l'*Hôtel Saint-Antoine*. A l'intérieur de l'hôtel, le comte de Chambord, qui avait retenu de vastes appartements au premier étage, se faisait voir rarement. Il passait presque toutes ses journées dans un cabinet de travail situé entre une chambre à coucher et une autre chambre où il prenait ses repas. Un grand salon, dont les six fenêtres de façade prenaient jour sur la place Verte, servait de salle d'audience. C'est là que le comte de Blacas, secrétaire intime du prétendant, recevait les visiteurs. Quand le roi paraissait dans cette salle, il était annoncé par un huissier qui ,a haute voix, annonçait : le roi ! Rien n'était épargné pour donner de la solennité aux réceptions. Les visiteurs pouvaient, à certains moments, se croire dans un des salons des Tuileries.

A partir du 18 janvier, un très grand nombre de membres de l'Assemblée nationale arrivèrent à Anvers. Ils eurent des lieux de réunions à des heures déterminées. Certaines de ces réunions ne comptaient pas moins de soixante députés. Ils affectaient d'ailleurs de siéger comme s'ils eussent été à l'Assemblée de Versaillles, et un procès-verbal de leur réunion était transmis chaque soir à M. le comte de Blancas.

Pour expliquer cette invasion subite d'un si grand nombre de députés français à Anvers, nous devons raconter ce qui s'était passé à Paris peu de temps auparavant.

---

déchéance de l'empire responsable de la honte et du démembrement de la patrie, qu'un jour viendrait; en octobre 1883, où les royalistes et les bonapartistes se trouveraient réunis sur les mêmes listes électorales, en haine de la République ! Quelle preuve plus éclatante pour l'histoire que les royalistes n'avaient voté la déchéance de l'empire que par esprit de concurrence, et que la patrie et l'honneur ne comptent pour rien à leurs yeux quand il s'agit de leur religion ou de leur dynastie !

Le second motif qui nous a fait passer sous silence l'étude de ce parti et de ses agissements en 1872, c'est que ce parti ne compte heureusement pas d'adhérents en Belgique, ni dans le peuple, ni même parmi les classes dirigeantes. Cela est tellement vrai que lorsque les ennemis de la France veulent amoindrir aux yeux des Belges ce grand et noble pays, ils citent le gouvernement impérial, toléré par lui pendant dix-huit années, tant ils savent que ce gouvernement odieux n'a jamais inspiré, en dehors de la France, que le dégoût et le mépris.

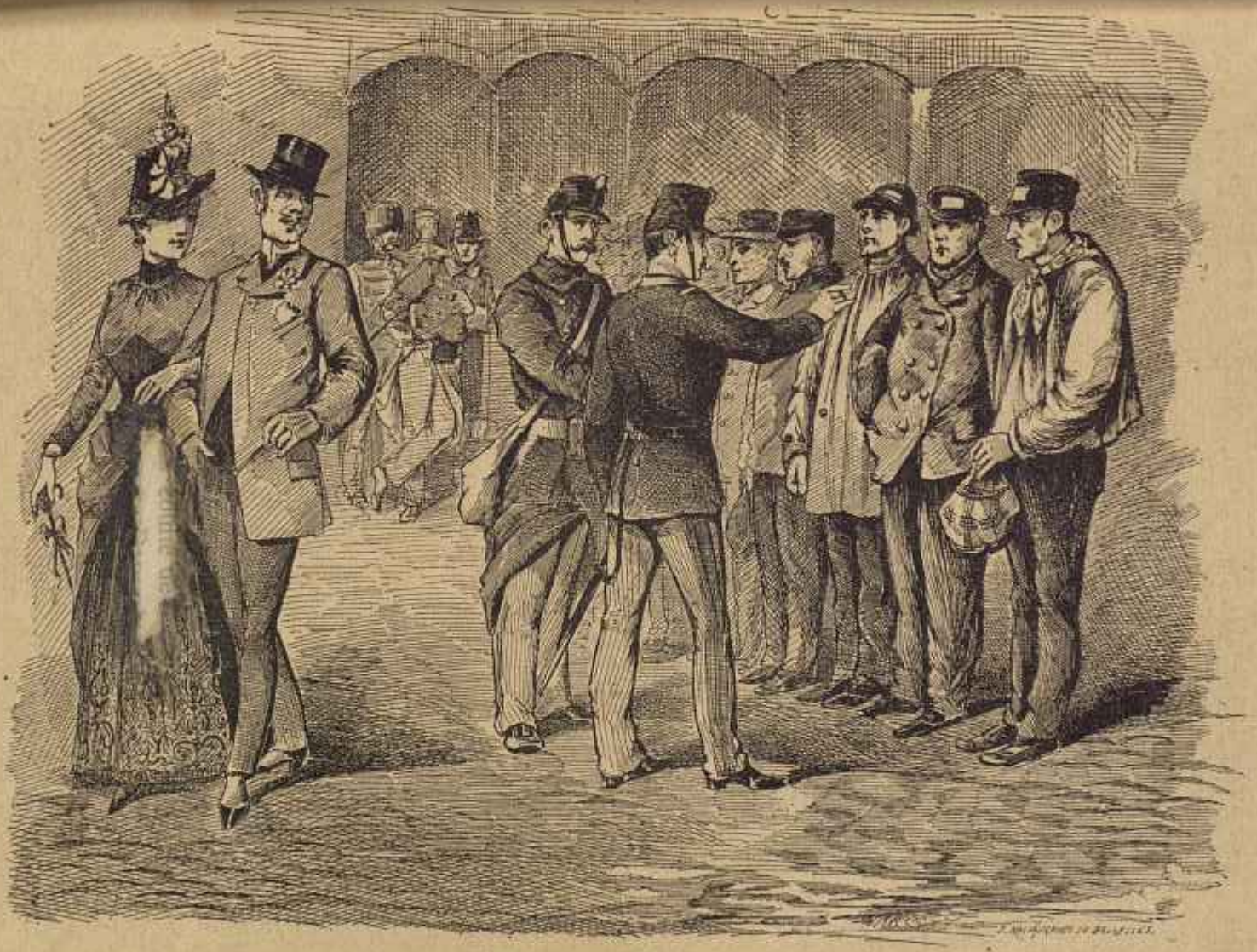

L'égalité des Belges en Belgique

Le 24 janvier 1872, M. de Meaux avait réuni tous les légitimistes et les orléanistes qui faisaient partie de l'Assemblée nationale. Tous avaient acclamé comme « Roy de France » le comte de Chambord, et les orléanistes s'étaient spécialement fait remarquer par leur zèle de néophytes.

Deux choses seulement furent discutées : l'adoption du comte de Paris et la reconnaissance du drapeau tricolore.

Sur le premier point, certains légitimistes firent remarquer qu'il ne pouvait être question d'adoption tant qu'il existait des descendants de la « Maison de France. » Quant au drapeau, il fut décidé que le comte de Chambord avait seul qualité pour déterminer quel devait être le drapeau de la France.

Une députation de vingt membres fut nommée pour aller recevoir, à Anvers, des mains du Roy, l'oriflamme de Saint-Denis ou le drapeau tricolore. A cette députation se joignirent tous les députés royalistes qui jugèrent à propos d'aller offrir leur hommage au Roy de France.

Cette députation arriva à Anvers le 17 février, quatre jours après l'installation du comte de Chambord à l'*Hôtel Saint-Antoine*. A partir de ce moment, la foule des partisans du Roy, grossie d'un grand nombre de curieux, devint énorme autour de l'hôtel. C'était un va et vient incessant de personnages affairés ou qui prenaient des airs d'importance.

Trois visites officielles, qui prirent bientôt les proportions d'un événement, portèrent au comble l'agitation, non seulement des partisans du comte de Chambord, mais de la ville d'Anvers tout entière.

Le 17 février, le lieutenant-général Eenens, gouverneur militaire d'Anvers, se rendit, en grand uniforme, à l'*Hôtel Saint-Antoine*, où il fut reçu par le comte de Blacas. L'émotion causée par cette visite était à peine calmée, que les équipages du gouverneur civil d'Anvers s'arrêtèrent devant l'*Hôtel Saint-Antoine;* M. Pycke, le gouverneur, revêtu, lui aussi, du costume officiel, en descendit et fut reçu, avec le plus grand cérémonial, par le comte de Blacas, qui accepta, au nom du Roy, les hommages [illegible] fonctionnaire. Enfin, le lendemain, le grand-maître du palais du roi [illegible], de Bruxelles, présenter au comte de Chambord l'hommage de Léopold II lui-même.

La première impression de la population d'Anvers, lors de l'arrivée du comte de Chambord, avait été l'étonnement et la curiosité ; mais, bientôt, ces démarches imprudentes et officielles, aggravées encore par les commentaires, irritèrent non seulement les républicains, mais

encore les libéraux, qui considéraient le comte de Chambord comme le représentant des idées cléricales.

Les journaux catholiques, qui parlaient du comte comme s'il eut été déjà proclamé roi de France, achevèrent d'exaspérer les esprits; le 18 février, au soir, des rassemblements tumultueux se formèrent sur la place Verte, et aux cris de *Vive le Roi !* répondirent des cris formidables de *Vive la République !*

La police suffit toutefois, pendant cette soirée, à dissiper les rassemblements et tout semblait rentré dans le calme, lorsque, le 19, enhardis par le concours moral que venaient de leur prêter les deux plus hauts fonctionnaires de la province et Léopold II lui-même, « les députés « de la droite du Parlement de Versailles, après une réception solen- « nelle dans les salons du prétendant, unis à d'autres de leurs coreli- « gionnaires, renouvelant la scène du banquet des gardes du corps, « qui fut le signal de la révolution de 1789, burent à la santé « d'Henri V et à la restauration du pouvoir temporel. »

Ce récit est extrait d'un discours prononcé par M. Couvreur, le 27 février 1872 (*Annales parlementaires*, p. 550).

Nous lui laissons la parole :

Ces manifestations, ces conciliabules, ces délibérations, cette mise en scène d'une royauté s'installant en pays étranger, devaient émouvoir et agiter profondément cette fraction de l'opinion publique, à Anvers, qui estime qu'il y a incompatibilité entre les principes du droit divin, représentés par M. de Chambord, et ce qui est la base même de nos institutions constitutionnelles (1).

Les intérêts politiques de la localité se mêlant au débat, les démonstrations s'aggravent, la police, la gendarmerie doivent intervenir, les rassemblements sont interdits : rien n'y fait.

Les propriétés particulières sont attaquées; le désordre règne dans les rues; des bandes soudoyées attaquent des passants inoffensifs; de toutes parts s'élèvent des plaintes et des récriminations. On accuse l'autorité municipale de prendre fait et cause pour M. de Chambord; des meetings s'organisent pour protester contre sa présence et ses agissements; des rixes éclatent entre des citoyens isolés d'abord, puis entre des bandes régulièrement organisées, et tous ces désordres s'accomplissent, les uns aux accents de la *Marseillaise*, les autres à ceux du *Lion de Flandre !*

Cependant, le parti hostile au comte de Chambord recrutait, de jour en jour, de nouveaux adhérents. Dans plusieurs rixes, où le drapeau blanc avait été arboré, la victoire était restée aux démocrates et le parti légitimiste voyait avec effroi les manifestations royalistes devenir, de jour en jour, des manifestations républicaines.

(1) Nous laissons à M. Couvreur la responsabilité de ses opinions personnelles sur nos institutions ; nous ne citons ses discours qu'à titre de renseignement sur les événements qui se produisirent, à cette époque, à Anvers.

Bon nombre de catholiques, dont plusieurs étaient Français, ayant été grièvement blessés dans une rixe qui eut lieu le 25, le journal *le Bien Public*, l'organe le plus autorisé des cléricaux, demanda résolument, au ministre des affaires étrangères, « d'aller, au nom du pays, « porter ses plus humbles excuses à Monseigneur le comte de Cham- « bord! » Porter des excuses au comte de Chambord! Quand, au contraire, il était du devoir des ministres, qui étaient partisans de la loi contre les étrangers et qui venaient d'en faire une application si cruelle à Victor Hugo, d'en faire usage contre le comte de Chambord. Mais, nous l'avons dit, il était protégé non seulement par la communauté d'idées cléricales qui l'unissaient aux catholiques, mais encore par Léopold II lui-même, qui avait promis son appui aux conspirateurs légitimistes.

Nul n'ignorait, en effet, que c'était sur l'ordre et au nom du roi que les gouverneurs civil et militaire d'Anvers avaient été porter leurs hommages au prétendant; aussi, quoique vivement sollicités par le parti doctrinaire d'Anvers, qui demandait des mesures de rigueur contre le comte de Chambord, les députés doctrinaires gardèrent-ils le silence.

Spectacle étrange et triste :

En 1871, le plus grand homme du XIXe siècle, Victor Hugo, coupable d'avoir prononcé quelques paroles de pitié en faveur d'hommes politiques vaincus, était expulsé par le Parlement belge.

En 1872, l'homme le plus clérical et le plus réactionnaire de l'Europe conspirait ouvertement contre le gouvernement français, provoquait des émeutes, et n'en était pas moins choyé, félicité par le roi et ses ministres, au risque de compromettre la Belgique.

Le moment me parut venu de demander l'abolition de la loi sur les étrangers, qui était appliquée d'une manière si partiale. En conséquence, le 23 février, je fis parvenir, au bureau de la Chambre, la proposition suivante :

Considérant que la loi contre les étrangers est virtuellement abolie, je demande que la revision de la loi soit mise à l'ordre du jour.

Je n'avais aucun espoir de voir cette demande accueillie; elle fut en effet repoussée; mais, par cela même, il fut avéré, devant le pays, que la Chambre, qui refusait d'abolir la loi sur les étrangers, refusait aussi de l'appliquer à un conspirateur qui troublait la paix publique.

Cependant, l'agitation croissait de jour en jour à Anvers.

Le 27 février, Couvreur et Jottrand, qui n'étaient pas encore devenus doctrinaires, interpellèrent le gouvernement.

Couvreur constata d'abord, que les actes du comte de Chambord et de ses amis constituaient de véritables provocations : « La seconde cause des désordres doit, dit-il, se chercher dans l'attitude si sympathique pour le comte de Chambord du gouvernement et de la Chambre. » (*Annales parlementaires*, p. 551.)

Bref, il résuma ainsi son discours :

Les causes des désordres sont :

La présence, à Anvers, de M. le comte de Chambord;

Les visites de ses partisans;

Les égards officiels qui lui ont été témoignés par le gouvernement et par l'administration communale d'Anvers;

Enfin, la certitude qu'il a pu avoir que la loi de 1835 ne lui serait pas appliquée.

Après lui, M. d'Aspremont-Lynden, ministre des affaires étrangères, et M. D'Hane-Steenhuyse, député d'Anvers et échevin de cette ville, essayèrent, en vain, d'atténuer l'importance des troubles. Ils prétendirent, en outre, que les visites des gouverneurs civil et militaire, ainsi que celle du grand-maréchal du palais, venu expressément du palais de Bruxelles pour représenter le roi, étaient des visites de politesse qui n'engageaient pas le gouvernement.

A ces affirmations audacieuses, Jottrand répondit avec raison (*Annales parlementaires*, p. 554) :

Quand M. le gouverneur d'Anvers, qui ne connaît pas M. de Blacas, s'est rendu à l'hôtel qu'occupait le souverain de M. de Blacas, et qui, pour le moment, était un palais royal, on ne fera croire à quiconque qu'il allait rendre visite à M. de Blacas personnellement. Il y avait d'ailleurs un précédent qui marquait le sens de sa démarche.

M. le lieutenant-général Eenens, gouverneur militaire d'Anvers, et M. le grand-maréchal du palais avaient, en grand uniforme, et cloches sonnantes, pour ainsi dire, fait déjà leur visite officielle, solennellement proclamée par les journaux orthodoxes de la ville.....

Si le gouvernement, voulant réellement conserver une neutralité absolue, avait été soucieux de ne pas blesser le sentiment public en penchant trop clairement du côté de M. le comte de Chambord, toutes les circonstances ne lui faisaient-elles pas un devoir de prévenir ses fonctionnaires qu'ils n'eussent à se livrer à aucune démarche auprès de ce prince? Et si ces fonctionnaires avaient déjà agi contrairement à ses intentions, n'était-il pas de son devoir de les désavouer spontanément et de ne pas attendre, pour parler, l'interpellation dont mon honorable ami, M. Defré, a pris, vendredi, l'initiative?

Jottrand eut, pour finir, une comparaison amusante :

Le gouvernement et ses agents, dit-il, dans toute cette affaire, sont comme des amoureux qui, malgré la présence du public, emportés par leur passion, couvrent

l'objet de leurs désirs de témoignages de tendresse et se figurent qu'on ne les voit pas.

Quand on leur parle, on les tire comme d'un rêve, ils s'étonnent, ils rougissent, ils nient, mais personne ne croit à leurs dénégations. Tout le monde, en effet, a vu ce qu'ils s'efforcent de contester.

Enfin, M. Malou prononça le *quos ego*, en commençant son discours de la façon suivante (*Annales parlementaires*, p. 555) :

M. Malou, *ministre des finances*. — Messieurs, quelle est la vérité, quels sont, dans leur simplicité, les faits qu'on cherche à obscurcir, à gonfler outre mesure?

Un prince, « parent de notre roi, » vient, pour la seconde fois, sur le sol belge...

La façon dont il prononça ces mots « parent de notre roi » indiquait suffisamment aux députés quelle était la volonté royale; mais comme s'il eut craint de n'être pas suffisamment compris, il ajouta un peu plus loin :

J'ai été pendant quelques mois gouverneur de la province d'Anvers. Chaque fois qu'un étranger de distinction, non pas même un prince de sang royal « allié de la famille de notre roi, proche parent de notre roi, » s'est présenté à Anvers, j'ai cru de mon devoir d'aller lui rendre visite, et je n'en ai jamais été blâmé.

Parlant ensuite de Victor Hugo, qui avait été chassé de Belgique, M. Malou se félicita, ainsi que le Parlement, de l'expulsion du grand poète, expulsion qu'il osa qualifier de « question d'honneur et de devoir national. »

Voici ses paroles textuelles (*Annales parlementaires*, p. 555) :

En effet, j'en suis convaincu, chaque fois que, dans cette enceinte, une question d'honneur, de devoir national sera posée, cette même unanimité se retrouvera.

Après M. Malou, M. Dumortier, ministre d'Etat, avec une franchise qui frisait l'étourderie, dévoila la pensée intime de la cour et du gouvernement. Non seulement il révéla le complot orléano-légitimiste, mais il déclara hautement que le gouvernement belge devait lui donner tout son appui. Ses paroles méritent d'être citées. (*Annales parlementaires*, p. 557.)

Il y a, en France, trois grands partis :

Vous avez le parti de l'ancienne monarchie, branche aînée et branche cadette; vous avez le parti du césarisme; vous avez le parti rouge, le parti républicain. *(Interruptions.)*

La France est-elle un pays d'essence républicaine?

Il suffit d'ouvrir l'histoire pour constater, qu'en France, la république a toujours été le préambule du césarisme.

C'est ce que la France ne veut plus.

Et vous êtes étonnés que le principe royaliste, qui a exercé, en France, un si grand empire, qui a été son principe pendant tant d'années, y soit de nouveau bien accueilli !

Vous devriez en être enchantés, car les deux autres principes sont ceux dont la Belgique a le plus à redouter.....

Avez-vous oublié que le président actuel de la République n'a pas laissé ignorer que s'il y avait une guerre avec l'Allemagne, c'est par la Belgique qu'elle aurait lieu?

Cela a été déclaré à la tribune ! *(Interruption.)*

Dans une telle situation, je crois qu'il faut préférer, pour le pays, un régime de paix et de repos que l'union de l'ancienne maison de France peut donner, et qui, dans ce moment, s'y réveille d'une manière si manifeste pour le bonheur de la France.

Plus loin, le même orateur déclara, avec une naïveté stupéfiante, que la loi contre les étrangers n'était pas faite contre les princes, avouant ainsi qu'elle n'était faite que contre les démocrates.

En fait, elle n'avait jamais été appliquée que contre ces derniers, mais il n'en était pas moins intéressant de l'entendre dire d'une façon officielle à la Chambre.

La loi d'expulsion, dit-il, qui a été faite en 1835, et que nous avons renouvelée chaque année, est applicable aux étrangers qui viennent, en Belgique, troubler l'ordre et compromettre la sécurité du pays. Mais un citoyen, un prince qui vient avec ses amis sur notre sol, mais depuis quand compromet-il la tranquillité publique?

Le parti doctrinaire qui, jusqu'alors, avait gardé le silence, donna, par l'organe du vieux Rogier, son appui au ministère catholique (*Annales parlementaires*, p. 557) :

M. Rogier. — J'ai d'abord demandé la parole, Messieurs, pour répondre à M. le ministre des affaires étrangères, dont j'ai apprécié, en général, la franchise et dont le discours, en plusieurs de ses parties, a reçu ma complète adhésion.....

Cette fois encore, les doctrinaires avaient à cœur de se joindre aux catholiques, comme ils l'avaient toujours fait quand il s'agissait d'une question anti-démocratique.

Après M. Rogier, M. Orts traduisit la pensée doctrinaire par l'ordre du jour suivant :

La Chambre, après avoir entendu les explications du gouvernement, passe à l'ordre du jour.

Cette approbation tacite ne parut pas toutefois suffisante au ministère, qui lui préféra un ordre du jour de félicitations, qui fut voté par 58 voix contre 37. (*Annales parlementaires*, p. 550.)

Pendant que ces choses se passaient à la Chambre des représentants, la coalition orléano-légitimiste venait de rendre le dernier soupir à Anvers : le comte de Chambord venait de remettre à ses féaux sujets le drapeau blanc, en leur disant :

Le Roy de France n'aura jamais d'autre drapeau que celui de Jeanne d'Arc et d'Henri IV.

L'adoption du drapeau blanc, c'était la ruine de tous les projets de restauration monarchique.

Quel sujet de réflexion pour ceux qui étudient l'histoire, et quelle preuve éclatante que l'étiquette et le formalisme des cours rapetissent tous les esprits! La République française venait d'échapper à un grand danger, par l'entêtement des légitimistes, qui voulaient arborer, à tout prix, une étoffe... une couleur! Le grand pays de France devait sa tranquillité et son salut à une résolution digne tout au plus d'émouvoir les gros et les petits Boutiens du royaume de Lilliput (1), et la République, ce gouvernement de Justice et de Raison, après avoir été fondé par l'avarice des princes d'Orléans, était définitivement consolidée par la sottise du comte de Chambord.

Après la déclaration relative au drapeau blanc, le comte de Chambord quitta Anvers, ses partisans se dispersèrent et la ville reprit son calme accoutumé.

Il ne resta de toutes ces entreprises et de toutes ces manœuvres royalistes, que le souvenir d'une échauffourée, dans laquelle les deux partis réactionnaires qui nous gouvernent, incités par Léopold II, avaient compromis la Belgique.

(1) On sait que, dans l'immortel ouvrage des *Voyages de Gulliver*, Swift représente le pays de Lilliput divisé en deux grands partis politiques : les petits Boutiens et les gros Boutiens, qui se disputent alternativement le pouvoir sur la question de savoir si les œufs doivent être cassés par le gros bout ou par le petit bout.

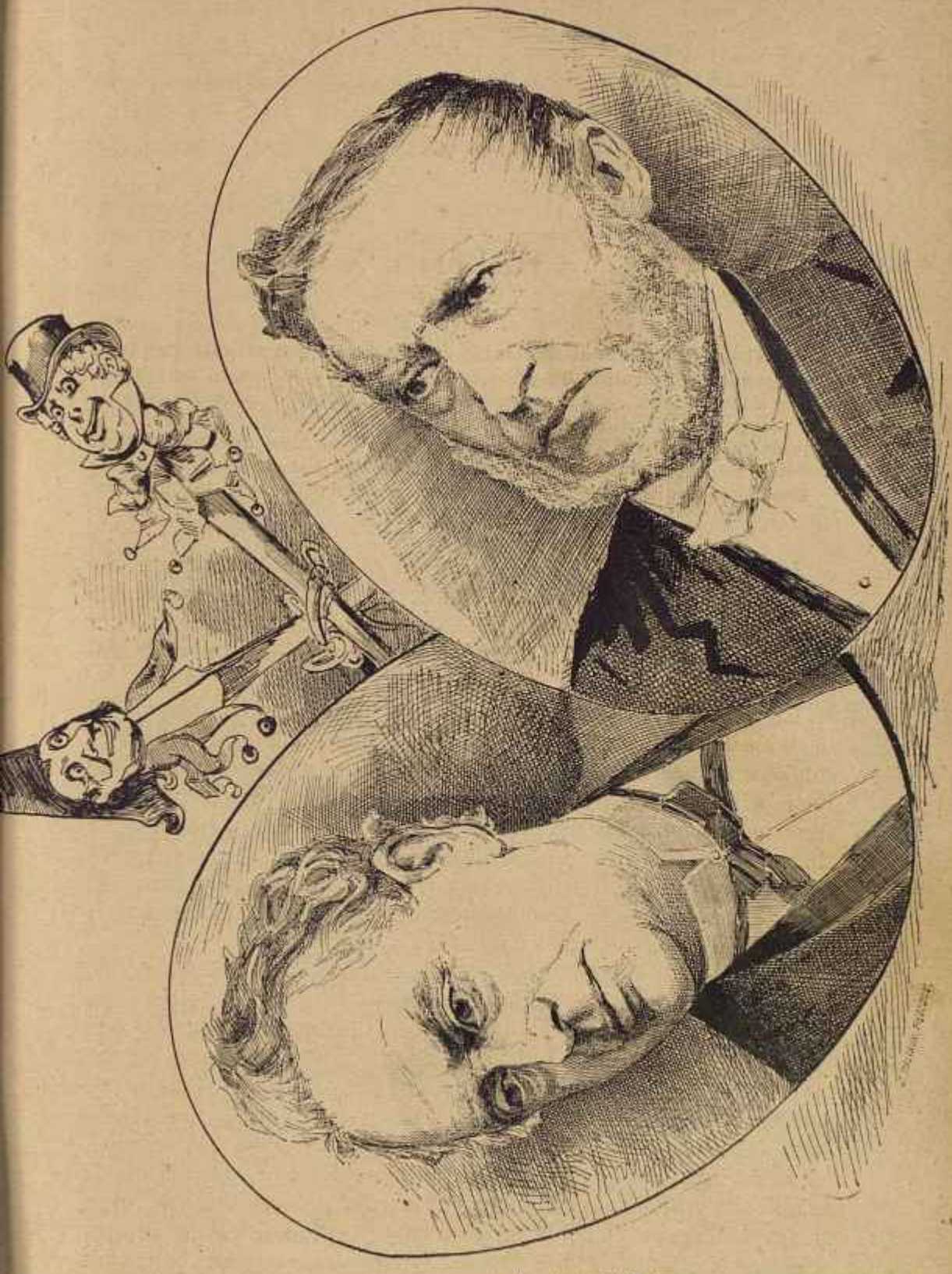

Les Hontes du Suffrage censitaire (LIVRAISON 12)

CHAPITRE X

Le privilège de la Banque Nationale est renouvelé pour trente ans, trois ans avant l'expiration du premier contrat. — Union des catholiques et des doctrinaires. — Avantages exorbitants conférés à la Banque. — Partage de 45 millions entre les actionnaires. — Les horreurs de la maison d'aliénés d'Evere. — Tortures infligées aux aliénés. — Prix dérisoire payé pour leur entretien. — Question sociale soulevée par la mort et la mutilation de quatre aliénés. — Interpellation à la Chambre.

L'adulation envers Léopold II avait momentanément rapproché catholiques et doctrinaires. Ils s'étaient trouvés d'accord sur ce que MM. Dumortier et Malou appelaient une « question d'honneur, » car c'est ainsi qu'ils qualifiaient entre eux les questions anti-démocratiques.

En hommes habiles, les chefs du parti doctrinaire, estimant qu'il était insuffisant de se trouver d'accord sur une « question d'honneur » seulement, jugèrent le moment propice pour se mettre d'accord, avec leurs adversaires, sur une *question d'argent;* nous voulons parler du renouvellement des privilèges de la Banque Nationale, cette immense institution financière indispensable au fonctionnement régulier du parti doctrinaire, qui, non seulement y recueille des capitaux énormes, mais encore y trouve le placement des hommes politiques que le dégoût des électeurs a rendus à la vie privée.

Cette question de la Banque Nationale, très simple en elle-même, a toujours été présentée au public entourée d'une telle avalanche de chiffres, de mots techniques si savamment enchâssés dans un langage pédant et obscur, que le public, en général, a renoncé à y rien comprendre et a laissé à quelques « spécialistes » le soin d'étudier, de traiter, de conclure cette affaire, qui constitue la plus vaste exploitation que le commerce et l'industrie aient jamais subie en Belgique. Système ingénieux et vieux comme le monde! Depuis les prêtres de l'antiquité jusqu'à nos catholiques et nos doctrinaires modernes, tous les exploiteurs ont toujours parlé un langage spécial et volontairement obscur; la crainte de faire preuve d'ignorance ou d'inintelligence fait

souvent admettre aux hommes les choses qui leur sont les plus fatales. Et puis, l'esprit humain croit d'autant plus volontiers aux choses qu'elles sont plus incompréhensibles!

Quant à nous, nous allons écrire, en langage vulgaire, ce qu'est la Banque Nationale, le nombre de ses fonctionnaires et leurs splendides émoluments; nous ferons voir les dividendes éblouissants de ses actionnaires et la valeur de leurs actions presque triplée en vingt-deux années! Nous ferons voir ensuite un contrat onéreux pour l'Etat, précipitamment renouvelé à la veille des élections, en dépit des arguments les plus logiques, des protestations les plus honnêtes, pour un terme de trente années! Enfin, nous assisterons au vote de nos législateurs-actionnaires, livrant en partage une somme de 45 millions aux actionnaires de la Banque Nationale, déjà enrichis par vingt-deux années d'exploitation du commerce et de l'industrie belges.

Tout d'abord, apparaît la liste imposante des principaux fonctionnaires de la Banque Nationale, depuis le gouverneur, qui touche annuellement 100,000 francs, jusqu'aux commissaires, en passant par le vice-gouverneur, les sept administrateurs, les cinq directeurs et les censeurs!

Ces splendides émoluments, qui rappellent ceux que Langrand offrait à ses « collaborateurs, » eussent écrasé sous leur poids toute autre affaire que la Banque Nationale; mais celle-ci, loin d'être surchargée par un tel luxe d'appointements, a constamment payé à ses actionnaires un dividende de *seize pour cent!* Oui, seize pour cent, tel fut, pendant vingt-deux ans, le dividende moyen de titres garantis par l'Etat, qui, lui, emprunte à moins de quatre et demi pour cent.

Ce n'est pas tout :

Depuis 1850, date de la fondation de la Banque, jusqu'en 1872, les actionnaires avaient vu leurs titres s'élever de 1,000 francs à 2,800 francs, c'est-à-dire avaient vu s'ajouter à un dividende de 16 p. c. le triplement de leur capital à peu de chose près.

Telle était la convention que le gouvernement proposait de renouveler pour trente années! Nous nous trompons : la cupidité des actionnaires n'était pas encore satisfaite par la prorogation de ces privilèges exorbitants, ils demandèrent et obtinrent du gouvernement de se partager 45 millions aussitôt après le vote de la Chambre!

Voici comment on s'y prit :

D'après la loi de fondation de la Banque Nationale du 5 mai 1850, le capital était de 25 millions. Or, ce capital était coté à la Bourse, comme nous venons de le dire, à 70 millions, puisque les actions de 1,000 francs se vendaient 2,800 francs.

Le gouvernement proposa tout simplement de porter le capital de 25 millions à 50 millions et de ne donner qu'aux seuls actionnaires de la Banque le privilège de souscrire ce nouveau capital (1).

Or, ce nouveau capital de 25 millions fut, comme le précédent, et pour les mêmes motifs, coté à la Bourse environ 70 millions (2). Il est de toute évidence qu'en souscrivant, moyennant 25 millions, des actions qui valaient 70 millions, les actionnaires bénéficiaient, sans coup férir, de 45 millions. Cet écart entre le prix de souscription et le prix réel aurait dû appartenir à l'État, qui, suivant en cela l'exemple du gouvernement hollandais, aurait dû émettre ce capital de 25 millions par souscription publique. Un amendement en ce sens fut présenté à la Chambre des Représentants; il fut impitoyablement rejeté (3).

Les *Annales parlementaires* fournissent les preuves les plus précises et les plus authentiques de tout ce que nous venons d'affirmer; elles établissent, ainsi que cette loi fut mise à l'ordre du jour, discutée et votée en quinze jours, à la veille des élections, avant que le pays, revenu de sa surprise, eût le temps de connaître cette loi qui, pendant trente années, devait lier ses destinées financières et économiques.

Le 25 avril 1872, M. Malou, ministre des finances, monta à la tribune pour demander la mise à l'ordre du jour immédiat de la Chambre la loi relative à la Banque Nationale.

L'étonnement fut extrême chez les représentants qui n'étaient pas initiés au complot formé entre les chefs des deux partis, pour faire voter brusquement cette loi importante. On pouvait d'autant moins s'expliquer une telle précipitation, que l'ancien contrat avait encore une durée de près de quatre années avant de prendre fin légalement.

M. Jacobs, dont l'influence sur les catholiques était au moins égale à celle de M. Malou, se leva pour soutenir la proposition. L'opinion conforme de ces deux hommes, c'était le mot d'ordre donné à tous les catholiques.

En outre, il n'était pas douteux que M. Frère, l'oracle des doctri-

---

(1) Aujourd'hui ce bénéfice est encore dépassé, car les actions de la Banque Nationale sont cotées à 3,100 francs et plus. Le capital de 25 millions souscrit en 1872 vaut donc 77 millions 500 mille francs, soit 52 millions 500 mille francs de bénéfice net que le seul droit de souscrire a donné aux actionnaires. Les actions ayant varié de 2,400 à 2,800 francs en 1872, il nous est impossible à un million près de fixer le bénéfice des actionnaires.

(2) Le gouvernement obtint, il est vrai, une faible et unique amélioration au contrat de 1850; elle consistait à élever du 1/6 au 1/4 la part de l'Etat dans les bénéfices excédant 6 p. c. Cette légère concession représentait environ 60 mille francs par an sur plus de 9 millions de bénéfices annuels réalisés en moyenne par la Banque Nationale.

(3) Il ne recueillit que dix voix contre soixante-deux. (*Annales parlementaires*, p. 1076.)

naires, ne se joindrait à ses adversaires ordinaires, devenus ses âmes d'occasion, pour réclamer une discussion immédiate.

Demeur, Guillery, Couvreur et moi, nous n'en prîmes pas moins la résolution de nous opposer, de toute notre énergie, à cette discussion prématurée, à laquelle n'étaient préparés, ni l'opinion publique, ni la presse, ni les députés.

Les débuts de cette discussion, qui indiquent le parti pris de la Chambre de voter au pied levé cette loi honteuse, méritent d'être cités (*Annales parlementaires*, p. 927) :

M. Defuisseaux. — Il me semble que tous les projets de lois qui sont à l'ordre du jour doivent être votés avant le projet de loi relatif à la Banque Nationale.

En effet, ce projet n'est pas urgent, puisque la Banque Nationale peut vivre encore dans les conditions actuelles pendant environ trois ans et demi..... Nous avons, chose bien rare dans cette assemblée, trois projets de loi qui intéressent au plus haut point les classes ouvrières : les sociétés coopératives, l'instruction obligatoire, le travail des femmes et des enfants dans les mines..... et nous décidons que ces intérêts d'ordre majeur céderaient le pas devant la Majesté de la Banque Nationale, dont le privilège doit durer encore pendant quelques années !

Guillery, sous le coup d'une noble indignation, prononça ces paroles éloquentes :

Je demande, Messieurs, que dans l'intérêt d'une grande institution financière, dans l'intérêt du pays, dans l'intérêt de la législature, il soit bien acquis pour tout le monde qu'une question aussi importante a été délibérée longuement, froidement et complétement.

..... Où est donc l'urgence ? Le privilège de la banque expire le 31 décembre 1875. D'ici-là il y aura encore deux élections, c'est-à-dire que la Chambre sera intégralement renouvelée.

Les questions de crédit sont peu connues, en général, et je n'en veux de meilleure preuve que le silence de la presse sur le projet qui nous occupe. Les intéressés eux-mêmes n'en connaissent pas la portée ; ils ne se rendent pas compte de ce qu'ils peuvent et doivent demander.

Il faut donc que les discussions de la Chambre puissent éclairer le pays. Il est possible que les hommes familiarisés avec ces questions soient parfaitement d'accord, mais est-ce là une raison pour que nous ne discutions pas ? Il faut que l'on puisse avoir la certitude, dans le pays, que ce qu'on a fait est bien ce qu'il y avait de mieux à faire.

A côté de cet intérêt qui se rapporte à la Banque Nationale, il y a d'autres intérêts bien plus importants encore ; il y a des projets qui constituent une question d'honneur pour la législature. Il y a, par exemple, les sociétés coopératives : là il y a, sinon des actionnaires, du moins des sociétaires qui réclament la loi et qui ont droit de l'obtenir.

..... Il est encore deux projets de loi qui touchent aussi aux intérêts de la classe ouvrière. Le premier de ces projets est celui qui concerne l'enseignement primaire

obligatoire..... Nous avons ensuite la proposition de loi relative au travail des enfants dans les mines..... N'est-ce pas une honte pour le pays que de ne pas résoudre sans retard cette question, que de ne pas se décider, avant de se séparer, que les enfants ne peuvent pas descendre dans les mines avant quatorze ans, alors qu'il est prouvé qu'ils ne peuvent le faire sans compromettre leur santé ?

Alors que l'Académie de médecine vient confirmer cette vérité par son imposante autorité, alors que la Chambre de commerce de Charleroi déclare que l'état actuel des choses a pour conséquence de compromettre la vie des enfants, n'est-il pas regrettable que la Chambre ne trouve pas un jour, une heure, un moment, pour sauvegarder ce grave intérêt?

En résumé, il est trois projets de lois qui intéressent la classe ouvrière et on les laisse dans les cartons.....

Je demande que les projets soient discutés dans l'ordre de leur importance sociale, à commencer par le travail des enfants dans les mines. (*Annales parlementaires*, p. 928.)

M. Frère-Orban — . ... Est-il bien sérieux de parler d'autres projets qui auraient une importance sociale et dont on négligerait de s'occuper?

Qui nous dit même que ces autres projets ne pourront pas être discutés également (1)?

On commence par décider *a priori* qu'on se séparera le 10, et que, par conséquent, il ne reste plus que quinze jours, d'abord, qu'est-ce qui oblige à clore la session le 10 mai (2).....

Les opinions sont aujourd'hui fixées. Personne ne dit qu'il faille changer radicalement ce qui existe et l'on n'indique pas quelque chose de meilleur à y substituer.

M. Boucqueau. — Pourquoi donc certains journaux ont-ils changé d'opinion depuis deux ans ?

Cette interruption était mordante, car le bruit courait que les journaux en question, qui avaient attaqué les privilèges de la Banque Nationale, s'étaient tus subitement en recevant de la richissime institution « leurs apaisements, » suivant l'expression originale d'un journaliste de province.

M. Demeur intervint à son tour (*Annales parlementaires*, p. 929) :

Le Ministre a dit que c'est par respect pour des intérêts légitimes que nous devons discuter sur-le-champ ce projet.

En Hollande, lorsque le gouvernement a demandé la prorogation de la Banque Hollandaise, en 1862, il a présenté le projet de loi six mois avant l'expiration du terme du privilège.....

Je demande formellement que les autres objets à l'ordre du jour soient discutés avant le projet de prorogation de la Banque Nationale.

---

(1) M. Frère savait mieux que personne que ces projets ne seraient pas discutés. Aujourd'hui même, quatorze ans après cette discussion, les lois sur les sociétés coopératives et sur l'instruction obligatoire ne sont pas encore votées.

(2) Les élections devaient avoir lieu au commencement de juin.

La proposition d'ajournement, mise aux voix, fut rejetée par 66 voix contre 15, et la discussion commença immédiatement.

Le moment est venu, croyons-nous, d'énumérer les principaux privilèges, grâce auxquels les actions avaient en vingt-deux ans triplé de valeur, tout en distribuant des appointements fabuleux aux fonctionnaires et 16 p. c. aux actionnaires.

Le premier consiste dans le droit d'émettre des billets de banque à l'exclusion de toute autre institution financière (1).

Le second est de voir ses billets au même titre, que l'or et l'argent dans les caisses de l'Etat.

Le troisième consiste à abaisser ou élever le taux de l'escompte.

Le quatrième consiste à encaisser tous les fonds du Trésor. La Banque Nationale a de ce chef, en moyenne, un capital permanent de 70 millions, qui ne lui coûtent pas un centime d'intérêt. En 1871, ce capital était de 88 millions.

Il est d'autres privilèges qu'il serait trop long d'énumérer. Toujours est-il, que l'ensemble de toutes ces faveurs gouvernementales, permet à la Banque de réaliser des bénéfices scandaleux qu'il eût été, lors de la prorogation, du devoir de l'Etat de partager avec elle.

M. Vermeire (*Annales parlementaires*, p. 921), favorable au projet de loi, prit le premier la parole. Bien qu'il fût obligé de constater que le dividende moyen des actions avait toujours été de « plus » de 14 p. c., façon ingénieuse de ne pas dire qu'en réalité ce dividende avait toujours été de 16 p. c., il ne proposa pas de restreindre le moins du monde les privilèges de cette institution. Il termina son discours en donnant son adhésion complète au projet de loi (2).

M. Antoine Dansaert, qui lui succéda, prononça un des plus remarquables discours financiers qu'aucun parlement ait jamais entendus, mais avant de lui donner la parole, disons quelques mots de l'orateur.

Agé de plus de cinquante ans, ancien négociant et à la tête d'une grande fortune, ancien président du tribunal de commerce, Antoine Dansaert eut pu réclamer toutes les circonstances atténuantes, s'il eût été doctrinaire ; il n'eut que plus de mérite d'être et de rester démocrate. Au physique : figure intelligente, front large, regard à la fois

(1) Le droit qu'avait la Banque de Liége d'émettre, seule avec la Banque Nationale, des billets de banque, expira en 1875.

(2) Le chiffre de 16 p. c. est bien le dividende réel touché par les actionnaires de la Banque. M. Demeur (séance du 26 avril, *Annales parlementaires*, p. 930) put dire, sans être contredit par personne : « Je ne vois pas l'absolue et indispensable nécessité que les actionnaires de la Banque reçoivent des dividendes de 16 p. c. »

brillant et doux; au moral homme de principes sévères et d'une extrême bonté, il unissait une grande fermeté à une grande modération. Les hommes tels que Dansaert, qui, par leur entourage, leur profession, leur fortune, semblent fatalement voués au doctrinarisme et qui sont démocrates, seront l'éternel étonnement des réactionnaires et l'éternel espoir des démocrates, auxquels ils prouvent que l'esprit de justice l'emporte, chez certaines natures d'élite, sur la notion de l'intérêt.

Dansaert débuta comme suit (*Annales parlementaires*, p. 932) :

Messieurs, quoi qu'il ait été dit pendant la discussion de l'ordre du jour, à moins d'avoir été initié à la pensée du gouvernement, personne n'a pu croire qu'un projet de loi, prorogeant le privilège de la Banque Nationale, nous serait présenté dans le cours de la session actuelle.

La présentation de cette loi a été une véritable surprise pour la partie la plus intéressée au contrat qu'il s'agit de conclure, c'est-à-dire pour le pays, qui n'a été consulté sur cette question ni directement ni indirectement.

Quant à moi, je doute très sérieusement que l'opinion publique soit disposée à ratifier, après qu'elles auront été discutées, les propositions qui nous sont faites.

Après avoir relevé l'importance de la concession du privilège exclusif d'émettre des billets de banque et de les voir reçus dans les caisses de l'Etat, l'orateur s'éleva avec force contre le terme de trente années fixé pour la durée du contrat.

L'expérience, dit-il, qui vient d'être faite pendant ces vingt années, ne doit-elle pas nous faire ouvrir sérieusement les yeux sur l'avenir et se trouve-t-il dans cette Chambre un seul membre qui oserait déclarer que le commerce et l'industrie de nos neuf provinces trouveront pendant trente ans, dans les moyens financiers spécifiés au projet de loi, les services réguliers, permanents, sur lesquels le travail national est en droit de compter?

Par exemple, quel est le ministre des travaux publics qui consentirait à inscrire, dans l'acte de concession d'un chemin de fer, que, quoi qu'il arrive, quelles que soient les nécessités résultant de l'accroissement du transport des voyageurs et des marchandises, les actionnaires pourront néanmoins maintenir, d'une manière absolue, pour une période de trente années, le nombre de voitures, de wagons et de locomotives qui suffit, la première année, au moment de l'exploitation?

Et que dirait-on encore du ministre des travaux publics assez imprévoyant pour admettre, dans un acte de concession, la faculté, pour les concessionnaires, de profiter de l'insuffisance du matériel de leur compagnie, pour élever proportionnellement le tarif de leurs services?

En présence d'une législation aussi bien établie pour assurer le service de la circulation des marchandises, la saine logique ne conduit-elle pas à demander que des conditions analogues soient stipulées dorénavant pour assurer le service de la circulation des valeurs représentatives de ces marchandises?

Passant ensuite au privilège inouï concédé aux actionnaires de la

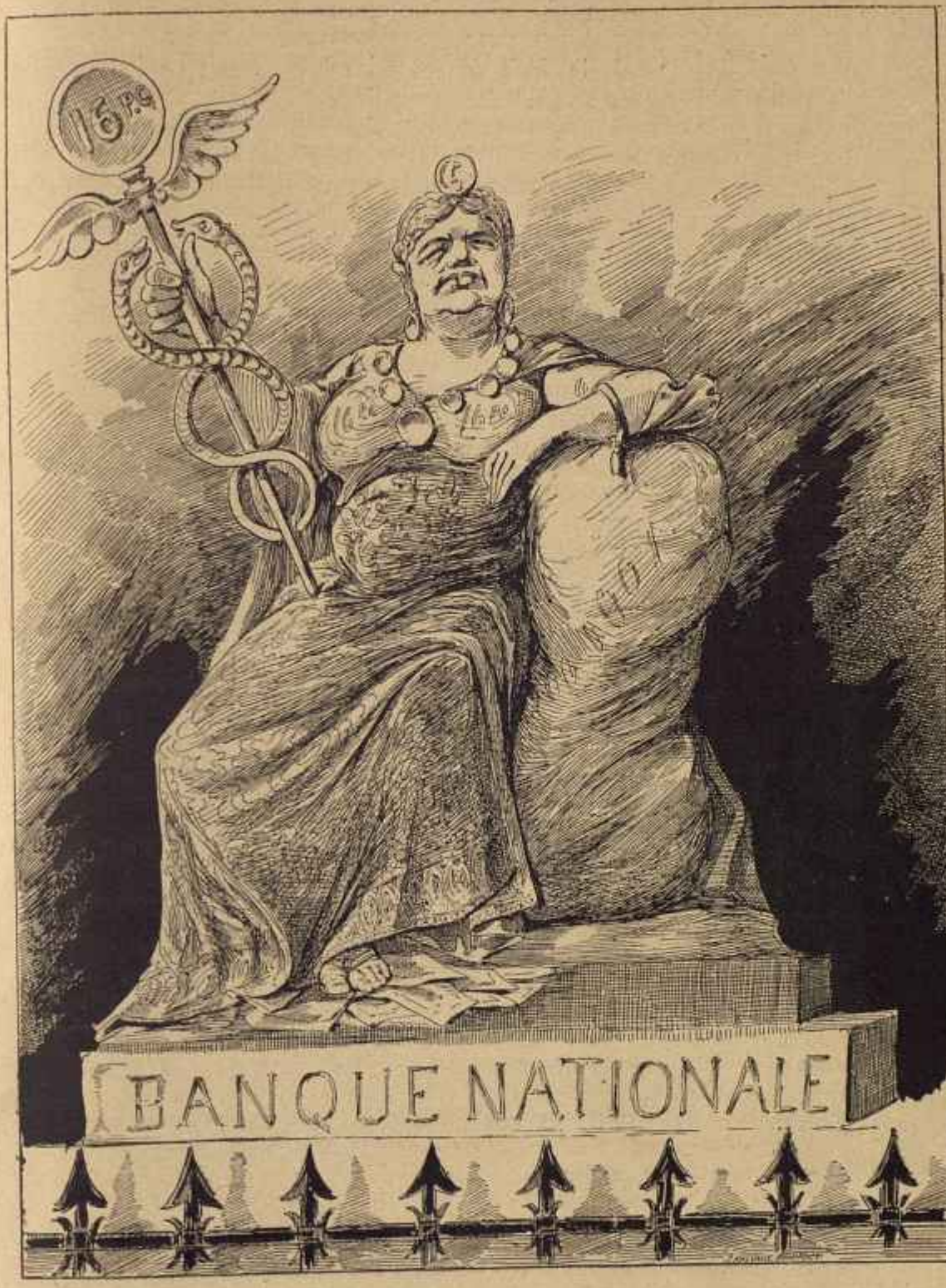

Les Hontes du Suffrage censitaire (LIVRAISON 13)

Banque d'avoir seuls le droit de souscrire le nouveau capital de 25 millions, l'orateur s'écrie (*Annales parlementaires*, p. 933) :

Ne devrions-nous pas suivre, en Belgique, une marche analogue à celle suivie dans les pays-Bas, et faire compléter le capital de la Banque Nationale par l'Etat, qui profiterait ainsi de la moitié de la plus-value attribuée au capital-actions, en raison du renouvellement supposé du contrat, plus-value qui, d'après le cours actuel de la Bourse, n'atteint pas moins de 27 millions de francs? (1).

...Les services réellement rendus par la Banque au pays lui-même ont été si largement et si généreusement récompensés, je dirai même avec une telle prodigalité, que personne, assurément, ne pourrait, sans injustice criante, nous taxer d'ingratitude, si nous demandions aujourd'hui d'attribuer à la nation le bénéfice de l'émission éventuelle de l'augmentation du capital de la Banque.

...En présence de cette attribution de bénéfices, ne pourrions-nous pas demander, avec raison, qu'en Belgique comme en Prusse, la moitié des bénéfices réalisés par la Banque, après bonification d'un intérêt de 4 1/2 p. c. aux capitaux, soit également attribuée à l'Etat?

L'orateur montra ensuite cette même Banque Nationale, qui profitait de l'encaisse et du crédit de l'Etat, ne pas hésiter, lorsque ces ressources gratuites étaient insuffisantes, à augmenter l'escompte plutôt que d'avancer ses propres capitaux.

Mais laissons-lui la parole :

C'est le travail national lui-même qui a fourni constamment les moyens financiers : d'une part, par la circulation gratuite qu'il a assurée aux billets émis; d'autre part, par la jouissance, également gratuite, donnée aux actionnaires, de l'encaisse du trésor public, encaisse provenant des impôts ou résultant des emprunts qui ont été contractés pour les besoins généraux de l'Etat.

Et lorsqu'il est arrivé que ces ressources, fournies gratuitement, ont été inférieures aux besoins financiers des transactions dans le pays, les actionnaires de la Banque, bien loin d'y avoir pourvu *par une augmentation de concours financier de leur part*, n'ont trouvé dans cette insuffisance *qu'une raison d'augmentation de leur tarif*, équivalente à une punition, à une mise à l'amende de tous les industriels et commerçants du pays.

C'est ainsi que les actionnaires sont parvenus, en 21 années, à réaliser, comme bénéfices nets, l'énorme total de 71 *millions* de francs, pour une somme moyenne de 22 *millions* environ, versée à titre de capital de garantie d'un service *complétement exempt de risques*.

J'avoue, pour ma part, qu'en présence de l'énormité de ces bénéfices, je croirais sacrifier l'intérêt général à l'intérêt privé en abandonnant aux actionnaires toute la valeur attribuée au renouvellement éventuel du privilège qui leur a été concédé,

---

(1) En parlant de 27 millions, l'orateur avait évidemment en vue la moitié du bénéfice total réalisé, moitié qui, d'après lui, eût dû appartenir à l'Etat. En effet, la différence entre le prix de souscription (1,000 francs) et le prix coté à la Bourse (2,700 francs), constitue, sur un capital de 25 millions, plus de 45 millions de bénéfice total.

abandon qui élèverait à une centaine de millions les avantages qu'ils auraient recueillis.

C'est cependant ce qui nous est proposé et ce qui serait accordé si nous consentions à la continuation de cet état de choses pour trente années.

Ce remarquable discours, qui, dans un langage simple et clair, faisait toucher du doigt les immenses faveurs accordées à la Banque Nationale, jeta un moment le désarroi dans la majorité de l'assemblée.

Malheureusement, ce discours, qui eût dû soulever l'opinion publique, ne fut reproduit que d'une façon incomplète par les journaux, qui, comme nous l'avons dit, étaient devenus, depuis quelque temps, unanimement favorables à la Banque.

Aux chiffres si éloquents, à l'argumentation si ferme de M. Antoine Dansaert, il ne fut rien répondu. Bien plus : aucun des orateurs qui se succédèrent ne parla, ni des bénéfices scandaleux de la Banque, ni des sommes énormes que l'augmentation du capital devait faire encaisser aux actionnaires. On ne parla plus désormais qu'un langage savamment obscur; on n'entendit plus que mots techniques et phrases embrouillées, tels que : « Mécanisme de banque d'émission, circulation fiduciaire, valeur et contre-valeur réelles et réalisables, opposées à un passif exigible, tout en tenant compte de l'encaisse métallique. » Tantôt c'était « une augmentation ou une réduction de bordereaux, » tantôt c'était « une circulation avec ou sans couverture, » à tel point qu'à un moment donné, M. Malou lui-même, impatienté, s'écria :

Je voudrais bien comprendre, mais je ne comprends pas! (*Annales parlementaires*, p. 949.)

Nous terminerons sur ce mot les extraits des *Annales*, persuadé que nos lecteurs comprendront, eux, que les catholiques et les doctrinaires, en votant la loi du renouvellement des privilèges de la Banque, ont sacrifié l'industrie et le commerce belges aux appétits rapaces d'une centaine d'actionnaires (1).

Chose triste : cette loi fut votée par 87 voix contre 6.

Constatons, avant d'abandonner cette étude, que le régime bourgeois et censitaire ne peut se passer de ces sortes d'institutions qui récompensent les services politiques, soit par l'octroi de plantureuses sinécures, soit par le placement avantageux des gros capitaux des hommes politiques importants.

L'organisation du crédit, comme l'organisation de l'armée, comme

(1) Les statistiques officielles de sept assemblées (1868 à 1872) indiquent que le nombre des actionnaires qui ont pris part aux votes, directement ou par procuration, a varié de 48 à 142.

l'organisation de la magistrature et de l'instruction publique est fatalement liée aux institutions générales de chaque pays.

Aux pays démocratiques des institutions financières honnêtes, le crédit à bon marché, une magistrature élue, une armée de citoyens, une instruction laïque et universelle.

Aux pays censitaires des institutions financières écrasantes et un crédit restreint à de rares privilégiés, une magistrature inamovible, une armée de mercenaires, une instruction ou cléricale ou antidémocratique!

De tout ce qui précède ressort aussi cette vérité : « que les privilégiés, quels qu'ils soient, fussent-ils même ceux qu'en Belgique on appelle « les capacitaires, » feront toujours, soit volontairement soit même sans s'en douter, des lois de privilège qui les favoriseront aux dépens du reste de la nation. Aussi tous ceux qu'animent l'amour de la démocratie et du progrès social, doivent-ils, à quelque école qu'ils appartiennent, quelles que soient les réformes sociales qui leur tiennent le plus à cœur, s'unir pour enlever le pouvoir aux classes privilégiées et le restituer au peuple entier, s'unir, en un mot, pour substituer au suffrage intéressé et égoïste de quelques-uns, le suffrage universel qui seul représente tous les intérêts.

Au point de vue spécial de la monstrueuse loi de 1872, on est en droit de demander comment et pourquoi les catholiques se sont unis aux doctrinaires pour édicter une loi qui devait surtout profiter à ces derniers.

On a donné à cette conduite des catholiques deux explications.

La première, c'est qu'il est dans les principes et peut-être dans les conventions politiques de MM. Frère et Malou de se ménager réciproquement, lorsqu'ils occupent le pouvoir. Quelques années plus tard, M. Frère eut, en effet, des ménagements analogues envers M. Malou, lors de la revision de la loi de 1842 et de l'échange de vues avec le pape.

La seconde explication est que les doctrinaires auraient eu l'habileté de se rendre favorables à Léopold II lui-même, en lui conseillant, en lui facilitant même l'achat d'un grand nombre d'actions de la Banque Nationale. Il devenait, dès lors, le premier intéressé au renouvellement des privilèges, et l'on sait que ses désirs sont des ordres pour les ministres catholiques ou doctrinaires.

Cette dernière explication paraît la plus plausible.

Vers cette époque, la question sociale fit brusquement son apparition devant le pays et devant la Chambre des Représentants.

Il existe, aux environs de Bruxelles, à Evere, un grand établisse-

ment d'aliénés qui compte environ 150 à 200 pensionnaires. Au commencement de janvier 1872, les journaux racontèrent qu'un nommé Miren avait été jeté, les fers aux pieds, dans une cellule. L'hiver était très rigoureux, les fers le serraient terriblement; les pieds de l'infortunité se gelèrent, la gangrène apparut et on dut lui amputer les deux pieds qui tombaient en décomposition.

Quelques jours plus tard les journaux publièrent le récit d'un drame horrible qui s'était passé dans le même établissement. *Pendant la nuit plusieurs aliénés s'étaient pris de querelle; ils s'étaient armés de couteaux et s'étaient précipités les uns sur les autres.* De deux à trois heures du matin on entendit des cris épouvantables, puis le silence régna tout à coup. Quand le jour parut, il éclaira une véritable scène de carnage : plusieurs fous étaient grièvement blessés, deux étaient morts.

Enfin, on apprit en même temps qu'un autre aliéné, jeté comme l'avait été Miren, les fers aux pieds dans une cellule, avait eu aussi les pieds gelés; que, privé de soins, la gangrène avait atteint les extrémités inférieures et qu'en avril, comme le disait le registre des observations médicales, les pieds tombaient successivement.

Un cri d'horreur s'éleva à Bruxelles et dans toute la Belgique.

L'établissement d'Évere fut fermé.

Ces faits étaient hideux : la question sociale qu'ils soulevaient était à la fois palpitante d'intérêt et d'horreur. Une enquête sommaire révéla, en effet, « que les malheureux aliénés d'Évere étaient mal-
» traités, couverts de haillons et de vermine, la plupart couchés sur
» des paillasses infectes; ils recevaient une nourriture insuffisante, en
» rapport peut-être avec le prix dérisoire que la plupart des com-
» munes paient pour l'entretien de leurs aliénés indigents (1). »

S'il est vrai de dire que le directeur et le médecin de l'établissement d'Evere furent traduits en police correctionnelle et condamnés, il est non moins vrai de dire que l'organisation sociale, traduite devant la conscience publique, fut non moins rigoureusement condamnée.

Quelle conscience honnête n'eût pas été indignée de voir des hommes, sur lesquels pesait un double malheur : l'indigence et la folie, livrés à une spéculation rapace, abandonnés par les fonctionnaires payés pour les protéger, soumis à des traitements barbares, qui amenaient la mutilation et la mort!

Qui n'eût été indigné de voir les communes, les provinces, l'Etat

(1) Ces paroles sont textuellement extraites d'un discours (motion d'ordre) prononcé par M. Antoine Dansaert (séance du 16 janvier 1872, *Annales parlementaires*, p. 2403 241).

lui-même complices de ces atrocités, par ce fait incontestable que ces corps constitués ne payaient, en moyenne, que 65 à 90 centimes par jour pour le traitement des aliénés!

Quelle éloquente barbarie dans ces chiffres de 65 à 90 centimes, moyennant lesquels la société se débarrasse de ses misérables!

Quelle condamnation à mort plus cynique et plus sûre que cette condamnation à vivre moyennant 70 centimes!

A côté de la mort rapide pour les criminels, la société établissait la mort lente pour les indigents!

La Constitution elle-même, qui frappe de dégradation civique les pauvres, ne les assimilait pas aux criminels; la lacune était désormais comblée, puisque les fous indigents étaient plus maltraités que les criminels!

Essayons d'écarter une indignation légitime pour établir la part de responsabilité de chacun dans ce crime social.

La loi exigeait :

Une visite quotidienne de chaque aliéné par le médecin;

Une visite, par les membres du comité d'inspection, tous les deux mois au moins;

Une visite par le comité tout entier tous les ans;

Une visite semestrielle par le bourgmestre;

Une visite annuelle par le gouverneur;

Une visite trimestrielle par le procureur du roi;

Un rapport annuel du ministre à la Chambre des représentants.

Si un seul de ces fonctionnaires payés par l'Etat pour surveiller l'établissement d'Evere avait accompli son devoir, aucune des atrocités que nous venons de raconter n'aurait eu lieu.

Quand des ouvriers, payés à l'avance pour accomplir un travail déterminé, se bornent à encaisser l'argent, sans accomplir le travail convenu, un personnage qu'on nomme procureur du roi qualifie leur manière d'agir d'abus de confiance et obtient contre eux des condamnations à l'amende et à l'emprisonnement.

Les choses se passent ainsi vis-à-vis de ceux qui ne sont pas fonctionnaires.

Vis-à-vis des fonctionnaires, c'est tout autre chose :

Quand ils n'accomplissent pas le travail qui leur est assigné, après avoir toutefois encaissé l'argent qui ne leur avait été payé qu'à la condition expresse d'exécuter ce travail, on trouve cela tout naturel, on n'opère pas la moindre retenue sur leurs appointements et ils n'en continuent pas moins à jouir de l'estime et de la considération publiques!

Il y aurait bien, il est vrai, un moyen de ne payer que les fonctionnaires qui fonctionnent, mais ce moyen serait simple, logique et honnête, c'est pourquoi on n'a jamais songé à l'appliquer : il consisterait à payer les fonctionnaires par jetons de présence, qu'on leur remettrait aussitôt leur fonction accomplie.

L'attraction du louis d'or serait bien autrement impérieuse que l'idée d'accomplir un devoir.

Cette réforme serait notamment bien nécessaire pour les représentants.

Qui oserait dire que s'ils étaient payés par jetons de présence, les députés se seraient octroyé trois jours de congé par semaine, sans compter les grandes et petites vacances, congés et vacances que la plupart d'entre eux trouvent encore insuffisants, puisqu'il ne se passe pas de semaine où la séance de la Chambre ne soit levée, parce que la moitié des membres n'assiste pas à la séance (1).

Nous avons dit que l'établissement de cette règle d'après laquelle les fonctionnaires devraient n'être payés qu'en proportion des services qu'ils rendent à l'Etat est impossible en Belgique; en effet, ces principes sévères ne peuvent être appliqués dans un pays où existe, comme en Belgique, une classe privilégiée, celle des électeurs : il faut constamment, pour plaire à cette classe souveraine, lui accorder des faveurs, et la nomination aux différentes fonctions publiques, n'est, dans la plupart des cas, qu'une faveur déguisée.

Après plusieurs tentatives infructueuses, faites pour obtenir justice de l'incurie des fonctionnaires et la revision de la loi sur les établissements d'aliénés, tentatives plusieurs fois repoussées sous prétexte de ne pas entraver l'action de la justice, la question du régime des aliénés fut enfin abordée à la Chambre des représentants, le 11 mai 1872.

Après avoir constaté l'incurie des divers fonctionnaires qui n'avaient pas surveillé l'établissement d'Evere, et engagé le ministre de la Justice à leur infliger une punition sévère, je fis connaître à la Chambre que le gouvernement n'avait plus fourni le rapport sur les maisons d'aliénés, exigé par la loi de 1850, depuis 1866. De plus, le

(1) La Constitution exige que toutes les lois soient votées par la moitié des membres de la Chambre des représentants plus un.

Une observation encore. Lorsqu'un mois de session est commencé, les représentants émargent l'émolument du mois entier. Or, ils s'arrangent toujours de façon à ne se séparer que lorsqu'un mois est entamé; par exemple, le 7 août 1875, le 2 juillet 1875, le 7 juillet 1877, le 8 mai 1880, le 4 août 1881, etc.

De cette façon ils ne siègent que quelques jours et émargent d'un mois entier. L'esprit étroit et rapace des législateurs est bien dépeint par cette mesquine combinaison! Parfois la discussion les entraîne jusqu'au 15 du mois en cours, mais c'est bien rare. En moyenne, depuis vingt ans, les représentants se sont séparés le 10 du mois et ont touché l'appointement du mois entier.

dernier rapport ne contenait que ces mots : « Province de Brabant. » La situation des aliénés de cette province, n'a éprouvé aucun » changement depuis notre précédent rapport. »

Je constatai ensuite que non seulement le prix de 90 centimes pour l'entretien des aliénés était connu du gouvernement, mais encore que ce prix avait été approuvé par arrêté royal (1).

Ce n'est pas tout : Ce prix si modique n'était même pas régulièrement payé ; sur 150 pensionnaires, 53 comptes restaient en souffrance. Quelle devait être la misérable agonie de ces infortunés !

M. de Lantsheere, ministre de la Justice, répondit que les faits qui s'étaient passés à Evere étaient isolés, et que dans tous les autres établissements, les aliénés étaient soignés avec dévouement. Abordant la responsabilité des faits qui s'étaient passés à Evere, il dit (*Annales parlementaires*, p. 1103) :

M. DE LANTSHEERE, ministre de la Justice. — Je vais, messieurs, faire à la Chambre l'exposé des faits. Elle jugera elle-même sur qui et dans quelle mesure doit peser la responsabilité. Elle verra que ce ne sont ni les membres de la commission permanente, ni l'honorable gouverneur du Brabant, ni le commissaire d'arrondissement de Bruxelles, ni le procureur du roi que le moindre reproche peut atteindre.

M. DEFUISSEAUX. — Qui est-ce alors ?

M. DE LANTSHEERE, ministre de la Justice.—Je vais vous lire les pièces, vous jugerez vous-même.

M. DEFUISSEAUX. — Mais non, donnez-nous vos conclusions.

M. DE LANTSHEERE, ministre de la Justice. — Je ne veux pas remonter à l'origine de la maison d'Evere. Je prends les faits à partir de 1869.

On le voit, le ministre refusait de frapper les coupables, il refusait même d'exprimer son propre jugement.

Je demandai catégoriquement au ministre s'il persisterait dans l'avenir à considérer le chiffre de 90 centimes comme suffisant pour l'entretien des aliénés indigents.

---

(1) Le prix de la journée d'entretien des aliénés indigents avait été fixé pour l'année 1862, date du dernier rapport :

Dans	1	établissement, à	65 centimes
—	9	—	de 72 à 79 —
—	6	—	80 à 86 —
—	6	—	90 à 95 —
—	7	—	à fr. 1
—	5	—	de fr. 1 à 1.15
—	1	—	à 1.30
—	2	—	à 1.40
—	4	—	à 1.50

Le prix moyen d'entretien était donc d'environ 90 centimes par jour.

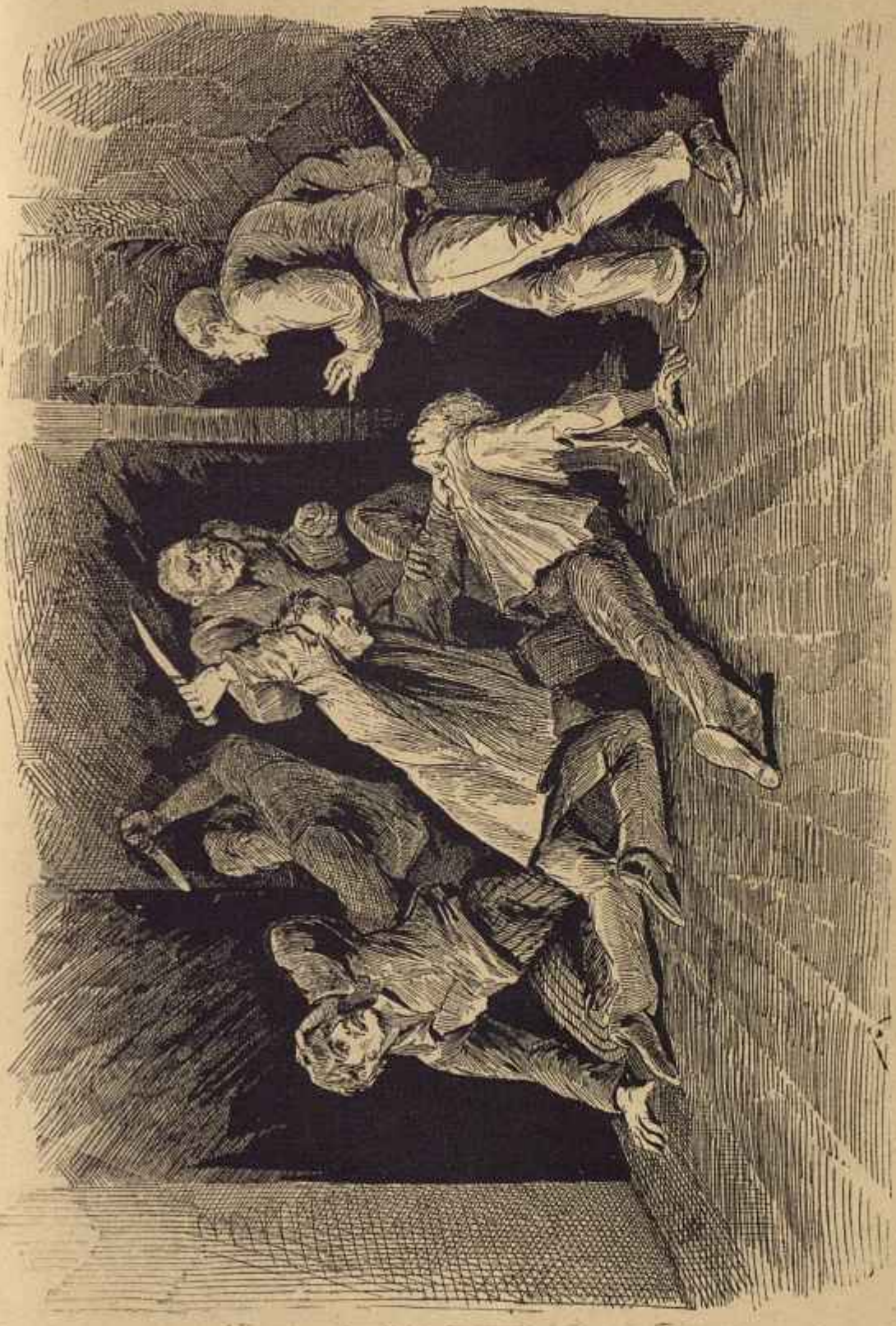

Les Hontes du Suffrage censitaire (LIVRAISON 14)

Voici l'étrange réponse qu'il me fit (*Annales parlementaires*, p. 1105) :

M. DE LANTSHEERE, ministre de la Justice. – J'ai répondu tout à l'heure à la question de l'honorable membre ; j'ai dit que moyennant cette somme de 90 centimes, si insuffisante qu'elle paraisse, on parvient dans la plupart des établissements à obtenir des résultats satisfaisants. (*Interruption.*) On aurait beau le contester, les rapports sont là, et nous n'avons reçu aucune plainte à cet égard.

M. DEFUISSEAUX. — J'ai l'honneur de présenter l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite M. le ministre de la justice à formuler un arrêté royal augmentant le prix d'entretien des aliénés indigents. »

Cet ordre du jour fut repoussé par 72 voix contre 6 et 16 abstentions. Chose à la fois triste et comique! Les uns s'abstinrent parce qu'ils n'étaient pas persuadés que la somme de 90 centimes fût ou non suffisante, d'autres parce que l'ordre du jour ne leur paraissait pas suffisamment constitutionnel! Cette fois les Bridoison de la forme ne firent point rire (1).

Telle fut la fin de ce drame épouvantable d'Evere où l'on vit des malades torturés et tués, huit catégories de fonctionnaires qui avaient manqué à tous leurs devoirs, rester impunis, et la Chambre des représentants, logique dans le mal, juger suffisante une rémunération de 90 centimes par jour pour soigner un aliéné, peu de temps après avoir jugé insuffisante une somme de 13,736 francs par jour pour entretenir un roi.

---

(1) Le 3 décembre 1873, M. Orts et moi présentâmes l'amendement suivant : « Dans les établissements d'aliénés qui seront fondés et dirigés par l'Etat, il sera nommé, par arrêté royal, un directeur responsable, suivant les cas et de la manière indiquée par la loi du 18 juin 1850 ». — Cet amendement fut adopté. — Ce fut la seule modification, bien légère, hélas ! qui fut apportée à la loi de 1850.

CHAPITRE XI

Le comte de Flandre et les dotations princières. — Augmentation déguisée de la liste civile au moyen de crédits pour embellissements des palais royaux. — Courtisanerie de la Chambre des Représentants.

Il est un personnage long, pâle, lymphathique, né à Bruxelles de père et mère étrangers, voué dès l'enfance à l'indolence et au sacré cœur, incapable d'exercer un emploi quelconque, mais cinquante fois millionnaire, qui s'appelle Philippe Cobourg, surnommé le comte de Flandre. Pour ces motifs les Chambres lui allouent chaque année deux cent mille francs de revenu.

Depuis notre entrée à la Chambre, Demeur et moi, refusions de donner à cette royale idole des catholiques et des doctrinaires, la marque de platitude que les représentants lui offraient chaque année avec l'argent des contribuables. Chose plus monstrueuse encore, nous osions motiver notre vote et par conséquent découvrir la couronne, en même temps que la courtisanerie des députés. En charabia parlementaire, découvrir la couronne signifie parler du roi.

Le récit de la mendicité royale, de l'obséquiosité des ministres et des députés est une critique utile et profonde du régime monarchique combiné avec le régime censitaire, car de tout temps la cupidité des rois jointe à la platitude des courtisans a été un des meilleurs arguments en faveur de la République.

Or donc, chaque année, sans espoir de succès à la Chambre, mais avec l'espoir justifié d'attirer l'attention publique sur les dépenses qu'occasionne une cour royale, nous discutions la dotation de Philippe Cobourg, comte de Flandre.

Qui sait même si notre refus de voter les dotations royales, et les discussions auxquelles ce refus donnait lieu, n'ont point arrêté parfois les ministres dans leurs prodigalités envers la famille royale? Les dotations princières, pour être souvent réitérées, ont besoin du silence

et de l'assentiment unanimes, car il en est des rois et de leurs subsides comme des religions : ils sont bien près de disparaître quand ils sont discutés; c'est pourquoi rois et religions, qui jadis se combattaient, se réunissent aujourd'hui contre l'esprit moderne, cet implacable esprit d'examen qui est incompréhensible suivant la profonde pensée du philosophe Collins. Toujours est-il que si tous les ministres qui se succédèrent depuis 1870 demandèrent chaque année 200,000 francs pour le comte de Flandre, ils s'abstinrent, depuis le vote et les discussions des 700,000 francs obtenus pour Léopold II à la même époque, de mendier de nouveaux secours pour ce royal nécessiteux.

Les catholiques ont de puissants motifs pour voter la dotation du comte de Flandre, en qui ils ont placé leurs plus chères espérances; ce malheureux, en effet, qui est atteint d'une infirmité intellectuelle indéniable, est bien le type le plus complet de l'aristocrate catholique moderne : il croit à la supériorité intellectuelle et physique des nobles de naissance, auxquels les manants, roturiers et vilains doivent obéissance, il aime tous les prêtres indistinctement, il croit à l'Immaculée Conception, à la loyauté des jésuites, à tous les miracles, à la chasteté des petits-frères, à l'efficacité du traitement de Lourdes, où il se rend fréquemment en pèlerinage; bref, ce roi présomptif des Belges est le type le plus parfait des princes tels qu'on les rêve dans les jésuitières et dans les sacristies.

Quant aux doctrinaires, ils votent la dotation du comte de Flandre parce qu'il est fils de roi et sera peut-être un jour roi lui-même.

D'après la théorie doctrinarico-royaliste, ce qu'on doit aimer et respecter en un roi, ce ne sont ni ses vertus ni ses vices, c'est la Royauté même, qui rend en lui tout admirable. C'est cette conception qui explique l'hérédité et ses conséquences souvent odieuses, parfois burlesques. En vertu de ce principe d'admiration et de respect à outrance, les royalistes ont aimé et respecté avec la même ferveur, le chaste Louis XIII et le débauché Louis XV, le sombre Louis XI et le joyeux François Ier; ils ont tour à tour admiré la galanterie d'Henri IV qui s'adressait à toutes les femmes, et les goûts dépravés d'Henri III qui leur préférait les jolis garçons ; ils ont suivant les règnes juré fidélité au débonnaire et au cruel, au prodigue et à l'avare en vertu du principe qu'en un roi tout est bien. Au physique, d'ailleurs, les royalistes ont l'admiration tout aussi facile : le Beau, le Gros, le Chauve, le Chevelu, le Hutin, ont successivement excité leur admiration, en vertu du principe qu'en un roi tout est beau.

En conséquence, les doctrinaires se préparent à admirer le comte de Flandre, puisque, d'après leurs prévisions, il deviendra roi.

Qu'on ne croie pas cependant que c'est par pur fanatisme qu'ils jurent fidélité à tous les rois que le hasard leur donne, ce serait bien mal connaître les doctrinaires qui, en gens pratiques et avisés, ne donnent rien pour rien, pas même leur adulation. Ils se disent avec raison, qu'il n'est pas agréable, même pour un doctrinaire, d'aimer le premier roi venu, d'encenser tour à tour les vertus et les vices les plus opposés, d'avoir soi-même des vices et des vertus de rechange pour chaque règne; ils se disent tout cela et d'autres choses encore... Aussi n'aiment-ils les rois que parce que les rois leur sont utiles.

C'est entre eux et le monarque un échange permanent de politesse et de bons procédés.

Le roi donne les portefeuilles avec cette petite restriction qu'il doit choisir les titulaires dans le parti gagnant aux dernières élections, il donne des écharpes de bourgmestre, des titres de gouverneur, des décorations, des plaques, des titres de noblesse, sans compter les truffes, le champagne, les sourires affables, les paroles gracieuses et autre menue monnaie de son royal pouvoir.

En échange, les représentants lui offrent une liste civile, des augmentations de traitement sous forme d'embellissement de ses palais, des dotations pour monsieur son frère et pour mesdemoiselles ses filles, sans compter les louanges, flatteries, cantates, protestations d'amour et autres bassesses qui sont, à leur tour, le menu fretin de la courtisanerie parlementaire.

On s'explique l'enthousiasme qu'inspire un tel gouvernement au roi, aux députés, voire même aux 117,000 censitaires qui partagent avec eux ces faveurs et ces platitudes, mais on ne s'expliquerait pas la satisfaction du peuple, qui ne vote pas la dépense mais qui la solde par son travail et grâce aux plus cruelles privations.

Ces discussions sur les dotations irritaient au plus haut point les catholiques et les doctrinaires, car elles mettaient en présence des royalistes les républicains, qui, eux, ne s'inclinent devant aucun homme mais devant la *Res Publica*, qui remplacent les adulations par les convictions, qui n'ont en vue que les principes, principes qui s'épurent au fur et à mesure que la conscience publique s'élève!

La république, en effet, n'a pas, comme la monarchie, pour base immuable l'autorité d'un homme, mais bien la conscience humaine, dont le suffrage universel est l'expression vivante. Dans une république, pas de fonctionnaires par droit de naissance, inamovibles, inviolables et sacrés, mais des citoyens élus, amovibles et responsables, qui ne peuvent être un obstacle au progrès et qui, tous, doivent concourir à l'amélioration sociale.

La république, en un mot, c'est l'avénement de l'Égalité par le suffrage universel, de la Liberté par le renversement des rois, du Socialisme enfin par l'Égalité politique, qui est la première aspiration et le premier pas de l'Humanité vers l'Égalité sociale.

Certains détails relatifs au vote des dotations royales méritent d'être mentionnés.

Lorsque, en 1870, le ministère catholique demanda un crédit de 700,000 francs pour l'embellissement des palais du roi, nous fîmes, Demeur et moi, observer à la Chambre que la liste civile, fixée pour la durée du règne d'après l'article 77 de la Constitution, avait pour but de subvenir à toutes les dépenses royales indistinctement. Après avoir voté un crédit subsidiaire pour le logement, comment refuserait-on de voter plus tard un autre crédit pour une autre dépense royale? Que devenait l'article 77 de la Constitution? N'était-ce pas établir, à côté de la liste civile constitutionnelle, une nouvelle liste civile, due à la générosité des représentants?

Involontairement, ce petit manège des ministres faisait penser à ces baladins de foire qui, après chaque représentation, après avoir prélevé le prix officiel d'entrée, « se permettent de faire une petite collecte dans l'aimable société, pour les petits bénéfices de l'acteur. »

Je dis en terminant mon discours :

Ne craignez-vous pas, Messieurs, vous qui êtes si royalistes, de porter atteinte à la majesté royale, en livrant à la discussion les intimités du ménage du roi? En demandant ce crédit de 700,000 francs, vous croyez tout à la fois lui plaire et lui donner une preuve de popularité. Eh bien! vous vous trompez, car le roi, qui voit que nous disputons à l'économie du budget des sommes relativement minimes pour de longs et grands services rendus (1) ou pour des travaux utiles, vous dira sans doute, lui qui est cinquante fois millionnaire : « Conservez cet argent, dont je n'ai que faire, pour ces bonnes choses et pour ces bonnes gens. »

Vous croyez lui donner une preuve de popularité? Détrompez-vous, et si vous m'en croyez, dites-lui que les peuples aiment les rois non pas en proportion de l'argent que les peuples leur donnent, mais en proportion de l'argent que les rois leur laissent.

Inutile de dire que ces raisonnements ne firent aucune impression sur la Chambre, et que l'allocation royale fut votée.

En 1871, Demeur demanda, dans la section dont il faisait partie, « pourquoi on donnait chaque année 200,000 francs au comte de Flandre? » Tous les membres de la section gardèrent le silence, sauf un seul, qui répondit que cette dotation ne s'expliquait par aucun

(1) Par exemple pour les blessés de septembre, dont la plupart sont morts dans une profonde misère.

motif. Ce membre fut nommé rapporteur du budget et conclut en faveur du vote de la dotation. (*Annales parlementaires*, année 1871, p. 61.)

Ainsi, cet étrangé rapporteur, non seulement votait, mais encore engageait ses collègues à voter une dépense qui ne pouvait se justifier, d'après lui, par aucun motif.

Ce député se trompait : il y avait un motif, mais ce motif était inavouable : la courtisanerie (1).

La dotation fut votée, en 1871, par 69 voix contre 7.

En 1873, la discussion de la dotation du comte de Flandre prit de plus grandes proportions : MM. Dumortier, Anspach, Sainctelette et M. Frère lui-même prirent la parole pour soutenir la dotation.

Demeur débuta par dire que cette allocation était sans cause, attendu que la seule fonction exercée par le comte de Flandre était celle de lieutenant-général, fonction pour laquelle il touchait dix-huit mille francs par an (2). Il ajouta ensuite que « le titulaire n'en avait nul besoin. »

A ce moment, il fut vivement interrompu par le vieux Rogier, qui, pourtant, savait que le prince était cinquante fois millionnaire.

M. Anspach prétendit que le vote de la dotation était un devoir à remplir envers nos princes, et que pareille discussion était extrêmement pénible pour la Chambre et pour le pays.

A deux reprises, je pris la parole pour dire que le comte de Flandre n'avait rien fait pour mériter ce subside, et qu'il devrait même avoir la loyauté de le refuser.

M. Sainctelette, nommé comme moi par le collège électoral de Mons, intervint alors et me menaça de son corroux et de celui des électeurs censitaires, lors des prochaines élections.

Cette menace, qu'il se garda bien de mettre à exécution lors des élections, qui eurent lieu six mois plus tard, ne servit qu'à prouver son désir immodéré de plaire à Léopold II, qui le récompensa plus tard en lui confiant le portefeuille de ministre des travaux publics.

M. Frère intervint aussi (*Annales parlementaires*, 1873-1874, p. 129) :

Un moyen facile et assez adroit, dit-il, d'essayer d'ébranler l'institution monar-

(1) Demeur n'a pas cité à la Chambre le nom de ce député qui, d'ailleurs, ne protesta nullement lorsque Demeur signala sa conduite singulière. Son nom ne figure pas non plus aux *Annales parlementaires*.

(2) Cette fonction est une véritable sinécure, car personne n'ignore que la surdité du prince le rend tout à fait impropre au service militaire.

chique, c'est de la représenter comme une espèce de chancre dévorant, qui absorbe le plus clair des revenus de la nation.

En tout pays, la tactique républicaine procède de la même façon.....

L'institution monarchique ne comprend pas exclusivement le monarque, elle comprend la famille royale : c'est une famille qu'un pays met dans des conditions tout à fait exceptionnelles; il l'élève au dessus des autres.....

Le prince que vous dotez, membre de la famille royale, peut, par suite des événements, être appelé au trône. Voilà pourquoi vous lui assurez une dotation, qui lui crée des devoirs envers le pays.

Cette dernière phrase, dite lentement et d'un ton significatif, traduisait l'idée intime qui devait entraîner tous les doctrinaires, en leur montrant le comte de Flandre comme le futur roi, c'est-à-dire le futur distributeur de toutes les faveurs dans l'avenir.

Une discussion sur la forme du vote eut lieu ensuite; mais M. Dumortier (1) voulut terminer le débat sur le terrain des principes (*Annales parlementaires*, p. 130) :

M. Dumortier. — Il ne faut pas que cette discussion se close sur une question de procédure. Il s'agit ici de quelque chose de bien plus sérieux et de bien plus grave. Il s'agit de la question monarchique. (*Interruption.*)

Nous avons établi des institutions monarchiques et nous entendons les maintenir.

Eh bien, c'est là tout le fond de la question. Nous avons une monarchie, une famille royale. Une dotation a toujours été allouée au comte de Flandre. Ce serait porter une grave atteinte au principe monarchique que de la retirer, et je maintiens que le pays tout entier sera du côté de ceux qui voteront le budget tel qu'il vous a été proposé.

M. Jottrand expliqua ensuite, dans un discours diffus, qu'il voterait la dotation, quoiqu'il fut convaincu que c'était une dépense de luxe non justifiée, mais qui, cependant, ne devait pas être modifiée incidemment par un vote du budget.

A partir de ce jour, il accentua très rapidement sa rentrée dans le parti doctrinaire, dans lequel il figure aujourd'hui au dernier rang.

Enfin, l'article relatif à la dotation du comte de Flandre fut mis aux voix, par appel nominal, et voté par 72 voix contre 4.

---

(1) M. Dumortier a été créé *baron* du Mortier.

ALFRED DEFUISSEAUX

CHAPITRE XII

Le mouvement démocratique et socialiste en dehors des Chambres et des censitaires. — Organisation du parti à Bruxelles, à Gand et à Mons. — Dévouement, succès et déboires des hommes qui se mirent à la tête du parti.

Cependant, en dehors des Chambres et des censitaires, le parti démocrate-socialiste faisait de rapides progrès en Belgique. A la tête du parti, on voyait, à Bruxelles, lutter sans trêve ni merci, contre les catholiques et les doctrinaires, trois hommes d'élite : De Paepe, Van Caubergh et Bertrand, auxquels devaient bientôt s'adjoindre Volders, Verrycken, Joseph Maheu et tant d'autres dont les noms trouveront place dans la suite de cette histoire.

Tout le monde connaît César De Paepe, cet homme à la fois doux et énergique, qui unit à une noble intelligence un profond amour de l'humanité. Il fut un des fondateurs de « l'Internationale, » cette société un moment si puissante, qui restera comme la plus belle tentative d'émancipation du prolétariat au XIXe siècle. A ce titre, De Paepe inspirait reconnaissance et confiance à tous les travailleurs. Dédaigneux des mandats politiques auxquels son mérite lui donnait droit de prétendre, il préférait vivre au milieu des ouvriers, dans l'obscurité, plutôt que d'obtenir des honneurs que tant d'autres démocrates ne conquièrent qu'en atténuant leurs convictions.

Travailleur infatigable, successivement ouvrier typographe, étudiant, docteur en médecine, il fut tour à tour collaborateur de la *Liberté*, de l'*Ami du Peuple*, de Liége; du *Werker*, d'Anvers; de la *Rive Gauche*, de Paris; de la *Revue socialiste*, de Lyon, etc., etc., et, malgré ces travaux écrasants, César De Paepe trouvait encore le temps de donner des conférences aux ouvriers, qu'il initiait, avec un grand talent professoral, à toutes les questions sociales.

A côté de De Paepe, Louis Bertrand, ouvrier marbrier, s'était

élevé, par une ténacité et un travail infatigable, au rang des meilleurs écrivains socialistes. Très jeune encore, il écrivit des articles fort remarqués dans le journal *la Persévérance*, organe de la chambre syndicale des marbriers. Ses écrits, empreints d'une grande sincérité et d'une grande clarté, étaient très utiles à la propagande socialiste. Ouvrier, il connaissait admirablement bien le langage qu'il fallait tenir à ses compagnons. De même qu'il avait su s'instruire sans devenir ni orgueilleux ni pédant, de même il avait supporté souvent la misère en conservant une grande bonté d'âme.

Ses qualités d'écrivain s'affirmèrent encore davantage lorsqu'il fonda, en 1875, le journal *la Voix de l'Ouvrier*. Sans appui, sans ressources pécuniaires, il le maintint seul, pendant plusieurs années, au milieu des menaces et des attaques de puissants adversaires.

Après la chute de l'Internationale, que de consolations n'apportèrent pas dans l'humble demeure de l'ouvrier les publications de De Paepe et la courageuse petite feuille de Bertrand!

Entre ces deux socialistes vint se placer Adolphe Van Caubergh, avocat à Bruxelles. Sa mission fut belle et grande entre toutes. Issu d'une famille bourgeoise, entouré dès l'enfance de préjugés doctrinaires, la rectitude de son jugement et la loyauté de son cœur le portèrent vers les prolétaires humiliés de notre malheureuse Belgique. Inflexible et stoïque, il marcha toujours droit à ses adversaires, sans compter leur nombre et leurs forces, ayant sans cesse devant les yeux son idéal de droit et de justice.

Son rôle fut particulièrement important, en ce qu'il unit intimement la démocratie et les socialistes qui, jusqu'alors, avaient lutté séparément.

L'esprit logique et profond de Van Caubergh lui fit comprendre que ces deux partis n'en devaient former qu'un seul, car tous deux avaient pour but le bonheur du prolétaire, l'un en proclamant ses droits de citoyen, l'autre en augmentant son bien-être social. Il fit comprendre : aux socialistes, que la démocratie était la première et indispensable étape vers la solution de la question sociale, puisque les malheureux ont seuls intérêt à modifier l'organisation de la société actuelle; aux démocrates, que le socialisme était le couronnement de leur œuvre, car l'exercice des droits civiques n'est rien, s'il n'amène avec lui une amélioration dans la condition sociale de l'ouvrier. Aujourd'hui, ces vérités sont universellement reconnues par tous les démocrates et tous les socialistes belges.

C'est surtout à Gand, la vieille cité flamande, que les idées démocratiques et sociales s'affirmèrent pleines de puissance à cette époque.

Edmond Van Beveren et De Witte, anciens membres de l'Internationale, avaient rassemblé les débris de la grande société. Unissant l'étude à la pratique, on voyait ces patriotes convaincus, après avoir édité leurs brochures, les offrir eux-mêmes en vente, le samedi soir, à la sortie des fabriques. Quand ils ne vendaient pas leurs brochures, ils vendaient le *Werker*, l'organe socialiste d'Anvers. Le dimanche, ils réunissaient les ouvriers, auxquels ils enseignaient les principes de la démocratie et du socialisme.

Un homme d'une haute intelligence et d'un dévouement absolu à la grande cause des prolétaires, se joignit bientôt à eux, cet homme était Anseele. Orateur à la fois incisif et entraînant, il groupa en peu de temps autour de lui toute la population ouvrière de Gand. Le parti démocrate-socialiste devint très puissant. La revendication du suffrage universel, qualifiée de « duperie » par les anarchistes, alliés en cela de M. Frère et des doctrinaires, fut inscrite en tête du programme.

Puisque nous venons de parler de l'alliance aussi bizarre qu'inattendue des anarchistes avec les catholiques et les doctrinaires, qu'il nous soit permis de donner le motif de cette communauté d'idées politiques entre les deux partis conservateurs belges et les anarchistes.

Comme leur nom l'indique, les « anarchistes » n'ont qu'un but : « le désordre. » Ils veulent non seulement que tout ce qui existe soit détruit, mais encore ils refusent d'indiquer sur quelles bases nouvelles la société devrait être établie. Ils veulent, si l'on peut s'exprimer ainsi : « l'établissement du désordre social. » Or, le suffrage universel est la mesure d'ordre par excellence, puisqu'il établit la loi sur la base la plus forte et la plus indiscutable qu'il y ait au monde : « la volonté de tous. » Les anarchistes sont donc ennemis acharnés du suffrage universel, parce qu'ils veulent enlever aux lois toute autorité et qu'ils savent que les lois que les neuf dixièmes de la nation n'ont pas consenties, sont sans autorité; bien plus, qu'elles sont injustes.

Les anarchistes sont donc logiques, en réclamant, avec MM. Frère-Orban et Malou, le maintien du suffrage censitaire; car rien n'est plus anarchique qu'une injustice inscrite dans la loi, que dis-je! qui sert de base fondamentale à l'édifice politique tout entier. Les anarchistes savent, en outre, « que le bulletin de vote désarme l'émeute. »

Aussi voit-on, dans la plupart des meetings, les anarchistes poursuivre de leurs interruptions, de leurs colères et de leurs violences les orateurs qui demandent l'établissement du suffrage universel. Quel sujet de méditation pour le philosophe que de voir, les catholiques et

les doctrinaires, ces conservateurs forcenés devenus, par un châtiment et une fatalité inéluctables, les alliés de ceux qui rêvent le désordre universel, combattre avec eux contre les socialistes et les démocrates qui veulent le bonheur des hommes, dans l'ordre, par la justice et par l'égalité!

Mais revenons à Gand pour constater les succès des démocrates-socialistes. Van Beveren traduisit, à cette époque, les principaux ouvrages socialistes allemands et les fit connaître au peuple de Gand. Joignant la pratique à la théorie, voulant surtout faire apprécier aux ouvriers les bienfaits du groupement des forces, Anseele, Van Beveren, Dewit fondèrent des boulangeries économiques.

Je laisse ici la parole à la *Revue socialiste* (octobre 1885, p. 919) :

Bientôt les socialistes de Gand, grâce à un dévouement sans bornes, à une persévérance soutenue, réunissaient plusieurs centaines de membres, donnaient un bénéfice relativement considérable à leurs membres, et agrandissaient leur local.

La boulangerie « Vooruit » (En avant!), de Gand, peut servir de modèle aux institutions de ce genre. Elle compte aujourd'hui près de 3,000 membres, possède des installations de tout premier ordre, un local avec salle de spectacle et de réunion, un grand café, un magasin d'habillements, etc., etc. Elle donne un excellent pain à ses membres, à 25 p. c. meilleur marché que chez les boulangers. Elle est basée uniquement sur les principes socialistes. Ainsi tous les membres sont égaux. Il n'y a d'autre actionnaire que les ouvriers affiliés, qui le sont tous pour une part égale : un franc! De telle sorte que, moyennant un franc, on devient co-propriétaire pour les trois millièmes dans cet établissement qui vaut au moins 80,000 francs!

Le bénéfice se partage tous les semestres au *prorata* du nombre de pains consommés par chaque membre. Une partie du bénéfice sert à la propagande socialiste, car il faut noter que la boulangerie « Vooruit » est associée au Parti socialiste. Elle soutient, de ses deniers, l'organe quotidien du parti, et lors de la dernière grève du Borinage elle a décidé, en assemblée générale et au milieu d'acclamations unanimes, l'envoi de 40 mille pains aux grévistes.

C'est là de la bonne propagande par le fait.

Une pareille institution se passe de commentaires, et, suffirait à elle seule pour illustrer ses courageux fondateurs (1).

Cependant, Anseele et ses compagnons, après avoir fondé le parti démocrate-socialiste à Gand, ne s'arrêtèrent pas. Ils portèrent dans les Flandres et même dans le pays wallon, la bonne nouvelle, et partout, à leur appel, le peuple sortait de sa torpeur pour revendiquer ses droits.

---

(1) Le Parti socialiste vient de fonder récemment à Gand, d'après les mêmes principes, « une pharmacie coopérative; » son succès semble devoir être aussi grand que celui de la boulangerie.

Nous retrouverons tous ces hommes en 1880 et 1881, alors qu'eurent lieu à Bruxelles les premières manifestations du prolétariat.

A Mons,... ici un scrupule m'arrête : je dois parler d'un homme... que j'aime, que j'estime profondément, qui appartient à la fois à ma famille et à mon cœur... d'Alfred Defuisseaux.

Je crains, en parlant de lui, d'être accusé de partialité par mes ennemis, et je crains pour moi-même de ne pouvoir replacer à la hauteur qu'elle mérite une nature d'élite odieusement calomniée. Mais le devoir m'ordonne d'écrire...

Au milieu de poignants souvenirs, je n'oublierai pas que j'écris l'histoire, et je jure, sur l'honneur de toute ma vie honnête, de n'écrire que la plus stricte vérité.

Reçu élève de l'Ecole des Arts et Manufactures de Liége, puis avocat à l'Université de Bruxelles, Alfred Defuisseaux avait conquis, dès 1872, une des premières places au barreau de Mons. Il était incisif, éloquent, parfois spirituel... Une clienièle considérable le récompensait de son mérite et de son travail.

Bientôt, une certaine catégorie de clients absorba tous ses soins, toute son intelligence. Fréquemment consulté par les ouvriers borains au sujet des accidents arrivés dans les mines, il apprit vite à connaître leur infatigable labeur, les dangers qu'ils couraient dans l'exercice de leur rude métier; il apprit aussi à connaître l'exploitation dont ils étaient victimes de la part des directeurs de charbonnages.

Je sortirais du cadre de cet ouvrage si j'énumérais par quels soins, quel travail, quelles recherches patientes il parvint à établir la responsabilité des sociétés houillères au sujet des accidents arrivés dans les mines; qu'il me suffise de dire qu'un jour le charbonnage d'Hornu-et-Wasmes fut, après ses plaidoiries, condamné à payer près de cent mille francs aux veuves et aux enfants des victimes tuées dans cette houillère!

En quelques années, Alfred Defuisseaux parvint à faire verser des sommes considérables aux veuves et aux enfants des victimes du travail.

C'était du socialiasme pratique.

Mais si l'inaltérable reconnaissance des Borains fut sa récompense, la haine des directeurs et actionnaires des charbonnages le poursuivit sans relâche.

A plusieurs reprises, ces derniers avaient dit : « L'exploitation des mines deviendra impossible si de semblables procès sont perpétuellement intentés aux sociétés houillères; cet avocat ruinera nos entreprises si on n'y met ordre. »

Ici se place, dans le drame ténébreux dont A. Defuisseaux fut victime, certaines circonstances que je n'ai pu éclaircir d'une façon absolue... Je veux parler des rapports qui existèrent entre certains actionnaires de charbonnages et celle qui fut la dénonciatrice d'Alfred Defuisseaux. Je me contenterai de citer les faits indiscutables : ils sont assez éloquents pour que chacun complète les petites lacunes de mon récit :

Un jour, une femme se présenta au parquet de Mons, et, spontanément, s'accusa de faux témoignage, en accusant en même temps le jeune avocat de lui avoir suggéré sa déposition.

Cette femme, nommée Léonie Liétard, était une impure : plusieurs fois condamnée antérieurement, sa conduite était abominable ; elle avait, dans le ménage où elle vivait, chassé l'épouse légitime et maltraitait les enfants... Tout en elle, son aspect abject et repoussant que je vois encore, la colère avec laquelle elle parlait, son geste et ses emportements quand elle désignait sa future victime, tout en elle répugnait aux consciences honnêtes ; tout, depuis son immoralité jusqu'à l'invraisemblance et l'incohérence de son accusation, devait l'écarter du prétoire !...

Et pourtant, elle fut accueillie, elle fut écoutée, elle fut crue !

Et pourtant, aucun témoin ne vint soutenir son accusation !

Avocat moi-même, je fais appel à tous mes confrères :

Qui d'entre eux pourrait se croire à l'abri d'une semblable accusation ?

Qui d'entre eux n'est pas à toute heure, dans tout procès, sous le coup d'une semblable infamie ?

Qu'on songe qu'il s'agissait d'un témoignage rendu en cour d'assises, juridiction devant laquelle l'avocat a pour mission, plus que devant toute autre, de connaître, avant l'audience, les témoignages qui doivent éclairer la justice et innocenter son client !

Une seule chose était acquise : c'est qu'Alfred Defuisseaux avait reçu cette femme dans son cabinet de travail, comme il avait reçu les autres témoins qui avaient déposé dans l'affaire dont il était chargé.

Chose énorme et qui, à elle seule, faisait voir la machination ourdie contre le jeune avocat :

Il fut prouvé, d'une façon indiscutable, que la femme Liétard, avant de porter plainte, avait essayé d'exercer un chantage sur A. Defuisseaux qui, indigné, l'avait chassée de son cabinet.

Un membre du parquet, auquel je fis, à cette époque, remarquer l'insanité et l'absurdité de l'accusation, me dit :

En effet, si semblable accusation était portée contre d'autres, contre vous, par exemple, on ne s'en occuperait même pas.

Cette parole, c'était l'éclair dans ma nuit ! Elle est, elle restera inséparable de la condamnation dont Alfred Defuisseaux fut victime, de même que la rubrique « Complicité de subornation de témoin » restera le type des « procès de tendance » ; de même, chers Borains, que l'accusation d'atteinte à la liberté du travail restera l'éternelle accusation portée contre vos grévistes les plus dévoués.

Qu'on me pardonne ces détails, mais il me semble que l'histoire d'un honnête homme

condamné appartient à l'histoire d'un pays, et que la réhabilitation d'un innocent est la suprême espérance des victimes et la plus haute mission de l'historien.

Le but des ennemis d'Alfred Defuisseaux était atteint, mais s'ils parvinrent à ravir aux Borains leur intrépide défenseur, ils ne parvinrent pas à atteindre son honneur; car j'en fais appel à tous ceux qui écoutèrent les débats, aux nobles et vaillantes amitiés qui ne se sont pas démenties, aux nouvelles amitiés que son malheur lui a conquises, à toi notamment, cher Wilmart, qui fus pris d'une affection subite pour ce juste condamné, Alfred Defuisseaux sortit du prétoire, entouré de l'estime et de l'amitié des hommes de cœur, car rien dans le monde n'inspire plus le respect et l'affection que l'infamie que l'on essaie de faire tomber sur le front d'un honnête homme.

A partir de ce jour, l'affection et l'estime des Borains pour Alfred Defuisseaux devint tout à la fois respectueuse et presque fanatique. Le peuple seul a ces bontés et ces justices suprêmes!

Un jour devait bientôt venir où le Parti ouvrier, représenté par son conseil général, devait à son tour reprendre ces dossiers, les examiner, les scruter et proclamer, au nom de la conscience publique, l'innocence du condamné, l'**estime et la confiance qu'il inspirait à tous les ouvriers**, en même temps qu'il flétrissait les juges qui s'étaient faits les exécuteurs **des vengeances bourgeoises** (1).

Mais n'anticipons pas sur les événements; ces choses seront dites en leur temps.

(1) Ce sont les termes exprès employés dans le jugement du conseil général du Parti ouvrier, jugement qui a été rendu public en la séance du Congrès du 15 juin 1886.

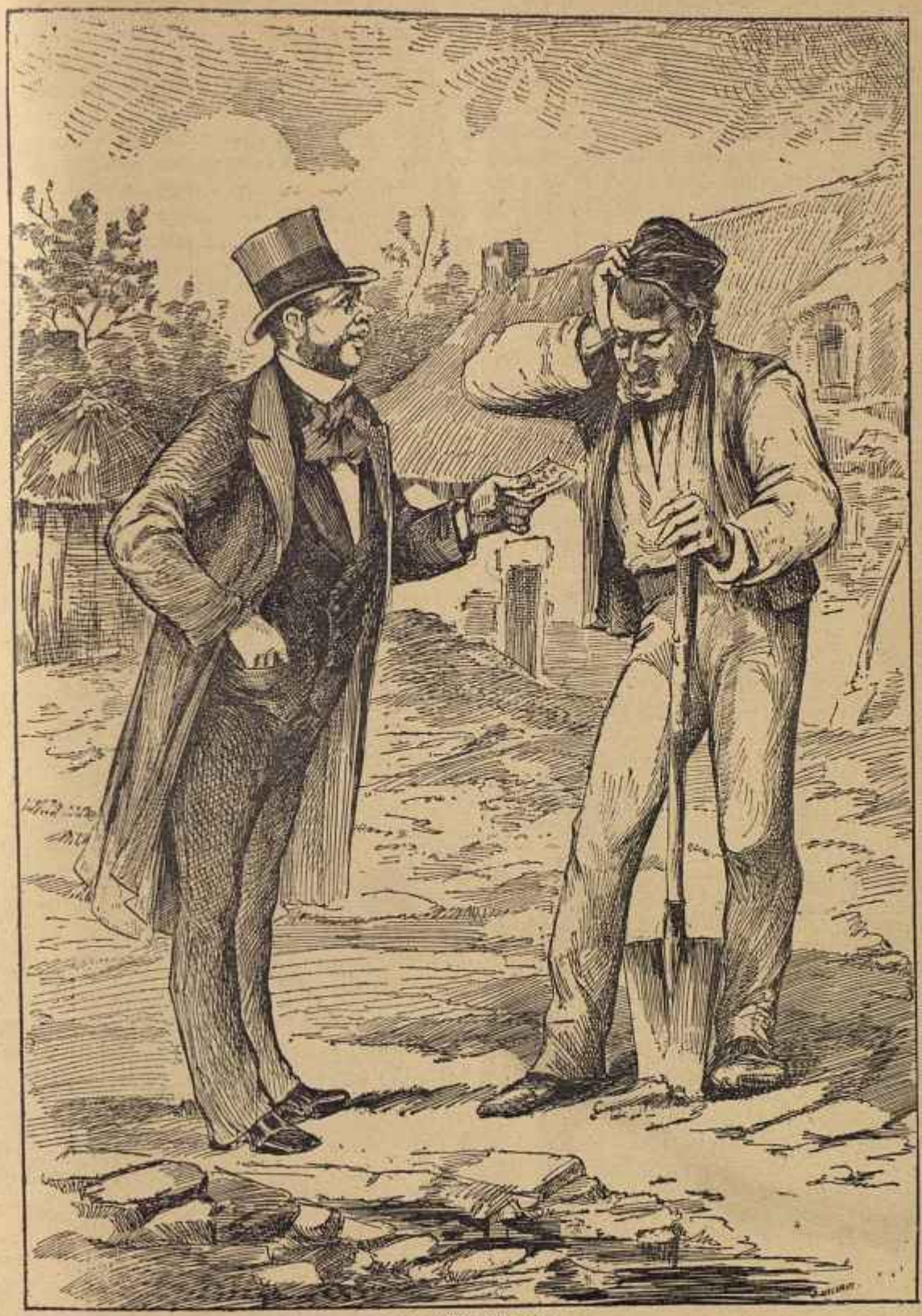

Un achat de vote

CHAPITRE XIII [1]

Les élections législatives en 1874. — Corruption des électeurs et des élus. — Manœuvres et pressions électorales. — Achats de votes. — Visites aux électeurs. — Orgies électorales.

En 1874, il y eut des élections pour le renouvellement de la moitié de la Chambre des représentants et du Sénat.

La lutte entre les libéraux et les catholiques fut vive et les moyens employés pour vaincre, ignominieux.

Les libéraux, privés depuis quatre ans des ministères, se sentaient déjà un grand appétit de places, de faveurs et de pouvoir, et les catholiques, non encore repus, avaient beaucoup de favoris à placer, des services encore récents à payer, car ils avaient été, pendant dix-huit ans, exclus du pouvoir (2).

La plupart des fonctions, et notamment la magistrature presque tout entière, étaient tombées aux mains des libéraux; les catholiques perdaient tous leurs procès comme de vulgaires démocrates et étaient exclus des fonctions comme de simples républicains.

Promesses et corruptions de tous genres, pressions des supérieurs sur leurs subordonnés, argent, menaces, flatteries, tout fut mis en œuvre. Les prêtres et les banquiers se firent surtout remarquer dans la lutte.

De part et d'autre, les chefs des deux partis, semblables aux généraux du moyen âge, montraient à leurs partisans toutes les fonctions comme un butin; chacun combattait pour une proie qui, d'avance, lui était désignée; celui-ci serait gouverneur de province, cet autre serait magistrat, celui-ci notaire, celui-là bourgmestre, la plupart seraient décorés.

---

(1) On trouvera les preuves authentiques des scènes que nous allons décrire au chapitre XVII. — Nous avons cru devoir agir de la sorte pour respecter l'ordre chronologique des événements.

(2) M. Van Wambeke, député d'Alost, traduisit à la Chambre cette idée d'une façon énergique et triviale, en s'écriant, à propos de nominations : « Chacun son tour ! »

Aux simples électeurs on promettait des places de moindre importance dans les chemins de fer, postes, télégraphes, ponts et chaussées.

C'était, en un mot, l'exploitation de la Belgique promise à quelques milliers de censitaires vainqueurs. Le mot d'ordre et de ralliement était, comme d'habitude : « catholique et libéral, » mais qui eût scruté les consciences y eût lu : « orgueil et cupidité. »

L'Etat ayant dépouillé successivement, depuis 1830, les communes et les provinces de tous leurs droits, même celui de choisir les bourgmestres et les échevins, les deux partis pouvaient tout promettre, et les électeurs tout espérer.

Aux électeurs besoigneux, on donnait tout simplement une somme d'argent; mais comme on s'aperçut que nombre d'entre eux recevaient de l'argent des deux partis, on chercha à pénétrer le secret du vote, pour s'assurer de l'efficacité de la corruption. La manière dont on pliait le bulletin de vote, la façon d'orthographier le nom et le prénom du candidat, la couleur de l'encre, l'écriture, une légère marque sur le bulletin même, tout servait à reconnaître dans le bulletin de vote le nom de l'électeur qui l'avait déposé dans l'urne.

On fit plus. Dans certaines localités, le corrupteur ne remettait à l'électeur intimidé ou corrompu le bulletin qu'au moment du vote, et exigeait que l'électeur tint ce bulletin d'une façon apparente en se dirigeant vers l'urne (1).

Lorsque, malgré toutes ces précautions, l'électeur suborné inspirait de la défiance, on lui ordonnait de ne point prendre part au vote, alors que, dans d'autres cas, l'abstention était sévèrement punie.

Nous avons dit, que les prêtres et les banquiers se signalaient entre tous, les uns par le refus de l'absolution, les autres par le refus de proroger les échéances; après eux venaient les notaires, qui menaçaient les débiteurs du remboursement des hypothèques; les bourgmestres, qui terrifiaient les cabaretiers par leur police.

De ces odieuses pressions, de ces mesquines vengeances exercées et subies, naquirent, en Belgique, cette pusillanimité et cette hypocrisie de la bourgeoisie besoigneuse, qui n'ose affirmer aucune opinion, ou plutôt, qui n'a d'autre opinion que celle de deviner où sera le succès et de se prosterner devant lui.

---

(1) Voici ce que M. Bara affirma à la Chambre, sans être contredit, le 22 novembre 1876 (*Annales parlementaires*, p. 39) :

« M. Bara. — A Comlich, des agents électoraux ont conduit des électeurs jusque devant l'urne ; ils ont remis des bulletins aux électeurs au moment où ceux-ci, surveillés, se présentaient au bureau; ils les ont forcés à tenir ostensiblement en main le bulletin imposé, afin d'empêcher toute substitution de billet. »

Tel était l'état d'abaissement moral où cinquante années de régime censitaire avaient réduit la Belgique !

Après avoir indiqué d'une manière générale les moyens de pression et d'intimidation employés vis-à-vis des électeurs, examinons la conduite du candidat représentant ou sénateur dans les villes et les villages où il a posé sa candidature.

Le voici dans la rue, suivons-le : il s'oriente; s'il est libéral, il cherche la demeure d'un frère de la Loge maçonnique; s'il est catholique, celle d'un sacristain ou bedeau quelconque. Si ces précieux éléments lui manquent, il cherche avec anxiété un nom qui lui rappelle quelque relation passagère, quelque rencontre fortuite; si cette dernière ressource lui fait défaut, eh bien ! il se présente lui-même, prêt à subir tous les affronts et toutes les avanies. *Omnia serviliter pro dominatione.*

Comme bien on pense, il n'est jamais question, dans les conversations entre le candidat et l'électeur, d'une question d'intérêt général, mais toujours d'une question d'intérêt privé. Le candidat demande à l'électeur quelle est la faveur qu'il désire obtenir de l'État, et, comme un commis voyageur, il étale sa marchandise.

Êtes-vous employé? Je demanderai votre avancement.

Si ce n'est vous, c'est votre frère, votre fils?... Ma protection leur est acquise.

Désirez-vous être nommé à une fonction, à une sinécure? Comptez sur ma recommandation.

Désirez-vous obtenir pour un de vos protégés grâce d'une amende ou d'un emprisonnement? J'appuierai votre demande.

Votre fils désire-t-il être exempté du service militaire sans même payer un remplaçant? Je le recommanderai aux médecins et aux chefs de l'armée qui lui découvriront une infirmité grâce à laquelle un enfant du peuple le remplacera dans la caserne.

Aimeriez-vous de porter la croix de l'Ordre de Léopold, la croix civique? C'est une iniquité de ne pas vous l'avoir déjà décernée. Je vous ferai rendre justice.

Et l'on voit le candidat, sur la figure duquel rayonne un perpétuel sourire, heureux d'entendre les demandes, les provoquer lui-même, et promettre à l'électeur toutes les faveurs gouvernementales !

Le candidat, représentant ou sénateur, n'est pas moins intéressant à étudier quand il opère à la campagne.

Arrivé sur la place du village, il tire de sa poche le carnet sur lequel le nom des électeurs est inscrit, et le lit attentivement. Cette lecture terminée, il s'enquiert de la demeure du bourgmestre, du

brasseur et du notaire, qui sont en général les trois oracles des électeurs censitaires du village.

Ici se dresse devant le candidat une première difficulté : dans la plupart des communes existe, à côté du parti du bourgmestre, le parti d'un autre personnage qui veut le devenir. L'habileté du candidat consiste à se les rallier tous les deux; si cela est impossible à cause de l'animosité implacable de deux vanités villageoises, le candidat cherche à se rallier le parti le plus fort.

Discerner le parti le plus fort est une question très délicate : ce n'est pas toujours, comme on pourrait le penser au premier abord, le parti du bourgmestre; car, grâce à la loi japonaise qui régit la Belgique, les électeurs qui nomment le bourgmestre et le Conseil communal ne sont pas les mêmes que ceux qui nomment les représentants et les sénateurs. A la commune votent les petits électeurs à 10 francs qui ne votent pas à la Chambre; or, il arrive fréquemment que ces petits électeurs ont une opinion différente des gros électeurs à 42 fr. 32 c., qui seuls votent pour la Chambre et pour le Sénat. De là il résulte que certains villages ont une opinion politique pour l'intérieur et une autre pour l'extérieur.

Cette situation ridicule n'est pas seulement celle de certains villages, c'est aussi celle de certaines grandes villes, de Bruxelles, par exemple, qui est libérale au Conseil communal et catholique à la Chambre des Représentants.

Effet inévitable du gâchis censitaire!

Mais revenons au candidat : s'il ne peut, ce qui est le comble de l'art, rallier les deux partis, il court accabler de ses promesses et de ses flatteries le parti qui veut bien l'accueillir. C'est un déluge de séductions variées : création ou déplacement de gare, de bureaux de poste ou de télégraphe, subsides pour la voirie ou pour les travaux publics, mais avant tout ce sont des promesses individuelles de places, de pensions et de faveurs de tous genres.

Certains candidats vont même jusqu'à s'offrir à faire les achats et les commissions de toute nature que les électeurs villageois désirent faire à Bruxelles.

La gaieté, au milieu de ces scandales, ne perd pas ses droits : on a vu des candidats descendre à certaines gares de village, porteurs d'ustensiles aratoires pour l'électeur, de cartons pour sa femme, de polichinelles pour l'enfant...

On a vu un Prince-candidat se charger du violon de l'électeur, le faire réparer, puis le rapporter triomphalement et, nouvel Orphée,

gagner le suffrage du censitaire charmé, en lui jouant un des plus brillants morceaux de son repertoire!

On vit plus encore! On vit — l'histoire doit enregistrer toutes ces honteuses et basses corruptions — on vit un candidat gagner victorieusement, sur le champ de bataille censitaire, le glorieux surnom de « prince Chocolat! »

Ce fait doit être consigné en quelques lignes :

C'était à Thuin; l'élection était chaudement disputée; le succès des libéraux était certain... Un trait de génie faillit assurer la victoire du candidat catholique! Il convoqua ses électeurs, les priant d'amener leurs femmes... Des tables somptueuses furent dressées; les hommes, d'un côté, se gorgèrent de vins et de liqueurs, tandis que, de l'autre côté, les femmes, surprises et charmées, se voyaient servir à profusion des tasses de chocolat!

Ces fêtes au chocolat, souvent répétées, balancèrent le succès. Les candidats libéraux usèrent du même truc électoral... Leur chocolat était-il de marque supérieure? toujours est-il que le prince de Caraman-Chimay, aujourd'hui ministre des affaires étrangères, fut bien près d'être l'élu de Thuin, et qu'il gagna, de ce coup, le glorieux surnom de « Prince Chocolat. »

Il nous en coûte, en écrivant l'histoire de notre pays, d'avoir à rapporter tous ces faits de basse corruption, où l'odieux le dispute au ridicule; nous devons le faire cependant, car c'est aussi par les plus petits détails que l'historien dépeint une époque, alors surtout, que cette époque, est celle de l'intrigue et de la corruption cyniques!

Mais reprenons notre récit et suivons le candidat représentant ou sénateur dans ses humiliantes pérégrinations.

Après avoir sollicité le bourgmestre, il court chez le notaire. Les moyens les plus efficaces de séduire le notaire, ce second oracle des censitaires de village, sont : d'abord, de se faire recommander par un de ses principaux clients, et ensuite, de lui promettre de faire nommer le successeur qu'il désignera quand il lui plaira de quitter son étude.

La foi défend de vendre les charges de notaire; en réalité, elles se vendent toujours. C'est qu'en effet, les notaires sont des électeurs trop puissants pour qu'on ne respecte pas les conventions qu'ils ont passées, fussent-elles même contraires à la loi. M. Bara, qui eut un instant la pensée d'arrêter le trafic des notariats, dut immédiatement reculer devant une levée de boucliers de ces importants électeurs législatifs.

Poursuivant son martyre, le candidat court ensuite consulter le

troisième oracle du village : le brasseur, cet écueil redoutable pour la plupart des candidats. En face du brasseur, il n'est plus question de paroles ni de promesses, il faut agir, c'est-à-dire, il faut boire; alors commence la revue des cabarets où se réunissent les électeurs influents.

Présenté par le brasseur, le candidat doit faire succéder les poignées de mains aux rasades, et les rasades aux poignées de mains : vigoureuses poignées de mains, et vigoureuses rasades en certains endroits! Malheur au candidat débile qui, en payant « la tournée, » ne vide pas, rubis sur l'ongle, la chope électorale!

En 1874, le parti libéral gagna un siège dans la province de Hainaut, grâce au dévouement et à l'incomparable estomac d'un candidat, brasseur de profession, devenu homme politique par esprit de sacrifice.

Parcourant les villages, non pas, comme le Bacchus indien couronné de pampres et monté sur un âne, mais assis dans un modeste tilbury, notre candidat représentant rendit visite à tous les cabaretiers électeurs et rassembla chez eux tous les censitaires altérés. Il serait téméraire d'évaluer, même approximativement, le nombre de tonneaux vidés par cet intrépide, avec ses électeurs charmés. Entre eux et le candidat s'établit bien vite, au milieu des épanchements d'une douce intimité, une amitié telle, qu'oubliant pour un temps le clérical et le libéral, les électeurs éblouis, entraînés, donnèrent leurs suffrages à ce sympathique candidat.

Elu député en tête de la liste libérale, il sut conserver à la Chambre une modestie sereine; homme de bon sens et d'un excellent caractère, il semblait apprécier à sa juste valeur la vanité du mandat parlementaire, car jamais il ne prit la parole. Parfois, seulement, on le voyait, au milieu des discussions bruyantes, regarder, avec une douce satisfaction, son ventre rondelet qui avait été la cause de son élévation et qui avait presque amené le parti libéral au pouvoir.

Il est d'usage que le candidat rende visite à chaque électeur indistinctement et recommence, dans chaque village, le même boniment, accompagné des mêmes courbettes et des mêmes promesses de dévouement.

Qui dira jamais les mécomptes et les humiliations dont le candidat est souvent abreuvé, la façon brutale avec laquelle il est parfois reçu par des électeurs mal éduqués, qui se font un mérite de leur grossièreté vis-à-vis de son compétiteur? Quelque pénibles que soient ces souffrances d'amour-propre, elles sont cependant plus faciles à sup-

porter pour la plupart des candidats que les dépenses excessives auxquelles l'élection donne lieu.

En effet, les prodigalités électorales se mesurent aux bénéfices à recueillir du mandat, de même que l'insolence du laquais se mesure aux caprices du maître, et l'orgueil du député à la platitude du candidat. Aussi le candidat se demande-t-il à tout instant, si le mandat de député lui rapportera les sommes qu'il lui a coûtées!

On évalue, en général, le prix de revient d'un mandat législatif de 25 à 100,000 francs; on en vit même qui coûtèrent davantage, par exemple, lors de l'élection de Philippeville, dont le prix global s'éleva à plus de 100,000 francs!... Chiffre énorme, si l'on songe que cet arrondissement ne compte guère plus de mille électeurs.

Qu'on nous permette, au sujet de cette élection, une petite digression :

La corruption est si profondément entrée dans nos mœurs électorales, que les associations des deux partis ne rougissent pas de voter des sommes importantes pour triompher dans les élections. En 1884, l'Association libérale de Bruxelles dépensa 38,000 francs pour les élections de Philippeville. L'Association catholique en dépensa plus encore; les candidats, tous deux très riches, ne restèrent pas en arrière, de telle sorte que l'on dépensa la somme de plus de cent mille francs dont nous venons de parler, soit plus de 400 francs par tête ou plutôt par gosier d'électeur.

Ajoutons encore que si l'on considère, que dans un corps électoral aussi restreint que celui de Philippeville, la corruption « par l'argent » ne s'exerce que sur les hésitants, c'est-à-dire sur un groupe de 250 censitaires environ, nous devons conclure que l'électeur censitaire se vend et s'achète couramment, dans certains arrondissements, 200 francs !

Aussi, quelque habitués qu'ils fussent aux prodigalités électorales, les censitaires de Philippeville tombèrent en extase devant la munificence des deux partis, qui dépassa tout ce qu'on avait jamais vu jusqu'alors. De mémoire d'électeur on ne but jamais en aussi grande quantité de meilleur vin et jamais les dîners électoraux ne furent servis avec autant de somptuosité.

Les libéraux furent battus par cinq voix de majorité!

L'Association libérale de Bruxelles avait dépensé ses 38,000 francs en pure perte. Ce fut le moment que choisirent les membres les plus doctrinaires de cette assemblée pour donner leur démission et fonder une autre association politique, dite : « Ligue libérale. » Ils laissèrent, en partant, aux progressistes, qui sont généralement les moins riches,

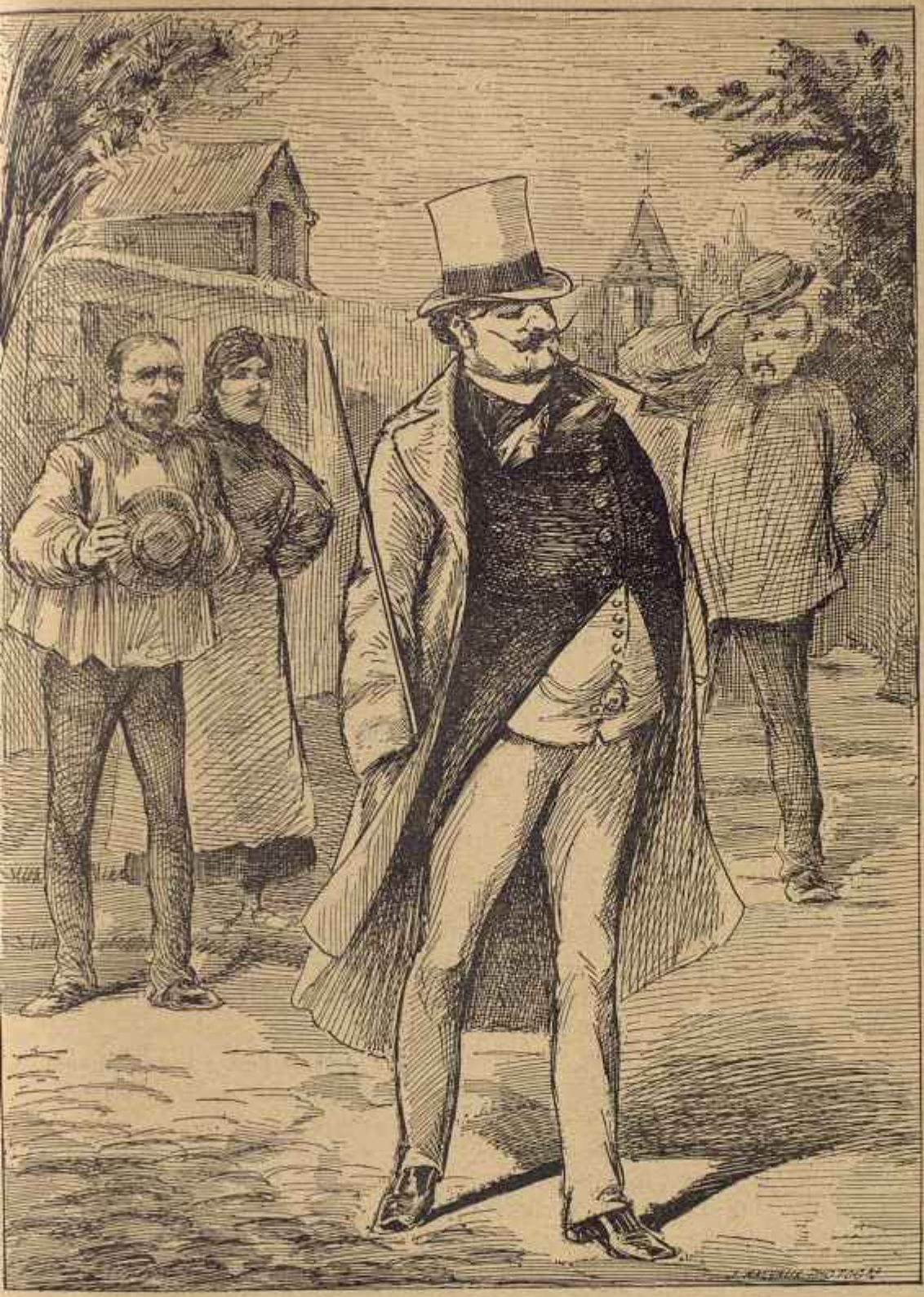

.....il a oublié ses platitudes de la veille.

Les Hontes du Suffrage censitaire. (LIVRAISON **17**).

toutes les notes électorales à payer, y compris, chose piquante, les notes relatives à l'élection récente des sénateurs de Bruxelles, qui tous, sauf un seul, figuraient parmi les fuyards. On trouverait difficilement un sujet d'opérette bouffe plus comique que ce départ précipité des sénateurs, laissant après le dessert électoral les progressistes consternés devant la formidable note des consommations électorales.

On raconte que Léopold II, au récit de cette aventure, fut pris d'un accès de gaieté. Il s'informa, d'un ton goguenard, du prix, qu'en cas de faillite de l'Association, on pourrait obtenir des vieilles convictions politiques et des harangues inédites qui composaient l'actif de la Société, ainsi que d'un buste de M. le bourgmestre Buls, qui avait quitté l'assemblée au moment où elle allait lui offrir ses traits en terre cuite.

Cette scission de l'Association libérale de Bruxelles, qui se renouvelle d'ailleurs périodiquement, par suite d'incompatibilité d'humeur entre doctrinaires et progressistes, ne mériterait pas d'être signalée, si la façon, par trop orléaniste, de payer des dettes contractées en commun, n'indiquait pas, d'une façon caractéristique, la perversion du sens moral chez les classes dirigeantes.

Revenons aux élections de 1874.

La journée du 9 juin 1874 devrait être écrite par Rabelais et illustrée par Teniers.

Dans cinq provinces belges, les villes désignées comme chefs-lieux d'arrondissement ont pris un air de fête. Dans tous les hôtels et restaurants, d'immenses tables sont dressées. Dès huit heures du matin, on rencontre dans toutes les rues quantité de larbins affairés, portant des victuailles et du vin. Beaucoup de négociants, tels que boulangers, épiciers, charcutiers, se sont transformés en restaurateurs.

C'est la fête de l'estomac !

C'est la réunion de la moitié du « pays légal, » des soixante mille maîtres de la Belgique, réunis pour se choisir des maîtres à leur tour.

Ces soixante mille hommes sont les plus riches du pays; des listes, dressées avec soin, ont constaté qu'ils ont toutes les vertus civiques, puisque le plus pauvre d'entre eux paie au moins fr. 42-32 de contributions; aussi jamais nobles ne furent plus fiers de leurs quarante-deux quartiers de noblesse, que les censitaires de leurs quarante-deux francs de contributions, car cette somme a la propriété mystérieuse de remplacer l'antique noblesse du moyen âge.

Le mot cruel et cynique de Guizot : « Enrichissez-vous! » semble

retentir de toutes parts aux oreilles des prolétaires, qui regardent passer les censitaires dans toute leur dignité d'électeurs.

Enrichissez-vous, pauvres hères, et constatez bien que l'argent c'est le droit, c'est la force, c'est la vertu civique!

Enrichissez-vous, pauvres déguenillés, car c'est le seul moyen de devenir citoyens dans votre propre patrie!

Enrichissez-vous, car le travail, le courage, le dévouement ne valent pas fr. 42-32. Tenez, voici deux hommes : l'un est un directeur de charbonnage enrichi par une diminution constante, implacable des salaires; l'autre est un houilleur qui à deux reprises différentes a risqué sa vie, dans le grisou, pour sauver ses camarades; eh bien, le directeur vote, il est citoyen, lui! Le modeste héros ne vote pas, il n'est rien en Belgique!

Enrichissez-vous, c'est la première loi morale, c'est la première loi de la Belgique!

Dès neuf heures du matin, des trains spéciaux amènent à la gare un grand nombre d'électeurs. Des voitures payées par les candidats parcourent les rues, conduisant aux bureaux de vote, les électeurs qui habitent des localités non desservies par les chemins de fer, ou bien ceux qui ont préféré se servir d'une voiture, dont ils ne paient pas les frais. On voit parfois, descendre de ces voitures des infirmes, des vieillards, des malades, que l'âpreté de la lutte a arrachés à leurs demeure, au risque d'occasionner leur mort. Les électeurs influents qui ont amené jusqu'aux urnes ces vénérales débris fossiles, les passent en revue avec ostentation, en ayant l'air de dire : « Constatez mon influence, c'est moi qui les ai amenés vivants jusqu'ici. »

Les curés, les notaires, les brasseurs, les bourgmestres sont tous à la tête d'un petit bataillon qu'ils ne quittent pas, dans la crainte que l'électeur ne se laisse influencer. On remarque vite, dans cette foule d'électeurs, qu'un dixième à peine parmi eux est libre, et que ce dixième, exerce une surveillance incessante sur les neuf autres dixièmes. C'est alors que l'on se rend bien compte de l'oligarchie censitaire. Sur mille habitants, vingt-cinq à peine sont électeurs, et ces vingt-cinq sont eux-mêmes conduits par un électeur influent, qui, dès lors, vote en réalité au nom de dix millle habitants!

C'est ainsi, qu'au dire de la Constitution, tous les pouvoirs émanent de la nation! Il est vrai, que ces quelques milliers de censitaires, ont la prétention de voter au nom de deux millions de Belges non électeurs.

De quoi se plaignent ces gens? disait Robert-Macaire en parlant de ceux qu'il avait dévalisés, j'ai dépensé leur argent en leur nom. De

quoi se plaignent ces gens du peuple? disent les censitaires, nous avons voté pour eux.

Cependant, au milieu de cette foule d'électeurs règne une préoccupation absorbante qui se traduit par cette interrogation partout répétée : « Où dîne-t-on? » Les électeurs influents, souvent les candidats eux-mêmes, parcourent les groupes et distribuent avec les poignées de mains, de petits billets à chaque électeur. Ce sont les « bons pour dîner » et les « bons pour les bouteilles de vin. » Les électeurs lisent attentivement ces bulletins, et leur figure s'épanouit quand ils lisent : « Bon pour une bouteille de bordeaux et une demie de champagne. »

Ces bons, qui portent en tête l'adresse du restaurateur, sont revêtus de la signature du candidat ou d'un de ses partisans les plus importants. Malheur au candidat qui a lésiné sur la dépense, et qui n'offre qu'une demi-bouteille de bordeaux! On a vu fréquemment, des revirements rapides comme l'éclair, s'opérer à la lecture d'un bon mal rédigé (1).

L'opération du vote a généralement lieu dans le plus profond silence. On sent bien, que pour le plus grand nombre des électeurs l'intérêt de la journée n'est point là.

C'est lorque les électeurs sont confortablement installés à table que parviennent les premiers résultats de l'élection. Favorables ou défavorables, ils sont uniformement salués par des toasts portés au candidat. Au fur et à mesure que les résultats des bureaux arrivent dans les hôtels et restaurants où s'enivrent les souverains, les acclamations deviennent plus bruyantes et les visages plus empourprés. Lorsque le résultat final est proclamé, c'est au milieu d'une ivresse générale qu'il est accueilli, par des applaudissements et des cris frénétiques... Alors le champagne coule à pleins bords; on court chez le candidat vainqueur, demander des « bons de vin » supplémentaires. Pendant que les raffinés hument une tasse de café, que les amateurs de bourgogne, nombreux dans le pays wallon, dégustent avec béatitude leur vin favori, que les plus jeunes font sauter les bouchons de champagne et que les

---

(1) Un industriel notable de l'arrondissement de Charleroi, M. A. C., qui, dans les dernières élections en 1881, était chargé de la distribution des « bons pour dîner, » déclara, en présence de plusieurs hommes politiques et de la façon la plus naturelle, qu'à l'avenir il n'accepterait plus la mission de distribuer ces « bons. » « Figurez-vous, dit-il, que la plupart des électeurs réclament des « bons pour dîner » non seulement pour eux, mais pour des membres de leur famille! Ces exigences sont effrayantes et pourraient causer la ruine du candidat, ou créer des responsabilités au distributeur. D'un autre côté, un refus serait la ruine du parti. Dans ces conditions, je refuse la mission que j'avais accomplie jusqu'à ce jour, car elle devient par trop délicate. »

plus ivrognes vident des fioles de cognac, en proclamant, d'une voix pâteuse, les mérites du candidat, celui-ci apparaît tout à coup!

Alors la fête atteint son apogée; les toasts, un moment abandonnés, reprennent avec fureur; les plus avinés, l'œil émérillonné, se lèvent encore, et, d'une main tremblotante, choquent les verres des voisins. Dans certains coins, des électeurs se font à voix basse des confidences sur les profits que leur vaudra l'élection, si le candidat tient ses promesses; dans d'autres coins, quelques électeurs expient les résultats malpropres de l'ivresse. Autour du candidat, le spectacle est plus animé et plus bruyant encore : ce n'est plus lui qui vient, la main tendue vers les électeurs, ce sont les électeurs qui se précipitent sur le candidat. Chacun veut lui parler, lui affirmer sur serment qu'il a voté et fait voter pour lui; l'un, rappelle d'une voix avinée une nomination promise; l'autre, ne pouvant approcher, fait de loin des signes familiers et significatifs; tous regardent avec attendrissement le nouvel élu, devenu pour quatre ans le distributeur de toutes les faveurs convoitées!

Les élections ayant toujours lieu au mois de juin, les portes et fenêtres des restaurants qui bordent la place principale de la ville, sont ouvertes au large, et l'on en voit sortir une buée de fumée de cigares, de pipes, de vin, d'alcool, mêlée aux exhalaisons particulières de l'orgie. Entourées de ces vapeurs chaudes, comme d'une auréole, on voit aux fenêtres les figures rougeaudes, les ventres gonflés qui s'étalent à l'aise sous les gilets déboutonnés, les lourds abandons de l'ivresse, les attendrissements sans cause et les querelles sans motif.

Le 9 juin 1874, à dix heures du soir, un étranger s'arrêtait sur la Grand'Place de Soignies. Il regardait cette scène dont les festins de Gargantua, illustrés par Doré, ne donnent qu'une idée approximative. Il écoutait ce bruit incohérent, formé de cris, d'applaudissements, de cliquetis de verres, de chansons; il contemplait, comme en un songe fantastique rêvé par Hoffmann, cet assemblage sans pareil de ventres et de graisses, quand, avisant au milieu de cette orgie un houilleur, qui, la journée finie, regagnait son logis, il lui dit en lui frappant sur l'épaule : « *Que se passe-t-il donc?* » — « *Ça, répondit le maigre prolétaire d'un air sombre, ce sont nos maîtres,* « *les voteurs,* » *qui s'amusent!* »

CHAPITRE XIV

Le candidat devenu député. — Son attitude vis à-vis de ses anciens électeurs. — Exploitation du mandat. — La fin du mandat.

Nous devons maintenant suivre dans sa carrière le candidat devenu député. Nous l'avons vu, semblable à la chenille, ramper devant l'électeur, nous l'avons vu s'élever péniblement et gagner la corniche parlementaire, où il s'est formé en crysalide... La transformation vient de s'opérer... la chenille est devenue papillon... le candidat est devenu député, il déploie ses ailes, et, surpris lui-même de sa nouvelle puissance, il s'élève, brillant et rapide, dans les sphères gouvernementales !

Le député cherche d'abord à s'orienter. Comme le papillon, il se dirige droit à la lumière : il court aux ministères. Les obséquiosités l'y attendent; des huissiers, humblement courbés, s'inclinent sur son passage; lui qui, hier encore, parcourait, chapeau bas, les ruelles des plus humbles communes, il pénètre aujourd'hui, fièrement, dans tous les bureaux des ministères, dont les portes s'ouvrent largement devant lui !

Il s'enivre de son triomphe, il a oublié les platitudes de la veille, il ne voit plus que les succès du jour.

Durant plusieurs mois, le député joue avec sa nouvelle puissance, comme un enfant avec un jouet depuis longtemps convoité. Il aime à faire montre de son pouvoir nouveau; pour un rien, il est chez le ministre; il aime à parcourir les bureaux et les couloirs où il ne rencontre que des échines ployées, des fronts respectueusement découverts.

Il éprouve une suprême et intime volupté à retrouver chez les autres cette servilité, cette bassesse qu'il a dû s'imposer, pendant de longs mois, devant ses électeurs censitaires...

Les vieux ministres, les vieux huissiers roublards connaissent de

longue date ces allures enfiévrées du nouveau député; ils en sourient en cachette, se réservant, le ministre d'imposer son vote au nouvel arrivant, l'huissier de recevoir son plantureux pourboire.

Mais, bientôt fatigué de ce triomphe facile, le nouveau député fait un retour sur lui-même. Les notes électorales dissipent en lui les fumées de l'ambition, comme l'ammoniaque dissipe les fumées du vin.

Les notes pleuvent; il faut solder le champagne, les voitures, les dîners; il faut donner aux journaux les apaisements promis... Le député, alors, faisant son addition, se demande, avec anxiété, ce qu'il va pouvoir retirer de son mandat.

Alors, commence pour lui l'ère des honteuses compromissions.

Alors, les Delaet se révèlent et courent aux malpropres affaires Ibry... les Brasseur s'offrent aux Langrand... Une épouvantable chasse aux places, aux concessions, aux privilèges s'organise. Tout est à vendre, tout est à acheter. Ce que l'on vend, c'est sa conscience, c'est son vote de député; ce que l'on achète, ce sont les places, les concessions, les faveurs acquises au détriment du Trésor.

Ville gagnée! le pillage s'organise.

Au milieu de cette orgie du triomphe, malheur au député honnête qui veut appliquer le programme qu'il a présenté, qu'il a défendu devant ses électeurs! Bien rares sont-ils, ces honnêtes, qui voient dans l'accomplissement de la parole donnée, une question d'honneur à laquelle nul ne peut se soustraire! Leur attitude est d'abord attribuée à une naïveté niaise; leur attitude s'accentue-t-elle? On les croit plus fins, plus ambitieux que les autres; « ils ne se vendront que très cher! se disent les vieux parlementaires, car enfin! que feraient-ils ici, s'ils ne voulaient se vendre!! »

Mais si, ferme dans ses convictions, le député honnête persiste; si, bravant toutes les coalitions doctrinaires et catholiques, il s'élève courageusement contre les abus, s'il dévoile les courtisaneries, s'il flétrit les pactes honteux, s'il veut rappeler à la pudeur les éhontés.... alors les colères se déchaînent, les tracasseries de tous genres l'abreuvent...

S'il parle, le bruit des conversations particulières étouffe sa voix; s'il se laisse entraîner par une conviction profonde, aussitôt un des vendus, soutenu par quelques séides, fomente le tumulte... Triste spectacle où l'on voit l'honnêteté vaincue succomber sous les coups des agioteurs!

Aimer son pays, et retracer ces choses honteuses, est certes une bien grande douleur pour l'historien!... Mais ne doit-il pas le faire, s'il veut

qu'enfin la patrie se relève, étouffe ces hontes et resplendisse de tout son éclat?...

C'est au milieu de cette écœurante atmosphère, que le député accomplit son mandat. Plein de mépris pour les vendus qui l'ont jeté sur le marché législatif, il dédaigne ses électeurs. A peine donne-t-il quelques faveurs aux plus influents d'entre eux... Ces faveurs sont celles que le gouvernement accorde et que le peuple paie.

Pour l'un, on obtient un chemin de fer, une gare, un chemin vicinal ou des remises d'amendes pour fraudes... Tout cela, c'est le gouvernement qui le donne.

Pour l'autre, on obtient, par des recommandations, une exemption de milice, ou bien l'on fait passer dans les administrations le fils ignorant de l'électeur, au détriment du fils intelligent du non électeur... Tout cela, c'est le peuple qui le paie.

Aux plus importants encore, on accorde des mutations dans le notariat, des places dans la magistrature, des sinécures grassement rétribuées.

Le député, cependant, ne s'oublie pas lui-même. S'il n'a pu faire un coup de fortune — et ces coups ne se présentent pas tous les jours — (les affaires Langrand, le renouvellement des privilèges de la Banque Nationale, etc., sont rares), le député a su se ménager une retraite. Ces retraites, ce sont les places d'ambassadeur, de gouverneur de la Banque, de censeur ou de directeur dans le même établissement, d'administrateur dans une vaste exploitation dont on a favorisé la fondation... Le député ne néglige pas non plus les petits profits : on en a vu qui abandonnèrent leurs convictions pour obtenir pour leur fils une place de substitut; on en a vu enfin — ô honte! — trafiquer de leur mandat, trafiquer de ce qu'ils appellent « leur parti, » pour racheter, au prix de 200 francs, un arrêté d'expulsion!! (1)

Mais passons; la dernière période du mandat est arrivée...

Le député va se retrouver devant ses électeurs.

Alors, dans une vision rapide, il revoit toutes ses promesses trahies, tous ses serments foulés aux pieds; il se souvient qu'il a signé un programme, promis des réformes, affirmé des principes, et, qu'en réalité, il n'a rien fait, rien tenu, rien affirmé, qu'il a tout trahi!

Alors, une fiévreuse activité s'empare du député. Coup sur coup, il dépose sur le bureau de la Chambre les propositions de lois que son programme indiquait; le gouvernement le regarde agir, en souriant avec compassion!

---

(1) Procès du représentant Vandenmissen.

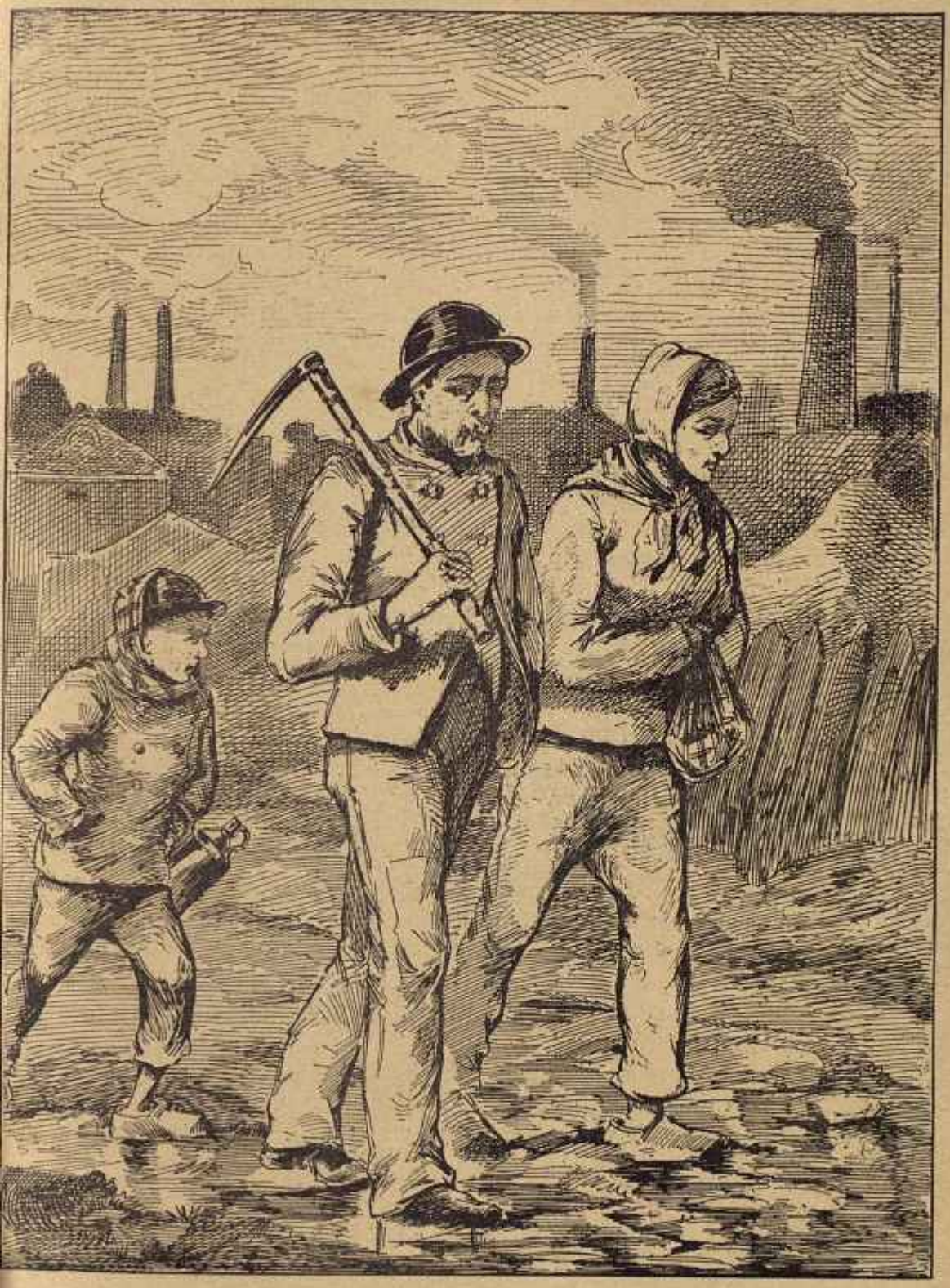

Fin d'une grève dans le Borinage.

Pourquoi s'opposerait-il à toutes ces propositions *in extremis?* N'est-il pas absolument certain que ces réformes « essentielles » ne seront pas discutées, que le temps fera défaut? Et puis, d'ailleurs, le député qui les propose sera-t-il réélu?

S'il ne l'est pas, ses propositions tomberont dans l'oubli.

S'il est réélu, n'a-t-on pas de nouvelles faveurs à faire miroiter devant ses yeux, faveurs qui lui feront dire, plus tard, que *le moment de discuter ces lois « essentielles » n'est pas venu?*

C'est ainsi — nous devons l'enregistrer — c'est ainsi que, de mandat en mandat, de quatre ans en quatre ans, toutes les réformes sont toujours proposées, jamais résolues!

C'est ainsi que, depuis cinquante-cinq ans, nous piétinons sur place; c'est ainsi que nos conservateurs ont exaspéré le peuple et préparé la révolution....

Cependant, le dernier jour de la session est arrivé. Quatre ans se sont passés!

Triste et soucieux, le député s'apprête à quitter le banc où, chaque mois, l'employé du greffe lui comptait son émolument facile; il jette un dernier regard sur ces somptuosités qu'il va quitter; inquiet, il guette le salut de l'huissier et y cherche comme un pronostic de l'élection prochaine..

Que va-t-il dire à ses électeurs? Comment expliquera-t-il son silence? Comment justifiera-t-il ces votes mensongers qui ont trahi ses promesses? Comment expliquera-t-il ces faveurs gouvernementales dont il s'est abreuvé, ces affaires véreuses auxquelles il s'est mêlé, ces tripotages où il s'est avili?...

Il tremble alors devant sa conscience...

Mais, soudain, son front se rassérène, la confiance renaît en lui; il s'est souvenu qu'il n'avait à faire qu'au corps électoral censitaire; il s'est souvenu que le peuple, le grand juge, n'aurait pas à se prononcer! Il s'est souvenu que l'argent, souverain maître, applanirait toutes les difficultés; il s'est souvenu qu'entre corrompus aucun reproche de corruption ne pouvait s'élever...

Et, tranquille alors, il respire, il quitte son banc de député, résigné d'avance aux humiliations de la réélection, mais confiant dans **les hontes du suffrage censitaire!**

CHAPITRE XV

Une grève dans le Borinage. — Moyens de résistance des grévistes. — Leur sobriété. — La gendarmerie. — Condamnations iniques. — Procès de tendance intentés sous la qualification d'attentat à la « Liberté du travail. » — Héroïsme du Borain. — Fin de la grève.

Pendant que les censitaires étalaient la corruption électorale la plus cynique qu'on eût jamais vue, que les représentants et les sénateurs issus des banquets, des intrigues, des orgies et des sacristies se préparaient au partage du budget, des honneurs et des places, les prolétaires belges, malgré un labeur désespéré et sans relâche, mouraient presque de faim. En 1875, les salaires tombèrent tout à coup de plus de 20 p. c.

On peut difficilement s'imaginer le désespoir qui s'empare du prolétaire qui voit tout à coup le prix de sa journée descendre de 3 francs à 2 1/2 francs.

Lorsque, dans le monde de la petite bourgeoisie, un homme qui avait 4,000 francs d'appointements, est brusquement réduit à 2,400 francs de revenus, on le plaint, avec raison, lui, sa femme, ses enfants. L'habit râpé, les bottes éculées, la robe dont on voit la trame, la tentative désespérée de mettre de vieux gants au travers desquels perce le bout des doigts, la toilette démodée qui fait soupirer celle qui la porte et sourire celle qui la regarde; tous ces détails, qui sont d'autant plus navrants, qu'ils sont parfois plus comiques, inspirent une légitime commisération; mais que sont ces choses à côté du drame poignant de la misère du travailleur!

Ici, ce n'est plus pour le luxe que l'on combat, c'est pour la propreté; non plus pour les gants, mais pour le savon.

Ici, on ne combat plus pour une paire de bottines éculées, mais pour une paire de sabots; non plus pour l'habit râpé, mais pour les haillons; non plus pour un morceau de viande dure, mais pour du pain à plein appétit.

Ici, on ne combat plus pour éprouver une joie, mais pour éviter une douleur; non pas pour le plaisir de manger, mais contre la douleur de la faim.

Ce n'est point tout : A la douleur du père et de la mère de famille, répond, plaintif écho, la souffrance des enfants. Pauvres petits êtres qui, en voyant les autres enfants gais, souriants, bien nourris, demandent, avec un étonnement naïf, à leurs protecteurs naturels, d'avoir aussi leur part de gaieté, de bonne nourriture et de santé.

Quelle répercussion dans l'estomac du prolétaire affamé, que la faim de son enfant! Et si le pauvre petit devient malade? Et si le remède est hors de prix? Et si le salaire tombé de 3 francs à 2 1/2 francs ne permet plus de soulager le petit être aimé? Saurez-vous jamais, vous qui abaissez avec tant d'indifférence les salaires, ce que 50 centimes par jour représentent de douleurs!

Cependant, l'énergique Borain se dit :

Je travaillerai davantage. — Impossible, il faut dormir pour reprendre des forces, surtout quand on mange peu. — Je mangerai moins. Impossible, tu ne manges que du pain, et on ne peut te le vendre à meilleur marché. — La viande ne paraît qu'une fois par semaine sur ta table, et c'est pour le plus anémique de la famille (1). — Je mettrai plus d'eau dans mon café. — Malheureux! cette eau brunâtre, qu'à force d'imagination tu crois être du café, ne peut plus être diluée. Elle n'a déjà plus le goût du café, elle perdrait la couleur qui te fait illusion.

Alors, le Borain :

— Je ne mettrai plus de chemise propre le dimanche, j'économiserai le savon, je n'achèterai plus de vêtements, je raccommoderai les haillons, je ne mettrai plus de bas.

Chose admirable : malgré la misère la plus horrible, la propreté règne, cependant plus scrupuleuse encore qu'auparavant.

Protestation sublime du courage contre la misère !

Tiens, Borain! Pour cinq centimes, avale un verre de genièvre qui brûlera ton estomac vide, qui te donnera un moment de force factice et éclairera ton cerveau de la lueur sombre de l'ivresse. Tu te croiras fort pendant quelques heures, tu chanteras, tu crieras, et les riches t'appelleront : « Ivrogne, » car ta liqueur frelatée t'abîmera sous une ivresse lourde et bête. L'ivresse spirituelle du champagne, c'est l'ivresse des riches !...

Le Borain entend parfois ces suggestions, mais, le plus souvent, il écoute une autre voix qui lui dit :

Rentre chez toi, fuis cette liqueur cruelle, qui ne te fait oublier un instant tes maux

(1) De tous les pays de l'Europe, la Belgique est le pays où l'on consomme le moins de viande (8 kilos par habitant).

que pour te faire souffrir davantage après, qui ne te donne un moment de force que pour te replonger dans une atonie plus profonde. Fuis-la ! car dans l'ivresse tu rêves parfois, pour tes petits et pour toi, le bien-être, et le réveil est trop dur. Et puis, Borain, songe que pour toi, 40, 30, 20 centimes même, c'est énorme ! Borain, jette ton verre, regarde le Ciel, puises-y la volonté et le courage de renverser tes exploiteurs !

Ce langage intime, le Borain l'entend souvent : alors, il se met en grève.

Les grèves ont généralement pour cause l'abaissement des salaires; parfois aussi, mais plus rarement, une réclamation qui a pour but de protéger la vie du houilleur; parfois, enfin, les grèves sont produites par ces deux motifs réunis, comme celle qui eut lieu en 1884.

Qu'on nous permette, au sujet de cette grève, une courte disgression, qui fera voir, que si la diminution de salaire n'est pas toujours la cause apparente de la grève, au fond c'est cependant cette diminution de salaire qui la détermine.

En 1874, les directeurs de charbonnages exigèrent tout à coup que le houilleur se servit, pour extraire la houille, d'un outil à manche de fer au lieu d'un outil à manche de bois, employé jusqu'alors. Cette modification entraînait une aggravation de poids de 10 kilogrammes par outil.

La fatigue arrivant plus vite, le houilleur extrayait moins de charbon et, par conséquent, le prix de la journée de travail se trouvait indirectement diminué par ce changement d'outil.

Les directeurs avaient imposé le manche de fer, parce qu'ils s'étaient aperçus qu'il fallait renouveler trop souvent le manche en bois.

A cette époque, la grève était, en outre, suscitée par l'exigence des directeurs de faire travailler à « la batte » le houilleur seul, sans compagnon.

On appelle travail « à la petite batte, » le travail qui consiste à faire sauter une mine, travail dangereux, au cours duquel l'ouvrier tombe parfois mutilé, au milieu des débris de matériaux qui ont fait explosion. Lorsque le houilleur travaille seul, il attend parfois de longues heures avant que le porion ne vienne à son secours.

Peu de temps avant la grève, un houilleur de Wasmes, qui travaillait seul à la « petite batte, » était resté, pendant trois heures, les jambes écrasées et engagées sous les débris de roc. Il mourut au milieu d'atroces souffrances. On eût pu le sauver si on fût venu immédiatement à son secours.

Les directeurs de charbonnages exigèrent, en 1874, que le houilleur

travaillât « seul » à la batte, afin d'éviter le paiement d'un double salaire. Après une grève héroïquement soutenue pendant près de deux mois, le Borain obtint satisfaction au sujet du changement d'outil, mais il continua à accomplir seul le périlleux travail de la batte.

Chose digne de pitié et qui prouve l'admirable courage du Borain, il préféra céder à ses maîtres sur la question de la « petite batte » qui n'intéressait que sa vie, plutôt que sur celle de l'outil qui touchait à son salaire, car le malheureux redoute plus la faim pour sa femme et ses enfants que le grisou et la mort pour lui.

Mais revenons à la grève de 1874, grève qui eut lieu au cœur de l'hiver et qui dura plus de deux mois.

En temps de grève l'ouvrier borain est très sobre. Il sait que la grève n'est pas une occasion de réjouissance, mais une chose grave et digne. Il comprend, en outre, que toute dépense, ne fût-elle que de quelques centimes, diminuerait la durée de la résistance vis-à-vis du maître. Il ménage ses ressources et, avec un courage héroïque, habitue son estomac à ne recevoir que la nourriture strictement nécessaire pour entretenir la vie. Avec le pain, la pomme de terre cuite à l'eau constitue son seul repas. Quelques-uns y ajoutent, mais rarement, quelques légumes cueillis dans leur jardin ou même dans les champs. Le Borain s'interdit rigoureusement le lait, le beurre et le café. Chose émouvante! En temps de grève il ne tolère pas que la part de l'enfant soit diminuée; quant à la femme, elle supporte courageusement avec l'homme la douleur de la faim. Révoltée, elle excite son mari à la résistance!

Généralement le boulanger « fait crédit d'une monaie, » terme qui indique la quantité de farine que consomme la famille pendant quinze jours; quant aux pommes de terre, les ménages voisins se les partagent souvent entre eux, avec une touchante libéralité.

Rien de plus triste que l'aspect d'un village des environs de Mons en temps de grève. Le Borain, toujours pâle et maigre, est plus pâle et plus maigre encore; les lignes bleues, sorte de tatouage tracé sur sa figure par les blessures, dans lesquelles s'est incrustée la poussière de charbon, ressortent comme des cicatrices; dans son œil bleu pâle se lit une sombre résignation.

Quand on le voit, s'avancer avec la démarche incertaine de l'homme mal nourri, la peau tendue sur les muscles qui ressortent, le dos voûté, portant les marques de la fatigue, du chagrin et d'une vieillesse prématurée, on se sent pris d'une invincible tristesse.

Les Borains trouvent difficilement à gagner quelque argent en dehors des charbonnages, car, habitués dès l'enfance à extraire la

houille, ils sont généralement inhabiles à exercer un autre métier. Ils emploient les premiers jours de la grève à cultiver leur jardin, puis ils vont partout s'offrir comme terrassiers.

S'ils trouvent de la besogne, ils acceptent le salaire, quelque dérisoire qu'il soit, plutôt que de retourner « à fosse. » Si, malgré leurs efforts, ils ne trouvent aucun travail, les uns vont pêcher à la ligne, le long du canal, tandis que les autres, en beaucoup plus grand nombre, sombres et mornes, s'assayent sur le pas de leur porte et regardent passer les gendarmes qui font piaffer et cavalcader bruyamment leurs lourds chevaux.

Entre le houilleur en grève et le gendarme, il y a souvent collision, si toutefois on peut appeler ainsi une rencontre après laquelle le houilleur, toujours maltraité, est brutalement conduit en prison.

Nous avons dit qu'en temps de grève le Borain est sobre : il n'en est pas de même des gendarmes. On ne s'imagine pas tous les soins, toutes les prévenances dont ils sont entourés par les directeurs de charbonnages : dîners copieux bien arrosés, tabac, cigares, tout leur est offert à profusion. Le gendarme n'est-il pas le représentant de l'ordre et de la société, et n'est-ce pas son épée qui contient la foule et permet de compter les dividendes en toute sécurité?

Spectacle écœurant! On voit souvent le gendarme, en état d'ébriété, bien armé, bien nourri, narguer le Borain sans armes et affamé. Généralement, le houilleur méprise ces provocations, car il sait que, pour un mot, pour un geste, il sera ligoté, jeté en prison, et que la police d'abord, les magistrats ensuite, lui donneront toujours tort. Il sait que les ouvriers ne nomment, ni les magistrats communaux, ni la police, ni les députés, ni aucun fonctionnaire exerçant un pouvoir quelconque. Il sait, que c'est toujours à ses ennemis qu'il doit demander justice, et que la volonté d'un million de prolétaires pèse moins dans le gouvernement de la Belgique, que le vote d'un seul censitaire.

Il arrive pourtant quelquefois que le Borain, poussé à bout, s'insurge.

En 1874, un gendarme qui faisait une ronde au haut du talus d'un chemin de fer, ayant rudoyé un gréviste, celui-ci saisit d'un bras vigoureux le cheval de son agresseur; gendarme et cheval roulèrent au bas du talus, grièvement blessés.

Les journaux de Mons firent grand bruit de cet accident ; ils en prirent prétexte, pour demander au gouvernement de renforcer le corps de gendarmerie dans le Borinage, et de prendre des mesures énergiques contre les grévistes.

A partir de ce moment, un grand nombre de Borains furent quotidiennement et, sous les prétextes les plus futiles, arrêtés, emprisonnés et condamnés par le tribunal correctionnel pour « atteinte portée à la liberté du travail. »

Telle était la rubrique sous laquelle les condamnations les plus iniques étaient prononcées.

Tout était considéré par les juges de Mons comme une « atteinte à la liberté du travail. » Un mot dit à un camarade qui reprenait le travail, un geste de réprobation ou de surprise, suffisaient pour faire jeter en prison un malheureux ouvrier (1).

La police organisa un service de surveillance et de délation.

Les malheureux Borains ne pouvaient plus s'aborder les uns les autres, sans être accusés de porter réciproquement atteinte à leur liberté de travail.

En même temps, la misère atteignait des proportions jusqu'alors inconnues : on voyait des femmes avec leurs enfants, solliciter leur incarcération dans la prison de Mons, dans le seul but de ne pas mourir de faim ; d'autres, erraient aux abords des marchés pour y recueillir des détritus qu'elles mangeaient avec voracité. Tous les magasins étaient fermés : partout le silence et la tristesse.

D'un autre côté, la colère des directeurs et des actionnaires de charbonnages allait croissant de jour en jour.

La grève durait depuis deux mois, chose qu'on n'avait jamais vue, et ne paraissait pas près de finir. Des marchés importants de charbon avaient été manqués, des actions en dommages-intérêts pour retard dans les livraisons étaient intentées, et les directeurs constataient avec terreur que l'ouvrier houilleur, qu'ils avaient jusqu'alors considéré comme une « machine passive, » intervenait tout à coup dans les opérations industrielles comme un « être pensant. »

On entendait fréquemment des directeurs de charbonnages s'écrier naïvement :

« Que deviendra l'industrie houillère, si les directeurs se voient contraints, pour réaliser un bénéfice ou éviter une perte, de traiter avec les ouvriers d'égal à égal ? »

De même que les nobles, au temps féodal, dédaignaient d'entrer en discussion avec les vilains, de même les directeurs se trouvaient humiliés d'entrer en pourparlers avec les ouvriers. La cupidité leur

(1) En 1885, Elysée Fauviau, l'ardent propagateur des principes socialistes dans le Borinage, fut condamné à trois mois d'emprisonnement pour avoir manifesté son étonnement de voir un gréviste, son voisin, reprendre son travail.

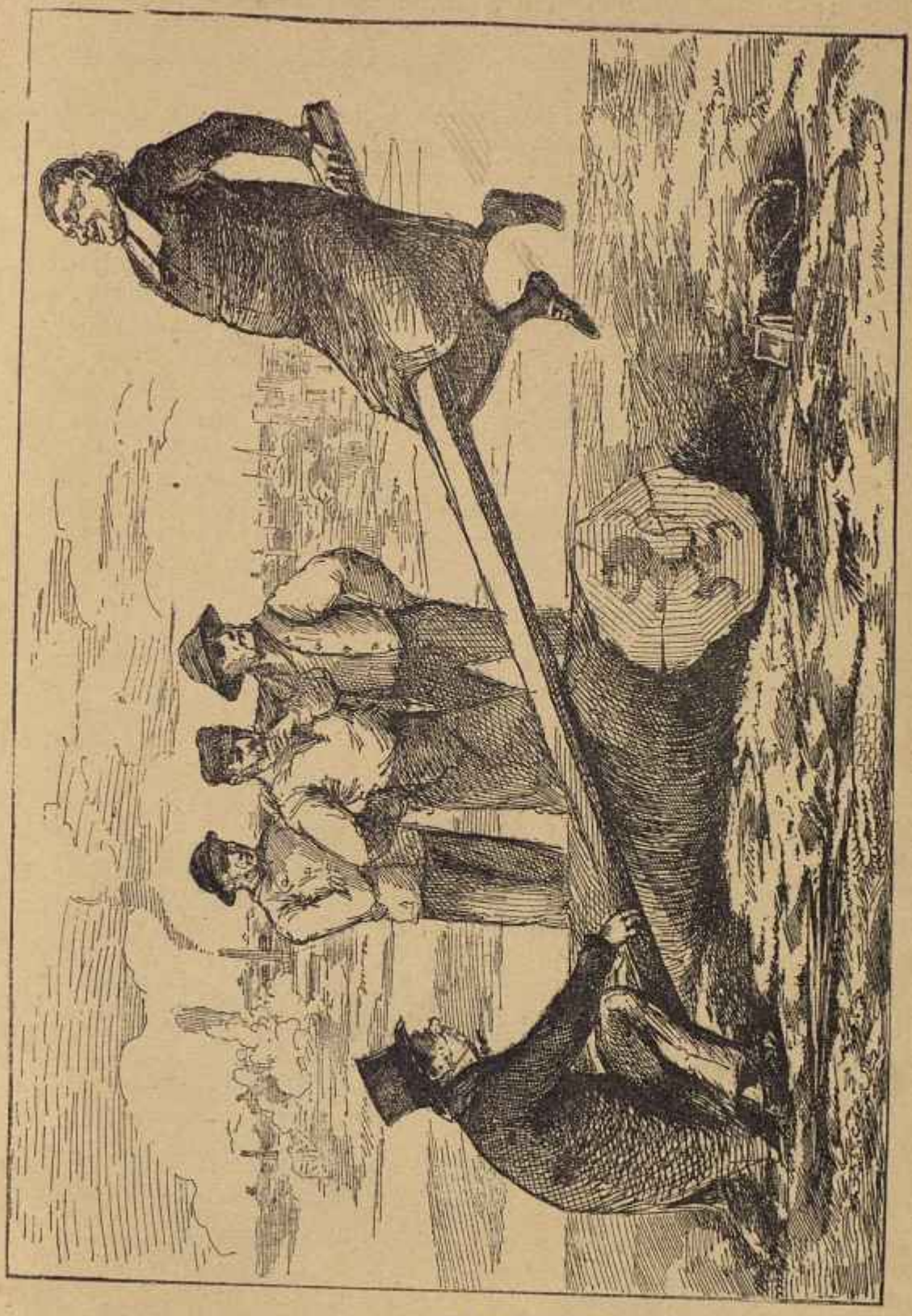

Le parti libéral et le parti catholique.

Les Hontes du Suffrage censitaire (LIVRAISON 19).

avait fait baisser les salaires, l'amour-propre les empêchait de les relever.

Cependant, cette grève héroïque devait bientôt finir.

Les boulangers refusaient tout crédit aux grévistes ; toutes les provisions, notamment celle des pommes de terre, étaient épuisées, et pourtant les Borains refusaient encore de se soumettre !

Pendant les derniers jours de la grève, ils mangèrent des choses innomables, mais, enfin, épuisés, vaincus, ils rentrèrent, après quatre-vingts jours de résistance, dans les houillères qui sont leurs bagnes, et qui pour plusieurs d'entre eux devaient être, peu de temps après, leurs tombeaux.

CHAPITRE XVI

Le parti libéral et le parti catholique. — MM. Frère-Orban et Malou. Leurs vues politiques identiques et leur clientèle différente.

En 1830, la Belgique vit éclore deux sociétés en commandite puissantes, intitulées : *Société Libérale* et *Société Catholique*, lesquelles choisirent pour commandités irresponsables, la première, M. Frère-Orban, de Liége; la seconde, M. Malou, d'Ypres.

Les statuts de ces deux sociétés furent les suivants :

CHAPITRE PREMIER

Dénomination et objet des Sociétés. — Les fondateurs.

ARTICLE PREMIER

Il est fondé, sous le titre de *Société Libérale* d'une part, et de *Société Catholique* d'autre part, deux sociétés en commandite, dont le siège est à Bruxelles.

ARTICLE 2

Ces Sociétés ont pour objet l'exploitation politique et sociale du pays appelé : « La Belgique, » et des 5,780,000 habitants qu'il contient.

ARTICLE 3

Les fondateurs de ces Sociétés sont : 117,000 Belges, dits censitaires, c'est-à-dire qui ont prouvé qu'ils paient annuellement fr. 42.33 de contributions directes.

ARTICLE 4

Seront admis dans l'une ou l'autre des Sociétés susmentionnées, tous les Belges qui justifieront d'avoir versé la dite somme de fr. 42.33. Tout autre motif d'admission basé sur l'intelligence, l'honneur ou les services rendus, ne pourra, en aucun cas, être invoqué par un nouveau titulaire, s'il ne justifie pas du paiement de la somme prémentionnée. D'autre part, le paiement de cette somme suffira pour que le titulaire fasse de droit partie de l'une ou l'autre des Sociétés, sans qu'aucune autre condition d'admission puisse être exigée.

ARTICLE 5

Tout sociétaire qui, par suite d'un événement quelconque, aurait cessé de payer cette somme de fr. 42.33, sera immédiatement, et par ce fait même, exclu de l'une ou l'autre de ces Sociétés, sans qu'aucune mise en demeure préalable soit nécessaire.

CHAPITRE II

Des commandités. — Des bénéfices et de leur répartition.

Article 6

M. Walter Frère-Orban, né à Liége, le 24 avril 1812, est nommé directeur irresponsable de la Société dite « libérale. »

M. Jules Malou, né à Ypres, le 19 octobre 1810, est nommé directeur irresponsable de la Société dite « catholique. »

Article 7

Les bénéfices de l'exploitation, qui consistent principalement en traitements, places, pensions, fonctions, missions, sinécures, concessions de mines, de chemins de fer et de banques, décorations, titres honorifiques et nobiliaires, etc., etc., seront répartis annuellement, par les deux commandités, aux 117,000 fondateurs.

Article 8

Les deux commandités sont autorisés à se faire assister, pour la répartition des bénéfices, de six administrateurs, dits ministres, qu'ils nommeront et qu'ils révoqueront à leur gré.

CHAPITRE III

Des assemblées générales. — De leurs droits.

Article 9

Tous les quatre ans, les fondatateurs seront convoqués en assemblée générale, aux frais de la Belgique, pour désigner celle des deux Sociétés qui exploitera le pays.

Article 10

Cette décision sera prise à la majorité des voix des 117,000 fondateurs, dits électeurs généraux. Elle sera définitive et sans appel, jusqu'à la future assemblée générale.

Article 11

Les deux Sociétés exploiteront alternativement le pays. Toutefois, il est permis aux fondateurs de renouveler plusieurs fois le mandat de la même Société.

CHAPITRE IV

De la dissolution

Article 12

Les deux Sociétés ne pourront être dissoutes qu'en cas de force majeure, c'est-à-dire, dans le cas où le peuple belge prononcerait leur liquidation.

Article additionnel

En vue d'encourager les membres actuels et futurs à s'enrichir, même au-delà de ce qui est nécessaire, il sera créé une assemblée qu'on appellera Sénat, assemblée, dont ne pourront faire partie, que les sociétaires qui justifieront du paiement annuel de 2,500 francs de contributions directes. Il est décidé, en outre, que pour reconnaître le mérite que leur donnent leurs immenses richesses, les membres de cette assemblée seront nommés, non pas tous les quatre ans, mais tous les huit ans seulement, en dérogation à l'article 9, chapitre III, des présents statuts.

Telles sont, succintement résumées, les institutions fondamentales de la Belgique. Elles sont, il est vrai, rédigées d'une façon moins claire dans la Constitution de 1830, car les hommes habiles qui reçurent mission d'inscrire les statuts qui précèdent dans la Constitution, reçurent en même temps mission de proclamer les principes opposés.

Il importe de se rappeler que 1830 était l'époque où brillait dans tout son éclat M. Joseph Prudhomme, auquel on doit ces belles paroles :

Ce sabre est le plus beau jour de ma vie; il servira à défendre les lois et au besoin à les combattre.

Fidèles disciples de cet homme politique, les constituants de 1830 n'inscrivirent pas, dans le pacte fondamental, cette phrase :

Les pouvoirs émanent des Belges majeurs qui paient fr. 42.33 d'impôts directs,

ce qui eut été la vérité toute nue.

Bien mieux avisés, ils écrivirent :

Tous les pouvoirs émanent de la Nation.

Et, beaucoup plus loin, presque en *post-scriptum* :

Pour être électeur aux Chambres législatives, il faut payer, au minimum, fr. 42.33 de contributions directes.

Les hommes distingués qui rédigèrent la Constitution se dirent sans doute que « la Nation » ne s'apercevrait pas qu'elle n'était pas consultée puisqu'on la proclamait, « souveraine. »

Il est triste de confesser qu'ils ne se trompèrent pas complétement. A force de proclamer que les pouvoirs émanent de la Nation, la plupart des Belges crurent pendant longtemps à « leur souveraineté théorique. » Les élus des deux sociétés en commandite, affublés du titre de Représentants du peuple, édictèrent en paix, pendant cinquante-six ans, leurs lois de privilège, et, sous le couvert de cette tricherie constitutionnelle, se partagèrent la Belgique mise en dividendes.

Nous avons signalé les éloquentes protestations qu'Adelson Castiau fit entendre, en 1848, contre le suffrage censitaire. Nous avons raconté les efforts tentés, en 1870, pour obtenir la revision de la Constitution par un groupe d'hommes résolus, issus du suffrage censitaire même.

A l'époque de l'histoire belge où nous sommes arrivés, en 1875, nous allons voir le défilé des défections et des recrues nouvelles, suivies à leur tour de nouvelles défections, succession lamentable et monotone qui prouve à toute évidence que, tant que le peuple belge, par un effort héroïque, ne parlera pas en souverain, 117,000 pygmées

censitaires continueront, au milieu de courageux efforts individuels et de palinodies intéressées, à exploiter une généreuse nation qui compte 5,750,000 habitants.

Cependant, avant de continuer l'ordre chronologique des faits, nous croyons utile de jeter un coup d'œil rapide sur les deux chefs des deux sociétés politiques de Belgique et sur l'organisation des finances, de l'armée et de la justice.

CHAPITRE XVII

Principes de MM. Frère et Malou sur l'organisation des différents budgets. — Légères nuances qui les séparent. — Leur adulation vis-à-vis de Léopold II.

Les deux hommes qui ont tour à tour gouverné la Belgique, dans toutes les circonstances où Léopold II, n'a pas daigné gouverner lui-même, appartiennent tous deux à cette école réactionnaire, qui, forcée depuis 1789 de reconnaître l'égalité civile entre les hommes, leur conteste désespérément l'égalité politique.

Pour ces deux hommes, le travailleur est un être inférieur qui doit obéissance aux hommes d'une classe privilégiée.

Quelle doit être cette classe privilégiée ?

M. Malou, estime qu'elle doit être principalement composée des prêtres, des nobles et des grands propriétaires terriens.

M. Frère-Orban, croit qu'elle doit être spécialement recrutée parmi les négociants, les industriels et les capitalistes.

De ce qui précède, il résulte que de la vieille souche réactionnaire, sont issues, non pas deux écoles, mais deux concurrences politiques.

Elles s'unissent toujours pour combattre le peuple, mais elles se querellent sans cesse pour partager ses dépouilles.

Il n'y a qu'une proie, il y a deux estomacs.

Les prêtres, ont appelé « catholique » la société politique dont ils sont les principaux oracles.

Les capitalistes, ont appelé « libérale » la société politique dont ils sont les membres les plus influents.

Disons-le de suite : autant MM. Frère-Orban et Malou ont mérité la reconnaissance de leur clientèle respective, en faisant de la Belgique, suivant la forte expression de Karl Marx, l'*éden des prêtres et des capitalistes*, autant ils ont mérité la haine des démocrates belges dont ils ont été, depuis cinquante ans, les plus implacables ennemis.

Plus expansif et moins habile à dissimuler ses sentiments intimes, M. Frère-Orban a toujours témoigné sa haine de la démocratie, d'une

façon plus franche que son concurrent. Quand M. Frère-Orban parle du peuple, les termes de « populace » et de « masses ignorantes » ne lui suffisent pas.

Pour bien peindre l'état de domesticité dans lequel il entend maintenir les prolétaires, il les qualifie tantôt de « varlets de ferme, » tantôt de « manouvriers. »

Les mots : cultivateurs et travailleurs n'indiqueraient pas d'une manière suffisante la suprématie des classes dirigeantes, ni le mépris de M. Frère pour les déshérités.

Chose remarquable ! Immédiatement après l'outrage à la démocratie, M. Frère-Orban se plaît à ajouter « qu'il n'est point né sur les genoux d'une duchesse, » ou toute autre expression analogue, afin de bien préciser que sa clientèle de prédilection n'est pas celle de M. Malou, et que c'est aux capitalistes qu'il réserve toutes ses tendresses.

Plus calme et plus habile, M. Malou repousse le prolétaire de la vie politique, mais sans l'injurier.

Instruit par l'histoire de France, pressent-il qu'un jour ou l'autre l'ouvrier belge conquerra, lui aussi, ses droits politiques, et craint-il, dès lors, d'irriter celui qui sera peut-être le maître dans l'avenir ?

C'est possible ; toujours est-il que quand il parle des prolétaires, ce qui lui arrive rarement, il en parle sans colère et sans mépris.

Quant à M. Frère-Orban, les seuls mots de « suffrage universel » ou « d'égalité politique » le mettent dans un véritable état d'exaspération.

Un jour, on l'entendit s'écrier à la Chambre, avec un emportement maladroit qui laissait deviner, malgré lui, ses secrètes terreurs :

Je ne veux du suffrage universel ni en un acte, ni en deux actes, ni jamais !

On devinait, en l'entendant prononcer, d'une voix stridente, cette objurgation, que, dans sa pensée intime, il se rappelait qu'en France, l'avènement du suffrage universel, avait été la mort du doctrinarisme, la mort de la royauté constitutionnelle, et l'anéantissement de tous les privilèges de caste et de fortune devant l'égalité républicaine.

Guizot ressentit jadis, lui aussi, les mêmes colères et les mêmes terreurs en présence du suffrage universel, et lui aussi s'écria, en 1847 :

Le jour du suffrage universel ne viendra jamais !

Rapprochement plein d'espérance pour la démocratie belge !

Au physique, toute la personne de M. Frère-Orban respire l'intel-

... tant est visible l'empreinte que chaque passion, l'orgueil surtout, imprime sur l'être humain.

Les Hontes du Suffrage censitaire (LIVRAISON **20**).

ligence, l'orgueil et la ténacité. Peu soucieux de plaire ou de convaincre, il veut dominer.

Quand il parle, il porte toujours la tête en arrière ; s'il s'anime, ses yeux bleus et ronds s'injectent et semblent grossir au point de sortir de dessous son front carré ; l'index de la main droite est presque toujours tendu, comme pour intimer un commandement. A certains moments on croirait, s'il était vêtu d'un costume à paillettes d'or et d'argent, et si les membres de la Chambre étaient féroces, voir Bidel terrifiant ses fauves. Son élocution est correcte, sa voix métallique et claire; parfois elle devient criarde, lorsque, dans des moments d'emportement qui sont fréquents, il néglige d'en atténuer les éclats. Alors il lui arrive de manquer son effet, à force de vouloir en produire, ce qui n'empêche pas sa majorité et les journaux doctrinaires de lui faire une ovation après chaque discours.

Son concurrent politique, M. J. Malou, affecte des allures toutes différentes (1).

Il n'a pas l'aspect sévère et compassé de l'homme d'Etat classique, mais bien celui d'un paysan flamand qui n'y voit pas malice — alors qu'au fond, il cherche malice en toutes choses. Il s'étudie à donner à sa voix de la douceur et de la bonhomie, mais on s'aperçoit vite que son accent manque de sincérité. Il est « onctueux, » jamais éloquent. Il connaît dans tous ses détails le jargon financier, et s'entend admirablement à embrouiller une question claire, ou à éclaircir une question embrouillée.

C'est en cela que consiste sa véritable force. Quand il lui échappe, ce qui est bien rare, quelques mots de franchise, ils ont souvent une étrange profondeur.

C'est ainsi qu'il lui arriva un jour, de porter sur la politique belge (la sienne aussi bien que la concurrente) un jugement aussi juste que sévère, en répondant à quelqu'un qui lui demandait ce qu'il avait fait pendant huit années de pouvoir :

Ce que nous avons fait, s'écria M. Malou, c'est énorme :
« Nous avons vécu ! »

Oui, nous avons vécu, c'est-à-dire nous avons distribué les places, les appointements, les faveurs...

N'est-ce pas toute la politique belge résumée en trois mots ?

Cet aveu, échappé à M. Malou, nous amène tout naturellement à

(1) Ces lignes étaient écrites il y a quelques mois, lorsque la mort frappa M. Malou. Quoique déjà oublié depuis lors, comme la plupart de nos faux grands hommes politiques, M. Malou a droit à voir son portrait figurer dans cet ouvrage, car il a occupé une grande place dans les *Hontes du suffrage censitaire*.

constater que les deux partis ont les mêmes principes au sujet des budgets de la guerre, des finances, de la justice, de l'intérieur et des travaux publics.

Ils ne diffèrent entre eux qu'au sujet du budget de l'instruction publique, qu'ils veulent exploiter, chacun au point de vue de leur clientèle respective.

Quant aux autres ministères, toute la question est de savoir qui distribuera les faveurs, et, par conséquent, qui les recevra.

Commençons cet examen par le budget des finances :

En matière de finances, MM. Frère-Orban et Malou ont résolu le problème d'augmenter la richesse des riches et la misère des pauvres.

Dans ce désordre d'idées, ils ont tous deux montré presque du génie :

Loin d'établir l'impôt sur le revenu, ce qui eût été d'une justice élémentaire, ils sont parvenus à établir l'impôt, non seulement sur ceux qui n'ont rien, mais sur ceux qui ont des dettes.

Le moyen employé pour parvenir à cet idéal d'exaction est bien simple : il consiste à frapper d'impôts toutes les marchandises absolument indispensables à l'entretien de la vie. Le peuple est forcé de payer cet impôt « sous peine de mort de faim. »

Tout homme, se sont dit avec raison les exploiteurs des deux sociétés politiques belges, doit nécessairement boire, manger et dormir... Eh bien! frappons d'impôts la fabrication de toutes les choses qu'il doit se procurer « sous peine de mourir. » De là l'impôt sur la farine, la bière, l'alcool et le tabac (1).

De cette façon, les catholiques et les doctrinaires parviennent à faire payer la majeure partie des impôts, par ceux qui n'ont rien. Est-il nécessaire d'ajouter, que tout en organisant la misère, les deux partis prétendent organiser la richesse publique?

Le budget de la guerre est plus odieux encore que celui des finances. Ici, c'est en frémissant que je trouve sous ma plume les mots : « Conscription militaire. »

Comment les exploiteurs ont-ils pu pousser le mépris de la justice jusqu'à édicter cette loi?

Comment les exploités ont-ils pu pousser la résignation jusqu'au point de la subir?

Questions que les penseurs du XXe siècle auront peine à résoudre.

---

(1) La dernière augmentation des impôts, en 1884, a porté sur l'alcool et le tabac.

En attendant, surmontons notre dégoût pour examiner cette loi d'iniquité.

Nous venons de constater, par l'examen des principes généraux du budget des finances, comment les Belges privilégiés, dits « électeurs censitaires » encaissaient, sous le couvert « d'impôts de consommations, » jusqu'aux derniers sous du prolétaire.

Cette extorsion une fois accomplie, avides encore en présence des poches vides, ils se dirent :

Qu'est-ce que l'ouvrier pourrait bien payer encore? Il n'a plus le sou, augmenter encore l'impôt de consommation, ce serait le faire mourir de faim.

Le génie du mal leur souffla alors à l'oreille :

Il est des prolétaires de vingt ans dont le corps est vigoureux, prends ce corps qui est le gagne-pain des vieux, emploie-le à défendre tes propriétés (1). Un corps de vingt ans, c'est encore une valeur, c'est encore de l'argent.

De là naquit la loterie militaire dite : « conscription. »

La voici résumée dans sa hideuse simplicité :

ARTICLE PREMIER

Tout Belge, âgé de vingt ans, est forcé de jouer à la loterie militaire.

ARTICLE 2

S'il ne veut pas jouer en personne, l'État nommera quelqu'un qui jouera pour lui.

ARTICLE 3

Comme dans toute loterie, il y aura des gagnants et des perdants.

ARTICLE 4

Le bénéfice des gagnants consistera à ne rien perdre.

ARTICLE 5

Les perdants seront divisés en deux catégories :

1° Les riches, qui seront exemptés de toute charge, moyennant paiement de 2,000 francs environ. L'État ne peut garantir ce prix ferme de 2,000 francs. Il fera tous ses efforts pour que ce chiffre ne soit pas atteint, en employant d'habiles embaucheurs, qui fourniront aux pères de famille riches des hommes à bon marché;

2° Les pauvres, qui seront enfermés pendant trois ans dans les casernes, où ils exécuteront tous les travaux qui leur seront commandés.

En suite de cette loi, intervient alors, conséquence ignoble, la fameuse loi bourgeoise de « l'offre et de la demande. »

(1) M. Thonissen, actuellement ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, fit un jour à la section centrale cet étrange aveu : « Messieurs, dit-il, un jour viendra où les prolétaires nous diront : « Vous avez des propriétés, eh bien! défendez-les vous-même. » Cela ne l'a jamais empêché de voter pour la conscription. Ainsi le veulent la logique et l'honnêteté catholiques.

Dans certaines officines, au ministère de la guerre même, on spécule, on trafique sur les hommes comme sur le bétail. Hommes et bêtes, tout cela se prend en location.

Écoutez-les, ces cyniques :

Qui veut défendre la patrie?

On offre 1,500 francs pour un Belge de vingt ans, garanti sans défauts.

Il y a preneur à 2,000.

— 19,500 francs argent, pour un lot de dix patriotes, premier choix.

— 2,000 francs! Le cours est fait.

Et l'on pourrait, à l'instar des marchés de bestiaux, envoyer aux journaux une cote ainsi conçue :

Marché très animé. — Les jeunes Belges de vingt ans sont très offerts, et de très bonne qualité; néanmoins les prix se maintiennent entre 2,000 et 2,300. — Vers trois heures on a même atteint 2,500 francs, chiffre auquel on a traité quelques affaires. — On attribue ce mouvement de hausse, au bruit qui a couru de l'insalubrité des casernes, où règnerait le typhus. — Vers la fin de la Bourse, ce bruit ayant été démenti, et les demandes étant d'ailleurs plus faibles, les prix ont un peu fléchi, et les jeunes Belges premier choix sont tombés à 2,000 francs papier; 1,950 francs argent. — Nous ne saurions trop engager les pères de famille riches, à traiter dans les prix de 1,900 à 2,000 francs, car il nous revient, que le ministre de la guerre a donné l'ordre de faire de grands achats à ce prix.

C'en est trop! La honte et le dégoût m'oppressent. Passons au budget de la justice.

CHAPITRE XVIII

Le budget de la justice. — Le juge et le jury. — Efforts des deux partis pour diminuer l'importance du jury et accroître celle du juge. — La violation de la Constitution.

L'organisation de la justice a subi l'esprit réactionnaire des deux partis conservateurs, qui, depuis cinquante-cinq ans, se succèdent au pouvoir.

Le pouvoir judiciaire est exercé par deux espèces de magistratures :

Le juge ;

Le jury.

Le juge, c'est le magistrat nommé par le roi, le magistrat irresponsable, nommé à vie, déclaré, dès sa nomination, infaillible.

C'est le pouvoir judiciaire aliéné, et non délégué.

Le juré, c'est le magistrat issu du peuple, investi du pouvoir judiciaire pour un temps, et qui, sa mission accomplie, rentre dans le peuple, source de tout pouvoir.

C'est le pouvoir judiciaire délégué et non aliéné.

Le juge est le magistrat du passé : celui des monarchies.

Le juré, est le magistrat de l'avenir : celui des républiques.

Nous avons dit, que le juge était un magistrat irresponsable et inamovible, un homme au-dessus des jugements humains, un demi-dieu.

Conçoit-on bien tout ce que contient ce mot : irresponsable ?

C'est le pouvoir sans contrôle. Et quel pouvoir ! Le plus grand de tous, celui de décider en maître des trois plus grandes choses qu'il y ait au monde : l'argent, l'honneur et la liberté !

Conçoit-on bien tout ce que contient ce mot : inamovible ?

C'est le pouvoir de tout faire sans être destitué.

Rien ne prévaut contre lui : ni l'incapacité, ni la partialité, ni l'indignité elle-même.

Le caractère le plus droit et le plus désintéressé, ne peut résister à une flatterie formulée en ces termes :

— Quoi que vous fassiez, ce sera bien fait !
— Nul ne pourra vous critiquer !
— Chacun s'inclinera devant votre volonté, car vous êtes infaillible jusqu'à la mort !

Aussi, voyez cet avocat que le roi vient de nommer magistrat. A peine nommé depuis quelques jours, il est méconnaissable. En le voyant passer, ceux qui l'ont connu se demandent s'il relève de maladie, tant est visible l'empreinte que chaque passion, l'orgueil surtout, imprime sur l'être humain.

Quelque affligeant que soit pour la dignité de l'homme la vue du Palais de Justice, entrons-y un matin vers dix heures.

Sous les immenses portiques, les avocats affairés, ou feignant de l'être, causent entre eux.

Vifs, bruyants, bavards, une chose ressort spécialement de leur attitude : c'est un air d'égalité, de confraternité.

Paraisse un magistrat, fût-il nommé de la veille, tous les fronts se découvrent, même les plus dénudés; les échines se plient et le silence, chose méritoire chez les avocats, s'établit aussitôt.

Lui, il passe, la tête haute et le front silencieux; il cherche à faire croire que, dans sa tête olympienne, où règnent l'impartialité et la justice, un monde d'idées presque divines naissent, se développent et se croisent...

Il passe, au milieu de la tourbe des avocats qui se découvrent, et daigne saluer, de ci de là, un avocat qu'il a connu jadis, à l'Université peut-être...

Son salut est magistral, c'est-à-dire protecteur... mélange d'étonnement et de condescendance...

Le magistrat ne marche pas comme un autre homme : il serre les jambes en marchant, tient les épaules légèrement soulevées et affecte, dans son allure, une gravité comique, dont on aimerait volontiers à rire, si l'on ne devait souvent en pleurer.

Adresse-t-il la parole à un avocat, celui-ci rougit de bonheur; un frisson de vanité parcourt tout son être, un sourire stéréotypé, et qui dure tant que le magistrat est en vue, se dessine sur sa figure, et son regard, tourné vers ses confrères, semble dire :

« Suis-je assez heureux : je parle à un magistrat! Regardez-moi bien, chers confrères, cet homme de qui nous dépendons tous, nous et nos clients, qui, tout à l'heure, nous apparaîtra, précédé d'un huis-

sier qui criera : « La Cour, messieurs, chapeau bas! » cet homme qui a le droit de condamner ou d'absoudre, il me parle à moi, en égal ! »

Oui, le pauvre avocat se dit tout cela; il transpire de bonheur, il supportera, pendant de nombreuses audiences, les dédains impertinents de la magistrature, voire même ceux de ce magistrat qui lui a fait l'honneur de lui parler, car le magistrat a inventé pour son usage personnel, une distinction impertinente.

Il se plaît souvent à dire: « Il y a en moi deux personnes: l'homme et le magistrat. » Mystère de la dualité, à l'instar de celui de la Trinité.

Or, si l'homme a daigné serrer la main d'un simple avocat, le magistrat qui ignore ce détail conserve le droit de traiter ce même avocat comme un huissier.

Il résulte de ce qui précède que l'avocat doit s'incliner devant la magistrature, qui représente plus que la loi : l'application de la loi.

Faire la loi est simple, l'appliquer est multiple.

Au gré du magistrat, la loi se contourne de cent façons diverses. Les mêmes choses sont jugées de cent manières différentes, la *Pasicrisie* en fait foi.

Et quand la cour de cassation elle-même, guidée par des amitiés et des inimitiés personnelles ou de parti, rend un arrêt en opposition flagrante avec un arrêt précédent, il se trouve des flatteurs qui s'inclinent respectueusement devant cette juridiction suprême.

Ce qui, hier, était blanc, aujourd'hui est noir, de par la volonté de la cour... Nous nous étions trompés! Inclinons-nous, respectueux, devant la cour!

Ainsi va-t-on de platitude en platitude, n'osant jamais, hommes, discuter ce que d'autres hommes ont fait, parce que les premiers sont magistrats, revêtus de robes rouges, appliquant la loi; les autres, des avocats revêtus de robes noires et qui la subissent.

Les avocats doivent toujours, quoi qu'il arrive, s'incliner devant les décisions rendues par des magistrats qui leur sont presque toujours inférieurs en science, en honnêteté et en talent.

En effet, il faut bien le dire : la magistrature se recrute parmi les avocats qu'un défaut physique (le bégaiement, par exemple) ou qu'un défaut d'intelligence (la non-compréhension du droit) rendent incapables de figurer avec honneur au barreau.

Ajoutons enfin que la magistrature se recrute surtout parmi ceux qui, par absence de tout sentiment généreux, n'ont pu suivre cette

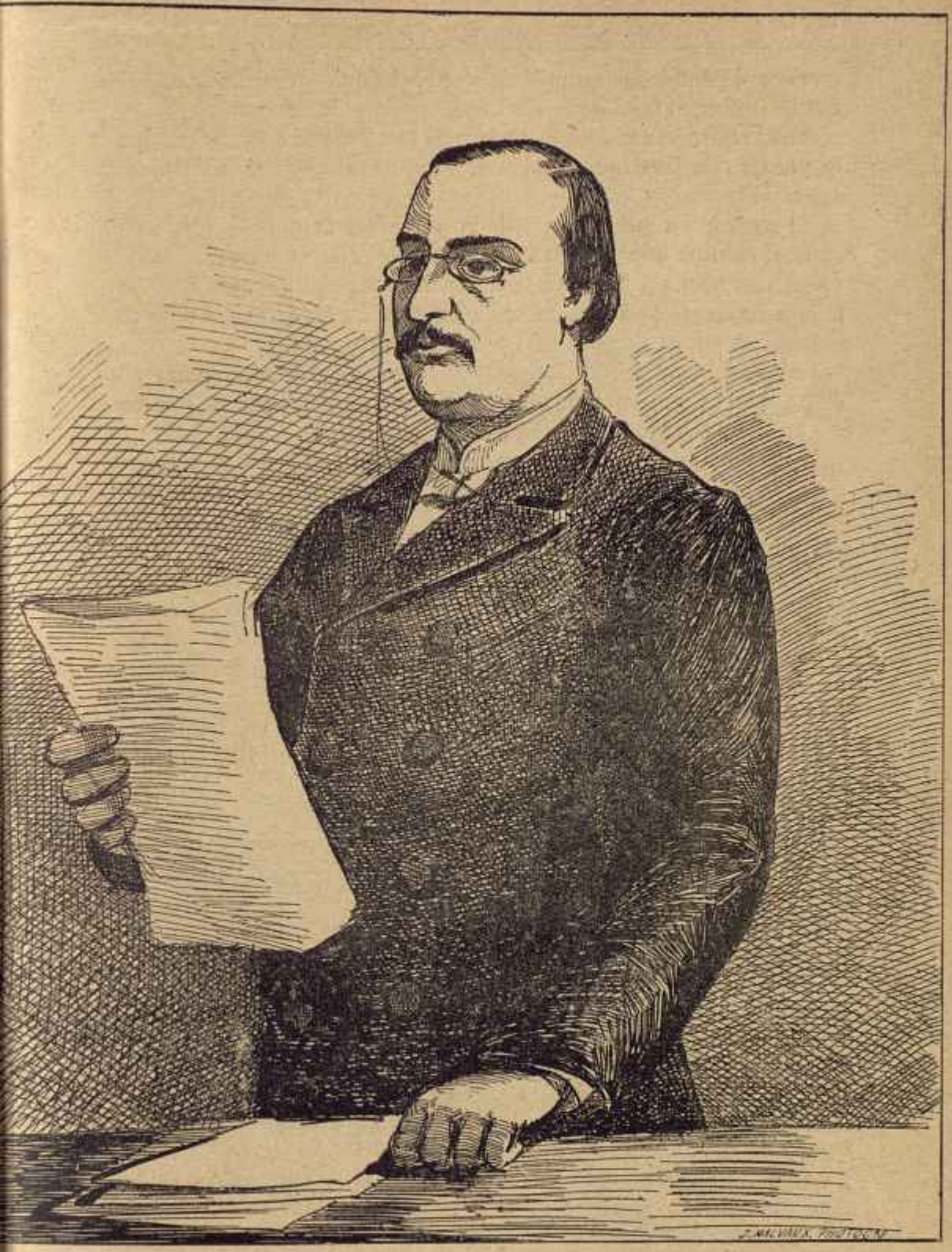

M. Jules Bara, ministre d'Etat.

carrière si pénible, si remplie de luttes, si douloureuse pour ceux qui ont le sentiment inné de la justice, la carrière de l'avocat.

Ainsi se dresse sans cesse, en face de l'avocat qui cherche l'excuse et le pardon, le juge qui, toujours, fouille son code, jamais sa conscience !

Le juge, qui a toutes les passions humaines et qui souvent y succombe, comme le prouvent les crimes et les délits nombreux dont les magistrats belges se sont rendus coupables depuis plusieurs années (1), le juge ne songe qu'à une chose : c'est qu'il est sur son siège pour condamner et pour voir dans tout prévenu un coupable !

Les acquittements, qui sont très rares, n'ont généralement pour cause que les recommandations pressantes de personnages influents.

Qui donc rend le juge si implacable, si inhumain?

Nous l'avons dit en commençant ce chapitre et nous le répétons : c'est l'orgueil, surexcité au paroxysme par la loi, qui déclare le juge infaillible et inamovible.

La loi n'admet pas que le juge puisse se tromper.

Condamne-t-il un innocent (2)? Il ne lui doit aucune réparation.

Commet-il lui-même un délit ou un crime? Il n'en conserve pas moins son titre et ses fonctions, qu'il ne peut perdre qu'avec la vie.

En résumé, le législateur censitaire, qui a voulu faire des magistrats des hommes impeccables et irresponsables, des demi-dieux, n'a réussi à faire d'eux que des hommes égoïstes, orgueilleux et méchants.

Mais il est une autre juridiction en Belgique, juridiction dont on restreint l'action tous les jours, juridiction à laquelle on enlève, par des lois hypocrites, ses justiciables, c'est le jury.

Le jury est l'antithèse de la magistrature : souverain d'un jour, il ignore la veille sa puissance du lendemain, et perd son autorité immédiatement après l'avoir exercée.

Le juré juge son égal, il n'a pas la morgue du juge inamovible; sa conscience neuve est une sensitive; elle n'est pas devenue calleuse

---

(1) Il serait trop long d'énumérer tous les méfaits commis par les magistrats dans ces derniers temps. Citons seulement au hasard :

M. C..., avocat-général près la cour d'appel de Bruxelles, qui s'enfuit du pays après avoir été surpris en flagrant délit de tricherie au jeu ;

M. P..., juge d'instruction, qui, après avoir dérobé des valeurs qu'il s'était appropriées en vertu de ses fonctions, se suicida ;

M. S..., conseiller à la cour d'appel de Liége, qui, pour commettre un adultère, avait pris un faux nom et de fausses qualités ;

M. ..., juge de paix à Nassogne, qui fut condamné pour attentat public à la pudeur, etc.

(2) Par exemple, le juge d'instruction D..., qui fit emprisonner et conduire entre deux gendarmes, de Tournai à Anvers, une jeune fille qu'il accusait d'infanticide et qui était vierge!

comme celle du magistrat habitué à distribuer, sans s'émouvoir, le déshonneur et l'emprisonnement.

Le juré ne veut méconnaître ni oublier les faiblesses humaines, auxquelles il était sujet hier, auxquelles il peut succomber demain. Il pardonne aisément, car il pourrait un jour demander indulgence, et s'il est vrai de dire qu'il n'y a pas en ce monde de justice absolue, tout au moins peut-on affirmer que le jury est la plus noble incarnation de la justice humaine (1).

De tout ce qui précède, il résulte que les deux partis réactionnaires qui, depuis 1830, gouvernent la Belgique, ont été préoccupés de développer le pouvoir de la magistrature, qui est la justice des monarchies, et de restreindre le pouvoir du jury, qui est la justice des républiques.

« Ceci devait tuer cela. »

Pour atteindre leur but, les catholiques et les doctrinaires devaient violer deux articles de la Constitution.

1° L'article 8 ainsi conçu :

Nul ne peut être distrait contre son gré du juge que la loi lui assigne.

2° L'article 98 qui dit :

Le jury est établi en toutes matières criminelles et de la presse.

Ils n'hésitèrent pas un seul instant.

Il va sans dire, que les moyens employés pour violer ces deux articles, furent aussi hypocrites qu'on devait s'y attendre, de la complicité des catholiques et des doctrinaires.

Au lieu de déclarer que le jury cesserait de juger les criminels, on déclara tout simplement qu'à l'avenir il n'y aurait plus de criminels, mais bien des délictueux, toutes les fois que les magistrats rencontreraient des circonstances atténuantes. Or, nos magistrats en rencontrent toujours.

Comme on le voit, ce fut sous couleur d'indulgence et d'adoucissement de la peine que l'on infligea, aux justiciables, une circonstance aggravante entre toutes.

Le jury subsista encore de nom : en fait, il fut aboli.

On livra tous les prévenus, dont la culpabilité était douteuse, à la

(1) Nous parlons ici de l'institution du jury en principe et non du jury « épuré, » c'est-à-dire du jury dont les magistrats ont exclu les neuf dixièmes des membres, dont ils redoutent les opinions politiques ou la bonté.

magistrature, qui les condamna sous prétexte de circonstances atténuantes.

Quant au jury, on continua à lui laisser le jugement des affaires dans lesquelles l'aveu, le flagrant délit, ou des preuves irrécusables, rendaient la condamnation presque inévitable.

Aujourd'hui, le jury ne siège plus que quelques jours par an, assez pour faire croire au public, qu'il existe encore.

Les magistrats, soutenus par les deux partis conservateurs, eurent plus de peine à s'emparer des jugements « en matière de presse. » (Art. 98 de la Constitution.)

Là, ils rencontrèrent quelque résistance, car la presse est une puissance.

Le même moyen hypocrite qui leur avait réussi pour abolir « en fait » le jury en « matière criminelle, » servit aussi à l'abolir en « matière de presse. »

Les magistrats n'osèrent pas s'attribuer la juridiction directe des procès de presse, mais ils s'attribuèrent le droit exorbitant de fixer les dommages-intérêts auxquels ces procès pouvaient donner lieu.

Cette distinction jésuitique a dû faire tressaillir de joie Loyola dans sa tombe.

Cette jurisprudence une fois établie, les magistrats, qui, comme tous les potentats infaillibles, exècrent la presse, s'empressèrent d'abuser contre elle de leur pouvoir. Les condamnations tombèrent dru comme grêle, sur les infortunés journalistes.

Il va pourtant sans dire, que les magistrats catholiques ne condamnèrent que les journalistes doctrinaires, et réciproquement.

Il serait par trop long, et par trop monotone, de citer tous les cas d'immixtion de la magistrature dans la politique, et de la politique dans la magistrature — dix volumes in-octavo, pourraient à peine y suffire; qu'il nous suffise seulement de citer, comme preuve de ce que nous avançons, une discussion qui eut lieu, à cette époque, à la Chambre, et qui fera voir, combien est dangereuse, cette solidarité étroite qui unit la magistrature aux hommes politiques qui l'ont nommée.

Le 24 février 1876, M. Bara, ancien ministre de la justice, prit la parole en ces termes (*Annales parlementaires*, p. 505) :

M. Bara. — Messieurs, vous savez que dans la discussion de vendredi dernier, relative au projet de loi sur l'augmentation du personnel dans certains tribunaux, j'ai dit à la Chambre que M. Dierckxsens, nommé juge d'instruction à Anvers, par M. le Ministre de la justice, avait été rédacteur du *Journal d'Anvers*, et j'ai ajouté qu'il

avait écrit des articles injurieux contre M. Wouters, alors substitut du procureur du roi à Anvers.

A la suite de cette discussion, Messieurs, j'ai reçu hier, de M. Dierckxsens, la letttre suivante :

« Anvers, le 20 février 1876.

« Monsieur Jules Bara, membre de la Chambre des représentants,

« Vous avez reproduit à la Chambre des allégations que j'avais antérieurement « démenties et qui n'avaient plus été rééditées depuis lors.

« Vous avez ajouté (et ceci n'avait jamais été dit par personne) que j'ai diffamé « M. Wouters et que je suis l'auteur de certains articles injurieux parus contre ce « substitut.....

« Autant d'erreurs que de mots ! Je n'ai jamais diffamé ni permis de diffamer « personne ; je n'ai jamais écrit ni laissé paraître aucun article injurieux ; et spéciale- « ment en ce qui concerne M. Wouters, je ne me suis jamais occupé de lui dans la « presse. — (Vous entendez, Messieurs, l'affirmation de ce Monsieur.....)

« Je n'ose pas supposer qu'un ancien membre de la justice ne s'empresse pas de « communiquer à la Chambre la réponse d'un magistrat accusé par lui d'injure et de « diffamation.

« Agréez, etc...

« Ch. Dierckxsens, *juge d'instruction.* »

Il n'y a pas un mois, Messieurs, M. Dirckxsens avait été indiqué, par un de mes honorables amis, M. Pecher, d'Anvers, comme ayant été rédacteur du *Journal d'Anvers*.

Que fait M. Dirckxsens ? Il écrivit une lettre dans laquelle il déclara ceci : « Je ne puis relever qu'une de ses allégations : celle qui me concerne comme particulier (1) : *Jamais je n'ai été rédacteur de journal !* » Je vous prie et, au besoin, vous requiers d'insérer, etc...

Le procureur, en publiant la lettre de M. Dirckxsens, demande une enquête et dit qu'il serait facile d'établir que M. Dirckxsens avait été rédacteur du *Journal d'Anvers*. M. Dirckxsens comprend alors qu'il y a des preuves contre lui, et il écrit une lettre dans laquelle il dit : « Je me suis trompé ; j'ai pris le mot rédacteur dans le sens usuel ; j'ai cru qu'il voulait dire rédacteur payé et *responsable* (2), et je n'ai fait que collaborer au *Journal d'Anvers* pendant l'absence de M. Victor Henry.

Il reconnaît alors qu'il a été rédacteur du *Journal d'Anvers*, mais à titre intérimaire. Il l'avoue, du reste, dans la lettre qu'il m'a écrite.

Ce fait n'a pas de rapport avec celui dont je vais m'occuper, mais je veux vous montrer à quel homme nous avons affaire : *le voilà pris, une première fois, en flagrant délit de mensonge.*

Quant à la lettre qu'il m'écrit, il s'imagine que je n'ai pas de preuves en mains, et il a cru sortir d'embarras en payant d'audace, en m'injuriant et en mentant une seconde fois ! Vous l'avez entendu, il déclare que jamais il n'avait écrit des articles contre M. Wouters. Je vais lui prouver que j'ai plus que des preuves apparentes.

---

(1) C'est la distinction entre « l'homme » et le « magistrat » dont nous avons parlé plus haut.

(2) L'auteur de la lettre est si préoccupé de son « irresponsabilité » de magistrat, qu'il veut l'introduire partout ; comme si un galant homme qui a écrit une chose n'en était pas toujours responsable ! En vérité, cette irresponsabilité, jointe à l'inamovibilité, fait perdre le sens moral !

Et, de fait, M. Bara donna alors lecture d'une lettre signée Frans Adams, ex-chef d'atelier au *Journal d'Anvers*, affirmant que M. Dierckxsens « écrivit plusieurs fois des articles qui, presque tous, étaient dirigés contre M. Wouters. »

En bon catholique, M. Jacobs essaya de défendre le magistrat catholique attaqué. Sa défense fut faible : elle consista à dire qu'il considérait l'affirmation du sieur Adams comme absolument sans valeur.

M. Bara lui répliqua et fut impitoyable; il réitéra ses affirmations et ses preuves avec plus d'énergie, et termina son discours en ces termes, qu'on ne saurait trop méditer (*Annales parlementaires*, p. 506.)

M. Dierckxsens, dont je ne m'occuperai plus, n'a qu'un but : **c'est de venir en aide, dans ses fonctions, aux passions politiques de ses amis!**

M. Dierckxsens a interrogé dernièrement, dans son cabinet, mon honorable ami, M. Pécher, sur un ton et de manière à indigner cet honorable citoyen, au point de lui faire dire qu'il le considérait comme un ennemi personnel de sa famille (1) !

Voilà la scène inouïe qui vient de se passer dans un cabinet de juge d'instruction ! Si pareilles scènes se renouvelaient, que deviendraient la justice, la dignité des témoins et la sécurité des citoyens ?

Terminons sur ces mots, mais non sans dire ce que devinrent la justice et la sécurité des citoyens :

Elles devinrent ceci :

C'est que, depuis cette époque, il n'y eut plus en Belgique d'autres jugements que ceux qui furent imposés par le parti au pouvoir.

Qu'on a pris, depuis lors, l'habitude « *d'étouffer*, » dans le cabinet des ministres, les affaires qui déplaisaient...

Que bientôt après on alla plus loin : qu'après les procès « étouffés » il y eut les procès de tendance « intentés » par ordre.

Qu'aujourd'hui, enfin, les arrêts de la justice sont devenus des armes offensives et défensives entre les mains des partis !

La grande préoccupation des justiciables, est de savoir si les juges sont doctrinaires ou catholiques, et l'habileté de l'avocat consiste surtout, à plaider son affaire devant la chambre qui professe les mêmes opinions politiques que son client.

---

(1) Cette affaire Dierckxsens et plusieurs autres semblables fit voir aux gens sensés une nouvelle cause de supériorité du jury sur la magistrature; c'est que celle-ci étant nommée par des hommes de parti, les jugements qu'elle rend se ressentent toujours des passions politiques auxquelles elle doit sa nomination et qui décident de son avancement.

Ici, il me semble que j'entends mes adversaires catholiques et doctrinaires s'écrier en chœur :

« Que faites-vous, grands dieux ! Vous enlevez la croyance la plus nécessaire aux peuples : la foi dans la justice ! »

Oui, je sais que M. Prudhomme se plaît à dire : « Il faut s'incliner avec respect devant la justice et devant ses arrêts ! »

Je préfère, quant à moi, m'incliner devant la vérité, et, n'en déplaise à ce vénérable type des conservateurs de tous les pays, j'estime, que le respect n'est dû qu'aux juges respectables et non aux autres.

J'estime que, depuis le juge qui condamna à mort Jésus-Christ, jusqu'à l'avocat-général près la Cour d'appel de Bruxelles qui, récemment, quitta son siège et la Belgique, parce qu'il avait été surpris en flagrant délit de tricherie dans un cercle, il y a toujours eu des magistrats qui méritaient le mépris, et des jugements iniques qui ne frappaient d'infamie que ceux qui les avaient portés.

Au surplus, tout jugement est une opinion émise par quelques hommes, et, partant, discutable comme toute chose humaine, et je ne vois pas très bien ce que cette opinion gagne de force à être émise par des messieurs qui ont un bonnet rond sur leur tête et une jupe sur leur pantalon.

CHAPITRE XIX

Physionomie de la Chambre des Représentants, de 1874 à 1876

Dès 1874, la Chambre des représentants avait repris les sempiternels discours que nous connaissons, et elle les répéta sans variante jusqu'en 1876, date des élections nouvelles.

Rien de nouveau, par conséquent, à mentionner pendant ces deux années consacrées à ce monotone rabâchage, sinon un ennui, une fatigue, un dégoût insurmontables qui, pendant cette période, s'emparèrent des auditeurs et des acteurs de la pitoyable comédie clérico-libérale.

Les vieux habitués des tribunes étaient morts ou dispersés, les journalistes baillaient dans leur petite casemate, et, généralement, la Chambre n'était pas en nombre pour délibérer.

Cléricaux et libéraux laissaient par trop voir que tout l'intéret de la comédie politique n'était pas dans cette Chambre endormie, mais bien dans les ministères, où l'on brocantait les places, les émoluments et les faveurs.

Chose grave ! On eût dit que les orateurs eux-mêmes ne répétaient qu'avec ennui les deux discours classiques.

On entendait bien encore les mots : « Empiètements du clergé, *Syllabus*, *Encyclique*, religion des ancêtres, » mais tout cela était débité sans entrain, devant des banquettes vides, par des orateurs visiblement préoccupés d'autre chose.

Il y eut parfois, à ce sujet, des incidents du meilleur comique.

C'est ainsi que, le 22 novembre 1876, la séance débuta de la manière suivante (*Annales parlementaires*, p. 51) :

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Jottrand.

M. JOTTRAND. — La Chambre ne me paraissant pas en nombre, je dois renoncer à la parole.

M. THONISSEN. — Nous vous écoutons.

M. JOTTRAND. — Vous m'écoutez, monsieur Thonissen? Vous me suffisez...

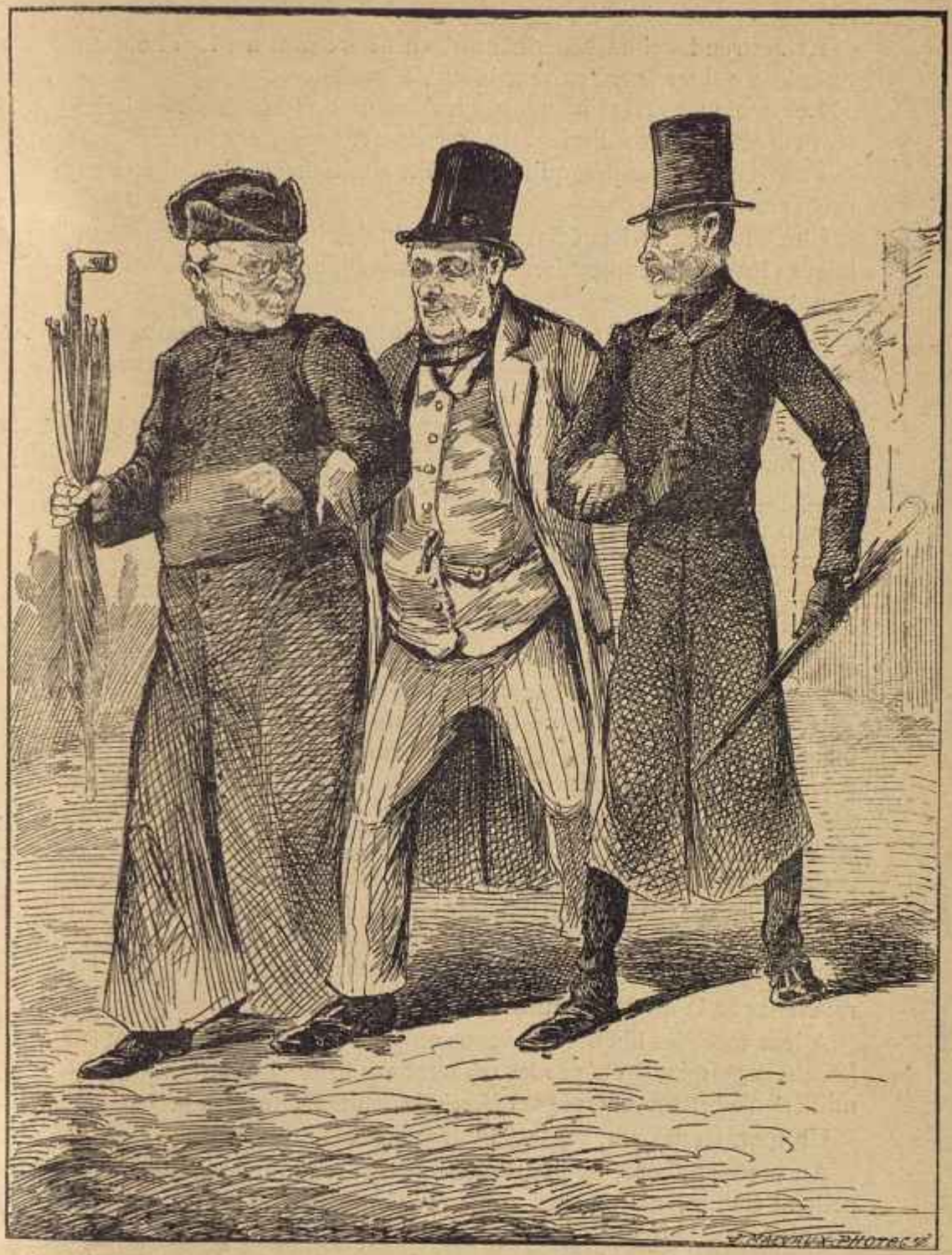

Un électeur indécis.

Et Jottrand débita son discours, en s'adressant à M. Thonissen, qui n'osa quitter la salle avant la fin de la séance.

Les quelques rares députés qui assistaient aux séances y faisaient leur correspondance, lisaient les journaux et poussaient parfois l'oubli des convenances jusqu'à quitter la salle, au moment solennel du « trémolo patriotique. »

Chose navrante! Les éclats de voix du Jupiter doctrinaire n'éveillaient plus qu'un enthousiasme de commande, ou n'éveillaient plus rien du tout.

Par moments, n'eût été le dévouement des huit députés-mameluks de Liége, qui l'entouraient de leurs regards et de leurs gestes laudatifs, on eût dit que M. Frère-Orban lui-même faisait « un four. »

Qu'on excuse ce mot, qui manque autant de littérature que de respect, mais qui est trop vrai pour être biffé.

La petite opposition démocratique était bien réduite, car Couvreur et Jottrand avaient décidément passé dans le clan doctrinaire, et Bergé donnait déjà de sérieuses inquiétudes.

Demeur et moi, nous nous regardions parfois d'un air consterné. Fallait-il encore parler démocratie à ces eunuques en sommeil?

Pour la première fois, l'idée de quitter cette Chambre traversa mon esprit.

Demeur, à qui je confiai ma pensée, m'en dissuada énergiquement. Je restai, mais de corps seulement, car ma pensée était au dehors, au milieu de ce peuple malheureux qui travaille d'un travail surhumain, pour entretenir ces jouisseurs atteints de dégénérescence sénile.

Cependant, en dehors de la Chambre, les deux partis s'efforçaient, par tous les moyens imaginables, de créer de faux électeurs.

Les cabaretiers appartenant généralement au parti libéral, les catholiques diminuèrent la patente des débitants de boissons et rayèrent par là quelques milliers d'électeurs libéraux.

A leur tour, les libéraux, revenus au pouvoir, abolirent l'impôt sur les chevaux mixtes et, par là, rayèrent des listes électorales quelques milliers d'électeurs campagnards, généralement catholiques.

Un mot, en passant, sur les chevaux mixtes.

Au premier abord, on pourrait croire que ces animaux, qu'on n'appelle ni étalons, ni juments, sont d'anciens étalons, qui ont eu des malheurs.

Il n'en est rien. En langage censitaire, cheval mixte veut dire mi-partie de luxe et de labour, sans distinction de sexe.

Les catholiques, grands propriétaires terriens, avaient transformé d'un coup tous leurs chevaux de labour en chevaux mixtes, et avaient, de cette façon, créé quelques milliers d'électeurs, aussi campagnards que catholiques.

Toute cette cavalerie mixte fut mise en déroute par les libéraux, revenus au pouvoir, par l'abolition définitive de l'espèce dite « cheval mixte. »

Le Trésor y perdit, mais qu'importe? c'était bien le moindre des soucis des doctrinaires!

Revenons à la fabrication de faux électeurs au moyen des patentes.

La lutte entre libéraux et catholiques, à coups de patente, fut terrible.

Il se trouvait des villages où la moitié des négociants se disaient marchands de tabacs; d'autres, où ils se déclaraient, en grande majorité, colporteurs.

Les curés déclaraient au fisc que leurs sœurs étaient leurs servantes.

On vit des libéraux affirmer que leurs fils étaient leurs domestiques (1).

De là naissaient des procès en contestation de patentes.

Les tribunaux étaient encombrés de ce genre d'affaires délicates et obscures, qui nécessitaient des enquêtes.

En 1876, le seul arrondissement d'Anvers comptait plus de cinq mille procès électoraux en instance (2).

Bientôt, chaque parti eut, dans chaque arrondissement, ses « reviseurs de listes. »

On appelait ainsi des hommes dont la mission consistait à faire rayer des listes électorales ses adversaires, et d'y introduire ses amis.

Bientôt, les tribunaux ordinaires ne suffirent plus à juger tous les procès électoraux.

On nomma des chambres spéciales pour les jugements en matière électorale.

La magistrature, déjà compromise aux yeux de l'opinion publique, y perdit le peu de prestige qui lui restait, en rendant des jugements de parti.

On inscrivait, on radiait, on réinscrivait; on plaidait en appel, en

(1) M. Malou. — Je n'ai parlé que d'une branche d'impôt : la patente. Il y en a encore d'autres au moyen desquelles la fraude se pratique : ce sont les chevaux mixtes, les foyers, les faux domestiques... *Annales parlementaires*, p. 23, 16 novembre 1876.)

(2) En 1886, le nombre des procès électoraux portés devant la Cour d'appel de Bruxelles s'élevait au chiffre prodigieux de 19,760!

cassation; on faisait des enquêtes et des contre-enquêtes; on pénétrait dans les détails les plus intimes de la vie des électeurs; on s'accusait réciproquement de fraude et de mensonge, et, pour conclure, on radiait et on inscrivait encore, sans que ce travail de Pénélope cessât un seul instant.

Certains « reviseurs de listes électorales » acquirent une habileté et une réputation immenses.

M. Pécher, d'Anvers, président de l'Association libérale, se signala entre tous, dans ce genre de travail, où il conquit une grande célébrité.

Il avait installé des bureaux, où quelques douzaines d'employés passaient leur vie à examiner les cotes des contribuables et leurs opinions politiques.

Le travail était divisé en deux parties, et chacune avait ses employés spéciaux.

Les employés de la première division avaient pour mission de rechercher les citoyens qui payaient approximativement le cens de fr. 42.32.

Les employés de la deuxième division, de beaucoup les plus nombreux, avaient pour mission de rechercher, par tous les moyens, quelles étaient les opinions des futurs électeurs, afin de savoir si le parti avait ou non intérêt à les créer grands électeurs à fr. 42.32.

Chose triste à dire, cette inquisition mesquine et dégradante était en grand honneur et constituait le moyen le plus sûr pour obtenir un mandat politique!

Catholiques et libéraux, tant était grande la perversion de leur sens moral, qualifiaient du titre de « vaillants lutteurs toujours sur la brèche » ceux qui se livraient à ce répugnant métier d'inquisiteur.

Les « reviseurs de listes, » après avoir promu au rang d'électeur à fr. 42.32 les contribuables qui payaient 35 francs, descendirent successivement jusqu'à élever à cette dignité les contribuables qui ne payaient que 30, 25 et même 20 francs.

Il y eut des localités où, subitement, sans transition, les électeurs provinciaux (électeurs de deuxième classe payant 20 francs) devinrent grands électeurs de première classe à fr. 42.32.

Les deux partis avaient payé pour chacun d'eux 23 francs de patentes fausses!

Chose inévitable et risible : les deux partis, après avoir fait tous ces efforts et toutes ces dépenses, se retrouvaient au même point, car chacun d'eux avait obtenu sensiblement le même nombre de radiations et d'inscriptions.

Les électeurs ainsi racolés ayant coûté très cher (le meilleur marché

d'entre eux ayant coûté au moins huit francs de droit de patente), étaient naturellement surveillés de très près par leurs embaucheurs, au jour des élections.

Mais, ici, laissons aux députés eux-mêmes le soin de dévoiler les petitesses et les hontes du suffrage censitaire.

La parole est à M. Bara (*Annales parlementaires*, page 10, année 1876, 15 novembre) :

Voici la circulaire signée, sortie des presses catholiques, adressée aux correspondants cléricaux :

« Messieurs, nous prenons la confiance de vous adresser des bons de dîners.

» Nous avons l'honneur de vous prier aussi de veiller à ce que le service des transports soit assuré à temps et ne laisse rien à désirer. Il est des localités pour lesquelles le chemin de fer, qui est le mode à préférer, n'est pas suffisant. Si tel était le cas pour la vôtre, nous comptons sur votre dévouement afin qu'il soit pris des mesures en conséquence. Si une voiture était jugée nécessaire, même pour un seul électeur, vous ne reculerez pas devant cette dépense...

» La loi électorale nous fait un devoir (!) de recommander à votre zèle quelques mesures indispensables. Nous les classons par numéros :

» 1° A votre arrivée, *conduire les électeurs au local fixé pour le dîner, y déjeuner tous, et y attendre l'heure des opérations ;*

. . . . . .

» 2° Rester dans la salle jusqu'au dépôt du dernier bulletin de vote et veiller à ce que personne ne substitue un autre bulletin à celui que l'électeur a l'intention de déposer. »

Voilà bien l'enrégimentement. Les électeurs arrivent en troupeau, on les conduit à un local, ils y déjeunent tous, l'ordre est formel et on attend l'heure des opérations. Quant à l'*intention* qu'on prête aux électeurs, c'est par euphémisme, c'est l'intention, en réalité du *cornac* qui leur a remis leur bulletin et qui les espionne.

Ce document est signé et sort des presses catholiques. Vous n'avez donc pas à nier; vos amis avouent, vos circulaires vous condamnent et les enquêtes elles-mêmes sont inutiles parce que les faits sont évidents; en 1867, on a discuté sur ce point à la Chambre et au Sénat; M. Vandenpeereboom a exposé comment les élections se faisaient, et personne n'a protesté. Actuellement l'abus a grandi au-delà de toute idée. On ne se contente pas de surveiller l'électeur, on lui donne des bulletins dans une enveloppe et très souvent on cachète l'enveloppe. L'électeur ne peut l'ouvrir qu'au moment même de déposer son bulletin dans l'urne.....

A Nivelles, pour ne citer qu'un fait patent, à la porte d'un des bureaux, l'intendant d'un grand seigneur, qui n'est pas même Belge, avait des bulletins dans des enveloppes et il les remettait à tous les électeurs dépendant de ce seigneur et, pour plus de sûreté, il défendait à ces électeurs de voter au premier tour de scrutin; ils ne pouvaient voter qu'au réappel, pour qu'on pût mieux les surveiller. Je demande ce que devient le vote dans de pareilles conditions !

A la circulaire catholique citée par M. Bara succéda la circulaire libérale citée par M. Jacobs.

Nous lui laissons la parole (*Annales parlementaires*, page 19, 16 novembre 1876) :

Anvers, le octobre 1875.

Fédération libérale, sous-comité de la 5e section.

Messieurs,

Les électeurs dont les noms sont consignés sur le bulletin ci-joint n'ont point, d'après nos renseignements, une opinion politique arrêtée, et vous êtes désignés, par nos amis, comme ayant sur eux *une influence certaine.*

Nous venons vous prier, en conséquence, de vouloir bien visiter ces électeurs indécis et d'user sur eux de toute votre bonne influence, afin de les engager à voter pour les candidats de l'opinion libérale, dans les élections communales du mois d'octobre prochain; vos rapports fréquents avec eux pourront amener ce résultat, et ainsi vous aurez utilement servi les intérêts publics.

M. Bara. — Quel mal y a-t-il à cela?

M. Jacobs. — Vous vous pressez trop. Je continue :

Si à votre connaissance il existait un moyen d'être utile ou agréable à ces mêmes électeurs, nous vous prierions de bien vouloir nous le faire connaître sans retard.

Quel mal y a-t-il à cela?

Horace et Boileau ont enseigné qu'il fallait mêler l'utile à l'agréable : *misceat utile dulci.*

MM. les membres de l'Association libérale sont du même avis et, sans vouloir acheter les votes des électeurs sur lesquels ils ont une grande et bonne influence, ils se bornent, dans leur obligeance, à dire que, *si quelque chose pouvait être utile et agréable à ces électeurs, on n'a qu'à le faire connaître au Comité libéral; il ne négligera aucun effort pour que le désir de l'électeur soit accompli.*

M. Bara. — Vous en avez fait d'autres! Vous avez promis des avancements de place. (*Interruption.*)

M. Jacobs. — Je serais très curieux de savoir les avancements que j'ai promis.

M. Bara. — Si vous le voulez, je parlerai.

Poursuivant son discours, M. Jacobs accuse, un peu plus loin, les libéraux d'avoir tenté d'empêcher les électeurs catholiques d'arriver en temps utile au scrutin.

Laissons-lui la parole (*Annales parlementaires*, p. 20) :

M. Jacobs. — Enfin, messieurs, un autre petit fait assez curieux, et, sous ce rapport, une enquête ne me déplairait pas trop. Nos électeurs, vous le savez, arrivent au chef-lieu, les uns en voiture, les autres en chemin de fer. Il est parvenu à ma connaissance qu'un gros bonnet du parti libéral anversois s'était rendu près d'un des administrateurs du Grand-Central, lui demandant s'il ne pourrait pas se faire, non pas précisément que le train chargé des électeurs campagnards déraillât, — ce qui pourrait causer mort d'homme, — mais qu'il arrivât en retard, par manque d'eau, de charbon ou toute autre cause inoffensive! (*Interruption.*)

Je ne suis pas autorisé à citer les personnes, mais s'il me fallait une confirmation, j'en trouverais une excellente sur ces bancs.

A cela M. Bara répondit en accusant les catholiques d'avoir commandé un train spécial, dix minutes avant le départ du train ordinaire, dans le but d'empêcher les électeurs libéraux d'arriver en temps au bureau électoral.

Donnons-lui aussi la parole (*Annales parlementaires*, p. 59) :

M. Bara. — On a commandé un convoi spécial qui partait dix minutes avant le train ordinaire organisé pour les électeurs.

M. Jacobs. — C'est moi-même qui l'ai commandé.

M. Bara. — C'est lui-même qui l'a commandé, dit M. Jacobs, allant ainsi au-devant de ce que j'allais dire, et pourquoi?

M. Jacobs. — Pour qu'il n'arrivât pas trop tard.

M. Bara. — Et vous vous imaginez que cette plaisanterie va être crue du public et que 250 électeurs n'auraient pu voter.

M. Jacobs. — 400 électeurs.

M. Bara. — C'est encore plus invraisemblable, que 400 électeurs n'ayant pu prendre part au vote vous imaginez que l'élection eût été validée.

M. Jacobs. — Et l'effet moral?

M. Beeckman. — Les libéraux l'ont fait à Diest.

M. Bara. — M. Pécher vous a mis au défi, monsieur Jacobs, de prouver ce que vous avez allégué.

M. Jacobs. — Adressez-vous au Grand-Central.

Et, plus tard, à la séance du 23 novembre 1876, M. Jacobs, revenant sur cet incident, dit (*Annales parlementaires*, p. 73) :

M. Jacobs. — Lorsque les ouvertures faites lui furent transmises, cet administrateur comprenant ses devoirs, télégraphia à l'employé du Grand-Central à qui incombait la responsabilité de l'arrivée du train : « Si le train arrive deux minutes en retard, vous êtes destitué. »

M. Bara. — C'est une calomnie.

M. Jacobs. — Je vous renvoie l'épithète.

M. Bara. — Quand on apporte des faits à la tribune, on les prouve.

M. Jacobs. — Il n'y a pas tant d'administrateurs au Grand-Central que vous ne parveniez à savoir aisément de qui je veux parler..... Mais ce que j'ai fait pour un train les libéraux l'ont fait pour un bateau à vapeur.....

Jottrand intervint aussi dans ces débats; mais moins heureux dans ses discours depuis qu'il était devenu doctrinaire, il prononça ces paroles aussi triviales que significatives (*Annales parlementaires*, p. 52) :

M. Jottrand. — Que M. le ministre des finances toutefois en soit bien convaincu, le meilleur moyen de fermer *les fabriques de faux électeurs*, c'est de garantir la liberté et le secret du vote; on ne se mettra plus en frais pour faire *fabriquer cette marchandise*, quand on ne sera plus sûr d'en obtenir la livraison.

Les deux vices marchent de pair. On ne se met à faire des électeurs que quand on a le moyen de les faire voter comme on veut.

Détruisez ce moyen, *les fabricants fermeront l'usine.*

M. Malou prononça, à son tour, l'aveu suivant (*Annales parlementaires*, p. 23) :

Si le système de fraude qui a si justement ému la Chambre lorsqu'elle a voté la loi de 1843, venait à se généraliser, le corps électoral serait vicié dans son origine, et la lutte ne serait plus entre les opinions, mais entre les billets de mille francs que l'on peut consacrer à fabriquer des électeurs.

M. Kervyn de Lettenhove eut une vague idée de ce que ces débats avaient de répugnant, car il demanda la clôture, en disant (*Annales parlementaires*, p. 71) :

Il est évident, Messieurs, que la majorité parlementaire ne peut pas prolonger un débat dont la conclusion est dirigée contre la source même de ses pouvoirs.

Tel fut, en 1876, le jugement des censitaires, porté par eux-mêmes sur eux-mêmes.

Jamais aucun parlement n'avait avoué autant de corruption et de honte.

Semblables à deux tricheurs qui se surprennent réciproquement en flagrant délit, les deux partis se mirent d'accord, pour n'être plus forcés, à l'avenir, d'avoir tous deux recours à des tricheries si onéreuses, pour créer une loi dite « du couloir, » qui maintiendrait l'électeur isolé cinq minutes avant le vote.

Catholiques et doctrinaires ne voulaient pas voir, ou plutôt feignaient de ne pas voir que la corruption électorale provenait du suffrage censitaire lui-même, qui, en proclamant que l'argent était la base du droit, devait naturellement faire de l'argent le grand, le seul élément de succès.

Résumons tous ces faits et toutes ces discussions par une citation de Shakspeare :

Hamlet dit :

Il y a quelque chose de pourri dans le royaume de Danemarck.

Disons :

Il y a quelque chose de pourri dans le royaume de Belgique ; « C'est le suffrage censitaire! »

BANQUE
BELGIQUE

CHAPITRE XX

Un sénateur libéral et un représentant catholique. — Procès célèbres. — Condamnation du sénateur. — Réélection du représentant.

Cependant la décadence du Parlement censitaire faisait de rapides progrès. Comme s'il n'eût pas suffi des discours parlementaires pour faire éclater l'absence de sens moral des électeurs et des élus, les procès les plus scandaleux venaient à chaque instant, révéler les turpitudes de l'un ou l'autre des membres de la Chambre et du Sénat.

Il ne se passait guère d'année, sans que plusieurs honorables ne fussent déshonorés.

Une catastrophe financière survenait elle? Un pot-de-vin était-il découvert? Vite on cherchait le représentant ou le sénateur.

Autrefois, un policier célèbre disait : « Cherchez la femme. » A cette époque on disait : « Cherchez l'homme politique. » Il est vrai que souvent on trouvait l'un et l'autre.

C'est ce qui advint, en 1876, au sujet de l'affaire T'Kint de Roodenbeeke, Fortamps et Lolo.

Ces trois personnages étaient : une fille, un sénateur et un gentilhomme.

Le gentilhomme et le sénateur étaient deux escrocs, la fille était de beaucoup la plus honnête des trois.

Le sénateur et le gentilhomme avaient mis en commun leurs escroqueries et leurs amours. Ils passèrent successivement, de la débauche au vol, du vol au faux, du faux au Sénat, du Sénat à la Cour d'assises, où gentilhomme et sénateur furent condamnés.

C'était un homme de haute importance dans la politique belge que ce M. Fortamps : sénateur de Bruxelles, gouverneur de la Banque de Belgique, jadis fondée par Léopold Ier lui-même, il était à coup sûr l'un des chefs les plus importants du parti libéral. On peut dire

de lui, qu'il représentait dans tout son épanouissement la majesté doctrinaire.

Il s'était élevé lui-même à la fortune; il se plaisait souvent à le dire, et souvent aussi, les conservateurs le citaient comme le type de ces hommes, qui, « par leur intelligence, leur travail et leur mérite, » arrivent aux plus hautes positions sociales.

En tous temps, les conservateurs ont aimé à mettre en évidence les hommes comme Fortamps, dans le but de faire croire aux déshérités que, par la patience, la probité et le travail, on peut sortir de la classe des prolétaires, pour entrer dans celle des privilégiés. Vieille légende, peu modifiée de celle du sous-lieutenant, qui achète un château avec ses économies!

En réalité, Fortamps, de même que tous ses cogénères, était arrivé à la fortune par des spéculations, hardies et aléatoires, qui lui avaient valu une haute considération et le mandat de sénateur.

T'Kint de Roodenbeeke (le baron), était un de ces gentilshommes qui sont le type accompli de l'honneur et de la loyauté, jusqu'au moment où on les surprend en flagrant délit d'escroquerie.

L'intimité de T'Kint et de Fortamps était complétée par la douce influence de Lolo, à laquelle ils avaient acheté un palais, où étaient rassemblées les féeries des *Mille et une Nuits*.

Nous n'entrerons pas dans les détails du vol de quinze à vingt millions qui s'opéra pendant nombre d'années, au cours desquelles, T'Kint brillait dans le monde, Fortamps au Sénat et Lolo dans les plus ravissants boudoirs.

Les détails du vol lui-même offriraient peu d'intérêt; ils ne diffèrent pas sensiblement de ceux de l'affaire Langrand, qui peut servir de type à toutes les affaires politico-financières de Belgique.

C'est toujours le même drame ou vaudeville divisé en trois actes principaux :

Premier acte. — Les capitaux attirés par la haute réputation politique du directeur de l'entreprise.

Deuxième acte. — L'argent englouti dans de folles entreprises, et dans des dépenses plus folles encore, pendant que la situation est cachée aux actionnaires par des bilans trompeurs.

Troisième acte. — Les actionnaires, toujours étonnés et désespérés devant les caisses vides.

T'Kint et Fortamps furent condamnés, l'un à quinze ans, l'autre à un an d'emprisonnement. Quant à Lolo, elle ne fut pas inquiétée,

attendu, qu'il fut avéré qu'elle n'avait fait que partager les plaisirs du sénateur et de son ami.

Disons-le, nous sommes écœurés de devoir faire intervenir si fréquemment des personnalités, aussi brillantes et titrées à la surface que contaminées dans le fond, mais on ne saurait trop le dire, l'histoire de la Belgique est l'histoire des privilèges et des privilégiés; la politique fut toujours si intimement liée aux finances, les finances à l'escroquerie et à la religion, qu'il est impossible d'écrire l'histoire des dix dernières années, sans écrire celle des personnages politiques qui ont été condamnés pour malversations.

Continuons donc notre pénible mission et résumons brièvement quelques procès qui émurent l'opinion publique, notamment ceux de M. J. Delaet, membre de la Chambre des représentants.

Ici encore, comme bien on pense, il s'agit de pots-de-vin.

La belle affaire! dira-t-on. Un pot-de-vin de cent mille francs attribué à un député, cela vaut-il la peine d'être cité? Nos mœurs électorales en autorisent bien d'autres!

Soit! Mais écoutez la fin :

Un honnête homme, M. Jean Van Ryswyck, ancien conseiller communal d'Anvers, révéla l'attribution du pot-de-vin faite à M. Delaet.

M. Delaet feignit de se croire offensé.

Il poursuivit Van Ryswyck, et le fit condamner comme calomniateur.

Van Ryswyck fut emprisonné et mourut.

A peine était-il mort, que l'on prouva, que le pot-de-vin de cent mille francs avait été attribué au représentant Delaet.

Les enfants de M. Van Ryswyck intentèrent à leur tour un procès à M. Delaet.

Ici nous allons citer des jugements et des arrêts, mais nous tenons à bien préciser la portée que nous voulons donner à ces documents. Nous n'attachons, comme nous l'avons déjà dit, aucune importance à l'opinion des magistrats, qui n'agissent en général, que d'après des préoccupations de parti, ou les instigations du pouvoir — non — tout ce que nous voulons faire ressortir de ces jugements et arrêts, ce sont *uniquement les faits*, dégagés de toute intervention des juges, et, par conséquent, à l'abri de toute partialité.

Ces réserves formelles une fois faites, voici les jugements et arrêts :

Le 31 décembre 1868, le tribunal de première instance rendit un jugement qui déclara :

1° Que M. Delaet avait abusé de son mandat de député en se laissant attribuer un pot-de-vin de cent mille francs, lors de la rétrocession des terrains militaires à la ville d'Anvers;

2° Qu'il avait fait condamner et emprisonner injustement feu M. Jean Van Ryswyck, ancien conseiller communal d'Anvers, en cachant à la justice la vérité sur cette attribution (1).

Le 7 mars 1870, la Cour d'appel de Bruxelles rendit un arrêt déclarant :

1° Le représentant Delaet coupable de Dol et coupable d'avoir tendu à la justice un piège pour s'enrichir aux dépens d'autrui;

2° Condamnant ledit Delaet, même par corps, à restituer aux enfants de M. J. Van Ryswyck, mort le 5 juillet 1869, la somme de fr. 6,002-59, avec les intérêts;

3° Réhabilitant M. J. Van Ryswyck, que M. Delaet avait fait injustement condamner et emprisonner (2).

Restait la question de savoir si le représentant Delaet avait, en faisant emprisonner injustement Van Ryswyck, occasionné sa mort.

A ce sujet, un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, en date du 19 février 1871, déclara :

1° Que la preuve médicale ordonnée n'a pas été faite;

2° Qu'il est douteux que la mort de Van Ryswyck ait été la conséquence directe et immédiate de l'emprisonnement injuste que Delaet lui a fait subir.

Tous les documents qui précèdent, réunis en brochure (3) par les soins de l'*Association libérale*, furent mis, en 1876, lors des élections législatives, sous les yeux des électeurs censitaires d'Anvers.

Apparemment ceux-ci se dirent :

« L'accusation mensongère, le dol, la fraude, c'est bien tout ce qu'il faut pour être notre député. Nommons Delaet. »

Et Delaet fut nommé à une imposante majorité « représentant du peuple. »

Et c'est en présence de tels représentants élus par les censitaires que les conservateurs osent proclamer que l'honnête peuple belge est indigne de choisir ses députés!

Nous en avons fini avec ces tristes procès et avec les questions personnelles. D'autres personnages politiques furent encore, depuis lors, surpris en flagrant délit de malversation ou d'indélicatesse. Qu'on nous excuse de ne plus raconter leurs hauts faits.

Nous n'avons, d'ailleurs, cité ceux qu'on vient de lire, que parce qu'il importait de constater la valeur immorale du suffrage censitaire et de ses élus.

Nous pensons que désormais l'opinion de nos lecteurs est faite, et nous allons porter nos regards en dehors des Chambres, où les noces d'argent de Léopold II donnèrent lieu à un débordement de courtisanerie tel qu'aucun pays n'en vit jamais.

---

(1) Ce jugement fut confirmé par un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, en date du 31 mai 1869.

(2) Cet arrêt fut confirmé par un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles en date du 31 mai 1869.

(3) Cette brochure fut distribuée à tous les membres de la Chambre des représentants.

CHAPITRE XXI

Les noces d'argent de Léopold II. — Adulations des deux partis conservateurs. — Les fonctionnaires, la magistrature, l'armée et la garde civique. — Manifestations officielles et manifestations dites spontanées. — Manifestation des dames belges. — Distribution de décorations.

A cette époque eut lieu, la célébration des noces d'argent de Léopold II. Catholiques et doctrinaires poussèrent alors jusqu'au génie l'art de l'adulation.

Semblable anniversaire, qui eût été chose très ordinaire dans tout autre ménage que celui de Léopold II, devint, à leurs yeux, le plus grand événement de l'Europe.

Il y eut alors, entre les courtisans des deux partis, comme un concours de flagorneries, dans lequel, hélas! tous les concurrents méritèrent des prix.

Aux yeux de tous ces affolés de « royalisme, » Léopold II avait été l'auteur de tous les événements heureux du passé, et il avait préparé, dans sa haute sagesse, tous les événements heureux de l'avenir.

A voir et à entendre les courtisans de Léopold II, on put alors se convaincre, que si la nature a fixé des limites à la vertu, elle n'en a point fixé à la bassesse et à la flatterie.

Des faiseurs de cantates affirmèrent que la nature entière se réjouissait de cet heureux événement.

Leurs platitudes versifiées leur valurent des prix officiels.

Les représentants et les sénateurs affirmèrent, dans des adresses incohérentes, que si Léopold II n'eût pas régné sur les Belges, ceux-ci eussent été éternellement misérables, alors qu'il était avéré que tous les sujets de Sa Majesté étaient tous très riches, sauf quelques socialistes sans aveu.

Des fonctionnaires, qui se disaient très compétents en matière de « ponts et chaussées, » à raison de l'habit richement brodé qu'ils avaient le droit de porter, affirmèrent solennellement, que c'était grâce à Léopold II que les fleuves avaient daigné couler dans leur lit.

Les militaires affirmèrent, la main sur leur épée, que la seule vue de Léopold II leur inspirait le courage de combattre et de vaincre les ennemis de la Belgique, quel qu'en fût le nombre.

Les magistrats, plus plats que tous les autres, jurèrent, la main sur leur conscience, que le buste du roi, placé dans toutes les salles d'audience, leur inspirait des arrêts d'une justice infaillible.

Après eux, des directeurs et ingénieurs de chemins de fer déclarèrent qu'il était scientifiquement prouvé que c'était grâce à la Providence, amie intime de Léopold, que les trains n'avaient presque pas déraillé et que peu de Belges étaient morts victimes de leur goût pour les voyages.

Enfin, les officiers de la garde civique proclamèrent, en étalant leurs poitrines chamarrées et leurs obésités truffées, que Léopold II avait résolu la question sociale, vu que tous ses sujets vivaient dans la joie et dans l'abondance. Ces obséquiosités, débitées d'une voix de ventre, furent particulièrement réjouissantes.

Cependant, malgré tous les efforts de ces mendiants brodés, Léopold II se fatiguait visiblement des adulations officielles...

Un jour même il en vint au point, de consigner à la porte de son palais, les officiers de la garde civique qui venaient, pour la dixième fois depuis six semaines, protester à ses pieds de l'union indissoluble de la monarchie et de la garde civique.

Ce petit événement mérite une mention spéciale, car les mortifications des courtisans sont, et seront toujours, une des plus douces satisfactions des hommes libres.

C'était le 15 août 1878. Un grand *Te Deum* devait être célébré à l'église de Sainte-Gudule en l'honneur du roi. C'était le troisième depuis un mois.

Les officiers de la garde civique de Bruxelles, qui appartiennent, en très grande majorité, à l'opinion libérale, étaient vexés de voir les flagorneries des catholiques prendre une place encombrante dans le concert des louanges qui montaient vers le trône.

Ils résolurent de ne pas assister au *Te Deum*.

Mais à peine cette résolution était-elle prise, qu'ils eurent des remords!

Si Léopold II considérait leur abstention comme une marque d'indifférence à son égard ?

Cette pensée seule leur donnait le frisson.

Qui sait! Le roi, indigné, priverait peut-être, à l'avenir, les abstentionnistes de décorations, d'invitations aux soupers et aux fêtes de la cour!

Il y avait de quoi empoisonner la vie entière d'un officier de la garde civique. A tout prix, il fallait éviter ce malheur.

Avec cette rapidité d'exécution qu'inspire l'approche d'un grand péril, les officiers de la garde civique se réunirent à l'hôtel de ville, et décidèrent, par acclamation, qu'ils se rendraient au palais où, prosternés devant le roi, ils affirmeraient « l'union indissoluble, etc. » (1).

Il est vrai que, huit jours auparavant, ils avaient encore affirmé « l'union indissoluble... » Mais qu'importe!

Tout! plutôt que de se laisser soupçonner d'indifférence envers Léopold le Bien-Aimé.

Une pluie fine et pénétrante tombait depuis deux jours, et pour ne pas nuire au prestige militaire, les officiers n'avaient pas osé arborer le parapluie.

Les ignorants! ils ignoraient que le parapluie fait presque partie des armoiries de la maison d'Orléans !

Ils arrivèrent devant le palais, tout grelottants, tout frissonnants, tout trempés, mais pleins d'un enthousiasme intérieur...

Un sourire, une parole affable du souverain les paierait de toutes ces peines !

Horrible déception! Une consigne sévère défendait l'entrée du palais.

Après d'éloquentes suppliques, il fut permis à deux officiers d'entrer au palais, afin de prier le roi de recevoir leurs compagnons d'armes.

Une heure s'écoula pleine d'anxiétés.

Les deux officiers ne sortaient pas.

Et la pluie tombait toujours.

---

(1) Cette phrase : « Union indissoluble de la Nation et de la Dynastie » reviendra souvent dans ce récit.

Il est peut-être intéressant de savoir quel en fut l'auteur : ce fut Léopold II lui-même !

Répondant un jour à M. A. Picard, président du Conseil provincial, qui venait le congratuler, il lui dit :

« En faisant de notre jubilé une fête nationale, la grande famille belge affirme, d'une manière émou-» vante pour nous, les liens indissolubles qui unissent la Dynastie à la Nation. »

Depuis lors, en bons courtisans, tous les discoureurs officiels répétèrent la phrase de Léopold de Saxe-Cobourg. Elle devint ce que, dans les concours de musique, on appelle « le morceau imposé. »

Les noces d'argent : manifestation des dames.

Enfin, au bout d'une heure et demie, les deux officiers apparurent à la porte du palais.

Il se passa alors une scène indescriptible :

Tandis que les officiers, devenus spongieux sous la pluie battante, se précipitaient vers la porte du palais, les larbins de la cour, accourus en nombre, les repoussaient avec brutalité.

Au milieu de ce désordre, les deux officiers envoyés en ambassadeurs ne parvenaient pas à se faire entendre.

Enfin, la triste vérité fut révélée.

La troupe, consternée, apprit que les deux officiers, après une heure d'attente, avaient été introduits, non près du roi, mais près du grand maréchal du palais. Là, ce laquais en chef, sans même leur offrir de s'asseoir, leur avait tenu ce langage :

Sa Majesté ne veut pas recevoir les officiers de la garde civique, ni même leurs délégués. Il y a huit jours à peine qu'elle a reçu leurs protestations de dévouement. Elle estime que les manifestations de ce genre, pour rester solennelles, ne doivent pas être si souvent renouvelées (1).

En bons courtisans, les officiers se retirèrent humblement, en se promettant de chercher, à l'avenir, une manifestation plus agréable à Léopold II.

Chose incroyable mais vraie ! Le lendemain, nous entendîmes, dans la grande salle de lecture de la Chambre, un représentant qui faisait partie de la troupe repoussée par les laquais, proclamer que Léopold II avait donné, la veille, une preuve de « haute sagacité politique. »

Nos intentions étaient bonnes, ajouta-t-il, mais la réflexion si fine et si juste de Sa Majesté nous fit voir que notre démarche était inopportune. Nous avons eu le courage (!) de reconnaître notre erreur.

Les bassesses humaines seront donc toujours les mêmes !

Involontairement, en entendant ces serviles, on se rappelait le mot de Tibère : *O homines ad servitutem parati!*

Un jour vint où les empereurs romains se proclamèrent dieux. Quoi d'étonnant ! Leurs courtisans ne leur accordaient-ils pas des vertus surhumaines ?

Y a-t-il quelque chose de changé dans l'humanité ? Ces rampants, qui allaient jusqu'à s'enorgueillir des affronts qu'ils venaient de subir, ne semblent-ils pas s'offrir à être les prêtres flamines de Léopold II, devenu demi-dieu à son tour ?

---

(1) Ces paroles sont absolument textuelles.

Et pourtant, ces hommes qui avaient l'outrecuidance de se dire représentants de l'honnête peuple belge, avaient étudié l'histoire! Jeunes encore, on leur avait appris, sur les bancs de l'école, à flétrir les courtisans et à admirer la fierté républicaine. Comment étaient-ils arrivés à ce degré d'aplatissement?

L'explication est simple : la royauté a engendré, en tout temps et en tous lieux, la flatterie. Autour d'elle s'établit comme une émulation entre les courtisans.

C'est ainsi que l'on voit se renouveler, à près de deux mille ans d'intervalle, les mêmes scènes de servilisme.

Le théâtre seul est changé.

Il y a deux mille ans, un empereur, qui commandait au monde entier, exerçait sur ses flatteurs une fascination troublante qui les jetait à genoux.

De nos jours, Léopold Cobourg, petit-fils d'un principicule allemand et de Philippe-Égalité, fait tomber à plat ventre, devant son auguste majesté, des représentants de la Belgique censitaire, fascinés par des faveurs de toute nature, des décorations et des honneurs !...

Il y a donc des morts qu'il faut tuer! Il y a donc une inexorable métempsycose, qui fait revivre les vieux sénateurs de Rome dégénérée sous les chamarrures des députés et des sénateurs belges !

Plus odieux jadis, plus ridicules aujourd'hui, ce sont bien les mêmes : ils parlent le même langage, ils portent la même livrée.

Ecoutez-les : Les Romains de la décadence aimaient à se dire les descendants de Caton et des Émile; les députés et sénateurs belges se glorifient d'être les petits-fils des fiers communiers des Flandres.

Voyez : Un M. Lippens, de Gand, représente Jacques Van Artevelde !

Un Jottrand représente l'héroïque Agneessens!

La lecture des journaux était plus attristante encore que la vue des personnages officiels.

La presse qui, à une ou deux exceptions près, était entre les mains des catholiques et des doctrinaires, se prosternait aux pieds de Léopold II.

On eût dit qu'un concours de platitude était ouvert entre les journaux des deux partis.

A l'exemple du roi d'opérette qui, en passant au milieu de ses courtisans prosternés, s'écrie :

Très bien ! deux doigts plus bas qu'hier!

Léopold eût pu dire, à la lecture des journaux catholiques et doctrinaires :

Très bien! trois doigts d'aplatissement de plus qu'hier!

Le goût, et l'on pourrait presque dire le besoin, de l'adulation se généralisait.

La courtisanerie officielle qui, dans le principe, n'avait atteint que les hommes, s'étendit bientôt aux femmes et aux enfants.

Une manifestation, bouffonne entre toutes, telle qu'on n'en vit jamais de semblable dans aucun pays, fut organisée, d'abord par les dames de la cour, puis par les femmes des fonctionnaires, bientôt suivies par celles des gardes civiques, et enfin par toutes les femmes de la bourgeoisie entraînées dans un courant de flatterie qui semblait irrésistible.

Cette manifestation, qualifiée alors de « manifestation des dames belges, » suffirait, à elle seule, à prouver jusqu'où le principe monarchique peut entraîner certaines personnes qui, dans les circonstances ordinaires de la vie, n'ont pas tout à fait perdu le sens commun.

Nous trouvons dans nos notes quelques articles destinés, à cette époque, au journal *la Chronique*, et dont quelques-uns seulement ont paru, sous le titre de « Miasmes politiques. »

Nous en détachons, sans rien y changer, l'article suivant, que j'écrivis au moment même où eut lieu cette scène comique, et qui, par conséquent, retrace mieux la physionomie de cette triste époque de notre histoire, que nous ne pourrions le faire aujourd'hui.

Le voici :

Décidément, les banales flatteries du jour de l'an sont dépassées. Si nous n'y prenons garde, nous allons entrer dans une période de gâtisme irrémédiable, à moins que nous n'y soyions déjà.

Depuis un mois, on n'entend plus parler que de l'union de la nation et de la dynastie.

Jamais orgue de barbarie n'a moulu, avec une plus lamentable obstination, un refrain obsédant.

Que le roi parle, se taise, se mouche, qu'il mange, boive, dorme ou éternue, c'est toujours une preuve d'union de la nation avec la dynastie.

La seule marque d'union dont on ne parle pas, c'est l'émargement de la liste civile, probablement parce que c'est la plus incontestable.

La semaine dernière, nous avons assisté à un spectacle étrange, qui

a reculé de plusieurs kilomètres les bornes du ridicule connues jusqu'aujourd'hui, même en Belgique.

Les dames belges, trouvant absolument insuffisantes les preuves d'union, données jusqu'à ce jour par le sexe qui a seul l'honneur de faire partie de la garde civique, ont voulu y aller, elles aussi, de leur manifestation.

Ne se sont-elles pas avisées de se réunir, la semaine dernière, en bataillons, drapeau en tête, avec serre-files (un seul *l*, mesdames !), capitaines, colonels, etc., amazones sans chevaux, gardes civiques sans panaches, politiques sans mandat, ridicules, en un mot, ridicules comme tous ceux ou celles qui méconnaissent leurs aptitudes et leur destination.

Mme Anspach, femme du bourgmestre de Bruxelles, avait été nommée « générale » de la troupe. A elle revenait l'honneur de prononcer le discours qui affirmait « l'union de la nation et de la dynastie. »

Les bourgmestres des villes et villages qui avaient envoyé des déléguées, étaient de droit capitaines de cette nouvelle milice, et les échevins en étaient les lieutenants.

Un bataillon spécial, en tête duquel marchait la générale-présidente, portait, sur un coussin de soie frangé d'or, la couronne de diamants (1) qui devait être offerte à la reine comme gage de l'union, etc.

On dit que cette manière d'affirmer l'union est celle que préfèrent entre toutes nos bien-aimés souverains.

Or donc, le 22 août, à deux heures de relevée, par une température lourde et accablante, sous un soleil torride, qui traversait les ombrelles

---

(1) Voici la description de la couronne, telle qu'elle fut faite par la royaliste et doctrinaire *Gazette* :

« Sur un élégant coffret de satin bleu, surmonté d'un coussin semblable, est exposée, dans le cabinet du bourgmestre, la couronne offerte à S. M. la reine.

« Ce n'est point une couronne dans le sens propre du mot, c'est, sous forme de couronne, le couronnement d'une coiffure. Le cercle est composé de trois rangs de diamants; le rang du milieu en saillie est formé de diamants plus gros. Diamants est ici pour « brillants » bien entendu.

« Au dessus de ce triple cercle s'arrondissent des palmettes fort élégantes, montées à écailles, d'un goût et d'un travail exquis en semis de brillants simulant des plumes d'autruche.

« Donc rien de trop officiel. S. M. la reine pourra porter sa couronne dans toutes les fêtes. Les palmettes vont en décroissant d'avant en arrière. La plus élevée a de chaque côté deux superbes brillants-châtons montés séparément et qui sont très mobiles sur leur monture illusion.

« Sous cette palmette principale est une pierre, placée là comme un écusson, qui ne pèse pas moins de 23 1/4 carats et coûte seule quarante-cinq mille francs. La taille en est admirable et l'éclat extraordinaire.

« Le diamant très beau qu'a offert M. de Morgan, fait par derrière pendant à cette pierre principale.

« L'œuvre est artistique au possible et fait honneur à M. Charles Bula (celui qui devait être plus tard

et inondait de sueur le visage des manifestantes, un millier de dames, portant à profusion des rubans tricolores, étaient réunies sur la place du Parc, en face du palais du roi.

Ces dames, après beaucoup d'ordres, contre-ordres, marches et contre-marches, se divisèrent en cinq corps de troupe.

En tête de chacun de ces cinq corps marchait une musique militaire, précédée d'un immense drapeau.

La musique des chasseurs-éclaireurs et une partie de ce corps spécial, marchait en tête du premier bataillon, commandé par la générale-présidente, Mme Anspach, de Bruxelles.

M. Stoefs, général de la garde civique, le type le plus accompli du bourgeois « qui joue soldat et qui croit que c'est arrivé, » venait ensuite.

De mémoire d'historien, on ne vit jamais rien de plus drôle que les allures fracasses que se donnait le brave homme.

Il marchait seul et semblait dire: « Moi seul, moi, dis-je, c'est assez! »

Bien crêté en panache, le sabre au clair, on eût dit Roland prêt à affronter une armée entière.

O Monnier! immortel créateur de M. Joseph Prudhomme, pourquoi es-tu mort avant le 13 août 1878!

Tu aurais vu ce bon M. Stoefs, ton Joseph Prudhomme, tu l'aurais vu vivant, marchant, cambré, décoré, plus drôle encore, d'un comique plus intense, plus classique que tu ne l'avais créé toi-même!

Telles étaient les pensées qui envahissaient notre esprit à la vue de l'inoubliable M. Stoefs, « cavalier seul » à la tête des vaillantes dames belges, dans cette journée mémorable...

Mais passons...

La musique de l'artillerie de la garde civique marchait en tête du 2e corps de troupe, commandé par la « vice-présidente colonelle du Hainaut, » Mme Dolez. Elle avait à ses côtés MM. Janlet, capitaine aux chasseurs-éclaireurs, et Cnaps, capitaine à l'artillerie. Les dames

---

le bourgmestre de Bruxelles). Cela n'est pas seulement d'une rare magnificence, cela est aussi un chef-d'œuvre de grâce. On vante toujours les merveilles de bijouterie de la renaissance, mais on ne trouverait pas mieux dans les musées ni dans les anciennes collections royales.

« Quant à la traîne, confiée aux soins de MM. Baert et Cie, c'est du « Bruxelles classique, » ancien réseau qu'on ne fait plus, parce qu'il y a plus d'artisans que d'artistes, et plus d'acheteurs que de connaisseurs.

« On le travaille par morceaux d'un pouce carré, réunis ensuite avec une patience et un art infinis.

« Chacune des neuf écailles ou pointes a pour ornement les armes d'une province : le dessin montre ensuite les armes des villes et le fond est semé de petits lions. Ce qu'il faut voir c'est l'étonnant fini des moindres détails. La couronne coûte 100,000 francs, la traîne 12,000 francs. »

(*Gazette* des 16 et 17 août, 8e année.)

manifestantes de la province du Hainaut, qui suivaient, se faisaient remarquer entre toutes par la profusion des rubans tricolores.

Venait ensuite la musique des chasseurs belges, qui précédait le 3e corps de troupe, composé des manifestantes des provinces de Liége et de Namur.

Mme Mottard, de Liége, deuxième vice-présidente capitaine, entourée de MM. Bruyninckx, capitaine aux chasseurs-éclaireurs, Hellemans, lieutenant à l'artillerie, et Oscé, lieutenant aux chasseurs belges, commandait ce corps d'élite, qui se faisait principalement remarquer par l'ardeur et l'enthousiasme des manisfestantes.

Le 4e corps d'armée, précédé de la musique de l'artillerie de la garde civique, était commandé par Mme De Wael, d'Anvers. Il comprenait spécialement les dames des provinces d'Anvers et du Limbourg (1).

Un incident qui surgit dans un des bataillons de ce corps d'armée, et qui dégénéra bientôt en véritable émeute, mit toute l'armée en désordre et faillit compromettre la manifestation tout entière.

Il se produisit au sujet de la coiffure, des chapeaux et des bonnets des dames de la Campine.

On connaît l'originalité de ces coiffures, qui ressemblent, à s'y méprendre, à celles que portent les dames néerlandaises.

Or, il advint que certaines dames, parmi lesquelles on comptait des chefs de corps, trouvèrent ces coiffures inconvenantes et peu conformes à l'étiquette des cours.

La commandante pour Anvers soutint courageusement la coiffure de ses subordonnées, qui, d'après elle, étaient des coiffures d'une forte conviction royaliste..... Les bourgmestres et officiers mâles intervinrent..... L'émeute, un moment triomphante, se calma et les dames de la Campine, ornées de leurs coiffures, restèrent dans les rangs aux cris de : « Vive la Campine! Vive la reine! »

Venait enfin le 5e corps de troupe, de beaucoup le plus nombreux et le plus imposant. Il était composé des dames des deux Flandres et du Luxembourg et était commandé par Mme Lippens-de Kerckhove de Denterghem.

Les manifestantes se faisaient remarquer par leur haute stature, la majesté de leur tournure, et plus d'une parmi elles rappelait les formes qui avaient jadis inspiré le mâle génie de Rubens.

Dans ce dernier corps d'armée, un incident tout différent de celui que nous venons de raconter se produisit.

---

(1) Voir pour l'authenticité de ces détails l'*Etoile belge* du 13 août 1878, édition du matin.

Le droit d'accompagner la troupe des dames flamandes, était revendiqué par un nombre d'officiers de l'armée et de la garde civique, double du nombre réglementaire... Aucun des officiers ne voulait céder ses droits. La discussion s'enflammait, elle avait lieu sous les yeux des belles Flamandes et sous un soleil torride... Cette fois encore la manifestation allait être compromise, quand un bourgmestre (l'histoire, hélas! n'a pas conservé son nom) eut une idée sublime : il proposa d'autoriser tous les solliciteurs à accompagner les belles déléguées des Flandres.

Enfin, après deux heures employées à une organisation si laborieuse, l'armée était rangée en bon ordre. On n'attendait plus pour partir que l'ordre de la reine, annonçant qu'elle était disposée à passer la revue. Par malheur, cet ordre n'arrivait pas. Ce retard faillit encore, au dernier moment, tout compromettre.

On remarquait, depuis une demi-heure, que les conversations devenaient très vives et très animées dans les trois premiers corps d'armée.

Voici ce qui s'y passait :

Toutes les dames qui composaient ces trois premiers corps d'armée n'avaient pas, tant s'en faut, la majestueuse stature des déléguées des Flandres, et le hasard, ce grand sceptique, s'était plu à réunir dans le même bataillon des géantes et des naines, de grosses mamans cubiques, dont les appas encombrants faisaient éclater le corsage, et de vieilles demoiselles dont la sèche maigreur perçait à travers la robe des dimanches.

Elles voulaient se séparer, mais la discipline s'y opposait. Alors c'étaient des regards de critique, de mépris, des sourires moqueurs. C'étaient les toilettes discutées, les bijoux contestés. C'étaient enfin les conversations acerbes :

— Conçoit-on une pareille toilette aux couleurs criardes!

— Est-ce là une toilette qui manifeste l'union de la nation et de la dynastie ? Rien ne rappelle les couleurs nationales !

— Le roi n'aime pas le blanc.

— Permettez, Madame, c'est le jaune.

— Le jaune, c'est la couleur du pape.

— C'est aussi celle de certains maris !

— Madame !

Alors les bourgmestres d'intervenir. La chaleur augmentait la confusion. Ces pauvres bourgmestres faisaient de vains et surhumains efforts pour mettre en ordre leurs escadrons enjuponnés et, plus d'une

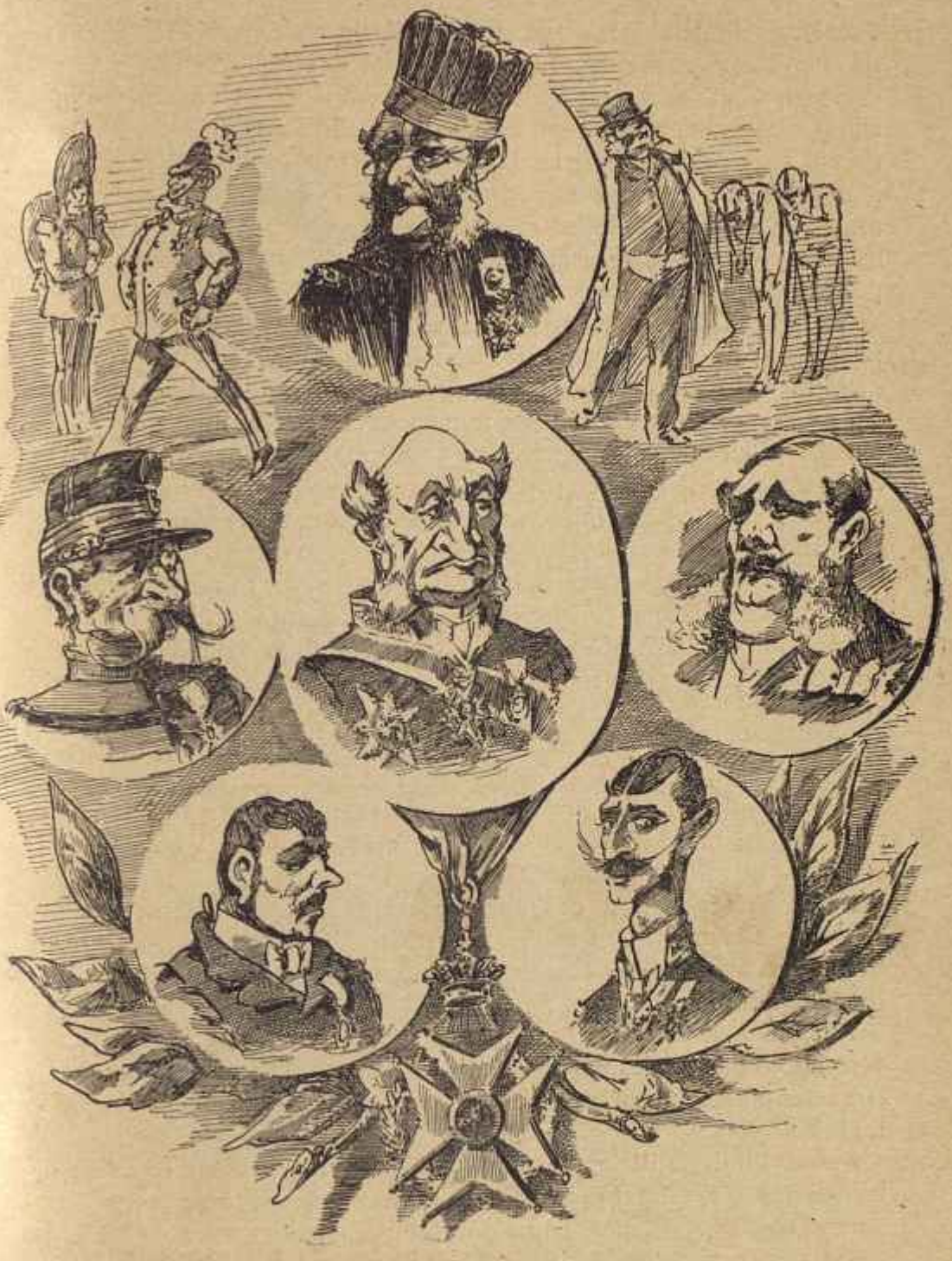

Les noces d'argent : les décorations.

fois, leur galanterie fut mise à la plus rude épreuve, par l'indiscipline de leurs élégantes milices.

Enfin, à quatre heures et demie, l'ordre du départ fut donné : la troupe s'ébranla, toutes ces dames se cambrèrent, les plumes et les rubans flottèrent au vent; les bourgmestres transpirants jetèrent sur leurs troupes ce dernier regard d'aigle que le général jette sur son armée au moment de la bataille, et, manifestantes et bourgmestres, sous les yeux ébahis des frères, des pères, des maris qui restaient à la porte, entrèrent sous les voûtes du palais.

Ah ! Mesdames, vous qui quittiez le foyer, où vous étiez si bien, pour ce palais, où vous paradiez si mal, vous qui abandonniez à tort à vos maris les soins du ménage et des enfants, dites, n'eussiez-vous pas dû, au moins, donner à cette reine, femme et mère comme vous, une plus haute idée de votre esprit et de votre cœur ? Au lieu de lui offrir une parure qui flatte la coquetterie, n'eussiez-vous pas dû lui offrir de faire en commun une bonne, une honnête action : la fondation d'une crèche, d'une école gardienne, d'une institution pour des filles pauvres ? C'eût été une grande et belle union avec la dynastie ; mais ces idées saines ne viennent pas à l'esprit de ceux ou celles qui entrent dans le palais des rois. Sans vous en douter, vous sentiez que ce n'est point là que se font les bonnes actions, mais bien les dépenses folles, les sottises et les courtisanneries ! Vos tentatives gauches d'imiter les hommes nous ont fait sourire, les bijoux offerts à une reine cinquante fois millionnaire, ont excité notre indignation et ont diminué dans nos cœurs le respect et l'affection que nous avions pour vous. C'est une revanche à prendre, ô dames belges, dans une future fête républicaine qui sera, elle, grande, utile et émouvante.

La reine répondit à cette manifestation burlesque, d'une façon conforme à la vanité bourgeoise, et surtout d'une façon peu coûteuse.

Elle fit frapper (15 centimes la pièce) une médaille destinée à chacune des manifestantes.

Elle pensa, avec raison, que si les Belges mâles étaient si avides des décorations distribuées par son mari, les dames belges ne devaient pas être insensibles à une décoration dont la reine s'était attribué la grande maîtrise.

Aujourd'hui, la Belgique compte, dans chaque commune, une femme décorée. C'est une supériorité incontestable sur toutes les autres nations, qui en sont encore à ne décorer que les hommes.

Un dernier mot sur la manière dont on s'y prit pour réunir les cent mille francs, coût de la parure offerte à la reine.

La souscription était de 25 centimes. Les grandes dames de la bour-

geoisie ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'il leur serait impossible de réunir cette somme dans le monde aristocratique et bourgeois.

Que faire ?

Mon Dieu ! une chose bien simple : aller dans tous les magasins demander — il serait plus exact de dire exiger — la cotisation des demoiselles de magasin, ouvrières, femmes de service, etc.

Le refus, faut-il le dire, était impossible.

Qui aurait voulu s'exposer à perdre sa place, si modeste fût-elle, pour la somme de 25 centimes ?

Pour ces pauvres petites bourses de petites ouvrières, c'était bien quelque chose pourtant que ces 25 centimes; mais bah ! on préleva ces quelques sous sur la modeste épargne.

Certes, ce ne fut pas « l'union de la nation avec la dynastie » cobourgeoise qui fit ouvrir ces petits porte-monnaie, mais bien la pression où plutôt l'éternelle oppression des forts contre les faibles.

Toujours est-il que, non seulement la parure fut achetée, mais encore qu'on y ajouta une traîne en dentelle, et que les journaux proclamèrent que la souscription avait été enthousiaste, unanime et... spontanée !

Huit jours après cette manifestation, on n'entendait plus que les lointains échos des réclamations des dames manifestantes, écrivant à l'*Étoile belge*, qui en perdait la tête, que c'était à tort que l'on avait désigné Mme Vandevale-Vandenbosche comme déléguée de Vanbrechteghem, Mlle Crotteux comme déléguée de Villereille-le-Sec, et encore la veuve Vandenvonghem-Van Passchere comme déléguée de Neder-Over-Humbeek; que c'était, au contraire, Mmes Blockmans-Trimpenninckx et Vandendriesche qui étaient déléguées de ces localités; qu'une erreur regrettable avait fait inscrire, au contraire, comme déléguée de Bracht-Marie-Leerne, Mme Van Bambecke-Verbeek et non Mme Van Schelferghem-Devos, etc. (1).

Quels documents importants pour le futur historien de la Belgique !

Il est à peine besoin de dire que parmi les fêtes organisées à l'occasion des noces d'argent, figura la fête de la distribution des décorations.

Il n'est rien dont le bourgeois belge soit plus friand que de la croix de l'ordre de Léopold. On en fait une consommation insensée, surtou[t]

(1) Consulter pour l'authenticité des détails relatifs à la manifestation des dames belges, l'*Etoile belge* du 13 avril 1878, édition du matin, et les numéros suivants.

avant et après les élections. C'est un des moyens les plus énergiques de gouvernement.

Tous ceux qui ont soutenu le ministère sont décorés. Ceux qui promettent de le soutenir le sont aussi. Des assemblées tout entières sont décorées, telles que la Chambre et le Sénat, par exemple (1); les bourgmestres, s'ils sont influents, sont décorés; les notaires, s'ils ont une grande clientèle; les gardes civiques, s'ils ont un grade; tous les magistrats, à partir du titre de juge-suppléant.

La décoration atteint aussi tous les hauts fonctionnaires, les officiers supérieurs, et enfin tous les Belges qui ont un demi-million de fortune.

Un seul prolétaire fut décoré dans l'espace de cinquante-cinq ans : ce fut Veekmans, le meurtrier de Gillis. Nous avons dit dans quelles circonstances.

Mais revenons à la distribution de croix qui eut lieu à l'occasion des noces d'argent.

Elle eut lieu, en grande pompe, au temple des Augustins.

Rien de plus écœurant que cette fête.

Le temple des Augustins était bondé. Au fond se dressait une estrade sur laquelle figuraient des hommes chamarrés. A droite, la musique des pompiers; à gauche, les femmes des fonctionnaires et des futurs décorés.

Comme intermède, on distribua quelques médailles à quelques ouvriers ou plutôt à quelques contre-maîtres. Ces derniers avaient été choisis sur une liste dressée par les patrons.

Ces pseudo-ouvriers, auxquels la bourgeoisie infiltrait le goût de sa vaniteuse monomanie, étaient, cela va sans dire, ceux qui s'étaient signalés par un zèle inconsidéré envers leurs patrons et une animosité plus inconsidérée encore envers leurs compagnons de travail.

Ils n'avaient, bien entendu, jamais fait partie d'une grève; c'étaient des hommes dévoués à leurs maîtres et qu'il fallait encourager. Ils paraissaient toutefois gênés et s'essayaient gauchement à prendre des airs d'importance, tandis que « les chevaliers de l'ordre de Léopold » les regardaient avec des sourires étonnés et protecteurs.

Il y avait dans cette salle comme un affreux mélange d'orgueil et d'aplatissement.

Au demeurant, on ne décernait pas à ces ouvriers des décorations de l'ordre de Léopold, mais bien des « médailles » dites ouvrières..... comme qui dirait des décorations pour domestiques.

---

(1) Pour éviter ce désagrément, j'ai dû prévenir le ministre de l'intérieur que je me verrais forcé de lui renvoyer la décoration si elle m'était décernée.

Ces malheureux satisfaisaient leur vanité à part, comme les larbins qui dinent à l'office.

A un moment donné, il se fit un grand mouvement dans l'auditoire. Une porte s'ouvrit et un homme, orné d'une grande barbe et d'un grand nez, costumé en général et traînant une jambe, accompagné d'autres hommes luisants comme des orphéons, apparut.

Aussitôt des cris, des hourrahs d'éclater. La salle s'écroulait, les oreilles tintaient aux cris de : « Vive le roi! »

L'émotion un peu calmée, S. M. daigna sourire, voulut bien saluer et dire aux personnes qui l'entouraient des paroles que les journaux du lendemain affirmèrent avoir été très affables.

Alors quelques hommes s'approchèrent du roi. Ils rougissaient et pâlissaient tour à tour, comme des écoliers qui vont recevoir une semonce. Le roi leur remit un objet rond, blanc et luisant, qu'on appelle décoration, en leur adressant des paroles de plus en plus affables, comme le sont toutes celles que prononce S. M.

Ce qui nous frappa alors, ce qui nous impressionne encore après dix années, c'est l'absence de dignité chez ces hommes qu'on veut grandir par la décoration vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis des autres.

Prosternés plutôt qu'inclinés en face de S. M., ils souriaient et tournaient vers elle des regards langoureux, comme des cagots en face d'une madone.

Un sourire bête et forcé était continuellement empreint sur leur figure. S. M. daignait-elle leur parler, alors ils s'inclinaient davantage encore, se troublaient, balbutiaient, et nous aurions voulu pouvoir leur crier, tant ils faisaient pitié à voir : « A plat ventre donc! »

Ce moyen d'avilir les hommes en prétendant les rehausser, pratiqué avec beaucoup d'adresse, depuis un demi-siècle, en Belgique, a produit beaucoup de ravages. Qui pourrait dénombrer le nombre des consciences vendues, des convictions trahies, des votes achetés, des viles complaisances obtenues, des services innommés rendus, le tout pour ce jouet brillant?...

La petite fête des décorations clôtura les noces d'argent.

L'aristocratie et la bourgeoisie belges étaient heureuses!

Entouré des hourrahs des fonctionnaires, des officiers de la garde civique et des décorés, Léopold II rentra dans son palais, persuadé qu'il était le roi le plus sage du monde, la Belgique le plus heureux et le plus décoré des peuples, et lui-même le plus aimé des rois, puisqu'il lui suffisait de paraître et de sourire, pour faire le bonheur de « ses sujets. »

Tout à coup, alors que la Belgique officielle, à peine sortie des

flagorneries et des fêtes, était encore prosternée devant son roi, un épouvantable coup de grisou éclata, comme un coup de tonnerre souterrain, dans le Borinage.

Cent vingt-deux victimes ensevelies, des mutilés, des mourants, des larmes et des sanglots, tel fut le lugubre écho qui de dessous terre, sembla répondre, à la Belgique censitaire heureuse et triomphante!

Mais avant de faire le récit de cette épouvantable catastrophe, nous devons reprendre l'histoire parlementaire que nous avons interrompue à la fin de l'année 1876.

CHAPITRE XXII

Progrès effrayants de la corruption électorale. — Loi sur les fraudes électorales et le secret du vote, dite « Loi du Couloir. » — La corruption des électeurs et des candidats démontrée, une fois de plus, par les discussions à la Chambre.

Nous avons vu comment les deux partis conservateurs, après avoir réciproquement constaté la corruption électorale qui les rongeait l'un et l'autre, se trouvèrent d'accord pour édicter une loi électorale qui assurât plus de liberté à l'électeur, en l'isolant au moment du vote.

La facilité avec laquelle on avait pu jusqu'alors corrompre l'électeur censitaire, avait élevé le prix des élections à un tel taux, que les associations et les hommes politiques se ruinaient au profit de quelques milliers d'électeurs sans scrupules.

En augmentant les difficultés de corrompre l'électeur, les élus du cens espéraient diminuer les frais des élections.

Erreur profonde! Ils n'aboutirent qu'à changer le mode de corruption et à le rendre plus onéreux encore.

Autrefois, lorsqu'on pouvait accompagner l'électeur jusqu'à l'urne, les grands propriétaires, les banquiers, les bourgmestres et autres influents agissaient autant par menace et par crainte, que par séduction.

Après la loi de 1877 sur les fraudes électorales et le secret du vote, ils ne purent plus agir que par séduction. Or, ce dernier moyen est le plus onéreux.

En effet, employer la contrainte ou la menace, cela ne comporte, en général, aucune dépense d'argent, tandis que toute séduction entraîne fatalement avec elle une dépense.

Aussi les distributions d'argent et les dîners prirent-ils, après la nouvelle loi, un nouvel essor.

Dans plusieurs provinces, notamment à Anvers, on avait imaginé

un moyen de corruption très ingénieux : on coupait les billets de banque en deux. Le corrupteur gardait par devers lui la moitié du billet, le corrompu gardait l'autre. Ils se surveillaient ainsi l'un l'autre, jusqu'après l'élection. En attendant, chacun d'eux, muni d'un demi-billet de banque, n'avait qu'une non-valeur.

Le candidat corrupteur était-il élu, il remettait à l'électeur corrompu la seconde moitié du billet. Était-il battu, il se vengeait de l'électeur en lui refusant la seconde moitié du billet, qui, seule, donnait de la valeur à la première moitié.

Jusqu'au jour de l'élection, l'électeur corrompu avait tout intérêt à faire une propagande active en faveur du candidat. Souvent, le billet était de cinq cents francs, parfois même de mille, suivant l'importance de l'électeur.

Dans le Hainaut et la province de Namur, ce furent les dîners qui furent principalement employés comme moyens de séduction.

A Charleroi, on vit les censitaires dîner, aux frais du candidat, avec toute leur famille.

A Mons, on alla jusqu'à ajouter à la carte d'invitation à dîner, le « menu, » ainsi que l'atteste le billet suivant, absolument authentiques :

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous adresser une invitation à dîner, pour mardi 8 juin.

Ci-contre le menu et l'adresse du restaurant.

Pour le comité de l'*Association Constitutionnelle et Conservatrice de l'arrondissement de Mons :*

Le Trésorier,
A. WINS.

MENU

POTAGE
DEUX PLATS DE VIANDE
DESSERT
1/2 BOUTEILLE DE VIN

Chez M. A. Gerhaert, *Comte de Hainaut,* Grand'Rue.

Dans certaines localités, les agents électoraux promettaient que le champagne et le bourgogne seraient servis à discrétion.

En un mot, tous les goûts, tous les désirs, on peut même dire tous les vices des électeurs, furent exploités, aussi bien la cupidité et la gourmandise que la vanité et l'ivrognerie; de telle sorte qu'après la loi qui

PAUL JANSON

séquestrait l'électeur au moment du vote, encore plus qu'auparavant, la corruption la plus éhontée présida aux élections.

Quoique la plupart de nos lecteurs connaissent la loi électorale de 1877, dite « loi du couloir, » nous croyons devoir esquisser très succintement les principales dispositions de cette loi, ainsi que les discussions auxquelles elle donna lieu.

L'article 1er dit :

Les candidats doivent être proposés au moins cinq jours francs avant celui où le scrutin doit avoir lieu.

Disposition absurde et immorale, qui enlève au corps électoral le droit de choisir, jusqu'à la dernière heure, son représentant.

Survienne un fait d'indignité quatre jours avec l'élection, le candidat présenté doit, malgré son indignité et la volonté de l'électeur, être élu, car on ne peut valablement voter pour un autre.

C'est ainsi, que si un candidat sans concurrent, commettait un crime, quatre jours avant l'élection, par exemple; s'il tuait sa femme, comme l'a fait le représentant Vandersmissen, il n'en devrait pas moins être élu député.

Cette conséquence est odieuse et immorale; il en est une autre qui provoquera, à coup sûr, l'hilarité ou l'ahurissement de ceux qui, plus tard, liront l'histoire parlementaire de la Belgique. Cette conséquence, la voici :

Si le candidat meurt cinq jours avant l'élection, le corps électoral doit néanmoins voter pour le candidat mort. Tout vote donné à un vivant serait nul, le mort seul peut obtenir un vote valable !

Nous devons dire que cette disposition funambulesque, qui mériterait, à nos étranges législateurs, une place non dans un Parlement mais dans un asile d'aliénés, ne fut pas admise à l'unanimité.

Écoutons cette discussion, dont nous recommandons le côté omique aux vaudevillistes du Palais-Royal :

M. Woeste. — On ne peut méconnaître que la résolution à laquelle s'est arrêtée la section centrale et en vertu de laquelle le corps électoral pourrait être obligé de voter pour un mort ne soit une résolution très bizarre... Il y a évidemment une très grande bizarrerie à introduire dans la législation électorale une disposition en vertu de laquelle on dira aux électeurs d'un arrondissement : « Il faudra, à tel jour déterminé, aller voter pour un mort, alors qu'une pareille élection ne peut aboutir à aucun résultat utile. »

Et plus loin :

Je ne sais pas si le président du bureau électoral pourrait proclamer représentant

ou sénateur une personne qui n'existe plus. (*Annales parlementaires*, année 1877, 23 mai, page 821.)

M. Malou essaya de répondre par une plaisanterie, forme de réponse qui lui était familière quand il était à bout d'arguments ; cette fois, la plaisanterie fut de très mauvais goût.

Qu'on en juge !

M. Malou. — Ce serait de la part d'un candidat une maladresse politique de mourir dans ces conditions-là. (*Annales parlementaires*, page 821.)

M. Kervyn, qui alors n'était pas encore de Lettenhove et qui avait conservé une certaine lucidité d'esprit, fit l'observation suivante, que n'eut pas désavouée M. de La Palisse lorsqu'il était dans toute la force de son bon sens légendaire.

M. Kervyn. — Je considère comme n'étant pas valables les suffrages donnés à un candidat mort, par un motif très simple, c'est que, pour être éligible à la Chambre des Représentants, il faut jouir de ses droits civils et politiques, ce qui est impossible à un mort. (*Interruption.*) (*Annales parlementaires*, page 821.)

M. Dumortier insista : il déclara avec un accent de sincérité qui fit éclater de rire les habitués des tribunes :

« Le fait d'engager le corps électoral à voter pour un mort est inadmissible : le corps électoral ne vous suivra pas. »

M. Malou ne voulut pas en démordre ; il insista pour faire voter pour le mort !

La majorité, habituée à obéir, écouta la voix de son chef. Le projet de loi fut voté, et voilà comment il se fait que, dans la Belgique censitaire, un arrondissement peut être représenté par un mort!

Jamais le Parlement belge n'avait avoué aussi naïvement qu'il était une nécropole !

Après tout, si un mort siégeait à la Chambre, ce serait peut-être un des moins mauvais députés!

Examinons les autres drôleries de la loi de 1877.

Dans le but de permettre aux censitaires illettrés de voter, l'article 11 établit qu'il y aurait dorénavant deux couleurs électorales :

La couleur bleue pour les libéraux;

La couleur rouge pour les catholiques.

Nos singuliers législateurs avouèrent cyniquement par là qu'un grand nombre de censitaires ne sachant ni lire ni écrire, il fallait, pour faciliter leur besogne, désigner les candidats par des couleurs.

Tout en proclamant la supériorité des censitaires sur tous les autres Belges, ils avouaient à la fois leur corruption et leur incapacité.

Ils étaient fiers d'inaugurer une nouvelle politique en Europe, politique simple et commode pour les gouvernants : la politique des couleurs.

A Monaco, les croupiers crient : « Rouge ou noir! »

En Belgique, nos croupiers politiques crient : « Rouge ou bleu ! Frère ou Malou. »

Le peuple fait les enjeux; Frère et Malou tiennent la banque.

Le 15 mai, j'estimai qu'il était de mon devoir d'interrompre la question du bleu et du rouge, pour parler au nom du « grand absent, » le peuple belge, qui subit les lois et ne les fait jamais.

D'après vous, messieurs, leur dis-je, il n'y a que 117,000 Belges privilégiés, sur 6 millions d'habitants, dignes d'exercer leurs droits politiques.

Nous sommes donc, d'après vous, la nation la plus bête du continent, la Béotie de l'Europe ?

Eh quoi ! les mêmes hommes indignes, d'après vous, de voter, sont les seuls qui supportent les charges les plus lourdes de l'État.

Lorsque vous dites à un milicien : « Soyez soldat, » lui demandez-vous s'il a de l'argent ou s'il n'en a pas ? C'est alors cependant que vous devriez le lui demander ; c'est alors que vous devriez lui demander si ce foyer qu'il abandonne ne va pas être désert ; si à la place qu'il occupait ne s'installera pas la misère, par suite de son départ ; c'est alors que vous devriez vous enquérir de la question de savoir si ce milicien a ou n'a pas d'argent ; mais vous n'avez garde de le faire. Et quand après quatre ans d'emprisonnement dans la caserne, il rentre dans ses foyers, vous lui dites « Non, vous n'êtes pas citoyen belge, vous n'êtes pas électeur. »

Vous étiez citoyen belge quand on avait besoin de vous, mais maintenant de quel droit voudriez-vous prendre part à l'exercice de la souveraineté nationale, puisque vous n'êtes pas électeur.

Voilà votre langage.

Vous constatez que le corps électoral est corrompu, croyez-vous sérieusement que ce soit par cette loi du couloir que vous le moraliserez ?

Le vice est dans le suffrage censitaire lui-même, et ce suffrage, on ne peut l'améliorer.

On n'améliore pas le typhus, le choléra ou la fièvre jaune : on en guérit ou on en meurt. (*Interruption.*) (*Annales parlementaires*, page 755.)

Aucun orateur ne voulut me suivre sur le terrain de la réforme électorale par la réforme des électeurs... Cette fois encore, comme toujours, lorsqu'on avait évoqué devant eux le suffrage universel, les élus des censitaires feignirent de ne pas entendre. Ils reprirent leur petite discussion « rouge ou bleue, » Frère ou Malou, examinant les ustensiles plus ou moins perfectionnés à mettre aux mains des élec-

teurs : cabinets d'isolement avant le vote, obstruction du couloir, etc., enfin, mille petits moyens procéduriers pour entraver une fraude qui renaissait toujours!

Cette discussion, commencée le 16 janvier, finit le 9 juin 1877.

Après cinq mois d'une logomachie souvent ridicule, toujours égoïste et mesquine, la Chambre vota la loi dite « du couloir, » qui prouva à l'évidence l'immoralité des censitaires et l'impuissance des législateurs à les régénérer.

Un député, récemment nommé par Bruxelles, M. Paul Janson, prit une part active à la discussion de cette loi.

Nous avons parlé, au début de cet ouvrage, des éloquents discours républicains et socialistes prononcés à la *Louve*, en 1868, par Paul Janson.

Après ces brillants débuts politiques, il n'avait plus jamais paru dans aucune assemblée; pendant dix ans, il garda le silence, jusqu'au jour, en 1877, où il se présenta aux électeurs de Bruxelles, qui l'élurent.

Son premier discours à la Chambre fut un grand succès pour les libéraux doctrinaires.

Uniquement dirigé contre les catholiques, il ne contenait, pas comme on s'y attendait, la revendication du suffrage universel. Le succès des libéraux doctrinaires s'accentua encore, lorsque dans une interruption, Paul Janson déclara qu'il était prêt, pour rétablir l'union entre les libéraux, à se présenter aux électeurs de Bruxelles avec M. Orts, doctrinaire de marque, ennemi de toute révision constitutionnelle et qui avait récemment combattu son élection à Bruxelles.

Les doctrinaires, qui formaient la grande majorité de la Chambre, félicitèrent l'orateur. Les démocrates se turent, espérant conserver dans leurs rangs, un homme dont l'éloquence avait dix ans auparavant rendu de grands services.

Au fond, que voulait Paul Janson ?

Était-il encore le soldat dévoué du suffrage universel?

Était-il devenu un « libéral de plus » parmi les libéraux ?

Ce que nous allons dire étonnera sans doute les lecteurs.

Nous pensons que Paul Janson ne le savait pas lui-même.

Il rêvait à cette époque, d'unir les doctrinaires aux démocrates, les républicains aux progressistes, d'appeler toute « cette cohue » le grand Parti libéral et d'en prendre la direction.

Manœuvre difficile, dans laquelle en d'autres temps et dans d'autres pays, les plus vastes intelligences ont échoué!

Manœuvre dangereuse, car elle laisse toujours planer des soupçons de trahison ou tout au moins de défaillance!

Manœuvre imprudente, car les froissements inévitables auxquels donne lieu cette attitude ambigüe entraînent tôt ou tard dans la réaction ceux qui ne veulent pas subir les reproches de leurs anciens amis!

Oh! que je désirerais que Paul Janson et ses amis comprissent enfin l'étrangeté de leur situation, qu'un journal doctrinaire a qualifiée avec cruauté de « chèvrecroutisme »!

Que de services, ils pourraient rendre encore à la démocratie qui en ce moment, a besoin du secours de tous ses enfants!

Qu'ils écoutent la voix d'une profonde amitié, jointe aux souvenirs d'une longue communauté d'idées, qu'ils rentrent dans les rangs de la « démocratie pure » de cette démocratie qui veut vivre non par son habileté mais par ses principes.

Que Paul Janson relise, avec nous, et avec la même émotion que nous, sa première profession de foi socialiste républicaine!...

Foin des habiletés! laissons-les au monde doctrinaire!

Est-ce que la déloyauté des « libéraux doctrinaires » ne l'a point, lui et ses amis, suffisamment écœuré!

Que peut d'ailleurs devenir leur petit groupe progressiste, quelque intelligent qu'il puisse être, mais qui est tout à la fois :

Révisionniste et adversaire du suffrage universel?

Libéral et ennemi des libéraux doctrinaires!

Démocrate et abstentionniste des manifestations populaires!

Que de difficultés, grands dieux!

Que d'écueils à éviter, d'éloquence avocassière à dépenser, de soupçons à étouffer, de colères à apaiser!

Combien de négociations obscures, de formules élastiques, de concessions douloureuses, de promesses intéressées... et tout cela pour aboutir, après mille efforts, à n'être presque plus de son parti!

Ah! nous le savons, il est une école politique appelée, en France, « opportuniste, » en Belgique, « doctrinaire, » qui trouve, dans ces combinaisons difficiles, l'idéal de la politique moderne; mais cette politique de ruse et d'adresse, et pourquoi ne point le dire, faite toute entière de places à conquérir ou à conserver, ne conviendra jamais aux hommes droits et honnêtes.

Cette politique, née hier, est déjà à son déclin aujourd'hui, comme

toute politique qui abandonne les principes et qui ne peut, par cela même, que vivoter au jour le jour;

Le principe démocratique par excellence, le premier de tous, car il est la base de tout droit, est le suffrage universel.

Ce principe, l'Europe civilisée l'acclame.

Qui oserait encore lui résister?

Quelques individualités qui ont vécu du suffrage censitaire!

Quelques intérêts égoïstes qui nient encore l'égalité humaine!

Quelques exploiteurs qui, au moment suprême où ils voient leurs privilèges condamnés, s'évertuent encore à les défendre!

Qu'iraient faire, au milieu de cette armée corrompue, les démocrates, qui savent, au fond, que l'élection faite par les « privilégiés censitaires ou capacitaires » n'aboutira jamais qu'à la consolidation des privilèges?

A l'heure actuelle, toute entente avec le privilège, quel qu'il soit, est un obstacle, si ce n'est une trahison.

Progressistes, qui opposez au suffrage universel vos formules, ne vous entêtez pas!

Laissez passer la conscience publique ou bien vous serez submergés!

Vos restrictions ne sauveraient pas le suffrage censitaire et pourraient tout au plus retarder l'heure du suffrage universel.

Non, nous vous estimons trop pour le croire. Nous voulons vous éviter le plus grand des malheurs : celui de combattre, malgré votre conscience, dans les rangs des réactionnaires.

* * *

Ces lignes écrites, nous nous demandons si nous ne devons pas les effacer, car elles appartiennent plus à la polémique qu'à l'histoire, et c'est l'histoire que nous voulons écrire.

Mais, pourtant, nous ne les retrancherons pas, car l'histoire que nous écrivons est si contemporaine qu'elle peut influer sur l'histoire de demain... et qui sait? ces lignes seront peut-être lues et comprises par de belles intelligences qui, fourvoyées momentanément dans un libéralisme bâtard, aspirent à reprendre leur liberté.

Finissons! Nous aurons, au surplus, à constater plus tard que la politique de concessions aux doctrinaires a perdu le groupe parlementaire qui s'intitula un jour, en 1878, « l'extrême-gauche, » et qui, en

1884, tomba désavoué par les électeurs censitaires, sans avoir la consolation d'avoir jeté dans la conscience du peuple, la juste revendication de ses droits inéluctables : l'égalité des citoyens par le suffrage universel.

Quittons le parlement belge, les doctrinaires, les catholiques, les progressistes, pour aller au milieu du peuple borain, qui, abandonné à des exploiteurs sans pitié, sans lois pour se défendre, sans précautions pour assurer son salaire ou protéger sa vie, vient d'être frappé par son terrible ennemi : « le grisou! »

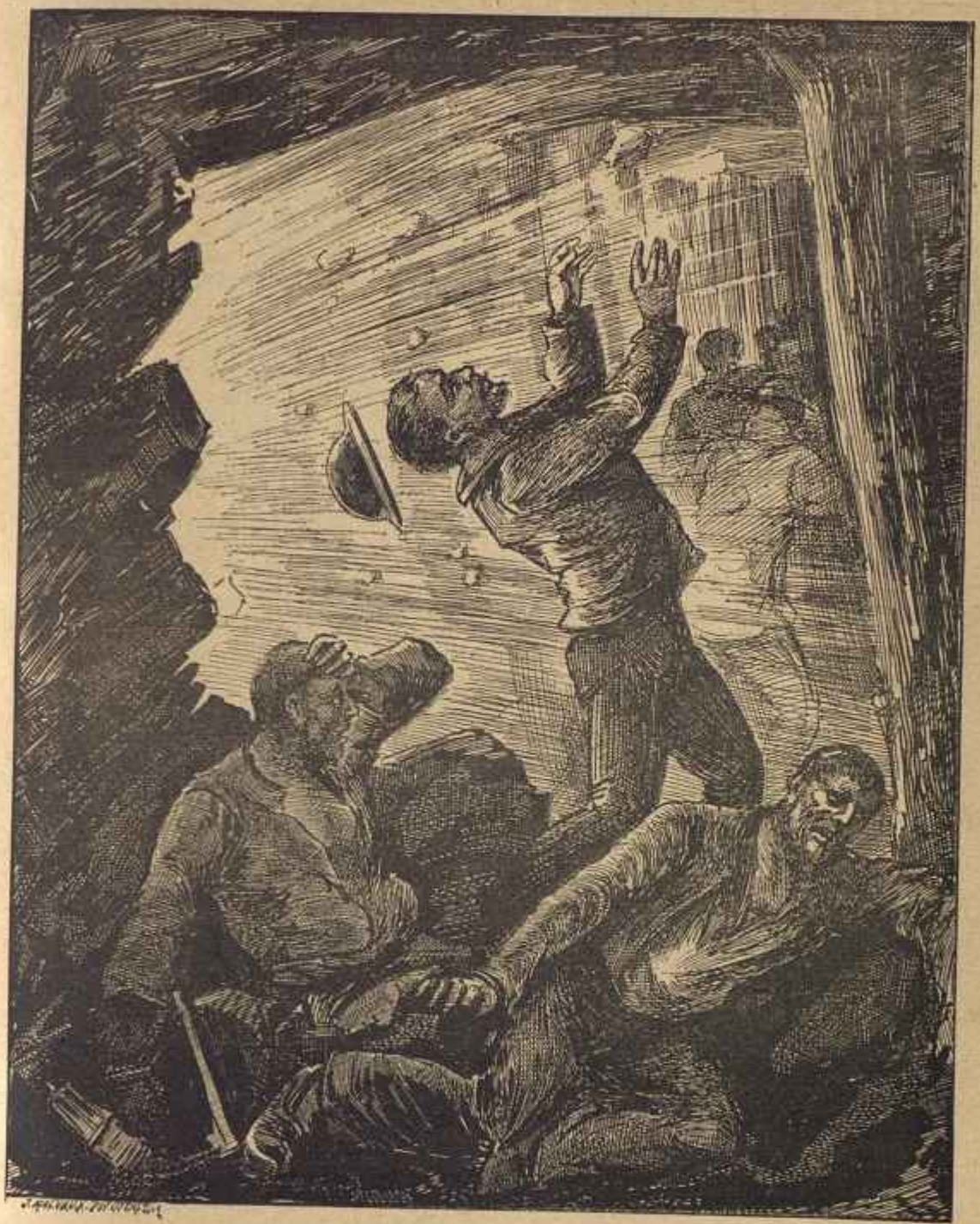

Catastrophe au charbonnage de l'Agrappe, à Frameries.

CHAPITRE XXIII

Catastrophe au charbonnage de l'Agrappe, à Frameries.

Le 17 avril 1879, un soleil de printemps éclairait les maisons noires de Frameries. L'air vif et frais qu'on respire à cette époque de l'année, cet air qui fait jaillir les sèves et qui répand la force jusque dans les corps épuisés, mollissait la terre durcie pendant la nuit et secouait les végétations nouvelles que la poussière de charbon n'avait pas encore souillées. Fatigués du rude labeur d'une nuit passée sous terre, un millier d'êtres humains, hommes, femmes et enfants, rentraient au logis.

On les voyait parfois redresser leurs dos voûtés et respirer à pleins poumons l'air frais de cette belle matinée; ils semblaient revivre en pleine nature en exhalant l'air vicié de la mine.

C'était le « trait » de nuit qui venait de remonter.

Au même moment, un autre groupe d'hommes, de femmes et d'enfants croisait sur le seuil des habitations ou dans les rues ces travailleurs dont la tâche était momentanément terminée.

C'était le « trait » du jour qui allait descendre.

Hommes, femmes et enfants, qui venaient de s'éveiller après avoir dormi pendant sept heures, paraissaient dispos.

De petits ouvriers de dix à douze ans, qui allaient descendre dans la fosse, jouaient et jetaient dans les airs des cris perçants et sonores, qui donnent une si étrange et si douce analogie entre l'enfant et l'oiseau. L'appel du père ou de la mère interrompait les cris et dispersait les jeux ébauchés. Pauvres petits, ils n'avaient pas le droit de jouer, ils étaient trop pauvres!

A côté des hommes et des femmes, on apercevait aussi des jeunes filles. Vêtues d'un pantalon et d'une petite veste de toile, les cheveux relevés sur le sommet de la tête, coiffées d'un petit chapeau de cuir, elles semblaient avoir fait tous les efforts imaginables pour dissimuler leur sexe, comme si elles avaient eu le pressentiment que le labeur écrasant qu'on exigeait d'elles, n'était pas celui de la femme.

Néanmoins, sous ce travesti perçaient, malgré tout, les formes généralement gracieuses de la femme du Hainaut. La poitrine, que ne protégeait aucun corset, dessinait au travers de la petite veste son ferme contour, et le pantalon tendu, sous le modelé harmonieux des hanches, trahissait la femme sous le costume masculin. Plus d'un porion regardait avec concupiscence ces jeunes filles et ces jeunes femmes dont il allait bientôt être le maître au fond de la fosse (1).

Détail touchant! et à cela surtout on reconnaissait la femme, la plupart d'entre elles portaient à la main ou au corsage une fleur, une brindille d'herbe... Mystérieuse intimité de la jeune fille et de la fleur!... Ces fleurs que les houilleuses emportent au fond de la bure, lui parlent du soleil et de la nature qu'elles ne peuvent voir, et sont leur espérance dans les ténèbres de la nuit.

Cependant toute la troupe, hommes, femmes et enfants, s'avance vers la fosse de l'Agrappe. Les cris des enfants ont cessé. Subitement tous ces travailleurs sont devenus graves et silencieux. Plusieurs regardent une dernière fois le soleil qui teinte leur demeure et la nature qui s'éveille...

Ils sont arrivés sur le carré de la fosse.

On leur remet leurs lampes.

Les cuffats sont amenés. Ils s'y entassent.

La cloche sonne... elle annonce le départ pour l'abîme.

Avec la rapidité de l'éclair, ils s'y enfoncent.

Saluons ces martyrs!

Quand on les ramènera au jour ce seront des cadavres carbonisés.

Sublimes et modestes héros, un jour viendra où la Belgique entière s'inclinera avec émotion et avec respect devant vos cendres!

A neuf heures du matin une détonation épouvantable retentit. C'était tout à la fois le bruit du tonnerre, l'explosion des gaz, la secousse du tremblement de terre. Au même moment surgit de la fosse une colonne de fumée, haute de 30 mètres, qui, en quelques secondes, se transforme en une colonne de feu, dressée comme un immense panache au-dessus du village de Frameries.

A plus de deux lieues on pouvait voir ce spectacle terrible et grandiose. De Mons même, on voyait se tordre dans les airs l'immense trombe flamboyante!

En un instant tous les habitants de Frameries sont debout.

(1) La grande enquête de 1886 a révélé que la plupart des femmes jeunes et jolies qui travaillent dans la mine sont victimes de la lubricité des porions. Ils emploient, pour abuser d'elles, non seulement l'autorité de leur emploi, mais encore la violence, si facile à exercer dans le silence et l'obscurité de la mine.

Hommes, femmes, enfants, valides et invalides arrivent haletants autour du gouffre béant.

L'incendie, communiqué par le feu d'un poële placé trop près du puits, a tout envahi; la cage, les échafaudages, tout brûle et s'effondre. Au crépitement de l'incendie, au bruit lourd des machines qui tombent dans l'abîme, succèdent par intervalles les détonations du grisou qui gronde comme un volcan.

Cependant l'horreur de ce spectacle arrête les cris dans tous les gosiers. Pressés autour de la fosse, les yeux hagards, la face blême, les muscles tendus, les Borains ont un aspect épouvantable.

Enfin, un cri horrible éclate, tel qu'il n'en sortit jamais de poitrines humaines, cri d'angoisse, d'affection, de malédiction et d'horreur, immense sanglot formé de toutes les douleurs que l'âme puisse ressentir!

Tout à coup, un homme, le corps en feu, est projeté par une fenêtre de la chambre des machines. Est-il lancé dehors par l'explosion? Cherche-t-il son salut en se précipitant volontairement dans l'espace?

On ne le sait. Son corps, en tombant, est immédiatement couvert de débris enflammés.

On ne peut aller le chercher dans cette fournaise. Quand on le retira de dessous les décombres, quelques heures plus tard, l'infortuné vivait encore, mais ne put prononcer une seule parole avant de mourir.

Cependant les pompes à incendie arrivent et fonctionnent avec une activité fébrile. Pendant deux heures des flots d'eau sont jetés sur ce brasier sans pouvoir l'éteindre...

Les pompiers de Mons arrivent, salués par un cri de délivrance. Avec un courage héroïque ils se précipitent dans les flammes.

Une pièce de la charpente tombe sur eux et blesse grièvement trois des leurs. On les emporte.

Détail horrible : cette pièce, chauffée à blanc, leur avait rôti les chairs.

Après quatre heures de travail, on put retirer de dessous les décombres quinze victimes qui travaillaient au jour. Parmi elles le mécanicien, qui mourut aussitôt, et une petite fille de douze ans, horriblement brûlée.

Restaient cent et seize malheureux qui se trouvaient aux trois étages de la bure à 520 mètres, à 550 et à 610 mètres de profondeur!

Premier obstacle : le puits à air et le puits de réserve, appelé puits aux échelles, sont encombrés de débris fumants.

On creuse à l'extérieur une galerie pour communiquer avec la galerie des échelles.

Les pioches s'élèvent et s'abaissent comme mues par l'électricité.

Pendant ce temps, d'autres houilleurs se fraient un chemin vers le puits aux échelles, en enlevant les poutres carbonisées.

Enfin, vers deux heures, six courageux houilleurs descendent dans la fosse, mais ne peuvent descendre à plus de 30 mètres de profondeur.

En même temps que des maçons rétablissent les maçonneries du puits, des mécaniciens essaient de rétablir le ventilateur qui doit renouveler l'air dans la mine où les deux cent vingt-quatre houilleurs sont enterrés.

Angoisse horrible ! Une demi-heure, quelques minutes de retard peuvent déterminer l'asphyxie de ces malheureux !

Cependant le temps s'écoule... on ne peut descendre qu'à 40 mètres, et le ventilateur ne fonctionne pas encore!

On commence à craindre qu'aucun des cent et seize Borains qui sont dans la fosse n'en sorte vivant !

Pendant ce temps que se passait-il sous terre ?

Le grisou avait éteint toutes les lampes.

Dans la nuit noire tous les ouvriers se précipitent vers le puits aux échelles.

Une seconde détonation, suivie bientôt d'un bruit étrange semblable à l'écroulement d'un édifice leur annonce que le puits s'est effondré!

Il ne leur reste plus d'espoir de remonter au jour ! Il faut attendre les sauveurs ou la mort lente dans ce cercueil, où, à six cents pieds sous terre, ils sont enterrés vivants ! Et quelle mort ! La mort par asphyxie ou la mort par la faim.

N'importe, il faut lutter.

Les houilleurs rassemblent leurs « malettes » dans lesquelles se trouvent leurs tartines. Il y a de quoi manger pendant un jour. Comme boisson, ils ont le peu de café qui reste dans leurs bidons et l'eau qui suinte des parois de la fosse. C'est tout ce qu'ils ont pour résister à la famine.

Cependant l'air devient plus rare... les malheureux sentent que le ventilateur ne fonctionne plus !

Tout à coup un cri retentit... Une jeune fille est devenue subite-

ment folle... Les camarades l'entourent, essaient de la calmer. Ils lui offrent de boire à plein gosier le café qui est leur dernière espérance ! Dévouement inutile ! Son délire augmente. Elle se croit au jour, chez elle, dans sa maison (1)...

Et toujours la nuit !

Quelle heure est-il ?

Ils croient entendre du bruit... On vient à notre secours ! On approche... Non... Rien...

Ah ! cette nuit sera donc éternelle !

. . . . . .

Cependant, au jour, les travaux continuent avec fureur. Pas une minute n'est perdue. La catastrophe a lieu le 17, à neuf heures du matin, on espère que le 18, à midi, on arrivera au premier étage où se trouvent cent et treize houilleurs.

Cette espérance se réalise à peu près :

Le 18, à deux heures, le trait est rétabli !

Moment solennel !... Quatre hommes de cœur descendent dans le cuffat... Quelques minutes d'angoisse inénarrable...

Le trait remonte !

Il y a des vivants ! Il y a un blessé !

Les voilà !

Ah ! quel cri ! Quels embrassements étreignent ces déterrés vivants !

Cependant, parmi ceux que le cuffat remonte, il en est qui, sans reconnaître personne, courent à travers champs jusqu'à leurs demeures, affolés de douleur... Ce sont ceux qui ont respiré l'air brûlant du grisou, et qu'un feu intérieur consumme (2).

Mais il n'y a pas de temps à perdre : cent et cinq hommes sont encore ensevelis.

---

(1) Cet épisode est historique. La jeune fille revint au jour. Un tableau qui fit sensation au salon de 1882 représente cette scène avec cette inscription : « L'Escapée. »

(2) Nous empruntons à un témoin oculaire la description suivante d'un houilleur brûlé par le grisou :

« Quand un coup de grisou éclate, certains houilleurs qui se trouvent sur le passage de cet implacable envahisseur *avalent le feu ;* le gaz s'introduit dans leur poitrine et jusqu'au fond de leurs entrailles et brûle tout en un instant.

« Les malheureux atteints de cette façon trouvent souvent assez de force pour s'enfuir et gagner les cages. Remontés au jour, ils se précipitent sur la terre ferme. Leur face est congestionnée, leurs yeux sont démesurément ouverts, leurs cheveux mi-rôtis se dressent, leurs poings se crispent, un tremblement convulsif agite tout leur corps. Ne demandez rien à ces gens que la mort étreint de toutes parts, ils ne vous répondront pas, car ils ont perdu la tête, ils divaguent.

« Tout est fini, instinctivement ils fuient vers leur demeure : alors commence dans la campagne une course folle, les malheureux passent à travers tout, gémissant, hurlant. Arrivés chez eux, ils s'affaissent. Les parents savent ce que c'est ; d'un coup d'œil ils découvrent l'horrible vérité. On étend l'homme sur son lit, puis l'agonie vient, terrible et lente, avec des tortures indicibles. C'est épouvantable ! »

Dix fois le trait descend et remonte.

Il ramène tour à tour des vivants, des cadavres, des blessés.

A la fin de la journée, soixant-dix-sept vivants et dix-neuf morts étaient sortis de la fosse.

Le 19, on atteignit le second étage. Les cuffats remontèrent cinq vivants et quatre cadavres. Le 22, on retira vingt-cinq cadavres, le 23, pendant la nuit, six cadavres...

A partir de ce moment, aucun houilleur vivant ne sortit de la fosse.

Telle fut la catastrophe de Frameries, dans laquelle cent vingt et un travailleurs, hommes, femmes et enfants, trouvèrent la mort.

Leur dévouement entre eux fut sublime, leur agonie fut atroce.

Au fur et à mesure que les cadavres remontaient au jour, on les portait dans un grand hangar, où ils étaient étendus comme sur un champ de bataille.

Pauvres morts, brûlés, asphyxiés, défigurés, maigres morts, dont la vie a été toute de souffrance et dont la mort a été une épouvante, au moins vous dormez, vous avez fini, mais ils vont seulement apprendre à souffrir tous ceux que vous avez aimés, vos femmes, vos enfants, vos vieux parents, à partir de ce jour où ils sont rentrés dans leur taudis noir avec le cadavre aimé !

En présence du cercueil qui passe et de la misère qui se dresse, qui ne se sent pris d'admiration et de pitié pour cette population héroïque du Borinage ?

Quel homme de cœur voudrait ne pas consacrer sa vie à atténuer tant de souffrances ?

. . . . . .

Cependant les ministres s'étaient réunis en conseil et avaient décidé qu'on inviterait Léopold II à visiter les populations du Borinage.

Chose bizarre ! La royauté avait conservé encore à cette époque quelque prestige en Belgique !

Le peuple, ce grand enfant qui a toutes les bontés et les illusions de l'enfance, s'imaginait volontiers que le roi était un personnage au-dessus des autres hommes, non seulement par le pouvoir et la richesse, mais aussi par le cœur !

Il ne savait pas, que les rois ne considèrent leurs peuples que comme des instruments pour satisfaire leurs ambitions et leurs caprices, et qu'ils appartiennent à une grande famille internationale dont l'affreuse mission consiste à exploiter les peuples.

Les Borains ignoraient surtout que Léopold II appartenait, par sa mère, à cette famille d'Orléans chez laquelle l'avarice est héréditaire.

Le bruit courut un instant dans le Borinage que Léopold II viendrait apporter aux infortunés Borains quelques consolations et quelque bien-être!

La joie des Borains fut, hélas! de courte durée, car bientôt ils apprirent que malgré les conseils qui lui avaient été donnés, le roi ne quitterait pas son palais de Laeken... Il y était retenu par la crainte de dépenser de l'argent!

Voici quelques détails au sujet de ce voyage annoncé d'abord et contremandé ensuite :

A peine les ministres avaient-ils exposé au roi, qu'il importait, dans l'intérêt de la dynastie, qu'il se rendît dans le Borinage, que Léopold II les interrompit par ces mots :

« Etes-vous certains, que les Chambres voteront les crédits néces-
» saires pour couvrir les frais de voyage et les autres dépenses qui
» seront très considérables? »

Les ministres se regardèrent atterrés.

Dès qu'ils furent remis de leur étonnement, ils répondirent à S. M. qu'ils n'avaient pas encore examiné ce côté de la question, mais qu'ils n'en jugeaient pas moins ce voyage indispensable. Ils répétèrent à cette occasion la phrase que l'on avait si souvent répétée lors des noces d'argent : « Vous affirmerez, Sire, une fois de plus, en allant
» consoler les Borains, l'union indissoluble de la nation avec la
» dynastie. »

Peine inutile! le parcimonieux monarque aimait les preuves d'union de la nation avec la dynastie quand la nation offrait, comme lors des noces d'argent, des cadeaux splendides à la royauté, mais non lorsque celle-ci devait soutenir les infortunes du peuple.

En vain, les ministres citèrent à Léopold II l'exemple du prince d'Orange, qui, quoique perdu de dettes et de débauches, avait récemment reconquis une grande popularité en Hollande, en allant en personne porter des secours aux inondés de la Frise et des Pays-Bas.

En les écoutant, Léopold II secouait la tête et répétait qu'il fallait « avant tout s'occuper du crédit. »

Les ministres étaient très embarrassés; en effet, si, d'une part, ils pouvaient compter sur la courtisanerie des Chambres pour voter le crédit, ils se rendaient bien compte, d'autre part, que ce crédit ne servirait qu'à mettre en évidence la parcimonie du roi.

Et puis, les discussions auraient fatalement mis en cause la personne royale!...

Bref, après une dernière tentative infructueuse faite auprès du roi pour qu'il vînt à ses frais distribuer quelques secours dans le Bori-

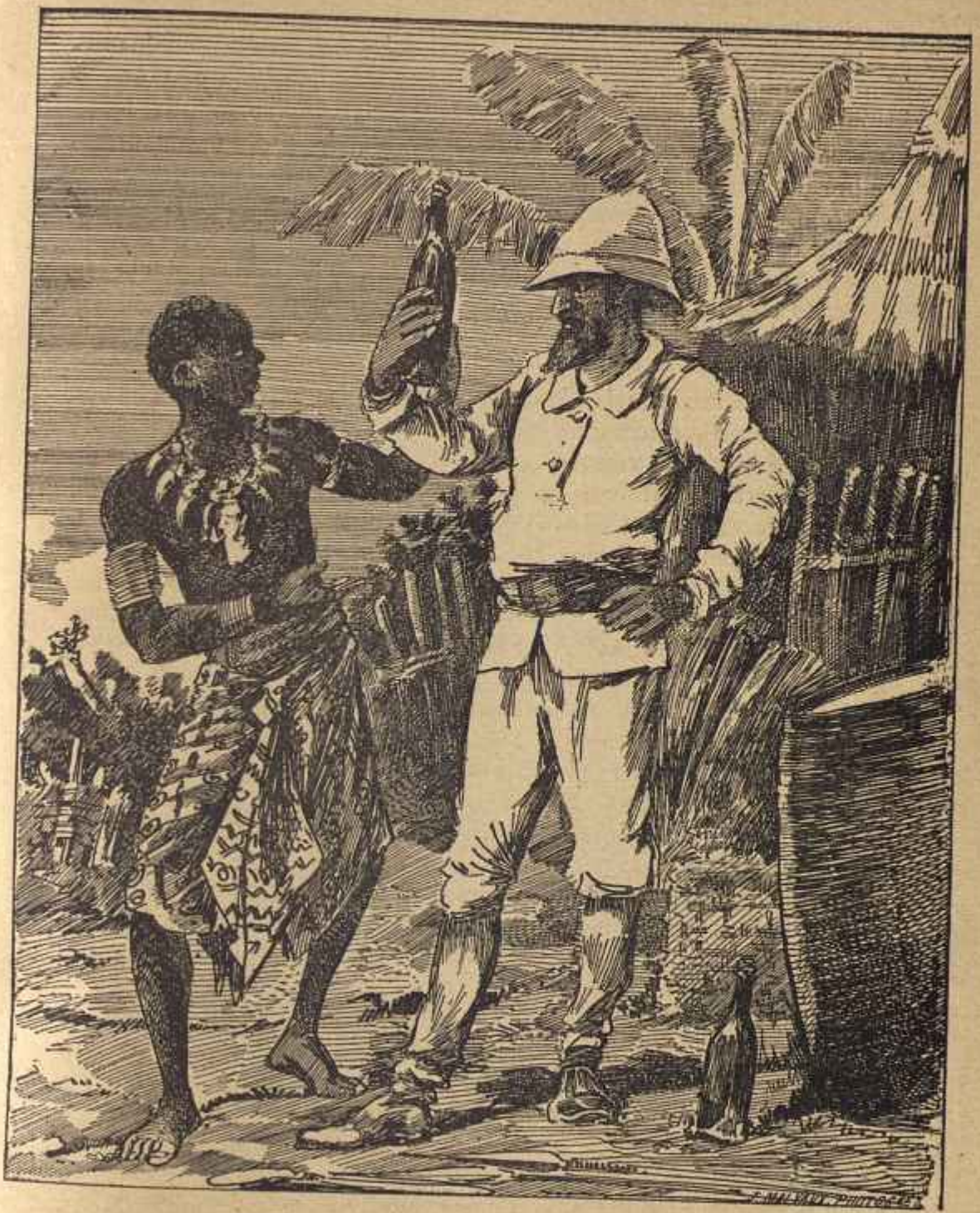

Léopold II entreprend une vaste opération commerciale au Congo.

nage, l'idée du voyage fut abandonnée, et les Borains furent laissés à leur malheureux sort!

Deçus du côté du roi, les Borains crurent qu'ils seraient plus heureux du côté de la Chambre des représentants, et ils lui adressèrent une pétition, dont le but principal, était de demander une surveillance plus sérieuse des mines, et l'admission d'un certain nombre d'ouvriérs dans la commission de surveillance des travaux souterrains.

Quelle demande plus juste et plus sacrée!

Eh quoi! au lendemain des enterrements, pas une plainte, pas une parole de colère? Non! Mais seulement cette parole simple et touchante : « Unissons-nous pour éviter à l'avenir de semblables malheurs! »

La conduite des Borains était d'autant plus admirable, que la responsabilité de la catastrophe ne pouvait, en aucune manière, être imputée à leur imprudence.

La fosse grisouteuse de l'Agrappe avait, quatre ans auparavant (16 décembre 1875), dévoré cent et douze victimes, et depuis lors les houilleurs avaient constamment refusé d'y travailler.

La misère, la misère la plus atroce seule les contraignit à redescendre dans la fosse maudite, l'ouvrage manquait ailleurs.

On voudrait, pour l'honneur de l'humanité, pouvoir douter de l'horrible alternative dans laquelle se trouvaient, en avril 1879, les ouvriers de Frameries : ou de mourir de faim, ou de mourir du grisou!

Mais, hélas! les preuves abondent...

Que disons-nous? il y a l'aveu même des intéressés.

Tous les journaux affirmèrent, sans être démentis, cette contrainte morale, qui avait été imposée aux ouvriers.

Nous laissons la parole, non pas à un journal démocrate, mais à un journal doctrinaire conservateur, *la Gazette*, de Bruxelles.

Le 17 avril 1879 ce journal imprimait les lignes suivantes :

> On se souvient de la catastrophe qui s'est produite au charbonnage de l'Agrappe il y a quatre ans, au mois de décembre, et qui fit cent et douze victimes; *depuis ce dernier sinistre, les ouvriers n'avaient plus voulu travailler à l'Agrappe.*
>
> Les travaux y avaient repris il y a quelques semaines seulement; *les ouvriers y étaient retournés par nécessité; la misère les y poussait; l'ouvrage manquait ailleurs.*

Ils marchaient donc à la mort en héros, ces Borains qui connaissaient le danger, et qui chaque jour affrontaient la mort pour donner du pain à leurs enfants!

Eh bien! et ceci est une des plus grandes hontes du suffrage censitaire, la pétition des Borains fut écartée avec dédain par la Chambre des représentants!

Nommé rapporteur de cette pétition, je conclus en donnant complètement raison aux plaintes et aux demandes si légitimes des houilleurs (23 juillet 1879, n° 229).

Ils demandent, dis-je à la Chambre, que l'on prenne certaines précautions pour conserver leur vie. Ils demandent de nommer des délégués qui, concurremment avec les patrons, examineront les dangers de l'exploitation et les moyens de les prévenir. Quoi de plus juste!

A défaut de science, les ouvriers pourront, grâce à leur expérience pratique des dangers, grâce à la connaissance de la fosse dans laquelle ils travaillent, fournir des renseignements et des conseils précieux.

Les actionnaires défendent leur capital; les ouvriers ne peuvent-ils défendre leur vie! Le **CAPITAL-VIE** ne vaut-il pas le **CAPITAL-ARGENT**?...

La Chambre passa à l'ordre du jour et prouva ainsi, une fois de plus, qu'élue par les censitaires, elle n'entendait s'occuper que des intérêts de ses électeurs, même quand la justice et l'humanité lui ordonnait de soutenir nos malheureux parias politiques (1)!

Rebutés par le roi et par les Chambres, nos infortunés Borains comprirent alors pour la première fois les dangers et les vices de la royauté et du suffrage censitaire. Ils firent une dernière tentative pour obtenir justice : ils s'adressèrent aux tribunaux.

La responsabilité des exploiteurs du charbonnage était évidente. En effet, la colonne de gaz était venue s'enflammer à la surface à un foyer placé *imprudemment* près du mécanicien, *contrairement au règlement sur les mines*, et contrairement d'ailleurs aux règles de la prudence la plus élémentaire.

Hélas! Alfred Defuisseaux n'était plus là pour défendre les Borains. Il eut, lui, en faisant comparaître devant le tribunal correctionnel par voie de citation directe, le directeur du charbonnage, M. Hardy,

---

(1) Un exemple récent de cette vérité vient d'être donné par l'assemblée conservatrice de Saint-Nicolas.

A la fin de décembre 1886, on discutait la question de la conscription, cette loi odieuse qui pèse uniquement sur les pauvres.

M. Janssens, représentant, s'étant permis de dire que le député, quoique élu par les seuls censitaires, devait néanmoins représenter les intérêts et les droits des non-électeurs, il fut vivement rappelé aux principes égoïstes des censitaires par M. Haenens, échevin de Saint-Nicolas, qui, aux applaudissements de l'assemblée, lui dit : *Les représentants sont nommés par les électeurs pour soutenir leurs intérêts et leurs droits et non pas ceux des non-électeurs!*

Comme consécration de cette théorie égoïste, l'assemblée vota à l'unanimité le maintien de la conscription.

mis l'opinion publique en éveil et contraint par là, bon gré mal gré, les juges à reconnaître les légitimes revendications des ouvriers.

Ceux-ci avaient malheureusement à lutter contre le richissime banquier de Rothschild, propriétaire des neuf dixièmes des actions de l'Agrappe et de l'Escouffiaux. L'affaire fut étouffée après une instruction dérisoire..... A peine quelques témoins, parmi lesquels le directeur et les employés mêmes, dont la responsabilité était en jeu, furent-ils entendus ! Puis, dans le silence de la chambre du conseil, sans qu'aucune explication ait été fournie en audience publique, une ordonnance de non-lieu fut rendue!

Non seulement cette ordonnance acquittait les agents dont l'imprudence avait occasionné la mort de cent et douze victimes, mais résultat plus pratique, auquel M. de Rothschild et son directeur M. Hardy, attachaient la plus haute importance, cette ordonnance dégageait la responsabilité financière des actionnaires, et enlevait tout droit à une indemnité aux victimes, qui n'eurent plus d'autre ressource que de s'adresser à la charité publique (1).

---

(1) Voici l'ordonnance qui fit gagner au richissime banquier juif de Rothschild une somme qu'on peut évaluer au bas mot à un demi-million, si l'on admet qu'un demi-million suffise pour représenter la vie de cent et douze Belges :

« ORDONNANCE
de
non-lieu.
» N° 1058.

—

» *Tribunal de première instance, séant à Mons, province de Hainaut.*

—

» ORDONNANCE DE LA CHAMBRE DU CONSEIL.

—

» Nous, juges composant la première chambre du tribunal de première instance de l'arrondissement de Mons, province de Hainaut, réunis en chambre du conseil, en conformité de l'article 127 du Code d'instruction criminelle.

» Vu les pièces de la procédure suivie du chef d'un coup de grisou survenu à Frameries, le 17 avril 1879, dans les travaux souterrains du puits n° 2 du charbonnage de l'Agrappe ;

. . . . . .

» Ouï M. Cambier, juge d'instruction, en son rapport ;

» Vu également le réquisitoire de M. Gilmont, procureur du roi ;

» Attendu que l'instruction **n'a pas établi de charges suffisantes** pour motiver le renvoi d'une ou de plusieurs personnes déterminées devant la juridiction répressive ;

» Déclarons qu'il n'y a pas lieu à suivre à raison du fait sus-indiqué.

» Ainsi délibéré, en la chambre du conseil, au palais de justice, où étaient présents :

» MM. Désiré Cambier, chevalier de l'ordre de Léopold, Deprez et de Roissart, tous trois juges, le premier président.

» Mons, le 21 février 1880.

» (Signé) D. CAMBIER, MAX. DEPREZ, AM. DE ROISSART.

» Pour copie conforme délivrée à M. le procureur du roi :

» V.-J LEMOINE, *greffier-adjoint*. »

Les Borains eurent bientôt après à subir une dernière ironie du sort... et des censitaires.

Deux ans après la catastrophe de Frameries, les électeurs censitaires nommèrent *représentant du peuple* le même Hardy, directeur de l'Agrappe, le redoutable adversaire des ouvriers !

En donnant mon siège de député à M. Hardy, les censitaires voulurent-ils frapper de réprobation le rapporteur favorable à la pétition des ouvriers, et honorer du même coup celui qui avait représenté si heureusement l'intérêt des actionnaires?

Quoi qu'il en soit, jamais élection ne prouva mieux que celle de M. Hardy, que les représentants des censitaires ne sont pas les mandataires du peuple, mais bien ceux d'une oligarchie souvent indifférente et parfois même hostile aux travailleurs.

Aussi, à partir de cette époque,le suffrage universel apparut-il aux yeux des Borains comme le premier moyen de délivrance.

Pensée juste et austère! Ce fut sur la tombe de leurs frères que les houilleurs pensèrent à leur affranchissement

Ce furent les martyrs de l'Agrappe qui, comme tous les martyrs, firent naître les pensées d'égalité et de justice sociale au sein de la vaillante population du Borinage.

Absorbé jusqu'à ce jour par un labeur écrasant, le houilleur ne s'était pas encore aperçu qu'il n'était pas citoyen dans son propre pays, que ces hommes, qui se disaient représentants du peuple, il ne ne les avait pas élus, et que ce roi, issu d'une famille allemande, auquel la nation belge avait versé, ainsi qu'à son père, une centaine de millions, depuis un demi-siècle, ne trouvait pas quelques centaines de mille francs pour soulager les misères les plus cruelles et les plus imméritées (1)!

Bientôt après les Borains, mus par un admirable instinct de solidarité, s'unirent aux houilleurs du Centre, de Charleroi et de Liège, et créèrent cet irrésistible mouvement démocratique qui entraîna la Belgique entière.

Ils prouvèrent une fois de plus, que dès que les idées d'égalité et de justice ont pénétré dans la conscience des Belges, elles n'en disparaissent jamais.

---

(1) En janvier 1887, la même catastrophe survint dans le même charbonnage de l'Escouffiaux et dans les mêmes circonstances. Cette fois encore le grisou fit trente-six victimes.

Alors Léopold II, pressé par ses ministres et par tous les royalistes, pressé surtout par la désaffection croissante envers la monarchie qui envahissait la Belgique, se décida enfin à souscrire en faveur des victimes.

Il souscrivit... une somme de **QUATRE MILLE FRANCS !!** un peu moins que ce que lui rapporte en un jour sa plantureuse liste civile!

CHAPITRE XXIV

Léopold II entreprend une vaste opération commerciale au Congo sous l'influence de Pinkofs, sénateur hollandais, condamné plus tard pour escroquerie. — Débâcle de cette grande entreprise. — Ses conséquences au point de vue de l'avenir de la Belgique.

A cette époque, Léopold II était hanté par d'étranges préoccupations d'affaires.

Pour les expliquer, nous devons remonter à quelques années en arrière.

En 1875, le roi des Belges était à la tête d'une fortune évaluée à cent millions, provenant de l'héritage de son père et des économies réalisées sur sa liste civile; il était, en outre, comme tous les princes de la famille d'Orléans, tourmenté du désir insatiable d'augmenter ses richesses.

Il avait, il est vrai, acheté des terres en Campine, des actions de la Banque Nationale, des valeurs industrielles, notamment des actions de Cockerill et de la Société Générale, mais toutes ces affaires, quelque fructueuses qu'elles fussent, n'avaient pas augmenté suffisamment à son gré ses immenses capitaux.

Il entendait souvent parler des fortunes fantastiques que les banquiers israélites et les grands spéculateurs américains, anglais et hollandais avaient réalisées.

Le mot « milliardaire » sonnait agréablement à son oreille.

Il savait que Rothschild était « roi des millions, » et il se disait qu'il pourrait facilement, lui roi de six millions de Belges, amasser une fortune aussi considerable que celle qu'avait édifiée un simple juif de Francfort.

La grande idée qu'il avait de son intelligence, jointe à une soif insatiable de richesses, lui firent croire facilement que, à défaut d'être le monarque le plus puissant du monde, il pourrait en devenir le plus riche.

Comme beaucoup de gens présomptueux et avides, il confondit cette soif des richesses avec les qualités et les défauts nécessaires pour les conquérir.

Il rêva, grâce aux cent millions dont il était propriétaire et à son titre de roi, de conquérir des milliards.

. . . . . .

A cette époque, un homme faisait grand bruit dans le monde de la haute finance, tant par la hardiesse de ses entreprises que par les succès étonnants qui en avaient été le résultat.

Cet homme était M. Pinkofs, sénateur hollandais, chef du parti doctrinaire de ce pays et directeur d'une immense entreprise d'importation et d'exportation en Afrique.

Pinkofs, en véritable émule de Langrand-Dumonceau, avait adroitement mêlé la finance à la politique. Il différa de Langrand, en ce qu'il intéressa, dans ses gigantesques opérations, les hommes politiques du parti doctrinaire et non ceux du parti clérical.

Le motif de cette préférence consiste, sans doute, en ce que la Hollande étant peuplée de protestants et de catholiques, le parti clérical a moins d'unité et, par conséquent, moins de force qu'en Belgique.

Toujours est-il que, à cette différence près, le plan de Pinkofs fut le même que celui du célèbre financier belge :

Exploiter la corruption censitaire pour conquérir les mandats politiques, et, grâce à ces mandats, exploiter la confiance et le crédit publics.

Pendant plusieurs années, il eut les mêmes succès que Langrand, et pour les mêmes motifs.

On sait, en effet, que la Hollande partage, avec la Belgique, la honte d'être un des derniers pays de l'Europe, gouverné par des censitaires.

En 1875, lorsqu'il fut présenté à Léopold, au palais de Laeken, Pinkofs était à l'apogée de sa prospérité.

Il fut accueilli avec ce respect mystérieux que l'on professe pour les hommes très riches, dans les pays où l'or est la source de tous les droits.

Léopold II prenait un visible plaisir à l'entendre énumérer les richesses de l'Afrique; il lui posait des questions sur les productions d'ivoire, de métaux, de pierres précieuses que l'on pouvait obtenir par l'échange de quelques mètres de cotonnade.

... Ce n'est plus dans la vieille Europe, disait le sénateur hollandais, où l'on s'arrache péniblement les uns aux autres les restes d'une industrie et d'un sol

épuisés, que doivent désormais s'édifier les grandes fortunes... Non ! c'est dans la mystérieuse Afrique, vierge encore de tous ses trésors, peuplée par des nègres incapables d'en apprécier la valeur, qu'il faut aller chercher les immenses richesses.

Jadis une simple société de commerce anglaise créa dans l'Inde une compagnie si puissante qu'elle devint un empire, tout en jetant des milliards aux pieds de la vieille Angleterre ; eh bien, l'Afrique sera pour ceux qui l'exploiteront les premiers la source de plus grandes richesses encore !

Léopold II était conquis... Il invita le sénateur hollandais, ainsi que son associé, M. Kerdyck, à lui exposer, dans l'intimité, le rouage de ces immenses entreprises.

A partir de ce moment, on le vit souvent s'enfermer des heures entières avec ces deux hommes, entouré de cartes géographiques et géologiques, de métaux, d'ivoire, de lingots, qui provenaient, disait-on, du continent noir...

Oublieux de toute étiquette, le roi retenait souvent à déjeuner ou à dîner l'un ou l'autre des deux financiers.

Vêtu comme un simple bourgeois, il se laissait, dans ces occasions, aller familièrement à l'expansion de ses rêves de fortune (1).

Cependant, Leopold II plaça de grands capitaux dans l'entreprise de Pinkofs... Bien plus, il voulut en créer une nouvelle, dont les bénéfices lui appartiendraient à lui tout seul. Il vendit les propriétés et les actions qu'il avait en Belgique, et bientôt il put voir filer sur l'océan le premier navire qui devait lui ramener des trésors !

. . . . . .

Cruelle ironie de la fortune ! A peine Léopold II avait-il ébauché ses rêves de richesses fantastiques, que tout à coup, on lui annonça que le sénateur Pinkofs était en fuite, qu'il avait gagné l'Amérique, où il s'était, depuis longtemps, grâce à son or, ménagé de grands appuis (2) ; qu'enfin, il laissait les caisses vides et une banqueroute d'un demi-milliard, dans laquelle avaient disparu dix millions appartenant au roi des Belges !

Le coup fut terrible pour Léopold II... Son désespoir fut immense. A l'humiliation de s'être laissé duper, lui, roi des Belges, par un homme politique qui n'avait fait, en somme, que rééditer la comédie

(1) Je tiens tous ces détails de M. Kerdyck lui-même.

(2) M. Pinkofs, dans un de ses derniers voyages en Amérique, s'était fait naturaliser citoyen américain, sans que personne en Europe ne le sût.

En outre, lors de son arrivée à New-York, il ne voulut pas débarquer du navire américain sur lequel il avait fait la traversée, avant que son avocat ne fût venu lui-même le chercher dans une embarcation sous pavillon américain. Bien lui en prit, car les Hollandais avaient envoyé des embarcations sur lesquelles ils comptaient, lors de sa descente, l'arrêter et le ramener en Hollande.

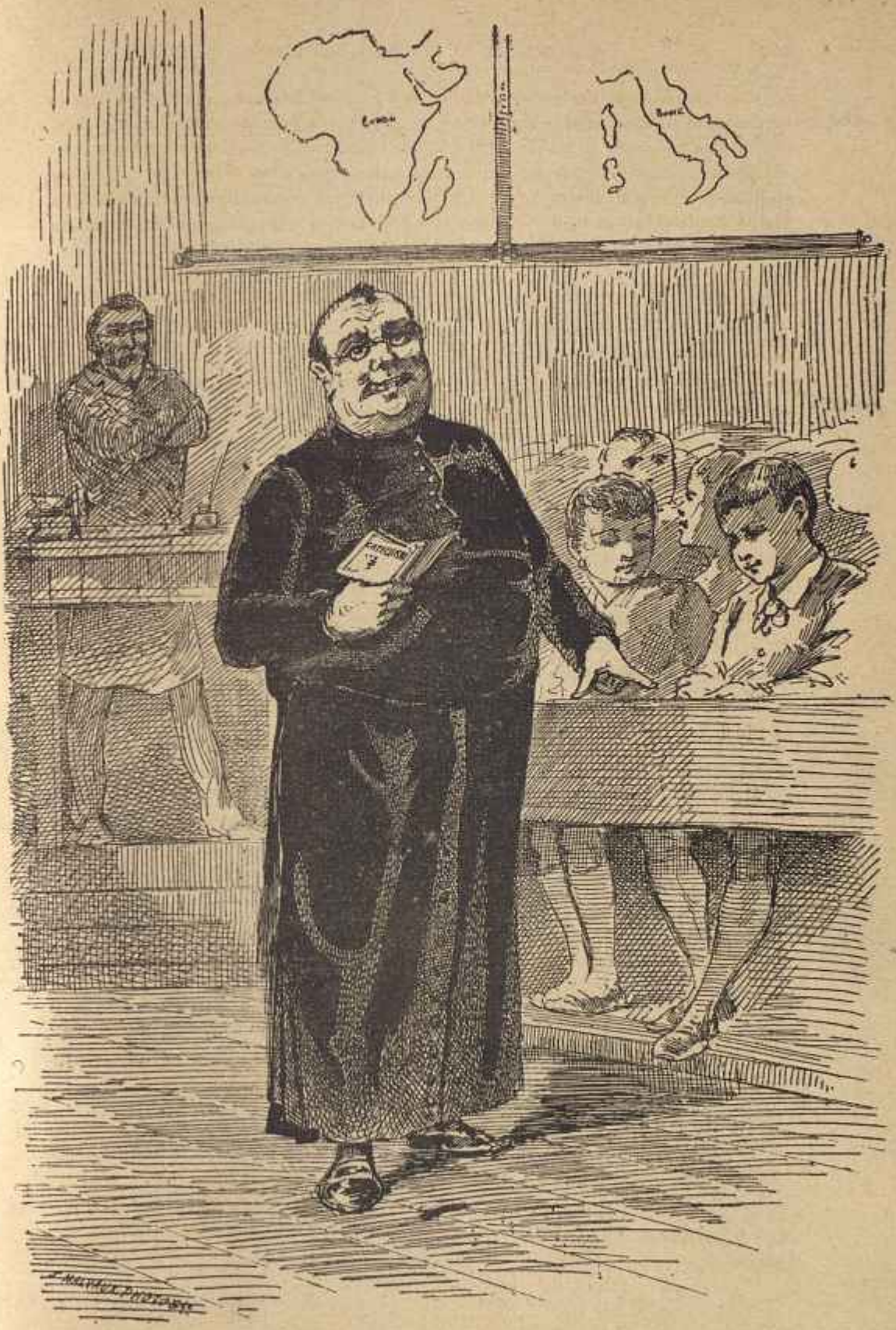

La nouvelle loi doctrinaire du 6 juin 1879.

de Langrand-Dumonceau, se joignait la douleur immense d'avoir perdu dix millions!

Il faudrait appartenir à la famille d'Orléans pour comprendre combien de telles souffrances sont horribles!

Cependant, Léopold II ne voulut pas prendre son parti de la perte de cette somme immense de dix millions, et, dans son désespoir, il commit la plus grande des folies! Il résolut de regagner seul et par lui-même les dix millions perdus...

Tous ses rêves sur le Congo et ses richesses lui revinrent plus vivaces que jamais à l'esprit, et il crut que l'Afrique lui rendrait un jour, non seulement les millions disparus, mais encore l'immense fortune qu'il avait toujours convoitée.

Il vendit de nouveau, pour dix millions de propriétés et de valeurs mobilières, qu'il consacra à l'établissement d'un grand comptoir sur les côtes d'Afrique et sur les rives du Congo.

Bientôt, ces dix millions eurent le même sort que les premiers...

Au lieu de s'arrêter dans une entreprise folle et sans issue, Léopold II, saisi de la fièvre des joueurs, s'entêta et pensa que, à force de jeter des capitaux dans cette entreprise, il vaincrait tous les obstacles.

N'était-il pas roi? Son influence sur la diplomatie européenne ne lui vaudrait-elle pas des avantages énormes sur tous ses concurrents commerciaux? Ne pourrait-il pas, d'ailleurs, dès que la Société africaine serait fondée, la vendre à son tour avec bénéfice, créer une société nouvelle qui lui rembourserait tous ses capitaux?

Pour réaliser tout cela, que fallait-il? Du courage et de la persévérance.

Il se promit d'en avoir.

Cette fois encore, il vendit pour quinze millions de valeurs et de propriétés, qui furent immédiatement consacrés à l'entreprise africaine!

Cette somme énorme fut, comme les précédentes, engloutie dans la fatale opération...

Léopold II constata alors qu'il était presque à moitié ruiné!

Cependant, il songea moins que jamais à se retirer de cette fatale affaire d'Afrique.

A l'entreprise commerciale, il résolut de joindre une combinaison politique, qui devait la rendre invincible : il prit le parti de créer un nouvel Etat dont il serait le chef... Alors, il lèverait des impôts, alors les sommes qu'il avait versées deviendraient les dettes de l'Etat nouveau!... On ferait un grand emprunt... la Belgique souscrirait... et Léopold II jeta vingt-cinq nouveaux millions dans l'affaire du Congo!

Quelques années plus tard, ces vingt-cinq millions avaient été rejoindre les autres...

Quand Léopold II apprit cette nouvelle et terrible catastrophe, il perdit la tête...

Il voulut que la Belgique prît immédiatement à sa charge l'entreprise africaine, en lui remboursant, à lui Léopold II, les sommes qu'il avait versées.

N'avait-il pas agi en vue du bien-être et de l'honneur de la Belgique?

N'avait-il pas voulu lui ouvrir de nouveaux débouchés (1)?

Son dévouement à la Belgique avait été immense; il ne pouvait en être victime.

L'embarras des ministres était extrême. D'un côté, ils avaient la conviction qu'ils obtiendraient facilement de la courtisanerie des Chambres le vote des crédits sollicités par le roi, mais, d'un autre côté, ils pressentaient que l'opinion publique, qui n'est pas représentée légalement dans les pays de suffrage censitaire, serait révoltée par cette dilapidation des deniers publics.

Que faire?

Une chose aussi simple que malhonnête.

Ils ébauchèrent une comédie en deux actes et deux tableaux.

PREMIER ACTE

1er *Tableau.*

Vote d'une loi qui autorise Léopold II à régner sur le Congo, avec promesse solennelle que la Belgique n'interviendra jamais financièrement dans cette affaire.

DEUXIÈME ACTE

2me *Tableau.*

Faire tout payer par la Belgique sous des prétextes variés tels que : subsides pour la marine, pour le développement du commerce d'exportation, fondation d'établissements de crédit, loteries avec garantie de l'Etat belge, etc.

A l'heure où nous écrivons, le rideau n'est pas encore levé sur le deuxième acte.

En attendant, on ouvrit, pour réunir immédiatement des capitaux, une souscription à laquelle tous les fonctionnaires, tous les courtisans, tous ceux, en un mot, qui avaient quelque chose à craindre ou à espérer du roi, furent engagés à prendre part.

---

(1) Nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, d'abandonner ici l'ordre chronologique et d'écrire toute l'histoire de Léopold II au Congo jusqu'à ce jour.

On s'adressa aussi aux capitalistes étrangers, on créa des syndicats, on fit des avances à Blechrœder, de Berlin, et à Rothschild, de Paris, on les décora..., mais toutes les sollicitations restèrent sans effet, et les banquiers juifs, qui connaissaient l'affaire du Congo, résistèrent à toutes les séductions.

En Belgique, Léopold II fut plus heureux : plusieurs courtisans et commensaux de la cour se ruinèrent.

Il va sans dire que, dès qu'ils furent ruinés, on les évinça de la cour, car rien n'est plus pénible aux rois que la vue des gens malheureux auxquels ils doivent de la reconnaissance.

Les fonctionnaires abandonnèrent une partie de leurs appointements, dans l'espoir d'obtenir de l'avancement.

Dans tous les bureaux des ministères, circulaient des listes de souscription.

A la Chambre des représentants et au Sénat, on présentait à chaque député ou sénateur qui entrait en séance une liste de souscription pour l'entreprise du Congo. Bien plus, il y avait une liste déposée au secrétariat de la Chambre, dans le bureau même où les députés vont toucher leurs émoluments.

En même temps que la feuille d'émargement on présentait la liste de souscription.

On signait les deux listes, et l'argent souscrit tombait « au comptant » dans la caisse royale.

Au moment de la signature, on insinuait au député que la liste de souscription était lue chaque jour avec attention par Sa Majesté.

Mais qu'était-ce que quelques millions pour combler le gouffre du Congo?

Quelle sera la fin de cette triste aventure?

Il n'y a que deux solutions possibles.

Ou bien les Chambres commettront la criminelle folie de payer les dettes du roi, et alors la mesure sera comble... La révolution qui couve dans le pays éclatera subitement.

Ou bien Léopold II, poursuivi par ses créanciers, leur livrera toutes les faveurs dont il dispose, et le véritable roi des Belges sera, par contre-coup, un banquier israélite quelconque.

Dans ce cas encore, la dynastie des Cobourg est perdue.

Toutes les couronnes ne tombent pas de la tête des monarques dans le tonnerre et les éclairs d'un champ de bataille comme celle de Napoléon Ier; d'autres tombent simplement et sans fracas dans les obscures paperasses d'une faillite.

La loyale, l'honnête Belgique, dont les engagements d'honneur,

pas plus que les engagements commerciaux, n'ont jamais été protestés, ne voudra plus être gouvernée par un roi auquel une fortune de cent millions et une liste civile de près de cinq millions n'ont pu suffire!

Elle reconnaîtra tous les vices et tous les dangers des institutions monarchiques, et, laissant aux Congolans seuls, l'honneur d'être régis par Léopold II, elle proclamera ce gouvernement de sagesse et de raison qui s'appelle « la République, » *la Res Publica*, qui n'appartient à personne, parce qu'elle est la chose de tous, le patrimoine commun, la Patrie!

Au moment où paraissent ces lignes, le rideau se lève sur le second acte de la comédie.

On annonce, en effet, qu'une *Société belge du Congo* vient de se constituer à Bruxelles et va émettre un vaste emprunt, sur lequel seront remboursés les millions perdus par Léopold II.

Brux. Imp. Mahen, 41, r. d. Fabriques

CHAPITRE XXV

Les libéraux, revenus au pouvoir en 1878, revisent la loi de 1842 sur l'instruction publique. — Demi-mesures doctrinaires. — Loi du 6 juin 1879. — Construction d'écoles fastueuses et impropres à l'enseignement.

Toute la science des doctrinaires consiste à trouver une doctrine pour tout ce qu'ils veulent démontrer et faire.

Jamais ils ne prouvèrent d'une façon plus évidente cette vérité, que lors de la discussion de la loi de 1878 sur l'instruction publique.

Disons tout d'abord, que ce fut à regret que les doctrinaires firent cette demi-réforme, réclamée depuis trente ans par le parti libéral, car rien n'est plus antipathique aux doctrinaires que de modifier quoi que ce soit aux lois existantes !

Ne rien faire, critiquer sans réformer, déclamer et logomacher vis-à-vis du public pour dissimuler que leur parti n'a pour but que le partage des honneurs, des places et des faveurs, voilà toute leur politique.

Le progrès leur fait horreur; ils ont excommunié de leur église des hommes très modérés d'ailleurs, mais dont le grand tort était de s'être intitulés progressistes.

Pour le bon doctrinaire, une question politique ou sociale n'est jamais mûre, et devant n'importe quelle réforme se dressent des difficultés pratiques.

Ecoutez, dans l'intimité, ces bons apôtres :

« Faisons l'union, disent-ils, dansons en rond, parlons de ce qui unit notre parti, c'est-à-dire des moyens de garder le pouvoir ou de le conquérir; mais, pour Dieu, ne parlons pas de ce qui nous divise, c'est-à-dire des réformes à accomplir. »

Le vrai doctrinaire ne réforme pas. Après avoir attaqué une institution, il s'efforce de prouver qu'elle doit être maintenue; après avoir soutenu un projet, il en présente les inconvénients.

Il reste en suspens, car il pèse tout, il voit tout, il sait tout; seul il est homme de gouvernement, car il est la prudence, la prévoyance, la sagesse !

Il s'agite mais n'avance pas; il pérore mais ne conclut pas; il tourne en rond, de telle façon qu'après avoir marché en cercle, pendant un demi-siècle, autour de son idée, on le retrouve au point d'où il était parti.

Ces explications du caractère et de la politique doctrinaires étaient nécessaires, pour comprendre comment ils réformèrent la loi de 1842 sans la modifier essentiellement, comment ils laïcisèrent l'enseignement sans le décatholiciser, comment ils exclurent le prêtre de l'école, tout en l'invitant à y rentrer, comment enfin ils édictèrent une loi sans principes, incohérente, éphémère, que les catholiques, revenus au pouvoir, n'eurent aucune peine à renverser quelques années plus tard.

Ceci dit, examinons brièvement les principes qui devraient régir les lois sur l'enseignement primaire.

Ils sont bien simples

Le bon sens et la justice indiquent clairement, que l'Etat ne doit, ni enseigner ni attaquer aucune religion dans l'école.

Le père et la mère ont seuls qualité pour enseigner à leurs enfants la morale et la religion qu'il leur convient, en attendant que l'enfant, devenu homme, choisisse lui-même une religion ou bien n'en choisisse pas du tout.

A la loi de 1842 (art. 6) qui imposait l'enseignement de la religion dans l'école, la loi de 1878 aurait dû substituer les dispositions suivantes :

ARTICLE PREMIER

La loi de 1842 est abolie.

ARTICLE 2

La liberté des cultes est entière, ainsi que la liberté de n'en point avoir.

ARTICLE 3

L'enseignement d'une religion déterminée, comprenant implicitement une attaque contre toutes les autres, et l'Etat devant rester neutre entre elles toutes, aucune religion ne sera enseignée à l'école.

ARTICLE 4

La liberté la plus entière est garantie à ceux qui voudraient s'instruire ou instruire leurs concitoyens dans une religion quelconque.

Cet enseignement aura lieu dans les édifices consacrés aux exercices religieux.

Cette loi eût mis les choses à leur place :

La science à l'école, la religion à l'église.

Cela eût été simple et logique.

Aussi, les doctrinaires, auxquels il faut toujours du compliqué, n'en voulurent-ils pas.

Les principales dispositions de la loi de 1842 étaient les suivantes :

ARTICLE 6

L'enseignement de la religion et de la morale est donné sous la direction des ministres du culte professé par la majorité des élèves de l'école.

ARTICLE 7

Quant à l'enseignement de la religion et de la morale, la surveillance sera exercée par les délégués des chefs des cultes.

Les ministres des cultes et les délégués du chef du culte auront, en tout temps, le droit d'inspecter l'école.

On le voit, la loi de 1842 introduisait le prêtre à titre d'autorité dans l'école, et l'investissait du droit absolu d'enseigner la religion comme il l'entendait.

La nouvelle loi doctrinaire du 6 juin 1879 modifia-t-elle sensiblement cet état de choses?

Qu'on en juge :

ARTICLE 4 (loi de 1879)

Un local dans l'école est mis à la disposition du ministre des cultes pour y donner, soit avant, soit après l'heure des classes, l'enseignement religieux aux enfants de leur communion fréquentant l'école.

Ainsi, toute la différence entre la loi de 1842 et celle de 1872 consiste uniquement dans cette nuance : que la première, introduit le prêtre dans l'école sans lui fixer un local spécial, ni des heures d'enseignement déterminées, tandis que la seconde invite le prêtre à donner l'enseignement religieux à l'école, à une heure déterminée et dans un local spécial!

Et voilà la réforme dont on fit un si grand tapage !

Suivant leur habitude, les représentants des censitaires prirent leur souris pour une montagne.

Les catholiques crièrent à la persécution ; les libéraux montèrent au Capitole!

Pendant deux mois, la Chambre des représentants retentit de déclamations creuses sur la religion et sur le clergé.

Enfin, après avoir, pendant cinquante séances, ressassé, de part et

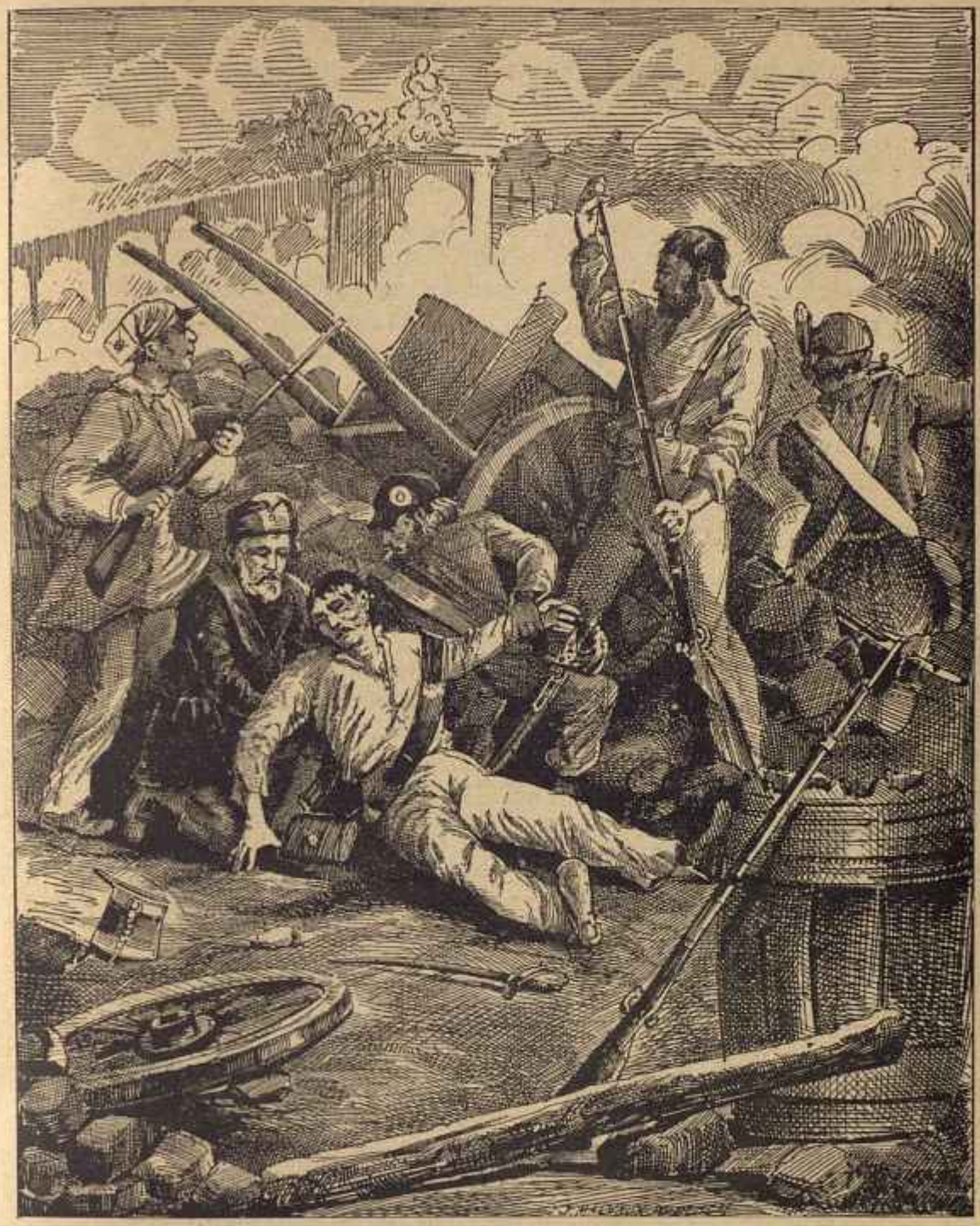

La révolution de 1830 : les ouvriers et les prolétaires.

d'autre, des banalités avec emphase et des lieux communs avec solennité, la majorité vota la loi de 1879, sans s'apercevoir que cette loi réformatrice ne réformait rien du tout.

Cependant, les catholiques feignirent de ressentir une violente colère.

En face des écoles de l'État, où les prêtres refusèrent de paraître, ils créèrent des écoles libres; puis, en 1884, revenus au pouvoir, ils adoptèrent les dites écoles libres, en leur donnant de plantureux subsides.

Quant à la loi de 1879, point ne fut nécessaire d'y changer quoi que ce soit pour encapuciner l'enseignement primaire !

Mais n'anticipons pas sur les événements et disons encore un mot sur la loi scolaire de 1879.

Fiers de leur loi nouvelle sur l'enseignement primaire, les libéraux consacrèrent des sommes immenses, non pas à l'enseignement primaire, ce qui eût été méritoire, mais à la construction de monuments et d'édifices scolaires, ce qui fut dispendieux et inutile.

Pénétrés de cet esprit étroit qui leur fait toujours prendre la forme pour le fond, ils s'imaginèrent qu'en édifiant des façades splendides pour les écoles, ils favorisaient l'enseignement!

On vit s'élever partout, notamment à Bruxelles, des monuments à façade gothique, peu ou mal éclairés, où l'hygiène est sacrifiée au luxe et le confortable aux recherches architecturales; en un mot, des monuments très beaux au dehors, tristes et insalubres au dedans, et impropres surtout à bien instruire et élever l'enfance.

Comme bien on pense, un mobile intéressé avait engagé les libéraux doctrinaires à édifier partout, sous prétexte d'écoles, ces constructions babyloniennes.

Ils voulaient, au moyen de ces dépenses considérables faites par l'Etat, remplir les coffres d'un grand nombre d'électeurs censitaires, architectes, entrepreneurs, fournisseurs de tous genres ..

Aucune loi ne montre mieux l'impuissance des doctrinaires à réformer quoi que ce soit, même dans le domaine clérico-libéral.

Dès à présent, ils préparent déjà une loi de révision de la loi révisionniste, et si le suffrage universel ne venait renverser d'ici à peu de temps toutes les petites combinaisons clérico-libérales, on entendrait bientôt le renouvellement de tout ce bavardage parlementaire.

Preuve évidente de ce que nous disions en commençant ce chapitre, à savoir, que la politique censitaire belge tourne en rond sur elle-même depuis cinquante-six années, sans faire un pas en avant, et qu'il en sera ainsi jusqu'au jour où le peuple reprendra possession de lui-même, après avoir broyé le cens et la royauté!

CHAPITRE XXVI

Les fêtes dites nationales célébrées à propos du cinquantième anniversaire de la fondation de la nationalité belge — 1830 et 1880. — Par quels hommes fut créée la Belgique et par quels hommes elle fut exploitée.

En 1880, la bourgeoisie censitaire résolut de fêter le cinquantième anniversaire de la fondation du royaume.

Le bien-être, la joie, la prospérité inondaient le cœur des cent dix-sept mille censitaires maîtres de la Belgique.

En effet, jamais aucun gouvernement n'avait, dans aucun pays, accordé un pouvoir plus grand, une sécurité plus complète, une domination plus absolue aux propriétaires et aux manieurs d'argent.

Tout avait concouru au bonheur des capitalistes et au développement de leurs richesses : ils avaient trouvé en Belgique un peuple travailleur jusqu'à l'héroïsme, une législation qui ne reconnaissait de droits politiques qu'au capital, une patience dans le peuple à tout supporter, un cynisme dans la bourgeoisie à tout accaparer.

Mais si la joie des conservateurs était sans mélange, que d'amères réflexions inspiraient aux démocrates ces deux dates fatalement accouplées : 1830! 1880!

Quelle était cette révolution dont, après un demi-siècle, on évoquait le souvenir?

Quels hommes l'avaient faite?

Quels en avaient été les héros et les martyrs?

Quels en avaient été les ennemis?

Quels en étaient devenus les maîtres?

Questions importantes, qui éclairent l'histoire contemporaine de

Belgique, et dont la solution explique tous les événements qui se sont déroulés depuis un demi-siècle.

Il importe donc d'y répondre catégoriquement.

Les ouvriers et les prolétaires avaient seuls fait la révolution de 1830.

Les hommes du peuple, à de très rares exceptions près, en avaient été les héros et les martyrs.

Les premiers ennemis de la révolution avaient été les bourgeois, qui, enregimentés sous la dénomination de garde bourgeoise, la combattirent dès sa naissance.

Enfin, ces mêmes bourgeois, qui avaient combattu la révolution, en devinrent les maîtres, en se réservant à eux seuls, par le suffrage censitaire, le droit exclusif de faire les lois.

Donnons succinctement des preuves irrécusables de toutes ces affirmations.

Nous avons recherché, dans les journaux et dans les publications de 1830, les noms, la profession et les lieux de naissance de tous ceux qui, les premiers, s'étaient levés pour secouer le joug hollandais.

Nous avons noté tous ceux qui sont morts dans les journées du 21 au 27 septembre.

Nous avons relevé le nom de tous les blessés.

A de très rares exceptions près, tous ceux qui tombèrent en combattant appartenaient à la classe ouvrière.

Sur quatre cent cinquante-six patriotes tués, du 21 au 27 septembre, on comptait à peine dix-sept bourgeois; tous les autres, au nombre de quatre cent quarante, étaient des ouvriers.

Sur mille deux cent et vingt-six blessés, quarante et un seulement exerçaient des professions bourgeoises; les mille cent et quatre-vingt-six autres étaient des prolétaires.

Ainsi donc, en résumé, sur mille cent et quatre-vingt-deux Belges qui tombèrent morts ou blessés dans les rues de Bruxelles, du 21 au 27 septembre, cinquante-huit appartenaient à la bourgeoisie, mille six cent vingt-quatre étaient des ouvriers.

Comme preuve irrécusable de ce que nous disons, voici la liste des cent et trente-sept patriotes qui furent tués, le 21 septembre, par les Hollandais.

Il serait trop long de citer les noms et professions des mille six cent quatre-vingt-deux combattants morts ou blessés du 21 au 27 septembre; qu'il nous suffise de dire que la proportion entre bourgeois

et prolétaires est constamment restée la même que dans cette première liste.

Noms	Prénoms	Age	Profession	Lieu de naissance
1. Dellens	Alexandre	37	Ouvrier	Bruxelles
2. Devuyst	Marc	33	Peintre	»
3. Dupuis	J.-B.	30	Tanneur	»
4. Teissche	Constant	51	Maréchal	Oprebais
5. Vandoren	J.-B.	44	Ouvrier	Bruxelles
6. Becquet	J.-B.	40	»	»
7. Isabeau	J.-B.	40	Cordonnier	»
8. Lievens	Egide	27	Maréchal	Ixelles
9. Vanrinsvelt	André	35	Ebéniste	Bruxelles
10. Frederickx	Jacques	38	Ouvrier	»
11. Lamensch	Henri	28	Tailleur	»
12. Moreau	Théodore	39	»	»
13. Rivet	Jean	25	Ouvrier	»
14. Letirolien	Charles	33	»	»
15. Huggens	Charles	22	Fileur	»
16. Calcoen	Jacques	54	Maréchal	»
17. Vansaune	Laurent	50	Journalier	Lasnes
18. Jourdain	Henri	20	Cordonnier	Bruxelles
19. Mandemaker	François	26	Journalier	»
20. Dewaegner	Joseph	24	»	»
21. Denaux	Jean	27	Menuisier	Bruges
22. Cardinal	César	19	Tail. de pierres	Bruxelles
23. Vandeneede	Charles	30	Fileur	»
24. Passe	Jean	30	Voiturier	»
25. Havaert	Simon	58	Scieur de bois	Watermael
26. Destrée	Gilles	54	Cordonnier	Bruxelles
27. Mervet	Jean	42	Ramoneur	»
28. Dewinter	Gérard	41	Journalier	Broeghem
29. Vannaisse	Joseph	43	Charron	Berchem
30. Mouw	Thomas	26	Vannier	Anvers
31. Gérards	Charles	28	Pompier	Bruxelles
32. Vroumons	Nicolas	44	Ramoneur	»
33. Corbusier	Nicolas	28	Ouvrier	Liége
34. Clostermans	Guillaume	36	Ebéniste	»
35. D'Hauregard	Jean	42	Teinturier	Charleroi
36 Guillaume	Nicolas	45	Domestique	Bruxelles
37. Dekempeneers	J.-B.	40	Vidangeur	»
38. Bollens	Pierre	30	Journalier	»
39. Nonnet	François	59	Cordonnier	»
40. Ernu	J.-B.	53	Fileur	»
41. Hennehaut	Charles	37	Maître d'armes	Gosselies
42. Moeremans	Jean	19	Menuisier	Bruxelles
43. Canepas	Elias	32	Ouvrier	»
44. Moeremans	Louis	25	Md de draps	»
45. Vansantvoort	Philippe	40	Cordonnier	»
46. Stroobant	Mathieu	47	Tailleur	»
47. Séverin	Henri	40	»	»
48. Bogaerdt	François	23	Journalier	»
49. Delleens	Alexandre	31	Tisserand	»
50. Pitraise	Jean	27	Tourneur	»
51. Annick	Nicolas	26	Maçon	»
52. Lamoral	Ferdinand	41	Ouvrier	Bossut
53. Bizé	J.-B.	30	Vitrier	Bruxelles

Brux. Imp. Mabru, 41, r. d. Fabriques

	Noms	Prénoms	Age	Profession	Lieu de naissance
54.	Maerschaelck	Jean	34	Maçon	Watermael
55.	Rousseau	Mathieu	51	Journalier	Bruxelles
56.	Vandenabeelen	Nicolas	48	Menuisier	Schaerbeek
57.	Renaut	Nicolas	58	Musicien	Gand
58.	Gilson	Pierre	48	Jardinier	Nil-Saint-Vincent
59.	Neyt	Philippe	40	Manœuvre	Bruxelles
60.	Devries	Pierre	34	Garde-ville	»
61.	La Grace	Herman	37	Tapissier	»
62.	Lefebure	Clément	53	Epicier	»
63.	Sablon	Henri	39	Géomètre	Wavre
64.	Marin	Bernard	34	Peintre	Paris
65.	Deridder	Gérard	27	Menuisier	Bruxelles
66.	Warré	Louis	20	Fileur	»
67.	Phimolas	Emmanuel	28	Pompier	»
68.	Speltinx	Pierre	27	Teinturier	»
69.	Hamelryckx	François	23	Peintre	Bruxelles
70.	Degel	Jean-Bapt.	40	Journalier	»
71.	Vanlangenhoven	Pierre	48	Agent d'affaires	»
72.	Deneef	François	25	Journalier	»
73.	Mathieu	Joseph	45	»	»
74.	Janssens	Ferd.-Jos.	44	Cocher	»
75.	Vanderelst	Jacob	33	Tonnelier	Uccle
76.	Fontaine	François	41	Ouvrier	Bruxelles
77.	Wilmaers	Jacob	52	Domestique	Comptich
78.	Van Velthem	Henri	36	Galonier	Vilvorde
79.	Mathys	A.-Jean	18	Journalier	Bruxelles
80.	Lohrman	Charles	58	»	»
81.	Verheyden	Charles	21	Marchand de vin	»
82.	De Courtray	Jules	22	Teinturier	»
83.	De Fellner (bar.)	J.-C.	44	Capitaine	Allemagne
84.	Dierickx	Henri	54	Journalier	Bruxelles
85.	Stalmans	M.-T.	25	Boulanger	»
86.	Dubois	Nicolas	45	Journalier	»
87.	Mahillon	Michel	57	Marchd de draps	»
88.	Vanderlesten	Henri	18	Journalier	»
89.	Vanderkerkhoven	Charles	14	»	»
90.	Van Calster	Henri	28	»	Louvain
91.	Demelin	G.	26	Chirurgien	Ath
92.	Caudron	Dominique	39	Domestique	Alost
93.	Lamette	Ch.-Félix	23	Ouvrier	Bruxelles
94.	Dufour	Barthélemy	30	Tailleur	»
95.	Snellinkx	Jean-Bapt.	21	Journalier	»
96.	Van Hamme	Michel	32	»	Schaerbeek
97.	Wyns	Arnould	29	»	Hal
98.	Decoster	Eustache	31	»	Bruxelles
99.	Legras	Guillaume	22	»	»
100.	Houtvaert	J.-Gérard	35	»	»
101.	Nopere	Charles	30	Serrurier	»
102.	Walter	Jacques	32	Musicien	»
103.	Dits	Jean-Bapt.	30	Ouvrier	Uccle
104.	Delantsheere	P.-Jean	45	Journalier	Basserode
105.	Lempéré	Louis	30	Ebéniste	Bruxelles
106.	Jonau	Charles	46	Ex-grenadr de v. g.	»
107.	Motteux	P.-Joseph	47	Tailleur	»
108.	Charnay	Charles	26	Forgeron	Liége
109.	Petit-Jean	Gilles	24	Ouvrier	Bruxelles
110.	Robert	Charles	40	Cordonnier	»
111.	Peeters	Gilles	31	Ouvrier	Evere

Noms	Prénoms	Age	Profession	Lieu de naissance
112. Fouillien	Albert	32	Ouvrier	Evere
113. Dubois	J.-François	23	Cultivateur	Wavre
114. Laurier	Charles	24	Plafonneur	Bruges
115. Frappaert	Henri	25	Ebéniste	Bossut
116. Wayet	Jean-Bapt.	23	Journalier	Bruxelles
117. L'Hoost	Alexandre		»	Jodoigne
118. de Valerivla	Louis	38	Employé	Bruxelles
119. Eckhaert	J.-Georges	39	Ebéniste	Paris
120. Delibe	J.-J.	33	Journalier	Orp-le-Grand
121. Boussieu	Amand	20	Domestique	Bruxelles
122. Zoude	Noël	27	Journalier	Jodoigne
123. Delfosse	François	23	Peintre	Bruxelles
124. Vandenberg	Jean-Bapt.	35	Journalier	Malines
125. Van Erp	François	33	Boulanger	Bruxelles
126. Vandermersen	Pierre	27	Ouvrier	Rummen
127. Vanhaelen	François	27	Tisserand	Bruxelles
128. Decreux	Guillaume	23	Cordonnier	»
129. Vanvethem	Jacques	51	Journalier	»
130. Goossens	Félix	29	Ouvrier	Anvers
131. Lepain	Melchior	21	Plafonneur	Laeken
132. Delvenne	Pierre	40	Ouvrier	Tournai
133. Willems	Michel	24	»	Bruxelles
134. Vanleen	André	37	Cordonnier	»
135. Leroy	Théodore	23	Particulier	»
136. Leroux	Ferdinand	39	Marchand	Paris
137. Antonus	Ignace	47	Ouvrier	»

Pendant que les prolétaires combattaient et mouraient pour la patrie, que faisait l'immense majorité de la bourgeoisie? Indécise entre le prince d'Orange et le peuple, elle était uniquement préoccupée de prévoir quel serait le vainqueur et de se rallier à lui.

Le 19 septembre, la commission de sûreté, le commandant en chef et le commandant en second, ainsi que les membres du conseil de la garde, blâmaient un corps de volontaires qui avait capturé des chevaux appartenant à la maréchaussée hollandaise; de plus, ils renvoyaient les chevaux capturés au prince Frédéric, avec une lettre d'excuses.

Le 20 septembre, le peuple, constatant l'inertie de la garde bourgeoise et la jugeant, ou bien incapable de continuer l'œuvre révolutionnaire, ou bien complice du prince d'Orange, demanda des armes.

La garde bourgeoise les refusa... Alors le peuple désarma la garde bourgeoise.

Dans d'autres circonstances, la garde bourgeoise livra ses armes au peuple, refusant de s'en servir elle-même contre les Hollandais.

Nous extrayons d'un ouvrage, écrit par un conservateur et inti-

tulé : *Esquisses historiques de la Révolution* (1), le passage suivant (page 206) :

Le poste de l'Amigo fut le premier désarmé; on y enleva tous les fusils, au nombre de cinquante; les bourgeois, que d'ailleurs on n'insultait ni ne provoquait, sentirent que toute résistance était impossible et cédèrent avec modération et sagesse. Il était alors neuf heures du matin.

Ce premier succès enhardit le peuple; on sut partout, à l'instant, que le poste de l'Amigo était désarmé; alors les groupes, réunis ou séparés, se portèrent successivement à tous, ou au moins à la très grande majorité des postes bourgeois, et y firent la même opération; on a calculé que plus de quinze cents fusils changèrent ainsi de mains, en moins de deux heures, dans cette matinée.

Pour continuer ce double jeu entre le peuple belge et le roi de Hollande, la garde bourgeoise, tout en livrant ses armes, de gré ou de force, au peuple, envoyait secrètement des lettres et des pétitions au prince Frédéric, pour l'assurer de son dévouement.

Nous lisons, en effet, dans le même ouvrage que nous venons de citer (page 209) :

Que faisaient, pendant cet intervalle, les nombreux bourgeois du parti modéré? Les uns se résignaient d'avance au cours des choses, quel qu'il fût; les autres invoquaient assez hautement l'arrivée des forces royales. Deux pétitions furent, dit-on, adressées au prince Frédéric et portées à Anvers par des hommes connus comme appartenant à l'opposition, même catholique. La première, *couverte de beaucoup de signatures, demandait amnistie pour la ville et assurait qu'elle était prête à se soumettre;* la seconde, revêtue de dix noms seulement, promettait qu'au premier aspect des troupes du prince, on arborerait la cocarde orange. *La plupart des riches se détachaient du peuple,* non par désaffection, mais par timidité.

L'histoire doit donc enregistrer que, dès le début de la révolution de 1830, la bourgeoisie, représentée par la garde bourgeoise, qui était la garde civique de l'époque, fut l'adversaire du peuple.

Tant que dura la lutte contre les Hollandais, elle n'osa pas toutefois les combattre ouvertement .. Elle attendait le vainqueur, quel qu'il fût, pour l'acclamer, que ce fût le peuple ou le roi.

Le peuple fut vainqueur. .

Alors la bourgeoisie vint au devant de lui et se prosterna devant sa puissance, dissimulant sous ses flatteries et ses acclamations les chaînes dont elle voulait le charger.

Mais laissons la parole à Adelson Castiau, qui a dépeint, en traits

(1) Cet ouvrage a été publié au lendemain même des événements de septembre 1830, chez Tarlier, éditeur, rue de la Montagne, 56, à Bruxelles.

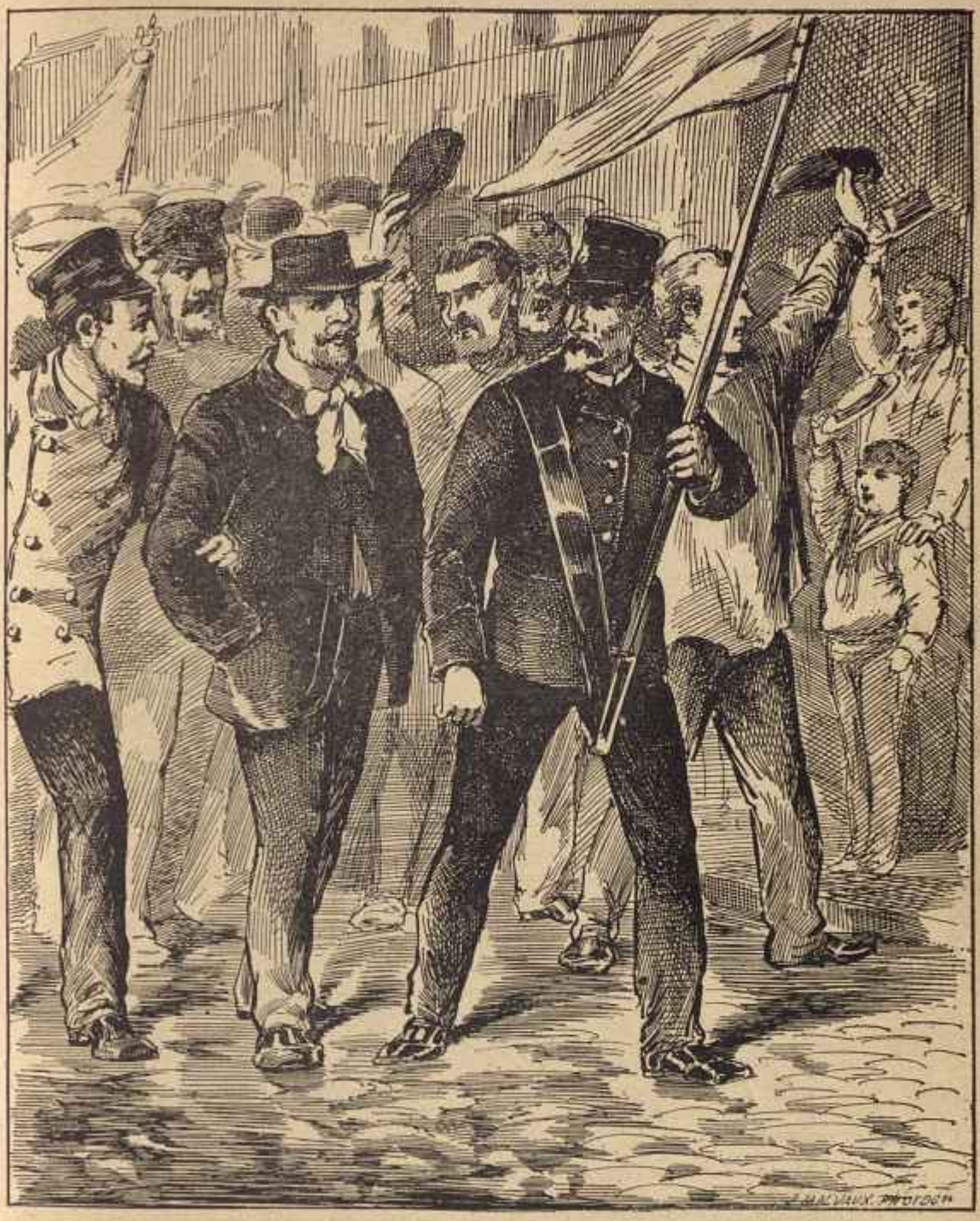

La véritable manifestation ouvrière.

d'une éloquence irrésistible, l'asservissement du peuple victorieux par la bourgeoisie (1) :

Le peuple combattait encore, et déjà le doctrinarisme se glissait au pouvoir, délibérait, décrétait et s'efforçait de faire triompher sa haine de l'*Égalité politique*.

... En 1830, le Gouvernement provisoire eut le tort de préférer leurs conseils égoïstes aux entraînements du progrès, de la justice et de la liberté. Il se contenta de faire de l'homœopathie politique et d'administrer la souveraineté à doses infinitésimales, en appelant au suffrage une minime fraction du pays et en posant les bases de l'oligarchie électorale qui nous domine.

Les droits politiques furent tarifés comme s'il s'était agi d'une vente à l'encan. Le pouvoir constituant, ce fut l'argent, et le rôle des contributions fut le livre d'or de la nouvelle noblesse. Le principe désastreux du cens l'emporta sur toute la ligne.

On proclama :

La suppression des ordres! Et l'on constitua, à tous les degrés de la hiérarchie représentative, l'*ordre des censitaires*, plus puissant à lui seul que les trois ordres de l'ancien régime.

L'égalité des citoyens devant la loi! Et quarante mille privilégiés furent investis de la souveraineté! Et neuf cent mille citoyens, représentant le travail et la virilité du pays, furent impitoyablement frappés de dégradation politique! Le peuple souverain fut traité comme ces poëtes que Platon chassait de sa république, après les avoir couronnés de fleurs. Le Spartacus populaire, le prolétaire éloquent, comme disait Royer-Collard, n'est-il pas le plus terrible cauchemar pour le doctrinarisme?

On dépouilla l'intelligence; on la chassa des assemblées électorales comme une misérable prostituée; le cens, c'est-à-dire l'argent, devint la pierre angulaire de nos institutions; et, pour qu'on ne pût l'ébranler, l'*article 47 de la Constitution mura l'avenir*.

Le corps électoral sortit ainsi mutilé du laboratoire doctrinaire. On lui avait enlevé le cœur, les bras et les jambes, en éliminant les travailleurs; on lui coupa la tête, en proscrivant l'intelligence, et on ne lui laissa que l'estomac et le ventre. Mais aussi quel estomac et quel ventre!

Et les doctrinaires se prosternèrent devant cette création informe et l'adorèrent.

C'était cette création informe, objet de dégoût pour tous les démocrates, que les représentants des censitaires s'apprêtaient à fêter en 1880.

Ils étaient au comble de la joie et voyaient déjà devant eux une nouvelle ère d'un demi-siècle d'exploitation censitaire, quand soudain le peuple, qu'ils croyaient endormi, se dressa debout devant eux!

---

(1) La citation qui suit est extraite d'une brochure d'Adelson Castiau, publiée en 1867 sous le titre *Souveraineté nationale et suffrage universel*.

CHAPITRE XXVII

Cantate exécutée lors de l'ouverture de l'Exposition Nationale. — Léopold II est qualifié, par ses courtisans, de Génie de la Patrie. — Des fonctionnaires, des employés et des gens salariés défilent devant le trône, déguisés en ouvriers. — Ingratitude des censitaires envers les combattants de 1830. — Les véritables ouvriers viennent à Bruxelles acclamer le suffrage universel. — Manifestation imposante.

Avant de montrer le peuple belge, sorti enfin de sa torpeur, apparaissant brusquement au milieu de la politique censitaire; avant de le montrer dans les rues de Bruxelles acclamant le suffrage universel, cette première affirmation de ses droits souverains; nous devons dire quelques mots des fêtes officielles qui précédèrent, ou, pour mieux dire, qui provoquèrent la première manifestation populaire.

Dès les premiers jours de juin 1880, la bourgeoisie belge avait réglé l'ordre des fêtes officielles.

Toutes les chamarrures, uniformes, décorations, panaches, écussons, emblèmes civils, religieux et militaires, furent étalés en pleine lumière.

M. A. Picard, président du conseil provincial du Brabant, avait, le premier, entonné le chant d'allégresse des censitaires, en disant aux conseillers provinciaux ces paroles d'une solennité comique :

Cette année-ci, Messieurs, trêve à toutes nos discussions politiques. On entre et on sort en chantant la *Brabançonne* (1).

On aurait pu croire que les flatteurs de Léopold avaient, lors des noces d'argent, épuisé tout leur assortiment de flagorneries : il n'en était rien.

Ils trouvèrent, en 1880, une nouvelle forme d'adulation capable

(1) Extrait de l'*Etoile belge*, 1er août 1880, édition du matin.

de réveiller les sens de Léopold II, blasés sur tant d'espèces de platitudes.

Voici ce qu'ils imaginèrent :

Le 16 juin 1880, à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition Nationale, ils commandèrent une grande cantate à plusieurs orchestres, en l'honneur du roi.

Jusque-là rien d'extraordinaire; mais ce qui fut absolument nouveau, c'est qu'ils y firent figurer Léopold II, non plus comme le premier et le plus grand citoyen de la Belgique, mais comme un être surhumain, d'essence quasi-divine.

Il figurait, en effet, dans la cantate comme le *Génie de la Patrie et de la Liberté!*

Voici comment l'*Étoile belge* fit l'exposé du sujet de la cantate et le récit de la comédie honteuse que les hauts et bas fonctionnaires jouèrent en cette occasion devant le roi (17 juin, édition du matin) :

Léopold II, le Génie de la Patrie, voit arriver vers lui, de tous les côtés du pays, des bords de la mer, des jardins du pays de Waes, des bords de l'Escaut, de la Sambre et de la Meuse, un immense concours de gens, divisés en différents groupes : laboureurs, matelots, artistes, gens des côtes, des monts et de la plaine, citadins et villageois, hommes, femmes et enfants.

Chacun de ces groupes est annoncé par une marche orchestrale; les différents thèmes sont repris ensuite par l'ensemble symphonique et la masse chorale. Le développement en est imposant, c'est comme on dirait le péristyle du monument.

Un dialogue solennel s'établit ensuite entre le Génie de la Patrie et les trois orchestres.

« Pourquoi toutes ces mains chargées des fruits de la terre ou du travail? » demande le premier.

« *Parce que tu es le Génie de la Patrie et de la Liberté!* » répondent les autres.

Alors sonnent les trompettes thébaines, dont l'éclatante sonorité est tempérée par la douceur des bois et du quatuor.

Ces fanfares des trompettes thébaines annoncent l'hymne de la liberté, qu'accompagnent aussi les roulements du tambour.

Cet hymne est un bel adagio, d'un style élevé et d'une inspiration large et puissante.

Puis, pendant que le grand orchestre entonne ce chant de la liberté, on entend, là-bas, tout au loin, une marche populaire : les différents groupes sont arrivés *devant le Génie de la Patrie*, et alors les quatre thèmes éclatent à la fois, avec les fanfares, les tambours et même avec la voix formidable du canon, qui tonne sur un point d'orgue préparé à cet effet vers la fin de la marche...

Alors le bourgmestre Vanderstraeten s'avance en tête de la commission organisatrice de l'Exposition; puis viennent les diverses sections qui composent l'Exposition, qui passent lentement devant l'estrade royale, au bruit des acclamations et des cris de : « Vive le roi! »

Voici tout d'abord les horticulteurs et les agriculteurs, en blouse bleue, coiffés du large chapeau de paille, et leurs instruments aratoires sur l'épaule.

Peu après passent les brasseurs, formant un groupe de la plus grande originalité; puis les pêcheurs et les pêcheuses de crevettes, pieds nus, le filet sur l'épaule et la hotte sur le dos.

Deux hommes portent dans un panier un poisson énorme et, derrière eux, les sauveteurs ostendais, en chemise bleue liserée de blanc, le col marin rabattu sur les épaules, complètent un ensemble des plus pittoresques...

Deux grands bouquets, entièrement faits de cigares et portés par les ouvriers, des enfants en robe tricolore, portant d'élégantes hottes remplies de cigarettes, font partie de ce groupe, qui est longuement applaudi.

Il faudrait plusieurs fois l'étendue de nos colonnes pour pouvoir citer tous ceux qui font partie de ce cortège du travail et de l'industrie; contentons-nous donc de n'en citer que quelques-uns au courant de la plume.

Ce sont les armuriers militaires, portant un fort beau trophée d'armes anciennes, la Compagnie belge du matériel des chemins de fer, le personnel des ateliers de construction de Malines, les papetiers, les bonnetiers, les distillateurs et les verriers, bras nus, la poitrine découverte et porteurs de leurs outils.

Le rouge monte au front en présence de telles bassesses!

Qui? lui? Léopold II un génie! Et quel génie? Celui de la patrie, lui, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, dont aucun des ascendants n'a eu une goutte de sang belge dans les veines! Lui, le génie de la patrie et de la liberté, qui décora le meurtrier de Gillis, qui chassa Victor Hugo, qui nomma M. De Decker, un langrandiste taré, gouverneur de la province du Limbourg! Lui, le génie de la patrie et de la liberté qui, tout récemment encore, n'avait pas trouvé une obole pour les victimes de Frameries!

C'en était trop!

Cet excès de courtisanerie indigna le peuple; mais ce qui acheva de l'exaspérer, ce fut la manière dont cette troupe de prétendus ouvriers avait été raccolée.

On avait rassemblé dans les quartiers pauvres des Marolles, à deux francs par tête, de pauvres diables qu'on avait revêtus de costumes de pêcheurs ostendais.

A leur tête marchait, sous le même déguisement, un fonctionnaire du département de la justice qui affectait des allures comiques de Masaniello.

Tous les figurants des théâtres bruxellois avaient été requis et passèrent devant le roi avec cette démarche affectée qui trahissait leur profession ordinaire.

Enfin, on avait choisi, parmi les saltimbanques et les hercules de foire, des hommes robustes qu'on avait barbouillés de charbon et qui portaient sur leurs épaules de pesants marteaux.

C'étaient ces hommes, *à la poitrine nue* et à la chemise *volontairement débraillée*, qui avaient si fortement impressionné le rédacteur de l'*Étoile belge!*

Toute cette mise en scène plut énormément à Léopold II et à son entourage, qui étaient blasés sur les revues monotones des uniformes officiels; mais là où se trompèrent les organisateurs de cette fête, c'est quand ils crurent que le public ne démasquerait pas leurs faux ouvriers.

En effet, lorsqu'on vit défiler devant le trône du roi tous ces comparses, dont l'enthousiasme payé à l'heure et à l'avance, avait cet air faux et exagéré qui décèle la flatterie; lorsqu'on voulut faire accroire que c'était l'honnête, le digne peuple belge, qui s'était ainsi donné en spectacle à ses maîtres censitaires et à leur roi devenu demi-dieu, il n'y eut qu'un cri dans la conscience publique indignée.

« Non, s'écria-t-on de toutes parts, non, ce n'est pas le peuple belge qui a joué cette plate mascarade devant son roi! C'est la parodie du peuple qui a défilé devant la parodie de la liberté! »

. . . . . .

A cette fausse manifestation des prolétaires, le parti démocratique résolut de répondre par une véritable manifestation ouvrière.

Il convoqua les vrais travailleurs belges à venir, pendant les fêtes du cinquantenaire, à Bruxelles; il les adjura de passer sous les fenêtres du palais de Léopold II, non pas aux cris de : « Vive le roi! » mais aux cris de : « Vive le suffrage universel! vive l'égalité! »

Avant de faire brièvement le récit de cette première manifestation en faveur du suffrage universel, nous devons mentionner une honte ineffaçable des censitaires.

Pendant que tous les parasites de la Cour et des ministères, galonnés, fêtés, enrubannés, les poches pleines et la poitrine chamarrée, figuraient au milieu de tous les plaisirs, où étaient les fondateurs de la Belgique, les glorieux survivants des combats de 1830?

Bannis de toutes les fêtes, évités par les censitaires, comme des parents pauvres par des fils ingrats et enrichis, les combattants de 1830 vivaient dans la plus profonde misère.

En vain, à la veille des solennités du cinquantenaire, ils avaient signalé aux représentants des censitaires leur affreuse détresse!

Vieux et affaiblis, ces braves avaient presque demandé l'aumône à leurs fils dénaturés!

Ils furent éconduits...

Leurs habits râpés eussent fait tache au milieu des broderies officielles!

La Chambre avait dédaigneusement jeté dans les oubliettes leur pétition si touchante.

Hélas! la plupart de ces vieux braves n'étaient pas électeurs dans le pays qu'ils avaient fondé! A quoi bon, dès lors, s'occuper d'eux (1)?

Quel étrange et triste contraste entre nos censitaires, qui refusaient du pain aux survivants de 1830, et la Grèce antique qui, dans le Prytanée, entourait de soins, de respect et d'honneurs ceux qui, dans leur jeunesse, avaient servi la patrie!

Quel exemple pourrait mieux faire comprendre que la République seule sait pratiquer la reconnaissance nationale!

En 1880, alors que la Belgique censitaire jetait l'or à pleines mains aux gros budgétivores et aux dotations princières, elle laissait mourir de faim nos pères, qui nous avaient conquis une patrie!

Jamais honte plus exécrable fût-elle infligée à l'honnête Belgique par ses gouvernants censitaires?

On peut le dire : la conscience publique était révoltée par tant de courtisanerie unie à tant d'ingratitude; aussi l'appel fait au peuple par les démocrates pour revendiquer le suffrage universel fut-il entendu.

Le 21 septembre 1880, huit mille ouvriers descendaient aux trois gares de Bruxelles. Trois mille Gantois arrivaient sous la conduite de Van Beveren et d'Anseele. Les Liégeois et les Verviétois étaient au nombre d'environ quinze cents.

A la gare du Midi, un groupe de démocrates, dont je faisais partie, attendait, à dix heures, les vaillantes populations de Charleroi, du Centre et du Borinage.

Ah! que le cœur nous battait!... Quelle acclamation sincère sortit de nos poitrines, quand nous vîmes descendre plus de deux mille ouvriers du Hainaut, dont le premier cri fut :

« Vive le suffrage universel! »

---

(1) Quelques années plus tard, la situation était toujours la même, et le 23 septembre 1886, M. Bil, président des vieux combattants de 1830, prononçait ces paroles émouvantes sur la tombe des patriotes de 1830 :

« Fidèles à notre pieux pèlerinage, nous voici de nouveau réunis au pied de ce monument qui renferme » les restes de nos glorieux frères, tombés au champ d'honneur, en combattant pour conquérir l'indé» pendance de notre patrie. Moins heureux que nos compagnons de 1830, nous venons déposer une » couronne, gage de notre immortelle affection.

» Moins heureux!... oui, car la plupart des survivants de ces belles journées, dont la Belgique entière » se plaît à fêter l'anniversaire, se trouvent dans une situation des plus déplorables. Moins heureux! car » rien ne semble vouloir être fait pour améliorer leur sort...

» *Ah! si nous étions tous électeurs! Si, à côté du devoir noblement accompli, il y avait des droits* » *reconnus! Malheureusement il n'en est pas ainsi... Nous avons été capables de fonder un Etat et nous* » *sommes incapables d'en élire les représentants!* » (*Bravos!*)

Le peuple belge revivait! Il était là, devant nous, ferme et résolu à revendiquer, au milieu des réjouissances de ses exploiteurs, son droit de cité.

Un cartel portait ces mots : « La Belgique aux Belges! »

Un autre : « Plus de privilèges : les Belges sont égaux! »

Et encore : « Pas de devoirs sans droits! »

Enfin d'innombrables cartels portaient : « Vive le suffrage universel! » et le nom de la commune d'où venaient les manifestants.

Une fanfare entonna la *Marseillaise*, et le cortège se mit en marche vers le temple des Augustins, où il devait rencontrer les Gantois.

Lorsque les deux cortèges furent en présence, le cri de : « Vive le suffrage universel! » fut si puissant, si unanime, que les censitaires qui l'entendirent en eurent le frisson.

Bon nombre de Bruxellois se joignirent alors aux manifestants, dont le nombre s'élevait alors à plus de dix mille.

Le cortège traversa la place de la Monnaie et se dirigea, par la rue de la Madeleine, vers la place Royale.

En passant devant le palais du roi, le cri de : « Vive le suffrage universel! » retentit encore une fois, unanime et formidable.

Nous ne savons si Sa Majesté entendit le cri de son peuple, ce cri qui était un mélange d'espérance et de colère, de douleur et de résolution; toujours est-il que ni lui ni ses ministres n'en tinrent aucun compte.

La politique belge venait cependant d'entrer dans une phase nouvelle.

A partir de 1880, il devint impossible de passionner, comme par le passé, le peuple belge pour le clérical ou le libéral; il avait entrevu, au-dessus de ces mesquines questions, aussi intéressantes, suivant l'expression énergique de Castiau, que les discussions des réalistes et des nominalistes du moyen âge, il avait entrevu un autre idéal :

La conquête de la Belgique par les Belges!

La conquête de la Belgique par les Belges, c'est-à-dire la conquête du droit de disposer, par le bulletin de vote, de leur fortune et de leur destinée!

. . . . . .

Cependant, la Chambre des représentants allait bientôt reprendre ce qu'elle appelle ses travaux.

Le peuple venait d'indiquer d'une façon simple et catégorique,

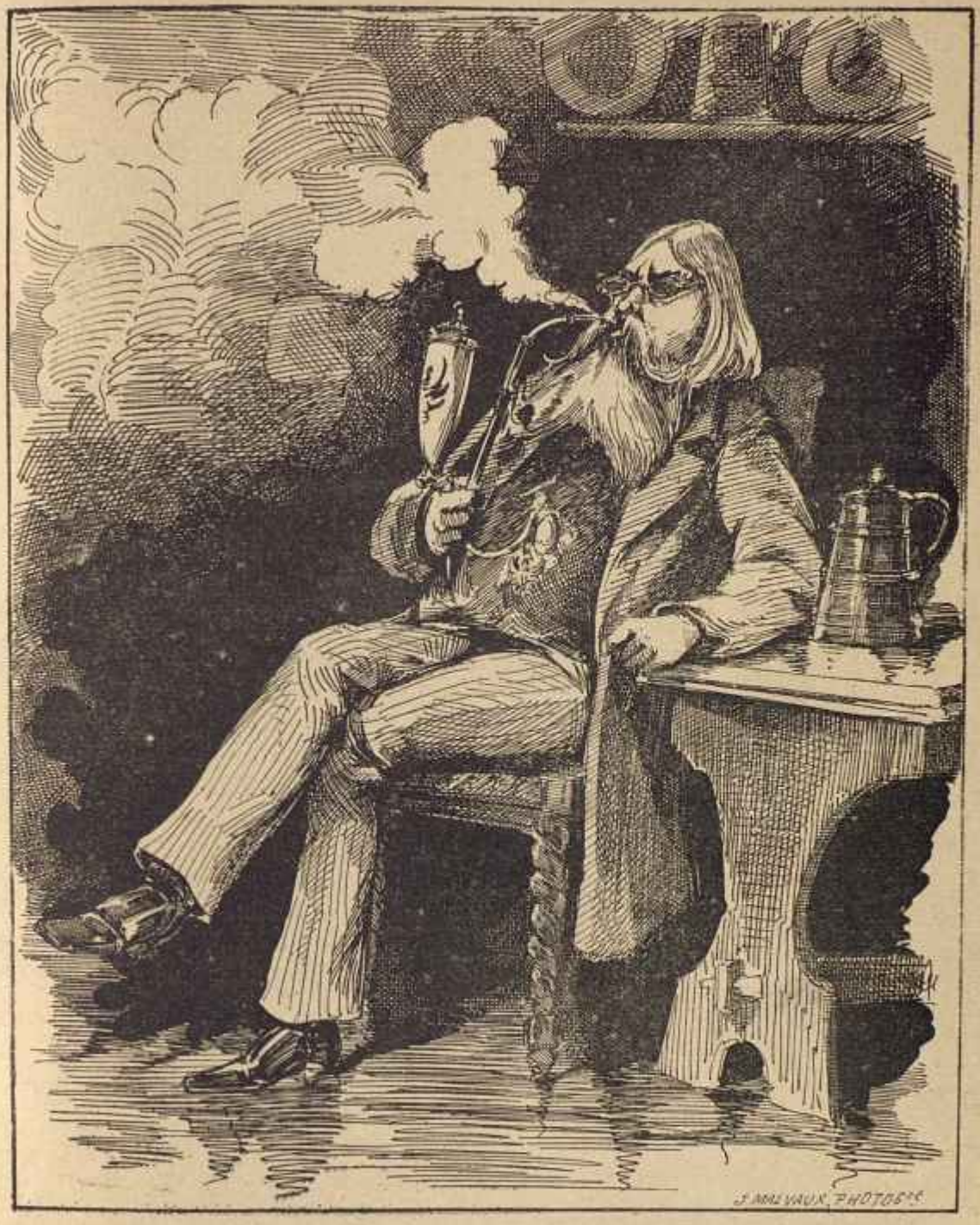

L'électeur allemand à Anvers.

aux représentants, quelle était sa volonté et, par conséquent, quel était leur devoir.

La Chambre reçut comme d'habitude, avec un dédain ironique, les revendications populaires.

Quant à moi, je m'étais juré de livrer un dernier et suprême combat pour la cause sacrée du suffrage universel, et de donner ma démission de député, si la Chambre refusait, cette fois encore, de reconnaître les droits imprescriptibles du peuple belge.

L'occasion d'entamer cette lutte suprême ne se fit pas longtemps attendre.

CHAPITRE XXVII

Retrait de l'ambassade belge au Vatican (octobre 1880). — Interminables discussions et publications auxquelles donnent lieu l'échange de vues entre M. Frère-Orban et le pape. — Dans le but de conserver le pouvoir, les doctrinaires font appel aux riches Allemands d'Anvers, auxquels ils confèrent le droit électoral moyennant 500 francs. — Aveux cyniques des représentants. — Leur manque de sens moral et de patriotisme.

Un demi-siècle de discussions parlementaires n'avait pas encore épuisé la question clérico-libérale.

Le 9 octobre 1880, la Chambre des représentants reprit l'impitoyable dialogue avec plus de ténacité que jamais.

Cette fois, ce fut le retrait de l'ambassade belge au Vatican, et les négociations suivies à ce sujet, qui servirent de prétexte à l'éternelle discussion.

C'était une bien bonne aubaine pour nos cléricaux et nos doctrinaires, à bout de sujet de discours, que ces négociations appelées « échange de vues » par M. Frère; aussi faisait-il beau de voir avec quels soins et quels ménagements ils entamèrent et poursuivirent cette discussion.

La Chambre en vécut pendant près de trois mois, depuis le 9 octobre 1880, jour de sa rentrée, jusqu'au mois de janvier 1881.

Soixante-dix discours, dont trente et un prononcés par les catholiques et trente-neuf par les libéraux, suffirent à peine à épuiser cette discussion, presque aussi intéressante que celle de la grâce efficiente et de la grâce congruante des théologiens!

En dehors de ces discussions, M. Frère publia, toujours sur le même sujet, un Mémoire de sept cents pages, précédé d'une introduction qui n'en comptait pas moins de cent, et il finissait ce lourd

volume en annonçant que l'ouvrage n'était pas encore terminé, qu'il n'en était encore qu'au tome Ier (1)!

Nous n'infligerons pas à nos lecteurs le récit, même abrégé, des logomachies parlementaires qui eurent lieu pendant trois mois à la Chambre; nous avons une fois pour toutes, au début de cet ouvrage, esquissé les deux discours classiques du Parlement belge; qu'il nous suffise de dire qu'en 1880-81 rien ne fut changé à la formule ordinaire.

On put toutefois démêler, au milieu du galimatias de l'échange de vues, que M. Frère-Orban aspirait à dicter aux évêques des mandements et des lettres pastorales doctrinaires, la religion étant à ses yeux un des meilleurs moyens d'abrutir et de gouverner le peuple.

M. Frère n'aspirait à rien moins qu'à pontifier au-dessus des évêques, qu'à devenir, en un mot, une sorte de vice-pape de la Belgique.

A cette condition, il consentait à laisser un ambassadeur au Vatican, dont la mission eût été « d'échanger des vues » entre le pape séculier Frère-Orban et le pape religieux Léon XIII.

Ce dernier trouva la prétention exorbitante; toutefois il essaya de satisfaire le pontife belge en conseillant aux évêques d'user à l'avenir, à l'égard des doctrinaires et surtout de leur chef, d'une grande modération.

Cela ne suffit pas à M. Frère-Orban, qui finalement rappela notre ambassadeur.

Quatre ans plus tard, en 1884, cet ambassadeur fut renvoyé au Vatican par les catholiques revenus au pouvoir.

Exemple frappant de la monotone oscillation de la politique belge, qui, tour à tour doctrinaire et catholique, ne déplace une chose que pour la remettre plus tard en place, et s'agite éternellement pour ne rien faire!

Dès les premiers jours de l'année 1881, le Parlement belge entama, suivant la tradition, la question des fraudes électorales, faites par la radiation ou la fabrication d'électeurs censitaires.

---

(1) Nous ne ferons pas la supposition invraisemblable qu'aucun de nos lecteurs veuille affronter la lecture de cet ouvrage indigeste; toutefois, nous tenons à donner le nom de l'éditeur et le titre (et quel titre!) pour l'édification de ceux qui pourraient douter de la grosseur de ce monstrueux document. Les voici : *Documents et travaux législatifs concernant la rupture des relations diplomatiques entre le gouvernement belge et le saint-siège, précédés d'un exposé historique des rapports qui ont existé entre eux depuis* 1830.

Depuis nombre d'années, les doctrinaires faisaient de vains efforts pour conquérir les sièges parlementaires de la ville d'Anvers.

Catholiques et libéraux inscrivaient, radiaient, réinscrivaient des électeurs.

Nous avons dit, en son temps, la réputation que M. Pécher, président de l'*Association libérale* d'Anvers, s'était acquise dans ce genre de tripotage électoral.

Il en résulta qu'à la fin de l'année 1880, on avait tant et si bien trituré le corps électoral (la Cour d'appel n'avait pas jugé moins de quatorze mille procès électoraux), que la matière électorale belge à triturer faisait défaut.

Que fit alors le ministère?

Il eut recours à l'étranger.

Il y avait à cette époque, à Anvers, environ mille gros financiers et commerçants, Allemands d'origine et doctrinaires à raison de leur profession.

M. Pécher et ses enquêteurs électoraux répondaient d'eux : c'était tout dire.

Déjà l'*Association libérale* s'était impudemment et officiellement adressée à eux, lors des élections législatives, les priant d'user de leur influence en faveur des candidats doctrinaires (1).

On le sait : les doctrinaires aiment à parler de leur patriotisme, comme les gens tarés aiment à parler de leur honneur; toutefois, nous voudrions bien savoir ce qu'ils répondront à l'histoire, quand elle leur dira, pièces en mains, qu'ils voulurent, en 1881, livrer à mille gros négociants allemands d'Anvers, les destinées de la Belgique!

Jamais ils ne prouvèrent, d'une façon plus évidente, qu'au-dessus de la patrie ils placent l'argent et l'ambition du pouvoir.

Cynisme révoltant! Ils avaient l'audace de réclamer la grande

---

(1) Voici la circulaire cafarde adressée en 1875, par l'*Association libérale* d'Anvers, aux négociants allemands :

« *Nous savons que, étranger à notre nationalité*, vous ne voudriez peut-être pas intervenir dans nos » luttes politiques, mais les *intérêts* majeurs que votre maison de commerce représente *sur la place* » *d'Anvers* nous autorisent à penser que, avec nous, monsieur, vous tiendrez à honneur de travailler à la » prospérité de notre port, de notre commerce. Il est un moyen certain d'y parvenir, *c'est d'aider, le* » 16 *courant, à l'élection de représentants animés de la ferme volonté de défendre, devant la nation,* » *des projets dont l'exécution est commandée, non seulement par les intérêts d'Anvers, mais encore par* » *ceux du pays.*

» Ces représentants sont : MM. Léopold De Wael et Gustave Van Havre. *En soutenant leur candi-* » *dature, avec toute l'influence que vous donne à Anvers votre haute position commerciale, vous* » *servirez utilement les intérêts d'une ville* **où vous avez droit de cité.** »

naturalisation des Allemands, qui consentaient à payer cinq cents francs pour acquérir une nouvelle patrie, et ils refusaient le même droit électoral à un million et demi de Belges qui, depuis un demi-siècle, travaillaient désespérément à les enrichir!

J'écrivis alors à une réunion doctrinaire, à laquelle on m'avait convoqué à Anvers, les lignes suivantes, qui les firent bondir de colère :

Je ne veux pas assister à une assemblée qui médite de livrer les destinées de la patrie belge à l'étranger.

Avant de voter la grande naturalisation des Allemands, je demanderai à la Chambre la grande naturalisation des Belges en Belgique.

Quand on examine de près la conduite des doctrinaires, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ils apportaient une certaine logique dans le mal.

Pourquoi, pensaient-ils, ne pas naturaliser ces Allemands?

Est-ce que Léopold II lui-même n'est pas un Allemand, de Saxe-Cobourg-Gotha?

Est-ce qu'au surplus, dans un pays censitaire, l'argent n'est pas la source de tous les droits?

Est-ce qu'il n'est pas, dès lors, préférable de livrer la patrie belge à quelques Allemands riches qu'à des Belges pauvres?

Au surplus, il y avait, dans cette question de naturalisation des Allemands, une question électorale, et cette question eût été suffisante à elle seule, aux yeux des doctrinaires, pour naturaliser ou dénaturaliser n'importe qui.

Dès le début de la séance, Jottrand, qui, depuis qu'il était devenu doctrinaire, étonnait et ennuyait même parfois ses nouveaux amis par le cynisme et la crudité de ses aveux, s'écria (*Annales parlementaires*, 13 juin 1881, page 1306) :

Nous allons, nous majorité libérale, *bourrer le corps électoral d'étrangers libéraux. Eh bien, soit!* Mais le jour viendra, car tout arrive, comme l'a dit un illustre diplomate, le jour viendra, très tard, je l'espère, où vous redeviendrez majorité; *alors vous pourrez, à votre tour, bourrer le corps électoral de naturalisés cléricaux; de cette façon vous rétablirez l'équilibre.*

Quelle pensée et quel langage!

Comme ils mettent bien à jour l'avidité du pouvoir et l'absence de patriotisme des doctrinaires!

Ecoutez-les bien :

« Aujourd'hui nous bourons le corps électoral d'étrangers libéraux!

» Demain vous bourrez le corps électoral d'étrangers catholiques. »

Mais, malheureux! ne savez-vous pas que ce que vous dites a un nom, que cela s'appelle :

Trahir la patrie!

Quoi! des étrangers, pourvu qu'ils soient riches, entreront dans le corps électoral belge, pendant que vous écarterez systématiquement de l'urne électorale les vrais Belges de Belgique!

Bientôt après, M. Woeste souligna le cynique aveu de M. Jottrand dans les termes suivants (*Annales parlementaires*, 14 juin 1881, page 1308) :

Vous cherchez exclusivement par le projet actuel à conquérir, à l'aide de l'élément étranger, la majorité dans l'arrondissement d'Anvers et peut-être dans d'autres arrondissements encore.

Et, plus loin, il ajouta :

Je répète que personne dans le pays ne se fait illusion sur la portée réelle du projet de loi. Tout le monde lui a assigné dès le début et lui assigne encore une portée exclusivement politique, exclusivement électorale.

Qu'on ne l'oublie pas : dans les pays de suffrage universel, les naturalisations importent peu, les nouveaux citoyens ne sont jamais en assez grand nombre pour décider du gouvernement de leur nouvelle patrie.

C'est ce que savaient très bien nos députés censitaires; c'est ce qu'ils eurent même le cynisme d'avouer.

Ecoutons encore M. Woeste (*Annales parlementaires*, page 1309) :

Tous les pays étrangers, sans exception, sont des pays à suffrage beaucoup plus étendu que la Belgique.

Qu'importe, je vous le demande, qu'on accorde facilement la nationalité française à un certain nombre d'étrangers, alors qu'il y a en France vingt-six électeurs par cent habitants, tandis qu'en Belgique il n'y en a que deux.

M. Coomans. — Un!

M. Woeste. — Pardon! deux!

M. Coomans. — Un!

M. Woeste. — Je maintiens qu'en Belgique il y a deux électeurs sur cent habitants. C'est déjà assez peu comme cela (1).

Qu'importe même qu'on accorde facilement la naturalisation dans un pays comme l'Angleterre, où le corps électoral est cinq fois plus nombreux qu'en Belgique!

Ne comprenez-vous pas que l'introduction de l'élément étranger, dans les pays de suffrage universel ou de suffrage étendu, est sans influence sérieuse sur la compo-

(1) En dépit de cette déclaration, M. Woeste n'a jamais cessé de voter contre la révision de la Constitution, révision qui, seule, peut augmenter le nombre des électeurs.

sition du corps électoral? Mais *dans un pays de suffrage très restreint comme la Belgique, elle acquiert immédiatement une importance capitale.*

Eh quoi! messieurs, dans notre pays, ce sont quelques arrondissements qui fixent les destinées des majorités : je cite Anvers, Gand, Charleroi, Verviers.

Dans ces arrondissements, les partis s'équilibrent ou à peu près, et *vous allez permettre à un élément étranger de départager les partis nationaux*, de faire pencher la balance dans le sens libéral ou dans le sens catholique!

Ne citez donc pas les pays étrangers. Il n'y a aucune analogie entre leur situation et la nôtre. Donnez-nous le suffrage étendu des pays étrangers, et alors nous pourrons accepter votre loi de naturalisation.

. . . . . .

Indiquez-moi à l'étranger un arrondissement renfermant une colonie étrangère, appartenant à un même pays, aussi importante que la colonie allemande qui existe à Anvers; indiquez-moi un pays où *ce même arrondissement, par le nombre de ses sénateurs et de ses députés, puisse exercer une influence plus décisive sur la composition de la majorité parlementaire.*

Jamais, dans aucun temps et dans aucun pays, un parlement tomba-t-il aussi bas?

Le cens rayonnait dans toute sa laideur.

La loi odieuse qui établissait le trafic de la patrie étant l'œuvre des doctrinaires, le petit Woeste d'abord, le rusé Jacobs ensuite, insistèrent sur cette ignominie et la détaillèrent avec complaisance.

Quoi! s'écria M. Woeste (*Annales parlementaires*, page 1310), si l'étranger paie cinq cents francs, il sera démontré qu'il est attaché au pays; s'il ne les paie pas, il n'y est pas attaché! S'il paie cinq cents francs, il faudra faire cesser l'antagonisme entre sa situation politique et ses intérêts matériels; s'il ne les paie pas, cet antagonisme devra subsister.

Je vous demande donc d'être logiques jusqu'au bout, et je répète que si vous faites passer dans notre législation un principe que je repousse, il convient au moins de n'en point faire l'apanage exclusif de la richesse, de ne pas faire exclusivement la loi pour les chefs des maisons allemandes d'Anvers.

Après M. Woeste, ce fut M. Jacobs qui, s'emparant des aveux de M. Jottrand, dit à la Chambre (*Annales parlementaires*, page 1316) :

M. Jacobs. — Qu'un parti arrivé au pouvoir présente certaines mesures électorales comme don de joyeux avènement, on le comprend; mais **tripoter** et **retripoter** la pâte électorale...

Voix à droite. — Très bien!

M. Jacobs. — ... à jet continu, jusqu'à ce que succès s'en suive, ce n'est pas même se montrer gouvernement de parti, c'est montrer qu'on est un parti dépourvu de toute notion gouvernementale.

Trop modéré dans la forme, M. Jacobs eût pu dire : « C'est

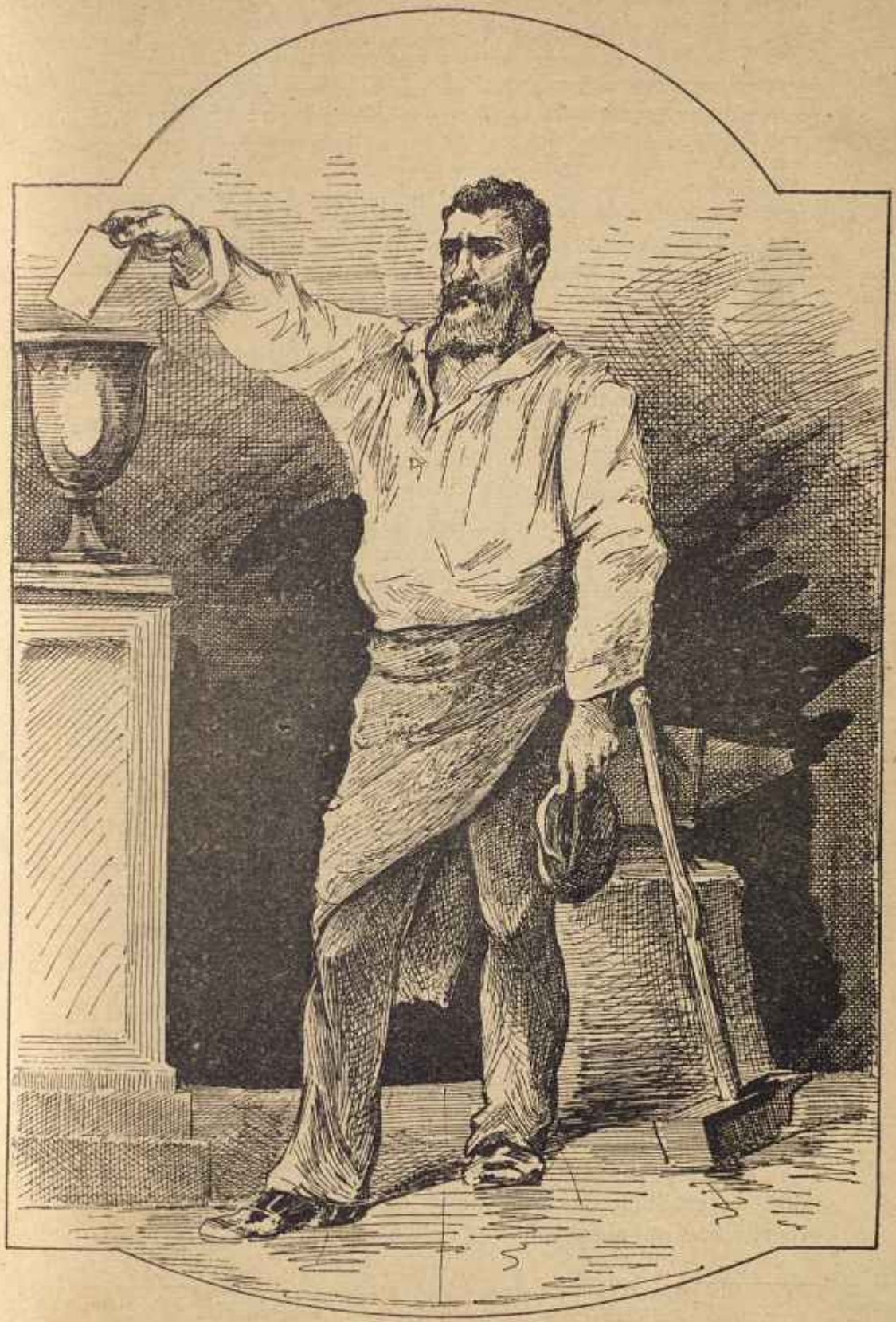

Celui qui devrait voter.

montrer qu'on est un parti dépourvu de toute notion de patriotisme et d'honneur. »

Résumons.

De l'aveu même des représentants, la Belgique était à l'encan.

L'inique suffrage censitaire était devenu plus inique encore, puisque désormais l'étranger, pourvu qu'il fût riche, aurait le droit de dicter des lois *aux Belges, devenus seuls étrangers dans leur pays, pour crime de pauvreté!*

Et les doctrinaires, qui vendaient la patrie belge à de riches négociants allemands, se trouvaient tout simplement habiles!

Ils subissaient leur honte avec l'impassibilité de gens sans pudeur, parce que tous les moyens sont bons pour conquérir le pouvoir et la fortune!

Semblables aux tricheurs, qui *corrigent la chance* en ajoutant au jeu normal des cartes biseautées, ils se réjouissaient du bon tour qu'ils jouaient aux catholiques, en ajoutant au petit corps électoral belge le nombre de juifs allemands nécessaire pour remporter la victoire!

Le dégoût que m'inspira alors la Chambre des représentants fut tel, que je pensai à donner immédiatement ma démission de député. Mais je me contins, car auparavant je voulais affirmer une dernière fois les droits imprescriptibles du suffrage universel.

. . . . . .

Dans les chapitres qui vont suivre, je serai forcé de me mettre souvent en cause, et je sais que le *moi* est haïssable. Toutefois, qu'on me pardonne, en songeant que j'avais, à cette époque, l'honneur de défendre, presque seul à la Chambre, le suffrage universel (1).

Certes, la grandeur de la cause eût mérité un homme de plus de talent; elle ne pouvait en trouver de plus convaincu.

Mon cœur et ma raison me disaient chaque jour que, s'il est un peuple au monde qui mérite d'être le maître de ses destinées, c'est le loyal, l'honnête peuple belge, ce grand travailleur, qui possède au plus haut degré ces trois vertus : le bon sens, la conscience et l'amour de la liberté.

Au surplus, l'insuccès de mes efforts, l'entêtement de mes adversaires, la coalition des deux partis réactionnaires, la faiblesse des progressistes, impuissants à rompre avec le libéralisme doctrinaire...,

(1) M. Coomans était le seul représentant qui fût resté partisan du suffrage universel.

toutes ces choses achèveront d'excuser mon intervention personnelle.

D'ailleurs, dès que ces événements auront été décrits, je rentrerai dans l'ombre qui me convient, et qui convient surtout à celui qui n'a d'autre prétention que celle d'écrire avec impartialité des événements historiques.

CHAPITRE XXVIII

Le suffrage universel devant la Chambre des représentants en 1881. — Les catholiques se coalisent avec les doctrinaires pour le combattre. — Le parti progressiste. — Ses hésitations. — Paul Janson : sa politique de conciliation. — Vains efforts pour réunir dans un même parti les doctrinaires, les progressistes et les démocrates.

Le 6 juillet 1881, les paroles suivantes furent prononcées à la Chambre des représentants :

M. Defuisseaux. — Je vous parle aujourd'hui, messieurs, au nom *du grand absent qui s'appelle le peuple belge*. Je viens combattre une dernière fois mon vieil ennemi, le suffrage censitaire, dont vingt-trois membres de cette Chambre ont demandé la déchéance en 1870.

Le droit électoral est, comme l'a si justement écrit Proudhon, inhérent à la qualité d'homme et de citoyen, comme le droit de propriété, le droit d'hériter, le droit de tester, le droit de travailler, le droit d'ester et de revendiquer en justice, le droit de s'associer, le droit d'acheter et de vendre, le droit de bâtir, comme celui de se marier et d'avoir des enfants, comme l'obligation du service militaire, comme celle de payer l'impôt.

A-t-on songé, pour l'exercice de ces droits, qui tous découlent du droit de souveraineté démocratique, à exiger du citoyen qu'il fît au préalable ses preuves d'instruction?

Quoi! vous accordez à l'illettré tous les droits dont l'ensemble constitue la plus haute dignité pour l'homme et le citoyen, et vous lui refusez le premier de tous, le plus élémentaire, celui par lequel il est appelé à déclarer que tels hommes, chargés de légiférer pour lui, de reviser les comptes de l'administration et de voter les charges qu'il aura à supporter, ont ou n'ont pas sa confiance!

Il y a là plus qu'une inconséquence constitutionnelle, il y a, convenons-en, une usurpation bourgeoise.

Qu'on exclue du droit de suffrage les insensés, les mineurs, les traîtres, les infâmes..., je puis encore le comprendre. Les uns sont hors la loi et la société; les autres sont privés de leurs qualités viriles ou ne les ont pas encore acquises. Mais l'instruction, même primaire, pas plus que l'instruction supérieure, ne peut être assimilée à une faculté : le prétendre serait simplement renouveler l'argument de

Tartuffe disant que, s'il acceptait la donation d'Orgon, qui, pour lui, déshéritait ses enfants, c'était de peur qu'une si belle fortune ne tombât en des mains infidèles...

Je ne suis pas de ceux qui disent que le suffrage universel est infaillible ! Non, mais je suis de ceux qui reconnaissent au moins qu'il doit exister, parce qu'il est la grande manifestation d'un peuple libre !

Evidemment, messieurs, le suffrage universel retiendra dans ses vastes flancs beaucoup d'immoralités et d'inepties...

Mais il me rappelle les eaux profondes du golfe de Naples, dont rien ne peut altérer la bleue limpidité, rien, pas même les immondices qu'y déverse chaque jour une population pressée de sept cent mille âmes...

Lui non plus ne saurait voir troubler sa sereine honnêteté, rien ne saurait l'altérer, et les indignes qu'il peut contenir seraient perdus dans son immensité, comme les immondices amoncelées dans le golfe sont enlevées, entraînées au large et confondues dans la mer immense qui, chaque jour, les fait disparaître. (*Annales parlementaires*, page 1472.)

Alors je me permis de leur lire une page d'histoire de Belgique telle qu'on l'enseignera dans nos écoles de l'avenir :

Voici, leur dis-je, messieurs, le cours d'histoire qu'avant vingt-cinq ans on enseignera dans nos écoles primaires :

En 1881, le droit de suffrage était encore, en Belgique, aux mains d'une poignée de gens qui non seulement niaient impudemment l'égalité politique, mais affirmaient cyniquement la suprématie de l'argent, voire même sur l'honneur et l'intelligence.

Les législateurs n'admettaient au droit de suffrage que les riches ou ceux qui étaient présumés tels.

Il fallait, en effet, pour être citoyen belge effectif, c'est-à-dire électeur, avoir versé au trésor fr. 42-32 au minimum, et ce pendant deux ans.

Cent dix-sept mille Belges ainsi rassemblés faisaient la loi à un million six cent mille Belges adultes, qui étaient privés du droit d'élire leurs représentants.

On s'étonne à bon droit, aujourd'hui que le suffrage universel est devenu la base incontestée de toute société civilisée, que les descendants des fiers communiers flamands, et les races si intelligentes et si indépendantes du Hainaut, de Namur et de Liége avaient subi sans murmurer, jusqu'en 1881, leur asservissement politique.

C'est en vain que le peuple belge voyait à cette époque l'Italie soulever le joug censitaire qui pesait encore sur elle.

C'est en vain qu'il voyait la République française réparer, grâce au suffrage universel, les désastres de la guerre de 1870, rétablir ses finances, développer son commerce et son industrie, édicter des lois démocratiques.

En vain, la Suisse montrait à la Belgique son heureuse et prospère république, établie et maintenue par le suffrage universel !

. . . . . .

Toutes ces choses, quelque évidentes qu'elles fussent, n'eussent pas néanmoins suffi à détruire l'abominable suffrage censitaire, tant était grand, dans les classes officielles et certaines classes bourgeoises, le fétichisme fanatique voué à la Constitution de 1830, si la corruption scandaleuse qui, vers la fin de 1881, atteignit des proportions inouïes, n'avait ouvert les yeux des plus obstinés conservateurs d'abus.

. . . . . .

Voilà, je pense, quelle sera dans vingt-cinq ans, l'histoire de notre parlementarisme.

M. Bara, ministre de la justice. — C'est du père Loriquet! (*Interruption.*)

M. Defuisseaux. — Prenez garde, monsieur le ministre, qu'à force d'attaquer les pères Loriquet de la droite, vous ne le deveniez à votre tour! (*Interruption.*)

M. Bara, ministre de la justice. — Vous êtes un père Loriquet sans être de la droite.

M. Demeur. — C'est notre histoire vraie qu'on vient de nous lire!

M. Defuisseaux. — Calmez-vous donc, monsieur le ministre! Tout ce que je viens de vous dire vous touche profondément, je le comprends, mais tous les pères Loriquet que vous invoquerez n'empêcheront pas que vous ayiez éliminé 4,000 électeurs du corps électoral et qu'il y a en Belgique un million six cent mille Belges mâles et majeurs qui ne sont pas électeurs!

Quels sont les Loriquet? Sont-ils dans nos rangs ou dans les vôtres? (*Applaudissements dans les tribunes.*)

M. le Président. — Des marques d'approbation se sont produites dans les tribunes. Si ces manifestations se renouvelaient, je ferais immédiatement exécuter le réglement, c'est-à-dire évacuer les tribunes.

Chose étrange! Pour la première fois depuis cinquante ans, les habitués des tribunes, insensibles jusqu'alors à tout ce qui n'était pas une question clérico-libérale, s'étaient émus à propos d'une question démocratique!

La récente manifestation en faveur du suffrage universel était la cause de cette renaissance à la vie politique de la population bruxelloise, ordinairement indifférente à tout ce qui ne concerne ni son bien-être matériel ni la question cléricale.

Les mots honnêtes: suffrage universel, égalité politique, avaient enfin trouvé de l'écho dans la conscience simple et paisible des Bruxellois!

Comme au sortir d'un rêve malsain, provoqué par la monotone oscillation du pendule clérico-libéral, les Bruxellois étiraient leurs membres à moitié paralysés et reprenaient vie à l'appel de la démocratie.

Les doctrinaires, aussi atteints que les catholiques par l'apparition du spectre du peuple dans leur Chambre conservatrice, éclataient en récriminations, en colère, en menaces!

Il était temps, disaient-ils, de rompre définitivement avec ces démocrates qui conduisaient le parti libéral à la ruine.

Quel effet désastreux n'allait pas produire, auprès des électeurs libéraux, la revendication du suffrage universel présentée par un membre de la gauche?

M. Frère, papê infaillible de l'Eglise doctrinaire, était formellement décidé à prononcer l'excommunication majeure contre les députés démocrates, à moins qu'une prompte et humiliante abdication ne les ramenât dans le giron doctrinaire.

Tous les journaux doctrinaires furent prévenus; — avec un ensemble stupéfiant, tel qu'il ne peut exister que dans un pays où, depuis plus d'un demi-siècle, le doctrinarisme est la religion, dont M. Frère-Orban est le prophète, — ils déclarèrent traîtres et relaps les députés qui ne soutiendraient pas par leurs votes le ministère libéral.

Aux journaux se joignirent les associations libérales; aux associations les loges maçonniques.

Avec l'habileté avocassière qui les caractérise, les doctrinaires répandirent partout le bruit que, grâce à l'attitude des démocrates, le sort de tous les instituteurs laïcs allait être compromis!

Et le corps des instituteurs presque tout entier de se ranger derrière les doctrinaires, pour nous jeter leur malédiction!

Certes, il n'y avait aucun rapport, pas même le plus éloigné, entre le suffrage censitaire et la laïcisation des écoles!

Toutefois, les journaux doctrinaires affirmèrent avec une impudence si doctorale, que voter contre le ministère en matière de suffrage, c'était voter contre lui en matière d'enseignement, que les intéressés d'abord, le public ensuite, s'y laissèrent prendre.

Ecoutez le raisonnement de ces sophistes : voter contre le ministère en matière électorale, disaient-ils, c'est renverser le ministère, c'est détruire les écoles laïques; donc revendiquer le suffrage universel, c'est détruire les écoles!!

Ils ne voyaient pas, ou plutôt feignaient de ne pas voir, que leur théorie était celle de l'esclavage perpétuel de la Chambre devant les ministres, et la confusion de toutes les questions politiques dans un éternel despotisme d'un côté et une éternelle obéissance de l'autre.

A dater de la séance du 6 juillet 1881, nous nous réunîmes, Scailquin, Demeur, Janson, Dansaert, Guillery et Feron, presque tous les jours, soit dans les bureaux de la Chambre, soit chez l'un d'entre nous.

Que de fois n'ai-je pas regretté depuis lors qu'Eugène Robert, qui devait, un an plus tard, faire partie de la Chambre des représentants, ne fût pas à cette heure importante entre toutes au milieu de nous!

Qui sait s'il ne serait pas parvenu à entraîner notre petit groupe parlementaire dans une voie démocratique inflexible?

Qui sait s'il ne serait point parvenu à lui démontrer que notre premier devoir était d'abandonner aux doctrinaires les habiletés et les compromissions et de conserver pour nous la franchise et l'honnêteté!

De quelle importance n'eussent pas été, dans nos discours, son

esprit à la fois si délicat et si élevé, son cœur si franc et si loyal, voué depuis longtemps, sans restriction ni défaillance, à la démocratie?

Il importe de le dire : on nous appelait à cette époque *progressistes*, et parfois, par imitation de ce qui se passait en France, *extrême gauche*.

Hélas! il n'y avait rien d'extrême dans nos revendications, si ce n'est notre extrême modération à les soutenir.

Toujours est-il que ce mot « extrême » déplaisait, effrayait presque certains d'entre nous.

Extrême leur paraissait synonyme d'exagéré, et ce dernier mot semblait signifier « imprudence et folie! »

Les progressistes ne s'imaginaient pas que tout est relatif, et que par conséquent, dans une assemblée extrêmement conservatrice, une extrême gauche peut être encore très modérée.

Au milieu de ces aveugles conservateurs, nous étions des borgnes, et encore l'œil qui nous restait n'y voyait ni bien loin ni bien clair!

C'est toujours chose délicate et souvent dangereuse ou pénible, que de parler d'hommes qui n'appartiennent pas encore à l'histoire, surtout quand on est lié à eux par une sincère amitié...; toutefois, quand le récit des événements est un récit contemporain, le devoir consiste à tout dire, malgré les répugnances les plus légitimes.

Je ne puis donc me dispenser de consacrer quelques lignes à Paul Janson.

Doué d'une vaste intelligence, d'un grand talent oratoire, que relève merveilleusement un aspect de tribun, il représente, au physique, l'aspect de l'énergie la plus indomptable, unie aux convictions les plus profondes.

A l'extérieur, tout est fort : la tête grosse, le corps robuste, l'expression énergique, rendue plus énergique encore par une voix tonnante, le geste à la fois imposant et incisif, le regard profond sous des sourcils d'un dessin étrange, tout indique la force et la puissance!

Qui le croirait? Tout cet ensemble de volonté, d'énergie, d'inflexibilité, recouvre une prudence extrême, une bonté candide, une douceur ineffable et un perpétuel désir de conciliation!

Entré à l'*Association libérale*, avec la volonté sincère de la réformer, Paul Janson se laissa petit à petit, et de la meilleure foi du monde, réformer par elle.

Les doctrinaires furent à son égard d'une habileté surprenante.

Pour l'attirer à eux, ils ne condamnèrent pas tout d'abord ses principes démocratiques, mais ils affirmèrent simplement qu'il fallait en ajourner l'application.

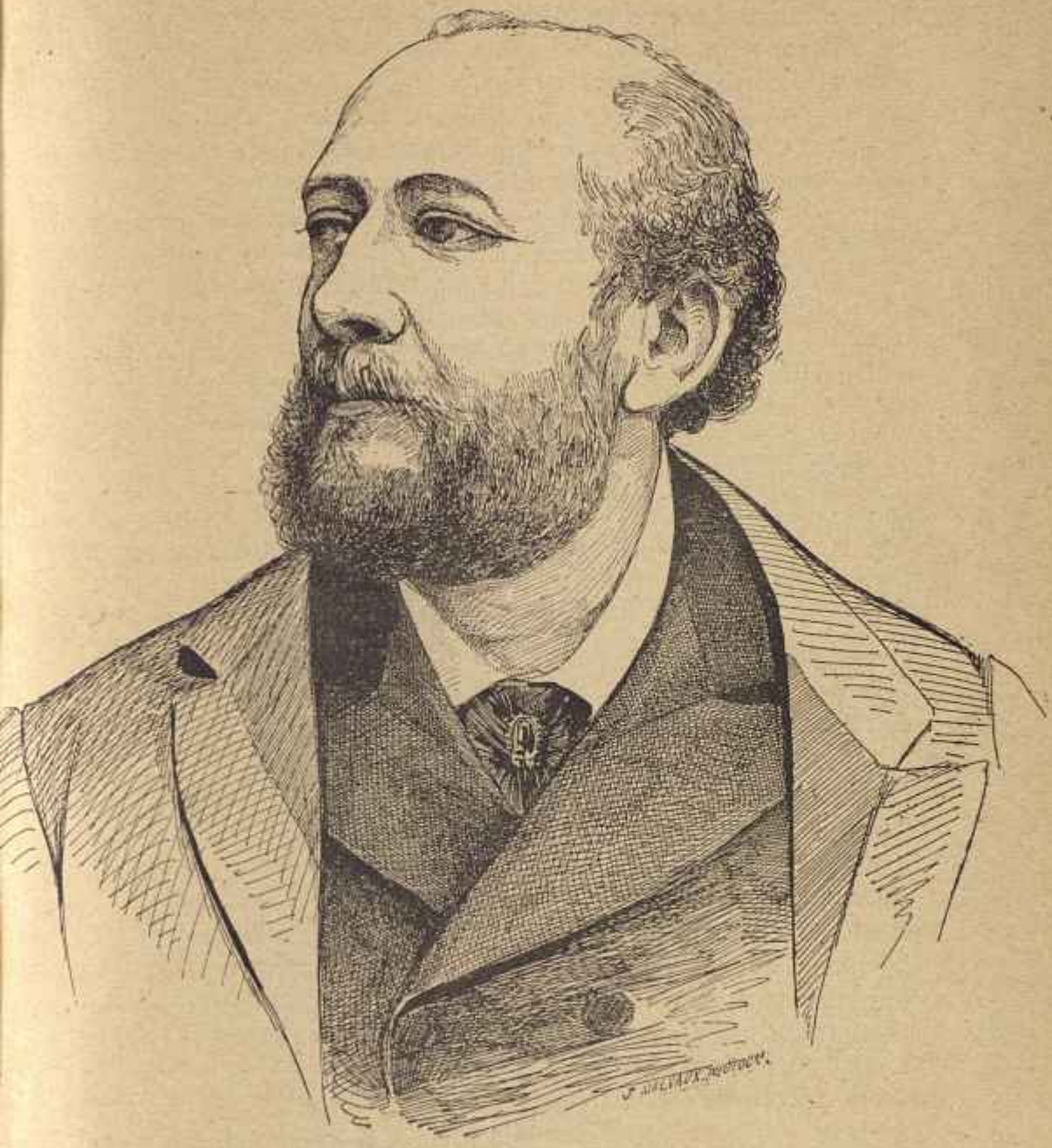

LÉON DEFUISSEAUX

« Vous avez raison, lui dit-on, mais le moment n'est pas venu! Nous sommes d'accord en principe, que voulez-vous de plus? Une seule chose nous sépare, la question d'opportunité; au fond, nous voulons atteindre le même but. »

A ces enguirlandages hypocrites, les doctrinaires unissaient une phraséologie creuse qui, sous une affirmation apparente de principes démocratiques, cachait mal leurs idées réactionnaires.

Tantôt c'était une avant-garde progressiste qui devait attendre des retardataires doctrinaires; tantôt c'étaient des planches de salut et d'union, placées sur des abîmes; tantôt, enfin, c'étaient les faisceaux de toutes les forces libérales qu'il fallait opposer au catholicisme!

Les natures loyales sont facilement victimes de ces savantes hypocrisies : ce n'est qu'au bout d'un certain temps qu'elles s'aperçoivent avec effroi qu'elles n'ont *rien fait*, ou plutôt qu'elles ont fait *du doctrinarisme*.

Alors surviennent des révoltes honnêtes, bientôt suivies de paix mal définies.

Puis, ce sont des ambitions personnelles à satisfaire, des influences qu'il faut ménager.

Pour unir entre eux des hommes d'opinions différentes, on invente alors des définitions obscures et des formules équivoques.

Des scissions surgissent, suivies de réconciliations toutes remplies de réticences.

Au milieu de ce cahos, les réformes sont ajournées, et il ne reste de tous ces bavardages que la preuve d'un fond d'honnêteté naïve d'une part et d'un fond d'hypocrisie de l'autre.

En examinant de près la politique de ces infortunés progressistes, on se sent malgré soi saisi de tristesse et de pitié.

Eh quoi! toujours des accolades suivies de déclarations de guerre! Toujours des principes inflexibles qui fléchissent sans cesse, dans des phrases savamment combinées! Toujours des réformes ardemment demandées, notamment la révision de l'article 47, et toujours systématiquement ajournées! Toujours des attendrissements qui succèdent à des colères, des réconciliations qui succèdent à des conciliabules, toujours des replâtrages que la première secousse fait tomber en poussière!

Au milieu de cet amalgame, le peuple, qui souffre, qui réclame un remède radical, devient soupçonneux!

On revient à lui, on lui offre un discours, un article de journal; on rentre dans la vraie démocratie!

Mais bientôt le doctrinarisme s'effraie à son tour; il exige impérieusement des satisfactions!

L'union avant tout! On les lui offre.

Alors nouveaux déboires!

Le droit de suffrage, ce droit inéluctable et sacré, est en marchandage!

Hier c'était le suffrage universel, aujourd'hui c'est le suffrage capacitaire!

Hier c'était le savoir lire et écrire, basé de tout droit, aujourd'hui c'est l'instruction primaire!

Si on y ajoutait un cours de morale?

Exigera-t-on la croyance en Dieu?

Excluera-t-on les athées?

Graves questions!

Changeons encore! Le peuple élira directement quelques députés! Les censitaires en éliront d'autres! Les capacitaires auront les leurs!

Eh quoi! des castes? Quel inconvénient! La bourgeoisie est mécontente, le peuple se croit dupé!

Les observateurs impartiaux n'y reconnaissent qu'incertitude et faiblesse; les habiles n'y voient qu'un moyen de tricherie politique; les cyniques qu'un moyen de parvenir au pouvoir, en se servant tour à tour de toutes les ambitions et de toutes les petitesses!

Dans ce cahos de phrases où les principes ont disparu, les caractères faiblissent, l'indifférence et l'ennui s'emparent des esprits; les uns ne voient dans la politique qu'une profession, les autres qu'une science mal définie, d'autres encore qu'une façon d'exploiter les hommes!

Et dire que, pour éviter toutes ces faiblesses, toutes ces palinodies, toutes ces compromissions, il eût suffi aux progressistes de se souvenir des immortelles paroles de Castiau :

En dehors du suffrage universel on ne peut rencontrer que l'assemblage informe du ridicule et du compliqué, de l'absurde et de l'odieux!

CHAPITRE XXIX

Les progressistes font une tentative de réforme démocratique, malgré les doctrinaires. — Hésitations de Paul Janson. — Les progressistes retirent leur amendement. — Ma dernière lutte parlementaire.

Cependant la majorité du petit groupe progressiste, après avoir constaté l'empressement avec lequel le ministère doctrinaire avait accordé les droits électoraux aux riches Allemands d'Anvers, avait cru le moment opportun de réclamer quelques menus droits électoraux pour quelques ouvriers belges.

Les progressistes n'allaient pas, tant était grande leur modération, jusqu'à prétendre qu'un travailleur belge avait autant le droit de voter en Belgique qu'un riche Allemand!

Non. Ils réclamaient seulement le droit de suffrage pour tous les ouvriers qui savaient lire et écrire; bien plus, ou plutôt bien moins, ils ne demandaient pas pour ces Belges instruits le droit de vote aux Chambres législatives; ils réclamaient seulement le droit de vote pour les élections communales et provinciales.

Certes, si cette proposition avait quelque chose d'extrême, c'était son extrême modération.

Je la trouvai tellement modérée, que je ne m'y ralliai qu'à la seule condition de défendre personnellement devant la Chambre la cause du suffrage universel, le seul qui soit l'expression des peuples libres.

A cette époque, P. Janson avait déjà abandonné la cause du suffrage universel.

Il réclamait alors le droit électoral pour les Belges qui savaient lire et écrire.

A l'heure où nous écrivons, il préconise le droit de suffrage par

castes : représentation distincte pour les censitaires, pour les capacitaires et pour les ouvriers (1).

Étranges fluctuations dans un esprit et une âme honnêtes, et qui prouvent combien sont dangereuses et troublantes les influences doctrinaires au milieu desquelles Paul Janson a vécu!

Toujours est-il qu'en 1881, j'avais le dangereux honneur de défendre seul, dans le parti libéral, la grande cause du suffrage universel.

Le droit de suffrage à la commune et à la province, à ceux qui savaient lire et écrire, telle était la modeste réforme revendiquée par les progressistes.

Eh bien! le croirait-on? Cette réforme fut encore considérée comme révolutionnaire, par l'intraitable chef des doctrinaires, M. Frère-Orban.

Voici en quels termes indignés il s'éleva contre le timide amendement des progressistes (*Annales parlementaires*, 12 juillet, page 81) :

M. Frère-Orban. — Mais ne voyez-vous pas que celui qui ne saurait que lire et écrire, qui ne saurait pas même compter, qui ne connaîtrait pas les éléments de la géographie et de l'histoire de son pays, ne savez-vous pas que ce serait un malheureux livré à toutes les suggestions, en proie à tous les politiciens qui s'empareraient de lui?...

Celui qui tenait un pareil langage savait pourtant, que non seulement les électeurs censitaires ne connaissent, pour la plupart, ni la géographie ni l'histoire de leur pays, mais encore ne savent souvent ni lire ni écrire!

M. Frère-Orban savait mieux que tout autre dans quelle ignorance croupissent la plupart des censitaires, puisque, par la loi de 1881, il avait désigné les candidats par des couleurs, afin de permettre aux censitaires qui ne savaient pas lire d'émettre leur vote (2)!

Après le mépris pour le peuple, la calomnie!

Il osait dire que l'honnête peuple belge se laisserait entraîner et corrompre par des politiciens, et il disait ces paroles devant une Chambre qui, tous les trois mois, édictait des lois contre la corruption des censitaires, et devant des représentants qui ne devaient, pour la plupart, leur mandat qu'à la fraude, la corruption et l'argent!

---

(1) Cette division des Belges en trois catégories fut préconisée dans une lettre adressée par P. Janson à la *Jeune Garde libérale* de Dison, en novembre 1886. Elle reçut partout un accueil très froid : condamnée par les doctrinaires, les catholiques, les progressistes et les démocrates, il est probable qu'elle sera prochainement abandonnée par son auteur lui-même.

(2) On sait que la loi électorale de 1877 désigne les libéraux par la couleur bleue et les catholiques par la couleur rouge. Ces couleurs sont imprimées au-dessus de la liste des candidats, de façon à ce que l'électeur qui ne sait pas lire soit averti, par la couleur, de la place qu'occupe sur le bulletin son futur représentant.

Monté sur le petit piédestal censitaire, il osait frapper d'indignité un million six cent mille Belges, peu de temps après avoir conféré, moyennant cinq cents francs par tête, la nationalité belge à quelques Allemands enrichis, destinés à départager nos deux tristes coteries politiques!

Tel était pourtant le parti pris de tous les doctrinaires, qu'ils applaudirent sans rougir à l'éloge menteur des censitaires, et aux calomnies lancées contre le peuple belge!

Réusumons la situation parlementaire telle qu'elle était dans les premiers jours de juillet 1881.

Les progressistes avaient déposé un amendement qui portait que pour être électeur provincial et communal, il fallait :

1° Etre Belge, ou avoir obtenu la naturalisation;

2° Etre âgé de vingt et un ans;

3° Savoir lire et écrire.

M. Frère, à la tête des doctrinaires, combattait cet amendement avec une énergie désespérée.

M. Paul Janson le maintenait au nom des progressistes, avec la plus grande ténacité; il s'était écrié dans un grand meeting à Anvers :

Si les doctrinaires persistent dans leur entêtement à rejeter notre amendement, eh bien, nous serons plus entêtés que les plus entêtés!

Ainsi même engagement de part et d'autre de ne pas reculer.

A la Chambre, M. Frère ne disposait pas de la majorité, car les catholiques avaient décidé, en haine des doctrinaires, de voter pour l'amendement des progressistes.

Dans cette situation difficile, M. Frère se montra inflexible : il somma les progressistes d'avoir à retirer leur amendement, sous peine d'être excommuniés du parti libéral.

S'adressant le 12 juillet à M. P. Janson, il s'écria (*Annales parlementaires*, page 1517) :

M. Frère-Orban. — Il faut que nous fassions acte de foi et d'hommage à la capacité! Nous devons, après cet acte de foi et d'hommage, prendre l'engagement d'examiner dès maintenant et de présenter, au plus tard dans la session prochaine, un système électoral basé sur cette capacité. *Sur ce point, l'honorable membre est intraitable.* L'honorable membre n'a donc rien cédé, il reste dans son intransigeance absolue des premiers jours.

Eh bien, je dois le dire, il n'aura du cabinet ni cet acte de foi et d'hommage, ni cet engagement! (*Mouvement.*)

En réalité, l'intraitable chef des doctrinaires n'était hanté que par la peur de l'avènement du suffrage universel, car il s'écria à la fin de

son discours, en s'adressant à M. Malou (*Annales parlementaires*, page 1518) :

Si la fortune politique ramène la droite au pouvoir, et si l'heure des revendications vient à sonner, on se souviendra des paroles de l'honorable chef de la droite. Elles serviront à encourager, à provoquer, à exciter ceux qui réclameront le suffrage universel (1).

Ainsi finit la séance du 12 juillet 1881.

La Chambre était vivement émue : il ne s'agissait plus, en effet, d'une banale question clérico-libérale, sorte de menu ordinaire du repas clérico-libéral, il s'agissait d'une atteinte portée au privilège censitaire!

Aussi n'écouta-t-elle plus M. Devigne, doctrinaire inoffensif et docile, qui s'imaginait naïvement jouer un rôle important dans la discussion de la loi, parce qu'il en avait été nommé rapporteur.

Après quelques efforts infructueux pour se faire entendre, il s'écria avec un accent de désespoir comique :

Monsieur le président, je déclare renoncer à la parole; il m'est trop désagréable de parler au milieu du bruit.

Dans la soirée qui suivit cette séance mémorable, le groupe des progressistes se réunit dans la salle de la sixième section de la Chambre.

Le but de la réunion était de décider définitivement si « l'extrême gauche » persisterait à maintenir son amendement, qui était une attaque directe au ministère doctrinaire.

Nous décidâmes à l'unanimité que nous devions poursuivre le

(1) Allusion aux paroles suivantes prononcées, au sujet de la même discussion, par M. Malou, le 30 juin 1881 (*Annales parlementaires*, page 1427) :

M. Malou. — « Pour moi, messieurs, je le dirai très franchement : la manière dont notre politique électorale a été conduite depuis trois ans m'a à moitié converti au suffrage universel, et les mesures que l'on propose aujourd'hui peuvent encore me pousser dans cette voie. On dit : « Mais il faut la révision de la Constitution! » Oui, messieurs, c'est là l'obstacle : s'il n'existait pas et si quelqu'un proposait le suffrage universel, je l'appuierais. Mais, je n'hésite pas à le dire, je préfère et je considère comme mieux approprié à notre état politique, à l'ensemble de nos institutions, le régime censitaire, à trois conditions :

» 1° Qu'il soit loyalement pratiqué, *sans tricherie*, sans élimination ni opérations chirurgicales ou autres ;

» 2° Qu'au lieu de restreindre incessamment le droit de suffrage, on lui laisse produire ses effets utiles, on lui laisse son développement normal ;

» 3° Que l'on s'applique à tirer des impôts directs, tels qu'ils existent, la plus grande quantité de droits électoraux et, au besoin, de les modifier en la forme pour atteindre ce résultat.

» Mais, en dehors de ces trois conditions, vous ne maintiendrez pas le suffrage censitaire. (*Très bien! à droite.*)

» Or, vous allez à rebours de ces conditions. Vous décimez sans cesse, par des mesures de parti, le corps électoral, et je suis convaincu que, aujourd'hui comme en 1871, vous vous opposerez, messieurs les ministres, à toute extension du droit de suffrage. »

renversement du suffrage censitaire, mais la discussion fut très vive sur la question de savoir si nous devions, par le maintien de notre amendement, provoquer la chute du ministère.

Nous l'avons dit : P. Janson était déjà à cette époque hanté par un désir permanent de conciliation : conciliation des progressistes avec les doctrinaires, conciliation des ouvriers avec les progressistes, et, par voie de conséquence, conciliation des ouvriers avec les doctrinaires, tel était à cette époque, tel est encore aujourd'hui sans doute son rêve politique.

Illusion à la fois douce et cruelle!

A peine a-t-il embrassé les doctrinaires qu'il sent leur morsure, et à peine a-t-il tendu les bras aux ouvriers qu'il sent instinctivement leur méfiance!

Porté tantôt à droite, tantôt à gauche, par cet esprit de conciliation à outrance, à peine a-t-il ébauché une alliance à droite, que par cette alliance même il a créé une rupture à gauche!...

Enfin, lorsqu'après de laborieux efforts et grâce à un grand talent oratoire, il croit avoir établi l'équilibre entre les trois partis, lorsque, semblable à un général en chef qui commande à trois corps d'armée, il donne l'ordre de mobilisation, il s'aperçoit que la grande armée qu'il croyait avoir unie et réunie, est composée de trois corps d'armée prêts à se ruer les uns sur les autres, sans tenir le moindre compte des appels désespérés que lance sa voix sonore.

Pendant la nuit du 12 au 13 juillet 1881, l'idée de conciliation hanta plus que jamais l'esprit de P. Janson

Il nous déclara qu'il voulait sincèrement abolir le privilège censitaire, mais qu'il voulait non moins sincèrement conserver le ministère qu'il appelait « libéral. »

Il frémissait d'horreur à la seule pensée qu'une dissolution des Chambres pourrait ramener les catholiques au pouvoir!

Il ne prévoyait pas que ce serait en vain qu'il ferait au ministère libéral l'abandon de ses opinions, il ne prévoyait pas que quatre ans plus tard ce ministère, auquel il faisait un si douloureux sacrifice, tomberait sous le poids de fautes accumulées et que les catholiques ressaisiraient le pouvoir à la tête d'une majorité formidable.

Il ne prévoyait pas, enfin, que le corps électoral de Bruxelles même, fatigué des éternelles chicanes entre doctrinaires et progressistes, toujours suivies de réconciliations, retirerait tout mandat tant aux doctrinaires qu'aux progressistes, et leur préférerait même des jésuites décorés du titre d'indépendants!

En nous proposant de sacrifier notre amendement au dieu doctri-

L'Eglise et l'Etat, un petit ménage qui ne veut pas divorcer.

naire, P. Janson nous faisait entrevoir que, par reconnaissance, le ministère se rapprocherait de la démocratie.

Touchante illusion, qui lui faisait croire que la reconnaissance est une vertu doctrinaire!

Avec l'énergie du désespoir et du devoir à accomplir, j'adjurai mes collègues progressistes de ne pas céder aux doctrinaires.

Ce libéralisme, m'écriai-je, au nom duquel parlent les conservateurs doctrinaires, n'est qu'un masque.

Est-ce qu'ils combattent, en réalité, ces catholiques, dont ils se disent les ennemis?

Ont-ils séparé l'Eglise de l'Etat?

Ont-ils établi l'instruction gratuite et obligatoire?

Ont-ils opposé des lois à l'envahissement continu des communautés religieuses qui ont envahi les Flandres?

Leur politique ne consiste-t-elle pas, au contraire, suivant la comparaison juste et énergique d'Edmond Picard, à entretenir la question clérico-libérale sans la résoudre, comme le mendiant entretient la plaie qui est son gagne-pain?

Au point de vue démocratique, dites-nous ce qu'ils ont fait!

N'ont-ils pas constamment combattu, non pas seulement le suffrage universel, mais même toute extension du droit de suffrage?

N'ont-ils pas toujours maintenu l'odieuse conscription, qui exonère le riche, emprisonne le pauvre dans les casernes et contraint l'ouvrier, en temps d'émeute, à défendre contre ses frères les propriétés de ses oppresseurs?

Ne les avons-nous pas toujours entendu, ces doctrinaires égoïstes et hautains, parler avec insolence et mépris des deux millions de travailleurs qui font la force et la richesse de la Belgique?

Leur chef n'a-t-il pas traité de « varlets de ferme » et de « manouvriers » tous les non électeurs de notre pays?

N'a-t-il pas, enfin, jeté à la face du loyal peuple belge cette odieuse calomnie, que s'il exerçait son droit de suffrage, il le vendrait pour des tonneaux de bière ou de genièvre?

Oui! nous avons vu cette chose monstrueuse : les corrompus du cens osant, dans leurs assemblées, issues du privilège et de la corruption, qui retentissaient encore du récit de la vente et de l'achat des suffrages censitaires, nous avons vu ces marchands de votes accuser de vénalité un peuple travailleur et loyal, auquel ils avaient refusé tout droit de cité!

Ce n'était pas assez, pour ces agioteurs du cens, de dépouiller de ses droits le peuple belge, ils ont osé encore l'insulter dans sa misère!

Et ce seraient ces hommes, représentés par un ministère fait à leur image, que nous aurions pour mission suprême de maintenir au pouvoir?

Ce serait pour eux que nous délaisserions le peuple et que nous refuserions, une fois de plus, de nous faire l'écho, même affaibli, de ses légitimes revendications?...

Vains efforts! La majorité du groupe progressiste décida qu'il fallait retirer l'amendement pour éviter la chute du ministère présidé par M. Frère-Orban.

Scailquin nous proposa alors de donner tous ensemble notre démission, afin de laisser au corps électoral le droit de nous condamner ou de nous suivre.

Je me ralliai à sa proposition : elle fut rejetée.

Alors je compris que tout était fini.

Après onze années de luttes parlementaires, je constatais que la démocratie n'avait pas fait un pas en avant, qu'elle avait toujours été, qu'elle serait toujours vaincue par la réaction catholique, l'entêtement doctrinaire et la faiblesse progressiste.

Pas de progrès possible tant que le suffrage censitaire nommerait les députés, telle était la leçon de onze années de parlementarisme!

Avec un implacable égoïsme, j'avais vu le suffrage censitaire, pendant onze ans, sacrifier tout à son insatiable appétit.

« Quel estomac! » disait Castiau, en parlant de la bourgeoisie censitaire.

En 1881, cet estomac, qui avait englouti toutes les ressources du pays, en demandait encore!

Mais, cette fois, la Belgique, épuisée, ne pouvait plus lui en fournir.

L'ouvrier ne pouvait plus être pressuré davantage; son salaire était dérisoire, à peine suffisant pour ne point mourir de faim!

De droits, l'ouvrier n'en avait aucun : on le conduisait devant des juges qu'il ne nommait point; on lui appliquait des lois qu'il n'avait pas votées; on l'emprisonnait dans les casernes, où il remplaçait les fils des riches bourgeois!

Sénat, Chambre, magistrature, armée, tout était au-dessus de lui, nommé sans lui; on pouvait presque dire contre lui! Et lui, peuple anémique, étreint, pressuré, pompé par la pieuvre censitaire, pouvait-il espérer encore quelque pitié de son terrible adversaire?...

Non; à chaque plainte du patient on répondait par une injure ou par le mépris!

Désormais sans espoir d'améliorer, par les moyaux légaux ordi-

naires le sort du peuple, devais-je rester plus longtemps dans ce milieu corrompu de la Chambre des représentants, où je devenais suspect à la bourgeoisie et au peuple; que dis-je? suspect à moi-même?

Non; ma conscience me dit que l'heure était venue de proclamer publiquement, de prouver personnellement, par ma démission, qu'aucune réforme ne serait possible tant que le suffrage censitaire opprimerait la Belgique.

Je sortis de cette réunion parlementaire, la dernière à laquelle j'assistai, résolu à donner ma démission de membre de la Chambre des représentants, à abandonner les catholiques et les doctrinaires au culte de leur seule idole : l'argent; à quitter enfin une assemblée où la démocratie était frappée d'anathème.

Je jurai alors de ne plus m'occuper désormais de politique qu'avec et par le peuple, source de tout droit, de tout honneur, de toute vérité politique.

Que ceux qui me blâmèrent alors, qui peut-être aujourd'hui encore estiment que j'aurais dû conserver à la démocratie un siège au Parlement, me pardonnent!

Elu moi-même par le suffrage censitaire, l'origine même de mon mandat ne me donnait pas la force suffisante contre mes terribles adversaires, unis par leurs intérêts, leur égoïsme, leurs richesses et leurs privilèges.

CHAPITRE XXX

Ma démission (13 juillet 1881). — Manifestation populaire. — Statue du « Gloria Victis » achetée par souscription populaire. — Meeting de l'Alcazar. — Situation fausse des progressistes à la Chambre des représentants.

Le 13 juillet 1881, j'entrai à la Chambre des représentants pour la dernière fois.

Chose étrange! Depuis que je m'étais décidé à donner ma démission, je ne m'étais jamais senti plus réellement l'élu de l'arrondissement de Mons.

Je n'étais plus seulement l'élu de quelques milliers de censitaires; ma conscience me disait que, à partir de ce jour, je représentais les deux cent mille habitants de ce vaillant arrondissement.

Après avoir expliqué les motifs qui me faisaient un devoir de donner ma démission, je terminai mon discours par les paroles suivantes (*Annales parlementaires*, page 1520) :

M. Defuisseaux. — La vérité, a dit Shakespeare, aime à sortir de la bouche des mourants. Je suis en ce moment un mourant politique, et je vous prie de retenir ce que je vais vous dire.

Hâtez-vous de faire une réforme électorale; faites-la vite, faites-la grande. Je vous en conjure, non seulement au nom d'un parti, mais au nom de la patrie tout entière.

Pensez au danger qui surgirait s'il arrivait un jour qu'un puissant voisin, en possession du suffrage universel, songeait à porter atteinte à notre indépendance, venait nous dire : « Je vous apporte vos droits de citoyens! » Pensez-vous qu'il suffirait alors, pour défendre le pays, des cent et dix-sept mille électeurs censitaires!

Ces paroles excitèrent au plus haut point la colère de M. Frère-Orban.

A peine avais-je quitté la Chambre que cet homme, qui, trois semaines auparavant, avait tarifé à cinq cents francs le droit accordé à quelques riches Allemands d'édicter des lois aux Belges, eût l'impudence de suspecter mon patriotisme.

J'avais dit :

« Faites aimer et chérir la patrie, non pas seulement par cent et dix-sept mille censitaires exploiteurs, mais par la Belgique entière! Faites en sorte que les Belges, en défendant leur patrie, sachent qu'ils défendent leurs droits et leur liberté!

» Croyez-vous, avais-je dit, que ces Belges défendraient avec la même ardeur une patrie marâtre qui n'a de faveurs que pour cent et dix-sept mille privilégiés, qu'une patrie qui reconnaîtrait à tous ses enfants le plus sacré de tous les droits : l'égalité? »

Quoi de plus vrai? quoi de plus patriotique? Eh bien, le croirait-on? Cet homme, pour qui la patrie belge ne compte que cent et dix-sept mille citoyens, osa suspecter le patriotisme d'un de ses collègues, qui voulait appeler à la défendre deux millions de ses enfants!

. . . . . .

Entretemps, la nouvelle de ma démission, donnée au sujet de la grande cause du suffrage universel, se répandit rapidement dans le pays.

Le peuple voyait pour la première fois, depuis la démission d'Adelson Castiau, un élu des censitaires quitter la Chambre, non point par la volonté des électeurs ou par une condamnation judiciaire, mais bien pour avoir proclamé une vérité sainte entre toutes : l'égalité de tous les citoyens belges.

Les ouvriers, semblables à des hommes qui s'éveillent à la suite d'un long cauchemar, s'apercevaient que les libertés belges, que l'on vantait si haut, n'étaient que les libertés *des censitaires*; que l'égalité n'existait, en réalité, qu'entre les citoyens qui payaient fr. 42-32 d'impôt; que, en un mot, les neuf dixièmes des citoyens belges, privés du droit d'élire leurs représentants, n'avaient entre eux que l'égalité du servage!

De tous côtés je reçus des lettres de remercîments, des adhésions énergiques au suffrage universel et des résolutions inébranlables de le conquérir... Bien plus, les prolétaires belges, dans un élan d'enthousiasme, voulurent consacrer le souvenir de ma démission par une manifestation qui devait les réunir, le 13 novembre 1881, à Bruxelles.

Sou par sou, ils rassemblèrent deux à trois mille francs, qu'ils employèrent à acheter le superbe groupe en bronze de Mercier, *Gloria Victis*, qui devait m'être offert à cette date dans la salle de théâtre de l'Alcazar.

En écrivant ces lignes, l'émotion à la fois la plus vive et la plus douce, la plus virile et la plus touchante, envahit mon âme.

Quel enseignement et quelle récompense plus dignes d'émouvoir les hommes de cœur!

Eh quoi! le loyal peuple belge ne voyait en moi, soldat de la démocratie, obscur et vaincu, qui avais manqué de talent pour vaincre ou convaincre ses adversairsaires, qu'un homme qui avait proclamé une vérité et qui l'avait constamment défendue!

En écrivant ces mots, je contemple, avec des yeux humides de reconnaissance, l'œuvre sublime de Mercier, qui me fut offerte par la démocratie belge.

Emblème touchant! cette œuvre représente l'ange de l'idéal et du progrès qui emporte dans les cieux le combattant que les ennemis de la justice avaient cru frappé de mort!

Emblème fortifiant qui semble dire que le « droit » est recouvert d'une armure enchantée sur laquelle tous les coups viennent s'émousser.

Imbelle ictus! disaient autrefois les fiers Romains.

N'y avait-il pas, dans cet émouvant emblème, une profonde leçon d'histoire, une sublime espérance de tous les sacrifiés de tous les temps et de tous les pays, une superbe confiance dans l'avenir, qui proclamera un jour l'égalité politique des Belges!

Aujourd'hui encore il y a en Belgique des privilégiés et des esclaves! Qu'importe!

La loi est dans la conscience populaire et non dans la loi écrite!

Cette mystérieuse affinité qui a toujours existé entre la conscience populaire et la conscience divine, éclatait en un trait de lumière dans l'emblème, qui résumait la pensée des prolétaires belges.

Vox populi, vox Dei! voix du peuple, voix de Dieu! Paroles sublimes qui retentissent dans toutes les pages de l'histoire, qui font frissonner les peuples aux heures de délivrance!

Ah! que je plains les étroits politiciens qui ne savent les entendre, et combien je bénis le peuple belge de me les avoir dites!

Ces paroles d'égalité et de justice peuvent parfois être méconnues, elles peuvent être frappées d'anathème par des hommes égoïstes momentanément vainqueurs; alors, dans ces heures de tourmente, elles montent, comme l'ange de Mercier, vers les cieux, et de leur sphère sublime elles éclatent tout à coup, comme le tonnerre, pour foudroyer les oppresseurs de la conscience publique!

. . . . . .

Le 13 novembre, cinq mille hommes étaient réunis au théâtre de l'Alcazar de Bruxelles pour acclamer le suffrage universel.

Je voudrais pouvoir rééditer tous les discours admirables de sincérité et de patriotisme qui furent prononcés alors...; mais je dois abréger ce récit, car ma personnalité, trop en cause dans cette manifestation, pourrait rapetisser la grande idée qui sortit alors de la conscience populaire.

Qu'on me permette toutefois de citer quelques paroles prononcées par Anseele, au nom des Gantois du *Vooruit*, devant desmilliers de citoyens frémissant de patriotisme :

Au nom des socialistes gantois, je vous présente cette couronne, dont l'éclat symbolique n'est terni ni par le sang, ni par les larmes, comme celles que l'on offre si souvent aux rois et aux héros.

Les oboles qui nous ont permis l'achat de cet emblème ne sont pas extorquées, mais amassées une à une, par de courageux travailleurs, l'élite de leur classe, qui les ont prélevées sur leur nourriture et sur leur mince monnaie du dimanche.

La solennité d'aujourd'hui, qui est un grand hommage rendu au courageux défenseur du suffrage universel, et une manifestation éclatante des désirs de ceux qui veulent ce suffrage, a pour nous une signification plus large et plus belle.

Cette manifestation prouve que le peuple ne hait pas les riches qui l'aiment, que les socialistes ne sont pas irréconciliables avec les hommes de la bourgeoisie qui se sacrifient pour la démocratie...

La manifestation de ce jour, de même que le suffrage universel, est la preuve qu'une réforme pacifique peut se faire, si nos dirigeants le veulent; un pont peut être jeté sur l'abîme qui sépare si profondément les deux classes sociales... Cela se réalisera-t-il? Nous en doutons, car ici, dans cette salle même, d'aucuns ont poussé la folie jusqu'à outrager le drapeau rouge.

Respect, silence, messieurs, devant ce drapeau, l'emblème des souffrances populaires, qui a enfanté tant de martyrs, animé tant de génies... *(Bruyants applaudissements.)*

Au nom de plus de deux millions de Flamands, je viens vous rendre hommage, non seulement pour votre conduite à la Chambre, mais parce que vous êtes démocrate; en leur nom je viens vous dire : « Ne luttez pas seulement pour le suffrage universel, mais encore pour que le peuple ne soit pas si souvent sans pain, et qu'il ne trouve pas la vie si misérable; et s'il arrive que des rieurs souillent vos actions, soyez au-dessus de leurs sarcasmes; vous êtes plus grand qu'eux. » *(Applaudissements prolongés.)*

Après Anseele, les Verviétois, ces hommes que l'on pourrait qualifier « des hommes de chêne, » d'après la forte parole de Michelet, les Verviétois, qui ont toujours constitué l'avant-garde de la démocratie belge, dirent alors ces paroles, superbes de simplicité, par l'organe de Fluse, leur éloquent délégué :

Merci à vous, citoyen, qui avez si courageusement et si éloquemment défendu au Parlement belge notre droit, odieusement méconnu par une oligarchie qui voudrait indéfiniment conserver le pouvoir.

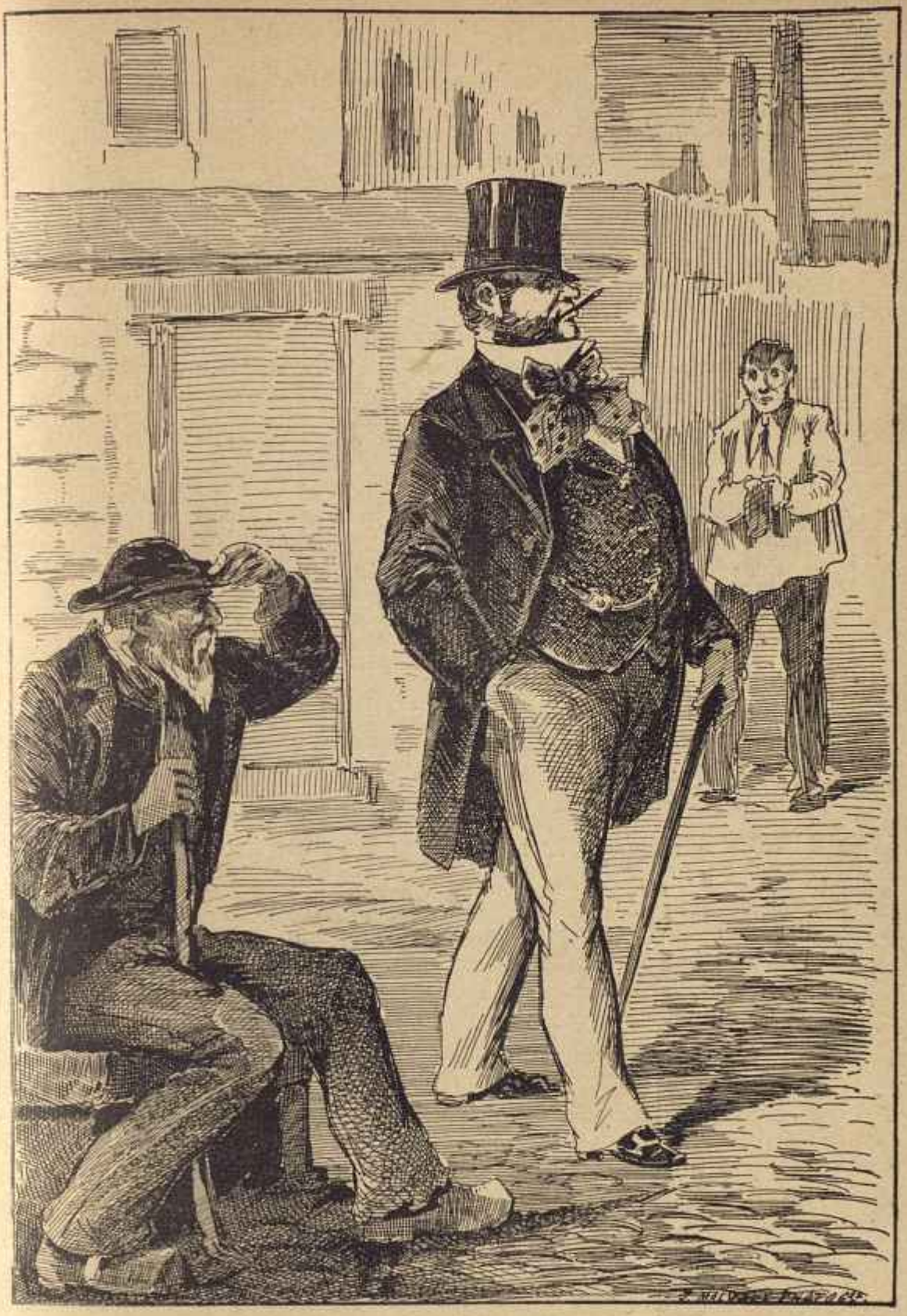

Un parvenu.

Honneur à vous, citoyen, pour la noble attitude que vous avez gardée en cette circonstance, préférant abandonner votre siège de député, plutôt que de mentir à votre conscience et renier des principes qui vous sont chers.

Honneur à vous, citoyen, qui, aux honneurs politiques et aux hypocrites adulations des grands, avez préféré la paix de votre conscience et l'approbation des humbles.

La classe ouvrière, dont nous sommes les organes autorisés et dont vous avez plus d'une fois porté à la tribune les légitimes revendications et les avez défendues avec une éloquence qui nous faisait tressaillir, vous dit encore : « Merci ! »

. . . . . .

Je transcris ces paroles pour faire connaître aux hommes qui se dévouent à la chose publique, combien les prolétaires savent se montrer reconnaissants quand une conscience parle à leur conscience.

Cette adresse était signée par plus de mille ouvriers verviétois.

Le 13 novembre 1881, le peuple belge venait d'affirmer pour la deuxième fois, à Bruxelles, sa volonté inébranlable de conquérir le suffrage universel.

Cette volonté devait désormais aller en grandissant sans cesse; le courant invincible qui entraînait le prolétaire belge à la conquête de ses droits de cité ne devait plus s'arrêter...

Cinq ans plus tard, ce n'étaient plus des milliers, des centaines de milliers de Belges qui devaient acclamer le suffrage universel, c'était la Belgique entière, debout et frémissante qui, de Liége à Mons, de Gand à Charleroi, signifiait sa volonté de faire à l'avenir les lois auxquelles elle devrait obéir, de changer, en un mot, en une vérité féconde la parole menteuse de la Constitution :

Tous les pouvoirs émanent de la nation !

Cependant, les représentants progressistes, étonnés de ce réveil de l'opinion publique, ne tardèrent pas à se repentir de leur condescendance vis-à-vis du chef des doctrinaires.

En effet, l'article 47 de la Constitution, qui établit le suffrage censitaire, inspirait déjà à cette époque un tel mépris, qu'on ne rencontrait plus ni orateurs, ni publicistes qui eussent l'impudence de le défendre...

Dès 1881, impuissants à défendre ouvertement le cens, qui est la base des institutions belges, les conservateurs doctrinaires et catholiques eurent recours à toute espèce de ruses, d'hypocrisies, de manœuvres jésuitiques, pour le maintenir dans la loi, tout en le condamnant en théorie.

Le privilège du cens, disaient-ils dans leurs discours et dans leurs journaux, est injuste, c'est vrai, mais pour le renverser il faudrait

réviser la Constitution; or, pour réviser la Constitution, il faudrait obtenir le consentement simultané du roi, du Sénat et de la Chambre, et vous n'y parviendrez jamais!

Et alors ces bons crocodiles conservateurs de verser des larmes sur la triste nécessité de conserver le suffrage censitaire, qu'au fond du cœur ils adoraient!

Mais ce n'est point tout encore, ajoutaient ces tartufes :

Si vous parveniez à réviser la Constitution, par quoi remplaceriez-vous le privilège censitaire?

Ici commençait la cruelle punition des progressistes qui, n'ayant pas osé proclamer le suffrage universel comme seul suffrage légitime, ne présentaient à leurs collègues qu'une réforme électorale bâtarde et mal définie, et restaient, par conséquent, exposés sans réponse à toutes les critiques de leurs habiles adversaires.

— Vous ne voulez, pas plus que nous, disait M. Frère à M. Janson, l'établissement du suffrage universel, dites-nous donc quels seront vos nouveaux électeurs?

— Nous voulons un suffrage capacitaire, répondaient timidement les progressistes.

— Soit, reprenait malicieusement M. Frère-Orban, mais qu'entendez-vous par capacité?

— Savoir lire et écrire, disaient les progressistes.

— Vous vous moquez, répondaient les doctrinaires.

— Eh bien, pour vous plaire, nous exigerons la connaissance de l'arithmétique. Qu'en dites-vous?

— C'est trop peu; il faudrait y ajouter un cours d'histoire et de géographie.

— Passe encore, mais élémentaires alors?

— Ce n'est pas tout : que faites-vous de la morale? répliquait M. Frère.

— Eh bien, va pour un examen au sujet d'une thèse morale, répondait M. Janson.

— La morale religieuse, clamaient alors les catholiques.

— Non, la morale en dehors de toutes les religions, répondaient en chœur les progressistes et les doctrinaires.

— Le droit naturel, disaient les uns.

— Non, le droit religieux, disaient les autres.

— Mais, messieurs, disait un homme de bon sens, un homme peut être très moral en paroles et immoral en pratique. On a vu des hommes à la fois très intelligents et très immoraux!

— Vous voyez que nous ne pouvons nous entendre, disaient alors

les conservateurs doctrinaires et catholiques; mieux vaut encore maintenir le suffrage censitaire.

Et l'on voyait alors ce suffrage censitaire, dont personne ne prenait la défense *en théorie*, rester *en pratique* le seul maître de la Belgique!

Que de logomachie! que de faiblesses! que de concessions pour ne pas proclamer cette sainte et grande vérité :

« Le peuple belge tout entier, est le seul maître de ses destinées! »

Quelle fut, dans ce désarroi, la conclusion de tant de professions de foi, de tant de théories, de tant d'habiletés, de tant de faiblesses?

Cette conclusion fut celle-ci :

C'est que seule, en présence de tous les peuples civilisés de l'Europe qui ont proclamé le suffrage universel comme base unique et inébranlable du droit moderne, la Belgique conserve le suffrage censitaire et que la révision de l'article 47 de la Constitution qui proclame le suffrage censitaire, après avoir été voté par vingt-trois membres du Parlement belge en 1870, ne réunit plus, en 1884, que onze voix de protestation.

Enseignement profond, pour ceux qui méconnaissent qu'en fait de politique aussi bien qu'en fait de science, on ne peut s'éloigner des principes inflexibles sans tomber dans toutes les erreurs et dans toutes les injustices!

CHAPITRE XXXI

La révision de la Constitution demandée à la Chambre en 1883. — Palinodies des anciens révisionnistes. — Attitude embarrassée des progressistes qui n'osent pas soutenir le suffrage universel. — Habileté de M. Frère à profiter de cette situation équivoque.

Le lecteur se demandera sans doute avec étonnement comment il se fit que la révision de la Constitution, votée en 1870 par vingt-trois représentants, ne réunit plus en 1883 que les votes de onze députés.

Son étonnement augmentera encore, lorsqu'il apprendra que quinze représentants qui, en 1870, avaient voté la révision, faisaient encore partie de la Chambre en 1884.

Voici l'explication de cette chose incompréhensible, pour tous ceux qui ignorent les mystères honteux de la politique belge :

En douze ans, le parti doctrinaire avait accompli son œuvre : il avait successivement ramené ou séduit la plupart des députés qui, en 1870, avaient voté la révision de la Constitution : aux uns il avait persuadé qu'ils devaient abandonner leurs convictions en vue de l'union du parti libéral; aux autres il avait fait valoir l'indifférence que pendant de trop longues années le peuple belge avait témoignée vis-à-vis du suffrage universel; aux autres, enfin, il avait fait miroiter toutes les séductions du pouvoir : places, décorations, sinécures, faveurs de tous genres, que le gouvernement n'accorde qu'à ceux qui le soutiennent aveuglément.

Oui! en 1884 la politique belge pouvait plus que jamais se résumer par ces mots de Molière :

Le véritable amphitryon est l'amphitryon où l'on dîne!

Les hommes politiques semblaient dire :

Qu'importent les convictions, les principes, les promesses! Ne vivons-nous pas en régime censitaire? Un député n'est-il pas

certain de conserver son siège, du moment où il partage avec la majorité de ses électeurs les faveurs du gouvernement?

M. Hardy, le directeur de l'Agrappe, ne représente-t-il pas, au nom de M. de Rothschild, les survivants des catastrophes de l'Agrappe?

M. Delaet, le héros du scandaleux procès Van Ryswyck, ne représente-t-il pas les ouvriers d'Anvers?

Les anciens actionnaires de Langrand ne représentent-ils pas le peuple?

Les proscripteurs de Victor Hugo ne représentent-ils pas l'hospitalière Belgique?

Les enrichis de la Banque Nationale ne représentent-ils pas l'honnêteté commerciale?

Les partisans de la conscription ne représentent-ils pas l'égalité des Belges?

Tous ensemble ne représentent-ils pas la loyale, l'honnête Belgique, et n'osent-ils point, par une dernière et suprême ironie, s'écrier en chœur, avec leur Constitution menteuse :

Tous les pouvoirs émanent de la nation! (Article 2.)

. . . . . .

Nous ne retracerons pas en détail les discussions qui, en 1883, eurent lieu à la Chambre au sujet du renversement de l'odieux suffrage censitaire.

Disons seulement que si aucun orateur, sauf M. Frère, ne prit la défense du suffrage censitaire, aucun orateur, sauf M. Coomans, ne défendit la cause du suffrage universel.

Contentons-nous de faire connaître comment certains représentants qui avaient, en 1870, voté pour la révision de la Constitution, expliquèrent pourquoi ils voteraient contre cette révision en 1883.

Donnons d'abord la parole à M. Lescarts (*Annales parlementaires*, page 1411, 3 juillet 1883) :

M. Lescarts. — ... Lorsqu'en 1870, je votais la révision de la Constitution, je n'avais, moi libéral, en face de moi, que le ministère réactionnaire (*longue hilarité à droite*) de l'honorable M. Kervyn de Lettenhove, et une dissolution des Chambres ne pouvait nuire à la situation du parti libéral...

Nous devions donc, messieurs, nous, arrivés nouvellement dans cette Chambre, manifester nos tendances progressives par un acte qui, je le répète, ne pouvait avoir pour l'opinion libérale aucune conséquence défavorable.

Aujourd'hui, les circonstances ne sont plus les mêmes! (*Rires à droite.*) Le pays a à sa tête un ministère progressiste... (*Interruptions à droite.*)

On a dit que l'abolition du privilège du cens se reliait étroitement à toutes les

revendications légitimes de la démocratie. Mais, messieurs, lorsque la démocratie a des revendications légitimes à exercer, ne trouve-t-elle pas toujours dans cette Chambre d'éloquents avocats, toujours disposés à soutenir, à défendre ses droits? Ne trouve-t-elle pas la Chambre toujours disposée à voter toutes les mesures équitables?...

Qu'on n'accuse pas les bourgeois de rester sourds aux revendications de l'ouvrier. Ces censitaires, ces bourgeois, d'où sortent-ils? Que sont-ils? Ne sortent-ils pas du peuple lui-même? Ne sont-ils pas pour la plupart des fils ou des petits-fils d'ouvriers?...

Eh quoi! le malheureux député de Mons ignorait-il que ces enrichis, sortis du peuple et qu'on appelle *des parvenus*, ont toujours été les plus implacables adversaires des ouvriers?

Ignorait-il qu'en tout temps et en tout pays, ces *parvenus* ont toujours renié le peuple, croyant par là faire oublier leur origine?

Il finit enfin par affirmer que ce que les ouvriers voulaient avant tout, c'était de rester à tout jamais privés du droit de vote.

Citons textuellement ses paroles, car il est des choses qu'il faut lire et relire pour y croire (*Annales parlementaires*, page 1414) :

M. Lescarts. — ... Ce que la nation belge toute entière veut, *et quand je dis la nation, j'entends cette universalité des citoyens qui comprend les ouvriers comme les bourgeois* : ce que le peuple belge veut résolument, énergiquement, c'est le *maintien de nos institutions constitutionnelles dans leur intégralité.*

Après M. Lescarts, M. Le Hardy de Beaulieu essaya, lui aussi, d'expliquer sa conversion, et s'attira de la part de M. Coomans une de ces réparties dont on ne se relève jamais! Qu'on en juge : (*Annales parlementaires*, page 1424) :

M. Le Hardy de Beaulieu. — Je me lève pour affirmer mon droit et celui de tous mes collègues de modifier mon vote chaque fois que je le croirai utile au bien de la patrie. (*Rires à droite.*)

M. Frère-Orban, *ministre des affaires étrangères*. — Je ne comprends pas, messieurs de la droite, que vous riiez de choses pareilles.

M. Le Hardy de Beaulieu. — Je n'ai reçu de personne, je ne l'accepterais, du reste pas, un mandat impératif.

J'ai voté en 1870 la prise en considération de la proposition de révision de la Constitution, fort de ma conscience et fort de l'approbation de mes commettants.

A trois reprises différentes, depuis lors, ils ont renouvelé mon mandat. J'étais donc d'accord avec eux comme avec ma conscience.

Aujourd'hui, si je renouvelais ce vote, je mentirais à ma conscience, et je serais désavoué par mes mandants. (*Approbation à gauche; rires ironiques à droite.*)

M. Rolin-Jacquemyns, *ministre de l'intérieur*. — On voit ici d'étranges choses. La droite trouve extrêmement risible qu'un membre de la Chambre fasse appel à sa conscience! Je le constate. (*Approbation à gauche.*)

M. Coomans. — **Il ne faut pas avoir plus d'une conscience!**

Nous ne saurions trop le répéter : tous les partis ou fractions de parti de la Chambre étaient dans une inénarrable confusion.

Les catholiques, parce qu'ils voulaient tout à la fois le renversement du ministère doctrinaire et le maintien du suffrage censitaire.

Les anciens révisionnistes de 1870, qui devaient expliquer leur palinodie et leur adhésion à l'article 47 de la Constitution, contre lequel ils avaient voté en 1870.

Les progressistes, enfin, qui ayant abandonné leurs convictions républicaines et le grand principe du suffrage universel, ne savaient en réalité quelle réforme électorale ils devaient présenter et défendre...

Seul, il faut en convenir, au milieu de ce désarroi, M. Frère-Orban conservait, dans son entêtement doctrinaire, de la fermeté et de la logique.

Hélas! cette fermeté et cette logique n'étaient employées qu'à la défense de la plus détestable de toutes les causes : le suffrage censitaire.

Semblable à son émule, M. Guizot, qui, à la veille de 1848, soutenait encore le suffrage censitaire et la monarchie contre le suffrage universel et la république qui devaient, bientôt après, remporter la victoire, M. Frère s'écria (*Annales parlementaires*, page 1425) :

Le cens s'impose comme une nécessité inéluctable dans tout système électoral, jusqu'au jour où l'on tombe dans le suffrage universel.

Et plus loin (page 1428) :

Je répète que la Belgique doit au cens les cinquante plus belles années de son histoire.

. . . . . .

Pour le moment, je ne vois que le but poursuivi et l'agitation *caractérisée et qualifiée en faveur du suffrage universel et de la république.*

Si vous n'en voulez pas, dites-le!

M. Arnould. — Vous le savez bien!

Cette réponse n'était que trop significative, car une heure auparavant, M. Arnould avait renié le suffrage universel en ces termes, d'une précision absolue (*Annales parlementaires*, page 1426) :

M. Arnould. — Nous ne voulons pas du suffrage universel! (*Longue et bruyante exclamation.*)

M. Frère, fort désormais de cette puissance que possède tout homme qui sait ce qu'il veut, en présence d'autres hommes qui ne

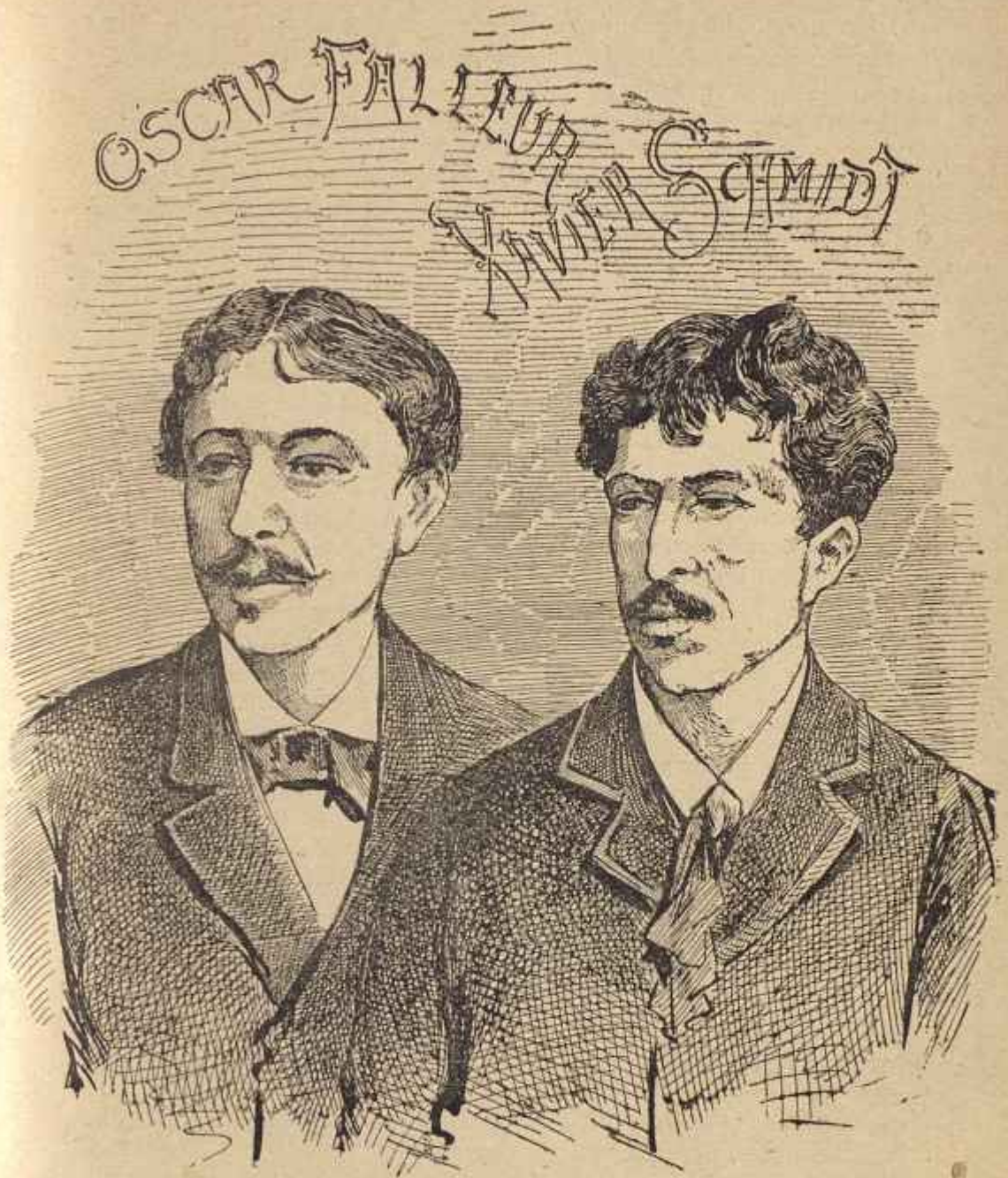
OSCAR FALLEUR
WILLY SCHMIDT

le savent pas, ou qui n'osent pas le dire, poursuivit alors son triomphe facile.

Il se donna le cruel plaisir de rappeler aux députés progressistes leurs anciennes professions de foi en faveur du suffrage universel et de la république.

Donnons-lui encore la parole (*Annales parlementaires*, page 1428) :

M. Frère-Orban. — Le 4 septembre 1870, la République fut proclamée à Paris. Trois jours après, le 7 septembre 1870, les belligérants étant à notre frontière, on envoyait aux affiliés une circulaire ainsi conçue :

« Bruxelles, le 7 septembre 1870.

« Monsieur,

« Les circonstances politiques nous paraissent commander la constitution immédiate « d'un journal quotidien chargé de défendre *la cause républicaine* et les intérêts du « peuple.

« Nous croyons pouvoir compter sur votre dévouement et sur l'union *du parti « républicain*.

« Nous vous invitons à assister à la réunion qui aura lieu le samedi, 10 septembre « courant, à 8 heures très précises du soir, à la *Taverne Bavaria*, Marché aux « Herbes, n° 52, à Bruxelles (salle au 1er, entrée par la petite rue des Bouchers).

« Agréez, M , nos salutations distinguées.

« *(Signé)* : Paul Janson ;
« Eugène Robert ;
« Emile Feron. »

Imp. de l'Alliance typographique.

M. Woeste. — Ils font partie de votre majorité.

M. Frère-Orban, ministre des affaires étrangères. — Mais ce n'est pas moi qui les ai choisis. (*Hilarité générale.*)

M. Feron. — C'est une histoire connue de tout le monde.

M. Frère-Orban, ministre des affaires étrangères. — C'est une histoire qui n'est pas connue et qu'il est bon que l'on connaisse. On apprend par là ce qu'il y avait de plus pressé dans ce moment-là aux yeux des honorables signataires de la circulaire. C'était de contrefaire Paris et de se mettre en république.

Il est bon que l'on sache leur pensée intime et dans quel but ils ont agi. (*Interruption*).

C'est alors que M. Coomans, ferme et honnête au milieu de ce cahos de phrases, de ces convictions de commande, de ces concessions d'occasion, de ces consciences de rechange, prononça quelques paroles à la fois simples, ironiques et honnêtes.

Nous n'avons plus parlé du député de Turnhout depuis le jour où, en 1871, à propos des affaires politico-financières de Langrand, il se déclara partisan du suffrage universel.

En 1883, nous le retrouvons fidèle à ses promesses et à ses convic-

tions, et c'est avec bonheur que nous enregistrons, au milieu de toutes ces hontes censitaires, les paroles honnêtes qu'on va lire (*Annales parlementaires*, page 1443, 5 juillet 1883) :

M. Coomans. — Aurai-je l'honneur gênant d'être ici le dernier partisan du suffrage universel ? (1) (*Rires.*)

Eh bien, messieurs, soit. On m'accuse d'avoir des idées fixes et des principes fixes.

J'accepte ce reproche ; je me vante même de l'avoir mérité de mon mieux.

Oui, messieurs, j'ai des idées fixes, à la différence de maints doctrinaires et radicaux dont les idées ne sont pas fixes, dont les principes sont ambulatoires et qui en changent comme de doubles vêtements, selon les variations de la température et de la politique. (*Des voix : très bien !*)

Pour moi je dédaigne ces vêtements-là, quelque avantageux qu'en soit l'usage. Je les leur laisse sans envie.

Plusieurs ont dit — et je m'en étonne — qu'ils ont voté en 1870 pour la suppression de l'article 47, parce qu'ils n'avaient pas de majorité parlementaire.

Encore une fois, les principes mis de côté, l'esprit de parti l'emportant, on s'est assis sur les principes (*très bien ! à droite*) pour faire dominer un intérêt de parti.

Ils me permettront de leur faire remarquer que j'appartenais à la majorité de novembre 1870, que mes amis désiraient généralement que je votasse avec eux, que des amis ministres m'en ont prié, très délicatement, je dois le dire ; mais je n'en ai rien fait. J'ai voté pour la proposition Demeur, et je la voterai encore, et cela, puisqu'on a parlé de conscience, par respect de ma conscience, de ma vieille conscience, la seule que j'aie et que j'aurai toujours. (*Hilarité à droite.*)

Libre à qui en a deux de se moquer de la pauvreté de mon assortiment d'idées et de principes fixes. (*Nouvelle hilarité et assentiment à droite.*)

Je crois, messieurs, qu'on a trop tourné autour de la question. Je vais en dire deux mots.

A part *les falsifications et les fraudes électorales qui ont discrédité, gâté le régime censitaire*, il y a bien des choses à dire pour le suffrage universel.

La principale à mes yeux est celle-ci : d'abord que la justice est pour le suffrage universel, qu'elle le commande et l'impose. Ensuite parce que je trouve que notre régime censitaire, si étroitement et absurdement censitaire, est une tache, une honte pour la Belgique.

Je n'admets point, avec certains orateurs, que les Belges soient tellement ignorants, humbles, stupides, qu'ils se sentent incapables de mériter le droit de suffrage et qu'il leur soit indifférent d'être plus maltraités que les nègres des États-Unis qui sont électeurs, que les varlets de ferme et les manouvriers (2) de France et d'Allemagne qui sont électeurs aussi. (*Assentiment sur quelques bancs.*)

. . . . . .

On veut bien donner au pauvre peuple une foule de libertés dont il n'use pas ou guère, mais la principale qui l'honorerait et qui pourrait quelquefois lui être utile et même le sauver, il n'y tient pas !

---

(1) On remarquera que c'est généralement par des ricanements que notre Chambre censitaire accueille les revendications démocratiques.

(2) Allusion à M. Frère-Orban, qui, dans son mépris pour les non censitaires, les avait un jour qualifiés de varlets de ferme et de manouvriers, auxquels il ne confierait jamais le gouvernement du pays.

N'est-ce pas outrager la nation belge? Ah! je sais très bien que l'on vante le suffrage capacitaire, le suffrage éclairé.

Voilà une porte de derrière pour les anciens révisionnistes. Ils veulent maintenant le suffrage éclairé! Permettez-moi de le dire franchement : je trouve le suffrage éclairé beaucoup plus mauvais que le suffrage censitaire. (*Interruptions en sens divers.*)

Vous allez diviser les Belges en deux catégories — en Belges instruits et en ignorants, en savants et en imbéciles. Quand vous aurez divisé les Belges en ces deux classes, les instruits et les ignorants, les savants et les imbéciles, le gouvernement sera impraticable.

Tous ceux qui n'entreront pas dans les comices se croiront insultés, outragés. Ils auront parfaitement raison.

Nous voyez-vous faire une promenade dans notre arrondissement? Nous rencontrons M. Pierre. Nous lui disons :

— Êtes-vous électeur?

— Non.

— Alors vous êtes un imbécile.

Nous abordons M. Jean :

— Êtes-vous électeur?

— Oui!

— Fort bien, vous êtes un savant, au moins un capable. Je vous salue et vous félicite!

Si vous mettez tous les imbéciles hors des comices, et vous dites que presque tous les Belges sont des imbéciles, je vous demande un peu si la situation sera tolérable? (*A droite : Très bien!*)

Encore une fois, nous pouvons admettre que tous les Belges ne soient pas assez riches pour être électeurs, pour payer 200, 300 francs de contributions directes, comme on l'a vu jadis en France et ailleurs, mais nous n'avouerons jamais que nous sommes des imbéciles, même et surtout quand ce serait un peu vrai. (*Hilarité.*)

Coomans termina ce discours, rempli tout à la fois de finesse et de logique, de philosophie et d'esprit, par ces paroles qui condamnent sans réplique le suffrage censitaire :

Cette discussion a été trop longue et à peu près vide. On s'est appliqué à embarrasser des adversaires; de part et d'autre on a imaginé des personnalités plus ou moins fondées ou piquantes. Mais on n'a pas insisté sur cette vérité : que c'est une honte pour la Belgique de n'avoir que deux électeurs par cent habitants, alors que tous les peuples du monde, même les plus arriérés, en ont douze, quinze, vingt-deux et même vingt-quatre.

Vous ne ferez jamais admettre par personne que la nation belge soit moins digne, soit moins capable que d'autres de pratiquer le principe de la souveraineté nationale, qui n'est aujourd'hui qu'une fiction menteuse, parce que ce n'est pas le pays, dont on parle toujours, qui exprime ses volontés, c'est un simple corps électoral, subissant toutes sortes de corruptions et de fraudes!

Terminons sur ces paroles simples, fortes et irréfutables.

Elles démontrent qu'entre le suffrage universel, seule expression

légitime et loyale de la volonté nationale, et le suffrage restreint, quel qu'il soit, il y a guerre à mort : la guerre du privilège contre la nation !

On peut, certes, par des solutions intermédiaires, par de subtiles avocasseries (hélas ! la Chambre censitaire ne compte guère que des avocats !), ergoter, accepter des transactions, édicter même des lois temporaires, mais on ne peut formuler aucune loi qui représente la justice et la vérité, car la vérité et la justice n'ont et n'auront jamais d'autre manifestation durable, que l'expression de la conscience publique, exprimée par le suffrage universel.

La Chambre des censitaires de 1883 ne voulut pas le comprendre; par cent et seize voix contre onze et six abstentions, elle rejeta la prise en considération de la révision constitutionnelle.

Elle crut alors avoir anéanti l'idée du suffrage universel !

Erreur éternelle de toutes les assemblées qui croient que pour étouffer la vérité il suffit d'un vote !

La vérité était désormais entrée dans la conscience du peuple belge ; il ne tarda pas à le faire voir.

CHAPITRE XXXII

Procès des frères Peltzer, accusés d'assassinat. — La magistrature et la politique devant la justice. — M. Pêcher, président de l'Association libérale d'Anvers, et M. de Longé, président de la Cour de cassation. — Procès scandaleux intentés par la magistrature sous la pression des cenitaires. — Quand on tient le soldat : LA FORCE, on tient le juge : LA JUSTICE.

Nous sommes à la fin de l'année 1882. Laissons un instant la Chambre des représentants à son rabâchage, qui devait bientôt devenir son radotage politique, pour dire quelques mots d'un procès célèbre, celui des frères Peltzer, qui se déroula devant la Cour d'assises du Brabant.

Ce procès ne trouverait pas place dans cette histoire si, à côté du drame judiciaire, il ne fournissait un sujet d'étude très intéressant sur la magistrature et la politique belges.

Etrange aberration ! A l'époque de l'histoire où nous sommes arrivés, « les classes dirigeantes de Belgique » ne se demandaient jamais si une chose était belle ou laide, juste ou injuste, mais si elle était libérale ou cléricale.

Se trouvait-on en présence d'un tableau ou d'une statue, on se demandait si le peintre ou le statuaire était libéral ou clérical.

S'agissait-il d'un musicien, les libéraux n'entendaient pas les fausses notes libérales, pas plus que les catholiques n'entendaient les fausses notes cléricales.

Les journalistes suivaient avec entrain cette manière nouvelle de juger des sciences, des arts et de la littérature; aussi, le bien ou le mal qu'ils disaient d'un artiste, indiquait-il tout simplement l'opinion politique à laquelle cet artiste appartenait, ou, pour parler plus exactement, le nom de la coterie politique dont il faisait partie.

Enfin ! chose abominable et immorale entre toutes !... un homme

était-il accusé d'un crime, on se demandait avant toute chose si cet homme était libéral ou catholique.

Eh quoi ! à l'heure même où nous écrivons ces lignes, cette étrange aberration n'existe-t-elle pas encore ?

N'avons-nous pas vu récemment un député catholique, M. Vandersmissen, accusé d'assassinat, défendu par tous les hommes politiques catholiques et par toute la presse de ce parti ? Ne l'avons-nous pas vu, par contre, attaqué, vilipendé par tous les hommes politiques doctrinaires et par tous leurs journaux ?

Qui, dans ce drame émouvant, a prononcé une parole, a écrit une ligne inspirées par la justice ?

N'avons-nous pas vu, en même temps que les amis maladroits du député de Bruxelles envahissaient le prétoire de la justice et criaient devant les juges : « Vive Vandersmissen ! » les ennemis de ce député, aussi maladroits et plus odieux encore, lancer à leur adversaire terrassé toutes les insultes et toutes les calomnies ?

Qui a recherché dans le crime de Vandersmissen l'étude grave et douloureuse du cœur humain, qui a scruté, en philosophe, le cœur et la pensée de cet homme qui, la veille, était député, presque ministre, et le lendemain assassin ?

Qui a étudié les passions qui avaient envahi son âme, passions terribles entre toutes : l'amour et la jalousie ?

Arrière ces pensées saines et profondes ! Place au clérical et au libéral ! C'est la justice belge !

La justice belge !... mais ne voyez-vous pas que le suffrage censitaire et les deux coteries politiques qu'il a enfantées, l'ont tuée !

Eh bien, si odieux qu'ait été le procès Vandersmissen, il devait bientôt être suivi de procès plus odieux encore.

On vit, en 1886, les conservateurs catholiques, coalisés avec les conservateurs doctrinaires, condamner Schmidt et Falleur, deux innocents, dont le seul crime était d'avoir ardemment aimé le peuple et défendu ses droits !

Ah ! je voudrais pouvoir tremper ma plume dans mon cœur pour vous dire toute mon indignation, ma douleur et ma colère, à vous, juges et jurés qui avez condamné ces deux martyrs, et à toi surtout, Léopold Cobourg, qui les retiens avec une inflexible cruauté dans tes bagnes !

Ne surgira-t-il pas un Belge qui, semblable au dernier des Gracchus mourant, lancera une poignée de terre vers le ciel en invoquant les dieux vengeurs, et sa prière sublime ne sera-t-elle point exaucée ?

Les choses ne seront-elles pas bientôt remises en leur place, les inno-

cents en liberté, les coupables dans les prisons ou hors des frontières?

Quoi! des centaines de mille Belges ont proclamé l'innocence et réclamé la liberté de Schmidt et de Falleur! Toutes les femmes de Charleroi, unies de cœur avec toutes les femmes de Belgique, ont supplié une reine insensible, un roi sans cœur et des députés sans entrailles!

Et les choses en resteraient là!

Et, dans ce conflit redoutable entre la volonté populaire et la volonté royale, entre la bonté et la vengeance, la conscience publique serait vaincue?

Non, ce n'est pas possible!... car si Schmidt et Falleur devaient mourir au milieu des forçats, leur mort ne serait plus seulement une des hontes du suffrage censitaire, ce serait la honte éternelle du peuple belge tout entier, qui n'aurait pas su briser les portes de leur prison!

. . . . . .

Mais nous ne sommes pas encore arrivés à ces heures lugubres de notre histoire; reprenons notre tâche et transportons-nous, le 25 novembre 1882, devant la Cour d'assises du Brabant, où comparaissaient les frères Peltzer, accusés d'assassinat sur la personne de M. Bernays, avocat à Anvers.

Nous l'avons déjà dit : aussitôt que l'assassinat fut connu, on se demanda comme d'habitude :

Les criminels sont-ils libéraux? sont-ils catholiques?

L'enquête ne fut pas longue, car le doute n'était pas possible : en maintes occasions les frères Peltzer avaient manifesté leurs opinions libérales doctrinaires.

Les catholiques et leurs journaux poussèrent des cris de triomphe : on se trouvait en présence d'un crime libéral!

Notre but n'est pas d'entrer dans tous les détails de ce procès célèbre, nous nous bornerons simplement à en faire ressortir le rôle qu'y jouèrent la politique et la magistrature. Toutefois, mentionnons, pour la clarté de notre récit, quels furent les personnages principaux, témoins et prévenus, qui figurèrent dans cette affaire.

Ce furent :

M. G. BERNAYS, avocat à Anvers, assassiné à Bruxelles, rue de la Loi, 159, le 7 janvier 1882;

Mme BERNAYS, née Julie Pécher, femme du précédent, fille de M. Ed. Pécher;

M. E. PÉCHER, père de Mme Bernays, président de l'*Association libérale* d'Anvers, beau-père de l'assassiné;

Ouvrier préparant son examen de capacitaire.

M. De Longé, président de la Cour de cassation de Belgique;

M. Armand Peltzer, ingénieur, libéral doctrinaire, accusé d'assassinat;

M. Léon Peltzer, frère du précédent, accusé d'assassinat.

Enfin, des domestiques, policiers, experts, etc.

Voici les faits principaux et incontestés de ce procès célèbre :

Armand Peltzer éprouvait pour Mme Bernays une passion violente.

De son côté, Mme Bernays déclara à maintes reprises qu'elle éprouvait une affection profonde pour Armand Peltzer.

Tous deux, au demeurant, affirmèrent énergiquement que leurs relations avaient toujours été platoniques et pures (1).

D'après ce qui précède, on comprendra facilement que M. et Mme Bernays vivaient en très mauvaise intelligence.

Aussi, bien longtemps avant 1882, un procès en divorce eût séparé les deux époux, n'eût été l'intervention de M. De Longé, président de la Cour de cassation, qui leur fit signer un acte étrange, ou, pour mieux dire, immoral, acte qu'il qualifia de *modus vivendi*.

Suivant cet acte et d'après les arrangements préconisés à ce sujet par ce singulier magistrat, les époux Bernays devaient vivre ensemble dans la même maison, mais dans des appartements séparés; ils devaient, en outre, recevoir chez eux.... qui? M. Armand Peltzer!...

Faut-il dire que cette dernière stipulation constituait pour l'infortuné Bernays une atroce torture?

Ecoutons-le :

Voici ce qu'il écrivait au président de la Cour de cassation (*Etoile belge*, supplément du 2 décembre 1882) :

> Vous voyez, je ne désire que la paix et la concorde, mais admettre de nouveau Peltzer, ce serait poser un nouveau jalon à de nouvelles et prochaines luttes.
>
> Je vous ai dit, monsieur, avec toute la sincérité dont je suis capable, pourquoi je ne veux plus le recevoir.

Et plus loin :

> Je suis décidé à accepter toutes les conditions, sauf celle de recevoir Peltzer.
>
> Le temps guérit bien des blessures, les années effacent les griefs; dans une question de sentiment il n'est pas possible de prendre des engagements à date fixe. Je n'ai jamais pensé que dans un arrangement conclu entre mari et femme, pour le plus grand bien et dans l'intérêt exclusif de l'enfant, il y eût place pour un étranger.

Ce n'est pas tout.: M. Smekens, président du tribunal de première instance d'Anvers, fit, au sujet du *modus vivendi* imaginé par le pré-

(1) Au sujet de tous ces détails, nous renvoyons les lecteurs qui voudraient les connaître aux comptes rendus des débats. Ces détails intimes n'appartiennent pas à l'histoire.

sident de la Cour de cassation, la déposition suivante (*Etoile belge*, 3 décembre 1882, édition du matin) :

M. le Président de la Cour d'assises. — M. Bernays ne vous a-t-il pas dit plus tard que le projet de divorce avait été abandonné?

M. Smekens, président du tribunal de première instance. — En effet; il m'a dit qu'il avait dû signer un *modus vivendi* « tout triste, » mais dont il fallait se contenter; il a ajouté qu'on voulait obtenir de lui qu'il revît Armand Peltzer, mais qu'il n'avait pas voulu y consentir.

Après M. Smekens, écoutons encore M. Armand Auger, agent de change à Anvers (*Etoile belge*, 30 novembre 1882, édition du matin) :

M. le Président de la Cour d'assises. — Que s'est-il passé à propos du *modus vivendi?*

M. Armand Auger. — On a fait des efforts inouïs pour obliger Bernays à recevoir Armand Peltzer.

Le malheur de Bernays a été cette convention signée à la suite de l'intervention de M. De Longé.

M. le Président de la Cour d'assises. — Mme Bernays n'a-t-elle pas refusé d'assister au mariage de la sœur de Bernays, parce que son mari avait refusé de recevoir Armand Peltzer?

M. Armand Auger. — Oui, madame refusait d'assister au mariage de Mlle Mathilde Bernays, parce que, disait elle, Bernays n'exécutait pas la promesse faite à M. De Longé, de recevoir Peltzer.

M. le Président. — Qui a insisté, le premier, après le *modus vivendi*, pour qu'Armand Peltzer rentrât dans la maison Bernays?

M. Armand Auger. — C'est madame.

Le défenseur. — Qu'en savez-vous?

M. Armand Auger. — Les lettres de M. De Longé le prouvent. Qu'on lise ces lettres.

Telle fut l'intervention de la magistrature dans la personne de M. De Longé.

Ce fut avec stupeur que l'on apprit les principes du premier magistrat de Belgique sur l'honnêteté du foyer et sur la foi conjugale.

Peut-on, en effet, imaginer une situation plus immorale que celle qui fut créée par ce magistrat?

Voyez-vous, entre ce mari qui soupçonne sa femme et cette femme qui n'aime plus son mari, s'installer au foyer domestique ce troisième personnage, détesté du mari, trop aimé de la femme!...

Voyez-vous, enfin, au milieu de cette situation fausse, louche et immorale, un enfant qui grandit et qui ne rappelle à personne la sainteté de la famille!...

Aussi tous les journaux étrangers qui rendirent compte des débats flétrirent-ils, comme elle le méritait, cette convention honteuse, ce

modus vivendi qui, formulé par le premier magistrat de Belgique, retombait sur la magistrature entière...

Et pourtant, tel était alors l'abaissement des caractères et l'entêtement orgueilleux des magistrats que, lorsque M. De Longé parut à la barre de la Cour d'assises, il fut couvert d'éloges par l'avocat général et par le président.

La justice en était arrivée à ce degré de honte, d'encenser publiquement les combinaisons les plus immorales!...

Heureusement la conscience publique ne ratifia pas ces éloges, et condamna l'odieux *modus vivendi* organisé par le président de la Cour de cassation.

Elle s'éleva au-dessus de la magistrature; elle protesta au nom de la morale méconnue, et l'on peut dire que si, à partir de ce moment, la magistrature belge continua à inspirer de la terreur, elle cessa d'inspirer le respect.

Nous venons de voir l'attitude de la magistrature, examinons le rôle de la politique dans ce procès célèbre.

Nous l'avons dit : M. Ed. Pécher était le beau-père de Bernays, qui avait été assassiné.

Devant la Cour d'assises, il ne trouva aucune parole de douleur ni de respect pour son gendre assassiné.

Bien plus..., il se fit son accusateur (*Etoile belge*, 9 décembre 1882, édition du matin) :

M. Pécher. — Ma fille a été malheureuse, profondément malheureuse. Elle a souffert par toutes les fibres du cœur d'une mère, souffrances qui augmentent à raison de l'éducation qu'on a reçue. On cherchait à inspirer à son fils une morale qu'elle désapprouvait...

M. le Président. — C'est une appréciation?

M. Pécher. — C'est une conviction.

M. le Président. — Pouvez-vous citer un fait à l'appui de ce que vous venez de dire?

M. Pécher. — On voulait lui ravir son enfant, à ma fille. Je ne connais pas de torture plus grande. La mère était toute d'abnégation; on a dit que c'est une sœur de charité. Oui c'est une sœur de charité dans la véritable acception du mot. Elle voulait inculquer à son enfant les sentiments qui l'animent elle-même et on voulait inculquer à cet enfant l'égoïsme, l'intérêt.

M. le Président. — **On, c'était son père?**

M. Pécher. — **Oui.** Pour parvenir dans le monde il n'y a que l'intérêt et l'égoïsme, disait-il à son fils...

Il ne suffisait pas toutefois à M. Pécher d'insulter à la mémoire de

son gendre. Toujours préoccupé de sa politique doctrinaire, il osa dire à la fin de sa déposition :

M. Pécher. — On nous a fait à tous un tort moral considérable, **un tort politique** que vous n'ignorez pas. *Je demande quelle réparation nous sera faite.*

L'avons-nous bien entendu ? *Quelle réparation nous sera faite pour le tort politique que nous avons subi ?*

Il est des choses que l'historien ne doit pas qualifier ; elles sont du domaine de la conscience.

Constatons seulement une seule chose : c'est qu'à cette époque, la politique clérico-libérale avait tellement atrophié les consciences et les esprits, qu'on vit au milieu d'un drame où l'honneur et la vie étaient compromis, on vit un homme important oublier qu'il était le père de la veuve, le beau-père de l'assassiné, le grand-père de l'orphelin, pour se souvenir uniquement qu'il était doctrinaire, président de l'*Association libérale* d'Anvers, et pour demander, en cette qualité, réparation du tort politique qui lui avait été causé !

Éloignons nos regards de ces hontes.... laissons les frères Peltzer, entrer dans la maison de force de Louvain, où des condamnés politiques, innocents, Schmidt et Falleur, devaient bientôt les rejoindre !

Ayons encore le courage d'entrer pour une des dernières fois à la Chambre des représentants censitaires qui, tombée au-dessous d'elle-même, si la chose eût été possible, allait voter de nouveaux impôts de consommation qui devaient amener la chute du parti doctrinaire.

CHAPITRE XXXIII

La loi dite des capacitaires. — Le questionnaire électoral. — Les doctrinaires, les catholiques et les progressistes en face des non-électeurs. — Les représentants exigent des ouvriers une science qu'ils n'ont pas eux-mêmes. — Les doctrinaires votent l'aggravation des impôts de consommation.

Nous avons vu, lors de la révision constitutionnelle, proposée en 1883, l'intraitable chef des doctrinaires, M. Frère-Orban, ne rien céder à ses adversaires progressistes.

Ceux-ci ayant, bientôt après, compris toute l'étendue de leur défaite, essayèrent d'arracher une concession électorale au grand maître, non plus au sujet des Chambres législatives, concession qui eût nécessité la révision de la Constitution, mais au sujet des Conseils communaux et provinciaux.

Le 24 août 1883, doctrinaires et progressistes se mirent d'accord, après bien des résistances doctrinaires, pour édicter la loi *dite des capacitaires* (1), loi bâtarde qui accordait aux Belges munis d'un diplôme d'instruction supérieure, le droit de suffrage à la commune et à la province. Ce même droit fut aussi accordé aux ouvriers qui voudraient à l'avenir se soumettre à un examen électoral.

C'est à cet examen électoral que les doctrinaires, qui avaient voulu faire un *semblant de réforme* électorale, mais non une *réforme sérieuse*, attendaient les progressistes.

En effet, avec cette mauvaise foi qui les caractérise, les doctrinaires, maîtres des ministères, élaborèrent un programme d'examen électoral si compliqué, qu'il eût été impossible aux neuf dixièmes des Belges de le subir avec succès.

---

(1) L'histoire de France, nous enseigne que cette même loi des capacitaires, rejetée par M. Guizot (le Frère-Orban français), fut la cause de la Révolution française de 1848 et de la proclamation du suffrage universel.

Certes, nous serions inexcusable de fatiguer nos lecteurs par les discussions de la Chambre, discussions tombées si bas en 1884 qu'elles n'offriraient d'intérêt réel qu'aux médecins aliénistes, si la discussion à la fois odieuse et burlesque qui eut lieu au sujet du questionnaire électoral ne nous était une excuse suffisante.

Qu'on en juge : nous donnons la parole à M. Houzeau-De Lehaye (15 mars 1884, *Annales parlementaires*, page 817) :

Messieurs, j'ai consulté un certain nombre de nos collègues. Je ne crois pas leur faire injure en leur disant que **tous, sans exception**, trouvent le questionnaire électoral fort difficile, et ils avouent, comme moi, que s'ils avaient dû, sans préparation, subir l'examen, ils auraient échoué.

M. Bernaert. — Je suis de cet avis.

M. Frère-Orban, ministre des affaires étrangères. — C'est de toute évidence, mais cela ne prouve absolument rien.

Après ces aveux cyniques des auteurs de la loi, M. Houzeau passa en revue les questions posées aux candidats-électeurs, et prouva que ce questionnaire n'était qu'un piège qui rendait, en réalité, l'examen inabordable.

Voici un spécimen des « questions d'histoire » que l'on posait aux ouvriers, car, ne l'oublions pas, c'étaient les ouvriers que la loi avait pour but *apparent* de faire entrer dans le corps électoral :

Question numéro 39 : « Sur quelle contrée régna la comtesse Ermesinde? Par quels actes mérita-t-elle l'affection de ses sujets? »

Question numéro 49 : « Quelle est l'institution qui a reçu le nom des *XXXIX*, de Gand? De quelles attributions étaient-ils investis et quel usage en firent-ils?

Passant ensuite à l'arithmétique, M. Houzeau signala les questions suivantes (*Annales parlementaires*, page 814) :

M. Houzeau. — Prenons le numéro 4. Je vous demande un peu d'attention, car pour comprendre la question, il faut en mettre beaucoup.

« Faites voir :

» 1° Que pour ajouter à un nombre la différence de deux autres, on peut ajouter au nombre donné le premier terme de la différence et ajouter ensuite le second terme au résultat obtenu... »

Ce n'est pas de l'arithmétique, c'est de l'algèbre et, ce qui est pis, de l'algèbre déguisée en arithmétique, et pour cela devenue presque incompréhensible!

M. Coomans. — Il faut lire la traduction flamande! c'est alors que vous rirez. (*Hilarité à droite.*)

M. Houzeau-Delehaye. — Malheureusement, je ne sais pas assez le flamand pour l'apprécier. Mais je ne doute pas qu'en flamand je ne comprendrais pas du tout, car déjà en français — et cependant j'ai une certaine habitude des mathématiques — j'ai eu de la peine à comprendre. Sauriez-vous résoudre la question en flamand?

M. Coomans. — Moi? pas du tout! (*Hilarité.*)

M. Houzeau-Delehaye. — Nous sommes d'accord! La question numéro 9 est la même appliquée à la multiplication.

La voici. Elle mérite aussi un peu d'attention. Ici il ne s'agit pas seulement de *faire voir*, il faut *démontrer :*

« *Démontrez* que pour multiplier par un nombre la différence de deux autres, il suffit de multiplier successivement les deux termes de la différence par ce nombre, et de faire la différence des produits ainsi obtenus. »

Ce sont des questions (je fais appel à ce sujet à l'honorable ministre de la guerre) que l'on pose à l'examen d'entrée à l'Ecole militaire; ce sont les applications; car à côté du théorème, il y a des applications numériques.

Messieurs, vous avez écouté avec beaucoup d'attention ces questions. Vous avez constaté qu'il s'agissait d'un nombre auquel on ajoute ou duquel on retranche la différence des deux autres nombres.

Il y en a donc trois, si nous savons encore compter jusque-là, après tout ce que nous venons de dire.

Eh bien, croyez-vous que, pour l'application, on en donne trois?

Non; on n'en donne que deux; et il faut que le malheureux jeune homme de 18 ans, qui a forgé, qui a peiné la journée, puisse, le soir venu, se dire : Tiens! ce second nombre, ce sera la différence, et je vais en imaginer deux autres dont celui-là sera la différence.

M. Janson. — Pour tenir lieu de la capacité présumée qui résulte du paiement d'un cens de dix francs!

M. Houzeau Delehaie. — ... Eh bien, avouez que si les théorèmes sortent déjà du programme annoncé, les applications dont je viens de parler sont de véritables chausse-trappes, de véritables pièges tendus à l'électeur... (Page 814, fin de la première colonne.)

Mais ce fut surtout à propos des questions de morale que la discussion devint abasourdissante.

Donnons encore la parole à M. Houzeau (*Annales parlementaires*, page 816) :

M. Houzeau. — Voici la première question :

« Comment l'homme a-t-il connaissance des préceptes de la loi morale? »

Cela ouvre toute large la porte aux controverses. Comment répondre à cette question? Comment les jurys apprécieront-ils les différentes réponses qui vont se produire? L'on dira que cette connaissance est innée, qu'elle est placée au fond de l'âme humaine par Dieu lui-même, et les autres soutiendront que c'est un résultat de l'éducation.

Voici la seconde question :

« La loi morale est-elle la même dans tous les temps et dans tous les lieux? Expliquez votre réponse. »

Numéro 9 : « Quel est le but qu'il faut principalement poursuivre dans la vie? »

Mais tout le monde n'a qu'un seul but, le bonheur. L'un le place dans une jouissance immédiate; l'autre dans l'espoir d'une félicité éternelle dans un autre monde; un troisième dans la satisfaction de la conscience.

Guillaume d'Orange à Bruxelles.

Les Hontes du Suffrage censitaire (LIVRAISON **39**).

Numéro 11 : A quels signes généraux reconnaît-on un homme vertueux ? (*Hilarité.*)

M. Bouvier. — C'est un citoyen qui fait partie de la droite. (*Hilarité.*)

. . . . . .

Finissons sur cette dernière réflexion, aussi honteuse que burlesque.

Nous le demandons à tous les hommes honnêtes : Jamais aucun Parlement du monde montra-t-il autant de sottise, unie à autant de mauvaise foi, aussi peu de respect de lui-même que du peuple qu'il a la prétention de représenter?

Qu'a donc fait le peuple belge pour subir de tels législateurs?

Quoi! en même temps qu'ils feignaient d'appeler les ouvriers au droit de vote à la commune et à la province, ils leur posaient comme condition d'admission, des questions que ces législateurs mêmes, de leur propre aveu, n'auraient pu résoudre!

Dites-le! hommes honnêtes qui lisez ces lignes, vit-on jamais plus de cynisme et plus de sottise? Vit-on jamais plus de fatuité? Vit-on jamais moquerie plus insultante vis-à-vis des travailleurs?

Pauvre peuple! ne suffisait-il pas à ces pitres inintelligents de te ravir tes droits? Fallait-il encore, par une suprême ironie, qu'ils fissent entendre leurs ricanements en face de ta misère? Fallait-il les entendre dire, comme conclusion de ces odieux débats :

« Eh bien, toute cette science que nous exigeons des ouvriers, toute cette science que nous ne possédons pas nous-mêmes, ne vaut pas fr. 42-33 d'impôt, que dis-je? ne vaut même pas 10 francs de contributions directes! »

C'est ainsi que les représentants censitaires parlaient du peuple belge au peuple belge en 1884.

Ah! la honte et le désespoir envahiraient mon âme, en transcrivant de pareils débats, si une voix puissante et honnête, celle de ma conscience, ne me disait :

« Tant d'audace et de cynisme d'une part, tant de souffrance et de patience de l'autre, doivent avoir un terme : l'heure du suffrage universel est proche!... La nation belge a conservé le sentiment de son honneur et de sa dignité; elle se ressaisira elle-même, et ceux qui l'ont outragée n'auront pas assez de leur vie entière pour regretter leurs insultes et leur mépris envers le peuple! »

. . . . . .

Peu de temps après cette séance, honteuse entre toutes, le ministère doctrinaire présentait une loi d'augmentation d'impôts sur les principales denrées de consommation... Il demandait une aggravation

d'impôts, non pas sur les dépenses voluptuaires du riche, mais sur les dépenses indispensables du pauvre.... Il demandait et il obtint, de l'obéissance passive des doctrinaires, une augmentation de sept millions de francs sur l'alcool, ainsi qu'une aggravation d'impôts sur le tabac, dont la taxe fut portée de 12 à 30 francs (1)!

Les progressistes refusèrent de se rendre complices de cette nouvelle extorsion faite aux prolétaires; les catholiques s'y refusèrent également, non pas par esprit démocratique, mais pour arracher le pouvoir à leurs adversaires.

Nous avons le droit de parler ainsi, car les catholiques, revenus au pouvoir six mois après, laissèrent subsister les impôts, démontrant ainsi eux-mêmes la mauvaise foi et l'hypocrisie qui avaient inspiré leurs attaques (2).

. . . . . .

Toutefois, cette augmentation d'impôts, tout en pesant principalement sur les pauvres, frappait aussi, par contre-coup, la petite bourgeoisie, qui compte quelques milliers d'électeurs à fr. 42-33.

Nous l'avons déjà dit : dans le mesquin suffrage censitaire, qui ne compte que cent et dix-sept mille électeurs, dont quatre-vingt mille à peine prennent part au vote, le déplacement de quelques milliers de voix suffit pour enlever le pouvoir à l'une des deux coteries politiques, pour le transférer à l'autre.

C'est ce qui arrive en 1884.

Les doctrinaires furent battus dans la plupart des arrondissements : trois ministres, le président, les deux vice-présidents de la Chambre, ainsi qu'un grand nombre des doctrinaires, disparurent dans la tourmente électorale.

Seul, parmi les ministres sortants, M. Bara fut réélu, et, chose grave entre toutes, la ville de Bruxelles nomma seize représentants catholiques, incomplètement masqués sous le titre « d'Indépendants. »

L'élection de Bruxelles faisait disparaître de la Chambre jusqu'au dernier des progressistes.

---

(1) Je faisais encore partie de la Chambre lorsque M. Graux, ministre des finances, proposa le premier impôt sur le tabac. Cet impôt était très faible, on peut même dire insignifiant. Je fis observer au ministre qu'en votant contre cet impôt, j'avais surtout en vue de ne pas inaugurer un nouvel impôt de consommation, qui serait probablement augmenté plus tard. M. Graux jura (serment de doctrinaire!) que jamais il ne présenterait une augmentation d'impôt sur le tabac.. Parmi les gens de sa coterie, cette manière de tenir ses promesses s'appelle avoir l'esprit gouvernemental.

(2) Les catholiques revenus au pouvoir devaient bientôt après (mai 1887) proposer un impôt bien plus odieux encore, l'impôt sur la viande, qui sera connu dans l'histoire sous le nom de « *Loi de Famine.* »

Le triomphe des catholiques ne s'arrêta pas là; il s'accentua encore en 1886 et, à l'heure où nous écrivons ces lignes, c'est à peine si l'on rencontre un petit groupe de trente-cinq à quarante doctrinaires timides et silencieux, en présence d'une majorité formidable d'environ cent catholiques !

Certes, le gouvernement des prêtres est pour tous les pays du monde la plus grande des calamités, mais il nous reste dans notre malheur une suprême espérance, en songeant aux paroles, que dans son testament politique, Léopold Ier adressa à son fils :

Evitez lui dit-il, qu'aucun des deux partis ne prenne une suprématie définitive sur l'autre ; ce serait le signal de la chute du régime monarchique.

Nous avons le droit de croire que ces paroles sont prophétiques.

En effet, l'histoire ne nous enseigne-t-elle pas que l'avénement des catholiques a presque toujours été le signe précurseur des révolutions ?

N'avons-nous pas vu en France, la Chambre que l'histoire a qualifiée de « Chambre introuvable » plus royaliste que le roi, plus catholique que le Pape, provoquer la révolution de 1830, et n'avons-nous pas dès lors, le droit d'espérer que la domination catholique provoquera en Belgique l'avènement du suffrage universel et la chute de la royauté ?

Quoi qu'il en soit, en 1884 le sempiternel jeu de bascule clérico-libéral fut irrémédiablement dérangé.

Bien plus, il ne resta même plus à la Chambre, de députés progressistes pour faire entendre de temps à autre, bien timidement il est vrai, quelques paroles honnêtes...

Non... La formidable majorité catholique en présence du petit groupe doctrinaire désorienté pouvait désormais tout se permettre !

Aujourd'hui, le dilemme est posé : Le pouvoir aux mains d'un clergé réactionnaire, c'est-à-dire la mort de la Belgique... ou sa résurrection par la révolution.

Mais avant de sceller la tombe parlementaire des progressistes, il est bon de faire connaître qu'ils durent leur mort à leurs accointances et surtout à leurs faiblesses envers les doctrinaires.

C'est un exemple salutaire et fortifiant que de constater, que non seulement les compromissions politiques abaissent toujours le caractère de ceux qui les pratiquent, mais encore n'assurent pas toujours le succès en vue duquel elles ont été conclues.

C'est ce que nous ferons voir dans le chapitre qui suit.

CHAPITRE XXXIV

Les élections de 1884 à Bruxelles.— Doctrinaires, catholiques et progressistes. — Manque de franchise des candidats. — Esprit égoïste et étroit des électeurs censitaires. — Arrivée de Guillaume III, roi de Hollande, à Bruxelles. — Attitude de la bourgeoisie — Démission de M. Houzeau, directeur de l'Observatoire.

Nous avons fait le récit des élections censitaires en province. Aujourd'hui, en 1884, nous devons faire l'historique des élections de Bruxelles.

Ces deux genres d'élections censitaires sont différents, mais tout aussi ignominieux l'un que l'autre.

Ce qui caractérisa les élections de Bruxelles en 1884, ce fut l'absence complète de sincérité chez les trois partis qui se trouvaient en présence.

Les progressistes répudiaient hautement le suffrage universel, et considéraient comme une offense l'imputation d'avoir songé à renverser le ministère doctrinaire.

Les candidats doctrinaires, de leur côté, s'intitulaient : progressistes et démocrates.

A un moment donné, la confusion des professions de foi et des programmes fut telle, entre progressistes, doctrinaires et catholiques, qu'on eût pu les confondre les uns avec les autres, si l'on ne se fût souvenu des votes que les uns et les autres avaient émis à la Chambre des représentants.

En un mot, personne ne restait au milieu de ses adhérents et dans son parti, tant était grande l'envie de plaire aux électeurs censitaires auxquels le paiement de fr. 42-33 d'impôt donnait le droit exclusif de nommer les députés de la nation !

Entre les progressistes timides et les doctrinaires honteux, se glissaient les catholiques, qui étaient peut-être les plus hypocrites des trois.

Ils s'intitulaient : « indépendants » et considéraient comme une offense la qualification de catholiques.

M. Vandersmissen, avocat, conseiller provincial, celui qui, dix-huit mois plus tard, devait être condamné pour meurtre par la Cour d'assises du Brabant, menait alors, avec une incomparable vigueur, la campagne entamée par les catholiques, qui, comme nous l'avons dit, reniaient leur drapeau en vue d'obtenir quelques votes des bourgeois doctrinaires.

Le 6 juin 1884, il écrivait à l'*Etoile belge* (édition du matin, numéro 160) :

Monsieur le Directeur,

Votre journal annonce ma candidature pour la Chambre comme une candidature cléricale.

Permettez-moi de vous signaler l'erreur que votre journal a commise...

Je vous saurais gré de vouloir bien indiquer quelles sont les opinions cléricales que j'aurais professées, quels sont les votes cléricaux que j'aurais émis...

(*Signé*) VANDERSMISSEN, avocat.

Après lui, M. Ch. Delebecque, dont le nom figurait aussi sur la liste des catholiques, écrivait au *Journal de Bruxelles* :

Monsieur,

Je lis dans les journaux le compte rendu de l'assemblée « Constitutionnelle Conservatrice » à laquelle on a présenté hier la liste de coalition sur laquelle figure mon nom.

Pour éviter tout malentendu je tiens à déclarer que ma candidature pour l'élection du 10 juin a pour but de permettre *aux modérés* de toutes les opinions de lutter contre le radicalisme. (Lettre reproduite par *l'Etoile Belge*, 5 juin 1884).

Ainsi, spectacle étrange! Les catholiques n'étaient pas plus catholiques que les doctrinaires n'étaient doctrinaires, que les progressistes n'étaient républicains !

Tous consentaient à être n'importe quoi, pourvu qu'ils fussent représentants.

Ils se pliaient et se repliaient sur eux-mêmes, faisaient toutes les contorsions et toutes les courbettes, flattaient tous les préjugés pour s'abaisser au niveau des idées étroites et intéressées des bourgeois censitaires.

Guerre au suffrage universel ! tel était le cri de ralliement de tous les candidats, catholiques, doctrinaires et progressistes, sauf d'un seul,

Edmond Picard, qui, pour prix de sa sincérité et de son courage recueillit 444 voix sur 20,628 électeurs inscrits !

Quel spectacle pourrait faire mieux ressortir les hontes du suffrage censitaire !

Après un demi siècle d'exploitation, la bourgeoisie belge qui, en 1830, avait usurpé le pouvoir en chassant le peuple des comices électoraux, signifiait impérieusement à ses mandataires, qu'elle n'entendait pas renoncer à son privilège électoral qui constituait pour elle un véritable droit seigneurial analogue à celui des nobles d'avant 89 !

Ce n'est pas tout : pour mieux affirmer sa volonté égoïste de conserver pour elle seule le pouvoir, la bourgeoisie censitaire, rejetta non seulement les candidats progressistes, qui demandaient une révision constitutionnelle immédiate, mais encore, les doctrinaires qui, tout en la répudiant par leurs votes, l'admettaient en THÉORIE.

La haine du progrès engagea un grand nombre d'électeurs doctrinaires à s'unir aux cléricaux, pour envoyer à la Chambre des députés catholiques, décidés avant tout, à maintenir l'inique privilège censitaire...

Avant d'en finir avec ces élections honteuses, pénétrons un moment dans les réunions politiques qui les précédèrent.

Ces réunions donneront une idée des compromissions des candidats députés et de l'abaissement du corps électoral de Bruxelles...

On y entendra les injures, les violences, les calomnies qu'échangèrent entre eux les doctrinaires et les progressistes, jusqu'au jour ou ils se jetèrent dans les bras les uns des autres, pour se présenter, tous ensemble, devant les électeurs de Bruxelles !

Pitoyable comédie qui appartient de droit aux hontes du suffrage censitaire !

Ecoutons d'abord les doctrinaires : La parole est à M. Vanderkindere (réunion électorale d'Ixelles, salle Bériot, *Etoile Belge*, 17 mai 1884) (1).

On dit aujourd'hui que nous sommes doctrinaires. Les membres intransigeants nous qualifient ainsi. Mais ce qui est vrai, c'est que le programme progressiste est à nous, ils nous l'ont pris... Le programme et le nom, ils l'ont volé...

... *Je suis progressiste* et je veux que l'on fasse des progrès... Je n'ai jamais été adversaire de la révision...

En nous abstenant sur la motion de révision, nous avons fait une déclaration qui équivaut à un vote affirmatif.

(1) Nous nous sommes fait un devoir de ne puiser tous les extraits des réunions électorales, que dans un journal doctrinaire, afin de rester fidèle à ce principe « qu'aucune de nos citations ne puisse être contestée par nos adversaires ».

Tout le doctrinarisme est dans ces mots, qu'on ne saurait trop méditer. Ils signifient :

Je suis avec les révisionnistes *en théorie*, mais avec les constitutionnels *en pratique*.

Après le doctrinaire Vanderkindere, qui se dit progressiste, écoutons le progressiste M. Arnould, qui se déclare ami du ministère doctrinaire et qui énumère avec complaisance toutes les transactions auxquelles il a consenti. (Réunion électorale de Hal, 20 mai 1884, *Etoile belge*, édition du matin) :

> On dit que nous sommes des intransigeants, mais *nous n'avons fait que transiger nous transigeons tous les jours*. Nous avons transigé sur la loi des ouvriers, après avoir défendu nos principes. Or, la situation, après la promulgation de la loi nouvelle, est absolument la même qu'auparavant.
>
> Sur la question du flamand, nous avons transigé aussi, nous avons combattu la combinaison du gouvernement, qui devait mécontenter les Flamands et les Wallons. Nous avions raison, et cependant nous avons voté la loi.
>
> Après cela est venue la question de la réforme électorale; là encore nous avons transigé. Aussi bien que les membres de la gauche modérée, nous avions demandé davantage. Le gouvernement n'a pas voulu céder; nous avons voté avec lui.

Comme on le voit, les intransigeants transigeaient, les doctrinaires progressaient, et il n'est pas jusqu'aux catholiques qui ne *libre-pensaient*, tant il est vrai de dire que ce n'est que par des roueries et des hypocrisies, et non par des déclarations simples, fermes et honnêtes, que l'on parvient à plaire aux électeurs censitaires !

. . . . . .

Qu'on nous permette un petit intermède aux hontes de la politique intérieure, pour montrer quelle fût, à la même époque, la politique belge au point de vue des affaires étrangères.

Le 21 mai 1884, le roi de Hollande, vieillard ivrogne et débauché, qui, à l'âge de soixante-cinq ans, venait d'épouser une jeune fille de vingt ans, rendit visite à Léopold II.

La pudeur la plus élémentaire eût commandé aux bourgeois de Bruxelles de recevoir avec dignité, mais sans enthousiasme, le fils de leur ancien roi, qui avait été chassé de Belgique, sous le coup du mépris universel.

Il n'en fut rien.

Les bourgeois de Bruxelles accueillirent par des acclamations Guillaume d'Orange, montrant ainsi que ce qu'ils aiment avant tout, ce n'est pas la patrie, mais bien la royauté !

En présence de ces deux rois, dont l'un avait été chassé par l'autre, ils ne trouvèrent que des occasions d'ovations et de flagorneries.

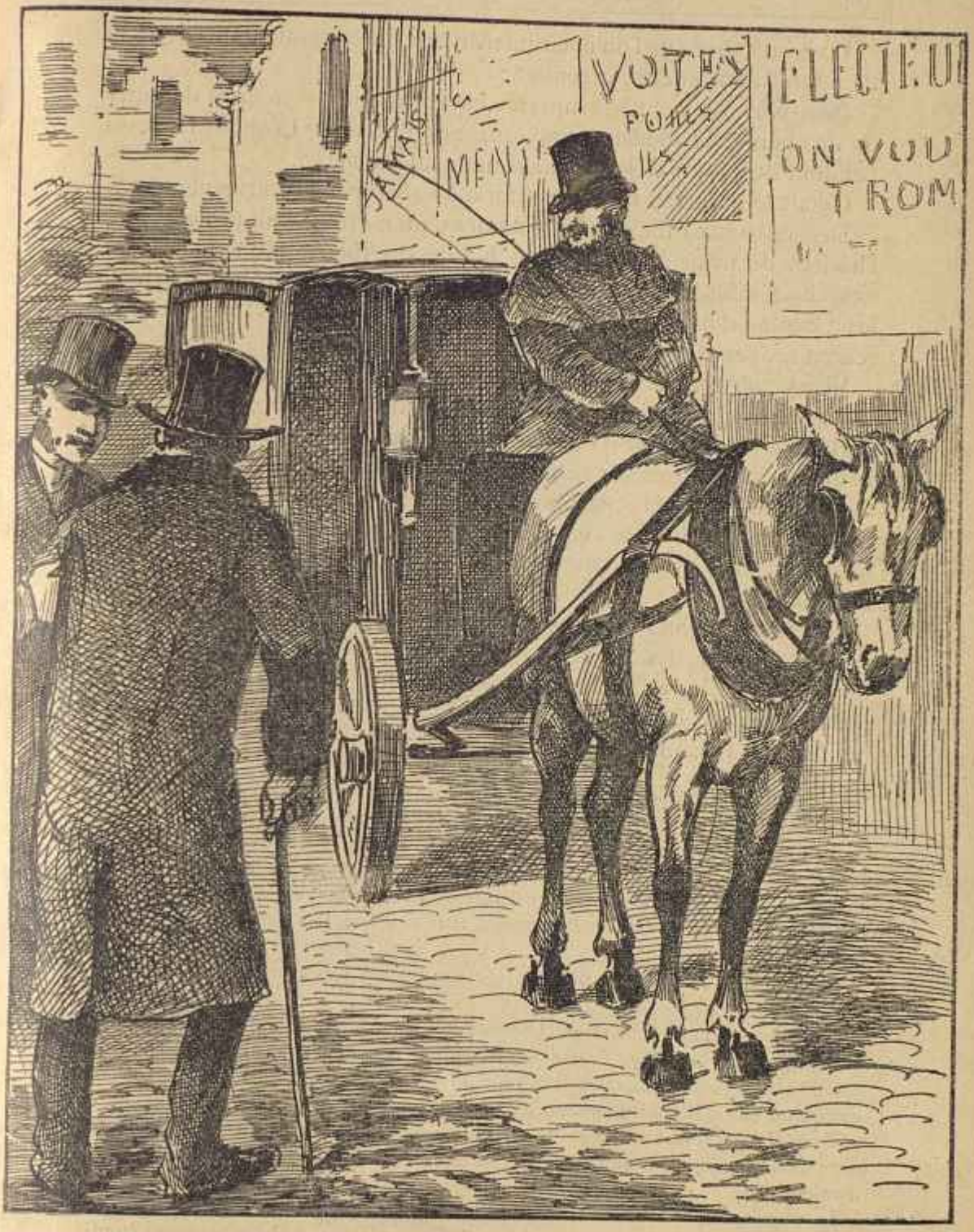

Élections législatives à Bruxelles.

Les Hontes du Suffrage censitaire (LIVRAISON **40**).

Il va sans dire que l'on avait interdit aux vieux combattants de 1830 de figurer dans aucune cérémonie...

Bien plus, on avait, — suprême courtisanerie! — interdit de jouer ou de chanter *la Brabançonne*, qui, par ordre de Léopold II, cessa pendant huit jours d'être le chant national officiel!...

C'était le désavœu de la révolution de 1830 par le gouvernement...

Des journaux officieux publiaient qu'un mariage était projeté entre l'héritier du trône de Belgique et la fille du roi de Hollande... tout s'expliquait dès lors, car pour les royalistes dès que les rois se marient, les peuples doivent s'aimer, de même que quand les rois se querellent les peuples doivent se détruire !...

Vieux patriotes de 1830, qui vous eût dit qu'un jour viendrait, où vous verriez le fils d'un prince Allemand, dont en 1830 vous ignoriez l'existence, embrasser Guillaume d'Orange, aux acclamations des bourgeois censitaires sur cette même place de l'hôtel de ville ou vous aviez chassé la domination hollandaise !

Qui vous eût dit, que vieux et misérables, vous seriez repoussés des fêtes officielles, vous, vos vieux drapeaux, et jusqu'à votre hymne national !

Exemple inoubliable qui prouve aux peuples que tant qu'ils tolèreront des rois, les intérêts dynastiques prévaudront toujours sur les devoirs de la reconnaissance nationale !...

Mais laissons l'*Etoile belge* faire le récit de cette fête des censitaires (21 mai 1884. Edition du matin).

Une sonnerie électrique placée sur la tour de l'horloge et communiquant avec l'intérieur de l'hôtel de ville a donné le signal de l'approche des souverains. Aussitôt six hérauts d'armes, en costume du *quinzième siècle*, et postés de la façon la plus pittoresque, sur les balcons de la dite tour, embouchent leurs longues trompettes thébaines, et des martiales fanfares éclatent. Six autres hérauts d'armes, placés sur l'autre tour répondent de la même façon à cette sonnerie. Des salves partent simultanément.

Sur la place, le major Godefroid lève son sabre. Les troupes présentent les armes.

Les deux rois et les deux reines, le comte et la comtesse de Flandre et leurs suites, le bourgmestre, le collège échevinal, le conseil communal se sont avancés. Une émotion très visible empreint le visage du roi des Pays-Bas. Il est visiblement empoigné par la beauté du spectacle, la scène imposante et grandiose que lui offre la Grand'Place. Il faut avoir assisté comme nous, d'une fenêtre du premier étage, à cette manifestation pour se rendre compte de ce qu'elle avait de réellement inusité et d'unique.

La physionomie du roi Léopold exprime tout autant d'émotion.

L'ovation unanime et spontanée, les acclamations lancées à pleins poumons étouffent presque les accords des musiques réunies des légions de la garde civique qui

ont attaqué les airs nationaux néerlandais, le *Wilhelmus lied* et le *Wien Neerlandsch bloed*.

Le lendemain, le même journal, en proie à un accès de délire royaliste, écrivait les lignes suivantes que n'eussent pas désavouées les plus sots et les plus plats courtisans du moyen-âge : (*Etoile belge*, 22 mai 1884. Edition du matin).

Le Anglais ont *une foi rubuste* dans l'influence *de leur Gracious Majesty sur le temps* et qand la veille d'une fête royale le mauvais temps semble devoir la compromettre, les Anglais *n'ont aucune inquiétude, ils sont certains* d'être gratifiés le lendemain de leur « Queen's weather » (*le temps de la reine.*)

En Hollande la même légende existe.

Il nous souvient que l'année dernière, nous trouvant au Loo, la veille de l'arrivée du roi et de la reine des Belges, une petite pluie fine et pénétrante n'avait cessé de tomber pendant toute la journée, et le ciel était sombre et menaçant. Nous manifestions, à un de nos confrères néerlandais la crainte de voir les festivités contrariées par le mauvais temps.

« Oh ! wees gerust, me dit-il, morgen hebben wee d'Oranje zon ! (oh ! rassurez-vous, nous aurons le soleil d'Orange !) »

Le lendemain, en effet, le temps s'était levé brumeux et pouvait faire craindre qu'il ne favorisât pas le sêjour de *nos souverains* en Hollande. Mais à peine le roi Guillaume III et la reine Emma eurent-ils quitté le château « het Loo » pour se rendre à la rencontre du roi et de la reine de Belges que le ciel s'est éclairci, et que bientôt après le soleil est arrivé aussi à propos *que si on lui avait indiqué d'avance un rôle au programme des fêtes.* L'Oranje zon resta à son poste jusqu'au lendemain après midi, jusqu'au moment où les deux couples royaux se séparèrent. A peine le roi et la reine des Pays-Bas étaient-ils rentrés dans leur domaine du Loo, que la pluie recommença à tomber, et ne cessa, qu'à de rares intervalles, pendant le reste du séjour du roi et de la reine des Belges à Amsterdam.

Et avant-hier encore qu'avons-nous vu ? Depuis deux jours il pleuvait. Pendant toute la matinée qui a précédé l'arrivée des augustes voyageurs, il a fait un temps humide, désagréable, portant à la mélancolie.

A peine le roi Guillaume III et la reine Emma ont-ils touché barre à Bruxelles que les nuages chargés de pluie se dissipent et les milliers de spectateurs qui ont assisté à cette inoubliable manifestation, dont la Grand'Place a été le théâtre, ont pu constater que *par deux fois* le soleil, perçant les nuages est venu éclairer de ses rayons radieux cette fête splendide...

Hier quelques gros nuages menaçants se sont bien prononcés, par intervalles sur nos têtes, mais enfin l'Oranje zon a eu le dessus et la fête offerte par le roi et la reine, dans le jardin d'hiver du Château de Laeken, à leurs auguste visiteurs a été favorisée par le temps.

On doit lire et relire ces burlesques et plates flatteries pour se convaincre de leur existence. Quoi ! à la fin du XIXe siècle, des écrivains se trouvaient en Belgique, qui poussaient la courtisanerie jusqu'à dire que la présence des rois exerçait une influence propondérante sur les conditions atmosphériques ?

La religion catholique nous montre Josué arrêtant le soleil !

Les courtisans belges du XIXe siècle nous montrent deux rois commandant au soleil, et l'astre resplendissant, obéissant à leur volonté, surgir du fond de l'immensité pour les saluer au passage !

Laquelle de ces deux inepties est la plus monstrueuse ?

Un homme de science se trouva, qui, révolté de ces plates flagorneries, honteux de servir un gouvernement où les courtisans et les censitaires régnaient en maîtres, un savant se trouva qui voulut hautement protester au nom de la Belgique entière.

M. Houzeau, directeur de l'Observatoire de Bruxelles, fit parvenir au roi sa démission longuement motivée. Cette démission se terminait par ces fières paroles :

> Après avoir consacré aux Etats-Unis, une partie de mon existence à défendre par la plume et la parole, l'émancipation des *Noirs*, et avoir contribué, dans la mesure de mes forces à leur faire accorder le droit de suffrage, j'en suis privé dans mon propre pays !!

Faut-il encore après ces nobles paroles revenir au suffrage censitaire et retracer les dernières querelles progressistes et doctrinaires qui eurent lieu à Bruxelles en 1884, faut-il encore montrer les doctrinaires et les progressistes unis dans une même défaite, assister au triomphe des catholiques nommés par les électeurs de Bruxelles ?

Ah ! l'histoire offre parfois de bien pénibles dégouts !

CHAPITRE XXXV

Elections législatives à Bruxelles (10 juin 1884). — Tous les candidats renient leur passé et se reprochent leurs anciennes professions de foi démocratiques. — Injures et outrages échangés entre doctrinaires et progressistes. — Leur réconciliation. — Aucun d'eux n'est renommé.

Ce qui caractérisa spécialement la lutte électorale de 1884 à Bruxelles, ce furent les reproches que s'adressèrent réciproquement les candidats, au sujet de leurs opinions passées, mises en regard de leurs opinions présentes...

Vous avez été socialiste! vous avez été partisan du suffrage universel! vous avez été républicain! Tels étaient les reproches que les candidats s'adressaient les uns aux autres, afin de se rendre suspects aux censitaires.

Ils s'accusaient réciproquement de leurs anciennes vertus civiques, comme d'autant de fautes irréparables.

De même qu'aux époques glorieuses de l'histoire d'un peuple, on voit une noble émulation entre les citoyens pour établir des institutions égalitaires et démocratiques, de même, aux époques de décadence, on voit la même émulation pour renier les idées généreuses, qu'il s'agisse d'un grand peuple ou d'une petite nation.

L'histoire ne nous enseigne-t-elle pas que, lorsque la République romaine tomba sous le joug des Césars, les citoyens s'accusaient réciproquement d'avoir jadis aimé la République et la liberté, d'avoir été les amis des Catons et des Brutus?...

Ainsi notre histoire enseignera que les Belges, tombés sous le joug des censitaires, se reprochèrent mutuellement, en 1884, d'avoir été jadis partisans de la République et de l'égalité politique!

Elle montrera nos petits Brutus et nos petits Catons d'avant 1884, tremblants et rougissants devant leurs juges censitaires, renier, eux aussi, le suffrage universel et la République!

A l'époque dont nous écrivons l'histoire, le mépris des électeurs

censitaires pour le peuple allait même si loin, qu'on entendit un jour, dans une assemblée censitaire, un électeur reprocher à un candidat d'avoir défendu jadis les ouvriers! (*Etoile belge* du 20 mai 1884, réunion électorale de Hal.)

M. Lecocq. — Un mot encore à l'adresse d'un autre candidat, de M. Arnould, que j'ai vu autrefois monter sur les tables pour défendre les ouvriers...

A côté de ces choses odieuses, il en était de risibles; c'est ainsi qu'un jour, M. Vanderkindere, candidat doctrinaire, ne sachant comment se faire pardonner d'avoir signé jadis un manifeste en faveur du suffrage universel, s'écria :

Ah! messieurs, quand je le signai, j'étais *à peine au sortir de l'enfance!*

Or, le candidat avait vingt-huit ans au moment où il avait signé cette profession de foi!

Cet enfant de vingt-huit ans occasionna une irrésistible explosion d'hilarité.

Après la séance, on en riait encore, on en rit encore aujourd'hui.

On ne nomma plus désormais le candidat que « Bébé-Vanderkindere. »

Dans toutes les réunions électorales qui suivirent, on se faisait un malin plaisir de lui demander « où était sa bonne (1), où était son berceau? »

Au milieu de toutes ces scènes lamentables et grotesques, on vit, hélas! Paul Janson lui-même renier le suffrage universel (*Etoile belge*, 29 mai 1884, édition du matin, réunion du *Cheval noir*, à Molenbeek-Saint-Jean) :

M. P. Janson. — Dire que nous avons préconisé le suffrage universel pur et simple est un mensonge!

Il est vrai que l'orateur, immédiatement après avoir renié le suffrage universel, dévoilait les honteux trafics du suffrage censitaire, en s'écriant (*Etoile belge*) :

J'ai dit et je répète que trois fois ce fait s'est présenté que des députés de

(1) *Etoile belge* du 25 mai, édition du matin, compte-rendu de la réunion électorale de la salle du Marché, à Saint-Josse ten-Noode.

M. Vanderkindere. — (*Cris, huées dans le fond de la salle.*)

Y a-t-il une bonne d'enfants?

Même journal :

Une voix. — Où est le berceau? (*Rires.*)

Bruxelles *avaient troqué* leur mandat de représentant contre le poste de gouverneur de la Banque Nationale!

On le voit, le bas-fond de la politique doctrinaire remontait à la surface comme le remous visqueux d'un marécage que l'on drague...

Mais bientôt, aux reproches personnels, succédèrent les outrages et les injures.

Un des candidats doctrinaires, M. Washer, constatant avec dépit que ses adversaires progressistes parlaient purement le français, alors que lui-même ne faisait usage que du dialecte *marollien*, espèce de patois composé de mots français et de mots flamands, leur reprocha de n'être pas « de véritables Belges. »

« Vous n'êtes, s'écria-t-il, que des Belges demi-sang, je suis, moi, un Belge pur-sang! » (Réunion électorale de la *Salle Saint-Michel*, rue d'Or, compte-rendu de l'*Etoile belge* du 22 mai 1884.)

Cette injure fut violemment ressentie par plusieurs candidats progressistes, dont les ancêtres étaient d'origine française.

« Vous êtes un infâme! vous êtes un marchand d'infamies! » lui cria-t-on de toutes parts.

« Je propose, s'écria un électeur, de n'appeler plus désormais M. Washer que le marchand d'infamies! (*Etoile belge*, 22 mai 1884.)

Hélas! quelques jours après ces séances, on vit!!... on vit... Paul Janson le demi-sang, et Washer le pur-sang, Arnould l'intransigeant, et Vanderkindere le bébé, se présenter, les mains entrelacées, devant le corps électoral censitaire, prendre l'engagement d'honneur (!) de voter les uns pour les autres!... Ils engagèrent leurs amis, les anciens et les nouveaux, les républicains et les doctrinaires, les progressistes et les intransigeants, à les nommer, tous ensemble, représentants du peuple!

Ainsi l'avait décidé l'*Association libérale*, et tous les candidats s'inclinaient devant elle!

L'union fit leur faiblesse.

Aucun d'eux ne fut réélu député de Bruxelles.

Ils avaient oublié que si « l'union fait la force, » c'est l'union des hommes qui veulent une même chose, poursuivent un même but, et non pas l'union hypocrite des hommes qui sont désunis dans leur conscience, et qui ne s'unissent momentanément que pour conquérir des mandats politiques.

Faut-il ajouter que, comme toujours, dans les élections censitaires, la corruption électorale joua son rôle hideux?

Nous ne retracerons pas nous-mêmes les faits de corruption honteuse qui signalèrent l'élection des députés de Bruxelles en 1884.

Donnons encore la parole à notre adversaire politique l'*Etoile Belge*. qui à la veille des élections, le 10 juin, imprimait les lignes suivantes, (Edition du matin, 35e année, nº 162) :

Corruption électorale. « Notre attention est appelée sur une prétendue agence *de paris* au profit de la liste cléricale, établie aux environs de l'Abattoir et ayant ailleurs des succursales.

Voici la jolie combinaison à laquelle on a recours pour acheter effrontément les suffrages.

On paie une mise de 5 francs, et le nombre des mises est illimité.

Si les libéraux sont élus les mises sont perdues; mais si les cléricaux passent, les mises sont DIX FOIS REMBOURSÉES! C'est-à-dire que l'on gagne 50 francs par pièce de 5 francs exposée !

Résumons brièvement la situation.

Nous l'avons dit : Les progressistes et les doctrinaires, après s'être injuriés pendant trois semaines, s'étaient subitement reconciliés, et le 10 juin 1884, se présentaient devant les électeurs après avoir pris l'engagement d'honneur (?) de voter les uns pour les autres.

De leur côté les catholiques présentaient sous le titre « d'Indépendants » une liste de seize candidats fermement résolus à maintenir envers et contre tous le suffrage censitaire, sans admettre la plus petite modification.

Nous ne raconterons plus dans tous ses détails une élection censitaire.

Au début de cet ouvrage nous en avons tracé le répugnant tableau.

Nous nous bornerons à donner au sujet de l'élection de Bruxelles en 1884, quelques extraits d'un journal conservateur. (*Etoile Belge* du 11 juin 1884. Edition du matin).

LES BUREAUX ÉLECTORAUX.

Les tambours de la garde civique ont battu le rappel à huit heures, dans les rues de Bruxelles, appelant les électeurs au scrutin....

Les membres de la Jeune Garde sont à leur poste, *les voitures attendent rangées le long du trottoir.*

Ce service a été organisé par MM. Brunet, président de la Jeune Garde de Bruxelles, Dupont, vice-président, et Philippe Oger, secrétaire.

Ici nous devons donner un mot d'explication au sujet *des voitures électorales* qui constituent une séduction spéciale uniquement réservée à l'électeur de Bruxelles :

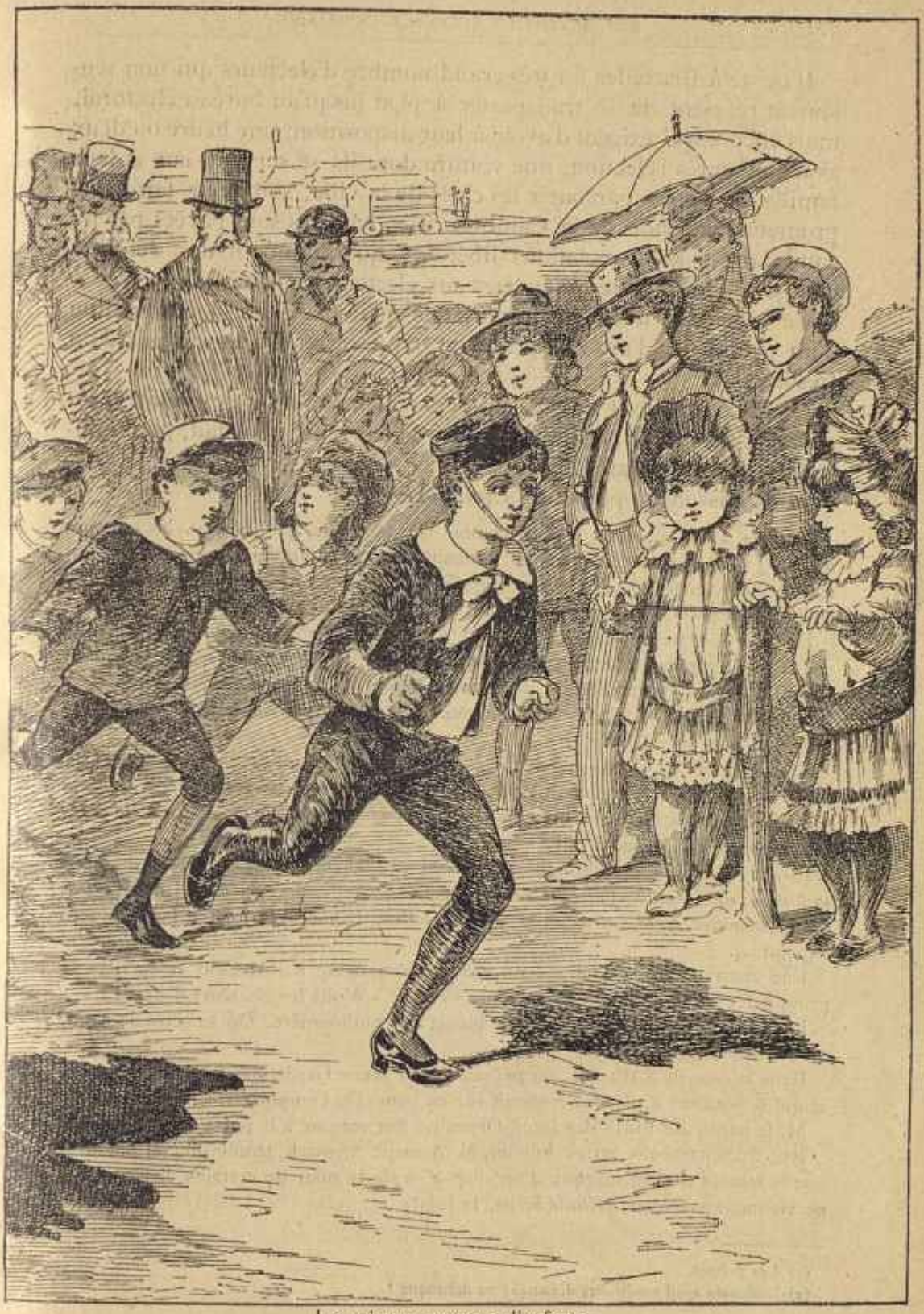

Le roi aux courses d'enfants.

Il existe à Bruxelles un très grand nombre d'électeurs qui non seulement refusent de se transporter à pied jusqu'au bureau électoral, mais encore qui exigent d'avoir à leur disposition, une heure ou deux avant et après l'élection, une voiture dont ils se servent, eux et leur famille, soit pour parcourir les cafés de la ville, soit pour faire une promenade au bois de la Cambre... Ces voitures sont payées par les candidats et les associations libérales, qui nomment des délégués chargés de fournir des équipages aux électeurs censitaires.

Ce service a une telle importance qu'il nécessite la nomination d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et surtout d'un trésorier.

Ces fonctions sont très recherchées, car la fonction de *président du comité des voitures électorales* constitue le premier pas fait, pour l'obtention d'un mandat politique.

Mais laissons la parole à l'*Etoile belge* :

Rue de l'Amigo, dans l'étroit couloir qui mène au 32e bureau, les hommes noirs (1) vont de groupe en groupe, donnant des ordres d'une voix brève. Et devant eux les campagnards se découvrent jusqu'à terre avec un respectueux sourire. Il y en a de tous poils, des jeunes, des vieux; des gras et des maigres.

Un petit frère maigre et déhauché (*sic*) (2), drapé dans son immense manteau noir, sur lequel retombe un large rabat blanc, vient à son tour déposer son vote dans l'urne. Pas n'est besoin de dire dans quelle case s'arrêtera son coup de tampon.

Un gros curé posté à la porte du bureau échange avec ses fidèles des signes d'intelligence.

Un paysan à l'air abruti sort de l'isoloir. L'homme noir se précipite au devant de lui ! *Ah wel ! Jef?* (Eh bien Joseph). *Ik heb gedaan wat ge gezegd heb mynheer pastoor en in het kotje rechts geteekend*. (J'ai fait ce que vous m'avez dit, M. le curé, et tamponné la case de droite.

(*Goed Jef.*) (C'est bien Joseph). *Ik heb wel eene kleine plek gemaakt maar dat is toch niets, niet waar?* (J'ai bien fait une petite tache, mais cela n'est rien, n'est-ce pas ? (*Stommen hond, uwen brief zal niet tellen*. (Chien bête votre bulletin sera annulé).....

Une charrette passe, chargée de veaux qu'on mène à l'Abattoir et derrière le groupe des curés, une voix gouailleuse s'écrie : « Voilà les électeurs d'Asshe ! »

Les libéraux sont tous au poste, le bleuet à la boutonnière. On se serre la main, on discute avec passion...

Dans la cour de l'Athenée, un paysan que la Jeune Garde indépendante a amené et qui se soutient à peine, s'évanouit sur un banc. On l'emporte...

M. le baron de Vinck des Deux-Orpes est fort entouré à la porte du 70e bureau.

Rue de Schaerbeek, au 25e bureau, M. Armand Anspach, témoin libéral, fait acter que le témoin clérical marque *d'un coup d'ongle* le nom de certains électeurs qui ne viennent pas voter. (*Etoile belge*, 11 juin.)

---

(1) Les prêtres.

(2) L'écrivain a-t-il voulu dire déhanché ou débauché ?

Nous n'ajouterons aucun commentaire à ces scènes où les mœurs des censitaires sont dépeintes par eux-mêmes.

Nos lecteurs nous sauront gré d'abréger le récit de ces choses mesquines et répugnantes... contentons-nous de dire que les seize candidats catholiques furent élus avec 1,300 voix de majorité laissant les progressistes et les doctrinaires consternés, préparer après leur récente et malheureuse réconciliation, une nouvelle scission qui, suivant leur coutume, devait être plus tard suivie de nouvelles tentatives de réconciliation.

. . . . . .

A la fin de juin 1884, je m'étais rendu, dans l'espoir de rétablir ma santé profondément altérée, à Godesberg village charmant et paisible, situé sur les bords du Rhin.

Dans cette situation fluctuante et indécise entre le passé qui fut la vie, et l'étrange inconnu qui sera la mort, il est des heures de recueillement, presque solennelles, heures précieuses entre toutes pour ceux qui écrivent l'histoire.

En effet, l'impartialité n'est-elle pas surtout facile à ceux qui croient devoir bientôt quitter le monde ?...

Je profitais de ces heures précieuses pour mettre en ordre les notes des « Hontes du suffrage censitaire », de ce suffrage censitaire contre lequel j'avais usé ma vie, mais qui, j'en avais la conviction intime, devait disparaître un jour.

Chose étrange ! cette disparition m'était clairement prophétisée par la vue même des ruines mystérieuses et grandioses des bords du Rhin.

N'avait-il pas vu autrefois, ce fleuve sublime, les hommes de fer du moyen-âge qui se croyaient invincibles dans leurs châteaux-forts, et qui croyaient que la domination de leur race serait éternelle, n'avait-il pas vu toutes ces forces s'écrouler devant lui ?

Eh quoi, me disais-je, cette société du moyen-âge jadis tellement puissante, que ses ruines inspirent encore aujourd'hui le respect, aurait disparu devant la marche irrésistible de la démocratie, et les mesquines coteries censitaires resteraient toujours debout ?...

Non, c'est impossible... aussi l'avènement du suffrage universel et de la république m'apparaissait avec cette netteté et cette force lumineuses, qui sont de véritables prophéties *pour les voyants de la nature*.

Au milieu de ces pensées et de ces préoccupations, je reçus des lettres de mes deux meilleurs amis, Alfred Defuisseaux et Jules

Wilmart. Ils me parlaient de la politique belge, des évènements étonnants qui venaient de se passer dans notre pays, du réveil du peuple, des exactions de la bourgeoisie censitaire et du mépris, qu'elles inspiraient...

Ces lettres précieuses, écrites par des hommes d'un rare esprit, qui avaient vu les événements qu'ils racontaient, je les conservai avec soin... aujourd'hui je n'ai pour ainsi dire qu'à les transcrire, pour ajouter une page aux hontes du suffrage censitaire.

C'est surtout à Alfred Defuisseaux que j'emprunte, presque sans modification, les deux chapitres qui vont suivre.

Ils ont trait aux manifestations censitaires qui suivirent les élections législatives de 1884.

Ils me paraissent avoir les qualités qu'offre dans le domaine du dessin, la photographie instantanée...

Qu'on y prenne garde ! Ces manifestations bouffonnes et mesquines des censitaires, suscitées par la question clérico-libérale, mises en regard de la dignité et de la grandeur des manifestations populaires en faveur du suffrage universel et de l'amnistie, constituent un des plus grands enseignements de notre histoire !

Elles prouvent que c'est en vain que les classes privilégiées ont pour elles l'instruction et la richesse... que ces classes ne peuvent rien produire de grand ni d'émouvant, quand elles ne s'agitent que pour le maintien de leurs privilèges, tandis qu'il suffit au peuple, quelque peu lettré et quelque pauvre qu'il puisse être, d'invoquer pour devenir sublime, ces trois grandes forces contre lesquelles rien ne peut prévaloir : La vérité, la conscience et la justice!

CHAPITRE XXXIV

Les catholiques et les libéraux se disputent le pouvoir pendant que Léopold II, à Ostende, préside à des jeux d'enfants. — Manifestation organisée à Bruxelles, le 1er septembre 1884, par les doctrinaires.

Cependant les doctrinaires se sentant irrémédiablement perdus se décidèrent à recourir à la vieille tactique qui leur avait maintes fois réussi, notamment en 1857 et en 1870.

Ils préparèrent, pendant que la Chambre poursuivait la discussion de la loi scolaire, une grande manifestation à laquelle devaient prendre part toutes les associations libérales du pays.

Ils espéraient en fomentant l'agitation dans la rue intimider le roi, lui faire croire à une agitation populaire et lui inspirer des craintes pour sa couronne.

Ils espéraient, en un mot, obtenir par une émeute, le refus de la sanction royale à la nouvelle loi scolaire.

Leur calcul était habile car Léopold II avait montré, en maintes occasions, que nous avons mentionnées au cours de cette histoire, qu'appuyé sur l'usurpation censitaire, il ne redoute que le peuple qui, privé du droit de suffrage, peut, d'un moment à l'autre, recourir à la révolution pour établir la volonté nationale.

Ils espéraient, par conséquent, que sous la menace d'une révolution, Léopold II dissoudrait les Chambres et que les anciens députés de Bruxelles ressaisiraient dans une élection nouvelle les sièges qu'ils avaient perdus.

Mais si les libéraux étaient résolus à jouer leurs derniers atouts politiques et à recourir à un semblant d'émeute, expédient toujours dangereux à employer sous un régime censitaire, car l'émeute factice peut, sous un gouvernement injuste, dégénérer en émeute véritable et même en révolution, les catholiques de leur côté étaient décidés à employer tous les moyens pour conserver un pouvoir si longuement convoité et si chèrement payé.

Les catholiques résolurent donc d'employer les mêmes moyens que les doctrinaires, se disant avec raison que le roi placé, comme l'âne de Buridan, entre deux rations d'avoine, ne se déciderait pour aucune d'elles, et par conséquent maintiendrait le « statu quo », c'est-à-dire le ministère catholique.

Au surplus, ils comptaient, en cas de défaillance du roi, sur l'influence de la reine qui, toute imbue des principes aristocratiques de la cour d'Autriche, emploierait son influence à maintenir le parti catholique au pouvoir.

Aussi, dans ces circonstances critiques, les catholiques se décidèrent-ils à opposer manifestation à manifestation, et demandèrent-ils, aussitôt qu'ils surent que les doctrinaires avaient choisi la date du 31 août pour faire défiler leur cortège dans les rues de Bruxelles, l'autorisation de manifester leurs opinions le même jour et à la même heure.

Cette demande devait être rejetée, les catholiques s'y attendaient bien, mais ils avaient au moins atteint un but : celui de rassurer le roi, de l'empêcher de céder à un premier moment d'affolement, en lui promettant de lui montrer un nombre au moins égal de manifestants catholiques, acclamant la nouvelle loi scolaire.

Placée sur ce terrain, toute la question était donc de savoir, laquelle des deux manifestations réunirait le plus grand nombre d'adhérents.

Chose étrange ! on vit alors les censitaires catholiques et doctrinaires pris en flagrant délit d'aveu qu'ils ne représentaient pas la nation belge !

On les vit, pour la première fois recourir à ces non électeurs si méprisés parce qu'ils ne paient pas fr. 42-33 d'impôts, pour grossir un cortège qu'eux seuls censitaires, se sentaient impuissants à composer !

Aussi, de part et d'autre, catholiques et doctrinaires mirent-ils tout en œuvre pour enrégimenter des manifestants non électeurs.

Ils leur offrirent des « bons pour dîner » et des réjouissances jusqu'alors réservées aux seuls électeurs.

Ils représentèrent au peuple les manifestations de Bruxelles sous l'aspect d'un carnaval, d'une kermesse, d'un fête publique...

En un mot, ils traitèrent les « non électeurs » comme s'ils eussent été de véritables citoyens, c'est-à-dire des censitaires.

L'argent, cela va sans dire, fut dans cette circonstance, comme dans tout ce qui touche à la politique conservatrice le grand moyen d'action, le maître tout puissant.

C'est ainsi que l'on vit cinq mille gros censitaires doctrinaires et

cinq mille gros censitaires catholiques, recruter les cortèges qui traversèrent les rues de Bruxelles le 31 août et 7 septembre 1884.

Cependant les doctrinaires, pour exciter davantage leurs séïdes eurent recours à une habilité parlementaire.

Faut-il, hélas! que l'histoire descende jusqu'à enregistrer ces détails puérils? Oui ! car ils montrent sous son vrai jour la politique des censitaires :

Les représentants doctrinaires firent traîner la discussion de la loi scolaire jusqu'au samedi 31 août, veille de la manifestation libérale.

A cet effet, ils présentèrent un grand nombre d'amendements, puis les abandonnant tout à coup, ils laissèrent le 30 août la Chambre en face du vote de la loi scolaire, vote auquel elle dut procéder immédiatement.

Le lendemain, ils représentèrent aux manifestants le vote de la Chambre, comme une provocation et un défi à l'opinion publique !

Entre temps, la presse doctrinaire recevait l'ordre de rappeler les anniversaires révolutionnaires de 1830, dans le but d'exciter le peuple et d'effrayer le roi.

Certes, cette révolution de 1830 à laquelle les bourgeois doctrinaires faisaient un si imprudent appel, les effrayait eux-mêmes, mais ils croyaient néanmoins devoir recourir à cet épouvantail, car seul il était capable de vaincre les résistances d'une cour qui ne voyait dans la royauté qu'une place de cinq millions de revenus à conserver, et non une haute mission à accomplir.

Nous ne citerons que l'*Etoile belge* parmi tous les journaux doctrinaires qui, à cette époque, prirent des airs révolutionnaires, parce que ce journal est celui qui représente le plus complétement le libéralisme doctrinaire.

Ecoutons donc l'*Etoile belge* du 30 août, édition du matin :

> Le 31 août sera une date doublement historique. C'est ce jour là, en effet, qu'en 1830 s'élevèrent dans Bruxelles les premières barricades pour résister à l'oppression d'un gouvernement étranger.

Ainsi se préparaient les grandes manifestations doctrinaires et catholiques...

Que faisait pendant ce temps Léopold II? Quelle était sa situation?

Pendant que les deux partis conservateurs luttaient désespérément pour savoir lequel d'entre eux exercerait le pouvoir, non pour faire le bonheur de la Belgique, mais pour s'attribuer les places et l'argent, Léopold II silencieux et sombre, s'était retiré à Ostende cherchant à

ne point se compromettre entre les deux partis conservateurs également puissants... Souvent on l'entendit manifester son inquiétude de voir une fraction du parti libéral s'unir au peuple contre sa couronne... Loin du bruit des fractions, on l'entendit dans certains moments d'expansion, relire à ses intimes le testament politique de son père, que nous avons déjà cité :

« Il ne faudra jamais, disait ce prince habile, consacrer une » mesure qui aurait pour conséquence d'établir une prépondérance » définitive d'un parti sur l'autre. »

Parole profonde qui explique et éclaire toute la politique intérieure de la Belgique depuis cinquante-cinq ans et dont les évènements qui vont suivre prouveront toute la vérité.

« Ne pas assurer la prépondérance définitive d'un parti sur l'autre! »

C'est-à-dire entretenir avec soin ce système de bascule parlementaire qui donne pendant huit ans le pouvoir aux doctrinaires pour le rendre pendant huit autres années aux catholiques, pour recommencer ainsi sans cesse et toujours, en excluant à perpétuité des affaires « LE PEUPLE » le seul ennemi à craindre pour la monarchie.

Parole cyniquement vraie, car jamais la royauté n'aura rien à craindre ni des libéraux bourgeois, ni des aristocrates catholiques, puisque tous lesdeux défendent leurs privilèges en défendant ceux de la royauté!

Parole cyniquement vraie, parce que le roi, en assurant définitivement le pouvoir aux catholiques, s'aliènerait irrémédiablement les doctrinaires et compromettrait son trône, comme il le compromettrait aussi, s'il s'aliénait les catholiques, en consacrant la prédominance des doctrinaires libéraux.

Et Léopold II, comprenant que s'il restait à Bruxelles, il devrait se prononcer entre les deux partis rivaux, l'un enivré par un triomphe récent, l'autre exaspéré par une défaite écrasante, Léopold II s'était réfugié à Ostende, attendant la fin de la lutte entre ces affamés de pouvoir... Il ne prévoyait pas que quelques semaines plus tard, il se réfugierait encore une fois à Ostende, non plus cette fois pour y attendre patiemment la fin d'un conflit entre conservateurs, mais pour y attendre la fin de la lutte entre les censitaires et le peuple, le peuple qui allait à son tour descendre dans l'arène, en poussant son grand cri qui ébranle les trônes, son cri de délivrance : « Vive la République! »

Le 31 août, Léopold II n'avait pas encore ces préoccupations

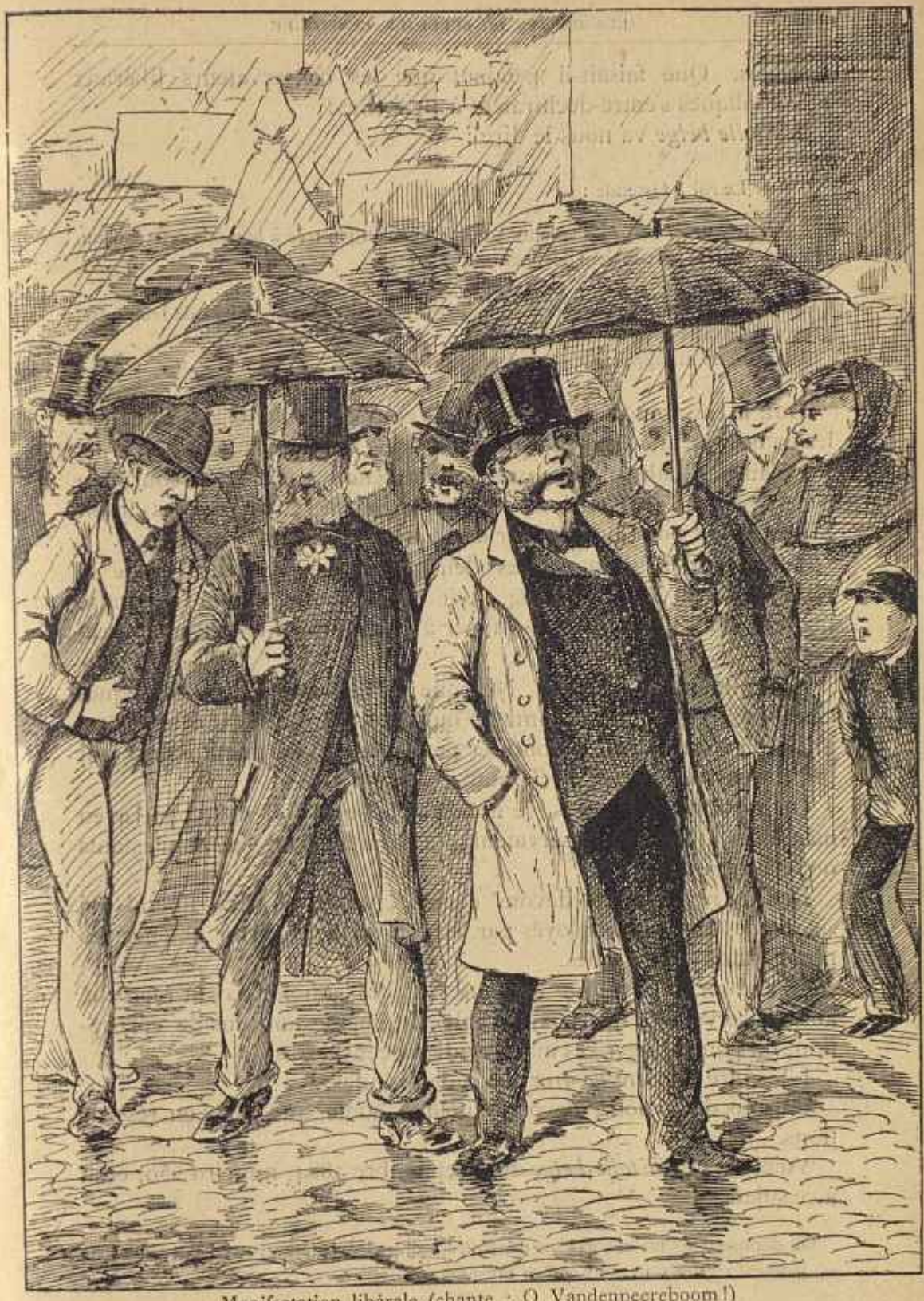

Manifestation libérale (chante : O Vandenpeereboom !)

terribles. Que faisait-il pendant que les conservateurs libéraux et catholiques s'entre-déchiraient à Bruxelles?

L'*Etoile belge* va nous le dire :

Le roi à Ostende :

Il devait y avoir course d'enfants sur la plage, un jeu très à la mode cette saison, et de nombreux prix étaient destinés aux vainqueurs . . . . . .

. . . . . .

C'étaient, en effet, leurs Majestés qui arrivaient avec les personnes de leur suite, pour assister aux courses malgré la pluie.

Aussitôt, on fit rappeler le plus d'enfants possible. . . . . .

Oui, le roi, tranquille s'occupait de courses d'enfants, pendant que les conservateurs s'arrachaient la Belgique devenue leur proie.

Qu'aurait-il fait, au demeurant, dans cette bagarre où sa couronne n'était pas en jeu, et dont le peuple devait seul payer les frais? Mieux valait pour lui présider des courses d'enfants . . . . . .

Telle était la situation des deux paris conservateurs et de la monarchie le 31 août 1884, jour de la manifestation censitaire libérale, dont nous allons esquisser à grands traits les tristes mascarades.

Notre intention n'est pas, bien que les libéraux et les catholiques aient mis leur point d'honneur ou plutôt d'intérêt à le faire, notre intention n'est pas de dénombrer par le menu, les manifestants qui prirent part au cortège du 31 août.

Qu'importe, au surplus, le nombre, lorsque l'on voit, par l'aveu même des journaux conservateurs, la manière dont les manifestants ont été recrutés?

Bien à regret, nous devons encore citer un journal libéral qui signale les moyens employés par les conservateurs pour amener les manifestants à Bruxelles.

Quand on songera que les conservateurs catholiques ont reproché aux conservateurs libéraux, l'emploi des mêmes moyens de corruption, on pourra juger ces manifestations censitaires.

L'histoire doit enregistrer avant de discuter.

Faisons donc notre devoir, quelque honte que nous en ressentions.

Voici ce que l'*Etoile belge* du 6 septembre 1884, numéro 250, écrit à ce sujet.

On dépose dans un cabaret ou dans un local quelconque « avec Dieu », une liste où peuvent signer tous ceux qui se présentent.

En signant, on s'engage à aller à Bruxelles (voyage gratis, dîner, plus deux ou trois francs, cela varie d'après le chic plus ou moins grand du manifestant).

Mais, celui qui signe ne reçoit directement, ni son coupon, ni son bon de dîner, ni l'argent. Il devra, à une heure déterminée, se trouver dans tel endroit désigné où il formera, avec d'autres, un petit groupe qui sera dirigé par un membre, sûr, du Cercle catholique, du denier des écoles ou d'une congrégation.

Ce personnage soignera ensuite pour « ses » manifestants. Il les casera dans un compartiment de chemin de fer et gardera par devers lui les coupons aller et retour. Il ne s'en départira que pour les remettre aux gardes-convois. Il surveillera également ses hommes à Bruxelles, aux endroits où il leur sera servi à dîner.

Il les commandera dans la mœuvre de la manifestation et il les ramènera enfin le soir à Gand, où le « pourboire » sera délivré. Voilà !

On voit que la chose ira militairement. Et, gare au manifestant qui aura la moindre velléité de se soustraire à la tyrannie de son chef de file !

Sans un sou vaillant, il se trouvera jeté sur le pavé de Bruxelles, abandonné à lui-même. L'on verra alors, sans nul doute, se renouveler ces scènes désolantes de la traite des noirs, où les pauvres esclaves, abandonnés au milieu du désert, périssent de soif et de faim.

Il est pourtant une consolation suprême pour celui que le devoir force à retracer ces hontes des conservateurs, c'est qu'il pourra enfin, après avoir traversé cette fange, après avoir écrit ces pages où débordent à pleins bords les lâches compromissions, les convictions vendues, le trafic de toute conscience, de toute honnêteté, où il pourra enfin écrire les grandes et belles pages de l'histoire de Belgique, où il montrera le peuple venant à son tour à Bruxelles, en 1886, revendiquer ses droits, demander grâce pour ses victimes et acclamer la liberté !

Avec orgueil, il écrira ces pages si belles où l'on verra le peuple, le vrai peuple belge, accourant à Bruxelles, non pas soudoyé par quelques conservateurs égoïstes, non pas amené par l'appât d'un dîner, ou la crainte d'un châtiment..... mais fier, libre, grand dans sa pauvreté, bravant tout et la fatigue et la faim pour acclamer le suffrage universel !

Mais revenons à la manifestation conservatrice libérale du 31 août.....

Je laisse la parole à Alfred De Fuisseaux, qui, témoin des scènes que l'on va lire, m'écrivait le 1er septembre 1884 :

Nous les avons vus, ces manifestants, défiler par les rues étroites de la Montagne-de-la-Cour, de la Madeleine, de Bréderode, où le cortège resserré, tenant à peine six hommes de front, laissant des vides immenses entre les diverses sociétés, s'arrêtant à chaque instant pour se livrer à des pantomines grotesques, ou à des acclamations et des haltes forcées par la roideur de la montée, où le cortège n'a pas mis plus d'une heure et demie à défiler.

Le nombre des manifestants était d'environ vingt-cinq mille.

Tu sais quels ils étaient, et comment on les avait amenés, apprends, maintenant, quel était le défilé du cortège et ce qu'il fut :

Hier, le 31 août, le temps était froid ; une petite pluie fine, intermittente, assombrissait le ciel.

Dès huit heures du matin, les premiers arrivants descendaient à la gare du Nord, et se répandaient dans les cafés environnants.

Successivement les trains amenaient les contingents fournis par Anvers, Gand, Liége, Bruges..... Les Anversois étaient les plus nombreux; l'Association libérale toute entière accompagnée de plusieurs corps de musique, fournit un contingent d'environ quatre mille à cinq mille manifestants. Gand vient ensuite. On dirait que les populations flamandes se sont réservées pour la manifestation catholique du dimanche suivant. Liége envoie mille cinq cents manifestants environ. Beaucoup de femmes et d'enfants ont accompagné le chef de la famille. En parcourant les groupes répandus çà et là dans les cafés, on sent qu'il s'agit, non pas d'une manifestation politique, mais d'une sorte de kermesse organisée à la hâte, où chacun veut prendre au plus vite et au moins de frais possible, les plaisirs promis.

Cependant les cartels sont tirés des fourgons, on les agite au-dessus de la foule, pour raviver un enthousiasme quelque peu oublié dans la dégustation de la bière, les drapeaux des sociétés s'élèvent à leur tour....

A la gare du midi, les mêmes scènes se reproduisent, mais les manifestants sont moins nombreux. Cela tient à ce que dans le Hainaut, on n'enrégimente pas aussi facilement les comparses que dans la province d'Anvers. Un grand nombre d'ouvriers avaient fièrement répondu aux enrôleurs qu'ils ne voulaient à aucun prix manifester de préférence entre les deux partis conservateurs qui leur étaient également odieux.

Cependant l'Asssociation libérale de Bruxelles ayant appris combien serait faible le contingent du Hainaut, s'était donné rendez-vous à la gare du Midi où, grâce à sa présence un cortège se forma. Il y a peu ou point de Montois, car ils savent ce que valent les manifestations doctrinaires..... le plus fort contingent vient de Tournai où la pression a été la plus forte. Tournai est aussi, il faut le dire, la ville la plus doctrinaire de la Belgique wallonne; nulle part la bourgeoisie n'est mieux enregimentée dans ses associations, nulle part le peuple ne montre plus de résignation à la domination censitaire... et puis les Tournaisiens s'imaginent naïvement qu'ils sont représentés à la Chambre par un grand homme, M. Bara! Naïve illusion qui ferait sourire, si elle n'avait pour conséquence d'empêcher les Tournaisiens de s'unir à leurs frères de la Wallonnie.

L'Association libérale de Bruxelles unie aux Tournaisiens et à un millier de manifestants venus de Soignies, de Braine-le-Comte et des environs de Bruxelles, traverse le centre de la ville et y jette une certaine animation.

Pendant ce temps, la gare du Luxembourg présentait son aspect accoutumé. Les libéraux de Marche et de Rochefort y descendent assez étonnés de se trouver en si maigre compagnie. Une députation de Dinantais arrive cependant, et musique en tête essaye, mais en vain de former un cortège. Aussi est-ce par groupe, suivant l'expression textuelle de l'*Etoile belge*, que les manifestants se rendent au lieu de réunion.

Le boulevard d'Anvers avait été désigné comme devant être le point de départ.

Vers deux heures, le cortège se met en marche.

Laissons à l'*Etoile belge*, pour ne pas être accusé d'exagération, le soin de décrire les tristes mascarades de cette journée.

Il importe de fournir l'aveu même des acteurs, tant on aurait peine à croire que des scènes aussi bêtes et aussi ridicules eurent lieu dans la capitale d'un pays civilisé.

« Rue Neuve, les trottoirs et les fenêtres sont occupés par des milliers de spectateurs : spectateurs, n'est pas le mot, car ceux-là manifestent également en acclamant les groupes du défilé, et en chantant avec eux le délicieux choral : O Van den Peereboom ! (1) Mais continuons la parole à l'*Etoile belge* :

« En face de l'hôtel de l'Univers, les manifestants font un grand succès à un brave homme agitant avec frénésie son tablier bleu ! »

Et tout le cortège d'acclamer le tablier bleu ! Mais continuons le récit des scènes burlesques ; voyons comment se comportèrent ces censitaires et leurs soudoyés, scrutons quel était le sentiment profond qui échauffait les consciences de ces citoyens belges, venus à Bruxelles pour réclamer leurs droits d'hommes « prétenduement libres ! »

Ma plume se refuse à les décrire et je laisse encore la parole à l'organe officieux du parti libéral, à l'*Etoile belge* : (N° 245, 1er septembre 1884.) :

« Rue Neuve, une société d'Anversois s'agenouillent gravement en psalmodiant d'un ton nasard, l'hymne ministériel, qu'une fanfare burlesque accompagne intentionnellement de couacs formidables. Ensuite il se relèvent, en s'essuyant lamentablement les yeux !...

« Même jeu place de la Monnaie. Ce qu'on leur a fait de succès !!... »

Toute entière la manifestation libérale du 31 août 1884 est appréciée dans ces quelques lignes.

Une mascarade, un défilé d'hommes, de femmes et d'enfants soudoyés par les censitaires qui leur avait promis une kermesse et qui se croyaient tenus d'égayer le public comme le font les pitres de la foire, moins burlesques à coup sûr, que les pitres conservateurs doctrinaires !

Nous devons le dire cependant, beaucoup de consciences honnêtes étaient révoltées à la vue de ces burlesques manifestations. Tous ceux qui, dignes, étaient venus à Bruxelles avec le sentiment du devoir à accomplir, se trouvaient en présence d'une misérable pantomime, tous ceux là se détournaient avec mépris, voire même avec des larmes dans les yeux, en se disant :

« A quel degré d'abaissement, cinquante-cinq années de suffrage censitaire ont-elles pu amener un peuple ! »

Ils se trompaient pourtant, lorsqu'ils doutaient de la patrie, car le vrai peuple, le peuple belge ne figurait pas dans ce cortège. Il était au fond des mines, au labeur assidu, attendant le jour où il pourrait, lui aussi, manifester sa légitime et honnête volonté !...

Cependant le cortège poursuivait sa marche.

Les censitaires s'avançaient six hommes de front. Autour d'eux les manifestations n'étaient pas bruyantes, car tout ce que Bruxelles comptait de libéraux avait été

(1) On sait que ce... choral que l'*Etoile* qualifie de « *délicieux* » est le seul qu'ait inspiré aux poètes belges, la politique doctrinaire, et qu'il se compose en tout et pour tout, d'un seul mot : « O Van den Peereboom ! »

recruté pour faire partie du cortège... on en était réduit pour exciter le zèle des embrigadés à acclamer quelques drapeaux bleus, ou bien des dames qui avaient cru devoir se distinguer en arborant les couleurs libérales.

Détail comique! Au bout ds la Montagne-de-la-Cour, un coup de théâtre avait été ménagé. Point stratégique, si nous pouvons nous exprimer ainsi, qui avait été choisi avec une adresse infinie par les doctrinaires.

En effet, au haut de cette montée si rude, les sociétes de musique esoufflées d'avoir à tour de trombone exécuté l'air lugubre de : « O Van den Peereboom! » devaient forcément reprendre haleine. Là aussi, les manifestants ennuyés de cette longue promenade, éprouvaient le besoin de se reposer quelque peu... Aussi en ce point, on avait organisé une petite manifestation doctrinaire.

Dans la maison qui fait le coin de la Montagne de la Cour et de la place Royale, M. Graux, ancien ministre des finances, et promoteur des impôts sur l'alcool et le tabac, impôts qui avaient amené la chute des doctrinaires, M. Graux avait loué le rez-de-chaussée.

Là, pincé en sa redingote noire, un chapeau gris sur la tête, pour ne pas être confondu avec la troupe des doctrinaires qui l'entouraient, il était installé dans l'attitude d'un homme d'état qui attend le photographe. En face de sa fenêtre une cinquantaine de salariés avaient été placés; c'étaient pour la plupart des commissionnaires, qui pour ce jour avait quitté la blouse blanche, pour revêtir le frac des censitaires.

Admirablement organisé, ce groupe savait saisir avec une adresse infinie, le moment des acclamations. Sitôt qu'une société épuisée par la raideur de la montée s'arrêtait, une longue acclamation se faisait entendre. Tout d'abord, les manifestants étonnés et charmés croyaient que ces ovations leur étaient décernées... mais bientôt, des gestes significatifs, des indications directes leur montraient, à la fenêtre du rez-de-chaussée, le doctrinaire en chapeau blanc, en redingotte noire, M. Graux... et les manifestants heureux enfin de pouvoir acclamer quelqu'un ou quelque chose se retournaient vers l'ancien ministre en criant : « Vive les libéraux! »

Vive Graux! hurlait le groupe des commissionnaires.

Vive Graux! répétait les manifestants.

Et l'auteur des impôts, heureux et fier, prenait des airs d'importance et saluait ses commisionnaires ainsi que les manifestants.

On eut dit que ce transfuge de la démocratie (1), doublement exécré du peuple comme rénégat et comme créateur des derniers impôts de consommation, voulait se faire illusion à lui-même en se payant une représentation d'acclamations populaires!

Place Royale cependant, les manifestants continuaient leur mascarade. Triste et écœurant spectacle, on les voyait s'agenouiller gravement en psalmodiant d'un ton nasard l'hymne ministériel, puis se relever en s'essuyant lamentablement les yeux... La statue de Godfroid de Bouillon, le héros de Jérusalem, qui du haut de son cheval de bronze dominait ce chœur de pleurnichards, faisait ressortir davantage encore les bouffonneries doctrinaires.

Jamais on ne vit de spectacle plus attristant pour la dignité humaine.

Enfin vers trois heures le cortège arriva devant le palais du roi. Comme nous l'avons dit, celui-ci ne voulant point se compromettre entre libéraux et catholiques,

---

(1) M. Graux avait jadis signé avec Ed. Picard un manifeste en faveur du suffrage universel.

se tenait prudemment à Ostende où il présidait des courses d'enfants. Cette absence du roi était connue, aussi une foule assez considérable, composée en majeure partie des catholiques de Bruxelles, s'était-elle massée sur la place des Palais pour y jouir de la déconvenue des libéraux que le roi allait faire recevoir par ses larbins.

Les détails de cette visite sont tellement humilants pour la bourgeoisie censitaire, que pour ne pas être accusés d'exagération, nous donnerons encore la parole à l'organe officieux des doctrinaires, l'*Etoile belge* (1er septembre 1884, nº 245).

« Les membres de la fédération libérale se détachent du cortège.

« La police fraye un passage aux délégués de la fédération. Ceux-ci arrivent à la porte du palais et s'arrêtent, tandis que les membres du bureau pénètrent dans le vestibule. M. Lippens, président, porteur de la « SUPPLIQUE » est accompagné de MM. de Wandre et Carton, vice-Présidents, Lucq secrétaire, Descamps et Hulin, secrétaires adjoints.

« Ces Messieurs sont reçus dans un salon par le major Chapelié, aide de camp du roi.

« — Monsieur, dit M. Lippens, j'ai l'honneur de remettre entre vos mains, l'adresse de la manifestation libérale, et je vous prie de la remettre au roi.

« — Monsieur le président, répond M. le major Chapelié, j'aurai l'honneur de transmettre l'adresse à Sa Majesté.

« M. Lippens et les membres du bureau sortent immédiatement du palais. Ils se découvrent et élevant leurs chapeaux, poussent le cri de « Vive le roi ! » répété aussitôt par la foule immense qui encombre la place. »

Ainsi l'on voit dans les cirques, les clowns jetés bas sur l'arène par un vigoureux coup de pied au bas des reins, se relever en souriant et saluer le public, ainsi on vit, ô honte, les chefs du parti libéral recevoir dans leur libéralisme d'arrière train, le coup de pied royal et se retourner en souriant pour crier Vive le roi !

Le grand acte était accompli, la farce était jouée ! Dès lors le cortège n'avait plus qu'à redescendre les boulevards pour en arriver à son point de dislocation. C'est ce qu'il fit avec une certaine hâte, une confusion sans cesse croissante, sous une pluie persistante qui éteignait impitoyablement l'enthousiasme factice des manifestants. Seuls les Tournaisiens trouvèrent encore un reste de bouffonne ardeur en passant rue Royale, devant les ministères. Voici comment l'*Etoile belge* rend compte de ce dernier incident :

« En passant devant les ministères, les Tournaisiens crient « Vive Bara ! » et tournent tous leurs parapluies vers les hôtels ministériels, en affectant de ne pas regarder de ce côté. »

Cette pantomime significative obtient un vif succès d'hilarité.

C'était le dernier acte de la mascarade. Leur devoir accompli, les manifestants ne devaient plus songer désormais qu'à l'orgie qui est l'apothéose obligée de toute manifestation censitaire. Elle fut complète.

Jamais l'histoire n'a eu à enregistrer une dégradation aussi humiliante que celle de ces censitaires bourgeois, prétendûment assemblés pour acclamer un principe de liberté ! Vers onze heures du soir des hurlements prolongés s'échappaient des cafés bondés de monde ; l'épaisse buée de l'ivresse s'était appesantie sur toute la ville. Dans les rues une foule titubante roulait, s'appuyant aux murailles qu'elle battait d'un va et vient alourdi.

« Des groupes entiers, dit l'*Etoile belge* du 2 septembre, des groupes entiers s'agenouillaient sur les trottoirs et psalmodiaient avec de larmoyantes intentions, l'éternelle phrase : « O Van den Peereboom ! »

Le rire idiot de l'ivresse accueillait ces écœurantes manifestations des censitaires ; s'acqueboutant les uns contre les autres, ces malheureux se relevaient, tournaient un moment sur eux-mêmes, puis d'une poussée formidable se ruaient dans un café avec des clameurs incohérentes... La plupart n'en sortaient plus. Accoudés aux tables graisseuses qu'on n'avait pas le temps de nettoyer, affalés sur les banquettes, engourdis par l'épaisse atmosphère du cabaret, ils ne trouvaient plus que la force de vider leurs verres...

Quelques-uns cependant, croyant devoir accomplir jusqu'au bout le programme officiel de toutes les manifestations censitaires libérales, se rendirent rue Léopold, devant les bureaux d'un journal clérical. Là les cris, les sifflets, les hurlements redoublèrent ; on parlait de mettre à sac la maison... La police intervint non pas le revolver, le sabre ou le casse-tête au poing, comme elle le fait quand il s'agit de travailleurs, mais avec cette tendre prévenance que la police sait déployer vis-à-vis des censitaires qui sont ses maîtres.

« Un détachement d'agents de police, dit l'*Etoile belge*, venu de l'hôtel de ville au pas de course, a *doucement* dispersé les manifestants. »

Le reste de la nuit s'acheva sans incidents notables. Vers trois heures du matin les derniers hurlements, *mêlés* aux rauques hoquets de l'ivresse allaient en s'éteignant.

La grande manifestation libérale du 31 août 1884 était terminée.

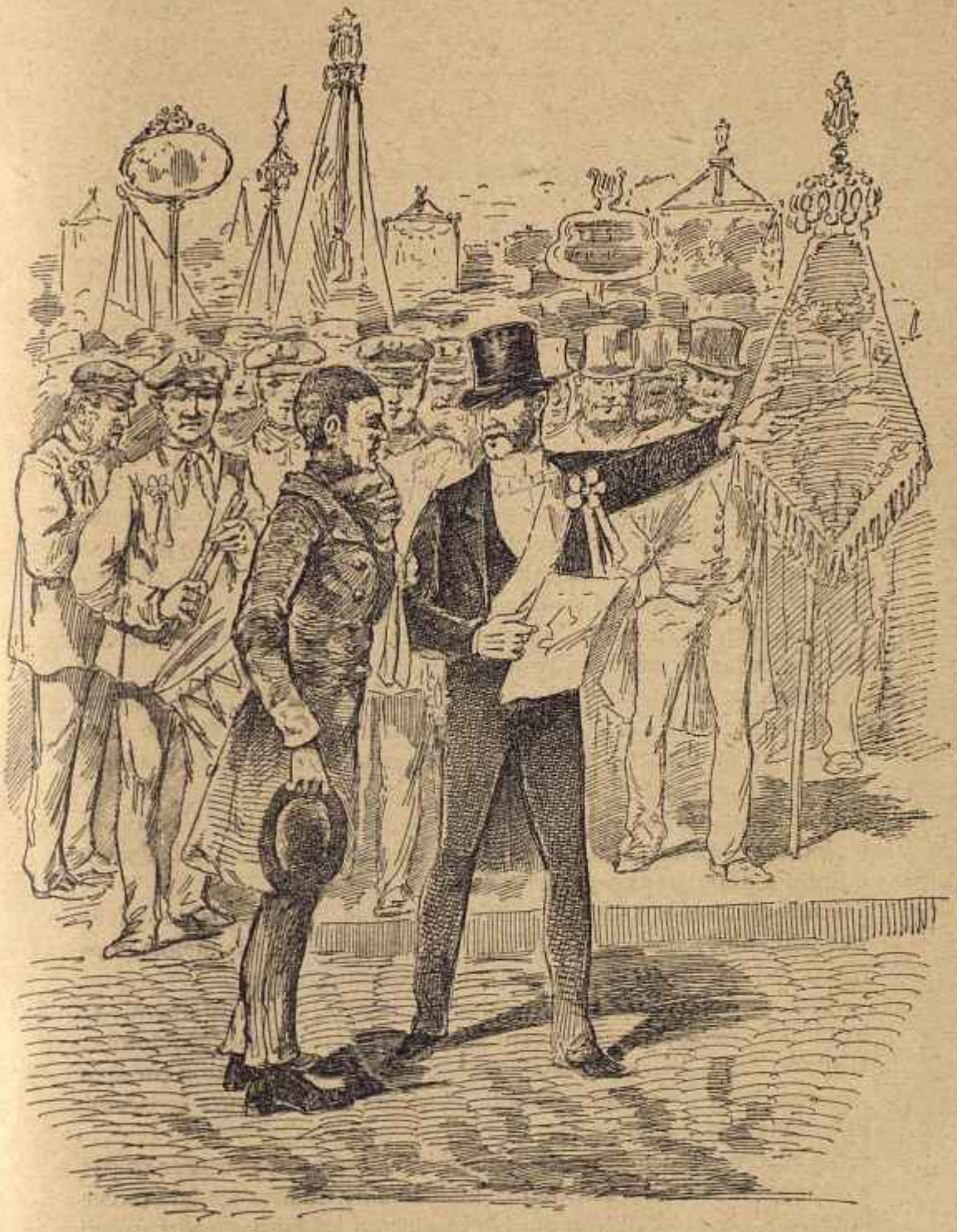

Manifestation catholique : journée du 7 septembre.

Les Hontes du Suffrage censitaire (LIVRAISON 43).

CHAPITRE XXXV

Les appréciations de la presse. — Attitude du roi. — Préparatifs de la grande manifestation catholique. — Journée du 7 septembre 1884. — Les bagarres de Bruxelles. — Indulgence de l'armée, de la garde civique et de la magistrature envers les manifestants censitaires. — Sévérité cruelle envers les travailleurs.

S'il est une chose qui puisse consoler l'historien de toutes les hontes que nous venons de retracer, et lui faire croire au salut de la Belgique, c'est de lire dans les journaux catholiques et libéraux, le mépris profond avec lequel les deux partis conservateurs se traitèrent réciproquement, au lendemain de leurs manifestations.

Après cette lecture tout homme de cœur se dira, que si la Belgique est descendue si bas dans l'estime des peuples, que si à l'intérieur elle est dans un état de trouble permanent, et de dégradation profonde, la faute en est à ce régime odieux du cens, qui étouffe chez nous toute noble aspiration, pour nous soumettre à l'avilissant monopole de l'argent.

Pour dépeindre une époque, il faut la prendre sur le vif, en citant les journaux du jour, qui, mieux qu'aucun autre document, dépeignent ou plutôt photographient la situation.

Nous allons donc faire cette triste besogne, si répugnante qu'elle soit pour un écrivain belge qui aime ses concitoyens. Toutefois, nous abrégerons les citations autant qu'il nous sera possible.

Au lendemain de la manifestation du 31 août, la presse libérale se battait les flancs, et entonnait sur tous le tons des chants de victoire... D'après elle, les libéraux avaient amené à Bruxelles la nation presque entière... plus de cinquante mille électeurs étaient venus *spontanément* manifester à Bruxelles.

En réalité, en déduisant les salariés, le cortège ne comprenait pas quinze mille électeurs censitaires, mais les doctrinaires voulant forcer la main à Léopold II, voulant l'intimider en lui faisant croire à une révolution prochaine, s'il ne dissolvait pas les Chambres, exagéraient

leur nombre dans la presse, comme ils avaient exagéré leurs convictions dans la rue, par les pantomines que nous avons décrites.

La presse catholique fut sans pitié pour eux.

Citons quelques extraits des journaux bien pensants; ils montreront quel mépris profond ils professent pour les censitaires libéraux, ils prouveront surtout la vérité de ce vieux proverbe : « que les conservateurs libéraux et catholiques sont faits pour s'entendre et exploiter le peuple, mais non pour s'estimer. »

Il y avait là, dit le *Journal de Bruxelles*, en parlant du cortège libéral, il y avait là, non seulement « des têtes de pipe » mais des mines peu rassurantes, que l'on n'aimerait pas à rencontrer le soir au coin d'un bois, ou d'un carrefour désert. »

Le *Courrier de Bruxelles* renchérissait encore et écrivait le lendemain (n° du 3 septembre 1884) :

Des figures sinistres que la plupart de ces personnages accompagnés les deux tiers de leurs femme ou... d'une compagne.

Franchement, il vaut mieux les rencontrer dans les rangs d'une manifestation, qu'au coin d'une rue déserte, le soir.

Plus loin ce même journal disait :

En parlant des différents groupes d'Anvers, nous signalions la présence de nombreuses dames dont les regards effrontés et le sans-gêne sans pareil indiquaient la condition suspecte.

Nous pourrions presque en dire autant de certaines délégations wallonnes qui fourmillaient de commères.

En résumé, la manifestation libérale au point de vue de la qualité laissait énormément à désirer; disons mieux, elle était ce qu'elle pouvait être, et ce cortège de quinze mille personnes nous a prouvé une fois de plus la profonde vérité de cette parole : *Si tous les libéraux ne sont pas canailles, toutes les canailles sont libérales.*

Voilà ce que disaient les journaux catholiques de Bruxelles. Quant aux journaux de province, citons-en un seulement, l'*Escaut*, organe de M. Jacobs; il a remarqué, dit-il, dans le cortège « un grand nombre de tenanciers, de joueurs d'orgue, et des tenancières de cabarets borgnes. »

Ainsi étaient jugés par les catholiques, les électeurs censitaires libéraux ! Nous verrons plus loin comment étaient jugés, à leur tour, par les libéraux, les électeurs censitaires catholiques!

Mais la grande discussion portait surtout sur *le nombre* des manifestants ! Là était, en effet, la grande question. En effet, le but des manifestations étant d'intimider le roi, chacun des partis se disait que Léopold II s'appuierait sur la majorité incontestable qui défilerait

devant son palais. Ce palais était en apparence désert, mais libéraux et catholiques savaient que des émissaires du roi comptaient sous les volets fermés en apparence, le nombre et l'attitude des manifestants.

Nous l'avons dit : Les libéraux prétendirent être quarante mille. Les catholiques affirmèrent qu'ils n'étaient que quinze mille. L'histoire impartiale doit fixer à quinze mille environ le nombre des manifestants du 31 août 1884.

Pendant que ces événements se déroulaient dans la capitale quelle était l'attitude du roi ?

Fidèle à la tactique habile de son père, il se tenait à l'écart. Impatient cependant de connaître les résultats de la manifestation du 31 août, il était revenu d'Ostende le lundi 1er septembre à midi, puis, ses renseignements pris, craignant la manifestation du dimanche suivant, il avait repris dès le soir même, le train de cinq heures pour Ostende.

Nous ne saurions trop le répéter : ce que craignait Léopold II, c'était l'intervention du peuple dans ces luttes entre conservateurs; or, le peuple indifférent entre ces violences entre doctrinaires et catholiques, le peuple était resté impassible.

C'était le point essentiel pour la couronne.

Léopold II, en effet, se disait avec raison, qu'il n'avait rien à craindre de ces conflits bourgeois; il sentait qu'il tenait dans ses mains ces deux clans conservateurs qui ne luttaient que pour les places à obtenir; or, n'était-il pas dispensateur des places, et n'était-il pas, par conséquent maître des deux partis ?

Il retourna donc à Ostende, plein de confiance en sa dynastie, en apprenant que M. Luppens et les membres de la fédération libérale étaient sortis du Palais en élevant leurs chapeaux, et en criant : « Vive le roi ! »

Que ne pouvait-il pas attendre de la bassesse de ces hommes qui criaient : « Vive le roi ! » alors, que plein de mépris pour eux et pour leur pétition, il n'avait même pas daigné les recevoir !

Ah, s'ils eussent crié : « Vive le suffrage universel ! Vive le peuple ! » Léopold II, anxieux, eut été vivement ému ! Mais ils criaient : « Vivent les libéraux ! » « A bas les catholiques ! »

Ce vieux cri connu depuis cinquante-cinq ans, n'avait rien d'alarmant; il avait bercé la jeunesse de Léopold II.

Ce cri c'était celui de ses courtisans qui se disputent dans l'office, et qui rentrent dans l'ordre et dans le calme dès que le maître apparait.

Cependant, les journaux libéraux continuaient à attaquer la manifestation catholique qui se préparait.

Allez, disaient-ils, allez manifester à Saint-Nicolas, mais ne venez pas nous braver à Bruxelles !

« Libre à eux de manifester, disait l'*Etoile belge* du 3 septembre » (n° 247). C'est leur droit strict. Nous souhaitons qu'ils n'aient pas » à regretter l'usage qu'ils en veulent faire. »

C'est qu'en effet les libéraux craignaient que la manifestation des catholiques, qui disposent de plus d'argent qu'eux, ne fut en réalité plus nombreuse et ne fit par conséquent plus d'impression sur Léopold II.

Les catholiques cependant continuaient leur sourde propagande, recrutant tous les oisifs, leur promettant une festivité sans pareille, leur payant les trains aller et retour, leur promettant surtout un joyeux banquet à l'arrivée.

Les journaux libéraux enregistraient toutes ces promesses faites par les catholiques; toute la polémique, comme pour les élections censitaires consistait en ce point important : On donne à dîner, on promet des faveurs gouvernementales, *même aux non électeurs !*

Nous avons signalé déjà les moyens employés pour attirer des manifestants à Bruxelles ; nous devons cependant y revenir, car il faut dégager le peuple, le vrai peuple, de ces accointances suspectes avec les partis censitaires, et expliquer comment des prolétaires se trouvèrent mêlés aux manifestations conservatrices.

Les extraits des journaux que nous allons citer prouvent, que de même que la gangrène, la corruption peut s'étendre des membres supérieurs aux membres inférieurs, et que si nous n'y mettons bon ordre, la corruption éhontée des conservateurs gagnera sans cesse, et gangrenera jusqu'au peuple lui-même :

Nous connaissons un grand établissement de Cureghem, dit l'*Etoile*, du 6 septembre (n° 250), dirigé par un libéral, dont tous les ouvriers ont été enrôlés à raison de 3 francs par tête. Ils ont accepté, disent-ils, parce qu'ils n'ont pas tous les dimanches l'occasion de gagner 3 francs et un bon dîner !...

Voilà comment d'en haut, on fait descendre la corruption en bas ! Ce n'était pas assez pour les doctrinaires catholiques ou libéraux de jeter le poids de leur or corrupteur dans la balance censitaire !

Non ! Quand ils en ont besoin, ils essaient de corrompre les travailleurs eux-mêmes, voulant ainsi leur faire partager leur honte ! Mais s'ils ont pu ramener à eux quelques travailleurs égarés, et peut-être, faut-il le dire, corrompus par le voisinage de la grande corruption

censitaire de Bruxelles, jamais, non jamais, ils ne parviendront à corrompre et à entraîner dans leurs palinodies politiques, les braves, les vrais enfants du peuple, les houilleurs, les travailleurs intrépides du Hainaut, de Liége, de Namur et de Gand, en un mot, les honnêtes prolétaires de toutes nos provinces Belges.

Au surplus, la plupart des manifestants non électeurs, étaient des ouvriers fanatisés, des Flandres, auxquels les curés présentaient le voyage à Bruxelles, comme une partie de plaisir, et auxquels on avait eu soin de cacher le but politique de la manifestation.

Nous citerons encore, pour bien caractériser la participation de certains travailleurs aux manifestations censitaires, un extrait d'une correspondance adressée de St-Trond, à l'*Etoile Belge* (6 septembre 1884, n° 250):

J'ai par hasard, dit le correspondant, rencontré à St-Trond un ancien domestique d'un de mes parents. J'ai un peu questionné cet homme au sujet du voyage projeté et j'ai acquis la ferme conviction que tous ceux qui devaient se rendre à Bruxelles, ignoraient complètement le but de leur voyage. Nous devons, disait-il, assister à une grande procession, qui n'a lieu à Bruxelles que tous les cent ans, et dans laquelle le roi et la reine ont l'habitude (?!) de figurer.

Quand je lui parlais de loi scolaire mon homme tombait des nues car il ne comprenait *pas*, *absolument pas* ce que je voulais dire.

Voilà les gens que vous verrez défiler dimanche prochain à Bruxelles.

Cependant les libéraux pressentaient que les catholiques plus riches, mieux organisés, et plus habiles qu'eux, amèneraient à Bruxelles un contingent considérable de manifestants, de beaucoup supérieur à celui du 31 août. Les libéraux se sentaient battus d'avance par leurs propres armes, car jusqu'en septembre 1884, ils avaient conservé le monopole des manifestations de la rue, à Bruxelles. Aussi résolurent-ils de recourir aux moyens les plus extrêmes, pour empêcher le cortège catholique de défiler sous les fenêtres du Palais.

La presse libérale reçut un mot d'ordre, et aussitôt les articles les plus violents parurent, rappelant les outrages lancées par la presse catholique contre les manifestants du 31 août, et excitant les Bruxellois *contre les ruraux qui allaient venir* les braver jusque dans les rues de Bruxelles.

A l'hotel de ville on prit des mesures de police extraordinaires. Avec une habilité perfide, ces mesures furent présentées au public comme étant rendues nécessaires par les catholiques, qui se proposaient d'entrer à Bruxelles comme on entre en ville conquise.

Si des tentatives de contrevenir à l'arrêté étaient faites, dit l'*Etoile belge*, du 7 septembre 1884 (n° 251), MM. les commissaires de police s'efforceront de constater

le plus de contravention possible, en s'assurant bien de l'identité des contrevenants et en ne les *relâchant* que lorsque cette identité aura été dûment constatée.

Les manifestants seront, on le voit, très bien gardés ajoutait ironiquement le même journal.

On ne pouvait dire plus clairement aux Bruxellois : Allez-y ! toutes les mesures sont prises pour qu'il soit bien constaté que les manifestants sont entrés dans la ville pour vous provoquer, et que les premiers ils ont contrevenu aux règlements.

La police libérale de Bruxelles est au service des libéraux Bruxellois contre les manifestants catholiques.

On le voit, les chefs doctrinaires avaient savamment tout préparé pour la bataille clérico-libérale.

Le 7 septembre 1884 elle eut lieu dans les rues de Bruxelles:

Dès sept heures du matin arrivaient dans les diverses gares des trains nombreux bondés de voyageurs. Les gares du Nord et de l'Allée Verte par lesquelles arrivaient les énormes contingents des Flandres présentaient un fourmillement indescriptible.

Le matériel s'étant trouvé insuffisant, on avait dû recourir aux wagons destinés au transport du bétail.

Les manifestants y avaient voyagé debout, entassés, encaqués, mais supportant avec résignation les incommodités d'un pareil transport, soutenus qu'ils étaient par la pensée des réjouissances qui les attendaient à Bruxelles.

A cette heure matinale les abords des gares étaient encore déserts, aussi les premiers arrivés purent-ils se répandre dans les cafés avoisinants. Ceux-là furent les plus favorisés, car ceux qui arrivèrent plus tard, ne purent même pas de toute la journée boire le moindre verre d'eau.

Triste déception pour ces paysans auxquels on avait promis un plantureux repas ! Mais ce fut là pourtant la moindre de leurs désillusions.

Ce calme relatif se prolongea jusqu'à neuf heures environ. Des commissaires catholiques portant des écharpes rouges en sautoir, des brassards ou des cocardes rouges au chapeau, recevaient les arrivants, leur donnaient les instructions générales, leur distribuaient des plans de l'itinéraire sur lesquels une étoile magistrale, pointée entre le boulevard du Hainaut et l'avenue du Midi, indiquait le point central de réunion, avec cette mention : « Commandement général »

Vers huit heures et demie les premiers censitaires libéraux, moins matinals que les ruraux commencèrent à affluer vers les gares d'arrivée. Le bleuet à la boutonnière, ils se cherchaient les uns les autres,

se groupaient petit à petit, mais ne se sentant pas encore assez nombreux, sur ces vastes emplacements où fourmillait la cohue cléricale, ils se contentaient de regarder la mine ahurie des villageois, s'excitant les uns les autres par des propos échangés à demi-voix.

Vers neuf heures cependant, la masse des bleus devenait plus compacte. Quelques coups de sifflets isolés se faisaient entendre, quelques rixes particulières éclataient.

En ce moment, une musique libérale qui partait pour Louvain, débouche sur la place des Nations, rencontre la députation des meetinguistes catholiques Anversois, et les accueille par des bordées de sifflets bien nourries, auxquelles de tous les coins de la place se joignent aussitôt de nouveaux coups de sifflets stridents.

On peut dire que depuis cette heure jusque bien avant dans la nuit, l'ouragan de sifflets ne cessa de sévir sur Bruxelles, ne subissant d'accalmie, que lorsque les deux partis en venant aux mains, abandonnaient le sifflet pour jouer du gourdin, du casse-tête, du poignard ou du revolver.

Pendant que ce premier épisode se passait à la gare du Nord, de l'autre côté de la ville, à la gare du Midi, une autre bagarre avait lieu.

Au coin de la rue Fontainas, un petit groupe de libéraux qui portaient des bleuets à la boutonnière étaient assaillis, dispersés et roués de coups par les catholiques.

Les bagarres étaient commencées, elles ne devaient cesser qu'avec le départ du dernier manifestant catholique.

Toute la matinée se passa des deux côtés en préparatifs. On sentait de part et d'autre que la grande lutte n'éclaterait qu'au moment du défilé. Les catholiques, d'une part, se massaient, rue Fonsny, avenue du Midi et sur le boulevard du Midi, d'où devait partir le cortège. D'une autre part, les libéraux qui se renforçaient d'heure en heure, s'entassaient sur le parcours que devaient suivre les catholiques et choisissaient leurs points stratégiques d'attaque.

Ces deux points principaux étaient : Boulevard du Hainaut, en face du Panorama et à la Bourse, où le cortège devait par un mouvement tournant, se resserrer pour prendre les rues étroites du « Marché-aux-Herbes et des Fripiers. » Ce fut sur ces deux points que les mêlées furent les plus acharnées.

Cependant, à une heure et demie, le cortège des catholiques s'était mis en marche. Une escouade d'agents de police marchait devant eux. Immédiatement après les policiers, suivaient les commissaires de la manifestation. Venaient ensuite MM. Greindell, baron Jolly,

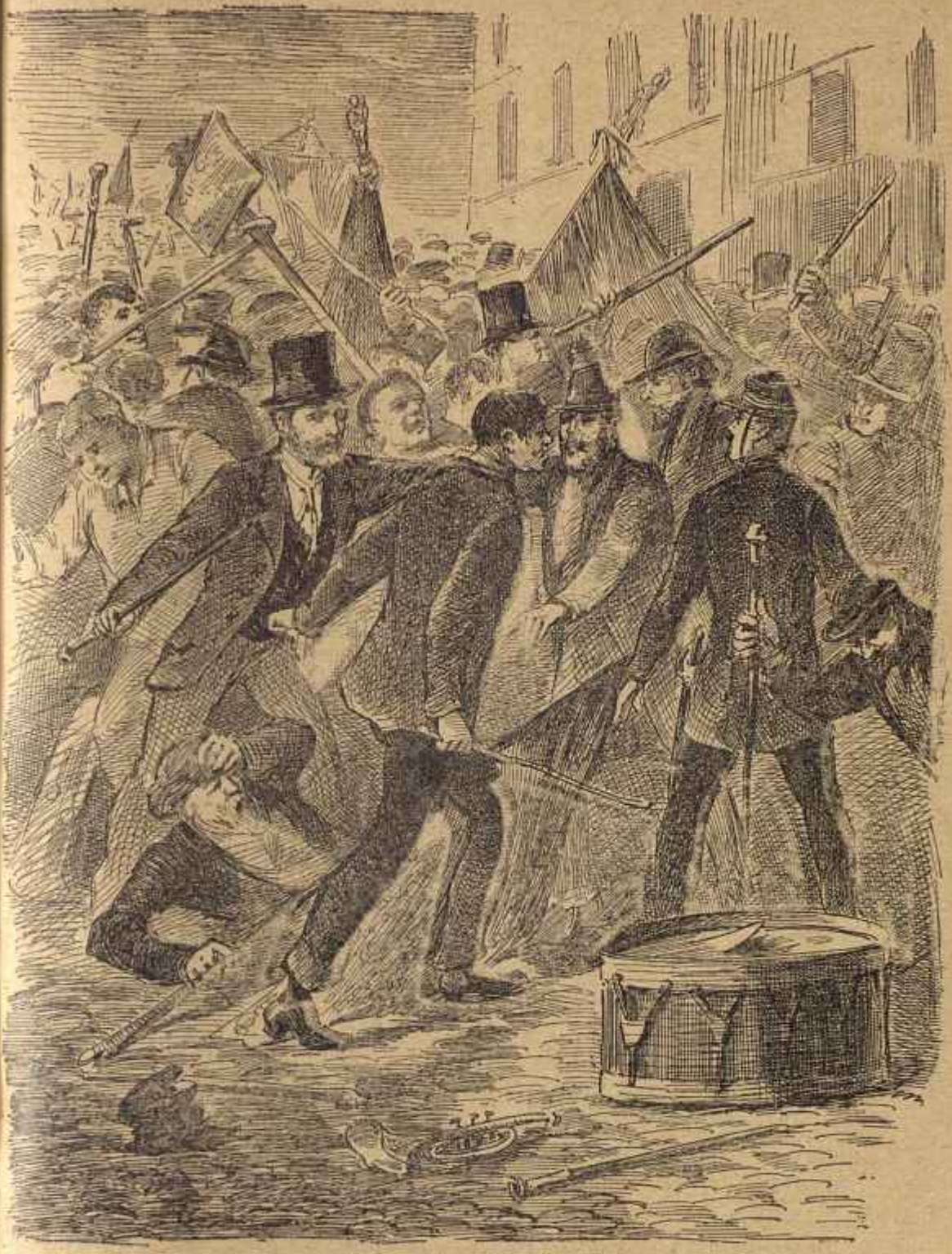

Bagarre du 7 septembre.

Les Hontes du Suffrage censitaire (LIVRAISON 44).

Nothomb, de Mérode, comte de Spoelberg, de Kerckhove, T'Serstevens, Delaet, Cooremans, députés... en un mot, tout l'état major catholique...

La foule qui les suivait peut être évaluée à trente mille personnes environ.

Cinquante corps de musique, avec leurs drapeaux déployés, toutes les corporations et sociétés religieuses pressées autour de leurs bannières, les membres de toutes les associations catholiques du royaume, portant des cartels, des drapeaux rouges (1), enfin des femmes, des enfants, des ouvriers enrôlés, formaient une immense cohue, tassée sur tout le parcours.

A deux heures, la tête du cortège débouche à l'entrée du boulevard du Hainaut. Sa marche relativement aisée jusque là, devint difficile. Une clameur étourdissante retentit alors.

Un ouragan de sifflets s'élève; en vain les musiques redoublent d'efforts pour couvrir le tumulte; les cris, les vociférations, les sifflets empêchent de les entendre.

Des fenêtres, des balcons, des greniers, partent des cris stridents. Certains y agitent des drapeaux rouges; d'autres, plus nombreux, déploient les couleurs bleues. Quelques-uns jettent à profusion des milliers de petits carrés de papiers bleus. D'autres font partir du toit des maisons de petits ballons qui planent au-dessus de la manifestation tenant suspendus par des ficelles des prêtres ou des petits frères en carton.

A une corde qui relie deux maisons, on a suspendu deux immenses « Basiles » qui s'agitent sous la pression de la corde que l'on tend et que l'on détend tour à tour.

Comment décrire cette immense orgie des censitaires ?

Des cris, des injures, des imprécations, s'échangent. Les gens de la manifestation, qu'aucun sentiment politique n'anime, répondent par les plus grossières injures aux sifflets des libéraux. Les femmes elles-mêmes ont les gestes les plus désordonnés.

Faut-il boire jusqu'à la lie la honte de ce calice censitaire et décrire par le détail, les hontes de cette manifestation ?

Notre plume s'y refuse. Mais pour accomplir notre devoir jusqu'au bout, citons cependant un fait entre mille qui donnera une idée de la mascarade doctrinaire.

Voici ce que dit l'*Etoile belge* du 8 septembre 1884 (n° 252) :

Nous avons vu les mégères qui figuraient dans le cortège clérical. Certaines

(1) Il ne faut pas oublier que la couleur rouge est attribuée par la loi électorale à l'opinion conservatrice catholique.

d'entre elles n'avaient vraiment de la femme que le nom. Nous avons vu l'une d'elles, s'arrêter un instant, relever ses jupons, et montrer aux libéraux qui sifflaient, la partie la moins orthodoxe de sa suave personne.

Ainsi s'avançait le cortège organisé par les censitaires catholiques. Immense bacchanale sans nom ou le grotesque se mêlait au cynisme et à l'immonde, pour former une cohue hurlante qui venait devant un roi égoïste et indifférent, réclamer le droit de disposer de la fortune publique (1).

Jamais peuple vit-il pareil avilissement ! Eh quoi ! Huit jours auparavant on avait vu, le 31 août 1884, les libéraux censitaires, donner le spectacle de leurs palinodies, de leurs mascarades burlesques, de leurs parades enfantines, se montrer déguisés en prêtres forains, faire mille cabrioles pour amuser et séduire le public ! Et huit jours après on voyait les censitaires catholiques donner le spectacle le plus avilissant qu'aucun pays ait jamais vu !...

Nous pouvons le dire, pendant huit jours la honte censitaire coula à pleins bords ! On eut pu croire que la Belgique, jadis si fière et si honnête s'était transformée en une populace sans esprit et sans cœur, qui rappelait dans un cadre plus mesquin et plus étroit, les dépravations de la Rome déchue aux jours fameux des saturnales.

Mais ne nous laissons pas abattre.

En même temps que ces hontes censitaires montées à la surface du 1er au 8 septembre 1884, semblaient avoir envahi la Belgique, une voix intérieure nous disait que cette masse grouillante des affamés du pouvoir, n'était pas le peuple belge, mais bien la lie d'un peuple soigneusement recueillie par deux partis également flétris, méprisés et détestés du pays !

Une prescience intime nous dévoilait l'avenir, et nos yeux entrevoyaient l'imposante manifestation des ouvriers qui eut lieu le 15 août 1886 !

Ils voyaient ces innombrables travailleurs, venus de tous les coins du pays.

Ils les voyaient graves, recueillis, pénétrés de l'importance de la mission qu'ils avaient à accomplir.

---

(1) Entre mille cartels catholiques, citons le suivant, qui tomba au cours de la mêlée, aux mains des libéraux et fut porté à l'hôtel de ville de Bruxelles :

Geuzen en hoeren	Traduction : Gueux et prostituées
Durft gij u roeren	Si vous osez bouger
Zoo zullen de boeren	Les paysans
De bek u snoeren.	Vous clôtront le bec.

L'*Etoile belge* cite ce cartel dans son nº du 16 septembre 1884.

Ils les voyaient, grands dans leur misère, sublimes dans leur pauvreté, dérouler leur innombrable cortège, à travers la capitale, n'ayant que deux cris de ralliement : l'un d'amour et de justice : Amnistie ! l'autre de liberté : Suffrage universel !

Un jour viendra peut-être où nous écrirons ces grandes pages de *l'Histoire du Peuple*, où nous dépeindrons son réveil, ses luttes, sa constance contre les persécutions, ses héroïques efforts, et son triomphe enfin ! Ces pages nous dédommageront des pages honteuses pour notre pays, que nous devons écrire aujourd'hui.

Mais reprenons notre récit.

Le 8 septembre 1884, vers trois heures, le cortège catholique continuait à s'avancer péniblement. Les provocations s'accentuaient de plus en plus.

Du bord des trottoirs on faisait voltiger au-dessus de la tête des manifestants des harengs, des morceaux de pain suspendus à des ficelles, attachées à des bâtons, en guise de cannes à pêche.

Certains banquiers doctrinaires jetaient en signe de mépris des pièces de deux centimes au milieu du cortège.

En face du Panorama, les censitaires libéraux massés en nombre, firent une vigoureuse poussée... le cortège catholique fut rompu. Un instant les cris cessèrent : on en était venu aux mains. Au-dessus de cette multitude grouillante on ne voyait que les cannes se lever et s'abaisser ; les chapeaux volaient, les cartels devenus des armes s'abattaient lourdement sur les têtes serrées, et, comme des armes dans une mêlée, on voyait reluire les instruments de musique, devenus des massues dans les mains des manifestants.

La police qui était libérale, agissait avec douceur envers les bleus, et se montrait impitoyable envers les rouges.

Plus de dix fois, depuis le Panorama jusqu'à la Bourse, le cortège catholique fut rompu de la même manière, et à chaque attaque des libéraux, la bagarre ne se terminait que lorsque la police avait arrêté et entraîné au poste quelques manifestants couvert de sang, et les habits en lambeaux.

Peu à peu la foule hostile aux manifestants s'enhardissait, tandis qu'au contraire la panique se mettait dans les rangs des catholiques. Chaque drapeau de société était l'objet d'une attaque vigoureuse et soudaine. De loin, on voyait le drapeau ainsi attaqué, refluer dans le remous de la foule, porté de droite et de gauche. Soudain on le voyait pencher ; un effort désespéré le remettait debout... il oscillait encore, puis cette fois il disparaissait dans la foule pour ne plus se relever. Alors on le foulait aux pieds, on le déchirait, on s'en parta-

geait les lambeaux, puis la foule refluait sur les trottoirs, fière de son triomphe, attendant le drapeau suivant que l'on voyait dressé au loin.

Ces scènes se reproduisirent sans interruption sur les boulevards de deux heures et demie à quatre heures et demie, heure à laquelle le cortège catholique, coupé en tronçons épars, mutilé, sectionné, n'essaya plus de se frayer un chemin.

Cependant, la tête du cortège avait gagné la Bourse. Là une première poussée l'avait entamé, mais grâce à une forte escouade de gendarmerie disposée en cet endroit, il avait pu gagner la rue du Marché-aux-Herbes.

Un des commissaires à cheval, perdit en cette rencontre les deux basques de son habit; ce fut donc en veste qu'il accomplit le reste du parcours.

Une fois dans les rues étroites de la Madeleine, de la Montagne de la Cour, les manifestants étaient sauvés, car la foule hostile ne pouvait dans ces rues resserrées, être assez nombreuse pour rompre les rangs des catholiques. Le haut de la ville au surplus, leur était moins hostile; c'est ainsi que, Place Royale, ils furent acclamés par une foule pieuse, pressée sur les escaliers de l'église de St-Jacques sur Caudenberg.

Leur aspect à cet endroit était lamentable.

Les rares drapeaux qui avaient échappé à la mêlée du bas de la ville, y arrivaient lacérés, déchirés, pendant tristement à la hampe mutilée.

Les cartels devenus très rares étaient, pour la plupart à demi brisés et ne présentaient plus que des demi inscriptions, absolument indéchiffrables.

Les sociétés de musique qui avaient pu sauver leurs instruments ne pouvaient guère s'en servir, tant ils étaient bossués et aplatis. Les manifestants eux-mêmes, les habits déchirés, le visage en sang, les chapeaux écrasés, le plus grand nombre tête nue, offraient le spectacle le plus lamentable.

Seuls quelques prêtres en habits civils avaient recouvré toute leur audace : « Tas d'assassins ! » criait l'un d'eux en montrant le poing à la foule... Au même moment un coup de canne abattait son chapeau et découvrait du même coup sa tonsure. Mais le terme des souffrances était proche... on apercevait les ministères!

Place des Palais, MM. Greindl, le baron Jolly et leur état-major, se séparèrent des manifestants; ils entrèrent au Palais et remirent